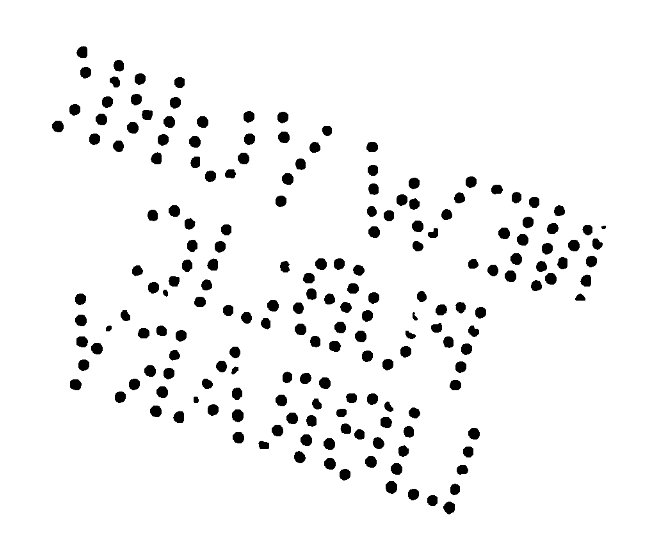

3 3433 06828331 0



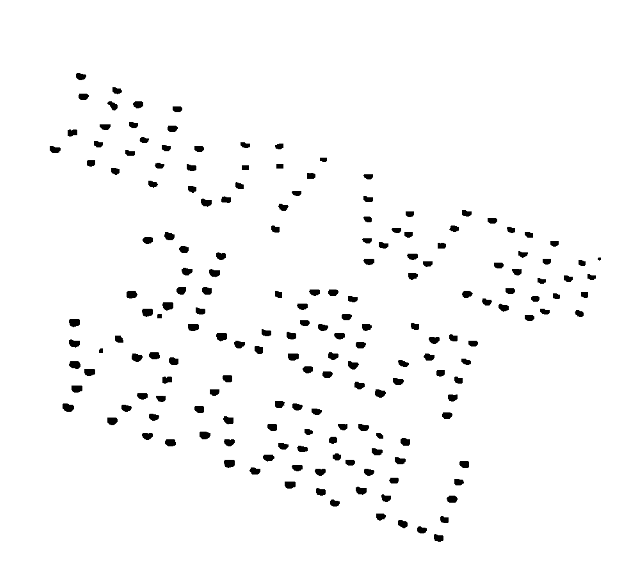
PARIS — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
46, rue Saint-Louis, au Marais.

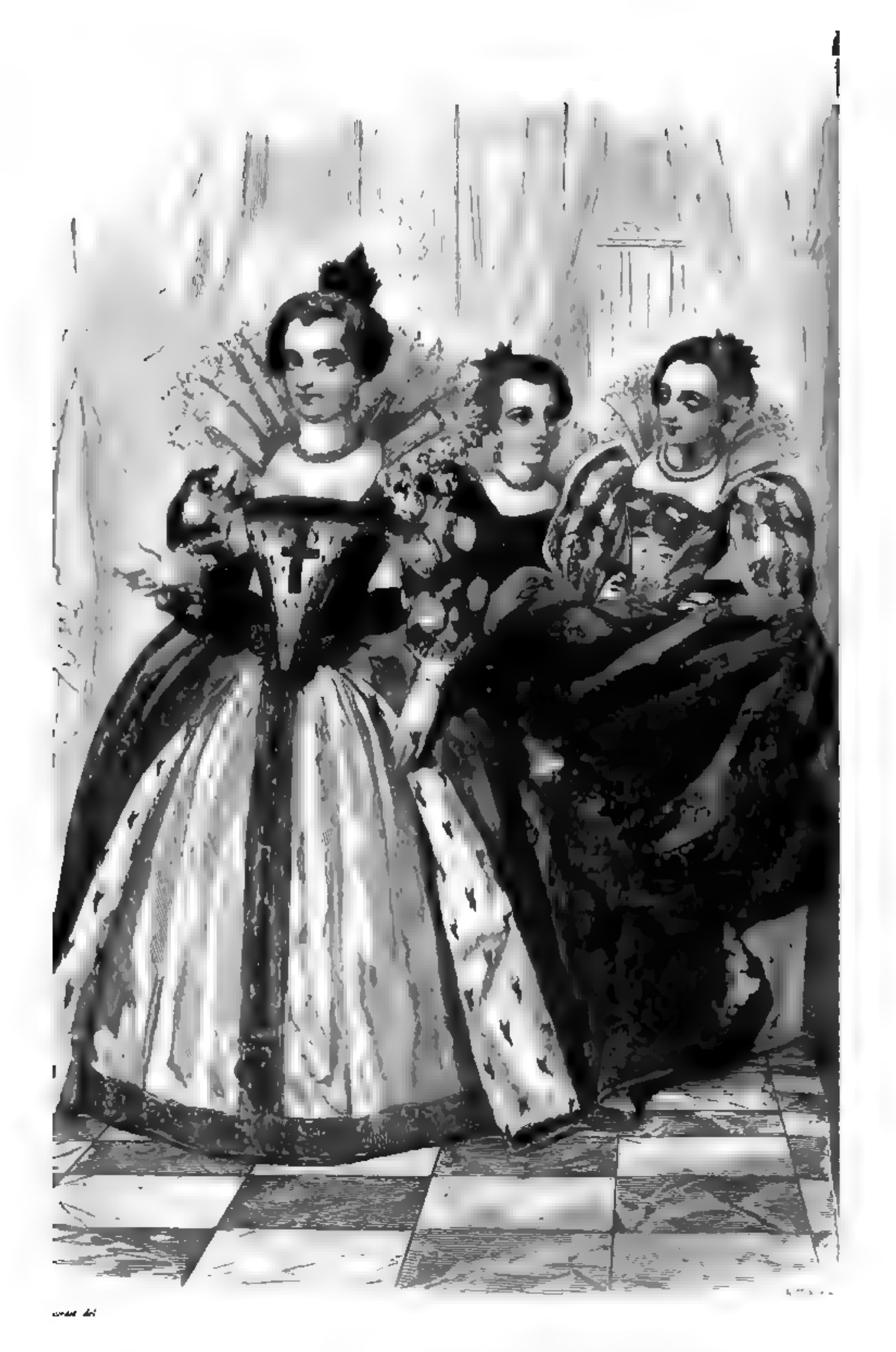


HISTOIRE

DES PAPES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
46, rue Saint-Louis, au Marais.





La Reine Marie de Médicis.

HISTOIRE

DES PAPES,

CRIMES, MEURTRES, EMPOISONNEMENTS.

Parricides, Adultères, Incestes.

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A GRÉGOIRE XVI.

HISTOIRE DES SAINTS, DES MARTYRS, DES PÈRES DE L'ÉGLISE, DES ORDRES RELIGIEUX, DES CONCILES, DES CARDINAUX, DE L'INQUISITION, DES SCHISMES, ET DES GRANDS RÉFORMATEURS.

CRIMES DES ROIS, DES REINES, ET DES EMPEREURS.

MAGNIFIQUE ÉDITION,

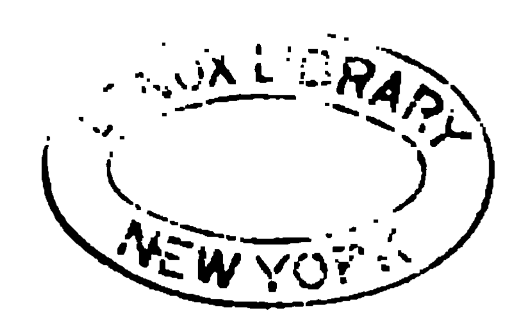
SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER, exécutées par nos premiers Artistes.

IX

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE.

26, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, PRÈS LA BOURSE.

1843



HISTOIRE
DES PAPES.

HISTOIRE POLITIQUE
DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

Mathias, empereur d'Allemagne. — Il impose pour roi aux protestants de la Bohême Ferdinand son cousin. — Ferdinand II parvient à l'empire. — Commencements de la guerre de trente ans. — L'empereur fait assassiner Wallenstein, son généralissime. — Ferdinand III, empereur d'Allemagne. — Paix de Westphalie. — Léopold Ier est déclaré chef suprême de l'empire romain germanique. — Ses guerres avec la Hongrie et la Turquie. — Histoire de Tekeli et du grand vizir Kara-Mustapha. — Lâcheté de l'empereur. — Jean Sobieski, roi de Pologne, sauve l'empire. — Léopold fait empoisonner son ministre Sinzerdorf. — Ingratitude de Léopold envers Sobieski. — Tribunal sanguinaire d'Éperies. — Le prince Eugène, général de l'empire, réclame la succession d'Espagne. — Mort de Léopold Ier. — Marie de Médicis, régente de France. — Ses débauches avec Léonore Galigaï, femme de l'Italien Concino Concini. — Puissance de Léonore Galigaï et de son mari, qui devient maréchal d'Ancre. — Troubles excités par l'ambition des princes et l'insolence des favoris de la régente. —

Majorité du roi. — Marie de Médicis fait insulter le parlement par le duc d'Épernon. — Caractère de Louis XIII. — Origine du duc de Luynes. — Mariage du roi avec Anne d'Autriche. — Louis XIII fait assassiner le maréchal d'Ancre. — Procès, condamnation et exécution de Léonore Galigaï. — Le duc de Luynes est nommé premier ministre. — L'évêque de Luçon, depuis le cardinal de Richelieu, est exilé de la cour. — Marie de Médicis emprisonnée au Louvre, puis exilée à Blois. — Elle se sauve et organise la guerre civile. — Réconciliation de Louis XIII et de sa mère. — Le duc de Luynes fait déclarer la guerre aux huguenots. — Louis XIII fait empoisonner son favori. — Élévation du cardinal de Richelieu. — Politique du cardinal. — Intrigues du duc de Buckingham et d'Anne d'Autriche. — Amours incestueux de la reine et de Gaston, duc d'Orléans. — Conspiration contre Louis XIII et Richelieu. — Exécution de Chalais. — Richelieu fait empoisonner la femme de Gaston d'Orléans. — Richelieu premier ministre. — Journée des dupes. — Arrestation de la reine-mère et fuite de Gaston d'Orléans. — Marie de Médicis se sauve de France. — Anne d'Autriche est gardée dans son palais par ordre du cardinal. — Mademoiselle de Hautefort, amie de Louis XIII. — Proscription du cardinal. — Manifeste de Gaston d'Orléans contre le ministre. — Mariage secret de Gaston. — Guerre civile. — Supplice de Montmorency. — Insigne lâcheté du duc d'Orléans. — Cruauté du cardinal et de Louis XIII. — Inceste du cardinal et de sa nièce Combalot. — Amours bizarres de Louis XIII et de la belle la Fayette. — Guerres avec l'Espagne. — Intrigues entre la reine et le cardinal. — La reine devient enceinte. — Naissance de Louis XIV. — Conspiration de Cinq-Mars et de Gaston d'Orléans. — Condamnation et supplice de

Cinq-Mars et de son ami de Thou. — Mort du cardinal de Richelieu. — Mort de Louis XIII. — Régence d'Anne d'Autriche.— Intrigues de la reine et du duc de Beaufort. — Le cardinal Mazarin devient le favori de la régente. — Prodigalités et débauches d'Anne d'Autriche. — Cabale des importants. — Continuation de la guerre contre la maison d'Autriche. — Victoires de Condé. — Le cardinal Mazarin est nommé premier ministre. — Occupations de la régente. — Affreuse misère du peuple. — Édits bursaux. — Remontrances du parlement à la reine. — Commencements de la Fronde. — Le coadjuteur de Paris, Armand de Gondi de Retz, soulève le peuple. — Journées des barricades. — Paroles atroces de la reine. — Fuite de la cour. — Le duc de Beaufort, roi des Halles. — La reine, le roi et le ministre rentrent dans la capitale. — Incestes de la duchesse de Longueville avec ses deux frères les princes de Condé et de Conti. — Le prince de Condé se déclare contre la cour. — Guerre civile. — Siége de Paris. — Majorité de Louis XIV. — Fin de la Fronde. — Mazarin s'empare de l'esprit du roi en lui donnant ses nièces pour concubines. — Anne d'Autriche dispute au ministre le privilége de fournir des courtisanes à son fils. — Insolence de Louis XIV envers les membres du parlement. — Paix des Pyrénées. — Mariage du roi avec l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse. — Fêtes de la cour. — Mort de Mazarin. — Vols incroyables de ce ministre. — Colbert gagne la confiance de Louis XIV. — Réformes politiques opérées par Colbert. — Amours de Louis XIV. — Inceste du roi avec Henriette d'Angleterre, sa belle-sœur. — Louis XIV et mademoiselle de la Vallière. — Fouquet, surintendant des finances, dispute au grand roi la possession de cette charmante personne. — Le roi fait enfermer ce ministre dans la forteresse de Pignerol pour

le reste de ses jours. — La reine Marie-Thérèse est maltraitée par le roi. — Mort d'Anne d'Autriche. — Intrigue du roi avec madame de Montespan. — Louis XIV établit ses maîtresses à la cour. — Mademoiselle de la Vallière se retire dans un couvent. — Louis XIV prend pour maîtresses les deux sœurs de madame de Montespan. — Horribles débauches de la cour. — Sa majesté achète mademoiselle de Fontanges un million. — La Montespan fait empoisonner mademoiselle de Fontanges. — Passades du grand roi avec la princesse de Soubise et la duchesse de Roquelaure. — Les bâtards de Louis XIV. — Élévation de madame de Maintenon. — Fourberie, débauches et hypocrisie de cette femme. — Elle parvient à supplanter la Montespan. — La reine Marie-Thérèse accouche d'un enfant noir. — Mort de la reine. — Mariage secret de la Maintenon et de Louis XIV. — Guerre contre la république hollandaise. — Origine de la haine du roi contre Guillaume d'Orange.—Turenne ravage le Palatinat. —Paix de Nimègue. — La manie de Louis XIV pour les bâtisses coûte plus de dix milliards à la France. — Versailles, Trianon, Clagny et Marly.—Les ambassadeurs du roi de Siam.—Guerres de la succession. — Le petit-fils de Louis XIV monte sur le trône d'Espagne. — Traités d'Utrecht et de Rastadt. — Révocation de l'édit de Nantes. — Massacres des protestants. — Les Camisards dans les Cévennes. — Atrocités des maréchaux Montrevel et Villars. — Louis XIV se fait recevoir jésuite. — Mort du grand roi.

Le premier prince qui ouvre la série des tyrans du dix-septième siècle est l'usurpateur Mathias. Après avoir forcé Rodolphe II à lui abandonner le sceptre de Hongrie, il lui

arracha du front la couronne de Bohême, prit violemment sa place sur ce trône; et, suivant les bruits qui coururent alors, il avança la mort de son frère.

Malgré l'infamie de sa conduite, Mathias ne craignit pas de se mettre sur les rangs pour être choisi comme empereur; il s'assura des votes des archiducs Albert et Maximilien, ses frères, et par l'influence de ces princes, il obtint les suffrages des électeurs catholiques qui ne s'étaient point déclarés en sa faveur. Toutefois, avant de le nommer, les électeurs protestants et catholiques lui imposèrent une capitulation sévère pour limiter l'étendue de sa nouvelle puissance, et pour garantir la dignité impériale des atteintes des princes d'Autriche, qui voulaient la rendre héréditaire dans leur maison. Mathias accepta toutes les conditions, jura tout ce qu'on voulut, se réservant à part lui de manquer à ses serments dès qu'il serait sur le trône et en état d'opprimer la diète. Mais il n'en fut point ainsi qu'il l'avait espéré; à la première tentative qu'il fit contrairement à ses promesses, les états de Hongrie, de Bohême et d'Autriche refusèrent de lui accorder les subsides qu'il avait demandés; et pour lui enlever même le prétexte de tenir une armée sur pied, ils le contraignirent à signer une trêve de vingt ans avec les Turcs.

L'empereur était d'un âge avancé lorsqu'il avait épousé sa cousine Anne, fille de Ferdinand, comte de Tyrol, et il n'y avait guère d'espoir qu'il en eût des enfants; ses deux frères n'avaient également point de fils; et Mathias était d'autant plus affligé de ces circonstances, qu'il se trouvait dans la nécessité ou de transporter l'empire d'Autriche dans la branche styrienne, dont Ferdinand, duc de Styrie, était le chef, et

qu'il exécrait par d'anciens motifs de jalousie, ou de voir la dignité impériale passer dans une famille de princes luthériens, qu'il détestait encore davantage. Après bien des tergiversations, il se détermina à celui des deux partis qui satisfaisait ses intérêts dynastiques, et il fit couronner solennellement dans la ville de Prague, Ferdinand son cousin, en qualité de roi de Hongrie et de roi de Bohême, sans même prendre la peine de consulter les électeurs.

Le nouveau prince, qui était un fervent catholique, ne fut pas plus tôt assis sur le trône, qu'il se mit à persécuter violemment ses sujets protestants. Le peuple de la Bohême entra en pleine révolte, et dans la première explosion de fureur, il fit une terrible justice des ministres du souverain, et jeta par les fenêtres du palais Martinetz, Slavata et Fabricius, trois des membres du conseil de régence.

Mathias voulut d'abord punir les Bohémiens, et rassembla une armée pour prêter main-forte à Ferdinand; mais sur les représentations énergiques de Klesel, son ministre, il consentit préalablement à essayer la voie des négociations. Ses agents échouèrent devant l'opiniâtreté des habitants, et furent obligés de revenir auprès de l'empereur, pour lui annoncer que la haine du peuple contre l'archiduc Ferdinand était si violente, qu'il leur paraissait impossible de réinstaller le prince dans ce royaume sans employer des moyens de rigueur. Klesel prit encore la parole en faveur des habitants de la Bohême, et remontra à l'empereur, qu'il valait mieux se rendre aux désirs du peuple que de faire couler des fleuves de sang. Un tel conseil ne pouvait nullement convenir à Ferdinand, dont il froissait les intérêts; le lendemain, le coura-

geux ministre fut arrêté dans le palais même de son souverain et conduit sous escorte dans une place forte du Tyrol. Après ce coup d'autorité, l'archiduc se rendit auprès du vieux Mathias, que la goutte retenait dans son lit, et lui affirma audacieusement qu'il venait de sauver la maison d'Autriche de sa ruine, en punissant Klesel. L'empereur n'osa pas proférer une seule plainte; il baissa la tête, se rappela sans doute sa propre conduite envers son frère, et dévora cet affront.

Ferdinand prit immédiatement le commandement des troupes autrichiennes, et se dirigea vers la Bohême pour réprimer la rébellion. Cette première campagne ne fut pas heureuse; ses troupes furent vaincues dans trois rencontres, et le prince se trouva obligé de venir supplier Mathias de convoquer les états de l'archiduché, afin d'en obtenir des secours d'hommes et d'argent. Le vieil empereur fit ce qu'on lui demandait; il n'en fut pas de même des députés; les Autrichiens refusèrent les subsides, en déclarant qu'ils ne voulaient pas supporter les charges d'une guerre entreprise sans leur consentement; les membres des états catholiques de l'empire, qui redoutaient les horreurs de la guerre civile, firent la même réponse, et s'unirent aux protestants pour demander à l'empereur qu'il suspendît les hostilités, et qu'il ouvrît des négociations avec les insurgés. Un congrès qui devait procéder aux déterminations à prendre dans l'intérêt de la paix, fut assemblé à Égra, malgré l'opposition de Ferdinand; mais au moment où les partis se montraient disposés à un arrangement, Mathias fut atteint d'une fièvre qui l'emporta le 20 mars 1619. Il mourut en donnant, dit-on, les

marques du plus profond repentir de sa conduite envers son frère Rodolphe, et en déplorant amèrement les malheurs que son ambition dynastique avait préparés à l'Europe.

Il avait prévu ce qui devait arriver, que la couronne impériale allait échoir à Ferdinand, prince perfide, ambitieux, fanatique et cruel. En effet, les funérailles de Mathias étaient à peine achevées, que Ferdinand avait déjà gagné à sa cause les électeurs, et qu'il se faisait élire empereur d'Allemagne. Son couronnement eut lieu le 29 août 1619, malgré les ennemis nombreux de la maison d'Autriche, parmi lesquels on distinguait Frédéric V, électeur palatin de la branche de Simmern, et gendre de Jacques Ier, roi d'Angleterre, par son mariage avec la princesse Élisabeth. Ce prince était d'autant plus redoutable pour le nouvel empereur, qu'indépendamment de ce qu'il était le chef des réformés, il venait d'être choisi pour roi par les états de Bohême.

Frédéric hésitait néanmoins à accepter la couronne, dans la prévision des désastres qu'il allait attirer sur ses peuples; mais sa femme, qui était séduite par l'éclat d'un diadème et qui ne voulait pas que le rang de son époux fût moindre que celui de son père, le contraignit à signer l'acte d'élection qui lui conférait la souveraineté de la Bohême, et à venir s'installer dans la ville de Prague.

Dès que Ferdinand eut connaissance de l'entrée de Frédéric dans la capitale de la Bohême, il forma un traité d'alliance avec l'Espagne, et négocia avec la Saxe et les différents états de la ligue allemande, pendant que Maximilien de Bavière, son fils aîné, envahissait le pays ennemi à la tête d'une armée formidable et chassait Frédéric de son nouveau

royaume. Tels furent les commencements de cette terrible guerre de trente ans, qui ensanglanta l'empire germanique et qui transporta en Allemagne le théâtre des intrigues de la politique européenne. Cette guerre offre cette singularité qu'elle ne fut pas le résultat d'une pensée ou d'un plan déterminé, qu'elle se trouva sans cesse ranimée par des éléments nouveaux de discordes, et quelquefois par des considérations politiques diamétralement opposées à celles qu'avaient respectivement défendues les parties belligérantes.

La ligue allemande prit part à cette longue lutte; la vieille animosité qui subsistait entre la Hollande et l'Espagne se ranima et détermina ces deux puissances rivales à prendre les armes; les états du Nord et surtout la Suède ne voulurent point rester spectateurs inactifs et combattirent contre les Autrichiens; la France elle-même fit intervenir ses armes dans cette longue et sanglante querelle.

S'il est difficile de préciser toutes les causes de la guerre de trente ans, au moins peut-on dire, sans crainte de se tromper, que la cause première fut le fanatisme de Ferdinand et sa cruauté naturelle, qui le poussèrent à prendre des mesures impolitiques contre les Bohémiens, pour les convertir au papisme.

L'empereur ne se regarda pas comme suffisamment vengé de Frédéric V, quoiqu'il l'eût forcé de fuir de la Bohême, il voulut le poursuivre jusque dans ses états et lui enlever son titre d'électeur; en conséquence, il mit le prince au ban de l'empire, et investit le duc de Bavière du Palatinat. Les électeurs protestants s'émurent de cet abus de l'autorité impériale; et quoique la guerre parût entièrement terminée, les

ressentiments se propagèrent avec rapidité en Hongrie et dans toute l'Allemagne, et firent naître des troubles qui prirent le caractère révolutionnaire qui, depuis cette époque, devint particulier à la guerre de trente ans.

Pour comprimer l'explosion des haines dont il était l'objet, Ferdinand résolut, à l'instigation des jésuites, de faire un traité d'alliance offensive avec le roi d'Espagne Philippe III, et de s'entendre avec la cour de Madrid pour exterminer simultanément les protestants de la Hollande et de l'Allemagne, et pour rétablir leur autorité despotique sur ces contrées. Par suite de ce pacte, les troupes espagnoles qui gardaient les provinces belges catholiques envahirent le Palatinat par le nord, pendant que l'armée des impériaux, commandée par le général Tilly, attaquait le midi.

Christian IV, roi de Danemarck, accourut au secours des protestants, refoula les Espagnols et les impériaux, et sans aucun doute il eût fait triompher la cause de ses coréligionnaires, si par malheur il n'eût rencontré sur son chemin le terrible Wallenstein, espèce de capitaine aventurier qui était doué de grands talents militaires, et que l'empereur avait nommé généralissime de ses armées. Le roi de Danemarck fut battu dans la fameuse bataille de Lutter; le comte Mansfeld fut également repoussé jusqu'en Hongrie, et les Autrichiens purent sillonner toute l'Allemagne et s'établir en conquérants dans les villes protestantes.

Wallenstein, maître absolu des côtes de la Baltique, et commandant une armée de cent mille hommes qui lui était toute dévouée, songea à son tour à tirer parti de sa position; d'abord il s'arrogea le titre de général de la Baltique; ensuite

il se fit investir du Mecklembourg. Dès lors cet ambitieux n'aspira qu'à mettre sur sa tête les couronnes de Danemarck et de Suède ; et une fois reconnu souverain de ces deux pays, il eût été réellement difficile de prévoir jusqu'où la fortune l'aurait poussé. Mais l'ombrageux Ferdinand, ayant conçu quelques soupçons, entreprit fort malencontreusement pour son général de faire cesser ses rêves. Il lui envoya brusquement l'ordre de lever le siége de Stralsund, qu'il tenait bloquée, et de traiter avec les habitants. Le fier Wallenstein ne tint aucun compte des lettres de son souverain, et n'en pressa la place qu'avec plus de vigueur; néanmoins il ne put s'en emparer par suite de l'arrivée de Gustave-Adolphe, qui amenait trente mille hommes de vieilles troupes au secours de son allié le roi de Danemarck. L'empereur expédia de nouveaux ordres à son généralissime et l'obligea à entamer des négociations avec Christian IV.

Cette fois, Wallenstein ne put se dispenser d'obéir; il fut contraint de signer la paix avec le Danemarck et de se retirer du nord de l'Allemagne. Il était temps pour les infortunés habitants d'être délivrés de ce monstre et de ses hordes d'Autrichiens, car la misère était si affreuse, qu'on trouvait par milliers dans les campagnes des malheureux qui broutaient l'herbe comme des animaux, et dans les villes, ce qui est horrible à dire ! des hommes qui déterraient des cadavres pour assouvir leur faim , des enfants qui tuaient leurs parents pour les dévorer, et des mères qui étouffaient leurs enfants pour se nourrir de leur chair.

A son retour à Vienne, Wallenstein fit à l'empereur le récit de toutes ces atrocités, ce qui le réjouit singulièrement,

et effaça de son esprit les impressions défavorables qu'il avait eues sur lui; il le maintint dans ses fonctions de généralissime, l'investit de toute sa confiance et le chargea de faire exécuter l'édit de restitution, qui consistait à reprendre aux Églises réformées, ainsi qu'aux princes calvinistes, les terres dont ils étaient en possession, et qui avaient autrefois appartenu aux catholiques. Le général, qui comprenait la nécessité d'endormir la vigilance de Ferdinand, fit serment sur l'Évangile d'employer tous ses efforts pour faire triompher le catholicisme et pour accroître la prospérité de la maison d'Autriche. Et en effet, il travailla tant et si bien qu'il ameuta contre lui l'Allemagne entière, et força les électeurs à convoquer un congrès à Ratisbonne pour demander sa déchéance à l'empereur.

Wallenstein se rendit en personne au milieu de l'assemblée, pour répondre aux accusations de ses ennemis, et accompagné d'un cortége si magnifique, qu'il éclipsait même celui de son souverain. Néanmoins, aucun des princes électeurs ne se laissa intimider par l'arrogance du favori, et la demande du renvoi du généralissime fut demandée en termes si énergiques, que Ferdinand ne put se dispenser de céder aux vœux de l'assemblée. Le barbare qui avait fait de l'Allemagne un immense ossuaire fut destitué de son grade de général de la Baltique, et envoyé en exil dans ses terres pour y réfléchir sur l'instabilité des choses humaines et sur l'ingratitude des princes.

Il ne devait pas tarder à être vengé; le roi de Suède, Gustave-Adolphe, appuyé ouvertement par la France, et soutenu en secret par la cour de Rome, venait de fondre

sur l'Allemagne, renversant tout sur son passage, dispersant les armées catholiques comme un vent impétueux eût fait des collines de sable, et promenant ses étendards victorieux sur toutes les contrées où naguère les catholiques avaient élevé des trophées. Alors Ferdinand n'ayant personne à opposer à son redoutable adversaire, rappela Wallenstein à sa cour, s'humilia devant lui, reconnut publiquement qu'il avait payé de loyaux services par une coupable ingratitude; puis, afin de réparer ses fautes, il lui augmenta ses pensions, ajouta de nouvelles seigneuries à ses domaines, et le combla d'honneurs et de distinctions. Le général de la Baltique, se montrant satisfait de l'humiliation de son souverain, consentit à prendre le commandement de l'armée, et marcha contre les Suédois. Gustave-Adolphe et Wallenstein se rencontrèrent dans les plaines de Lutzen, et livrèrent une bataille terrible dans laquelle le roi de Suède succomba victime de la trahison.

Néanmoins la mort de ce grand prince n'abattit pas les protestants; ce fut inutilement que l'empereur entama des négociations pour rompre la ligue des électeurs luthériens; tous restèrent unis pour résister à l'ennemi commun : les généraux du grand Gustave, Bannier, Torstenson, Weimar, Wrangel, Horn, soutinrent l'ascendant du parti par leurs armes, et le chancelier de Suède, Oxenstiern, se fit reconnaître le chef de la ligue des réformés.

Ferdinand expédia aussitôt à Wallenstein l'ordre d'entrer en Suède et de pousser vigoureusement la guerre; mais celui-ci, qui depuis longtemps songeait à trahir l'empereur, et voulait à tout prix être roi, crut le moment venu de mettre son projet à exécution; au lieu de marcher contre les réfor-

més, il ouvrit des relations avec eux, sollicita leur appui pour l'usurpation de la couronne de Bohême qu'il méditait; et en échange de leur intervention, il promit de rappeler les exilés, de rendre aux ministres protestants les biens confisqués, de rétablir la liberté des cultes, de réintégrer le comte palatin dans ses états, et de forcer Ferdinand à proposer la paix en allant l'attaquer jusque dans sa capitale de Vienne. En outre, il négocia avec la cour de France, par l'entremise de l'ambassadeur Feuquières, qui était chargé de lui compter jusqu'à cinq cent mille écus, et de lui promettre un million par an, sous la condition qu'il servirait la politique de Richelieu, alors premier ministre de Louis XIII.

Les choses étaient dans la situation la plus favorable pour Wallenstein, et il semblait qu'il n'eût plus qu'à étendre la main pour saisir la couronne de Bohême, lorsque sa précipitation gâta tout. Il commit la faute de s'ouvrir de ses projets au général Piccolomini, un des espions de Ferdinand, de lui développer ses plans et de lui livrer tous les secrets de sa correspondance avec les ennemis de l'empire. Ensuite il réunit les officiers de son armée dans un banquet, et après que l'ivresse eut exalté toutes les têtes, il fit un discours approprié à la circonstance, parla de l'ingratitude du souverain pour lui comme pour ses compagnons d'armes, s'étendit sur la nécessité de savoir se faire rendre justice lorsque la fortune en fournissait l'occasion, et termina sa harangue en leur annonçant que les astrologues lui ayant prédit qu'il serait roi de Bohême, il venait leur demander leur loyal concours pour accomplir sa destinée, et en échange leur offrir richesses, honneurs et dignités. Tous répondirent par des ac-

clamations et s'empressèrent d'apposer leurs signatures au bas d'un acte qu'on fit circuler parmi les convives et qui était un engagement de rester fidèle au généralissime, de le suivre partout et de combattre avec lui, même contre l'empereur.

Mais déjà Ferdinand avait été instruit par son espion de ce qui se tramait à l'armée; et trois jours après, une proclamation répandue dans les différents corps annonçait la déchéance de Wallenstein, son remplacement par le général Gallas, promettait amnistie entière à ceux qui avaient été égarés, à l'exception du principal coupable et de ses deux confidents, Illo et Terzki, son beau-frère.

Le généralissime leva aussitôt l'étendard de la révolte, fit à son tour une proclamation, et annonça aux troupes qu'il se retirait à Égra avec les commissaires suédois, saxons et brandebourgeois, et que les hommes de bonne volonté eussent à le suivre. Deux cents fantassins et cinq cents cavaliers seulement répondirent à son appel et l'accompagnèrent à Égra. Ainsi ce chef, naguère si puissant, cet homme qui, la veille encore, semblait tenir dans ses mains les destinées du monde, se trouva en un moment sans armée, sans généraux, sans amis, obligé de mendier la protection des étrangers, et réduit à s'enfermer dans un château fort. Néanmoins, quoique fugitif, Wallenstein était encore redoutable pour l'empereur; et sa majesté, qui ne voulait pas avoir un jour à combattre un tel adversaire, prit ses mesures pour en finir avec lui. Plusieurs espions pénétrèrent secrètement dans la petite ville d'Égra, achetèrent à prix d'or les officiers qui commandaient la garnison, et les décidèrent à tuer le terrible Wallenstein.

Un jour donc, les capitaines Lesley, Buttler, Gordon et Deveroux, les deux premiers Irlandais et les deux autres Écossais, invitèrent à un souper ceux de leurs camarades qui étaient sincèrement attachés à Wallenstein, les enivrèrent et les firent égorger par les dragons irlandais de Buttler; ensuite le capitaine Deveroux se dirigea vers l'appartement du général, accompagné de six hallebardiers, et entra dans sa chambre à coucher au moment où Wallenstein se levait de son lit pour s'informer de la cause du bruit qu'il entendait. Deveroux lui cria en l'apercevant: « Es-tu ce scélérat qui » veut livrer à l'ennemi l'armée de notre magnanime empe- » reur et arracher la couronne à sa majesté? — Meurs! » Et en même temps il lui traversa la poitrine d'un coup de pertuisane. Wallenstein tomba sur ses genoux, étendit les bras comme pour demander du secours, mais sans pouvoir proférer une seule parole, et rendit le dernier soupir; il avait alors cinquante-deux ans. Son fils et ceux de ses partisans qui avaient échappé au premier massacre furent arrêtés et exécutés sur l'heure. Cette sanglante expédition terminée, les quatre assassins Buttler, Deveroux, Lesley et Gordon vinrent à la cour de Ferdinand recevoir la récompense qui leur avait été promise; ensuite l'empereur, par un remords de conscience assez bizarre, fit dire trois mille messes pour le repos de l'âme de Wallenstein et de ses complices.

Immédiatement après, le fils de l'empereur, le jeune Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, prit le commandement général des armées autrichiennes, ce qui changea le caractère de la guerre. Dans la même année, la victoire de Nordlingue releva les affaires de l'Autriche, força la Saxe à con-

clure la paix, et mit les Suédois dans l'impossibilité de continuer la lutte avec leurs propres forces. Ce fut alors qu'intervint la France, qui depuis longtemps nourrissait l'espoir d'agrandir son territoire aux dépens de l'Espagne et de l'Autriche, et la guerre se ranima avec une énergie extraordinaire.

L'empereur, soit dépit de voir ses projets de domination gravement compromis, soit par suite des débauches de sa vie, fut pris d'une maladie de langueur que les médecins déclarèrent mortelle. Il se hâta de faire reconnaître roi des Romains son fils Ferdinand-Ernest, pour lui assurer les moyens de lui succéder dans la dignité d'empereur. Enfin, peu de jours après, le 23 février 1637, l'Allemagne fut délivrée de ce despote fanatique, qui avait couvert de ruines et de désastres toutes les provinces de l'Autriche, de la Saxe, de la Bavière, de la Bohême et de la Hongrie pendant dix-huit années entières.

Ferdinand III fut proclamé chef de l'empire par les électeurs; mais comme l'intérêt des souverains étrangers exigeait l'abaissement de la maison d'Autriche, le duc Bernard de Saxe-Weimar, qui commandait les armées protestantes, se rendit à Paris, et signa avec Richelieu un traité par lequel il s'engageait, moyennant une certaine somme donnée à titre de subsides de guerre, à envahir la Franche-Comté, qui appartenait au duc Charles de Lorraine, à paraître au delà du Rhin et à ramener le théâtre des hostilités au cœur de l'empire. Ainsi la guerre continua avec diverses alternatives de revers et de succès entre les impériaux et les luthériens; enfin le duc de Saxe-Weimar vint à bout de fixer la victoire sous ses drapeaux; il tailla en pièces les troupes du général

Gallas, celles du duc Charles et du maréchal Goetze, s'empara d'un grand nombre de villes et de places réputées imprenables, entre autres de Brisach.

Ferdinand, n'ayant plus de généraux à lui opposer, se rappela de quelle manière son père se délivrait de ses ennemis; des agents furent envoyés à Huningen; un des domestiques du prince fut séduit, et l'infortuné Bernard mourut empoisonné le 18 juillet 1639, dans la trente-sixième année de son âge. Quoique délivré de l'un de ses plus redoutables adversaires, l'empereur n'en était pas moins dans une situation désespérée; attaqué simultanément par l'armée de Saxe-Weimar, dont la cour de France dirigeait les mouvements, et par les troupes suédoises, qui entamaient ses provinces du Nord, trop faible pour résister seul à tant d'ennemis, Ferdinand convoqua l'assemblée des électeurs dans la ville de Ratisbonne, afin d'en obtenir un secours de quatre-vingt-dix mille hommes et des subsides.

Bannier, le général suédois, ne lui laissa pas même le temps de réunir la diète; profitant de ce que le Danube était fortement gelé, il quitta ses quartiers d'hiver à la tête d'un corps de troupes d'élite et se dirigea à marches forcées sur Ratisbonne en suivant le fleuve, qui formait une belle et magnifique route. Sans un dégel qui survint et ralentit sa marche, il n'y a point de doute qu'il ne fût parvenu à exécuter son audacieux projet et à surprendre l'empereur; mais les glaces qui vinrent à se rompre, l'obligèrent à suivre des chemins impraticables. Ferdinand eut le temps d'être instruit de son arrivée et de mettre Ratisbonne en état de défense; Bannier se contenta de foudroyer la ville avec son artillerie et retourna

dans ses quartiers d'hiver. Quoique sa majesté eût échappé au danger, elle comprit que ce général suédois était aussi à craindre que l'infortuné duc de Saxe-Weimar, et elle prit ses mesures pour ne pas le laisser à la tête des protestants; quatre mois après cette affaire, Bannier, l'ancien élève de Gustave-Adolphe, mourait empoisonné.

Ce triste événement produisit une sorte de découragement parmi les Suédois, et l'empereur en profita pour entamer des négociations avec le cardinal de Richelieu afin de mettre un terme à la guerre. Le ministre français étant mort dans l'intervalle, Ferdinand se crut délivré de son plus terrible ennemi; et au lieu de presser la conclusion du traité, il donna ordre à ses mandataires de traîner les choses en longueur, pour qu'il pût faire une dernière tentative contre les protestants. Mal lui en prit d'agir ainsi, car le cardinal Mazarin, le successeur de Richelieu, se montrait trop fidèle à suivre ses plans politiques pour laisser prendre les devants à un ennemi. Pendant que les plénipotentiaires autrichiens cherchaient à endormir sa vigilance, il fomentait des troubles en Hongrie, faisait passer des secours à Torstenson, général des Suédois, et envoyait le grand Condé sur les bords du Rhin avec une armée nombreuse; de sorte qu'au moment de la reprise des hostilités, les Français se trouvèrent prêts à entrer en campagne. Condé détruisit l'armée autrichienne-espagnole à Rocroy, passa le Rhin, remporta en quatre jours trois victoires éclatantes sur les impériaux, et s'empara de tout le pays depuis Landau jusqu'à Mayence. Le général Torstenson battit également les troupes de Ferdinand III dans la Franconie, se rendit maître de la Bohême, et poussa si vigoureusement sa

marche, que l'empereur se vit contraint de s'enfermer dans Vienne et de se préparer à défendre la capitale de ses états héréditaires. Fort heureusement pour lui, une petite ville appelée Brinn arrêta Torstenson dans sa marche; et les Français ayant été défaits à Mariendal, les Suédois n'osèrent pas pousser plus avant ni attaquer Vienne.

Malgré ce retour de fortune, les principaux alliés de Ferdinand, les électeurs de Saxe et de Bavière, fatigués de voir s'engloutir dans des guerres interminables leurs trésors et le sang de leurs sujets, songèrent sérieusement à la paix, entamèrent avec les ennemis de l'empire des négociations particulières et conclurent des traités avantageux. Les autres électeurs catholiques suivirent cet exemple, et laissèrent Ferdinand guerroyer seul contre la Suède et contre la France. Sa majesté soutint la lutte encore quelque temps avec le secours de l'Espagne; mais Prague étant tombée au pouvoir des Suédois, et les Français s'étant rendus maîtres de la Bavière, l'empereur Ferdinand fut enfin forcé de signer, le 14 octobre 1648, le fameux traité connu sous le nom de Paix de Westphalie.

Ce traité réglait les relations à établir entre chacun des états de l'empire pour les affaires de la politique ou pour celles de la religion; il établissait les rapports des autres nations avec l'Allemagne, et enfin les indemnités dues aux puissances étrangères et aux états qui avaient pris une part active dans la guerre de trente ans; clause qui obligeait Ferdinand à séculariser la plus grande partie des biens ecclésiastiques qui étaient situés dans les provinces protestantes.

La France obtint la cession de l'Alsace, la confirmation de

son droit de possession sur les villes de Metz, Toul, Verdun et de Pignerol en Piémont, ainsi que le privilége de tenir garnison à Philipsbourg.

La Suède obtint la Poméranie occidentale, l'île de Rugen, une portion de la basse Poméranie, Wismar, Brême, Verden, et en outre une somme de cinq millions d'écus pour les frais de la guerre. Ferdinand lui reconnut également le droit de présence aux diètes de l'empire.

L'électeur de Brandebourg eut pour sa part les villes de Magdebourg, d'Halberstadt, de Camin et de Miden, qui furent sécularisées. L'état du Mecklembourg obtint Schwerin et Ratzbourg. Le prince de Hesse-Cassel reçut Hirschfeld et six cent mille écus; et l'électeur de Saxe conserva ce qui lui avait été cédé par le traité de Prague.

Quant aux affaires de religion, la paix d'Augsbourg fut confirmée, et l'on accorda l'égalité de tous les droits aux protestants. C'est ainsi que se termina la fameuse guerre de trente ans, soulevée par le fanatique Ferdinand II et continuée par son imbécile successeur.

La paix de Westphalie amena de graves conséquences dans la politique de l'Europe; la vaste confédération allemande reçut une organisation plus régulière et mieux déterminée; la puissance impériale fut resserrée dans de justes limites, et les princes devinrent les véritables chefs de leur gouvernement. Sans doute le traité de Westphalie ne changea pas le système général de l'Europe, mais il établit quelques principes importants; il fit reconnaître que le maintien de la constitution du corps germanique était du plus haut intérêt pour le monde; et, ce qui n'était pas moins important, il fit en-

trer les puissances du Nord dans les affaires de l'Europe occidentale, dont jusqu'alors elles avaient été exclues; enfin il assura l'indépendance des Provinces-Unies.

Dès que la paix fut conclue, Ferdinand IV ne s'occupa plus que du soin d'affermir le trône impérial dans sa maison; il fit élire roi des Romains son fils aîné; et ce prince étant mort quelques années après, il songea à faire passer la couronne au jeune Léopold, son second fils. La mort vint le surprendre, en 1657, avant qu'il eût réalisé ce projet. Comme Léopold n'avait alors que dix-huit ans, les états déférèrent la régence de l'empire à l'archiduc Léopold, frère de Ferdinand III, et lui offrirent même la couronne impériale, qu'il eut la grandeur d'âme de refuser. Son neveu n'imita pas ce noble exemple; il se fit proclamer chef suprême de l'empire romain germanique l'année suivante, et vint se faire couronner à Francfort le 1er août 1658. Toutefois les électeurs avaient eu soin de se mettre en garde contre les empiétements de la maison d'Autriche, et avaient exigé du jeune prince une capitulation qui lui interdisait la faculté de secourir l'Espagne dans ses guerres d'Italie; ils voulurent même lui interdire toute espèce d'intervention dans les affaires de Suède; mais le rusé Léopold sut habilement éliminer cette dernière proposition, et faire effacer l'article portant que si l'empereur violait ses engagements, il serait considéré comme ayant abdiqué l'autorité souveraine.

Tandis que l'influence de la maison d'Autriche en Allemagne se trouvait considérablement diminuée, elle prenait, au contraire, dans la Bohême et dans la Hongrie, une extension démesurée. Le premier de ces royaumes avait été dé-

pouillé de tous ses priviléges et était devenu province héréditaire. La Hongrie avait été également courbée sous un joug de fer, sans que Léopold eût encore osé lui enlever sa nationalité, par la crainte de mécontenter les princes de Transylvanie. Dans cette occurrence, les jésuites, qui présidaient depuis longues années à toutes les déterminations arrêtées dans le cabinet de Vienne, se chargèrent d'entretenir en Hongrie les querelles des partis religieux pour faciliter l'exécution des projets de sa majesté.

Mais il arriva ce que personne n'avait prévu : les Turcs, instruits des dissensions qui existaient dans ce malheureux pays, conçurent l'espoir de s'en emparer; le grand vizir Achmet Kiouperli, qui sous Mahomet IV gouvernait l'empire Ottoman, passa la Drave et le Danube avec une armée de cent mille hommes, menaça Vienne et vint jusque sous les murs d'Olmutz. La présence de l'ennemi rendit inutiles les efforts de Léopold pour rassembler une armée; bientôt il fut obligé de mendier des secours aux étrangers, et de convoquer la diète, afin d'en obtenir des hommes et des subsides. Les électeurs lui accordèrent les contingents et les contributions qu'il demandait; la France lui envoya également un corps de six mille hommes de vieilles troupes sous la conduite du comte de Coligny et du marquis de la Feuillade, qui se réunirent à l'armée que les états avaient rassemblée sous les ordres de Raimond, comte de Montécuculi. Le capitaine italien se porta rapidement sur le théâtre de la guerre, et quoique ses forces fussent de beaucoup inférieures à celles du vizir, il obtint plusieurs avantages; déjoua par l'habileté de ses manœuvres tous les projets d'Achmet Kiouperli, et

après quelques alternatives de succès et de revers, il livra la célèbre bataille de Saint-Gothard, où le choc des troupes allemandes et l'impétuosité des Français rompirent les rangs des janissaires et mirent les Turcs en pleine déroute.

Après cette victoire éclatante, on devait supposer que Léopold allait chasser pour jamais de la Hongrie les infidèles; mais ce prince, qui était d'une incapacité absolue, ne sut tirer aucun parti des avantages qu'il avait obtenus; il laissa au vizir le temps de rassembler les débris de son armée, de réparer ses pertes et de reprendre la campagne. Bientôt même il se trouva trop heureux de souscrire aux propositions du grand vizir, et de conclure avec la Porte une trêve de vingt ans, connue sous le nom de paix de Vasvar, nom du lieu où elle fut signée.

Il était difficile qu'il en fût autrement avec un empereur qui se laissait diriger par les jésuites, qui ne s'occupait que de discussions de métaphysique et de théologie, qui employait ses journées à composer des fables et des épigrammes latines, qui était sans cesse agenouillé sur les dalles de sa chapelle, et qui ne quittait ses pratiques de dévotion minutieuse que pour monter à son laboratoire et se livrer à l'étude de l'alchimie et de l'astrologie judiciaire.

Sous un tel prince et dans de pareilles circonstances, l'empire d'Allemagne ne pouvait que marcher à sa décadence. Aussi Louis XIV voulut-il profiter de l'excessive faiblesse de Léopold dans l'intérêt de son ambition, et pousser la guerre dans les provinces du Danemarck, qu'il désirait incorporer à son royaume. Léopold sortit de son apathie, arma contre la France, et après plusieurs combats, il contraignit

le grand roi à conclure la paix de Nimègue. Cette guerre entre la France et l'empire n'eut aucun résultat important, si ce n'est d'avoir décidé les états à former des ligues offensives et défensives, et à organiser des armées permanentes.

En Hongrie, les troubles continuaient toujours, par suite des persécutions excitées par les jésuites contre les protestants ; le palatin Wesseleny s'était d'abord mis à la tête des insurgés, mais il avait été vaincu par les armées impériales ; et les proscriptions, au lieu de diminuer, s'étaient accrues considérablement. Après Wesseleny, les comtes Zrini, Nadasty, Fangipani, Trassemback, Michel Tekeli et beaucoup d'autres magnats avaient pris les armes pour la défense de leurs concitoyens, et comme lui avaient été accablés par le nombre de leurs ennemis et forcés de se soumettre.

Léopold, maître enfin de réaliser ses projets ambitieux, déclara la couronne de Hongrie héréditaire dans sa maison ; et sous prétexte de pacifier le pays, il établit un gouvernement militaire despotique et un tribunal d'inquisition, qui fonctionnèrent admirablement l'un et l'autre et envoyèrent au bûcher tous ceux qui étaient suspectés d'être hostiles à l'empereur ou aux jésuites, soit protestants, soit catholiques. Il en résulta que les Hongrois de l'une et de l'autre communion, mettant de côté leurs anciennes inimitiés, se réunirent pour écraser l'ennemi commun, appelèrent à leur secours Abaffi ou Apafi, vayvode de Transylvanie, les pachas voisins, la France, et se préparèrent à recommencer une lutte terrible avec l'empire.

Aux premiers bruits de guerre, Émeric Tekeli, le fils de l'un des comtes qui avaient pris part aux dernières insur-

rections, quitta ses domaines, parcourut tout le pays avec un étendard sur lequel était écrite en lettres d'or cette noble devise : « Pro aris et focis ! » (pour les autels et pour les foyers), et recruta une armée de plus de trente mille hommes. Pendant trois années entières le brave Émeric tint la campagne contre les armées impériales, les battit six fois, pénétra dans la Moravie et menaça l'Autriche.

Léopold ne pouvant vaincre le général hongrois, voulut le faire assassiner, et lui expédia des agents qui devaient lui demander une audience particulière et le poignarder quand il serait seul avec eux.

Une indiscrétion de l'un des émissaires fit découvrir le complot et en empêcha la réussite ; néanmoins Émeric Tekeli fut tellement exaspéré par la connaissance de cette odieuse tentative, qu'il résolut de ne plus apporter de ménagements dans ses luttes avec l'empereur, et d'user de représailles envers les sujets de Léopold Ier. En conséquence, il envahit les provinces autrichiennes, en fit massacrer tous les habitants sans distinction d'âge ni de sexe ; et ce qui est horrible à dire, il fit dresser des chiens pour chasser à l'homme, et renouvela l'exemple donné par les jésuites espagnols dans les Amériques ! Enfin, après avoir mis à feu et à sang plus de trente lieues de pays, il opéra sa jonction avec les troupes d'Abaffi et celles du grand vizir Kara Mustapha, qui étaient en route pour venir mettre le siége devant Vienne.

A l'approche des ennemis, Léopold s'enfuit lâchement de la capitale avec sa cour, sans s'inquiéter de ce qu'il adviendrait de son peuple. Heureusement le duc Charles IV de Lorraine parvint à jeter quelques troupes dans la place, et l'in-

trépide Rudiger, le gouverneur de Vienne, secondé par la vaillante jeunesse des écoles, put mettre la ville en état de défense. Le grand vizir parut avec son armée de deux cent cinquante mille hommes, traça immédiatement ses lignes de circonvallation et forma un blocus régulier.

Bientôt les habitants furent réduits à la plus affreuse détresse; la famine, les maladies, le feu et le fer des ennemis, firent d'amples moissons d'hommes dans les rangs de la garnison et du peuple; tous les ouvrages extérieurs étaient déjà au pouvoir des Turcs; le duc de Lorraine, quoique ayant surpris et battu Tekeli sous les murs de Presbourg, tentait d'inutiles efforts pour sauver Vienne, et l'on s'attendait chaque jour à voir la capitale emportée d'assaut, lorsque l'empereur, réduit au désespoir, écrivit à Jean Sobieski, roi de Pologne. La lettre de Léopold contenait ces paroles : « Vous seul » pouvez me conserver la couronne impériale, mon frère; » venez donc vous mettre à la tête de mes troupes, et quelque » inférieures en nombre qu'elles soient à celles des ennemis, » j'ai la conviction qu'elles seront invincibles avec vous. »

Sobieski se rendit aux instances de l'empereur, et accourut à Tuln, qui était le rendez-vous général, avec trois mille hommes, sans emporter de bagages, pour franchir plus rapidement les distances; il ne trouva d'autres troupes à son arrivée que celles de Charles IV, duc de Lorraine; il attendit alors vingt mille Polonais, qui étaient en marche pour le rejoindre, ainsi que les renforts des électeurs de Saxe et de Bavière, et il se trouva à la tête de soixante mille hommes, avec lesquels il se dirigea sur Vienne et vint camper en vue de la ville. Ce secours inespéré ranima le courage des assiégés

et contraria singulièrement les chefs musulmans, qui se croyaient à la veille de prendre la place; ce désappointement se changea même bientôt en véritable consternation lorsqu'ils aperçurent l'armée combinée des Polonais et des impériaux descendre lentement dans la plaine et présenter la bataille. A la précision des manœuvres, Kara Mustapha reconnut Sobieski, et eut l'imprudence de s'écrier : « Malheur ! » malheur! le roi de Pologne est là! » Ces paroles circulèrent rapidement dans les rangs des infidèles et répandirent un tel effroi, que tous n'opposèrent qu'une molle résistance aux charges impétueuses de leurs adversaires, se replièrent peu à peu, et finirent par lâcher pied après trois heures de combat, laissant au pouvoir de l'ennemi les tentes, les bagages, les munitions de guerre et de bouche, cent quatre-vingts pièces de canon, les insignes de la dignité de grand vizir, et un étendard qu'on supposa être celui de Mahomet.

Le lendemain, le roi de Pologne entra à Vienne par une des brêches que le canon des Turks avait faites aux murailles, et fut reçu comme un dieu par cette population qui, deux jours auparavant, n'avait en perspective que la mort ou l'esclavage. Sobieski ne resta qu'une seule journée dans la ville, retourna à son camp, puis écrivit à Léopold qu'il pouvait revenir à Vienne. Le lâche monarque accourut en toute hâte, et fit son entrée dans la capitale, à pied, un flambeau à la main, suivi d'une cohorte de jésuites, et au milieu des murmures d'un peuple indigné de sa couardise.

Sentant vivement la différence qui existait entre les transports d'enthousiasme qui avaient accueilli le roi de Pologne lors de son entrée dans la capitale de l'Autriche et les ma-

nifestations railleuses qui avaient eu lieu lors de son retour, il exhala sa colère contre son ministre, le comte de Sinzendorf, aux funestes avis duquel il attribuait ses malheurs : suivant plusieurs auteurs, il le fit empoisonner sur-le-champ; suivant quelques autres, le ministre serait mort de désespoir; ce qu'il y a de positif, c'est que dans la soirée Sinzendorf n'existait plus. L'irritation de Léopold était si violente, qu'au lieu de voler au camp polonais pour remercier celui qui lui avait conservé la couronne, il convoqua son conseil pour qu'on décidât si un roi par élection et non de droit divin pouvait être admis en sa présence sans que la dignité impériale en eût à souffrir la plus légère atteinte. Puis la question ayant été résolue affirmativement, il demanda de quelle manière il devait recevoir Jean Sobieski. « A bras ouverts! » répondit le duc de Lorraine, présent à cette scène et indigné de cette orgueilleuse ingratitude.

Léopold ne goûta pas un si noble conseil; animé d'une basse jalousie qui lui représentait une dette de reconnaissance comme une honte, il s'occupa de régler avec soin le cérémonial de son entrevue avec le roi de Pologne. La rencontre des deux princes eut lieu dans une plaine située entre le camp et la ville; l'empereur s'y rendit vêtu simplement et monté sur un cheval de médiocre apparence; Sobieski portait son costume de bataille et montait un superbe coursier richement caparaçonné. Au signal convenu ils s'avancèrent au devant l'un de l'autre, se saluèrent au même instant et s'embrassèrent froidement. Léopold ne murmura pas même le mot de reconnaissance; Sobieski, irrité de tant d'indifférence, remonta aussitôt à cheval et lui dit d'une manière piquante :

« Adieu, mon frère; je suis bien aise de vous avoir rendu un » petit service. »

Comme l'armée ottomane avait évacué la Hongrie, l'empereur reprit l'exécution de son projet d'asservissement de ce royaume, et donna l'ordre à ses troupes de marcher contre les magnats insurgés dans les provinces. Sobieski intervint alors, et s'efforça de négocier un accommodement entre Léopold et les mécontents; l'empereur, que la médiation du roi de Pologne embarrassait beaucoup, feignit de croire que ce prince ne défendait les rebelles que dans l'espérance de procurer à son propre fils la couronne de Hongrie : le généreux Sobieski rompit immédiatement toutes les négociations et se retira dans ses états; c'était ce qu'attendait le fourbe Léopold.

Après le départ du roi de Pologne, il jeta en Hongrie toutes les troupes dont il pouvait disposer, et en moins de deux mois, grâce à ses soldats, il se trouva maître de tout le pays. Son premier soin fut d'instituer un tribunal permanent présidé par un Italien nommé Caraffa, homme sanguinaire, qui pendant une année entière occupa trente bourreaux et leurs valets pour abattre les têtes des malheureux Hongrois. Les jésuites conseillèrent au prince de profiter de la terreur qu'inspiraient ces terribles exécutions, pour abolir le culte protestant et introduire la loi de légitime succession à la couronne de Hongrie. Celui-ci n'osa pas exécuter les deux choses à la fois; il remit à un temps meilleur le rétablissement du papisme, et commença par faire décréter dans les états le droit de succession au trône pour la ligne masculine de la maison d'Autriche, tant de la branche espagnole que

de la branche d'Allemagne; puis il procéda au couronnement de l'archiduc Joseph, son fils, qui n'avait pas dix ans.

Quelques années après, les Turks reparurent dans la Transylvanie, menacèrent l'empire, et s'établirent même dans la Hongrie, sous la conduite du sultan Mustapha II. C'est alors que le prince Eugène de Savoie, chassé de France par les mépris de Louis XIV, parut pour la première fois à la tête des armées impériales. Le nouveau général rencontra les Turks à Zentha, sur la Theiss, dans un camp retranché en tête de pont, et déjà il se préparait à livrer bataille, lorsqu'il reçut un ordre de l'empereur qui lui défendait d'engager aucune affaire avec l'ennemi. Malgré cette défense, Eugène, qui voyait que la victoire lui était assurée par ses dispositions, donna l'ordre de l'attaque, foudroya les ennemis avec son artillerie, les fit ensuite charger par sa cavalerie, les culbuta dans le fleuve, et leur tua plus de trente mille hommes; le reste de l'armée mit bas les armes, se rendit prisonnier, et abandonna aux Autrichiens un immense matériel d'artillerie et d'équipages. Jamais victoire plus complète et plus décisive n'avait été obtenue par les armées impériales. C'était trop de gloire pour un homme; Léopold en conçut une telle jalousie, qu'au lieu de récompenser magnifiquement le vainqueur lorsqu'il revint à Vienne pour déposer à ses pieds les trophées remportés sur les ennemis, il lui fit demander son épée, et donna l'ordre de le traduire devant un conseil de guerre comme coupable de haute trahison.

Cette nouvelle marque d'ingratitude, qui rappelait l'odieuse conduite du souverain envers Sobieski, exaspéra la population de Vienne; les citoyens se rassemblèrent en tumulte sous

les murs du palais et firent entendre des menaces de mort contre l'empereur. Il fut alors obligé de remettre le général en liberté et de lui rendre le commandement de l'armée de Hongrie. La paix se rétablit enfin avec la Porte par le traité de Carlowitz, qui enlevait à la puissance ottomane une partie de ses états d'Europe et la rendait beaucoup moins redoutable qu'auparavant pour les royaumes catholiques.

Léopold, se trouvant maître de la Transylvanie, de l'Esclavonie, de toute la partie de la Hongrie qui est au nord de la Maros et à l'occident de la Theiss, tourna ses regards vers l'Espagne, et s'occupa de faire agréer au vieux roi Charles II, qui n'avait pas d'enfants, un de ses propres fils pour lui succéder. Les choses étaient fort avancées, et le comte de Harrach, ambassadeur de l'empire, avait même obtenu du roi la promesse de choisir le dernier fils de Léopold pour son successeur, lorsque Louis XIV vint se jeter à la traverse et sut mener les intrigues si habilement, qu'il extorqua un testament en faveur de Philippe, duc d'Anjou, son petit-fils.

Charles II mourut, et une guerre terrible éclata entre la France et l'Autriche pour la succession d'Espagne. Léopold rassembla une armée de quatre-vingt mille hommes et en confia le commandement au prince Eugène, dont les talents assurèrent à l'empire une prépondérance momentanée; ensuite il se ligua avec les puissances ennemies de la France, fit proclamer solennellement à Vienne son fils l'archiduc Charles roi d'Espagne, et l'envoya en Angleterre, d'où une flotte le transporta en Espagne. A partir de ce moment la situation de l'empereur commença à devenir inquiétante; ses troupes d'Italie cédèrent le terrain aux Français; la ville de Passau

se rendit à l'ennemi; une armée gallo-bavaroise se dirigeait vers les états héréditaires et se préparait à faire une jonction avec les Hongrois, qui venaient de se révolter de nouveau et de reconnaître pour chef le jeune Ragocky. Déjà même celui-ci s'était assuré des passages sur le Danube, sur la Morave et sur le Waag, pour seconder les opérations des Français, qui voulaient pousser une pointe sur Vienne, lorsque le prince Eugène accourut avec ses troupes sur les points menacés, vint sauver encore une fois la capitale, refoula l'armée gallo-bavaroise et lui fit essuyer des pertes considérables dans la fatale journée de Hochstedt. Léopold crut que la fortune était revenue sous ses drapeaux; il résolut de ne point laisser échapper l'occasion de reprendre tous ses avantages, il leva des impôts extraordinaires, recruta de nouvelles troupes, organisa deux armées formidables, et se prépara à envahir simultanément la Hongrie et l'Espagne pour frapper un grand coup. Mais la mort ne lui permit pas d'exécuter ses projets; il succomba à une maladie de langueur le 6 mai 1705, après avoir bouleversé l'Europe pendant un demi-siècle.

Ce prince, à l'exemple de Louis XIV, s'était fait donner par ses flatteurs le surnom de Grand, titre glorieux que la postérité ne lui a point confirmé. Cependant nous devons convenir que Léopold avait protégé les sciences et les arts, avait fondé les universités d'Inspruck et de Breslau, ainsi que plusieurs colléges et sociétés littéraires. Il aimait surtout les musiciens, les recevait à sa table, conversait familièrement avec eux. « Son goût pour la musique était une véritable » passion, dit Duclos, car le jour où il mourut, après avoir

» prié Dieu une dernière fois avec son confesseur, il fit venir » les meilleurs artistes de sa cour, et expira au milieu d'un » concert. »

Marie de Médicis, l'épouse adultère de Henri IV, la femme criminelle qui avait mérité d'être soupçonnée de l'assassinat de son mari, la reine qui ouvre la série des souverains qui gouvernèrent la France pendant le dix-septième siècle, avait protégé aussi les hommes de talent de son époque; ce qui prouve que l'amour des arts ne rend nullement les princes meilleurs, et que ce serait s'abuser étrangement que d'attribuer à de nobles sentiments les encouragements ou les distinctions qu'ils accordent aux sciences. Les souverains n'aiment les savants qu'en raison de la gloire qu'ils reflètent sur leur règne; ils n'aiment les artistes qu'en raison des jouissances qu'ils leur procurent. Ainsi donc, que les peuples cessent d'honorer dans leurs rois ce prétendu amour des arts qui n'est que le résultat d'un monstrueux égoïsme.

Marie de Médicis, fille du grand duc de Toscane et de Jeanne, archiduchesse d'Autriche, n'était pas très-belle, si l'on en juge par les portraits que nous en a laissés le peintre Rubens; au moral, c'était, suivant les historiens, une terrible princesse, implacable, fourbe, altière, vindicative, et si corrompue, qu'elle entretenait des favoris et des mignonnes pour satisfaire ses appétits luxurieux. Parmi les femmes qui avant son mariage avaient le privilége de prendre part à ses débauches, se trouvait en première ligne Léonore Dori, dite Galigaï, la fille de sa nourrice, une jeune Italienne au tempérament de feu, qui avait su prendre un tel ascendant sur sa maîtresse, qu'elle réglait à son gré ses désirs, ses affec-

tions et ses haines. Léonore ayant épousé un certain Concino Concini, fils d'un notaire de Florence, fit admettre son mari dans l'intimité de Marie de Médicis; et le couple entra si avant dans ses bonnes grâces, qu'elle ne voulut plus se séparer ni de l'un ni de l'autre, même lorsqu'elle vint en France pour épouser Henri IV. Le jour de son arrivée à la cour, elle annonça au roi qu'elle voulait de l'or et des dignités pour la Galigaï et pour Concini; et comme le prince lui représentait qu'il en avait à peine assez pour ses propres dépenses, elle simula des scènes de jalousie et s'emporta jusqu'à lever le bras sur son mari.

Quelques concessions de Henri IV parurent enfin avoir adouci le caractère irascible de Marie de Médicis, et les deux époux vécurent en apparence en assez bonne intelligence; la reine souffrit que son mari entretînt des maîtresses à la cour et qu'elles lui fussent même présentées; de son côté Henri IV permit que sa femme continuât ses relations avec le beau Concino Concini et le comblât de faveurs. De cet arrangement matrimonial, il résulta que la France eut à pourvoir de dotations, de charges et de bénéfices les enfants naturels du roi, et à fournir des apanages aux bâtards dont la reine augmentait chaque année la famille royale.

Malgré les charmes de cette existence indépendante, Marie de Médicis se fatigua de n'occuper que la seconde place dans le royaume; elle se rappela les beaux jours de Catherine de Médicis, et voulut à son exemple exercer l'autorité suprême. Pour cela, il lui fallait simplement être régente, être veuve!... Henri IV devait partir pour la guerre des Pays-Bas; elle se fit souple, caressante, et obtint du roi qu'elle fût couronnée

solennellement et sacrée en qualité de reine de France. Cette cérémonie eut lieu la veille du jour fixé pour le départ du roi, et se fit avec une pompe extraordinaire.

Voici la description que nous en a laissée un des auteurs du temps : « Sa majesté fut sacrée et couronnée le jeudi 13 mai » 1610, dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis. On avait » élevé dans le sanctuaire un immense échafaud surmonté » d'un dais de velours semé de fleurs de lis d'or en broderie; » les gradins étaient également couverts de velours cramoisi » à franges et à broderies d'or. A droite et à gauche on » avait construit deux autres échafauds magnifiquement or- » nés qui étaient destinés aux princes, aux chevaliers des » ordres du roi, aux gentilshommes de la chambre, aux » grands seigneurs, aux capitaines, aux ambassadeurs, aux » dames et damoiselles de la reine. Dans l'enceinte du maître » autel se trouvaient des siéges couverts de drap d'or pour » messieurs les cardinaux de Gondi, de Sourdis, du Perron, » pour les archevêques et les évêques; près de l'autel, sur » une table magnifiquement préparée, étaient déposés les » grandes et les petites couronnes, le sceptre, la main de » justice et l'anneau royal; de l'autre côté on voyait une » chaire magnifique pour le cardinal de Joyeuse, qui devait » officier; enfin le parterre entier de l'église était couvert de » velours cramoisi surchargé de broderies d'or.

» Au matin, les princes, les seigneurs et les cardinaux se » rendirent au logis de la reine pour la conduire à l'église, » et la trouvèrent dans ses appartements, habillée en corset » surcot d'hermine, et autres vêtements royaux. Son manteau » était de velours semé de fleurs de lis d'or, fourré d'hermine

» et ayant la queue longue de sept aunes; son ornement de
» tête tout garni de pierreries, comme aussi son surcot qui
» était enrichi de gros diamants, rubis et émeraudes d'un
» prix inestimable.

» Le cortége se mit en marche dans l'ordre suivant : les
» Suisses, vêtus de velours tanné, blanc, bleu et incarnat;
» les deux compagnies des cent gentilshommes, les uns vêtus
» de satin tanné avec passements d'or, les autres ayant le
» pourpoint de satin blanc, et les chausses de satin tanné;
» les gentilshommes de la chambre, chambellans et autres,
» les chevaliers du Saint-Esprit, ayant tous leur grand ordre
» suspendu au cou; les clairons habillés de velours bleu; les
» hérauts revêtus de leurs cottes d'armes, les huissiers de
» la chambre portant leurs masses. Puis suivaient les princes,
» tous vêtus de diverses couleurs de toile d'or, la cape de
» même couleur, le capuchon couvert de pierreries, avec la
» toque dont les cordons n'étaient que perles et diamants.
» Venait ensuite la reine, soutenue par messieurs les ducs
» d'Orléans et d'Anjou; la queue de son manteau portée
» par mesdames les princesses de Condé et de Conti, la
» douairière de Montpensier et la duchesse de Mercœur; les
» queues des manteaux de ces quatre princesses étaient aussi
» portées par quatre comtes vêtus de toile d'argent, avec la
» cape et la toque semée de pierreries. Après eux s'avan-
» çaient Madame et la reine Marguerite, avec leurs man-
» teaux couverts de fleurs de lis d'or et de broderies, dont
» les queues étaient soutenues par des barons; enfin venaient
» les autres princesses et duchesses, dont les queues étaient
» pareillement portées par des seigneurs de qualité. Toutes

» ces nobles dames ayant sur leur tête leurs cercles de du-
» chesses enrichis de perles et de diamants.

» Madame Marie de Médicis pénétra dans le sanctuaire avec
» ce brillant cortége; puis elle fit sa prière et baisa un reli-
» quaire qui lui fut présenté par le cardinal de Joyeuse, qui
» était revêtu des ornements pontificaux; après quoi elle monta
» sur le trône, pendant que les joueurs d'instruments faisaient
» retentir d'airs sacrés la voûte de l'église. Sa majesté fut
» ramenée devant l'autel par les premiers dignitaires ecclésias-
» tiques; ensuite le cardinal de Joyeuse ayant pris la sainte
» ampoule des mains de deux évêques, versa l'onction sacrée
» sur la patène et en oignit la reine sur le chef et sur la poi-
» trine, en disant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-
» Esprit, que cette onction d'huile te profite en honneur
» éternel! » Puis il prit l'anneau et le mit au doigt de la reine.
» — Un autre évêque lui ayant présenté le sceptre et la
» main de justice, il les remit également à la reine, il lui
» plaça la grande couronne sur le front sans l'attacher, mais
» la faisant soutenir par le dauphin et par Madame; enfin il
» remplaça cette couronne par une autre moins pesante,
» toute couverte de diamants, de rubis et de perles, et la
» fixant sur la tête de sa majesté, il prononça ces paroles :
« Prends ce diadème de gloire et de liesse, afin que tu re-
» luises splendide et sois couronnée d'une félicité perdurable. »

» Le sacre et le couronnement étant terminés, la reine en-
» tendit la messe, communia, fit des largesses au peuple, et
» fut ramenée dans ses appartements en pareil ordre qu'elle
» avait été conduite à l'église. Un festin magnifique termina
» les cérémonies. Après quoi Henri IV et Marie de Médicis

» rentrèrent dans Paris par la porte Saint-Martin, et allèrent » coucher au Louvre. »

On remarqua que le soir même de son sacre la reine eut des entretiens secrets avec Éléonore Galigaï, avec Concino Concini, avec le duc d'Épernon, l'ancien mignon de Henri III, et avec plusieurs jésuites, ennemis secrets et implacables du roi : on n'a jamais su quels complots avaient été machinés dans ces conciliabules; seulement dès le lendemain il circula d'étranges bruits à la cour.

Plusieurs avis secrets furent adressés à Henri IV pour qu'il eût à se tenir en garde contre des assassins; le duc de Vendôme, le fils de la belle Gabrielle d'Estrées, vint même lui dire qu'un nommé Labrosse, qui faisait profession d'astrologie, l'avait supplié d'avertir le roi qu'on tenterait de l'assassiner le jour même, s'il sortait de son palais. Henri IV méprisa tous ces avertissements; néanmoins il ne laissa pas que d'en éprouver une certaine inquiétude; il congédia le duc de Vendôme, demeura seul dans sa chambre, se promena à grands pas, se jeta ensuite sur son lit pour prendre un peu de repos, et vers les quatre heures il se releva et appela quelqu'un pour demander des nouvelles de la reine. Un exempt des gardes de Marie de Médicis se présenta aussitôt, et après avoir répondu aux questions du roi, il ajouta : « Sire, » votre majesté est morose et pensive; il serait bon qu'elle » prît l'air, cela la réjouirait. » — « Eh bien, faites apprêter » mon carrosse, » répliqua le roi. — Le duc d'Épernon s'offrit immédiatement pour accompagner le prince, et l'engagea à diriger sa promenade du côté de la porte Saint-Antoine, pour examiner les préparatifs des fêtes que la ville devait

donner à la reine lorsqu'elle reviendrait d'accompagner le roi pour célébrer sa rentrée dans Paris. Henri IV accepta, et moins d'un quart d'heure après, dans son propre carrosse arrêté par un embarras de voitures vers le milieu de la rue de la Ferronnerie, il recevait deux coups de couteau de la main de Ravaillac dans la région du cœur.

Le duc d'Épernon souleva le roi, et voyant qu'il était mort, il fit rebrousser chemin vers le Louvre, et accourut annoncer la nouvelle de l'assassinat à Marie, « qui ne se montra ni surprise ni affligée de l'événement. » Ensuite, lui et le duc de Guise firent monter à cheval le plus de noblesse qu'ils purent pour forcer le lieutenant civil et le prévôt des marchands à fermer les portes de la capitale, à leur livrer les clefs. Enfin, par ordre de la reine, les chefs de troupes s'occupèrent de disperser les attroupements, et de faire publier dans tous les quartiers que le roi n'était que légèrement blessé. En même temps le duc d'Épernon investit le parlement à la tête des compagnies des gardes, entra dans la grand'chambre tout armé, et mettant la main sur la garde de son épée, il dit aux conseillers assemblés : « Messeigneurs, si avant » que je sois sorti de cette enceinte vous n'avez pas déclaré » madame la reine régente du royaume, je vous jure, par » mon honneur de gentilhomme, que j'arracherai cette épée » du fourreau pour en frapper ceux qui se montreront les en- » nemis de la couronne. Ne demandez pas à délibérer; il faut » que vous passiez immédiatement de la proposition à la » conclusion. »

Comme les membres du parlement gardaient un profond silence, il donna un signal, et des soldats se présentèrent

aux portes de la salle, prêts à faire main basse sur les récalcitrants. Il n'y avait pas à délibérer en effet; les conseillers cédèrent, et rendirent un arrêt portant : « que la reine Marie » de Médicis, mère du roi Louis XIII, était régente du » royaume, et en cette qualité investie de l'administration » des affaires pendant le bas âge dudit seigneur son fils, avec » toute puissance et autorité. »

Le président Blanc-Ménil et dix conseillers furent chargés, séance tenante, de porter cet arrêt au Louvre. Après avoir présenté à la reine leurs compliments de condoléance et le décret de régence, ils reconnurent Louis XIII comme leur légitime et naturel seigneur, et se retirèrent. Le soir même, la régente donna des gardes aux ambassadeurs et aux princes étrangers, et fit partir en poste de nouveaux gouverneurs de provinces, choisis dans ses créatures, pour faire reconnaître son autorité. Tout cela fut exécuté en moins de six heures; ce qui fit dire que tout avait été prévu et calculé à l'avance. Dès le lendemain, Marie de Médicis fit confirmer son titre de régente dans un lit de justice que tint son fils, âgé à peine de dix ans.

Ainsi quelques courtisans lâches et corrompus aidèrent une reine éhontée à dépouiller la nation d'un de ses droits les plus sacrés, celui de déférer la régence, droit dont avait été investie jusqu'à cette époque l'assemblée des états généraux. C'était une grande conquête faite sur le peuple; c'était un immense service rendu à la cause du despotisme; Marie de Médicis le comprit, et récompensa magnifiquement ceux qui l'avaient servie dans cette dangereuse circonstance. Le duc d'Épernon entre autres fut maintenu dans ses an-

ciennes dignités, gratifié de gouvernements, de pensions et de bénéfices si importants, que pour donner une idée de sa fortune, un historien du temps rapporte qu'il n'allait jamais au Louvre qu'avec une escorte de sept ou huit cents gentilshommes. En outre, comme le duc n'avait pu échapper au soupçon de complicité dans l'assassinat du roi, elle le couvrit de sa protection puissante, fit jeter dans les cachots de la Bastille deux personnes, une demoiselle de Coman et un capitaine nommé Lagarde, qui prétendaient avoir vu le duc d'Épernon déguisé en moine et causant avec Ravaillac, et qui fournissaient des indications si précises que le parlement avait dû commencer une instruction à ce sujet. Marie de Médicis intervint, arrêta la procédure et fit interroger les deux prisonniers vendus à sa cause. Mademoiselle de Coman persista dans ses déclarations; mais le capitaine Lagarde consentit à rétracter les siennes. Deux jours après, l'infortunée demoiselle de Coman était trouvée morte dans son cachot, et le capitaine obtenait, au contraire, son élargissement de la Bastille, et recevait, pour prix de sa discrétion, une pension de six cents livres et le brevet d'une place à Paris.]

Lorsque la régente vit son autorité bien affermie, elle ne craignit plus de mécontenter les ministres du feu roi; elle les chassa de la cour sans plus s'en inquiéter, et donna leurs places à ses favoris. Parmi ceux qui furent comblés outre mesure des faveurs de la reine, se trouvèrent naturellement Léonore Galigaï, cette Italienne qu'on appelait à la cour la mignonnette de la reine, et son mari le beau Concino Concini, qu'on désignait ouvertement comme le père des enfants de madame Marie de Médicis.

L'orgueil et l'insolence de ce couple s'en accrut à tel point, que la Galigaï en vint à interdire sa porte aux princes et aux princesses à certaines heures du jour. Saint-Simon raconte que le roi lui-même n'était pas à l'abri de ses caprices ni de ses boutades, et qu'un matin, comme il s'amusait à de petits jeux auprès de son lit, elle lui commanda durement de sortir de sa chambre et de la laisser dormir. Concino Concini prit les allures d'un grand seigneur, acheta le marquisat d'Ancre, se fit nommer successivement premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Normandie, ministre, quoiqu'il n'eût aucune connaissance des lois du royaume, et enfin maréchal de France, quoiqu'il n'eût jamais tiré l'épée.

Le favori bouleversa toute l'administration du royaume sous prétexte de réformes, il s'empara du maniement des finances, partagea avec la reine quarante millions qui étaient en réserve dans les caisses de Sully, et doubla les impôts pour subvenir aux dépenses de la cour. Cependant il n'osa pas licencier toutes les troupes qui avaient été levées par Henri IV; et pour donner une satisfaction à l'esprit national, il envoya le maréchal de la Châtre avec un corps d'armée en Allemagne pour aider le prince Maurice de Nassau à reconquérir sur l'archiduc Léopold la ville de Juliers, que revendiquaient le marquis de Brandebourg et le duc de Neubourg, alliés de la France.

Le prince de Condé, qui n'avait plus à redouter pour sa femme les poursuites d'un roi dissolu, rentra en France et vint immédiatement à la cour. Il fût d'autant mieux accueilli par Marie de Médicis, qu'elle craignait qu'il ne fît valoir des prétentions à la régence et qu'il ne suscitât des embarras à

son gouvernement; elle entra en pourparlers avec lui, et en échange de sa soumission elle lui assura une pension de deux cent mille livres et la propriété du magnifique hôtel de Gondi.

La régente affecta de changer tout le système politique suivi par Henri IV dans ses relations avec les puissances étrangères; elle rechercha l'alliance de l'Espagne, rappela les troupes qui guerroyaient dans les Pays-Bas, et abandonna l'alliance des princes protestants. Pour la politique intérieure elle suivit les mêmes errements, et sembla prendre plaisir à prodiguer les honneurs, les emplois et les richesses à ceux qui s'étaient montrés les plus hostiles à son mari, et se déclara l'ennemie implacable des réformés. Avec une telle conduite, la reine eut bientôt soulevé l'animadversion générale au dedans comme au dehors. Les seigneurs de la cour formèrent une cabale puissante, à la tête de laquelle se trouvaient César, duc de Vendôme; Alexandre, grand prieur de France, deux bâtards du roi défunt; Henri II de Condé et Henri de Mayenne, les fils de l'ancien chef de la ligue; les ducs de Longueville, de Nevers, de Rohan, de la Trimouille et le maréchal de Bouillon. Cette cabale avait pour but d'enlever la régence à Marie de Médicis et le titre de premier ministre à l'Italien Concino Concini.

Les protestants, de leur côté, se réunirent en armes, se cantonnèrent dans les provinces du Midi et entrèrent en pleine révolte. Le maréchal d'Ancre, qui était assuré de la faveur de Marie de Médicis, ne parut guère s'émouvoir de cette levée de boucliers; il affecta même plus d'audace et plus d'insolence qu'auparavant; et sous prétexte de venger l'autorité royale, il arma sept mille hommes à ses frais et les

envoya contre les rebelles. Ce dernier acte acheva d'exaspérer les esprits; chacun se récria contre les scandaleux abus qui existaient dans l'administration du royaume, et qui avaient fait du mari d'une femme de chambre venu en France sans aucun bien, un homme assez riche pour lever une armée à ses frais. Des clameurs s'élevèrent de toutes parts contre l'Italien, et une multitude de suppliques furent adressées à la reine pour réclamer l'expulsion de ce misérable.

Marie de Médicis, qui était plus entichée que jamais de la favorite et de son amant, repoussa toutes les réclamations et maintint le maréchal d'Ancre au pouvoir. Celui-ci ne garda plus alors de mesures dans sa conduite à l'égard de ses ennemis comme envers le roi lui-même; il ne se contenta pas de lui enlever toute autorité, il voulut s'assurer de sa personne, lui défendit de sortir de Paris, et ne lui permit aucune distraction, si ce n'est de faire des promenades aux Tuileries; enfin il le traita avec une telle sévérité, qu'il donna lieu d'accréditer le bruit déjà trop répandu qu'il était le père du roi de France.

Pendant que Concini agissait ainsi, les seigneurs confédérés inondaient la France de leurs manifestes contre la régente et contre son ministre, et entraînaient d'importantes défections dans le parti de la cour. Marie de Médicis s'effraya alors de la tournure que prenaient les choses; et pour prévenir de plus grands malheurs pour son cher Concini, elle résolut de gagner à sa cause les principaux membres de la cabale en leur abandonnant une partie des domaines de la couronne et en leur offrant le partage des dépouilles du peuple. Des princes ne pouvaient refuser de semblables pro-

positions; des conférences furent ouvertes pour fixer le prix auquel chacun d'eux mettrait sa soumission, et un traité fut conclu à Sainte-Menehould, le 15 mai 1614.

Mais pour payer ces consciences de gentilshommes il fallait de l'argent, et le trésor était à sec. La régente se hâta donc d'assembler les états généraux pour en obtenir des subsides; et préalablement elle eut soin de faire déclarer le roi majeur par le parlement, afin qu'il ne prît fantaisie à aucun des princes du sang de réclamer la régence. Néanmoins les choses ne se passèrent pas à son entière satisfaction; plusieurs membres des trois ordres portèrent la parole contre la reine et contre son premier ministre; le tiers état surtout se fit remarquer par l'énergie de ses représentations et par les propositions hardies qu'il osa soulever contre les abus de l'autorité royale. La solution fut que les états refusèrent de voter de nouveaux impôts avant que la reine eût justifié de l'emploi des richesses immenses qu'elle avait englouties dans les quatre années de son administration.

Marie de Médicis voyant qu'elle n'avait rien à attendre d'une telle assemblée, la congédia immédiatement, et s'occupa des moyens de se procurer de l'argent d'une autre manière. Elle créa des offices de trésoriers des pensions et les vendit pour dix-huit cent mille francs. Le parlement ayant osé adresser des remontrances à la reine sur le scandale d'une semblable mesure, le duc d'Épernon eut ordre de corriger les vieux conseillers; mais comme il ne pouvait avouer la mission secrète qu'il avait reçue ni faire une provocation sans avoir des motifs plausibles, il attendit une occasion pour agir : cette occasion ne se fit pas attendre.

Un soldat du régiment des gardes ayant été enfermé dans une prison civile du faubourg Saint-Germain, pour avoir tué en duel un de ses camarades, le duc prétendit qu'en sa qualité de colonel général de l'infanterie, il était seul juge de cette affaire, que le parlement lui avait manqué d'égards en empiétant sur ses attributions; et sans autre explication il prit quelques soldats de la compagnie qui était de service au Louvre, il fit briser les portes de la prison et enleva le garde. Le bailli de Saint-Germain adressa immédiatement sa plainte à la cour, qui commit sur-le-champ plusieurs conseillers pour en informer.

Le duc d'Épernon joua l'exaspération, exhala sa colère contre le parlement par d'affreuses menaces; puis, réclamant l'aide des gentilshommes qui étaient présents, il se mit à leur tête et se dirigea vers le palais pour attendre la sortie des conseillers. A la levée de la séance, ceux-ci traversèrent le vestibule, suivant leur habitude, pour se rendre dans une autre chambre et déposer leurs robes. Tout à coup ils sont assaillis par une troupe de furieux, qui les frappent du revers de leurs épées, les terrassent, les foulent aux pieds, déchirent leurs vêtements avec leurs éperons, en blessent même plusieurs, en leur criant que c'était pour leur apprendre à se mêler des affaires de la reine et de ses ministres. Ce trait d'audace étant demeuré impuni, l'insolence des favoris de Marie de Médicis ne fit que s'accroître, et tout plia devant l'autorité du ministre.

Enfin Louis XIII se fatigua d'obéir, et résolut de se soustraire au joug du maréchal d'Ancre et à la tutelle de sa mère; toutefois, comme il n'entrait pas dans son caractère de

prendre une détermination énergique parce qu'il manquait de courage pour l'exécuter, il agit sourdement, prépara ses batteries dans l'ombre et ne mit personne dans sa confidence, si ce n'est un de ses compagnons de jeu de paume, le jeune Albert de Luynes, en qui il avait une grande confiance, et dont il fit plus tard son principal ministre.

Ce favori, qui joua un rôle très-important sous le règne de Louis XIII, était d'une famille extrêmement infime; car le cardinal de Richelieu dit, dans ses mémoires, que le père d'Albert de Luynes était simplement un bâtard de maître Guillaume Ségur, chanoine de l'église cathédrale de Marseille; qu'il avait tiré son nom d'une petite maison que cet ecclésiastique possédait sur les bords d'une rivière nommée Luynes, entre Aix et Marseille, et qu'il avait pris le surnom d'Albert de sa mère, qui servait de chambrière au chanoine; que ce bâtard s'étant fait soldat, était parvenu à se faire recevoir archer de la garde, et qu'il s'était acquis une réputation de bretteur pour avoir tué en duel, dans le bois de Vincennes, plusieurs de ses camarades; qu'ensuite il avait obtenu, en récompense de sales services, le gouvernement du Pont-Saint-Esprit, et qu'il s'était marié à une demoiselle de Saint-Paulet, femme adroite et violente; que ce couple ayant amassé un peu d'argent par extorsion, avait fait l'acquisition d'une petite maison appelée Montmirail, d'une chétive métairie nommée Brante, et d'une île que le Rhône avait presque toute rongée, et qu'on nommait Cadnet. Le cardinal ajoute que « tous leurs biens et leurs acquêts pouvaient valoir douze » cents livres de rentes, et qu'aussi ne purent-ils suffire aux » dépenses de la famille, lorsque le gouvernement du Pont-

» Saint-Esprit vint à être enlevé au capitaine Luynes. » Ils tombèrent dans une telle misère, que le boucher qui apportait les provisions de la maison refusa de continuer ses fournitures; et comme la femme de l'ancien archer insistait pour qu'il montrât plus de complaisance, il lui répliqua insolemment « qu'il n'avait qu'une sorte de marchandise à son ser-» vice, dont se conservant la propriété, il lui donnerait l'usage, » si bon lui semblait, sans rien demander. » Cette grossière injure valut à celui qui l'avait faite quatre coups de poignard, puis la famille se retira dans la ville de Tarascon. Le capitaine Luynes avait alors trois fils : l'aîné, qu'on appelait Luynes, le second Cadnet, et le troisième Barante. La mère, qui était d'une beauté fort remarquable, ne tarda pas à trouver un protecteur, et fit entrer ses trois enfants chez le comte de Lude en qualité de pages; plus tard, celui-ci les présenta à Henri IV et obtint leur admission à sa cour. A leur début, les trois frères n'avaient qu'un manteau qu'ils portaient à tour de rôle quand ils étaient de service, et vivaient avec une pension de quatre cents écus que la munificence du roi avait accordée à l'aîné en qualité de page de sa chambre.

Dans les devoirs de sa charge, Albert de Luynes eut maintes occasions de plaire au dauphin, soit en partageant ses jeux, soit en lui élevant des pies-grièches. Le jeune prince le nomma d'abord grand fauconnier de France, puis l'éleva à la dignité de premier gentilhomme de la chambre; et enfin, quand sa majorité eut été déclarée, il le combla d'honneurs et de pensions, ainsi que ses frères Cadnet et Barante.

Le crédit du favori de Louis XIII parut si bien établi, que la reine mère et le maréchal d'Ancre en conçurent de l'om-

brage, et résolurent de le séparer du jeune monarque en lui confiant le gouvernement d'Amboise. Ils chargèrent même Sauveterre, premier valet de la garde-robe, de signifier à Luynes qu'il eût à se rendre immédiatement à son poste, s'il voulait prévenir une disgrâce dont lui et ses frères étaient menacés. Sauveterre répondit à Marie de Médicis, en présence de Concini : « Mais, madame, vous avez donc un autre » favori tout prêt pour le roi, dont vous seriez plus sûre que » de Luynes; car vous n'ignorez pas que votre fils est si » faible d'esprit, qu'il faut quelqu'un pour l'amuser comme » un enfant; et s'il venait à choisir un homme plus entrepre» nant et plus élevé en dignité, vous pourriez vous repentir » d'avoir éloigné celui-ci. »

Ces paroles retardèrent l'exécution du projet qu'avaient formé la reine et le premier ministre d'éloigner Luynes de la cour. Le favori resta donc en possession du monarque et continua à l'amuser en jouant à la paume ou au ballon, en dressant des oiseaux ou bien en l'occupant à des pratiques d'une piété puérile, pour lesquelles Louis avait un penchant déclaré. Peu à peu le favori prit un tel ascendant sur son esprit, que Louis XIII le choisit pour son confident intime dans tous les complots qu'il formait contre la reine et contre le premier ministre. Le projet du mariage du roi avec Anne d'Autriche, fille de Philippe III d'Espagne, n'apporta aucun changement dans la faveur de Luynes; au contraire, sa majesté le désigna pour aller à Bayonne recevoir la future reine des mains des ambassadeurs espagnols, et pour la conduire à Bordeaux, où il l'épousa le 22 novembre 1615, au grand ébahissement du bon peuple, qui croyait à cette époque que

le pire des malheurs pour une nation était que la race des rois vînt à s'éteindre.

Cette alliance augmenta encore les divisions qui existaient à la cour; car Anne d'Autriche ayant montré quelque velléité de prétentions au gouvernement du royaume, Marie de Médicis se mit en devoir d'inspirer à son fils de l'éloignement pour sa femme; ce qui ne lui fut pas difficile, vu le caractère sombre, morose, inquiet, défiant de Louis XIII, et surtout en raison de ses habitudes vicieuses et de ses goûts honteux. Le roi s'éloigna de sa jeune épouse et parut la négliger entièrement; celle-ci ne tarda pas à l'accuser d'impuissance et à se dédommager avec des amants des froideurs de son mari.

La reine mère croyant alors n'avoir plus rien à redouter de sa belle-fille, ne se fit aucun scrupule de braver l'opinion publique et de combler Léonore Galigaï et le maréchal d'Ancre de tant de faveurs, de dignités et de pensions, qu'il semblait que la reine eût pris à tâche d'enlever au peuple jusqu'à ses dernières ressources pour gorger d'or et d'argent cette famille italienne.

Louis XIII, quoique décidé à enlever le pouvoir à sa mère, hésitait à frapper le grand coup, parce qu'il prévoyait qu'il serait obligé de faire tuer le maréchal d'Ancre pour se séparer de la reine, et qu'il lui répugnait encore de tremper ses mains dans le sang d'un homme qui passait pour son véritable père. Mais un incident, en apparence fort insignifiant, fit taire ses scrupules, et amena la sanglante catastrophe qui devait terminer la vie du favori de Marie de Médicis.

Un jour, Concini jouant au billard avec le roi, et se

trouvant gêné par son chapeau qu'il tenait sous le bras, le mit sur sa tête en disant : « Sire, votre majesté m'excusera » de me couvrir en sa présence. » Louis cessa aussitôt la partie et se retira dans ses appartements en donnant les marques de la plus violente colère.

Le maréchal d'Ancre ne s'abusa pas sur les conséquences qui pouvaient résulter pour lui de cette manifestation du prince; il se rendit en toute hâte auprès de la reine et l'instruisit de ce qui venait de se passer. Marie de Médicis fit appeler aussitôt Léonore Galigaï, et discuta avec sa favorite sur les moyens de conjurer l'orage et de mettre le ministre à l'abri du ressentiment de Louis XIII. On ne sait à quel parti s'arrêta la reine; seulement dès le lendemain, jour de la Toussaint, après avoir dîné avec sa mère, le roi se sentit pris de tranchées et de coliques qui durèrent trois jours, et qui ne cédèrent qu'aux antidotes que lui fit administrer le médecin de son favori.

Depuis longtemps Louis XIII avait conçu des soupçons sur l'illégitimité de sa naissance et sur la participation directe qu'avait prise sa mère à l'assassinat de Henri IV. Cette étrange maladie jeta une lueur horrible dans son esprit; il supposa que l'épouse adultère qui avait ordonné le meurtre de son mari pouvait bien empoisonner son fils; il demeura convaincu qu'elle avait formé le projet de se débarrasser de lui pour conserver le pouvoir pendant la minorité de son frère Gaston, qui atteignait à peine sa neuvième année, et qui était placé sous la direction d'une créature du maréchal d'Ancre, le duc de Savary de Brèves. Dès ce moment, il voua une haine implacable à sa mère et ne s'occupa plus que des moyens de lui

enlever le gouvernement du royaume et de se défaire du ministre. L'exécution de ces deux projets n'était pas sans difficultés, car le roi et ses amis étaient constamment surveillés par les espions du maréchal, et si le coup venait à manquer, ceux qui auraient trempé dans le complot étaient assurés d'être décapités.

Cependant Luynes ne recula pas devant le danger, et comme il devait recueillir une partie de l'héritage de Concini, il se chargea de la besogne. Le favori s'adjoignit un de ses frères et un capitaine des gardes nommé l'Hopital-Vitry, et tous les trois décidèrent qu'ils attaqueraient le ministre dans la cour du Louvre, au moment où il sortirait de chez la reine mère. Une première tentative échoua par un malentendu; mais le 24 avril 1617, les mesures furent mieux prises : Louis XIII, sous prétexte d'aller à la chasse, avait fait monter à cheval son régiment des gardes, le seul dont il pût disposer pour soutenir l'entreprise; Vitry se rendit au Louvre avec quelques gentilshommes qui portaient des pistolets sous leurs manteaux, et ils se postèrent sur le pont-levis pour attendre le maréchal d'Ancre; celui-ci arriva, suivant son habitude, avec un nombreux cortége. Les conjurés laissèrent passer tout le monde; puis, lorsque Concini fut dans la cour, Vitry s'approcha de lui, porta la main sur son bras droit pour l'arrêter, et tirant de son pourpoint un pistolet, il le lui déchargea dans la poitrine; en même temps un autre gentilhomme nommé Perray lui déchargea un second pistolet, à bout portant, dans le côté gauche. L'infortuné maréchal tomba roide mort du coup. Les conjurés firent retentir l'air des cris de « vive le roi! » ordonnèrent qu'on fermât

immédiatement les portes du Louvre et que la garde se rangeât en bataille. Louis XIII parut alors à l'une des fenêtres et dit à haute voix : « Grand merci à vous, mes amis, à cette » heure je suis roi ! » Ainsi fut accompli un meurtre que beaucoup de gens qualifièrent de parricide.

Le corps de l'amant de la reine Marie de Médicis, du véritable père de Louis XIII, fut enveloppé dans un manteau, et vers minuit on alla l'enterrer dans l'église de Saint-Germain l'Auxerrois; mais le lendemain le peuple se porta à l'église, et malgré la résistance du clergé, le cadavre fut exhumé, traîné jusqu'au pont Neuf, et cloué à une potence que le ministre avait fait élever pour y pendre ceux qui parlaient contre lui; ensuite on le déchira à coups de dague et d'épée, et les lambeaux sanglants furent jetés à la voirie.

Le parlement de Paris procéda également contre sa mémoire; les conseillers chargés de l'enquête constatèrent que le maréchal d'Ancre, au moment de sa mort, avait dans les poches de son pourpoint une somme de près de deux millions en billets de l'épargne, et dans sa maison plus de deux millions vingt mille livres en argent monnayé; ils reconnurent qu'outre les revenus de sa charge, qui montaient à un million de livres, il avait plus de vingt millions placés en France, à Rome et à Florence; ils constatèrent qu'il avait mis en réserve une somme considérable pour l'acquisition du comté de Montbéliard, où il voulait se retirer; toutes choses qui prouvaient d'une manière irrécusable quelles spoliations avaient été exercées par le favori de la reine-mère.

Louis XIII ne s'en tint pas à la punition du coupable; il poursuivit de sa haine la famille du maréchal d'Ancre, fit

enlever de sa maison, au milieu de la nuit, presque en chemise, Léonore Galigaï, sa femme, et la fit enfermer à la Bastille. Le parlement reçut l'ordre de prononcer la peine de mort contre la maréchale; toutefois comme elle n'était en réalité coupable que d'infâmes complaisances et de débauches faites en compagnie de Marie de Médicis, il devenait fort difficile de motiver une sentence sur de semblables accusations. Le roi vint en aide à ses conseillers, et fit accuser Léonore Galigaï de judaïsme et de sortilége. Un écuyer de sa maison, nommé Laplace, vendit sa conscience pour un peu d'or, et vint attester que depuis l'arrivée à la cour d'un certain médecin juif nommé Montallo, la maréchale avait cessé d'aller à la messe; que plusieurs fois il l'avait surprise faisant des boules de cire qu'elle avait l'habitude de porter à sa bouche. Son carrossier porta également un faux témoignage, et prétendit qu'il l'avait vue sacrifier un coq dans une église à minuit; or, le procureur général prouva que l'oblation d'un coq était tout à la fois une pratique juive et païenne, et conclut à ce qu'elle fût brûlée vive comme sorcière.

Le parlement montra moins de sévérité; il la condamna simplement à être décapitée. Léonore Galigaï écouta sa sentence avec un calme extraordinaire, marcha au supplice sans terreur, sans faiblesse, et mourut avec un courage digne d'une plus belle vie.

Quant à la reine mère, elle se trouvait retenue prisonnière dans ses appartements et hors d'état de pouvoir porter le moindre secours à sa favorite; d'ailleurs la perte de son autorité l'occupait bien plus que le sort de la maréchale; tout son désir était d'approcher du roi pour en obtenir un mo-

ment d'entretien; mais Louis XIII, qui redoutait sa présence et ses reproches, refusait constamment de la voir, lui faisant dire qu'il était trop occupé pour la recevoir, et que Dieu l'ayant fait naître roi, il voulait « gouverner lui-même » son royaume. »

Il était très-vivement excité à n'accorder aucune audience à Marie de Médicis, par Luynes, son favori, qu'il avait créé ministre et qui se trouvait investi, depuis l'assassinat du maréchal d'Ancre, de tous les biens et de toutes les charges de la victime; or, celui-ci craignant qu'une réconciliation entre Louis XIII et sa mère ne bouleversât tous ses plans, obtint du roi qu'elle fût exilée à Blois.

« Après quoi, dit Fontenay-Mareuil, la coutume des » favoris étant de ne vouloir auprès de leurs maîtres personne qui leur porte ombrage, de Luynes renvoya le Père » Cotton, confesseur du roi et qui l'était aussi de la reine » mère, et donna la place de ce jésuite à un autre hypocrite » de la même société, appelé le Père Arnoux, qui s'était » acquis une grande réputation parmi les prédicateurs. De » Brèves, gouverneur de Monsieur; d'Heurle, premier valet » de chambre du roi; sa nourrice, première camérière de la » reine, et tous ceux qu'il supposait avoir conservé quelque » attachement à Marie de Médicis furent également éloignés » de la cour, et il ne souffrit plus que personne, sans son » autorisation, s'approchât du roi Louis XIII ou lui parlât » en particulier. »

En quelques mois, la fortune de Luynes dépassa celle de l'ancien favori. Le nouveau ministre épousa la fille du duc de Montbazon, une des plus riches héritières du royaume, fit

ériger sa terre de Maillé, située à trois lieues de Tours, en duché-pairie sous le nom de Luynes; et gouverna pour Louis le Juste avec tant d'insolence et de despotisme, que le duc de Bouillon disait publiquement « qu'on n'avait pas » changé de taverne, mais seulement de bouchon; » voulant expliquer qu'on n'avait pas gagné à la mort de l'ancien ministre, et que le duc de Luynes ne valait pas mieux que le maréchal d'Ancre.

Un personnage encore fort obscur, Richelieu, évêque de Luçon, un des amants secrets de la reine mère, qui avait passé de la charge de secrétaire d'état de la guerre et des affaires étrangères à celle des finances, s'aperçut bientôt qu'il devenait suspect au nouveau favori; et pour sortir du mauvais pas où il se trouvait, il offrit au duc de Luynes de se retirer du conseil, où il n'avait siégé que cinq mois, lui fit la confidence de ses relations intimes avec la reine mère, et s'engagea à servir le roi en usant de son influence pour modérer les emportements de Marie de Médicis et prévenir quelque écart.

Luynes accepta les propositions du prélat et lui donna l'autorisation de rester à Blois auprès de la reine; mais il ne fut pas longtemps à reconnaître qu'il avait été la dupe de Richelieu, car il reçut de ses espions plusieurs avis qui le convainquirent des mauvaises intentions du rusé prélat à son égard; il lui intima l'ordre de quitter Blois immédiatement et l'exila dans son diocèse, d'où celui-ci passa dans les états du pape, à Avignon. Toutefois Richelieu ne resta pas inactif; de sa retraite il continua une correspondance avec la reine mère, et la détermina à s'échapper de Blois et à se jeter dans les provinces du Midi pour exciter une guerre civile.

Marie de Médicis suivit les conseils du prélat : une nuit, elle descendit par une échelle de cordes d'une des fenêtres de son appartement, qui était à plus de cent vingt pieds du sol; elle traversa les fossés accompagnée d'une seule de ses femmes, du comte de Brennes, son premier écuyer, de deux exempts de ses gardes; puis elle gagna un carrosse qui était au delà du pont, et qui la conduisit à Montrichard, où le cardinal la Valette l'attendait avec quarante gentilshommes qui l'escortèrent jusqu'à Loches. Dans le trajet, sa petite troupe se trouva renforcée de deux cents chevaux que lui amena le duc d'Épernon; enfin elle quitta la ville de Loches et vint établir sa résidence dans le château d'Angoulême, qui se trouva dès lors le rendez-vous obligé de tous les mécontents du royaume.

Cette fuite de la reine-mère causa un grand trouble à la cour. Luynes, effrayé des conséquences qui pouvaient résulter pour lui du triomphe de Marie de Médicis, persuada au roi que l'intérêt de sa couronne exigeait qu'il réprimât la rébellion dans son principe et avant que les insurgés eussent réuni toutes leurs forces; qu'en conséquence il était d'avis qu'il vînt assiéger la reine dans son château d'Angoulême. Ce conseil fut très-goûté du monarque, mais non de la nation; et le duc de Luynes avait tellement rendu odieux le gouvernement de Louis XIII, que ceux mêmes qui avaient applaudi à l'emprisonnement de Marie de Médicis au Louvre, à son exil à Blois, se prirent à la regretter. De toutes parts on cria au scandale, et l'on approuva hautement le duc d'Épernon de l'appui qu'il avait prêté à Marie de Médicis pour la faire évader de sa prison.

Le favori, ne voulant point affronter l'opinion publique, se décida à ne point employer les moyens violents pour réduire la reine. Il résolut même d'entrer en négociations avec elle; et pour cet objet, il jeta les yeux sur Richelieu, qui était toujours à Avignon, et lui fit proposer sa réintégration dans son secrétariat, avec le chapeau de cardinal en échange de son intervention dans les querelles qui venaient d'éclater. L'évêque de Luçon accepta cette mission, vint trouver Marie de Médicis, la détermina à un accommodement avec son fils, et en traita les conditions de concert avec le duc d'Épernon.

La paix fut rétablie dans le royaume par les négociations appelées le Traité d'Angoulême; mais ce fut pour peu de temps; Luynes ayant refusé de remplir ses engagements envers Richelieu, celui-ci fit rompre les engagements pris par sa royale maîtresse, et la guerre recommença plus vive qu'auparavant; seulement elle avait changé de théâtre, et embrasait le Nord au lieu du Midi.

Tous les ennemis du gouvernement se réunirent à Marie de Médicis, qui se trouva bientôt à la tête d'une armée redoutable. Louis XIII rassembla à la hâte les troupes qui étaient cantonnées dans les environs de Paris et marcha sur Rouen, dont les rebelles avaient pris possession. L'armée royale, qui était trois fois plus nombreuse que celle de Marie de Médicis, n'eut pas de peine à reprendre la ville et même le château. On en vint alors à un second accord; la reine consentit à déposer les armes; Louis XIII publia un décret par lequel il reconnaissait que sa mère n'avait point voulu troubler la tranquillité du royaume, et tous deux se rendirent à Brissac pour signer la paix. Cette nouvelle réconciliation

fut célébrée par des fêtes magnifiques, que le pauvre peuple paya suivant l'habitude; puis il fallut que la mère et le fils songeassent à récompenser les services que leur avaient rendus leurs partisans; les deux majestés puisèrent dans les coffres de l'état, imposèrent de nouvelles taxes sur les malheureux, et payèrent leurs dettes de reconnaissance avec l'or de la nation.

L'ambitieux duc de Luynes se garda bien de laisser échapper l'occasion de monter plus haut encore qu'il n'était; il eut l'audace de demander que la charge de connétable, vacante depuis la mort du maréchal de Montmorency, fût rétablie en sa faveur; et le roi eut la lâcheté d'accorder cette distinction à un homme qui n'avait aucun mérite militaire. Et pour surcroît d'audace, quand Luynes prit possession de sa nouvelle charge, il voulut qu'on suivît le même cérémonial qui avait été observé à l'installation des plus illustres connétables; « et lui, dit Mayenne, qui ne savait pas seu-
» lement ce que pesait un glaive, reçut de la main de
» Louis XIII, en présence des princes du sang et des grands
» du royaume, une épée dont la garde et le fourreau étaient
» garnis de diamants d'un prix inestimable. »

Parvenu au faîte des grandeurs, le favori, n'ayant plus rien à désirer pour lui-même, se mit à protéger ses parents; il fit un de ses frères maréchal de France, et l'autre duc; il appela auprès de lui tous les membres de sa famille; et ils étaient si nombreux, que le roi ne pouvait s'empêcher de dire qu'il n'avait jamais vu à un seul personnage tant de parents; qu'ils arrivaient à la cour par batelées et sans qu'il y en eût un seul habillé de soie; qu'il n'en était pas de même

toutefois quand ils y étaient installés, et que rien n'égalait le luxe des Luynes. — Le nouveau connétable déployait en effet un faste tellement scandaleux qu'il semblait vouloir insulter à la majesté royale, et qu'on afficha à la porte de l'hôtel qu'il habitait avec ses deux frères, un écriteau avec ces mots : « Hôtel des trois rois. »

Les courtisans redirent la chose à Louis XIII pour exciter sa défiance contre son favori ; et comme le monarque était naturellement enclin à la jalousie contre ceux mêmes qu'il avait élevés, il prit de l'ombrage de la puissance dont il avait investi le duc de Luynes, et s'habitua peu à peu à lui témoigner moins de déférence que par le passé. Le connétable s'aperçut facilement que la faveur du maître s'éloignait de lui, et qu'il ne lui restait plus qu'un seul moyen pour se maintenir au pouvoir, celui de susciter des embarras au roi et de se rendre nécessaire. En conséquence, il résolut de troubler le royaume par des guerres de religion ; il renouvela les persécutions contre les protestants de France, les poussa à la révolte, et détermina Louis XIII à prendre lui-même le commandement de son armée pour faire rentrer les huguenots dans le devoir.

Cette armée, qui avait le roi pour chef, et qui comptait dans son état-major six maréchaux de France ainsi que bon nombre de grands seigneurs et d'illustres capitaines, ne parvint cependant qu'à prendre d'assaut quelques places de peu d'importance, et échoua complétement au siége de Montauban, que défendait le marquis de la Force. Après trois mois de tranchée ouverte, sa majesté fut obligée de rompre honteusement le blocus de cette ville. Les courti-

sans rejetèrent la faute de cet insuccès sur Luynes et l'accusèrent de présomption. Bassompierre osa même dire au roi, que si le connétable avait voulu suivre ses avis judicieux, l'armée n'aurait pas subi la honte d'un échec; que la France était bien à plaindre d'être gouvernée par un ministre qui ne savait se modérer en rien, qui voulait absorber toutes les richesses de la nation, qui avait réuni dans sa personne les attributions de connétable et de garde des sceaux; et il ajouta méchamment, que si sa majesté n'y prenait garde, son ministre deviendrait si puissant, qu'il ne lui serait plus possible de l'abaisser dans le cas où le salut de l'état l'exigerait.

Louis XIII, dont l'amour-propre était piqué, repartit qu'il saurait bien faire rendre gorge au connétable; et apercevant au même instant le duc de Luynes qui rentrait au palais, accompagné d'une brillante escorte, il continua comme se parlant à lui-même : « Ah! il veut faire le roi! mais il devrait se » rappeler la mort du maréchal d'Ancre. » Ces paroles étaient de sinistre présage. Peu de jours après le connétable expirait empoisonné au camp de Longueville.

« Et cet homme, si grand et si puissant, dit Fontenay-» Mareuil dans ses mémoires, se trouva abandonné de tous » les siens pendant son agonie : à peine y eut-il un de ses gens » qui voulut demeurer auprès de lui. Quand il fut mort, on » emporta son corps pour l'enterrer dans son duché de Luy-» nes; et dans le trajet, on lui donna pour l'escorter, au lieu » de prêtres, des valets, qui jouaient au piquet à chaque relai » pendant qu'on faisait reposer les chevaux. Ses équipages » furent pillés, et il ne resta pas même un drap pour couvrir » son cercueil; il fallut que l'abbé Russelay et un nommé

» Contades se chargeassent des frais de ses funérailles, » quoique ses frères le maréchal de Chaulnes et le duc de » Luxembourg fussent alors à l'armée. »

Aussitôt que Marie de Médicis eut connaissance de la mort du connétable, elle envoya Marillac auprès du roi pour solliciter une entrevue et pour le féliciter d'être affranchi de la tyrannie du favori. Louis XIII fit répondre à sa mère qu'il y avait longtemps qu'il lui tardait d'être délivré de Luynes; qu'à l'avenir il n'aurait ni favori ni connétable, et que son principal soin serait de lui faire connaître qu'il l'avait toujours tendrement aimée.

On jugea par cette réponse que la reine mère allait reprendre l'empire qu'elle avait exercé si longtemps sur son fils; et aussitôt ceux qui redoutaient de se voir exposés au ressentiment de cette femme vindicative s'empressèrent auprès du monarque pour le détourner de sa résolution de voir sa mère. Le prince de Condé, celui qui, pendant les troubles de la régence, avait été le chef des mécontents, et qui, pour ce sujet, avait été privé de ses biens par Marie de Médicis et enfermé à la Bastille, adressa d'énergiques représentations à Louis XIII pour le dissuader de se rendre à Paris, où sa mère l'attendait. Tout fut inutile, le roi persista dans sa détermination; il quitta la Guyenne, rentra dans la capitale, se réconcilia avec Marie de Médicis, et lui donna place au conseil.

La reine mère se servit de son influence pour faire nommer cardinal l'évêque de Luçon, son amant, et voulut même lui obtenir l'entrée du conseil. Pour cette dernière affaire elle eut besoin de toute sa persévérance, car Louis XIII dé-

testait Richelieu; et aux premières ouvertures de Marie de Médicis, il avait dit : « Cessez, madame, d'insister pour » votre protégé, c'est un homme fourbe, débauché, ingrat, » inexorable, cruel et d'une ambition démesurée. » Néanmoins sa persistance écarta les obstacles, et le nouveau cardinal prit place dans le conseil.

Une des causes de cette répugnance extrême de Louis XIII pour Richelieu venait d'un sentiment de jalousie assez singulier : le roi, soit faiblesse de constitution, soit abus des plaisirs contre nature, ou la conséquence de cette habitude honteuse appelée onanisme, dont il avait usé outre mesure, se trouvait dans un état d'impuissance absolue; cependant il se montrait en toutes circonstances fort chatouilleux à l'endroit de l'honneur de sa femme, et poursuivait de sa haine ceux qui montraient quelque empressement auprès d'elle. Or, Richelieu, non content d'avoir la reine-mère pour maîtresse, avait cherché à se faire agréer de la femme de son souverain, et Louis XIII avait d'autant moins tardé à s'apercevoir des poursuites du cardinal, que la jeune reine, ne partageant pas la passion qu'elle avait inspirée, ne se faisait point faute de se moquer du galant prélat et de tourner son amour en dérision.

On s'attendait à la cour que le cardinal de Richelieu, vu les désavantages de sa position, prendrait modestement place au conseil sans chercher à dominer; on reconnut bientôt à quel homme on avait affaire; il se posa comme un maître, et tout lui céda. Le roi le nomma son ministre, soumit sa volonté à la sienne, et pendant dix-huit années parut avoir abdiqué entre ses mains l'exercice de l'autorité souveraine.

Richelieu comprit dès l'abord la mission qu'il avait à remplir; avide de pouvoir, il sentit que pour s'y maintenir il devait exalter la royauté, et que pour grandir la monarchie en France il devait abaisser les puissances étrangères. Ses plans arrêtés, le nouveau ministre se mit à l'œuvre; il commença par écarter ceux qui pouvaient apporter quelque obstacle à l'exécution des vastes projets qu'il avait médités; il força le surintendant la Vieuville, qui lui inspirait quelque crainte, à se démettre de sa charge; et pour prix de ce sacrifice, il l'enferma au château d'Amboise, oubliant toutes les obligations qu'il avait à cet homme d'état. Ensuite il poussa vigoureusement l'affaire de la Valteline; puis, la paix conclue de ce côté, il décida Louis XIII à donner sa sœur Marie-Élisabeth en mariage à Charles I[er] d'Angleterre, dans l'espoir secret que cette princesse exciterait par son fanatisme assez de troubles dans la Grande-Bretagne pour que ce pays eût à s'occuper de ses propres affaires et ne pût songer à lui susciter des embarras.

Ce fut à cette occasion que le beau duc de Buckingham vint en France en qualité d'ambassadeur extraordinaire, pour ramener à son maître la fille bâtarde de Henri IV, la princesse Marie-Élisabeth. Bien fait de sa personne et magnifique dans son luxe, le seigneur anglais attira tous les regards et devint tellement à la mode, que toutes les grandes dames se disputèrent sa conquête. Anne d'Autriche elle-même ne put se défendre d'un irrésistible entraînement, et reçut dans la couche royale le beau duc de Buckingham, au grand déplaisir de Richelieu, qui nourrissait toujours une passion secrète pour la reine. Néanmoins il n'osa pas découvrir à Louis XIII les

mystérieux amours de sa femme, et ne put empêcher que celle-ci, sous prétexte d'accompagner la nouvelle reine d'Angleterre, ne suivît son amant à Amiens et ne passât plusieurs semaines dans une intimité qui mit un terme à la stérilité d'Anne d'Autriche.

Marie de Médicis, qui était alors réconciliée avec la reine, avait favorisé les désordres de sa belle-fille en simulant une grave maladie et en faisant retarder le départ de l'ambassadeur. Quoique le roi ignorât les intrigues de sa femme, néanmoins il prit de l'ombrage de son séjour prolongé à Amiens, et lui intima l'ordre de revenir à Paris. Il fallut obéir, et le beau duc fut contraint de s'arracher des bras de l'ardente Espagnole et de reprendre le chemin de Londres avec la princesse Marie-Élisabeth, qui chercha, dit-on, à lui faire oublier sa belle-sœur. Elle n'y réussit pas; car Buckingham n'eut pas plus tôt accompli sa mission et conduit la fille de Henri IV à la cour de Charles Ier, qu'il revint en France et reparut même au Louvre, où il continua ses intrigues amoureuses avec Anne d'Autriche.

Le cardinal de Richelieu eut connaissance de la présence du duc à Paris, et dans son dépit il songea simplement à faire assassiner son heureux rival. Celui-ci, averti à temps, parvint à se soustraire au poignard des sicaires du prélat, et gagna un port de mer, où il s'embarqua pour l'Angleterre. Néanmoins les dangers qui l'environnaient, les obstacles qui se dressaient entre lui et la reine de France, ne firent qu'accroître son amour au lieu de l'amortir; et résolu à braver tout pour parvenir jusqu'à sa royale maîtresse, il songea à se revêtir d'un caractère officiel qui lui permît de sé-

journer à Paris, et se fit nommer ambassadeur ordinaire auprès de Louis XIII. Déjà il faisait ses préparatifs de départ, lorsqu'il reçut une lettre du monarque français qui l'avertissait que l'entrée du royaume lui était interdite. Buckingham reconnut que le coup partait du cardinal-ministre, et dans sa colère, il jura de se venger de Richelieu, et se ligua avec les protestants pour faire une invasion sur le territoire de France.

Quant à la reine Anne d'Autriche, elle avait secrètement mis au monde un enfant mâle qui, dans l'ordre habituel des choses, eût dû être proclamé fils de Louis XIII et reconnu son successeur immédiat; mais comme le roi était impuissant, et que d'ailleurs il se tenait toujours éloigné de sa femme, elle n'osa pas s'exposer aux fureurs de sa jalousie, et préféra soustraire aux regards le fruit de ses amours avec le duc de Buckingham. Beaucoup d'historiens prétendent que cet enfant est celui dont parlent les annales de la Bastille, sous le nom de l'homme au masque de fer. Après son accouchement, elle se jeta dans de nouveaux désordres, s'abandonna aux caresses incestueuses du jeune Gaston d'Orléans, frère du roi, et se mit à la tête d'une conspiration qui avait pour but de faire descendre du trône l'atrabilaire Louis XIII pour y placer Gaston.

Parmi les conjurés, indépendamment des deux reines, se trouvait Marie de Rohan, la veuve du duc de Luynes, qui s'était remariée au duc de Chevreuse, femme aussi célèbre par ses débauches que par sa beauté. Son intimité avec Anne d'Autriche, la haine qu'elle portait au cardinal-ministre, dont elle avait été la maîtresse et dont il s'était fatigué, la portèrent à employer toute l'adresse de ses séductions pour

gagner à son parti Henri de Talleyrand, comte de Chalais, maître de la garde-robe de Louis XIII et favori de ce prince. Elle y réussit, et bientôt elle prit sur son nouvel amant un ascendant tel, qu'il n'osa rien lui refuser, et qu'il entra dans tous les complots formés contre le cardinal-ministre, pour le faire renvoyer de la cour, et pour rendre l'exécution de leurs projets plus facile en éloignant du roi un homme dont ils redoutaient la vigilance et la pénétration. Le maréchal d'Ornano, gouverneur de Gaston, fut également initié à la conjuration, puis beaucoup d'autres seigneurs; « enfin elle » devint si grande, affirme Richelieu lui-même dans ses mé- » moires, que non-seulement les deux reines, les princes du » sang, les grands officiers de la maison du roi, les prin- » cesses, les dames de la cour et les huguenots, mais encore » les Hollandais, les Danois, le duc de Savoie, l'Angleterre et » l'Espagne en étaient. »

Le cardinal-ministre ne tarda pas à deviner où voulaient en venir ses ennemis, et pour leur enlever tout espoir de réussite, il engagea le roi à marier Gaston d'Orléans avec mademoiselle de Montpensier, et pressa l'accomplissement de cette union avec l'activité qu'il apportait dans tous les projets qui importaient à sa politique.

Comme ce mariage renversait toutes les prévisions des conjurés, et comme ils connaissaient trop bien le cardinal pour savoir qu'il leur serait impossible de faire plier cette volonté de fer, ils résolurent d'en finir avec lui et de l'assassiner dans sa propre maison de Fleury. Henri de Talleyrand s'engagea même à lui porter le premier coup, et fit fabriquer un poignard pour le frapper.

Tout était prêt pour cette grande affaire, et il semblait impossible que le cardinal de Richelieu parvînt à parer le coup, lorsque la veille du jour fixé pour l'exécution, le comte de Chalais eut l'imprudence de faire part au commandeur de Valençay de ce qui se passait, afin de s'assurer son concours dans l'accomplissement du meurtre. Celui-ci vint révéler immédiatement au ministre le complot qui se tramait contre sa personne : Richelieu, sans perdre de temps, courut également instruire le roi du danger où il se trouvait, et en obtint l'autorisation de prendre telles mesures qu'il jugerait nécessaires pour arrêter la conspiration.

Par les ordres du cardinal, le gouverneur de Gaston d'Orléans, le maréchal d'Ornano, fut immédiatement arrêté et empoisonné dans sa prison; le duc de Vendôme fut également arrêté; et un grand nombre de seigneurs, compromis dans cette affaire, furent conduits à Vincennes ou à la Bastille. Le jeune Gaston fut en outre contraint de se marier sur l'heure avec mademoiselle de Montpensier; toutefois, le ministre, qui ne perdait pas de vue qu'un jour le prince pouvait être appelé à régner, adoucit singulièrement sa punition en lui faisant donner en apanage les duchés d'Orléans et de Chartres, le comté de Blois, la seigneurie de Montargis et une pension d'un million de livres, pendant que sa femme lui apportait en dot la souveraineté de Dombes, la principauté de la Roche-sur-Yon, les duchés de Montpensier, de Châtellerault et de Saint-Fargeau, plusieurs terres ayant titres de marquisats, comtés, vicomtés et baronnies. La maison du frère du roi fut établie presque sur le pied de celle du monarque; il eut des gardes françaises et des gardes suisses,

qui marchaient devant lui tambour battant, ainsi que cela avait lieu pour Louis XIII lorsqu'il habitait Paris.

Le comte de Chalais ne fut pas à beaucoup près aussi bien traité que Monsieur; et quoique dans ses interrogatoires il eût prouvé qu'il n'avait agi qu'à l'instigation d'Anne d'Autriche, de la reine mère et de Gaston, il ne put avoir la vie sauve, et il fut condamné à la peine de mort. Sa mère obtint seulement qu'on épargnerait au coupable les horreurs de la question extraordinaire, et qu'on atténuerait les dispositions infamantes du jugement en le décapitant derrière les murs de la prison de Nantes.

Le jour de l'exécution, quelques-uns de ses amis firent cacher le bourreau pour retarder son supplice, dans l'espoir que ce délai permettrait de tenter un dernier effort sur le monarque pour sauver l'infortuné; mais le cardinal, qui ne voulait pas que sa vengeance lui échappât, fit sortir des cachots un malfaiteur qui, pour se racheter de sa condamnation, consentit à remplir l'office d'exécuteur; et comme il n'avait pas l'habitude de se servir d'une épée, on l'arma d'une doloire, sorte d'instrument de tonnellerie qui sert à unir le bois, et avec lequel il frappa trente-quatre fois l'infortuné Chalais, avant de lui séparer la tête du corps!

L'implacable ministre ne se contenta pas d'avoir fait punir les principaux coupables, il voulut encore se prémunir contre le retour de semblables dangers; et, dans ce but, il chercha à se faire un appui du roi en lui inspirant des craintes exagérées sur sa propre sûreté, et en l'habituant à le regarder comme sa sauvegarde contre les périls domestiques. Il obtint qu'une suite, composée de deux compagnies de cavalerie et

de deux cents mousquetaires à pied, fût attachée à sa personne, et que cette troupe servît dans le palais par quartiers comme dans la maison du roi. Ensuite il sollicita et obtint la grande maîtrise et la surintendance générale de la navigation de France; puis il détermina le roi à supprimer la charge d'amiral ainsi que celle de connétable, et à lui confier l'administration absolue du royaume. Tout plia alors devant lui. Le prince de Condé, qui était compromis dans la conjuration de Chalais, fut forcé de faire sa soumission au cardinal; la duchesse de Chevreuse, qui s'était d'abord réfugiée en Lorraine, fut condamnée à l'exil et pourchassée si vigoureusement par les agents de Richelieu, qu'un jour elle fut obligée de passer la Somme à la nage afin d'échapper aux poursuites; elle gagna enfin Calais et passa en Angleterre.

Gaston fut environné d'espions, qui rendirent compte jour par jour de toutes les actions de ce prince. Anne d'Autriche et la reine mère devinrent également l'objet d'une surveillance tellement active, qu'il leur fut impossibe de rien entreprendre pour secouer le joug de fer du cardinal-ministre. Mais au moment où il se croyait le plus assuré contre tous les événements, il lui surgit un embarras qu'il n'avait point prévu. La femme de Gaston devint enceinte; et comme l'état d'impuissance du roi était universellement reconnu, tous les regards se portèrent sur le jeune prince en qui semblait devoir se perpétuer la race royale.

Richelieu, comprenant que la naissance d'un fils de Gaston était le signal de sa chute, ne pouvait dissimuler les sentiments de colère qu'excitait en lui la vue de Madame, qui « chaque jour venait au Louvre, dit le duc d'Orléans dans

» ses mémoires, faire parade de son ventre, et annoncer hau-
» tement qu'elle allait avoir un fils qui tiendrait la place du
» dauphin. »

Louis XIII partagea la jalousie dont son ministre était dévoré, et se prit à exécrer son frère à tel point, que la haine l'emportant sur le soin de son propre honneur, il osa exprimer le souhait que la reine lui donnât un bâtard qui vînt détruire les espérances du duc d'Orléans. Il ne fut pas nécessaire toutefois de recourir pour le moment à cet expédient; la femme de Gaston accoucha d'une fille et mourut trois jours après.

On accusa le cardinal et le roi d'avoir fait empoisonner la princesse afin de n'avoir pas à redouter les conséquences d'une nouvelle grossesse; et ce qui vint corroborer cette opinion, c'est que sa majesté défendit à son frère de contracter un nouveau mariage. Du reste, par forme de compensation, on l'autorisa à entretenir autant de maîtresses et de mignons qu'il pourrait lui convenir de le faire. Gaston se soumit très-docilement aux conditions qui lui étaient imposées, se livra à tous les débordements; et pour se consoler de n'avoir aucune autorité dans l'état, il créa dans son palais un royaume imaginaire, où les courtisans étaient tenus à ne dire que des sottises ou des propos licencieux. Ce singulier empire était gouverné par un conseil appelé « le conseil de la vauriennerie, » où l'on mettait en délibération des sujets de luxure, des propositions d'orgies et des initiations de nouveaux adeptes, grands seigneurs ou nobles dames. Le comte Moret en était le grand prieur, l'abbé de la Rivière, le grand monacal, et le poëte Patris un des grands vicaires.

Richelieu et Louis XIII applaudirent à ces désordres, qui empêchaient Gaston d'Orléans de s'occuper des affaires du gouvernement; et pour le tenir de plus en plus sous leur dépendance, ils développèrent chez lui la fatale passion du jeu, et lui donnèrent autant d'or qu'il en voulut pour combler les pertes énormes qu'il faisait chaque jour.

Cependant la reine-mère n'avait pas renoncé à l'espoir de reconquérir le pouvoir, et cherchait à négocier un nouveau mariage pour Gaston, afin de diminuer l'influence du ministre. Mais toutes ses démarches à ce sujet furent traversées par le rusé cardinal, qui non content de faire avorter ses projets, chercha encore à entretenir la nation dans l'idée que le roi pouvait avoir des enfants, et commanda par prévoyance des neuvaines solennelles dans tout le royaume. On raconte qu'à cette occasion le duc d'Orléans, qui depuis longtemps avait cessé toutes relations intimes avec Anne d'Autriche, l'ayant rencontrée à sa sortie d'une église où l'on avait célébré un service pour sa fécondité, lui dit fort gaiement : « Madame, vous venez de solliciter votre juge contre moi; je » consens à être damné si vous gagnez le procès, pourvu » que monsieur le cardinal ni aucun autre de la ville ou de la » cour ne prenne la place du roi. »

Marie de Médicis ne prit pas la chose aussi légèrement que son fils; elle comprit que Richelieu avait fait consentir Louis XIII à accepter pour héritier le premier bâtard que lui donnerait sa femme, afin de conserver l'exercice de l'autorité; et sa haine contre le cardinal en devint d'autant plus violente, que celui-ci s'était fait donner par le roi des lettres patentes de premier-ministre, titre que personne avant lui

n'avait porté en France. Richelieu ne fit nulle attention aux éclats de ressentiment de son ancienne maîtresse, et ne craignit pas de quitter la cour après la prise de la Rochelle et de se rendre à l'armée d'Italie en qualité de lieutenant du roi, avec des pouvoirs si étendus, qu'au dire des courtisans, Louis XIII n'avait retenu que la faculté de guérir les écrouelles, vertu dont prétendaient jouir les rois de France depuis saint Louis.

S'il faut en croire les historiens du temps, le cardinal marchait à la tête des troupes, vêtu en général d'armée, avec la cuirasse et l'épée; mais la peste qui éclata alors dans les pays qui avoisinaient les Alpes, l'empêcha de pousser vigoureusement la guerre, et bientôt il se vit même contraint d'écrire au roi qu'il vînt le rejoindre pour ranimer le courage des troupes. Louis XIII obéit au ministre, créa son frère lieutenant-général du royaume en son absence, et accourut à l'armée d'Italie. Il n'y fit pas un long séjour; la crainte de succomber au fléau le détermina à quitter le camp et à rentrer en France. Soit l'influence du climat, soit la conséquence de ses frayeurs, Louis XIII, à peine arrivé à Lyon, tomba gravement malade et ne put continuer sa route; les deux reines, averties aussitôt de la position du roi, se rendirent auprès de lui pour le soigner. Marie de Médicis et Anne d'Autriche profitèrent de l'ascendant qu'elles exerçaient sur le moribond pour lui arracher la promesse d'éloigner son ministre. Louis XIII, qui se voyait à la merci de ces deux femmes, n'osa rien leur refuser; il parut avoir oublié ses anciennes haines, et promit sur l'hostie de leur donner satisfaction, dès que la guerre d'Italie serait terminée.

Les deux reines n'agissaient pas seules contre le cardinal; les courtisans délibéraient ouvertement sur le parti qu'on aurait à prendre à l'égard de Richelieu, dans le cas où le roi viendrait à mourir. Le maréchal de Marillac proposait de l'assassiner; le duc de Guise voulait qu'on l'exilât; Bassompierre demandait pour lui une prison perpétuelle. De son côté, le cardinal, qui était venu à Lyon dès qu'il avait été instruit de la gravité du mal, ne paraissait plus avoir grande confiance dans l'avenir, et avait déjà fait disposer des relais pour gagner Avignon au premier moment.

Cette précaution devint inutile, Louis XIII se rétablit et fut bientôt en état de se rendre à Paris. Néanmoins Richelieu n'était point sans éprouver de sérieuses inquiétudes sur les déterminations ultérieures du roi, et sur la nature de ses sentiments à son égard; il chercha pendant le voyage à regagner les bonnes grâces de la reine-mère, et mit tout en jeu pour la rattacher à sa cause. Marie de Médicis demeura inflexible; et dès que la cour fut rentrée à Paris, elle somma le roi de tenir le serment qu'il lui avait fait dans sa dernière maladie, de renvoyer le ministre.

Louis XIII, ainsi que font ordinairement les hommes faibles et pusillanimes, n'osa pas prendre une résolution énergique; il ne voulut ni mécontenter sa mère ni chasser le cardinal; il essaya de justifier Richelieu des accusations que portaient les deux reines contre lui; il implora en sa faveur le pardon de Marie de Médicis, et se mit à deux genoux devant elle pour qu'elle n'exigeât pas son renvoi.

Indignée de tant de lâcheté, la reine-mère se retira dans ses appartements, et sur l'heure même fit justice du cardinal

en ce qui dépendait d'elle. Le surintendance de sa maison fut enlevée à Richelieu ; la marquise de Combalet, une de ses dames d'honneur, qui était la nièce chérie du ministre et qui passait pour sa maîtresse, fut chassée du palais ; les capitaines des gardes, et tous les domestiques placés par le surintendant reçurent également leur congé. Le cardinal, au lieu de s'emporter en menaces et en injures, eut recours aux supplications et vint se jeter aux pieds de la princesse. Comme le roi entrait en ce moment chez sa mère, celle-ci l'apostropha rudement, et ajouta en s'adressant à son fils : « Voyez ce prêtre cafard et hypocrite, admirez avec quelle » bassesse il s'humilie pour se faire pardonner son impudeur ; » allez, croyez-moi, chassez de votre présence ce misérable » qui feint un grand attachement à votre personne et qui » n'aime en vous que votre couronne ; » puis d'un signe elle indiqua la porte au premier ministre.

Quand Marie de Médicis fut seule avec Louis XIII, elle essaya un dernier effort pour fixer l'irrésolution de son fils ; Richelieu ne lui en donna pas le temps ; remis de son trouble, il sentit le danger où il s'exposait en abandonnant le roi aux suggestions de sa mère, se repentit d'avoir cédé la place et voulut revenir sur ses pas ; mais les huissiers, qui déjà avaient reçu des ordres de la reine mère, refusèrent de le laisser pénétrer auprès de Louis XIII ; alors il fit un détour et arriva au cabinet de sa majesté par une petite chapelle dont on avait oublié de fermer la porte. A sa vue, Marie de Médicis entra dans un état d'exaspération extraordinaire, elle l'accabla d'injures et d'outrages, et toute baignée de larmes, elle demanda à son fils s'il serait assez dénaturé pour préférer « un

valet à sa mère. » Louis XIII, que cette scène fatiguait beaucoup, garda le silence, sortit sans jeter les yeux ni sur Richelieu ni sur la reine, et partit immédiatement pour Versailles. Le cardinal se crut perdu, et revint à son hôtel pour faire ses préparatifs de départ.

La disgrâce du premier ministre paraissait certaine; le triomphe de la reine-mère semblait assuré, déjà tous les courtisans se pressaient en foule dans les salons du palais du Luxembourg, qui était la demeure de Marie de Médicis, lorsqu'un ami de Richelieu, le duc de Saint-Simon, inspira au roi l'idée de revoir encore une fois le cardinal avant de le renvoyer. Celui-ci, averti de ce désir du monarque, vole à Versailles, cause avec le roi, fait de nouvelles protestations de son dévouement à sa personne, et mène ses affaires avec tant d'adresse, qu'il reprend tout son ascendant et devient plus en faveur que jamais. Ainsi la reine-mère se trouva perdre la partie pour avoir négligé de pousser un verrou et de suivre son fils à Versailles.

Ce jour fut nommé la journée des dupes, à cause du grand nombre des courtisans qui s'étaient laissés entraîner dans le parti de la reine, et qui eurent fort à regretter de s'être prononcés contre le cardinal; le garde des sceaux Marillac fut envoyé en exil pour le reste de sa vie; son frère, le maréchal de France, fut privé de son commandement de l'armée d'Italie, et banni du royaume; enfin tous les amis de la reine-mère et ceux qui avaient trempé dans le complot furent sévèrement punis. Marie de Médicis elle-même fut plus que jamais entourée d'espions qui étaient chargés de rendre compte de ses moindres démarches; et Richelieu, pour ne pas oublier le



plus petit renseignement, mettait par écrit, jour par jour, les avis, les mots, les bruits qu'il recueillait par lui-même ou par ses agents. Ces notes, qui sont pour la plupart de sa main et qu'il ne destinait pas à voir le jour, ont fort heureusement échappé à la destruction, et sont passées à la postérité sous le nom de « Journal fait pendant le grand orage de la » cour. » Ce journal peut être regardé comme un chef-d'œuvre de ruses et d'adresse parmi les archives de la police, si riches en infamies de toute nature.

Cependant, à la sollicitation du roi, Marie de Médicis et le cardinal gardèrent les apparences d'une réconciliation trompeuse; la princesse reprit séance au conseil, et fit même publiquement l'éloge du ministre; mais dans l'ombre, l'Italienne méditait sa vengeance. Par ses conseils, Gaston, qui avait déclaré se soumettre aux volontés du roi et reconnaître combien le cardinal était utile au service du prince et au bien de l'état, changea subitement d'allures et de conduite; un matin il se rendit chez Richelieu, accompagné de douze de ses gentilshommes, et annonça au ministre qu'il lui retirait la parole qu'il lui avait donnée de ne rien tenter contre sa personne; qu'il voyait en lui l'ennemi de la reine-mère, qu'en conséquence il ne se ferait pas faute de le punir; et que malgré le caractère de prêtre dont il était revêtu, il lui ferait sentir qu'il était mal venu de s'en prendre à de si grands personnages que lui et sa mère.

Les gestes et les regards qui accompagnèrent les menaces de Gaston, l'air insolent des gentilshommes qui composaient sa suite, remplirent de terreur l'âme de Richelieu; et aussitôt que le prince fut sorti, il accourut auprès de Louis XIII

pour lui rendre compte de ce qui s'était passé. Le roi appela immédiatement son frère au Louvre, le réprimanda vertement de l'audacieuse visite qu'il avait faite à son ministre, et lui signifia que dans la lutte qu'il lui avait annoncée il servirait de second au cardinal et qu'il le protégerait contre tous ses ennemis.

Gaston, qui était d'une remarquable lâcheté, redoutant quelque tentative d'empoisonnement ou d'assassinat sur sa personne de la part du roi ou du cardinal, quitta la cour le jour même et se retira dans la ville d'Orléans, qu'il fit soulever en sa faveur. Ensuite il manda ses compagnies d'ordonnance, convoqua la noblesse de son gouvernement, fit des achats d'armes et de munitions de guerre, ordonna des levées de troupes dans le Maine, en Normandie et dans le Limousin, afin de former une armée qui le mît en état de s'emparer des passages de la Loire et de fomenter une guerre civile dans les provinces du centre et du midi.

A la cour, Marie de Médicis ne craignit pas de dire ouvertement qu'il était malheureux que Gaston, le jour de sa visite au cardinal, ne l'eût pas frappé de son poignard, que tout eût été fini, et que la bonne harmonie aurait immédiatement été rétablie entre les deux frères et les deux reines. D'après les paroles de la mère du roi, Richelieu comprit que la haine de ses ennemis était implacable et qu'il ne devait attendre d'eux ni grâce ni merci. De son côté, il résolut de ne plus garder de réserve envers eux, et profitant de son ascendant sur Louis XIII, il détermina le monarque à faire emprisonner sa mère.

Le projet présentant quelque difficulté à Paris, le roi tendit



un piége à Marie de Médicis, fit un voyage avec elle au château de Compiègne et en repartit pendant la nuit, laissant la reine-mère sous la garde du maréchal d'Estrées et d'un officier nommé la Ville-aux-Clercs. « En même temps, dit Richelieu, on fit commandement à la princesse de Conti et » aux duchesses d'Ognano, d'Elbeuf et à la connétable de » Lesdiguières, de se retirer chacune dans leurs terres. Vautier, médecin de Marie de Médicis, le plus dangereux instrument de la faction, fut envoyé à la Bastille, où vint le » rejoindre le lendemain le maréchal de Bassompierre, que » la princesse de Conti avait attiré à ce parti, et l'abbé de » Foix, qui faisait métier d'être dans toutes les intrigues de » la cour. Après quoi, sa majesté écrivit aux parlements et » aux gouverneurs des provinces, pour leur donner connaissance des justes raisons qui l'avaient obligée d'en user de » la sorte, et leur commander de se tenir au repos. »

L'explication de toute la conduite de Louis XIII dans cette affaire, est que ce prince sentant son incapacité pour gouverner le royaume, jugeait moins dangereux pour sa vie d'être sous la dépendance d'un ministre que sous celle de sa mère ou de son frère. Sa majesté ne s'arrêta pas à l'emprisonnement de Marie de Médicis, elle envoya des troupes contre Gaston et l'obligea de se retirer successivement d'Orléans, de Dijon, et de se sauver avec les ducs de Bellegarde et d'Elbeuf jusqu'en Lorraine. Le duc de cette province, qui avait personnellement à se plaindre du cardinal relativement aux limites et enclaves de ses états dans les trois évêchés, écouta favorablement la proposition d'une ligue contre le ministre et celle d'un mariage à conclure entre Gaston et sa sœur.

Le roi envoya immédiatement de nouvelles garnisons à Dijon, à Auxonne, à Bellegarde et à Saint-Jean de Losne, et publia un édit qui déclarait atteints et convaincus du crime de lèse-majesté les ducs d'Elbeuf, de Bellegarde, de Rouanès, le comte de Moret, le président Coigneux Puy-Laurens, le Père Chanteloup, le nouvel intendant de sa nièce, et tous ceux qui avaient été liés d'amitié avec son frère ou qui étaient sortis avec lui du royaume. En conséquence de cet arrêt, leurs fiefs furent réunis au domaine, leurs biens confisqués, leurs titres éteints et des poursuites exercées contre leurs personnes. Dans l'intervalle, Marie de Médicis s'était échappée de Compiègne et avait pris le parti de quitter la France pour se retirer à Bruxelles. Son évasion avait été suggérée ou facilitée par le cardinal lui-même, qui, par cet expédient, se trouvait débarrassé de sa plus redoutable ennemie; et ce qui contribue à justifier cette opinion, c'est qu'en apprenant sa fuite il ne fit paraître aucun mécontentement, et dit simplement « que la sortie de la reine et celle de Monsieur étaient pour » le royaume comme une purgation salutaire. »

Dès ce moment Richelieu devint l'arbitre de la cour; personne, sans son aveu, ne conserva d'accès auprès de Louis XIII; Anne d'Autriche fut confinée dans ses appartements; le cardinal intercepta les lettres que lui écrivait sa dames d'atour, la comtesse de Fargis; et, sans égard pour la reine, il se servit de cette correspondance intime pour faire juger la comtesse par une chambre de justice. Quand le premier ministre n'eut plus à s'occuper de ses ennemis, il songea à former un entourage au taciturne Louis XIII pour lui faire oublier entièrement les personnes qu'il avait éloignées

de lui. Son éminence lui donna entre autres une belle jeune fille, mademoiselle de Hautefort, non pas en qualité de maîtresse, car le pauvre sire ne pouvait aimer des femmes que l'espèce, mais comme amie et pour lui tenir compagnie.

Quelques historiens ont prétendu que malgré son bigotisme apparent et son impuissance absolue, Louis XIII se plaisait à user de grandes privautés avec elle, et cherchait à se faire illusion sur les ardeurs insensées d'une imagination corrompue. D'autres écrivains contestent cette allégation, prétendant que les amours de Louis XIII avec son amie étaient purement spirituels, d'âme à âme, qu'il ne se permettait rien qui fût contraire aux strictes lois de la bienséance; et pour mieux faire ressortir la chasteté du roi, ils citent une anecdote extrêmement hasardée, qui est d'autant plus mal choisie, qu'en admettant qu'elle fût concluante pour détruire l'accusation d'homme vicieux portée contre le monarque, elle n'en servirait pas moins à établir que la reine faisait bon marché de l'honneur de son mari et ne s'inquiétait guère de lui donner des bâtards.

Ils racontent que mademoiselle de Hautefort, étant devenue tout à la fois la mignonne et la confidente d'Anne d'Autriche, se chargeait des lettres de la reine pour ses amants et réciproquement de ceux-ci pour la princesse; qu'un jour Louis XIII entra dans l'appartement de sa femme au moment où elle achevait de lire un billet dont elle avait de bonnes raisons de lui faire un mystère, et qu'elle le remit précipitamment à la favorite. Sa majesté, intriguée par le mouvement de la reine, réclama le billet à mademoiselle de Hautefort, et sur son refus il essaya de le lui enlever; tous deux

se débattirent assez longtemps sur le ton du badinage; enfin mademoiselle de Hautefort, fatiguée de la lutte, mit le billet dans son sein, et le jeu en resta là, Louis XIII n'ayant pas osé prendre cette lettre dans l'endroit où l'espiègle demoiselle l'avait placée.

Pendant que le roi s'occupait d'intrigues d'alcôve, le cardinal poursuivait les partisans de Marie de Médicis et de Gaston avec un acharnement cruel, établissait un tribunal extraordinaire pour instruire le procès du maréchal de Marillac, l'un de ceux qu'il redoutait le plus; et malgré les remontrances du parlement, transformait sa propre maison de Ruel en prison d'état, et faisait juger son ennemi dans une des salles du palais par une commission de vingt-quatre membres, tous désignés par lui. Cependant les accusations qui pesaient sur Marillac étaient tellement invraisemblables et dénuées de toute espèce de preuves, que la condamnation ne fut prononcée qu'à la majorité d'une voix.

Richelieu était si peu assuré du résultat de ce procès, qu'il ne put s'empêcher de témoigner sa joie en apprenant la condamnation à mort, et qu'il s'écria : « Vraiment nous devons » reconnaître que Dieu donne aux juges des lumières qu'il » refuse aux autres hommes, car j'avoue que, tout en désirant me débarrasser de ce satané maréchal, je n'avais pas » vu comme eux les preuves de ses méfaits! » L'infortuné Marillac n'eut que trois jours pour se préparer à mourir, et le 10 mai 1632 il eut la tête tranchée. La seule grâce que le roi accorda à sa famille fut de permettre qu'on élevât l'échafaud sur le dernier perron de l'hôtel de ville, pour lui éviter la honte d'être conduit au supplice dans une charrette.

Pour déterminer la condamnation de cet infortuné, le cardinal avait fait valoir des accusations de péculat, allégations d'autant plus ridicules qu'elles étaient formulées contre un homme dont la fortune ne s'élevait pas à cent mille écus, et par un ministre qui habitait une somptueuse demeure où le roi et la reine avaient leurs appartements, comme à Fontainebleau ou au Louvre; par un ministre qui avait transformé le village de Richelieu en une cité, favorisée de priviléges de toutes sortes, d'un collége royal, et d'une académie destinée à l'éducation de la noblesse; enfin par un ministre qui possédait des richesses si considérables, qu'il pouvait dépenser annuellement pour sa propre maison jusqu'à dix millions, somme exorbitante, surtout pour l'époque.

Richelieu était arrivé à l'apogée de sa fortune; il réunissait en sa personne les dignités de cardinal, de duc et pair, de grand maître de la navigation, de gouverneur de Bretagne, de premier ministre, indépendamment des titres d'un grand nombre de terres, de domaines, d'abbayes ou de bénéfices qu'il s'était attribués; néanmoins son orgueil de prêtre ne se trouvait pas encore satisfait; il semblait impatient de n'être qu'un ministre, et parfois on l'entendait accuser le sort de ne pas l'avoir fait asseoir sur un trône. Aucun roi n'eût été, en effet, plus digne que lui de porter une couronne: perfide, cruel, implacable, il possédait toutes les qualités qui font les grands princes; et certes son pied n'eût pas chancelé en marchant dans le sang.

Malgré les proscriptions du cardinal, Marie de Médicis n'en travaillait pas moins à le renverser du pouvoir; et de son côté, Gaston rassemblait des troupes à Nancy, où il



Le Cardinal Richelieu.

Planche 38me

s'était retiré pour tenter une invasion en France et forcer le roi à renvoyer son ministre. Avant d'entrer en campagne, le duc d'Orléans eut soin de se faire précéder par un manifeste fort remarquable qui était adressé au roi et au parlement. Le prince accusait Richelieu d'affreux déportements, de crimes exécrables; il l'appelait prêtre scélérat et impie, puis il formulait ainsi ses principales accusations: « Sire, ce » tyran formidable force votre parole, dispose de votre seing, » de votre sceau et de vos armes malgré vous; il dépense en » un jour six fois plus dans sa maison que vous ne faites dans » la vôtre; et pendant qu'il dévore deux cents millions arra- » chés aux peuples, voyez ce qui se passe dans le royaume. » Un tiers à peine de vos sujets mange du pain ordinaire; un » autre tiers ne vit que de pain noir mêlé d'orge et d'avoine, » et le dernier tiers ne se nourrit que de glands, d'herbes » et de racines, comme les bêtes. J'ai vu ces misères et j'en » ai été effrayé; mais ce qu'il y a de plus terrible pour votre » couronne, c'est que la noblesse se trouvera bientôt réduite » aux mêmes extrémités.

» Ne vous apercevez-vous pas qu'il dépouille les familles » nobles de leurs biens et de leurs priviléges, sous prétexte » d'augmenter votre pouvoir; tandis qu'au contraire il tra- » vaille à agrandir sa propre puissance? Ne voyez-vous pas » qu'un nombre considérable de vos places se trouve sous » sa domination; ne possède-t-il pas le comté de Brouage, » les îles d'Oléron, de Ré, les villes de la Rochelle, de » Saumur, d'Angers, de Brest, d'Amboise, du Havre, de » Pont-de-l'Arche, de Pontoise et tant d'autres encore? N'est-il » pas le maître de la Provence, de la citadelle de Verdun?

» N'a-t-il pas une armée de mer, d'immenses trésors et des » gardes attachés à sa personne? Ne tient-il pas toutes les clefs » de la France dans ses mains? N'a-t-il pas transformé les » prisons en sépultures pour y ensevelir vos véritables ser- » viteurs et tous vos sujets? votre mère, votre épouse et » moi-même, n'avons-nous pas été déclarés coupables de » crimes de lèse-majesté, parce que nous refusions d'obéir » aux ordres de votre ministre?....... »

Ce manifeste causa une grande sensation en France; le parlement nomma une commission pour qu'il fût informé sur les accusations portées contre le cardinal Richelieu; en même temps, Gaston, aidé du duc de Lorraine, dont il devait épouser la sœur, leva une armée de douze mille fantassins et de cinq mille hommes de cavalerie, et grâce aux sommes considérables que l'infante, gouvernante des Pays-Bas, lui avait envoyées, il se trouva en état d'acheter la défection des gouverneurs de Calais et de Verdun. Toutes ces accusations et tous ces préparatifs n'effrayèrent point Richelieu; il fit imposer silence au parlement par le roi. Sur un simple soupçon que les gouverneurs de Verdun et de Calais étaient en correspondance avec le prince, il fit décapiter le premier et emprisonner le second; ensuite il envoya demander au duc de Lorraine des explications sur sa conduite. Celui-ci voyant l'orage prêt à fondre sur ses provinces, et ayant eu le temps de juger que Gaston n'avait ni l'audace ni les talents nécessaires pour exécuter une grande entreprise, désavoua le projet de mariage de sa sœur, et affirma que l'armement fait dans ses provinces était destiné à venir au secours de l'empereur contre le roi de Suède. Alors le car-

dinal somma le duc de faire incontinent passer le Rhin à ses troupes, s'il ne voulait voir la France arriver à Nancy avec toutes ses forces pour assister à la noce. Mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston, qui fut plus tard connue sous le nom de la grande Mademoiselle, prétend dans ses mémoires que Richelieu ne poursuivait le duc d'Orléans avec cet acharnement que pour le contraindre à épouser sa nièce, Madeleine de Vignerod, veuve de Combalet; « et quoique » bien jeune, ajoute cette princesse, je ne pouvais m'empê- » cher de pleurer dès qu'on me parlait de cette mésalliance, » et pour me venger, dans ma colère je chantais tous les » couplets que je savais sur les amours incestueux du car- » dinal et de sa nièce. »

Anne d'Autriche se montrait également opposée au mariage de Gaston et de Marguerite de Lorraine, mais par un motif différent. Voyant la santé du roi s'altérer de plus en plus, elle espérait que la mort de son mari lui permettrait d'épouser Gaston et de conserver par cette alliance scandaleuse le titre de reine; aussi se rangea-t-elle du parti de Richelieu, pour l'emploi des mesures qu'il jugerait convenables de prendre dans cette circonstance. Néanmoins tous deux furent déçus dans leurs espérances : l'armée de Lorraine, ainsi que l'avait exigé le cardinal, entra en Allemagne; mais Gaston, au lieu de la suivre, vint à la cour de Bruxelles, où il forma un traité secret avec l'Espagne; puis, quand il fut assuré de la protection de l'infante, il revint à Nancy, où son mariage avec Marguerite fut définitivement arrêté, par l'influence de Puy-Laurens, un de ses courtisans, qui projetait de son côté d'épouser la princesse de Phalsbourg, sœur aînée

du duc de Lorraine, voulant se trouver par une telle union le beau-frère de son maître. La cérémonie eut lieu très-secrètement et à l'insu du roi ; et pendant qu'on célébrait le mariage à Nancy, le duc de Lorraine venait à Metz, où se trouvait Louis XIII, pour l'assurer que tous les bruits publiés à ce sujet étaient sans fondement.

Immédiatement après le mariage, les deux époux se séparèrent, et Gaston retourna à Bruxelles, où il fut reçu à la cour de l'infante avec les plus grands honneurs. Il se prépara aussitôt à la guerre : ses pierreries et celles de la reine mère furent engagées à Amsterdam, et avec le produit il leva des troupes espagnoles avec lesquelles il entra en France par le Bassigny. Cette démonstration suffit pour ranimer les vieilles haines qui existaient contre le ministre; les murs se couvrirent de placards injurieux pour le cardinal, et où il était appelé « perturbateur du repos public, ennemi du roi et de la » maison royale, dissipateur des deniers de l'état, tyran de » la noblesse et despote des peuples de France ! »

De toutes parts accoururent des mécontents qui renforcèrent l'armée du duc d'Orléans. Celui-ci prit alors le titre de lieutenant du roi, et annonça qu'il venait réprimer les abus et les violences de Richelieu; ce qui n'empêchait pas les Allemands, les Croates et les Napolitains qui composaient son armée, de piller les cultivateurs et de rançonner les villes comme en pays ennemi. Ensuite il se mit en relations avec le duc de Montmorency, gouverneur du Languedoc; il lui proposa la charge de connétable, et offrit même de la rendre héréditaire dans sa famille, s'il consentait à se déclarer en sa faveur. Le duc, séduit par ces magnifiques promesses, vint se

ranger sous les drapeaux du prince, et lui fit ouvrir les portes des villes de Lodève, de Pézenas et de Béziers.

Mais ces premiers avantages ne devaient pas être de longue durée ; le maréchal de Schomberg s'avançait à marches forcées avec les troupes royales, et allait bientôt anéantir toutes les espérances du parti de Gaston. Les deux armées se rencontrèrent sous les murs de Castelnaudary; celle du duc d'Orléans était postée sur une éminence, ayant la ville à la gauche, et n'en était séparée que par une distance d'un quart de lieue ; celle du maréchal s'était établie sur un terrain fort avantageux, ayant sur les côtés plusieurs fossés, et des chemins creux en rendaient les abords difficiles. Montmorency commandait l'aile droite de l'armée de Gaston ; l'aile gauche était sous les ordres d'Antoine de Bourbon, comte de Moret, bâtard de Henri IV et de Jacqueline de Breuil; le duc d'Orléans se tenait au centre.

Trop de précipitation perdit tout : le comte de Moret, qui faisait ses premières armes, impatient de se mesurer avec les soldats royaux, n'attendit même pas le signal de l'attaque. Apercevant une compagnie de cavalerie ennemie sur la droite, il piqua des deux à la tête de quelques gentilshommes pour la culbuter. Le capitaine l'attendit de pied ferme, lui lâcha un coup de pistolet dans le ventre presque à bout portant, et l'étendit sur la place; deux heures après il était mort. Le duc de Montmorency, trompé par les mouvements de l'aile gauche, supposa qu'il était en retard, poussa son cheval en avant avec l'élite de sa cavalerie, franchit plusieurs fossés et vint donner tête baissée sur les royalistes; malheureusement sa troupe n'avait pu le suivre, empêchée par les sinuo-

sités de terrain, de sorte qu'en arrivant sur le front de l'armée ennemie, il était presque seul; son écuyer eut son cheval tué sous lui et le bras cassé; le comte de Rieux, qui le suivait, reçut une mousquetade qui le renversa mort par terre; quant au duc, il avait déjà reçu une douzaine de blessures lorsque son cheval s'abattit; il parvint cependant à se dégager et à s'adosser contre le talus d'un fossé, d'où il continua à se défendre, criant de toutes ses forces : « A moi, Montmorency! » pour indiquer aux siens qu'ils vinssent à son secours; enfin, épuisé par la perte de son sang, il laissa tomber ses armes; un sergent des gardes du roi s'empara de lui et le remit à un officier nommé Saint-Preuil, qui le reçut son prisonnier.

Les troupes tentèrent vainement de le dégager; le comte de la Feuillade, le chevalier de la Frette, le baron de Congis, messieurs de Lordoys, de Villeneuve et de la Forêt, ainsi qu'un grand nombre d'autres seigneurs, firent des prodiges de valeur pour sauver le duc de Montmorency, et la plupart d'entre eux trouvèrent la mort sur le champ de bataille.

Cette défaite ruina entièrement le parti de Gaston, qui ne se soutenait dans cette province que par le crédit du duc. Les troupes qu'il avait levées en Languedoc se débandèrent à l'heure même; et si le maréchal de Schomberg se fût mis à la poursuite du prince avec deux cents chevaux, nul doute qu'il ne l'eût fait prisonnier et qu'il n'eût terminé la guerre d'un seul coup; mais il n'entrait pas dans son intérêt de mettre fin aux troubles; d'ailleurs il était trop satisfait d'avoir en son pouvoir le duc de Montmorency; il lui tardait d'être investi de ses dépouilles, ainsi que le lui avait promis Richelieu, et il ne voulait confier à personne la garde de son prisonnier.

Au lieu de profiter de sa victoire et de chercher à s'emparer de la personne de Gaston, il prit donc tranquillement le chemin du château de Lectoure, dont Roquelaure était gouverneur, traînant après lui l'infortuné duc, et il écrivit au cardinal que son ennemi était en lieu sûr.

Dès que son éminence eut reçu la nouvelle de la prise de Montmorency, elle se rendit immédiatement à Toulouse avec le roi, et donna ordre qu'on y transportât le prisonnier pour l'instruction de son procès. Louis XIII, qui en toutes circonstances s'était montré le complice docile des cruautés de son ministre, ne lui fit pas défaut pour cette importante affaire; il déclara au parlement de Toulouse que sa volonté était que son garde des sceaux, c'est-à-dire Richelieu, présidât aux délibérations en vertu d'un pouvoir extraordinaire; ce qui signifiait simplement que la mort de l'infortuné duc avait été résolue. Les juges obéirent et prononcèrent une condamnation; les parents de Henri de Montmorency vinrent alors se jeter aux pieds du monarque et implorèrent sa clémence; leurs démarches furent inutiles; l'implacable Louis XIII répondit d'un ton sec à leurs lamentations : « Point de pitié, point de merci pour un traître; un roi » ne doit jamais pardonner! »

Charlotte de Montmorency, princesse de Condé, espérant que le ministre serait moins inflexible que le souverain, courut chez le cardinal, se mit à deux genoux devant lui et demanda la grâce de son frère. Richelieu voulut la relever; et comme elle s'obstinait à rester dans cette position jusqu'à ce qu'il lui eût promis la vie du duc de Montmorency, il se mit à genoux devant elle, et dit qu'il ne quitterait pas cette pos-

ture avant qu'elle-même se fût relevée. Ce fut tout ce qu'elle en obtint : le lendemain son frère fut envoyé au supplice. Le duc marcha à l'échafaud avec fermeté, mit sa tête sur le billot, et s'adressant au bourreau d'une voix haute : « Frappe hardiment, » lui dit-il ; la hache s'abattit, et justice était faite ! Ainsi périt, à l'âge de trente-huit ans, Henri II, duc de Montmorency, maréchal de France, le dernier de la branche cadette de cette maison.

Plusieurs historiens ont avancé, pour justifier la froide cruauté que Louis XIII manifesta lors du procès de Henri de Montmorency, qu'après le combat de Castelnaudary on avait trouvé sur lui un bracelet avec le portrait d'Anne d'Autriche, et que le roi avait été mis à même d'acquérir la preuve que peu d'années auparavant la reine avait entretenu des relations adultères avec le maréchal; excuse pitoyable, car au moment où, suivant eux, le monarque se serait montré si jaloux de l'honneur de sa femme, il envoyait des ambassadeurs à son frère Gaston, dont il n'avait pas ignoré la liaison incestueuse avec la reine, et lui promettait l'oubli du passé, s'il consentait à renoncer pour jamais à conspirer contre l'état et à entretenir des intelligences avec la reine mère, qui habitait toujours Bruxelles. L'infâme duc d'Orléans accepta les offres du roi, et eut la lâcheté de signer la déclaration suivante : « Nous engageons notre parole et notre foi » de prince d'abandonner à la justice du roi tous ceux qui » ont embrassé notre défense ; nous promettons d'aimer ceux » qui servent sa majesté, et particulièrement notre cousin » le cardinal de Richelieu, que nous avons toujours estimé. »

Gaston revint ensuite à la cour, fut rétabli dans tous ses

biens, et obtint plusieurs avantages considérables. Il n'en fut pas de même de ceux qui avaient embrassé son parti; le seigneur de Cabestan fut exécuté à Lyon; le vicomte de l'Étrange, au Pont-Saint-Esprit; le seigneur Deshayes, à Béziers; et beaucoup d'autres gentilshommes qui avaient pris les armes pour défendre Gaston furent les uns condamnés au supplice de la roue, les autres à celui de l'écartèlement, et ceux qui étaient protégés, à être décapités ou pendus. Enfin les cruautés du ministre avaient frappé les esprits d'une terreur si grande, que le maréchal d'Estrées, qui commandait l'armée du roi à Trèves, ayant appris qu'un de ses lieutenants avait reçu un paquet de la cour, il supposa qu'il prenait fantaisie à Richelieu de le faire décapiter, et aussitôt il abandonna ses troupes et s'enfuit en Allemagne. Louis XIII lui écrivit pour le rassurer, et engagea sa parole de roi qu'on ne songeait point à l'inquiéter; mais ce qui le décida à revenir prendre le commandement de son armée, fut une lettre que lui adressa le cardinal, dans laquelle son éminence lui disait qu'elle lui savait bon gré d'avoir eu si bonne opinion de son caractère, et qu'à partir de ce moment elle le tenait pour un fidèle sujet.

Malgré les déclarations qu'il avait signées à Béziers, et par lesquelles il avait juré de ne plus troubler la paix du royaume, Gaston, assuré de l'impunité, leva une quatrième fois l'étendard de la révolte, dans l'espérance d'obtenir de nouveaux apanages, et se retira à Bruxelles, où il reçut du gouvernement espagnol un traitement de trente mille florins par mois, tant pour l'entretien de sa maison que pour fomenter de nouvelles guerres en France.

Le duc fit d'abord notifier à la cour de Louis XIII son union avec Marguerite de Lorraine, chose qui exaspéra sa majesté et plus encore le cardinal de Richelieu. Immédiatement le ministre assembla le parlement, et fit déclarer le mariage du frère du roi non valablement contracté, « et Charles de » Lorraine, duc vassal lige, coupable du rapt de la personne » de Gaston, criminel de lèse-majesté, de félonie et de ré- » bellion, comme ayant par complot, trahison et conspira- » tion, entrepris et fait contracter cette prétendue union. En » conséquence, lui, la princesse de Phalsbourg sa sœur et » la jeune Marguerite, furent déclarés bannis à perpétuité du » royaume, et tous leurs biens féodaux, venus de la cou- » ronne de France, retournés, réunis et incorporés à icelle; » et tous et chacun de leurs autres biens étant en France, » tant meubles qu'immeubles, acquis et confisqués incessam- » ment au profit du roi. »

Cet arrêt, où il est facile d'apercevoir la rage et le dépit qu'inspirait au cardinal la ruine de ses espérances d'établissement pour sa nièce, portait en outre: « Qu'afin de conser- » ver à la postérité la mémoire d'un tel attentat, rapt, félonie » et rébellion, il serait édifié une pyramide dans la principale » place de la ville de Bar-le-Duc, pour supporter une lame » de cuivre ou de marbre, qui contiendrait l'arrêt du parle- » ment et les justes causes d'icelui. Qu'en plus, le roi était » très-humblement supplié d'employer sa puissance et sa » souveraine autorité pour tirer vengeance de Charles de » Lorraine par la voie des armes, et pour s'emparer de ses » autres états non situés en France, ainsi qu'il le jugerait à » propos pour le bien de son royaume. »

Louis XIII, esclave docile de son ministre, parut aussitôt à la tête de ses troupes et vint assiéger Nancy. Le duc de Lorraine, se jugeant perdu, abdiqua immédiatement ses états en faveur du cardinal son frère, qui, pour calmer le ministre, offrit de résigner ses fonctions sacerdotales pour épouser la nièce chérie de Richelieu, madame de Combalet. Le cardinal-ministre, qui aspirait à une plus haute alliance pour sa nièce, rejeta la proposition comme injurieuse, et poussa vigoureusement le siége de Nancy, afin de s'emparer de la personne de Marguerite de Lorraine et de la contraindre à reconnaître elle-même la nullité de son mariage. La ville se rendit; mais l'espoir du cardinal fut déçu en ce qui concernait la princesse; le jour même de la capitulation elle s'enfuit de la place, déguisée en homme, et rejoignit son mari à Bruxelles. Elle fut admirablement accueillie par la cour de l'infante d'Espagne, qui lui assigna une pension de quinze mille livres par mois pour son entretien.

Gaston se détermina alors à faire déclarer solennellement légitime et sacrée son union avec Marguerite devant l'archevêque de Malines, qui l'approuva selon toutes les formes de l'Église; ensuite il chargea le contrôleur général de ses finances d'aller poursuivre la ratification de son mariage à Rome. Ce seigneur fut arrêté aux frontières par les agents du cardinal, enfermé à la Bastille, et ne put remplir sa mission. Des théologiens et des jurisconsultes, au service du ministre ou du prince, se mêlèrent à ces discussions, et lancèrent une multitude d'écrits pour ou contre la validité de cette union.

Pendant que l'on guerroyait avec la plume sur cette ridicule question, des discordes plus sérieuses éclataient à

Bruxelles entre Marie de Médicis et Gaston. Des maîtres, la querelle était passée aux valets, et la capitale des Pays-Bas catholiques était devenue le théâtre de scènes scandaleuses entre les gens de la reine mère et ceux du duc d'Orléans. Ainsi un jour, le Père Chanteloup, surintendant des affaires de la reine, ayant rencontré Puy-Laurens, confident intime de Gaston, le souffleta en pleine rue; un autre jour, le terrible jésuite frappa de sa dague un gentilhomme de la suite du prince et tua un de ses domestiques qui voulait le défendre; une autre fois, Puy-Laurens, montant le grand escalier du palais, fut attaqué à l'improviste, reçut un coup de tromblon chargé de vingt balles, qui renversèrent plusieurs hommes de sa suite et dont l'une le blessa au visage. Le prince, en apprenant cette nouvelle tentative d'assassinat, se contenta de sourire, et dit : « Bah! ne nous inquiétons pas » mal à propos, ce n'est qu'une chanteloupade. »

Cependant cette agression faite contre l'un de ses serviteurs et dans son propre palais lui inspira des craintes sérieuses pour sa vie, et le décida à quitter secrètement la Flandre et à rentrer en France; ainsi que l'en faisait solliciter le cardinal-ministre. Il exécuta ce projet, et laissa Marguerite sa femme à Bruxelles. Boutilier, surintendant des finances, vint à sa rencontre jusqu'à Soissons; et un seigneur de la cour, nommé d'Autun, fut chargé de le ramener au Louvre, où il reparut avec plus d'éclat que jamais. Peu de jours après, Puy-Laurens, son favori, fut créé duc et pair; et Richelieu lui donna en mariage mademoiselle Duplessis de Chivrai, une de ses cousines.

Il en advint fort mal pour le surintendant d'oublier ses

engagements avec la princesse de Phalsbourg, car sa faveur ne dura qu'un instant; et sur le refus qu'il fit au ministre d'engager son maître à rompre son mariage avec la princesse de Lorraine, il fut enfermé à la Bastille, où il mourut subitement. Richelieu fut encore accusé d'un empoisonnement; et l'on dit hautement à la cour qu'il ne l'avait fait entrer dans sa famille par son union avec mademoiselle Duplessis de Chivrai que pour le perdre plus facilement. Gaston, mécontent des rigueurs exercées envers son confident intime, et redoutant pour lui-même un sort semblable, quitta le Louvre et se retira à Blois.

Quant à la reine mère, elle adressa de Bruxelles des demandes réitérées au ministre pour obtenir la permission de rentrer en France; comme celui-ci n'avait plus rien à redouter d'elle, il ne lui fit même aucune réponse. Alors Marie de Médicis essaya de renouer avec Monsieur pour créer des embarras au cardinal. Déjà elle avait décidé l'infante d'Espagne, qui gouvernait les Pays-Bas, à fournir des troupes à Gaston et à lui donner asile à Bruxelles, lorsque Richelieu, prenant les devants, envoya un héraut d'armes dans cette ville, et avec les chamades accoutumées publia une déclaration de guerre à l'Espagne.

Pendant que son éminence levait des troupes et faisait ses préparatifs de guerre, le roi s'enfermait au fond de ses palais, et cherchait à oublier le despotisme de son ministre, l'ambition de son frère, la haine de sa mère et les désordres de sa femme, auprès d'une jeune fille d'honneur, nommée Louise Mortier de la Fayette, qui avait remplacé dans son cœur mademoiselle de Hautefort, devenue la mignonne d'Anne

d'Autriche. Le monarque ressentait un attachement si vif pour le nouvel objet de ses impuissantes ardeurs, qu'il avait voulu l'établir en qualité de favorite en pied à la cour. Aucune de ses plus secrètes pensées n'était cachée pour mademoiselle de la Fayette, et sa majesté osait même lui exprimer ses sujets de mécontentement contre le cardinal. Celui-ci, voyant l'ascendant que prenait la jeune fille d'honneur sur le roi bigot, essaya de l'attacher à sa cause, et voulut l'interroger sur les confidences que lui faisait sa majesté. Louise de la Fayette eut plus de courage que tous les seigneurs de la cour, et refusa d'obtempérer aux désirs de Richelieu.

Le ministre se détermina à éloigner cette jeune fille du roi; il chercha d'abord à élever des scrupules de conscience dans l'esprit du monarque sur ses relations intimes avec mademoiselle de la Fayette; et comme le prince s'excusait en faisant valoir qu'il ne pouvait accomplir l'acte d'adultère et qu'il se contentait de cupidonner avec sa belle maîtresse, le cardinal lui fit entendre que Dieu condamnait les attouchements lascifs et les privautés voluptueuses aussi sévèrement que l'acte même de la génération; ensuite il se servit du confesseur de la favorite pour faire naître des remords dans l'esprit de cette belle personne et pour la décider à quitter la cour. Quelques auteurs prétendent qu'indépendamment des influences religieuses, le rusé prélat employa, pour se rendre maître de la volonté de la naïve jeune fille, un moyen qui ne pouvait manquer de réussir. Il s'entendit avec une dame de la cour, parente de mademoiselle de la Fayette, nommée madame de Sénecé. Un soir, celle-ci la retint dans son appartement et l'engagea à passer la nuit avec elle, ainsi que cela se prati-

quait; mais quand elle fut endormie, le cardinal vint remplacer madame de Sénecé, et le lendemain mademoiselle de la Fayette était la maîtresse de Richelieu.

Quels que soient les ressorts qu'ait fait jouer le premier ministre pour contraindre la favorite à se séparer de Louis XIII, toujours est-il que Louise de la Fayette annonça un jour à son royal amant qu'elle voulait prendre le voile et se retirer dans le couvent des filles de Sainte-Marie de la rue Saint-Antoine. Le roi versa des larmes; cependant il n'osa pas s'opposer à la vocation irrésistible qui la poussait à se consacrer à Dieu; il autorisa son entrée dans le monastère qu'elle avait désigné, et se réserva seulement le droit de venir souvent l'entretenir au parloir.

Les intrigues de sa majesté n'empêchèrent pas le cardinal de pousser la guerre contre l'Espagne; mais le succès ne répondit point à son attente : les frontières de la Picardie, mal défendues, ouvrirent un large passage aux troupes ennemies, dont les rapides progrès portèrent l'épouvante jusque dans la capitale. Un cri unanime d'indignation s'éleva contre Richelieu; on accusa le ministre d'être le seul auteur des calamités qui allaient fondre sur le royaume. Celui-ci fit tête à l'orage; et pour se défendre, il prit le parti de rejeter les causes des désastres sur la lâcheté des commandants; il déclara les gouverneurs de Corbie et de la Capelle criminels de lèse-majesté au premier chef, les fit juger par contumace, et obtint qu'ils fussent condamnés à la peine capitale. Toutefois le cardinal ne put imposer silence aux mécontents, et il fut obligé, pour donner satisfaction à l'opinion publique, de remettre le commandement des armées entre les mains de

Gaston et du comte de Soissons, grand maître de France. Les ennemis du premier ministre, enhardis par ce succès, se réunirent immédiatement et formèrent une conspiration dans le but d'en finir avec Richelieu et de l'assassiner en plein conseil dans la ville d'Amiens. Deux officiers, attachés au duc d'Orléans, nommés Montrésor et Saint-Ibal, s'étaient chargés de porter les premiers coups. Le jour même de l'exécution avait été fixé; tout était prêt, et il semblait que rien ne pût sauver le cardinal, lorsqu'au moment de donner le signal, Gaston vint encore à manquer d'énergie; le prince, qui n'avait qu'un mot à prononcer pour se voir délivré de son ennemi, n'eut pas le courage de sa position; il vint lâchement dénoncer le complot au cardinal et se retira ensuite à Blois, d'où il menaça de troubler le royaume par la guerre civile, si on n'augmentait ses apanages.

Richelieu envoya immédiatement des ordres aux gouverneurs des provinces pour fermer à Monsieur tous les passages, afin de prévenir sa sortie du royaume; puis il ouvrit des négociations avec lui, et offrit d'augmenter ses revenus et de faire reconnaître la validité de son mariage avec la princesse de Lorraine, s'il voulait déposer les armes. Gaston consentit à ses propositions, et se réconcilia avec le cardinal.

Le comte de Soissons, grâce à son incapacité et à son titre de prince du sang, ne fut point tourmenté pour sa participation au complot; le ministre l'exila seulement à Sedan: Montrésor et Saint-Ibal n'en eussent pas été quittes à si bon compte, si, fort heureusement pour eux, ils n'eussent évité la vengeance de Richelieu par une prompte fuite. Son éminence ne pouvant faire tomber sa colère sur les vrais coupables,

s'en prit à un pauvre jésuite, le père Caussin, qui s'était avisé de représenter au roi que les guerres perpétuelles entreprises par son ministre ruinaient ses provinces, que Dieu ne pouvait approuver l'exil de la reine mère et les supplices des grands de l'état, non plus que ses alliances avec des princes hérétiques. Une lettre de cachet débarrassa Richelieu de ce raisonneur, et envoya le bon Père à Rennes, où ses supérieurs furent invités à employer son zèle dans les missions du Canada; néanmoins ils obtinrent, comme grâce singulière, la faculté de le reléguer à Quimper-Corentin.

Un autre jésuite, appelé Monod, directeur de madame royale Christine de France, femme de Victor-Aimé, duc de Savoie, et qui s'était associé aux projets du père Caussin, alla finir ses jours au fond de la forteresse de Miolans.

Mademoiselle de la Fayette, que le roi visitait toujours fort régulièrement au parloir du couvent de la rue Saint-Antoine, se vit soumise à un espionnage continuel, par les religieuses mêmes de sa communauté, sur le simple soupçon qu'elle cherchait à indisposer le roi contre son ministre. La correspondance qu'elle entretenait avec le roi fut interceptée, et l'on glissa habilement dans ses lettres des expressions offensantes pour le prince, qui réussirent sinon à les séparer, du moins à refroidir leur intimité.

Richelieu n'employait pas seulement ce système de politique machiavélique dans ses rapports avec Louis XIII, il l'appliquait encore à toutes ses relations avec les souverains de l'Europe pour les faire ployer sous sa volonté. Il faisait arrêter et dévaliser les courriers pour surprendre les secrets des cabinets; il poussait à la fois Wallenstein à la révolte, et

conseillait à Ferdinand II des mesures qui étaient de nature à accroître l'irritation du général contre son souverain; il faisait soulever les Catalans contre l'Espagne, et les excitait à proclamer la république dans le moment même où il traitait avec Philippe IV; il fournissait secrètement des secours à la maison de Bragance pour remonter sur le trône de Portugal, tout en paraissant opposé à ses prétentions. En Angleterre, il excitait tout à la fois les Écossais contre les Anglais, et ceux-ci contre les puritains.

A la reprise des hostilités, la reine mère avait été forcée de quitter Bruxelles faute d'argent, le roi d'Espagne ayant refusé de lui continuer sa pension, et elle s'était réfugiée à Londres, auprès de Charles I[er], son gendre. Mais telle était la crainte qu'inspirait Richelieu, que l'ambassadeur de France refusa, sur l'ordre du ministre, de voir la mère de son souverain. En France, l'autorité du ministre était si grande, qu'ayant eu avis que la reine Anne d'Autriche entretenait une correspondance avec le cardinal infant, son frère, et qu'elle lui écrivait sous le couvert de madame de Chevreuse, il obtint du roi la permission de faire une perquisition au monastère du Val de Grâce, où elle avait un appartement, pour saisir ses papiers.

Le cardinal fit cette visite accompagné du chancelier Séguier et de l'archevêque de Paris : rien ne fut respecté par ces trois personnages, ni l'oratoire de la reine, ni ses meubles secrets, ni ses cassettes; toutes les cellules du couvent furent examinées, les religieuses soumises à une visite scandaleuse et forcées de se mettre entièrement nues devant eux pour montrer qu'elles ne cachaient aucun papier. Anne d'Au-

triche elle-même ne fut pas exempte de cette brutale perquisition; seulement le chancelier ne voulut pas qu'elle se dépouillât de ses vêtements, et se contenta de faire son examen jusqu'à la ceinture. On ne trouva aucune trace de complots ni de projets de conspirations avec l'Espagne; et Richelieu dut se contenter de plusieurs liasses de lettres d'amour qui révélaient d'horribles mystères. Anne d'Autriche se regarda comme perdue, et voyant qu'elle n'avait d'autre moyen de sortir de ce mauvais pas qu'en mettant le cardinal dans ses intérêts, elle se décida à surmonter la répugnance qu'il lui avait toujours inspirée, le fit mander auprès d'elle, et lui donna à entendre qu'elle ne mettrait aucunes bornes à sa reconnaissance pour celui qui la ferait rentrer en grâce auprès de son mari.

Dès ce moment, le meilleur accord parut exister entre le ministre et la reine; la vieille passion que Richelieu avait ressentie pour sa souveraine sembla renaître, et quelques jours après, le roi appelait Anne d'Autriche « sa très-chère » épouse. » — De quelle manière celle-ci témoigna-t-elle sa reconnaissance au cardinal, c'est ce que l'on ignore; on dit seulement qu'à un mois de là, mademoiselle de la Fayette, à l'instigation de Richelieu, écrivit au roi, qui était à Gros-Bois, de venir lui rendre une visite; qu'elle se montra plus caressante qu'elle n'avait jamais été; qu'elle resta enfermée avec Louis XIII pendant quatre heures entières sans témoins, et qu'elle ne lui permit de la quitter que fort avant dans la soirée. Comme on était dans les derniers jours de décembre, le roi ne voulut pas retourner à Gros-Bois et se décida à passer la nuit au Louvre; mais un hasard singulier voulut

qu'il ne se trouvât dans son appartement ordinaire ni siége, ni table, ni lit; la reine lui ayant proposé de partager son souper et son lit, il accepta.

Cette partie avait été arrangée, sans doute, fort à propos, car Louis XIII quitta Paris dès le lendemain; et huit jours après, Anne d'Autriche annonça publiquement qu'elle avait reconnu à divers symptômes qu'elle était enceinte. Le cardinal s'empressa d'ordonner des prières publiques pour remercier Dieu de ce qu'il permettait que la reine donnât un dauphin à la France après vingt-deux ans de stérilité. Louis XIII n'osa pas faire éclater son ressentiment; la crainte de perdre sa couronne et de voir son frère accourir à la tête des mécontents du royaume pour revendiquer ses droits à sa succession, l'empêcha de nier sa paternité; toutefois il refusa de vivre depuis avec sa femme, et il rompit toutes relations avec mademoiselle de la Fayette. La reine, assurée de l'impunité par suite de la liaison qui s'était établie entre elle et le ministre, ne s'inquiéta plus de son mari; elle ne prit pas même la peine de cacher ses intrigues amoureuses avec les seigneurs de la cour; et lorsque, deux années après, elle devint enceinte du jeune duc de Beaufort, l'un de ses amants, qui plus tard fut surnommé le roi des halles, elle ne couvrit point le scandale de cette nouvelle grossesse comme elle avait fait la première fois; quoiqu'il fût à la connaissance de toute la cour que depuis trois ans elle n'avait eu aucunes relations intimes avec son mari, elle eut l'audace de faire nommer le bâtard dont elle accoucha, Philippe de France et de lui donner le titre de duc d'Anjou, qu'il échangea dans la suite contre celui de duc d'Orléans. Ce prince

fut le chef de cette race bâtarde des d'Orléans qui ont été si funestes à la France.

Malgré les ennuis de toutes sortes dont il était accablé par suite de l'ascendant qu'avait pris sur lui Richelieu, le roi ne voulut pas le renvoyer, il prit seulement un favori pour contrebalancer son influence, et reporta toute son affection sur le beau Cinq-Mars, second fils d'Antoine Coiffier d'Effiat, maréchal de France, jeune homme dont le cardinal avait commencé la fortune en le faisant nommer, à l'âge de dix-neuf ans, grand écuyer du roi. Celui-ci, obligé de se plier aux caprices du monarque, supportait avec peine le joug qui lui était imposé, et disait en parlant de Louis XIII : « Que » je suis malheureux de vivre avec ce Ganymède émérite » qui m'obsède jour et nuit de sa tendresse ! » Néanmoins l'ambition lui faisait dissimuler ses véritables sentiments devant le roi; il mettait au contraire tous ses soins à lui plaire, et cherchait à capter sa confiance pour nuire à Richelieu et le supplanter dans l'esprit du souverain. Plusieurs fois il osa même parler d'en finir avec le cardinal-ministre par un coup de poignard, chose à laquelle sa majesté n'était pas éloignée de consentir, au dire de madame de Motteville, qui s'explique formellement à ce sujet dans ses mémoires : « Le grand écuyer, dit-elle, accusait son bienfaiteur d'être » jaloux de la grande amitié qu'avait sa majesté pour lui, et » se plaignit souvent de ce qu'il voulait le faire passer aux » yeux du roi comme un sujet ingrat, manquant d'intelli- » gence et de cœur; il ne pouvait surtout lui pardonner de » s'être opposé à sa nomination de duc et pair, et à son » admission au conseil. Il ouvrit son âme et ses oreilles aux

» chagrins que son maître avait contre le ministre, aug-
» menta la jalousie du monarque à l'égard de la reine par de
» perfides confidences, et l'amena à donner son adhésion à
» un projet d'assassinat. Il devint l'âme de deux conjura-
» tions; l'une, dont Louis XIII était tacitement le chef, se
» composait de tous les ennemis de Richelieu et était dirigée
» contre ce ministre; l'autre, ayant pour drapeau le nom de
» Gaston, comptait dans ses affidés le roi d'Espagne, et était
» dirigée contre sa majesté. Tous les conspirateurs de l'une
» et de l'autre affaire prirent tant d'audace, qu'ils se mirent à
» faire ouvertement de beaux projets à l'avantage de leur
» grandeur et de leur fortune. »

Richelieu était alors malade à Narbonne, et déplorait la fatalité qui l'enchaînait sur un lit de douleurs dans un moment où il était si important pour lui d'être auprès du roi. Tous les courtisans, attentifs à la lutte qui s'engageait, se rangeaient, suivant leurs affections ou leurs intérêts, du parti du cardinal ou de celui du favori, et se distinguaient par les noms de cardinalistes et de royalistes. La faction qui prenait ce dernier titre comptait dans son sein les maisons puissantes que Richelieu avait abaissées, les partisans de Gaston et de la reine mère, les parents et les amis des seigneurs qu'il avait fait monter sur l'échafaud ou qu'il avait fait renfermer à la Bastille, et ils étaient nombreux; en outre, la majeure partie des populations des provinces du royaume, qui succombaient sous le faix des impôts.

La perte du cardinal paraissait certaine; lui-même, malgré toute son assurance, ne voyait pas sans inquiétude l'approche de l'orage qui allait fondre sur lui; cette fois il ne devait plus

compter sur les délations, ses ennemis l'attaquaient au grand jour. Cependant il échappa encore à ce péril imminent; et son salut lui vint d'un endroit d'où il ne devait pas espérer de secours. Anne d'Autriche, cette reine qu'il avait poursuivie de sa haine pendant vingt-deux ans, et qui, en toutes circonstances, s'était montrée sa plus cruelle ennemie, lui fit parvenir secrètement une copie du traité qui avait été signé à Madrid, par Fontrailles, au nom de Gaston, et par le duc d'Olivarez pour le roi d'Espagne. Cette démarche de la reine suffirait seule pour révéler quel lien l'attachait à Richelieu, si déjà tant d'autres preuves ne se réunissaient pour démontrer l'illégitimité du dauphin qu'elle avait mis au monde huit mois après la visite du roi au Louvre, et qui fut l'orgueilleux Louis XIV.

Le cardinal, après avoir pris connaissance du traité, le fit porter au roi, qui était malade au camp devant Perpignan. Il était dit dans ce traité, entre autres choses, que Monsieur recevrait de sa majesté catholique une somme de quatre cent mille écus pour faire des levées de troupes en France; plus une somme de cent vingt mille écus de pension pour ses dépenses personnelles; et que le comte de Soissons, les ducs de Bouillon, de Guise et plusieurs seigneurs acquerraient également d'énormes avantages en échange des services qu'ils promettaient de rendre à l'Espagne.

La communication de cette pièce importante changea immédiatement les dispositions du roi à l'égard de Richelieu. La crainte d'être à la merci de ses ennemis le détermina à venir à Tarascon, où vint le rejoindre son ministre pour se concerter avec lui. Le cardinal triompha cette fois encore de

ses adversaires; par ses ordres, le duc de Bouillon, l'un des chefs les plus importants des factieux, fut arrêté au milieu même de l'armée qu'il commandait; Cinq-Mars, le favori du roi, fut emprisonné, ainsi que son ami de Thou; plusieurs gentilshommes obscurs furent poignardés ou empoisonnés, et tout cela au milieu de la cour en plein jour, sans que personne osât élever la moindre plainte. Gaston d'Orléans s'humilia devant le ministre, demanda grâce, abandonna ses complices, et eut la lâcheté de faire l'office de délateur.

Parmi les conjurés qui s'étaient montrés le plus hostiles à Richelieu, se trouvait le jeune Jean-François-Paul de Gondy, abbé de Retz, qui devait bientôt jouer un rôle fort remarquable dans l'état, sous le titre de coadjuteur. « C'était, dit » Tallemant des Réaux, son contemporain, un petit homme » noir, qui ne voyait que de fort près, mal fait, laid, et ma- » ladroit de ses mains à toutes choses. Il ne savait même pas » se boutonner; et une fois à la chasse, il fallut que monsieur » de Mercœur lui remît son éperon, car il n'en pouvait venir » à bout. Sa famille avait voulu en faire un chevalier de Malte; » mais la soutane lui venant mieux que l'épée, sinon pour » son honneur, au moins pour son corps; elle s'était décidée » à le faire entrer dans les ordres. Il était si rêveur, qu'à » table, si on lui mettait par malice une tête de perdrix dans » son assiette, il la portait à sa bouche et mordait dans la » plume, qui lui sortait de tous côtés. Cependant il n'avait » pas la mine d'un niais; il était même fort enclin à l'amour, » à la galanterie, et voulait faire du bruit. »

La haine que le jeune abbé de Retz avait pour le ministre prenait sa source dans une intrigue d'amour, dans laquelle

son éminence avait eu l'avantage. Gondy lui-même en fait l'aveu dans ses mémoires de la manière suivante : « J'étais » alors en grande retraite; j'étudiais tout le jour, et je » n'avais presque plus d'habitudes avec les femmes de la » cour, excepté avec madame la princesse de Guémenée. Le » diable lui était apparu il y avait quinze jours, évoqué par » les conjurations de Robert Arnauld d'Andilly, qui, je crois, » était encore plus amoureux que moi de la belle. J'évoquai » de mon côté, en faveur de ma princesse, un démon qui lui » apparut sous une forme plus bénigne et plus agréable, et » qui la détermina au bout de sept semaines à quitter sa re- » traite de Port-Royal, où, de temps en temps, elle faisait » néanmoins des escapades. Il s'en fallut de bien peu que » mes enchantements ne fissent naître une tempête à boule- » verser l'Europe entière. Le cardinal de Richelieu, qui ai- » mait à railler et ne pouvait supporter la plaisanterie, en fit » une en plein cercle sur mon compte et sur celui de madame » deGuémenée, dont il n'avait reçu que des rebuffades. Cette » princesse, à laquelle on rapporta le propos, fut outrée » contre le ministre et moi encore plus qu'elle.

» A cette première cause de haine vint s'en joindre une » autre. Madame de la Meilleraye, de qui, toute sotte qu'elle » était, je me sentais amoureux, plut à son éminence. Elle » n'aimait point le cardinal, qui était encore plus vieux par » ses incommodités que par son âge, et qui était tout à fait » pédant en amour. Dans les premiers temps, elle me tenait » au courant des avances ridicules qu'il lui avait faites et des » propositions honorifiques qu'il avait adressées au maréchal » son mari, ce qui nous mettait fort en gaieté; mais peu à

» peu elle devint moins communicative. Bientôt je m'aperçus » d'un changement dans l'accueil de la dame, et je compris » que sa petite cervelle ne résisterait pas au clinquant de la » faveur. En effet, un beau jour j'appris que le mari avait » ordonné à la belle d'aller trouver le ministre à Ruel, où » il faisait son séjour ordinaire, et qu'en femme soumise elle » avait obéi. Je me trouvais éconduit. Comme j'en étais avec » elle aux premiers feux du plaisir, et que j'avais trouvé une » satisfaction extrême à triompher du cardinal sur un aussi » beau champ de bataille, ma jalousie fut extrême, et j'entrai » avec ardeur dans la conjuration formée contre le mi- » nistre. L'exécution de notre projet paraissait assurée, lors- » que la fortune capricieuse tira le cardinal de ce mauvais » pas. Monsieur s'en retourna à Blois, et me promit de ne » pas me dénoncer. »

Gaston tint parole au jeune abbé de Retz, qui évita la vengeance de l'implacable Richelieu; mais le prince ne fut pas aussi discret à l'égard de Cinq-Mars et du courageux de Thou, son ami; ses dénonciations les perdirent. Voici la lettre insolente qu'avait écrite Richelieu au frère du roi pour obtenir de lui des révélations. « Vous savez, Monsieur, que » Dieu veut que les hommes aient recours à une entière et » ingénue confession de leurs fautes pour être absous en ce » monde; veuillez donc faire des dénonciations complètes. » Votre altesse a déjà bien commencé, c'est à elle d'achever » et de consentir à se laisser interroger par le chancelier. »

Il se soumit aux exigences du ministre; et ses réponses servirent de preuves contre le grand écuyer, qui avait été amené à Lyon par une escorte de six cents cavaliers, et

enfermé au château de Pierre-en-Cise pour y attendre l'issue de son procès.

Sur l'avis que le prince avait consenti à fournir des renseignements sur la conspiration, le cardinal, qui se trouvait alors à Montpellier, se mit en route pour Lyon, et remonta le Rhône jusqu'à Valence, dans un bateau remorquant une autre barque, où se trouvait enchaîné comme un criminel Jacques-Auguste de Thou, le fils du célèbre historien, dont le ministre redoutait l'énergie et qu'il voulait perdre.

A Valence, le cardinal se sentit tellement affaibli, que pour continuer la route, on fut obligé de lui faire avec des planches sur le bateau une chambre portative assez grande pour contenir un lit, une chaise et une table. Il arriva presque mourant à Lyon, où l'attendaient le chancelier Séguier et Laubardemont, chargés par son éminence de diriger la procédure contre Cinq-Mars et contre de Thou. Quoique les juges fussent entièrement dévoués aux volontés de Richelieu, néanmoins ils étaient embarrassés de trouver un prétexte pour condamner de Thou, qui réellement n'avait point trempé dans la conspiration. Alors Laubardemont, qui ne reculait devant aucune infamie, imagina d'insinuer à Cinq-Mars que le seul moyen d'obtenir sa grâce du cardinal était de charger son ami. Le grand écuyer donna dans le piége, et accusa faussement de Thou d'avoir pris part au complot formé contre le roi. Tous deux furent condamnés à mort.

On rapporte que le ministre, qui cependant était habitué à rencontrer des juges fort dociles, exprima sa surprise en apprenant la sentence portée contre le savant de Thou, et qu'il s'écria : « Quoi ! de Thou condamné à mort? Je ne vou-

» lais qu'un emprisonnement; qu'importe, après tout, c'est
» un de plus, que la justice ait son cours pour l'un et pour
» l'autre. »

Les choses furent conduites avec tant de précipitation, que les interrogatoires, le récolement des deux accusés, les conclusions du rapporteur, l'arrêt et son exécution, tout fut terminé dans l'intervalle de huit heures. A cinq heures du soir on vint avertir les prisonniers qu'ils étaient attendus par le bourreau; tous deux se placèrent dans le fond de la voiture, ayant chacun un confesseur à la portière. Cinq-Mars demanda pardon à son ami de l'avoir compromis par ses réponses, pleura amèrement sa faute, et continua à parler avec lui jusqu'à la place des Terreaux, lieu fixé pour leur supplice. Le grand écuyer fut décapité le premier. Après son exécution, de Thou descendit de la voiture, dont la portière était restée fermée, et monta sur l'échafaud d'un pas ferme, tenant son manteau plié sur le bras droit; il salua le peuple, et s'étant mis à genoux devant le billot teint du sang de son malheureux ami, il le baisa; mais ne pouvant en soutenir la vue, il demanda qu'on lui bandât les yeux; le bourreau lui donna un mouchoir, qu'il arrangea lui-même; puis il posa sa tête sur le billot et reçut le coup fatal. De Thou était âgé d'environ trente-cinq ans, et Cinq-Mars, le favori de sa majesté, n'en avait que vingt-deux.

Au moment où l'on vint apprendre au ministre que justice était faite et que les deux condamnés avaient cessé de vivre, un courrier lui apportait la nouvelle de la prise de Perpignan ; aussi s'empressa-t-il d'écrire à Louis XIII : « Sire, vos ennemis sont morts et vos armes sont dans Per-

pignan! » En lisant la lettre du cardinal, sa majesté n'éprouva aucune émotion, et s'enquit très-froidement des détails qui avaient précédé et suivi la condamnation de son favori. Deux mois auparavant, le roi avait montré la même insensibilité en apprenant la mort de sa mère.

Marie de Médicis, cette reine impudique, qui, après avoir scandalisé la France par ses crimes et par ses débauches, avait été contrainte de se réfugier à Bruxelles, puis à Londres, avait de nouveau été chassée de ce pays, forcée d'errer dans les cours étrangères et réduite à mendier aux souverains des secours qui lui étaient refusés ; de sorte qu'après avoir été amenée, faute d'argent, à retrancher tout luxe extérieur, à renvoyer ses domestiques, à se restreindre au strict nécessaire, elle était venue se réfugier à Cologne, où son fils la laissa mourir de misère. On montre encore dans cette ville le grabat où Marie de Médicis termina ses jours à l'âge de soixante-neuf ans.

Sa mort n'avait pas produit la moindre sensation sur les courtisans non plus que sur le monarque ; Richelieu seul, par une bizarrerie fort singulière, avait ordonné un service solennel en l'honneur de son ancienne maîtresse.

Après avoir vu tomber la tête de Cinq-Mars et de l'intrépide de Thou, le cardinal revint de Lyon à Paris, dans sa chambre ambulante portée par dix-huit de ses gardes. Louis XIII, qui était de retour depuis quelque temps dans sa capitale, ne prit pas même la peine d'aller à la rencontre de son ministre ; il se contenta de lui rendre une visite quand il fut installé dans son palais. Du reste, inquiet lui-même de sa propre santé, il paraissait fort peu soucieux de

l'état de maladie de Richelieu; et, nous devons en convenir, le moment était arrivé où, fatigués l'un de l'autre, ils avaient épuisé dans une longue contrainte la patience dont ils étaient doués, et ils paraissaient tous deux à la veille d'une rupture éclatante. Heureusement pour les peuples, ils n'eurent pas à supporter les conséquences terribles et inévitables d'une nouvelle querelle entre le roi et son ministre; celui-ci sentant la mort approcher, fit mander la reine auprès de lui et l'entretint seule pendant trois longues heures. A la suite de cette conversation, il fit publier un édit par lequel Gaston d'Orléans était déclaré inhabile à exercer la régence, dans le cas de mort de Louis XIII avant la majorité du dauphin; en outre, son éminence faisait retirer au prince son gouvernement, sa compagnie de gens d'armes et de chevau-légers, pour lui enlever toute influence. Cette conduite du cardinal fit dire aux seigneurs de la cour qu'il agissait avec la prévoyance d'un père et la tendresse d'un amant. Trois jours après, Richelieu expira. En apprenant la mort du ministre, le roi se contenta de dire : « Voilà un grand politique de moins. » Quant au peuple de Paris, il fit des feux de joie!

Parmi les historiens qui ont écrit sur Richelieu, beaucoup ne s'arrêtant qu'à la superficie des choses et ne jugeant ce ministre que sur le bruit dont il remplissait l'Europe, l'ont considéré comme un grand homme d'état et ont exalté jusqu'à ses moindres actions. Pour nous, qui avons cherché à analyser les actes de son gouvernement sans nous laisser éblouir par le prestige d'une réputation usurpée, nous déclarons nous ranger de l'avis des écrivains qui dénient à Richelieu ses titres à l'admiration de la postérité. L'histoire

sévère et inexorable doit flétrir la mémoire d'un homme qui, pour se maintenir à la place de ministre, c'est-à-dire de premier valet d'un roi, n'a pas craint de bouleverser l'Europe entière, de couvrir de guerres et d'embrasements l'Italie, l'Allemagne, la Suède, le Danemark, l'Angleterre, la Hollande et la France; de faire tomber sous la hache du bourreau des milliers de têtes; de faire emprisonner, torturer et brûler un nombre prodigieux de protestants et de catholiques.

Dans sa conduite privée comme dans sa vie politique, Richelieu mérite d'être blâmé, d'abord pour avoir payé de la plus noire ingratitude celle à qui il devait son élévation, Marie de Médicis; pour avoir persécuté sans relâche la jeune reine Anne d'Autriche jusqu'au moment où elle eut consenti à se livrer à lui; ensuite pour avoir traîné la robe de cardinal dans de honteuses turpitudes, en s'affichant l'amant en titre d'une prostituée, de Marion de Lorme, en mettant les trésors et les dignités du royaume à la merci de ses maîtresses; pour avoir épuisé la France d'hommes et d'argent, à ce point que les deux tiers de la population étaient obligés de disputer aux bêtes de somme l'herbe des champs; pour avoir arrêté l'essor de l'industrie et du commerce; enfin pour avoir volé tant de richesses que pendant toute la durée de son ministère il put dépenser annuellement douze millions pour sa table, ses équipages, ses palais, ses terres, ses seigneuries; et qu'au moment de sa mort, il était encore si riche, qu'un roi se fût estimé heureux d'être son légataire. Nous conclurons en disant que Richelieu, pendant le cours de son existence, s'est montré tour à tour bas, rampant, hypocrite, audacieux, lâche, implacable et féroce, suivant que l'exigeait l'intérêt de

sa conservation, et qu'il réunit en sa personne tous les vices que désirent rencontrer les rois dans ceux qui les servent.

Après la mort du cardinal, les peuples supposèrent que Louis XIII allait rendre la liberté à toutes les personnes que le premier ministre avait fait enfermer, que les impôts allaient être diminués; il n'en fut rien : on ne s'aperçut nullement que Richelieu eût cessé de vivre. Quelques seigneurs, qui languissaient à la Bastille depuis plusieurs années, obtinrent seuls leur élargissement; de ce nombre se trouvèrent Vitry, Cramail et Bassompierre, qui avaient été fortement compromis dans les différents complots organisés contre le premier ministre. Le roi continua à se montrer ce qu'il avait toujours été, ami lâche, allié perfide, mauvais frère, mari impuissant et jaloux, ne pardonnant qu'à regret à la reine de lui avoir donné deux bâtards, et n'osant point faire paraître son mécontentement, afin de ne pas fournir à Gaston des armes contre lui-même; despote ombrageux, tourmenté du désir de gouverner ses états et de son incapacité à s'occuper de la moindre affaire. De toute nécessité il lui fallait un ministre pour diriger l'administration du royaume; sa majesté fit entrer dans son conseil le cardinal Mazarin, Italien de naissance, et plus qu'à demi Espagnol par le long séjour qu'il avait fait à Madrid.

Comme la santé du roi s'affaiblissait tous les jours, et faisait prévoir sa mort prochaine, la cour, dans l'attente d'une régence, se divisa en deux partis, celui d'Anne d'Autriche et celui de Gaston d'Orléans, réconcilié, du moins en apparence, avec son frère. Mazarin se prononça pour la reine, et détermina le roi à donner la préférence à sa femme sur

Gaston, quoiqu'il eût pour elle autant de haine que pour son frère. Louis XIII, cédant aux obsessions du ministre, rendit un décret qui investissait Anne d'Autriche de la régence et lui ouvrait l'entrée du conseil ; puis il convoqua le parlement et fit enregistrer cet acte de sa suprême volonté.

Aussitôt que ces dispositions eurent été irrévocablement consacrées, le roi moribond vit tous les courtisans s'éloigner de son lit pour suivre la reine ; et jusqu'au moment de sa mort il ne reçut de visites que celles des seigneurs qui venaient d'heure en heure s'informer de l'état de sa santé, au nom de sa femme et de Gaston. Cet isolement absolu excitait en lui des transports de rage et le portait à accabler d'injures les envoyés d'Anne d'Autriche. Parfois il lui arrivait de dire : « Ah ! ces gens viennent voir si je mourrai bientôt ! Par Dieu ! » je jure que si j'en puis revenir, je leur vendrai bien cher le » désir qu'ils ont de ma fin ! » Mais Dieu ne permit pas qu'il exécutât ses menaces, et six mois après la mort de Richelieu, le 14 mai 1643, la France s'en trouva débarrassée.

Ainsi se termina le règne de Louis XIII, surnommé le Juste, à cause, disait son grand veneur, de son adresse à tirer de l'arquebuse. Il était âgé de quarante-deux ans et en avait régné trente-trois.

Le jour même de la mort du roi, l'aîné des bâtards de madame Anne d'Autriche, qui avait à peine cinq ans, fut déclaré roi de France sous le nom de Louis XIV ; et le second, qu'on appelait Philippe de France et duc d'Anjou, reçut le titre de Monsieur. Le lendemain, la régente, accompagnée de ses deux enfants, de Gaston, du prince de Condé et de tous les courtisans, quitta le château de Saint-Germain et

revint au Louvre, abandonnant le corps du feu roi à la merci de quelques valets. D'ailleurs elle ne montra pas plus de respect pour ses dernières volontés que pour ses dépouilles mortelles; à peine installée au Louvre, elle convoqua en assemblée générale le parlement et les pairs du royaume, elle fit annuler les clauses restrictives portées dans le testament de son mari, et fit déclarer à Louis XIV dans un lit de justice que tint l'enfant royal, embryon de cinq ans, qu'il accordait à sa mère « sa tutelle sans contrôle et la régence » absolue de ses états. » Le chancelier Séguier, ce serf de la tyrannie, reçut à genoux les ordres du marmot couronné, dont les très-exprès commandements furent enregistrés avec forces génuflexions et protestations de la plus servile obéissance.

Par un arrêt du parlement, le cardinal Mazarin fut en même temps déclaré surintendant de l'éducation du roi; un autre édit retira à Gaston la dignité de lieutenant général du roi, ce qui mécontenta si fort le prince, qu'il forma le projet d'enlever Louis XIV et qu'il ne parut plus en public qu'avec une suite nombreuse de ses gardes.

Anne d'Autriche ne crut pouvoir mieux faire, pour mettre ses enfants à l'abri d'une tentative d'enlèvement, que de confier leur garde au duc de Beaufort, qui, à titre d'amant et de père, devait nécessairement veiller avec plus de soins qu'aucun autre à la conservation des princes. En conséquence, à la suite d'une grande revue qu'elle avait passée devant son palais du Louvre, elle lui remit les enfants de France entre les mains, et en présence de toute la cour elle ordonna aux troupes de lui obéir comme à elle-même. Ce favori, qui avait seize ans de moins que la régente, était fils

de César de Vendôme, bâtard de Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, ou plutôt de cette courtisane et du beau duc de Longueville. « C'était une espèce de matamore, dit le car- » dinal de Retz, qui n'avait pour tout mérite qu'une adresse » extrême dans les armes et dans les exercices du corps; » ayant le langage et les allures d'un héros de taverne. Du » reste, bien fait de sa personne, avec des formes hercu- » léennes, et si avantageusement traité par la nature, que ma- » dame Anne d'Autriche ne pouvait mieux rencontrer. »

Bientôt il prit un ascendant extraordinaire sur sa maîtresse, et se mit en tête de gouverner le royaume, ce dont il était moins capable que son valet de chambre; car sa haute fortune avait achevé de lui troubler la raison. Il était devenu fier, arrogant, présomptueux; et dans les affaires il apportait une telle roideur qu'il indisposait toutes les personnes qui avaient à traiter avec lui, et jetait une grande perturbation dans le gouvernement. La régente se fatigua d'avoir à réparer constamment les fautes du duc de Beaufort, et résolut d'élever au pouvoir le cardinal de Mazarin, dont elle avait également fait son amant, et dont elle avait pu apprécier la supériorité, sinon dans les luttes amoureuses, du moins dans la conduite des affaires. Le duc, furieux de se voir éconduit, jura de se venger, et se tourna du parti des mécontents. La reine, de son côté, pour contrebalancer son influence, se rapprocha du prince de Condé, du duc d'Orléans et de tous les seigneurs envers lesquels elle avait montré beaucoup de froideur, et les rattacha à sa cause en leur prodiguant les trésors de l'état, en les comblant d'honneurs, de charges, de dignités, et en leur partageant les

dépouilles du peuple. « Les profusions d'Anne d'Autriche » pour ses anciens ennemis, dit la Feuillade, firent taire » toutes les haines, et à la cour on n'entendait plus prononcer » que ces cinq petits mots : « La régente est si bonne ! » Mais » au dehors, c'était bien différent.... »

Anne d'Autriche n'avait pas oublié non plus ses anciennes créatures dans la distribution des faveurs, et s'était montrée très-généreuse envers madame de Sénecé, son entremetteuse, madame de Hautefort, sa mignonne, et madame de Chevreuse, sa compagne de débauches.

Pendant que la reine cherchait à grossir le nombre de ses partisans, le duc de Beaufort nouait une nouvelle intrigue avec la belle duchesse de Montbazon, pour éveiller la jalousie d'Anne d'Autriche; mais il échoua dans son projet, car la régente ne fit nulle attention à lui et parut sérieusement éprise du cardinal Mazarin, quoiqu'il fût de beaucoup plus âgé que son ancien favori. Le duc, piqué de ce délaissement, voulut prendre alors les airs d'un amant irrité et jaloux; il cabala avec les comtes de Fiesque, de Fontraillès, Montrésor, Béthune et quatre ou cinq mélancoliques qui avaient la mine de penser-creux et le sens beaucoup au-dessous du médiocre, et qui avaient pris le nom de parti des importants. Il brava ouvertement le cardinal-ministre, Gaston d'Orléans, monsieur le prince, et osa même outrager la régente devant toute la cour, soit en affectant de ne pas l'entendre quand elle lui adressait la parole, soit en lui répondant par des sarcasmes sur la légitimité de ses enfants, quand elle l'interrogeait sur les jeunes princes confiés à sa garde.

Enfin, le duc de Beaufort s'étant oublié un jour jusqu'à

menacer la reine de faire assassiner son nouvel amant, celle-ci ne garda plus de mesures, le fit arrêter sur l'heure et conduire au château de Vincennes : en même temps elle exila dans leurs terres le duc et la duchesse de Vendôme, ainsi que le duc de Mercœur leur fils, et quelques autres chefs de la cabale des importants. Cet acte de sévérité fit beaucoup d'éclat et ne laissa pas que de jeter une certaine perturbation dans les esprits; puis, comme tout s'oublie facilement à la cour, les intrigues galantes, les fêtes, les bals et les chasses reprirent leur train accoutumé, et personne ne songea davantage ni aux importants ni au duc de Beaufort. Madame de Chevreuse seule essaya de monter une nouvelle cabale et de se servir de son ancien ascendant sur la régente pour la décider à rompre avec le cardinal. Tous ses efforts n'aboutirent qu'à affermir la position de Mazarin, et à faire voir au grand jour le crédit immense dont il jouissait auprès d'Anne d'Autriche, puisque cette reine, pour conserver et défendre son ministre, ne craignait pas de bannir de la cour une ancienne favorite qu'elle avait tendrement aimée, un autre amant, le père d'un de ses enfants, et même un prince du sang, le duc de Vendôme, qu'elle avait tant d'intérêt à ménager.

Devenu maître absolu de la France par la volonté de sa souveraine, le cardinal Mazarin prit en main les rênes de l'état, et suivit le déplorable système politique adopté par Richelieu, qui consistait à écraser la nation d'impôts, à élever le pouvoir royal au-dessus des lois, et à lancer le pays dans des guerres interminables, pour occuper les esprits et travailler plus sûrement à son asservissement.

La lutte avec l'Autriche, un moment interrompue par la

mort de Louis XIII, recommença plus violente qu'auparavant; des armées furent envoyées en Allemagne et gagnèrent plusieurs batailles importantes, entre autres celle de Rocroy, où commandait le duc d'Enghien, fils du prince de Condé. L'habile cardinal, qui comprenait parfaitement qu'il avait à se faire pardonner sa naissance italienne et son titre de premier ministre, se conduisit avec une adresse extrême avec les seigneurs de la cour; au lieu de chercher à s'en faire craindre, il voulut les mettre dans l'obligation de célébrer ses louanges; et prenant le contrepied de la conduite de Richelieu, il les combla d'honneurs et de dignités. Il agit de même envers le parlement; au lieu d'opprimer les conseillers, il leur accorda des faveurs, parut attacher un grand prix à leurs conseils, et promit de ne prendre aucune décision sans les consulter. Tout le monde fut dupe de cette politique; les courtisans, les membres du parlement, les bourgeois, ne tarirent pas d'éloges sur le compte de Mazarin, et le pauvre peuple, toujours abusé par ceux qui le gouvernent, versa le produit de ses sueurs et de son travail dans le fisc royal, persuadé qu'un si bon ministre ne pouvait employer l'or des citoyens qu'à la prospérité de la France.

Or, il est bon de savoir ce qu'était Mazarin avant son arrivée dans le royaume, par quelles intrigues il était parvenu au poste qu'il occupait, et à quoi se réduisaient ses grandes qualités, que les courtisans se plaisaient à exalter. « Sa naissance était des plus infimes, dit le cardinal de Retz, et son » enfance honteuse. Au sortir du Colisée, il apprit à piper » au jeu et fit métier de tricher, ce qui lui attira des coups de » bâton d'un orfévre nommé Moreto. Avec le produit de ses

» vols il acheta une charge de capitaine d'infanterie, et servit
» en Valteline sous les ordres du général Bagni, qui le chassa
» au bout de trois mois de son corps d'armée pour des escro-
» queries. Il se rendit à Rome, entra dans les ordres, sut
» plaire au cardinal Antonio Barberini, dont il devint le ga-
» nymède, et obtint par sa protection la nonciature extraor-
» dinaire de France. A Paris, il se lia intimement avec Cha-
» vigny, l'un des favoris du feu roi, qui avait les mêmes goûts
» que lui, et par son entremise il fut mis en bonnes relations
» avec Richelieu, qui en fit un cardinal par les considéra-
» tions « qui autrefois avaient déterminé l'empereur Auguste
» à laisser le trône à Tibère. » Enfin, à la mort de son pro-
» tecteur il eut le bonheur d'être choisi pour amant par la
» reine, et il fut érigé en premier ministre. Dès lors il se
» moqua de la religion, à laquelle il ne croyait nullement; il
» promit tout, parce qu'il ne voulait rien tenir; il introduisit
» un système de filouterie dans le ministère, n'osant pas voler
» hardiment comme son prédécesseur, mais n'en dérobant
» pas moins les richesses de l'état. Et si l'on blâme Richelieu
» d'avoir fondé la plus scandaleuse et la plus dangereuse
» tyrannie qui ait peut-être jamais pesé sur une nation, on
» doit dire également que Mazarin ne fut ni moins infâme ni
» moins exécrable, en établissant en principes que les sujets
» ne pouvaient rien posséder sans la volonté de leur souverain,
» et que tous les peuples devaient obéir aux rois comme aux
» arbitres suprêmes de leurs destinées..... »

Jusqu'au traité de Munster, c'est-à-dire pendant les quatre premières années de la régence, les guerres contre la maison d'Autriche furent poussées avec vigueur par le maréchal de

Turenne et par le duc d'Enghien, qui devint prince de Condé à la mort de son père. A l'intérieur, la France continua à être dilapidée par les favoris de madame Anne d'Autriche, et la misère du peuple s'accrut en raison de l'extension démesurée que prenait le pouvoir royal. Quant à la cour, elle s'inquiétait fort peu de ce qui se passait à l'extérieur comme à l'intérieur, et toute la tourbe des valets dorés qu'on appelle grands seigneurs réglait sa conduite sur celle de la souveraine. Nous trouvons utile de faire connaître de quelle manière la régente employait son temps, afin que, d'après cet exemple, les peuples puissent apprécier les services de leurs maîtres, et pour qu'ils soient bien convaincus que l'existence de ces parasites couronnés, loin de contribuer au bonheur des nations, ne fait qu'entraver la marche de l'humanité.

Une dame d'honneur de la reine, madame de Motteville, nous a laissé dans ses mémoires le récit détaillé des occupations d'Anne d'Autriche lors des premiers temps de sa régence.

« Sa majesté, nous dit-elle, recevait à onze heures, à son » premier lever, les seigneurs et les dames de la cour qui » composaient sa société intime; elle se levait ensuite, pas» sait une robe de chambre, et déjeunait de grand appétit. » Son déjeuner était toujours copieux; on lui servait un po» tage, des côtelettes, des saucisses, du gibier, des pâtés, » quelques légumes verts et du dessert; elle mangeait de tout » abondamment, ce qui ne l'empêchait pas de dîner égale» ment bien. Après son déjeuner, elle quittait sa robe de » chambre, prenait sa chemise des mains du jeune roi, met» tait un corps de jupe et un peignoir, puis se rendait à sa

» chapelle, où elle entendait la messe fort dévotement;
» ensuite elle revenait à sa toilette, qui durait ordinairement
» deux heures, et à laquelle assistaient les personnes qui lui
» étaient familières, tels que le commandeur de Jars, Berin-
» ghen, Chandenier, Guitaut, capitaine des gardes, Com-
» minges, le maréchal de Grammont, Créqui et Mortemart.
» Venait alors l'heure de son dîner. Elle ne dînait que fort
» rarement en public, servie par ses officiers; presque tou-
» jours elle se faisait servir en petit comité par ses femmes,
» parce qu'elle était plus à son aise pour manger, et parce
» qu'elle pouvait immédiatement aller faire sa sieste dans son
» oratoire. A son réveil, comme elle n'avait pas renoncé aux
» plaisirs qui lui avaient tant plu autrefois, elle s'occupait
» de se distraire; toutefois ses divertissements étaient mé-
» diocres, car elle n'aimait rien avec ardeur; elle détestait la
» lecture, ne goûtait pas le charme d'une conversation in-
» structive, puisqu'elle était d'une ignorance profonde et ne
» savait aucune chose; elle n'aimait pas non plus les bals,
» ayant perdu le goût de la danse avec la jeunesse; elle allait
» seulement à la comédie, et regardait le spectacle à demi
» cachée par l'une de nous, qu'elle faisait asseoir auprès d'elle
» dans sa loge, afin d'éviter qu'on ne tînt des propos sur ce
» qu'elle allait au théâtre avant la fin de son deuil. Le spec-
» tacle terminé elle rentrait au palais, recevait les princes,
» puis s'enfermait avec le cardinal Mazarin, qui souvent
» restait plusieurs heures avec elle, non point pour causer
» des affaires de l'état, mais pour livrer de doux combats à
» dame Vénus. Lorsque le cardinal l'avait quittée, on servait
» le souper, où régnait une licence extrême; après quoi,

» cette bonne reine, qui avait si utilement travaillé au bon-
» heur de son peuple, se mettait au lit, parfois seule, parfois
» en société d'une de nous ou de quelque galant; et n'ose ré-
» véler les mystères de ces nuits de débauches. »

Pour le jeune Louis XIV, il est facile de présumer ce que devait être son éducation sous la tutelle d'une semblable femme et avec de tels exemples sous les yeux. Le cardinal Mazarin, qui avait la surintendance de ses études, lui fit apprendre la danse, l'équitation, les armes, l'art de jouer au mail ou à la paume, toutes choses dans lesquelles sa majesté réussit à merveille; mais pour des études sérieuses, le ministre n'en voulut pas entendre parler, et le royal enfant, d'accord en cela avec son précepteur, jugea qu'il lui suffisait d'apprendre à lire et à signer son nom pour savoir gouverner.

Enfin, la régente et le ministre pillèrent et volèrent tant et si bien que le royaume se trouva épuisé et le trésor à sec. Anne d'Autriche, qui ne voulait rien retrancher à son luxe et à ses dépenses, résolut de tenir un lit de justice pour faire la demande de nouveaux impôts et présenter au parlement plusieurs édits bursaux. Elle déploya en cette occasion une magnificence extrême, afin de frapper les esprits par le spectacle de sa grandeur et pour les disposer à la soumission; elle exigea même que le jour de la séance royale, quatre présidents vinssent la recevoir à la Sainte-Chapelle et l'accompagnassent jusqu'à la salle des séances.

Louis XIV, qui avait à peine neuf ans, fut placé sur son trône par son grand écuyer; et ce petit roi en jaquette dit tout haut : « Messieurs, je suis venu ici pour vous ordonner
» d'établir de nouveaux impôts. Mon chancelier vous expli-

» quera ma volonté. » Celui-ci se leva, et dans un discours ampoulé fit l'apologie de la régente, du premier ministre, et s'étendit longuement sur la nécessité d'augmenter les impôts. Après la harangue du chancelier Séguier, qui plusieurs fois avait été interrompu par les murmures de l'assemblée, Omer Talon, avocat général, prit la parole, fit un tableau effrayant de vérité des misères de la nation, accusa le cardinal Mazarin de concussion, réclama énergiquement sa mise en jugement, supplia la reine d'apporter des réformes dans sa cour, de faire cesser les guerres, d'enlever à ses favoris les charges qu'elle avait eu la faiblesse de leur confier, si elle ne voulait pousser les peuples à la révolte et mettre en danger la couronne de son fils.

Au lieu de se rendre à la sagesse de ces conseils, Anne d'Autriche répondit sèchement qu'elle ne pouvait rien pour le soulagement du pauvre peuple; que l'orateur était bien hardi d'avoir osé faire entendre un blâme sur la conduite de sa souveraine; qu'elle consentait à ne pas punir une telle audace, en raison des sentiments qui l'avaient inspirée, mais qu'elle ne voulait pas entendre d'autres remontrances, et que messieurs du parlement eussent à s'occuper immédiatement d'enregistrer les édits bursaux pour mériter sa clémence et lui faire oublier leur rébellion. Elle rentra ensuite au palais pour dîner, et se coucha afin de se remettre de la grande fatigue qu'elle avait éprouvée. Le cardinal vint la trouver, s'enferma avec elle, causa fort longuement de tout ce qui venait de se passer, et la détermina à ne tenir aucun compte des remontrances du parlement, et à poursuivre plus que jamais la guerre contre l'Autriche, attendu qu'elle éloignait

de la cour les princes et les seigneurs dont l'ambition pouvait lui inspirer des inquiétudes.

Puis, son éminence, pour donner une nouvelle direction aux esprits, commanda des fêtes et des réjouissances magnifiques en l'honneur du mariage de la princesse Marie, fille du duc de Nevers, avec le vieux Ladislas Sigismond, roi de Pologne. Des sommes considérables furent dépensées en festins, en réceptions d'ambassadeurs et en bals pour la nouvelle reine de Pologne, dont personne ne se souciait. Lorsqu'il supposa que l'effervescence produite dans le peuple par l'opposition du parlement à l'enregistrement des édits bursaux était calmée, il établit un tarif d'octroi qui portait sur toutes les denrées qui entraient dans la capitale, et le fit mettre à exécution par la cour des aides, sans même prendre la peine de le soumettre à l'approbation des conseillers du parlement. Ceux-ci réclamèrent immédiatement contre la violation de leurs priviléges, et déclarèrent nuls et non avenus tous les édits qui n'auraient pas reçu leur sanction.

Cet acte de vigueur excita parmi le peuple une sorte d'enthousiasme patriotique, et fit éclater des manifestations qui inquiétèrent vivement la reine et le ministre. Pour conjurer le danger, l'habile Mazarin imagina de jeter la désunion parmi ses ennemis en inspirant de la défiance aux citoyens contre le parlement, et de faire publier un arrêt qui avait été extorqué aux conseillers deux ans auparavant pour l'établissement de la chambre du domaine, chose qui était très-préjudiciable aux intérêts du peuple. Le rusé Italien avait parfaitement prévu ce qui devait résulter de cette tactique. L'exaspération des masses fut portée à son comble; des agita-

teurs, payés par la cour, se répandirent dans les rues de la capitale, appelèrent les Parisiens aux armes, et, mêlés à la population, ils coururent assiéger le palais où les membres du parlement tenaient leurs séances. Le premier ministre, charmé d'avoir amené cette collision, envoya des régiments de gardes françaises et de Suisses sous prétexte de protéger le parlement, mais en réalité pour le rendre encore plus odieux au peuple, et fit mitrailler les bourgeois. Néanmoins, quand il s'aperçut que les citoyens enfonçaient les portes des églises pour sonner le tocsin, et que dans toutes les rues ils élevaient des barricades, il craignit que l'émeute ne dégénérât en révolution; il s'empressa de faire rentrer les troupes dans leurs quartiers, et fit afficher immédiatement une proclamation dans laquelle il annonçait une amnistie pleine et entière pour tous les coupables.

Dès le lendemain, la régente et son fils vinrent au parlement pour demander l'enregistrement de l'édit du tarif, dans la croyance où était le ministre que les conseillers n'oseraient point faire d'opposition après les scènes terribles qui avaient eu lieu les jours précédents. Mais pour cette fois les espérances du cardinal se trouvèrent déçues. L'assemblée persista dans sa courageuse résistance; et le même avocat général, Omer Talon, qui avait déjà fait un si noble discours à la régente dans le dernier lit de justice tenu par le roi, adressa au jeune prince les remontrances suivantes :

« Depuis dix ans, sire, les provinces sont ruinées, les » paysans ne couchent plus que sur la paille, leurs meubles » sont vendus pour le payement des impositions et pour en- » tretenir le luxe de votre cour; vingt millions d'hommes la-

» borieux sont obligés de vivre de son et d'avoine; les deux » tiers de vos sujets sont tellement malheureux qu'ils ne pos- » sèdent plus rien, absolument rien que leurs âmes. Les ha- » bitants des villes ne sont pas mieux traités que les habi- » tants des campagnes; les impôts, les droits, les gabelles, » les quartiers d'hiver, les étapes et les emprunts, leur ont » enlevé jusqu'à leur dernière obole; néanmoins votre mi- » nistre veut encore accroître le nombre des charges. Com- » mandez donc au Mazarin de cesser ses extorsions; défendez- » lui donc de pressurer le peuple et de donner pour prétexte » à ses dilapidations que la splendeur de votre trône et la » gloire de vos armes l'exigent. Et qu'importe aux malheu- » reux l'honneur de batailles gagnées et la magnificence qui » vous environne! La gloire et l'ostentation d'un roi ne peu- » vent nourrir ses sujets qui manquent de pain; et l'on ne » saurait compter les myrtes, les palmes et les lauriers parmi » les fruits de la terre!..... »

Anne d'Autriche et son fils se retirèrent sans répondre : quelques jours après, la régente fit signifier au parlement la défense de continuer à prendre des délibérations sur les édits, jusqu'à ce qu'il eût déclaré en forme s'il prétendait imposer des limites à l'autorité royale. La même défense fut adressée à la cour des aides et à la cour des comptes, qui s'étaient rangées du parti du parlement. Ces deux compagnies rendirent un arrêt d'union pour la réformation de l'état, auquel le grand conseil et le parlement s'empressèrent d'adhérer, ainsi que tous les corps judiciaires et administratifs des provinces du royaume.

La cour se trouva embarrassée au dernier point de cet

arrêt d'union et surtout des sympathies populaires qu'il excita. Les exigences des princes vinrent encore compliquer la difficulté; le jeune Condé, enivré par les succès que ses soldats avaient remportés sur les armées autrichiennes, élevait des prétentions exagérées, réclamait une part dans la direction des affaires du gouvernement, et affichait ouvertement son mépris pour le ministre et son intention de le faire expulser de France. D'un autre côté, l'abbé de la Rivière, favori de Gaston d'Orléans, mécontent de n'avoir pu obtenir le chapeau de cardinal, se déchaînait contre Mazarin, et se faisait appuyer dans ses attaques par son maître. Enfin, la duchesse de Longueville, sœur de Condé, furieuse de ce que le premier ministre avait refusé de retirer le gouvernement du Havre à la duchesse d'Aiguillon, la nièce incestueuse de Richelieu, pour le donner au beau prince de Marcillac, son amant, s'était déclarée aussitôt l'ennemie mortelle de la régente et du cardinal.

Ainsi, madame Anne d'Autriche et Mazarin se trouvaient à dos, tout à la fois, la noblesse, la magistrature, la bourgeoisie et le peuple. Cependant, tel était leur aveuglement, qu'ils ne changeaient rien à la marche de leur politique, et qu'ils continuaient comme par le passé à suivre leur système de corruption. Une des créatures du cardinal, un Italien nommé Particelli d'Emery, un misérable qui dans sa jeunesse avait été condamné au gibet, et que le ministre avait élevé à la charge de surintendant des finances, osa créer de nouvelles charges pour remédier à l'épuisement du trésor, et vendre publiquement à l'encan des emplois de conseillers du roi, de crieurs de vins, de contrôleurs de fagots, et, ce

qui était un moindre mal, des titres de barons, de marquis, de comtes, de ducs et de princes.

Cet accroissement impolitique des charges de l'état donna une nouvelle énergie à la lutte engagée entre la cour, le parlement et le peuple. Anne d'Autriche menaça d'employer des moyens de rigueur pour maintenir les dispositions prises par le surintendant des finances; de son côté, le parlement soutint opiniâtrément ses premières démarches, et força la régente à reconnaître l'arrêt d'union par lequel les cours souveraines s'étaient arrogé le droit d'examiner les édits et de contrôler le gouvernement. Ce succès enhardit les conseillers; ils voulurent profiter de leurs avantages et revendiquer les anciens droits et les priviléges dont ils avaient été privés sous le dernier règne. Sa majesté et son ministre résolurent alors, pour en finir, de faire emprisonner les membres du parlement qui montraient le plus d'audace.

L'exécution de cette mesure n'était pas sans dangers; car le peuple de Paris regardait les conseillers comme autant de défenseurs zélés et désintéressés de sa cause, et avait voué une espèce de culte à plusieurs d'entre eux, surtout à un nommé Broussel, magistrat probe et énergique qui avait vieilli dans la poussière du palais. La régente, fort mal inspirée, voulut commencer par ce vénérable conseiller; pour faciliter son enlèvement, elle résolut de faire opérer l'arrestation à la suite d'un Te Deum qu'on devait chanter à Notre-Dame, pour remercier Dieu de la victoire de Lens, remportée par l'armée française sur les Autrichiens. A cet effet, on garnit toutes les rues de soldats, depuis le Palais-Royal jusqu'à la cathédrale; et dès que la cérémonie fut achevée et le roi

rentré dans son palais, on forma de tous ces soldats trois bataillons qui se portèrent sur le pont Neuf et vers la place Dauphine, pendant que Comminges, capitaine des gardes de la reine, enlevait dans un carrosse fermé le conseiller Broussel et le conduisait à Saint-Germain. En même temps un autre capitaine arrêtait le président aux enquêtes, Blancménil, et l'amenait à la forteresse de Vincennes.

Aussitôt que les bourgeois eurent connaissance de ces arrestations, ils s'émurent, fermèrent leurs ateliers, jetèrent sur la place publique des milliers d'ouvriers qui se formèrent en bandes et parcoururent les rues en criant : « Broussel ! » Broussel ! » L'émeute, toujours grossissante, vint jusque sous les fenêtres des appartements de la reine faire entendre des clameurs menaçantes ; déjà même des pierres avaient été lancées contre les régiments des gardes qui défendaient les abords du palais, et une lutte sanglante paraissait imminente, lorsque monseigneur de Retz, coadjuteur de l'archevêque de Paris, qui avait su gagner l'amour des citoyens, accourut au milieu des insurgés, leur adressa d'énergiques exhortations, les engagea à la modération, et promit d'intercéder auprès de la régente pour leur faire accorder la satisfaction qu'ils demandaient. En effet, il écarta la foule, gagna le perron du Palais-Royal, et se fit introduire chez Anne d'Autriche.

Il supplia sa majesté de rendre la liberté aux deux conseillers que ses gardes avaient arrêtés, et lui représenta que c'était le seul moyen de calmer les esprits et d'empêcher une révolution. « Pendant que je parlais à la reine, dit le coad-» juteur dans ses mémoires, le cardinal-ministre, qui était à » ses côtés, se prit à sourire malignement, comme pour me

» donner à entendre qu'il supposait que je n'étais pas étranger » aux troubles. Quand j'eus finis ma harangue, Anne d'Au- » triche se mit dans une colère étrange, et proféra de son » fausset aigre et élevé ces propres mots : « Jamais l'injustice » et la misère n'ont fait soulever les nations contre leurs sou- » verains; au contraire, plus les peuples sont misérables, » abrutis et affamés, plus ils sont soumis à leurs maîtres. Ce » sont les ambitieux qui portent les bourgeois à la révolte; » mais l'autorité du roi y donnera bon ordre. » Et devant » moi elle commanda au maréchal de la Meilleraye de se » mettre à la tête des gardes et des officiers de sa maison » pour aller châtier les rebelles qui vociféraient devant son » palais. Comme je voulus faire quelques représentations et » l'engager à user de ménagements, la reine devint pourpre » de fureur et s'écria : « Je vous entends, monsieur le coad- » juteur, vous voudriez que je rendisse la liberté à Broussel; » mais je l'étranglerais plutôt avec ces deux mains, ainsi » que ceux qui me parlent pour lui et pour le peuple. » En » disant cela, elle portait ses poings fermés presque à la » hauteur de mon visage.... »

Le coadjuteur n'ayant pu rien obtenir, quitta le palais et rentra à son hôtel; le maréchal de la Meilleraye, suivant les ordres de la régente, fit tirer sur les citoyens et tua un grand nombre de gens inoffensifs. Alors de toutes parts on courut aux armes; les soldats, à leur tour, essuyèrent un feu terrible et furent contraints de se replier vers le Palais-Royal, après avoir perdu près de deux cents hommes. « Le lendemain et » les jours suivants ce fut pis encore, dit le cardinal de Retz; » le mouvement populaire, semblable à un incendie spontané

» et terrible, du pont Neuf, s'étendit en une nuit sur tous
» les quartiers de la ville. Tout le monde, sans exception,
» prit les armes; des enfants de cinq et de six ans marchaient
» dans les rues des poignards à la main; des femmes se mê-
» laient aux hommes et chargeaient les fusils. Plus de douze
» cents barricades bordées de drapeaux interceptaient les
» communications et arrêtaient les charges de cavalerie.
» Comme je traversais une place pour me rendre auprès d'un
» seigneur de mes amis, je vis un petit garçon de dix ans
» qui traînait plutôt qu'il ne portait une lance, qui était as-
» surément du temps de Charles VII. J'en vis un autre un
» peu plus âgé qui portait un hausse-col de vermeil sur le-
» quel se trouvait gravé le portrait de l'assassin de Henri III,
» avec cette inscription : « Saint Jacques-Clément. »

Malgré le tumulte qui régnait dans Paris, le parlement tint séance, et décida qu'il irait en corps demander à la régente la liberté de Broussel et du président Blancménil. Immédiatement tous les conseillers, au nombre de cent soixante, se dirigèrent vers le Palais-Royal, aux acclamations d'une foule immense qui s'empressait d'ouvrir les barricades sur leur passage. Admis en présence d'Anne d'Autriche, le premier président expliqua les motifs de la démarche de ses collègues avec toute la fermeté et la liberté que lui commandaient les circonstances; il lui représenta qu'il était temps pour la royauté de cesser de mentir au peuple, et lui remontra avec force le péril où se trouvait engagée la couronne en entreprenant une lutte contre les citoyens.

La régente, transportée de fureur, ne voulut pas même écouter jusqu'à la fin le discours du président, et l'inter-

rompit en s'écriant : « Assez, assez, misérable robin ; je sais » que la populace se grouille dans la rue, mais je la ferai » hacher par mes gardes. Quant à vous, messieurs du parle- » ment, cessez vos représentations audacieuses, ou tremblez » pour vous, pour vos femmes et pour vos enfants ! » En prononçant ces derniers mots, elle rentra dans sa petite chambre grise avec Mazarin, et en ferma la porte avec violence, laissant les spectateurs glacés de crainte.

Les membres du parlement se retirèrent sans oser faire entendre un murmure, et reprirent la route par laquelle ils étaient venus; mais arrivés à la Croix du Trahoir, un garçon rôtisseur, dont malheureusement l'histoire ne nous a pas conservé le nom, s'avança à leur rencontre avec deux cents hommes, leur barra le passage, et mettant la hallebarde dans le ventre du premier président : « Tourne, traître, » lui cria-t-il, si tu ne veux être massacré toi-même; va au » Palais-Royal, et ramène-nous Broussel ou le Mazarin et » le chancelier en otages. »

Force fut au parlement de rebrousser chemin et de se rendre au palais, toujours suivi du terrible garcon rôtisseur et de ses deux cents hommes, qui brandissaient leurs hallebardes et vociféraient des blasphèmes contre la régente et le ministre. Le président, introduit de nouveau auprès de la reine, lui rendit compte de ce qui venait de se passer, et la supplia de se laisser fléchir, en termes si éloquents, que tous les assistants fondaient en larmes. Anne d'Autriche seule restait inflexible ; les princes, les princesses, les principaux seigneurs de la cour, Mazarin lui-même, tous s'étaient jetés à ses genoux pour obtenir la liberté du conseiller Broussel

et du président Blancménil; et cette reine insolente faisait encore mine de résister; enfin elle laissa tomber ces paroles: « Eh bien! messieurs du parlement, pour aujourd'hui voyez » ce qu'il est à propos de faire! » Ceux-ci, sur l'heure même, votèrent par acclamations un décret de remercîments à la régente, en reconnaissance de la liberté qu'elle accordait aux deux prisonniers, et annoncèrent au peuple que Broussel et Blancménil allaient être réinstallés dans leurs places. Ceux-ci revinrent en effet siéger au parlement, ou plutôt y furent portés en triomphe par les citoyens. L'on rompit les barricades, l'on ouvrit les boutiques, et en moins de deux heures Paris parut plus tranquille que jamais.

A la suite de ces événements, un conseiller du parlement, nommé Barillon, fit le quatrain suivant contre le cardinal:

Un vent de fronde
S'est levé ce matin,
Je crois qu'il gronde
Contre le Mazarin.

Le mot de fronde fit fureur et servit à désigner l'opposition contre la cour et les troubles qui agitèrent le royaume pendant la régence d'Anne d'Autriche.

La concession accordée aux Parisiens procura un instant de calme, dont la reine et Mazarin se hâtèrent de profiter pour emmener à Saint-Germain le jeune roi, qui était dans sa onzième année; puis, quand ils se virent à l'abri de tout danger, ils annoncèrent hautement leur intention de se venger de leurs ennemis. Les chefs de la fronde s'émurent de ces menaces; et pour mettre le ministre dans l'impuissance

de les exécuter, ils se déterminèrent à donner force de loi à l'arrêt porté à l'occasion du maréchal d'Ancre, en 1617, par lequel il était dit qu'aucun étranger ne pourrait s'immiscer dans le gouvernement de l'état. Ils conclurent également, à l'instigation du coadjuteur de Retz, qu'on présenterait requête à la régente pour obtenir son retour et celui du jeune roi dans sa capitale.

Cet avis adopté, le parlement se mit en devoir d'en soutenir l'exécution; et sans nul doute une lutte terrible se serait engagée entre les deux partis de la cour et de la fronde, si le prince de Condé, dont les intérêts politiques étaient opposés à ceux de Mazarin, ne fût intervenu dans la querelle et n'eût proposé une conférence entre les princes et les membres du parlement. Le but de Condé, dans cette affaire, était de ménager les deux partis et de se réserver la faculté de se déclarer pour l'un ou pour l'autre, suivant qu'il jugerait utile à son ambition d'embrasser la défense de la cour ou celle du parlement, quand il aurait rassemblé des troupes et qu'il se serait mis en état de dicter ses conditions les armes à la main, soit à la fronde, soit au parti de la cour.

Le résultat des conférences fut un accommodement plus à l'avantage du parlement qu'à celui de Mazarin. La régente ramena le jeune roi à Paris, mais avec l'intention bien arrêtée d'en sortir aussitôt qu'elle aurait tiré une vengeance des ennemis du premier ministre. Le coadjuteur de Retz, qui connaissait le caractère implacable d'Anne d'Autriche, travailla à se rendre populaire pour avoir un puissant appui dans les Parisiens si la cour faisait quelque tentative contre lui. Ainsi, il profita de la faute énorme que commit le cardinal d'auto-

riser des emprunts sur les tailles à dix pour cent d'intérêts, pour lancer une bulle qui condamnait les prêts usuraires, et pour faire déclarer par une assemblée de théologiens que Mazarin était le plus fort usurier du royaume, et, comme tel, méritait d'être excommunié. Il agit également sur les membres du parlement, et les décida à renouveler les anciennes discussions sur les griefs reprochés au cardinal, et à lui faire sommation de retirer son édit sur l'emprunt. En outre, il fit habilement circuler dans Paris une foule de libelles d'une extrême violence sur la légitimité plus que suspecte du roi et de son frère, sur les goûts monstrueux de la régente, sur ses amours avec les dames de la cour, et sur ses relations avec le premier ministre.

Anne d'Autriche, exaspérée de voir les actes de son gouvernement et les secrets de son alcôve dévoilés par ses ennemis, résolut de mettre à la raison, tout à la fois, le parlement, le clergé et le peuple. Elle s'arrêta au parti que lui suggérèrent Mazarin et le Tellier, celui d'affamer Paris par un blocus rigoureux. Pour mettre ce projet à exécution, elle dut songer à quitter la capitale; et dans la nuit du 5 janvier 1649, elle s'enfuit du Palais-Royal avec la cour et revint à Saint-Germain. Dès le lendemain elle commença les hostilités en adressant au parlement une lettre de cachet qui exilait ce corps à Montargis.

L'assemblée reçut le message de la régente, et déclara, séance tenante, qu'on ne romprait point le sceau de cette lettre avant que la cour fût rentrée à Paris, qu'elle était prête à soutenir la lutte si on voulait l'attaquer, et rendit un décret portant que « Mazarin, comme ennemi de l'état et

» perturbateur du repos public, serait tenu, dans le délai de » huit jours, de sortir du royaume; passé lequel temps, les » sujets du roi devaient lui courre sus. » De son côté, le ministre fit déclarer par la régente le parlement coupable de lèse-majesté, et commanda aux troupes d'investir Paris.

De toutes parts on vit alors accourir les seigneurs brouillons et ambitieux, qui espéraient, à la faveur des troubles, travailler pour leurs intérêts personnels ou pour l'agrandissement de leurs familles. Le duc de Bouillon, frère aîné de Turenne, celui qui avait figuré si malheureusement dans les conspirations formées sous le dernier règne, s'empressa de se jeter dans la capitale avec sa femme, l'une des plus habiles intrigantes du royaume; le duc de Beaufort, l'ancien favori de la reine, s'étant échappé de Vincennes, où il était détenu depuis six années, accourut à Paris, se jeta dans le parti du mouvement, et affecta un langage et des manières si ignobles, que les Parisiens le surnommèrent par dérision « le roi des halles; » le duc d'Elbeuf, le maréchal de la Mothe, les ducs de Vendôme et de Nemours, s'enfermèrent également dans la ville assiégée; le prince de Marcillac vint les rejoindre avec sa maîtresse la belle duchesse de Longueville; qui avait à se venger de la régente, du cardinal et de son frère même, le prince de Condé, qui s'était prononcé contre le parti des frondeurs.

Les motifs de la haine de la duchesse pour son frère provenaient de ce que le prince avait cessé ses relations incestueuses avec elle, et l'avait quittée pour madame du Vigan, la femme la plus lascive et la plus éhontée de la cour. Madame de Longueville, par dépit autant que par politique,

était alors devenue la maîtresse de son jeune frère, le prince de Conti, et l'avait entraîné dans le parti de la fronde, ainsi que le prince de Marcillac, son amant en titre. Turenne céda également aux instances de ses amis, qui étaient presque tous des frondeurs, et vint grossir le nombre des ennemis de Mazarin. Parmi les adversaires de la cour, celui qu'on regardait, sans contredit, comme le plus actif et le plus dangereux, c'était Gondy de Retz, le coadjuteur de l'archevêque de Paris, qui déjà avait cherché à détacher le prince de Condé du parti de la régente, et avait eu même avec lui plusieurs conférences secrètes pour traiter des conditions de sa défection; mais la crainte d'éprouver le sort des Guise, les chefs de la ligue du temps de Henri III, l'emporta sur l'ambition du vainqueur de Rocroi et le détermina à rompre toutes ses relations avec les frondeurs.

Dans sa dernière entrevue avec Gondy de Retz, le prince expliqua au coadjuteur les motifs de sa détermination, et fit des aveux fort singuliers. « Je conviens que le Mazarin ne » sait ce qu'il fait, dit-il au prélat; je ne mets point en doute » qu'il ne perde l'état si on le laisse agir; d'un autre côté » le parlement va trop vite en besogne. S'il se ménageait, » comme nous l'avions concerté, nous ferions nos affaires » ensemble; mais il va toujours de l'avant; et si je me joi- » gnais à lui, nous aurions bientôt culbuté la royauté; ce qui » ne serait pas dans mes intérêts, car je m'appelle Louis de » Bourbon, et un Bourbon ne peut vouloir ni le bonheur du » peuple ni le triomphe des libertés nationales. Ces diables » de bonnets carrés sont tellement enragés, qu'au lieu de me » mettre des leurs pour faire la guerre au ministre, je vais me

» trouver obligé de les étrangler de mes mains pour le compte » de la régente et du Mazarin; ce que je ferai, parce que je » suis bien décidé à ne pas leur permettre de couvrir leurs » têtes du bonnet sicilien, ce qui, à mon avis, nous perdrait » tous. Croyez-moi, lorsque le peuple aura goûté de la li- » berté, il est à craindre qu'il ne veuille plus obéir à aucune » aristocratie, et qu'il ne chasse les prêtres et messieurs du » parlement comme les princes et les rois. »

Le coadjuteur comprit, d'après le raisonnement de Condé, qu'il ne devait pas compter sur lui pour soutenir la fronde. Il songea immédiatement à donner un nouvel aliment à la guerre civile en faisant révolter les autres parlements du royaume ainsi que plusieurs villes considérables. Mais à peine les hostilités étaient-elles commencées, que les Parisiens s'aperçurent que tous les nobles chefs de la fronde, à l'exception du coadjuteur, cherchaient à tirer le meilleur parti de la situation des affaires dans leurs intérêts personnels, et qu'ils faisaient bon marché de la cause du peuple. Ils cessèrent alors de les soutenir. Il s'opéra aussitôt une réaction dans les esprits, et ceux des frondeurs qui étaient les plus ardents quelques jours auparavant, demandèrent à entrer en accommodement avec la cour.

Une paix fut conclue entre le parlement et la régente, sans toutefois qu'elle satisfît aucun des partis. Le parlement conserva la liberté de s'assembler, ce que la cour avait voulu empêcher au moins pour le reste de l'année; la reine garda à la tête des affaires le Mazarin, dont le parlement et le peuple avaient demandé l'éloignement. Anne d'Autriche publia une amnistie générale, dans laquelle furent désignés tous les

hommes importants de la fronde, excepté Gondy de Retz, que le cardinal affecta de confondre dans la foule des rebelles ordinaires; ensuite la régente ramena son fils à Paris, et fit son entrée dans la capitale, ayant dans son carrosse le Mazarin et le prince de Condé.

De cette manière la tranquillité se trouva rétablie après deux mois des plus grands troubles; mais le calme n'était qu'apparent, et le cardinal ne se dissimulait pas toutes les difficultés de sa position. En effet, l'orgueilleux Condé ne tarda pas à réclamer le prix des services qu'il avait rendus à la cour; et sur le refus d'Anne d'Autriche de satisfaire à ses exigences, un jour de conseil il s'emporta contre elle et menaça de se jeter dans le parti de la fronde. Mazarin, qui avait prévu ce qui venait d'arriver et qui était sur ses gardes, fit un signe; des soldats entrèrent dans le conseil, arrêtèrent le prince de Condé, son frère le prince de Conti, son beau-frère le duc de Longueville, et les conduisirent à Vincennes.

Le cardinal-ministre, avant d'exécuter ce coup d'autorité, avait eu soin de prendre certaines précautions, entre autres celle d'acheter les chefs de la fronde, afin d'empêcher que cette arrestation ne relevât les espérances de ses ennemis et ne les déterminât à recommencer aussitôt les hostilités. Néanmoins, les choses ne se passèrent pas aussi tranquillement qu'il l'eût désiré. Paris ne s'émut pas, il est vrai, de la captivité d'un prince qui, tout récemment, l'avait assiégé; mais dans les provinces ses partisans se soulevèrent.

La duchesse de Longueville, qui avait renoué ses relations incestueuses avec le prince de Condé, activa la révolte,

et parcourut la France pour rattacher au parti de son frère tous les seigneurs qui étaient épris de sa fatale beauté. Elle leur prodigua à tous ses faveurs, gagna également Turenne, les associa à ses projets de vengeance, et, grâce à cette prostituée, la fronde reprit toute son activité, la guerre civile toute son énergie. Ce fut inutilement que la régente et le Mazarin entamèrent des négociations avec Turenne. Celui-ci, qui était sous le charme de la belle duchesse de Longueville, qui, en outre, avait de grandes prétentions pour sa famille, et n'aspirait rien moins qu'à la possession en toute souveraineté d'une partie de la France, se déclara hautement l'ennemi de la cour, se rendit à Stenai, lieu de réunion des chefs de la nouvelle ligue, vendit son argenterie, signa un traité d'alliance avec le roi d'Espagne, reçut des subsides, leva des troupes, et se trouva bientôt à la tête d'une armée.

Il ouvrit la campagne par la prise du Catelet, de la Capelle et de Réthel; il s'avança ensuite vers la Marne, pillant les bourgs, incendiant les villages, dévastant les campagnes et massacrant les cultivateurs sur son passage. Son intention était de pénétrer jusqu'à Paris ou du moins jusqu'à Vincennes pour délivrer les princes; mais les généraux espagnols qui l'accompagnaient, et qui avaient ordre de l'aider seulement à ruiner le royaume, à prolonger la guerre civile et non à faire triompher la fronde, l'obligèrent à se diriger sur d'autres points, où il continua d'exercer d'affreux brigandages. Enfin la cour envoya contre lui une armée de vingt mille hommes, commandée par le duc de Praslin, et le força à battre en retraite jusqu'à Réthel. Il voulut tenir bon dans cette place et attendre des renforts que lui avaient promis les

frondeurs; mais personne ne se mettant en mesure de lui envoyer des secours, il comprit qu'il avait commis une faute grave en donnant créance aux paroles des jeunes seigneurs qui composaient son nouveau parti; il se réconcilia avec la cour et abandonna la cause des princes.

Cette défection amena un changement notable dans les affaires; cependant elle ne découragea pas l'intrépide Gondy de Retz. A défaut de Turenne, il prit Gaston d'Orléans pour le drapeau de son parti et continua la lutte. A son instigation, le duc d'Orléans se déclara ouvertement en faveur des princes; il interpella le ministre en plein conseil pour lui réclamer l'élargissement des prisonniers, et pour lui annoncer qu'il ne remettrait plus les pieds au Palais-Royal tant que la régente n'aurait pas fait justice de l'intrigant étranger qui, au nom du roi, tyrannisait la France.

Le parlement adressa également une requête à la reine pour le même objet; les conseillers réclamèrent la liberté des princes en termes si énergiques, qu'il devenait impossible de refuser la demande sans châtier les audacieux. Mazarin penchait pour les moyens extrêmes, et voulait qu'Anne d'Autriche fît arrêter Gaston, le coadjuteur et tous les chefs de la fronde; d'autre part il redoutait que le peuple ne se mêlât de la querelle, ce qui le jetait dans une grande perplexité. Il quitta subitement Paris et se rendit à Saint-Germain, où il demeura plusieurs jours dans une agitation extrême, sans savoir à quelle détermination il devait s'arrêter. Enfin, sentant qu'il n'était pas en mesure de soutenir une lutte sérieuse, il résolut de mettre en liberté les princes de Condé et de Conti, et partit pour le Havre, où ils avaient été trans-

férés, espérant se réconcilier avec eux et se faire un mérite d'avoir ouvert leur prison.

Il fut d'abord assez bien accueilli par Condé et par son frère; mais à peine sortis de la forteresse, les deux princes ne lui témoignèrent aucun égard, et lui annoncèrent froidement qu'ils se rendaient à Paris. Son éminence reconnut qu'elle avait tout à craindre de la vengeance de Condé, et au lieu de rentrer dans la capitale, elle sortit du royaume et se retira à Brahl, auprès de l'électeur de Cologne, son ami, pour lever des troupes et intriguer sourdement contre la fronde.

Dès que le Mazarin fut hors de France, le parlement rendit un arrêt qui le bannissait à perpétuité, lui et sa famille, et qui ordonnait en même temps qu'il fût procédé contre le cardinal et qu'on recherchât tous les actes de son ministère.

Cette proscription n'empêchait pas que Mazarin, du fond de sa retraite, ne gouvernât l'état, ou plutôt Anne d'Autriche, aussi absolument que s'il eût été à Paris; car la régente, à sa sollicitation, força Condé à quitter Paris, en menaçant de le faire assassiner; enleva les sceaux à Châteauneuf pour les donner au président Molé, une des créatures de son amant; fit entrer au conseil le Tellier, Lionne et Servien, tous dévoués au cardinal; sema la division parmi les frondeurs, et chercha même à endormir la vigilance du coadjuteur en lui faisant donner le chapeau, et en favorisant ses relations amoureuses avec une de ses filles d'honneur, mademoiselle de Chevreuse, dont il était vivement épris. Quand tout fut prêt, Anne d'Autriche annonça résolument le rappel du cardinal; et immédiatement celui-ci se mit en route à la tête

d'une petite armée, qui était sous le commandement des maréchaux d'Aumont et d'Hocquincourt, et rentra en France, sous prétexte d'empêcher la jonction du prince de Condé avec les Espagnols.

Le parlement fulmina aussitôt un arrêt d'une violence extrême contre Mazarin, mit sa tête à prix, promit cent cinquante mille livres à son meurtrier, et fit même afficher qu'on payerait vingt mille livres pour son nez, trente mille pour ses oreilles, et quatre-vingt mille à celui qui le rendrait eunuque, seul moyen, ajoutait le décret, de lui enlever la faveur de la reine. Le cardinal, qui était assuré de l'appui de la cour, ne se laissa pas intimider par les édits du parlement, et vint rejoindre Anne d'Autriche à Poitiers, où elle s'était transportée avec quelques troupes pour s'opposer à la marche du prince de Condé.

Celui-ci, qui était tout à sa vengeance, avait levé des troupes et se dirigeait sur Paris; il disait, pour s'excuser de faire la guerre civile : « Je suis entré en prison le plus innocent des hommes, et j'en suis sorti le plus coupable. » L'armée royale, qui était de beaucoup supérieure en nombre à celle du prince, l'atteignit près de Gien, mais ne put lui barrer le passage et fut mise en pleine déroute. Dans cette extrémité, Mazarin jugea qu'il n'avait d'autre moyen pour rétablir les affaires de la cour que de confier le commandement des troupes à Turenne, le seul général qu'on pût alors opposer à Condé.

L'armée de la régente se trouvait réduite à quatre mille hommes lorsque Turenne en prit le commandement. Condé, qui avait encore avec lui près de quinze mille soldats, fut

battu à son tour; et quoique son ennemi ne pût réussir à l'arrêter dans sa marche sur la capitale, néanmoins il se trouva serré de si près, qu'il fut obligé de combattre dans le faubourg Saint-Antoine pendant une journée entière, et que, sans aucun doute, il eût été contraint de se rendre prisonnier, si les bourgeois de Paris ne lui eussent ouvert les portes de la ville, et si mademoiselle de Montpensier, fille de Gaston d'Orléans, n'eût fait tirer le canon de la Bastille contre les troupes du roi.

L'entrée du prince dans la capitale, la réunion de ses soldats à ceux de Gaston, donnèrent une nouvelle vigueur à la fronde et menacèrent de prolonger indéfiniment la guerre civile. Le parlement déclara le duc d'Orléans lieutenant général du royaume, le prince de Condé généralissime de toutes les armées, et les investit de la suprême autorité pour tout le temps que Mazarin resterait en France et tiendrait le roi prisonnier au milieu de ses troupes.

Comme Louis XIV venait d'atteindre sa quatorzième année, la régente s'empressa de faire déclarer la majorité du roi; et dès le lendemain celui-ci ouvrit son règne par un acte d'autorité qui avait le double caractère de la lâcheté et du despotisme; il jura au ministre une obéissance absolue, cassa l'arrêt du parlement, et transféra cette assemblée à Pontoise, où se trouvait la cour.

Mazarin, assuré de revenir à la tête des affaires quand la chose lui conviendrait, n'hésita pas à quitter momentanément le roi, pour enlever aux princes tout prétexte de rébellion, et il annonça ouvertement qu'il abandonnait le territoire de la France, pour contribuer, autant qu'il était en son pouvoir

de le faire, à rendre la paix à l'état. Sa majesté envoya immédiatement à Paris une déclaration qui informait les habitants de la capitale de la résolution prise par son ministre, et dans laquelle les louanges emphatiques sur l'abnégation du cardinal attestaient que lui-même n'était pas étranger à sa rédaction.

Un certain nombre de frondeurs fut dupe de cette comédie et se rangea franchement du parti du roi; quelques-uns surtout parmi les nobles en prirent occasion pour se vendre à la cour et faire payer leur défection; le parlement n'ayant plus de motifs de faire de l'opposition depuis la retraite de Mazarin, obéit aux ordres de Louis XIV et vint à Pontoise. Le prévôt, les échevins et les principaux bourgeois de Paris, fatigués de la guerre civile, écoutèrent favorablement les ouvertures de la cour et proposèrent au conseil de rendre la ville au roi. Condé, furieux de voir les rangs de ses partisans s'éclaircir avant qu'il eût pu traiter pour son propre compte, essaya de retenir par la terreur le pouvoir qui lui échappait, et commanda à ses soldats de brûler l'hôtel de ville et d'assassiner les échevins qu'il croyait hostiles à sa cause; ce qui fut en partie exécuté. Mais ces atrocités produisirent l'effet contraire de ce qu'il avait désiré, et lui aliénèrent le peuple, qui ne l'avait jamais aimé. Alors il trembla pour lui-même; et redoutant également la vengeance des parents des citoyens qu'il avait fait égorger, et la haine de l'implacable Anne d'Autriche, il s'enfuit brusquement de la capitale et passa dans l'armée espagnole.

Après son départ, les Parisiens mirent bas les armes et ouvrirent leurs portes aux troupes royales, sans avoir songé

à faire des stipulations en faveur des libertés publiques. Ils ne furent pas longtemps à se repentir de cet excès de confiance. Louis XIV, à peine installé dans son palais, frappa la ville d'une contribution forcée pour les frais de la guerre, puis il exila Gaston à Blois, commanda à mademoiselle de Montpensier, sa fille, d'aller habiter ses terres, et fit mettre au donjon de Vincennes l'archevêque de Paris, le cardinal de Retz. Lorsqu'il eut rétabli le calme dans la capitale, le roi s'occupa des provinces, et envoya immédiatement Turenne avec un corps d'armée pour repousser les Espagnols, qui, déjà maîtres de Gravelines et de Dunkerque, venaient de s'emparer, avec l'aide du prince de Condé, des villes de Réthel et de Sainte-Menehould. Comme il est facile de s'en apercevoir, toutes ces mesures étaient conseillées par le Mazarin, qui de loin faisait prévaloir son opinion et dirigeait le monarque enfant.

Dès que le cardinal jugea que les moyens de rigueur avaient produit un salutaire effet, il se prépara à reparaître à la cour de France; il parcourut les frontières, visita l'armée qui se battait contre Condé, et rentra dans Paris le 13 février 1653. Louis XIV alla à sa rencontre accompagné de sa mère, des princes, des princesses, des seigneurs de la cour, des membres du parlement et des notables de la ville; des fêtes magnifiques furent célébrées en son honneur; sa majesté lui donna le Louvre pour sa demeure, et une compagnie de ses gardes pour son service particulier.

En reconnaissance de l'accueil qui lui avait été fait, Mazarin publia une amnistie générale pour les frondeurs, et se réserva seulement de se venger de ses ennemis en ruinant

sourdement la France à son profit. Pour en venir à ses fins en toute sécurité, il mit à la tête des provinces des espèces de préfets appelés intendants qui étaient chargés de la justice, des finances et de la police; puis il éloigna doucement des affaires Anne d'Autriche, afin de n'avoir à partager avec personne le fruit de ses spoliations. La reine, qui n'ignorait pas que Mazarin avait la connaissance de tous ses secrets, n'osa pas même entreprendre une lutte avec lui; elle se rappela le sort de Marie de Médicis morte dans la misère à Cologne, et courba docilement la tête.

Pour le roi, son éminence s'était assuré sa soumission la plus absolue par deux moyens; d'abord par la crainte, en lui révélant l'existence mystérieuse de l'enfant d'Anne d'Autriche et du duc de Buckingham soustrait à tous les yeux, mais qu'il était facile de faire reparaître; ensuite par l'attrait de la débauche, en se faisant son pourvoyeur et en lui prostituant ses propres nièces, qu'il avait déjà déflorées.

Anne d'Autriche, voyant les passions du jeune roi se développer, voulut, à l'exemple du cardinal, prendre de l'influence sur son fils en favorisant ses penchants à la volupté, et chargea la Beauvais, sa première femme de chambre, de lui proposer en son nom de l'introduire la nuit dans l'appartement des filles d'honneur. Mais la dame de Beauvais trouvant le roi disposé à sacrifier sur son autel, ne remplit qu'à demi les intentions d'Anne d'Autriche, le reçut dans sa propre chambre et devint sa maîtresse. Cette liaison ne dura que peu de temps; sa majesté se fatigua de la dame, en fit une baronne, lui donna plusieurs terres, et revint plus amoureux que jamais aux nièces du cardinal.

Olympe Mancini, seconde fille de Michel-Laurent Mancini, beau-frère de Mazarin, avait eu le privilége de recevoir la première dans ses bras ce roitelet de quatorze ans; les autres sœurs avaient été successivement honorées des caresses du monarque; mais celle qui avait fait le plus d'impression sur son cœur était Marie Mancini, la troisième sœur, Italienne ardente et passionnée, dont Louis XIV disait, que seule, parmi toutes les femmes de la cour, elle méritait de porter la couronne. Suivant l'usage, tous les courtisans encensèrent l'idole du maître, et recherchèrent en mariage ses concubines; le duc de Mercœur, entre autres, épousa Laure-Victoire, l'aînée des nièces du cardinal; le prince de Conti demanda et obtint pareillement la main d'une autre nièce, fille aînée de Hiérome Martinozzi, un second beau-frère de Mazarin qu'il avait fait venir de Rome avec ses deux filles.

Sa majesté paraissait décidée à accomplir son mariage avec Marie Mancini, et semblait à la veille de le réaliser, lorsque Anne d'Autriche se prononça ouvertement contre une semblable mésalliance, et menaça le cardinal de se mettre à la tête de la nation avec son autre fils, et de lui faire une guerre terrible si Louis XIV contractait une telle union.

Mazarin jugea prudent de temporiser; et sans avoir toutefois abandonné son projet de faire de sa nièce une reine de France, il emmena le jeune monarque aux armées, sous prétexte de le distraire de sa passion pour Marie Mancini.

On s'aperçut à peine de la promenade militaire du roi; l'attention de l'Europe se trouvant fixée sur Turenne et sur Condé, qui combattaient l'un contre l'autre dans les plaines de la Picardie. Singulière destinée de ces deux hommes:

Turenne, l'ancien allié des Espagnols, guerroyant contre son pays, avait été vaincu par Condé; et celui-ci, devenu à son tour transfuge, se faisait battre par Turenne.

Pendant l'éloignement du ministre, le parlement avait essayé de sortir de l'abaissement où il était tombé, et avait refusé d'enregistrer de nouveaux édits bursaux dont l'opportunité ne lui semblait pas suffisamment justifiée. Louis XIV, qui venait de rentrer à Paris, exaspéré par l'opposition que faisait le parlement à son ministre, se regarda comme personnellement outragé, et sans calculer sa démarche, s'abandonnant à la fougue d'un caractère impétueux et altier, il courut au palais de justice à la tête d'une compagnie de ses gardes, entra dans la salle des délibérations, botté, éperonné, en équipage de chasse, un fouet à la main, et commanda impérieusement aux conseillers d'enregistrer ses édits! Par malheur, il ne se trouva pas dans le parlement un seul homme assez hardi pour répondre à ce despote insolent, pour lui jeter à la face l'infamie de sa mère, l'illégitimité de sa naissance, pour appeler le peuple aux armes et pour chasser du sanctuaire de la justice ce tyran imberbe qui n'avait pas encore dix-sept ans! Les conseillers eurent peur et enregistrèrent les édits.

L'argent que firent entrer dans le trésor les nouveaux impôts fut dépensé en fêtes et en carrousels donnés en l'honneur de la favorite, « que le roi continuait d'aimer, dit madame » de Motteville, quelquefois plus, quelquefois moins, car les » filles d'honneur de la reine mère commençaient à lui dis» puter la conquête du monarque. » Anne d'Autriche craignit néanmoins que dans un de ces moments où la passion de son

fils pour la nièce du cardinal prenait le dessus, le Mazarin ne profitât de son ascendant pour lui faire épouser Marie Mancini, et elle exigea que cette fille fût éloignée de la cour. Le ministre vit bien qu'il devait renoncer pour toujours aux rêves qu'il avait formés, et fit partir sa nièce. Le jeune roi se consola de l'absence de sa maîtresse en se jetant dans de nouvelles intrigues.

Peu de temps après fut conclue la paix des Pyrénées, entre la France et l'Espagne, paix extrêmement désavantageuse pour la nation, en ce qu'elle remettait l'Espagne en possession des villes qu'elle avait perdues en Flandre. Il est vrai que, par compensation, Louis XIV y gagnait une femme et obtenait la main de l'infante Marie-Thérèse, fille de Philippe IV. Le cardinal Mazarin, qui était le négociateur du traité, s'applaudissait d'autant plus de ce résultat, qu'il s'imaginait avoir transporté à la couronne de France des droits éventuels sur celle d'Espagne. Ces droits existaient déjà par le mariage d'Anne d'Autriche et de Louis XIII; et une nouvelle alliance, loin de leur donner plus de force, les atténuait au contraire, Philippe IV ayant exigé de sa fille et du roi de France, lors de la célébration de leur mariage, une renonciation formelle au trône des descendants de Charles-Quint.

On félicita néanmoins le cardinal de sa prétendue habileté; tous les courtisans exaltèrent ses grands talents en diplomatie et le proclamèrent le premier politique de l'Europe. C'était chose reçue à la cour que Mazarin ne pouvait faire rien de médiocre ou de mal, et la servilité était devenue telle, que personne n'osait réclamer contre le scandale de ses dilapidations. Ainsi, à la face de toute la France, le premier

ministre pourvoyait de maris et de dots ses cinq dernières nièces qui n'étaient pas mariées, et sur les fonds de l'état donnait à Olympe Mancini dix millions, afin qu'elle pût épouser Eugène Maurice de Savoie, comte de Soissons, colonel général des Suisses, gouverneur de Champagne et de Brie; à la seconde fille de Martinozzi, il donnait une somme de quinze millions, pour la faire agréer au duc de Modène, Alphonse d'Este, qui se montrait plus exigeant et ne voulait point se mésallier à un moindre prix; son éminence se montrait aussi généreuse envers Marie Mancini, et pour la consoler de la perte de ses espérances d'union avec le roi, il la mariait à un seigneur romain, le connétable Colonna. Il faisait également épouser à Marie-Anne Mancini le jeune duc de Bouillon, et lui donnait plusieurs millions pour que son mari pût s'établir convenablement et acheter la charge de grand chambellan de France, que la maison de Guise, déchue de son élévation, était forcée de vendre. Enfin, il donnait à Hortense Mancini, la plus chérie de ses nièces, une dot de vingt-huit millions, outre plusieurs gouvernements, domaines, châteaux et terres considérables, pour qu'elle pût s'allier au fils unique du maréchal de la Meilleraye, auquel il imposait l'obligation de prendre le nom, les armes et le titre de duc de Mazarin.

« Que doit-on penser, dit le duc de Saint-Simon, en voyant » un homme d'une naissance si persévéramment basse, pauvre » et obscure, doter si richement sept nièces, et dépenser » près de cent trente millions pour leurs établissements, sans » compter les meubles, les maisons, les bijoux, les pier» reries, les statues, les tableaux, les charges, les gouver» nements et les châteaux qu'il donna par la suite à ses ne-

» veux, entre autres à monsieur de Nevers, dont le duché » est une province? Il faut s'écrier que c'est un grand malheur pour les peuples d'être gouvernés par un premier ministre, et on pourrait même ajouter que c'en est un pire » d'être soumis à un roi! »

En effet, Louis XIV renchérissait encore sur son ministre en folles dépenses, en prodigalités de toute nature; il engloutissait les richesses de la nation dans des fêtes qui surpassaient en magnificence celles des règnes d'Isabeau de Bavière, de François Ier, de Henri III et de tous les despotes qui avaient pesé sur la France. Et il faut l'avouer, excès de bassesse et de dégradation! autour de ce roitelet de dix-sept ans vint se ranger une tourbe de poëtes, d'orateurs, d'historiens et d'artistes qui se disputèrent le triste honneur d'encenser le maître, de chanter ses louanges, et qui en firent le tyran le plus insupportable, en lui donnant de son mérite et de sa grandeur des idées exagérées.

Il est vrai qu'un instant tout sembla concourir à élever Louis XIV au-dessus des potentats de l'époque : l'empereur d'Allemagne avait été abaissé par le traité de Westphalie; le roi d'Espagne venait de se reconnaître en quelque sorte son vassal par la paix des Pyrénées; le pape était déchu de son omnipotence; le roi d'Angleterre était monté sur un échafaud, la Grande-Bretagne n'avait plus de roi, et le protecteur Cromwell venait de mourir. A l'intérieur, Louis XIV était également tout-puissant: Condé venait de s'humilier et d'implorer à genoux sa clémence; Gaston d'Orléans, ce prince dont la lâcheté et l'esprit turbulent avaient causé la mort de tant d'infortunés, s'éteignait à Blois dans une sorte d'exil

volontaire; le cardinal de Retz était parvenu, à la vérité, à s'enfuir de sa prison, mais il était contraint d'errer en Hollande et dans les Pays-Bas, et forcé de se cacher sous des déguisements pour échapper aux poignards des émissaires de Mazarin.

Telle était la situation des affaires lors du mariage de Louis XIV avec Marie-Thérèse d'Espagne. Cette union donna lieu à des conférences qui se tinrent dans l'île des Faisans, sur les frontières des Pyrénées, et où furent débattus les articles du contrat par son éminence, au nom de la France, et par don Louis Haro, au nom de l'Espagne. Le mariage fut célébré à Saint-Jean de Luz, avec une pompe et une magnificence dont il serait difficile de se faire une idée; on prétend que le carrosse de Louis XIV valait plus de cent cinquante mille livres, et que les broderies de ses habits avaient coûté plusieurs millions.

Après les fêtes, sa majesté reprit le chemin de Paris avec son cortége de princes, de seigneurs, de favoris, de nobles dames, d'officiers, de gardes, enfin avec toute cette engeance maudite qui compose les cours des rois et qui aide les despotes à dévorer la substance du peuple. Mazarin déploya également en cette circonstance un luxe qui insultait à la misère des provinces; il entra dans Paris escorté par sa compagnie des gardes, suivi par une seconde compagnie de mousquetaires, et accompagné de sa maison, qui était si nombreuse, qu'elle mit une heure entière pour défiler sous l'arc de triomphe élevé à la porte Saint-Antoine pour la cérémonie.

Madame de Maintenon dit dans ses mémoires, que le cortége du cardinal était plus splendide, plus nombreux et plus

riche que celui de leurs majestés, et que la maison de Monsieur était pitoyable auprès de la sienne. Le parlement envoya une députation pour le complimenter, et cet exemple fut suivi par les autres cours souveraines, qui s'étaient naguère montrées si hostiles contre lui. Du reste, c'était le dernier triomphe dont il devait jouir; à partir de ce moment, sa santé, déjà affaiblie par l'abus des plaisirs, se détériora encore davantage et le contraignit à ne plus sortir de son appartement; enfin, le mal s'aggravant de jour en jour, il se fit transporter à Vincennes, où était la cour. Lorsqu'il vit sa dernière heure approcher, il éprouva quelques remords de sa vie passée et demanda un confesseur. On lui amena un bon théatin qui dit nettement qu'il ne lui donnerait pas l'absolution s'il ne restituait le bien qu'il avait mal acquis : « Hélas! répliqua le » cardinal, je n'ai rien que des bienfaits du roi! » — « Il faut » bien distinguer, reprit le théatin, entre ce que vous a » donné le roi, et ce que vous vous êtes donné vous-même! » — « Ah! s'il en est ainsi, dit Mazarin, il faut tout restituer. »

Colbert, surintendant de la maison du cardinal, entrait en ce moment; le ministre lui expliqua le différend qui venait de s'élever entre lui et son confesseur, et le pria de donner son opinion. Colbert imagina de conseiller à son éminence de faire une donation testamentaire de tous ses biens en faveur du roi, et ajouta que sa majesté ne manquerait pas de la refuser sur-le-champ. L'expédient convint d'autant plus au cardinal, qu'il lui ouvrait les portes du ciel, sans l'obliger à se dessaisir de ses richesses; il fit la donation et l'envoya au roi, qui l'accepta.

Sa majesté passa deux jours entiers sans faire remettre la

donation, ce qui tourmenta fort le cardinal. Enfin Colbert vint lui rapporter l'ordonnance du roi qui le remettait en possession de ses biens. Il dicta immédiatement son fameux testament, dans lequel il défendit de dresser un inventaire public de ses richesses. On élevait sa fortune en terres, domaines, seigneuries, meubles, vaisselle et argent monnayé, à une somme de plus de cent soixante millions, indépendamment des revenus de son évêché de Metz et de huit abbayes qu'il possédait; ce qui constituait une fortune d'autant plus exorbitante, que le cardinal avait déjà donné cent trente millions à ses nièces en les mariant. Fouquet, le Tellier, l'évêque de Fréjus et Colbert furent institués ses exécuteurs testamentaires, le duc de Mazarin son légataire universel; le lendemain 9 mars 1661, il termina sa carrière.

Mazarin, pendant tout le cours de son ministère, s'était montré d'un caractère moins cruel que Richelieu, et avait fait verser moins de sang que son prédécesseur; mais en revanche, par sa politique astucieuse et machiavélique, il avait contribué plus que lui à consolider le despotisme en France. C'est à tort que deux de nos plus illustres écrivains, le président Hénault et Voltaire, ont cherché à nous représenter Mazarin comme doué d'un plus grand génie que Richelieu; nous devons reconnaître que tous deux étaient à un degré égal tourmentés de la soif de l'or et de la passion de commander; et que s'ils employèrent pour arriver à leur but des moyens différents, c'est que tous deux suivaient leur impulsion : l'un était cruel et sanguinaire par instinct, l'autre astucieux et corrupteur par nature. Tous deux opprimèrent la France et la spolièrent, l'un en dressant des échafauds,

l'autre en corrompant les mœurs. Ni l'un ni l'autre ne songea à fonder un seul établissement glorieux ou utile; au contraire, ils laissèrent languir le commerce et la marine, et ne parurent pas même soupçonner que l'industrie pût réparer le désordre qui régnait dans les finances par suite de leurs déprédations et des prodigalités de la cour.

On doit également adresser à Mazarin le reproche d'avoir contribué à épaissir autour de Louis XIV les ténèbres de l'ignorance, de lui avoir fait prendre en dégoût toutes les connaissances sérieuses, et cela dans un but d'égoïsme monstrueux, pour prolonger l'enfance du monarque et le retenir plus longtemps sous sa dépendance; on doit encore le blâmer d'avoir introduit à la cour les jeux de hasard, et d'avoir inspiré ce goût fatal à la régente, au roi, à tous les seigneurs. Cette passion du jeu, que le cardinal autorisait par son exemple, passa de la cour à la ville, de la capitale dans les provinces, et jeta une grande perturbation dans les fortunes.

Dès que Mazarin eut rendu le dernier soupir, Colbert, son intendant, qui avait la plus grande partie de ses secrets, vint informer le roi de l'événement, et lui offrit en même temps de mettre à sa disposition une somme de quinze millions que le cardinal avait en réserve dans ses caves. Sa majesté accepta la proposition, frustra les héritiers du ministre de cet argent, et le fit verser dans les coffres de l'état.

Cette soustraction, qui ne peut être qualifiée de vol, car elle n'était qu'une sorte de restitution faite au trésor, devint la cause de la grande fortune de Colbert, et décida le roi à l'attacher à sa personne. C'est donc à tort que plusieurs des panégyristes de Mazarin ont prétendu que le cardinal avait

deviné le génie de Colbert, et qu'il avait dit à Louis XIV qu'il devait mettre en lui toute sa confiance. Il est prouvé, au contraire, que le ministre avait conseillé au monarque d'abandonner la direction des affaires aux trois hommes d'état qui occupaient les premières charges après la sienne. L'un était Fouquet, surintendant des finances, homme frivole et léger, qui se renfermait dans son cabinet, sous prétexte de travailler, pendant que les plus grands seigneurs faisaient antichambre, et qui descendait par un escalier dérobé dans un petit jardin, où il donnait ses audiences secrètes aux belles dames de la cour, même à des princesses. Le second se nommait Hugues de Lionne, secrétaire d'état aux affaires étrangères, grand joueur, dissipateur, paresseux, donnant peu d'heures au travail, et croyant réparer le temps perdu par une extrême vivacité qui ne faisait qu'embrouiller davantage les choses. Le troisième était le Tellier, secrétaire d'état au département de la guerre, génie médiocre et borné, peu propre à remplir le poste qu'il occupait. Ces trois hommes, fiers de leurs mérites personnels, avaient chacun le secret espoir de succéder à Mazarin dans la charge de premier ministre; aussi, quand ils entrèrent au conseil du roi, peu de jours après la mort du cardinal, lui demandèrent-ils avec assez de légèreté à qui ils devaient s'adresser désormais pour les affaires du gouvernement. Louis XIV garda quelques moments le silence, et répondit en les fixant : « A moi! »

Colbert avait suggéré au roi cette détermination, en lui dévoilant les vols nombreux du surintendant des finances, en lui faisant comprendre la nécessité de ne plus se mettre à la discrétion d'un premier ministre, et en lui présentant ses

nouvelles occupations comme une distraction agréable et non comme un travail pénible. Il est utile de faire connaître l'homme extraordinaire qui devint, presque immédiatement après Mazarin, ministre secrétaire d'état, contrôleur général des finances.

Colbert était simplement le fils d'un marchand de draps de Reims et non d'origine noble, quoique Ménage, dans sa Généalogie des Colbert, l'ait fait descendre des rois d'Écosse, et quoiqu'un bill du parlement britannique, confirmé par des lettres patentes de Jacques II d'Angleterre, ait classé quatre comtes au nombre des aïeux des Colbert d'Écosse et de France. Dans sa jeunesse, il avait manifesté un goût très-prononcé pour les arts et pour les sciences; il avait employé une grande partie de son patrimoine à parcourir les provinces, pour étudier le commerce et pour s'occuper des moyens de le rendre florissant. Jusqu'à lui l'économie politique était une science presque ignorée, Richelieu ne s'étant occupé que des besoins présents, et Mazarin n'ayant songé qu'à thésauriser des millions pour enrichir sa famille. Colbert, au lieu de suivre leurs errements et de se proposer de satisfaire aux nécessités du jour, se présenta avec un système de gouvernement arrêté, complet, et conséquent dans toutes ses parties.

Dès son entrée aux affaires, il résolut de supprimer les taxes intérieures qui gênaient le commerce des provinces et l'entravaient par une foule de formalités vexatoires et de mesures fiscales; il voulut également relever l'agriculture, qui était dans un état déplorable, et se prêta à toutes les réformes qu'il jugea utiles à la prospérité de ces deux sources de la richesse publique. Entre autres mesures propres à guérir les

plaies profondes qui existaient dans le corps social, Colbert fit publier l'édit suivant au nom du roi : « Notre intention est » de faire connaître à tous nos gouverneurs et intendants en » quelle considération nous avons à présent ce qui concerne » le commerce, et pourquoi nous voulons qu'ils emploient » leur autorité à faire rendre justice aux marchands, afin » qu'ils ne soient point distraits de leur négoce par les en- » traves de la chicane. Nous avons résolu en outre d'em- » ployer chaque année un million de livres pour le rétablis- » sement des manufactures et l'augmentation de la navigation. » Nous avons également reconnu que le moyen le plus puissant » et le plus essentiel pour le rétablissement du commerce est » la diminution des droits à prélever sur les marchandises ; » en conséquence, nous avons ordonné de réduire tous les » droits perçus jusqu'à ce jour de province à province, en » un seul droit d'entrée ou de sortie aux frontières de nos » états, et même de les diminuer considérablement, afin » d'encourager la navigation, de rétablir les anciennes ma- » nufactures, de bannir le désœuvrement, et de détourner par » des occupations honnêtes l'inclination d'un grand nombre » de nos sujets à une vie rampante, sous le titre de divers » offices sans fonctions, et qui infestent et ruinent la plupart » de nos provinces. » Cette dernière considération n'était pas sans importance alors ; car l'examen des charges vendues fit découvrir qu'il existait plus de cinquante mille familles employées à des fonctions auxquelles six mille auraient amplement suffi.

Le ministre défendit en outre aux agents du fisc, contrairement aux usages établis, de saisir pour le payement des

tailles, soit les lits, les habits, les chevaux et les bœufs servant au labour, soit les outils des artisans et des manœuvres, disant avec raison qu'il fallait leur laisser les moyens de travailler si l'on voulait qu'ils acquittassent les charges de la couronne. Il fit réformer le cadastre pour que les biens ne fussent plus imposés arbitrairement, mais en proportion de la valeur réelle du terrain; il abolit les servitudes établies sur les grands chemins et sur les rivières, servitudes d'autant plus odieuses, qu'elles étaient exercées par des armées de receveurs de péages qui arrêtaient les marchandises, grevaient le transport d'une foule de frais abusifs, sans parler des retards et des avanies de tout genre auxquelles elles donnaient lieu. Ensuite il tourna toute sa sollicitude vers la marine.

La Hollande possédait quinze mille vaisseaux sur vingt mille environ qui faisaient le commerce par mer du monde entier, et la France n'en avait que cinq cents au plus; il accorda immédiatement des primes pour la navigation dans la Baltique et pour la pêche dans les mers éloignées; il supprima les droits d'aubaine établis dans plusieurs ports du royaume; déclara le commerce de mer compatible avec la noblesse; créa des entrepôts avec la faculté du transit pour toutes les marchandises étrangères, et détermina plusieurs riches maisons du Levant à venir en France former de grands établissements industriels et des comptoirs de commerce.

Quelques écrivains ont reproché à Colbert d'avoir le premier posé les bases de l'affreux tarif des douanes qui nous régit, et d'avoir nui considérablement à l'extension du commerce par un système prohibitif. Cette assertion est complétement fausse et inexacte; car ce grand homme n'avait jamais

eu l'intention de sacrifier la nation à quelques privilégiés, ni de créer au profit de certaines industries des monopoles éternels, en inféodant la France entière à quelques filateurs de laine et de coton, et à quelques métallurgistes; cette fatale pensée ne pouvait éclore que dans le cerveau d'un roi, et ce fut Louis XIV lui-même qui plus tard fit organiser l'abominable système des douanes qui pèse encore sur nous. Le but de Colbert était de protéger l'industrie, qui avait été presque anéantie par les ministères déplorables des deux prêtres qui l'avaient précédé. Du reste, il a résumé lui-même en quelques mots ses magnifiques projets : « Réduire les droits à la sortie » sur les denrées et sur les manufactures du royaume; diminuer aux entrées les droits sur tout ce qui servait aux fabriques, et repousser par l'élévation des droits les produits » des manufactures étrangères. »

Tel était le véritable esprit dans lequel était rédigé son premier tarif de douanes. Il faut avouer néanmoins que, dans le cours de son administration, Colbert ne fut pas exempt de faiblesses et commit quelques fautes graves; ainsi il abusa de l'instrument protecteur qu'il avait créé, en exagérant les moyens exclusifs dirigés contre les produits des manufactures étrangères, et défendit l'exportation des grains, deux mesures qui furent extrêmement funestes au pays.

A cela près, on doit reconnaître que Colbert rendit d'immenses services à sa patrie, et on doit lui rapporter toute la gloire des grandes choses qui s'accomplirent pendant qu'il était au pouvoir, et que des écrivains stipendiés ont voulu attribuer à Louis XIV. Avant son ministère, la France semblait douter de ses forces et paraissait ignorer les avantages

de sa situation ; dès qu'il eut en main le timon des affaires, tout prit une nouvelle vie; des routes larges et commodes furent ouvertes entre les villes; les anciennes voies furent réparées; des canaux furent creusés, entre autres le canal du Midi, qui joignait les deux mers. Sous sa protection puissante, une chambre générale d'assurances se forma en faveur des villes maritimes. Il établit une chambre de commerce, afin que les plus habiles négociants pussent discuter sur les causes de la prospérité nationale, et donner d'utiles renseignements au gouvernement. Il fonda la compagnie des deux Indes, qui fut regardée, après la fameuse confédération des villes anséatiques, comme la plus grande entreprise industrielle de l'époque. Il envoya une colonie à Cayenne, prit possession du Canada, jeta les fondements de Québec, et dirigea une troisième colonie sur l'île de Madagascar.

Grâce à Colbert, la Méditerranée se trouva délivrée des corsaires algériens; les ports de Toulon, de Rochefort, de Brest, du Havre, de Dunkerque, furent mis en état de recevoir les vaisseaux; des écoles de navigation furent ouvertes, et bientôt la France fut en état de mettre à la mer cent vaisseaux de ligne d'une construction supérieure à celle des navires hollandais et anglais. Plus de soixante mille matelots vinrent renforcer la marine et firent triompher le pavillon français sous les Duquesne, les Tourville, les Forbin et les Jean Bart, sortis des rangs du peuple..

En même temps et comme par enchantement on voyait surgir de tous côtés des ateliers, des manufactures et des fabriques ; à Paris, c'était la manufacture de glaces du faubourg Saint-Antoine, et celle des Gobelins pour les tapis ; à

Saint-Maur, c'étaient des fabriques d'étoffes d'or et d'argent; à Elbeuf, à Louviers et à Abbeville, d'immenses ateliers s'établissaient pour la fabrication des draps; à Lyon, il s'en élevait pour la confection des soieries; à Tours, pour le tissage des bas; et dans beaucoup d'autres encore pour différentes branches d'industrie, presque toutes en concurrence avec l'étranger. Le ministre encourageait les grands établissements par des prêts considérables sans intérêts, par des exemptions d'impôts et par des distinctions particulières.

Il accorda également sa protection aux savants et aux artistes; il fonda l'académie des inscriptions et belles-lettres, dont les premières séances eurent lieu dans sa propre maison; il institua l'académie des sciences, qui réunit dans son sein les plus célèbres géomètres, mécaniciens, anatomistes et chimistes, et qui même à son origine prit rang parmi les assemblées savantes de l'Europe.

Il dota Paris d'un observatoire, et devint ainsi la première cause des découvertes qu'y firent les illustres astronomes Picard, Richer, Lahire, l'Italien Cassini et l'Allemand Huygens, deux savants étrangers qu'il avait attirés en France par ses bienfaits. Il protégea d'une manière toute particulière l'académie française, dont il était membre; il mit ses collègues à l'abri du besoin en leur faisant allouer une pension modique attachée au titre d'académicien; il introduisit l'usage des jetons de présence pour encourager l'assiduité aux séances; il installa l'académie au Louvre, et commença la bibliothèque de ce corps illustre, qui jusqu'alors en avait été privé.

Il fonda encore une académie de peinture et de sculpture, et réunit dans le vieux Louvre les artistes célèbres qui en

faisaient partie. Il établit également l'académie de France à Rome pour former les jeunes artistes à l'école des grands maîtres. Il enrichit le cabinet de tableaux de peintures achetées à grands frais, et en fit le musée le plus célèbre de l'Europe. Enfin, grâce à ses soins intelligents, la bibliothèque du roi se remplit d'un nombre considérable d'ouvrages rares et précieux, principalement en manuscrits, qui sont désignés encore aujourd'hui sous le nom de fonds de Colbert.

En sa qualité de surintendant des bâtiments du roi, il s'occupa de réparer les maisons royales et de les orner de meubles magnifiques. Il fit supprimer une rue qui séparait le palais des Tuileries du jardin; et sur les dessins de le Nôtre, il fit planter le nouveau jardin qui existe actuellement. C'est lui encore qui conçut le projet d'achever le Louvre, et qui accepta le plan de Perrault pour la superbe colonnade qui porte le nom de cet artiste.

La capitale lui dut également une partie de ses plus admirables monuments, l'arc de triomphe de la rue Saint-Martin, celui de la rue Saint-Denis, l'hôtel des Invalides, une partie des quais et des boulevards intérieurs, ainsi que les grandes routes qui aboutissent à Paris. Ce fut lui qui eut l'heureuse idée de mettre au nombre des dépenses publiques l'entretien du pavé et l'éclairage des rues, charges qui, avant son ministère, étaient fort mal remplies par des entreprises particulières; il établit des corps de garde dans les divers quartiers pour veiller au repos de la capitale, et empêcher les habitants d'être attaqués la nuit par des malfaiteurs.

Malgré tant et de si admirables services rendus à sa patrie, Colbert, pendant vingt-deux ans qu'il conserva l'administra-

tion du royaume, se vit en butte à la haine jalouse des prêtres et des courtisans, parce qu'il avait opéré une réduction sur les rentes, et parce qu'il professait ouvertement un profond mépris pour les oisifs et pour les hommes à offices, qu'il appelait des parasites, des sangsues, et qu'il accusait avec raison de s'engraisser des sueurs et du travail de la communauté dans une honteuse paresse. Il donna une preuve de la juste indignation que lui inspiraient les spoliateurs de la fortune publique, dans les poursuites rigoureuses qu'il exerça contre les traitants; ce qui était un acte de justice, car ces misérables avaient jeté une telle perturbation dans les finances, qu'après la mort du cardinal Mazarin, il se trouva que le trésor était à sec et endetté de deux années des revenus envers les fermiers des deniers publics.

Avant lui, la perception des impôts était confiée à des hommes ignorants et cupides qu'on ne pouvait convaincre de prévarication, parce qu'il n'y avait point de plan fixe pour établir les recettes et les dépenses, et qu'on était obligé de s'en rapporter aux bordereaux qu'ils présentaient. Les domaines étaient aliénés, les exemptions, les priviléges multipliés à l'infini, les recettes sans règles, les dépenses sans mesures; partout existait la fraude et le plus grand désordre. Colbert établit une réforme complète, supprima un nombre considérable d'emplois, et eut bientôt fait rentrer de l'argent dans le fisc tout en diminuant les charges de la nation.

Un seul reproche a été adressé par quelques historiens à ce grand ministre, celui d'avoir desservi le surintendant Fouquet auprès de Louis XIV, et d'avoir été la cause de sa disgrâce; mais outre que Fouquet était très-positivement con-

cussionnaire, et qu'à ce titre il méritait un châtiment, il n'est nullement prouvé que Colbert ait été pour rien dans la punition qui lui fut infligée; et des mémoires du temps établissent d'une manière incontestable que la jalousie du roi fut le seul et véritable motif de la perte du surintendant.

Louis XIV, fatigué de sa femme, lassé de ses amours faciles avec la duchesse de Soissons et avec Henriette d'Angleterre, son incestueuse belle-sœur, s'était violemment épris d'une des filles d'honneur de celle-ci, la jeune Louise-Françoise de la Baume le Blanc de la Vallière, « belle et tendre per-
» sonne, dont l'amabilité et les grâces étaient relevées par
» l'éclat de sa blancheur, par l'incarnat de son teint, par
» le bleu de ses yeux remplis de douceur, et par la beauté de
» ses cheveux blonds argentés qui encadraient son visage. »
Fouquet eut le malheur de porter ses regards sur cette belle et de lui offrir deux cent mille livres pour prix de sa virginité; il eut le tort plus grand de lui dire, dans un moment de dépit, que mesdemoiselles de Pons et de la Motte Houdancourt s'étaient montrées moins difficiles et lui avaient cédé à de meilleures conditions avant d'être au roi. La chose fut rapportée à sa majesté et lui inspira une haine d'autant plus violente contre le surintendant, que sa vanité se trouvait en jeu; néanmoins le monarque dissimula et attendit l'occasion de se venger.

Les courtisans, qui pressentaient l'orage à l'air et au visage du maître, ne se gênèrent plus pour parler des dilapidations qui étaient reprochées à Fouquet; ils en vinrent même à l'accuser d'avoir dépensé vingt millions en constructions et en embellissements pour un palais qu'il faisait élever

dans sa terre de Vaux, et qui devait surpasser en magnificence les résidences royales de Saint-Germain et de Fontainebleau. Quelques-uns allèrent encore plus loin, et affirmèrent au roi qu'il faisait fortifier Belle-Isle, une de ses propriétés, qu'il songeait à s'emparer de la Bretagne et à s'en faire reconnaître souverain.

Au milieu de ces circonstances, Fouquet commit l'imprudence de donner une fête qui dépassait tout ce qui s'était vu jusqu'alors, et dont le but secret était d'éblouir mademoiselle de la Vallière. Le roi devina les intentions du surintendant, et sa perte fut résolue. Dès le lendemain il assembla son conseil secret et agita la question de mise en jugement de son rival comme criminel de lèse-majesté. Quelques-uns de ses affidés lui firent observer que pour mieux assurer sa vengeance, il devait attendre que Fouquet se fût défait de sa charge de procureur général, qui le rendait justiciable des chambres assemblées.

Le monarque, qui avait hâte d'en finir avec son ministre, lui dépêcha un de ses courtisans, qui l'engagea à vendre sa charge, sous prétexte que sa majesté désirait la donner à l'un de ses protégés, et en lui faisant entendre que pour l'indemniser, le roi, indépendamment du prix, lui donnerait le cordon de ses ordres. Fouquet se laissa prendre au piége. Quelques jours après, Louis XIV partait pour Nantes, afin de s'assurer de Belle-Isle, accompagné du surintendant, qui était sans défiance. Le lendemain de son arrivée, en sortant du conseil, celui-ci fut arrêté par d'Artagnan, capitaine des mousquetaires, et conduit au château d'Angers, d'où il fut transféré à Amboise, à Vincennes, à Moret et enfin à la

Bastille. On instruisit contre le ministre un procès scandaleux, à la suite duquel il fut condamné, pour crime de conspiration, à la confiscation de ses biens et au bannissement. Le roi commua l'arrêt en une prison perpétuelle, et Fouquet alla mourir dans la citadelle de Pignerol.

Louis XIV; débarrassé de son rival, continua sa vie de débauché, prodiguant l'or dans les fêtes, et engloutissant des sommes énormes dans des carrousels qu'il donnait en l'honneur de ses maîtresses. On cite entre autres un magnifique tournoi qui fut donné devant le château des Tuileries, dans une vaste enceinte appelée depuis place du Carrousel, et qui coûta plus de trois millions. Il faut le dire à la louange de mademoiselle de la Vallière, elle assistait à toutes ces représentations fastueuses sans en jouir; elle les condamnait même, et employait tout son ascendant sur le monarque pour le rendre moins prodigue de l'or de ses sujets. « Cette femme, » qui était restée vertueuse au milieu de ses égarements, » dit madame de Sévigné, rougissait d'être favorite, d'être » duchesse, d'être mère; néanmoins elle donna au roi quatre » bâtards, dont deux seulement vécurent, mademoiselle de » Blois et le comte de Vermandois. »

Sa majesté se fatigua de l'amour de la douce la Vallière, et reprit ses relations avec la comtesse de Soissons, avec la duchesse d'Orléans et avec d'autres femmes de la cour, qu'il délaissa ensuite pour courir à de nouvelles conquêtes. Quant à la reine, elle dut se résigner et souffrir; car le roi, qui était accoutumé à commander en despote, lui avait signifié qu'il ne voulait pas éprouver la plus légère contrainte. « Cet » homme, dur, implacable, n'avait aucune pitié pour les

» souffrances des autres, dit madame de Motteville; il forçait » la reine comme ses maîtresses à l'accompagner dans ses » voyages, même pendant leurs grossesses; ce qui mit plu- » sieurs fois les jours des unes et des autres en danger, et les » fit accoucher d'enfants morts. Le roi poussait l'égoïsme si » loin, qu'il n'eût retardé ni une fête ni un divertissement » pour une heure, pour une minute, lors même que la vie » de sa mère y eût été intéressée. »

Anne d'Autriche voyait avec délices se développer l'affreux caractère de son fils, et s'applaudissait d'avoir donné à la France un roi bâtard qui semblait la faire revivre, et qui annonçait devoir perpétuer les malheurs de la nation. Enfin, le terme marqué pour cette femme criminelle arriva; un cancer horrible, fruit de maladies honteuses, lui dévora le sein et la fit assister vivante à la dissolution de tout son être. Elle mourut, et Louis XIV ne versa pas une larme. Il ordonna froidement les apprêts des funérailles; et sous prétexte d'échapper aux ennuis d'une cérémonie aussi triste, il se tint renfermé dans ses appartements avec Françoise-Athénaïs de Rochechouart de Mortemart, femme de Henri-Louis de Pardaillan de Gondrin, marquis de Montespan, qui était la nouvelle favorite en titre.

A la plus surprenante beauté, madame de Montespan unissait l'esprit le plus vif, le plus fin, le mieux cultivé; elle avait obtenu par le crédit de Monsieur, dont elle était la maîtresse, une place de dame du palais de la reine, ce qui ne l'empêchait pas de venir souvent chez madame Henriette d'Orléans, pour avoir occasion de se lier intimement avec mademoiselle de la Vallière et d'y voir fréquemment Louis XIV.

Sa majesté prenait un grand plaisir à sa conversation piquante, naturelle, enjouée, et aimait à entendre la belle marquise, mordante sans méchanceté, agréable conteuse, contrefaire le jargon prétentieux ou ridicule des courtisans qui prêtaient le plus à la critique. Peu à peu, ce qui n'avait été qu'un badinage devint chose sérieuse; le monarque, éperdument amoureux de madame de Montespan, en fit sa maîtresse, et la douce la Vallière fut sacrifiée à cette femme ambitieuse. Elle eut son appartement près de celui du roi; et les courtisans n'eurent pas de peine à expliquer pour quels motifs l'un et l'autre se dérobaient le soir, presque au même instant, au cercle de la reine.

Le marquis de Montespan voulut contraindre sa femme à quitter la cour et fit du bruit; Louis XIV intervint dans la querelle, envoya le mari à la Bastille, l'exila ensuite dans ses terres, et garda la marquise. Dès lors, il ne prit pas même la peine de couvrir le scandale de ce double adultère; il installa sa nouvelle maîtresse au Louvre; et à l'exemple de Henri IV, il entretint trois ménages dans son palais, celui de la reine Marie-Thérèse, celui de mademoiselle de la Vallière et celui de madame de Montespan. Aussi la famille du grand roi prit-elle un notable accroissement; la Montespan eut neuf enfants qui furent, comme ceux de la Vallière, pourvus d'apanages, dotés de millions, de châteaux, de titres, de dignités, et légitimés par un honteux arrêt du parlement, afin que dans le cas où les enfants de Marie-Thérèse viendraient à mourir, ils pussent succéder à la couronne de France. La Montespan ne se borna pas, comme la douce la Vallière, à régner sur le cœur du roi, elle voulut avoir la haute main dans

les affaires de l'état, et exigea que les ministres lui permissent de puiser, selon son bon plaisir, dans le trésor public.

Pendant plusieurs années, Louis XIV parut entièrement subjugué par cette courtisane, et sauf quelques infidélités passagères, dont celle-ci se dédommageait amplement, il sembla qu'il fût devenu impossible de détacher le monarque de la favorite. La pauvre la Vallière était réduite à servir en quelque sorte de dame d'honneur à sa rivale, qui abusait impitoyablement de ses avantages, et ne lui épargnait ni affronts ni dégoûts pour la chasser de Versailles. L'indigne monarque, pour plaire à la Montespan, lançait également et à tout propos des sarcasmes contre son ancienne maîtresse, qui cependant n'était coupable que de l'aimer toujours; il lui parlait durement, même en présence des courtisans, et poussait l'ironie jusqu'à l'insulte. Enfin, un jour elle osa se plaindre et supplier le roi d'avoir pitié de sa douleur; Louis XIV, au lieu de lui donner des consolations, éclata en reproches, lui signifia qu'il était fatigué de voir un visage constamment en pleurs, et qu'il voulait être débarrassé d'elle. La Vallière n'avait alors que trente ans et elle était dans tout l'éclat de sa beauté; mais il lui manquait une chose pour plaire au monarque, c'était la connaissance de monstrueux secrets de débauches dont savait faire usage la Montespan pour captiver le roi. L'infortunée quitta immédiatement la cour et se retira aux Carmelites.

Louis XIV la vit s'éloigner d'un œil sec, et ne fit rien pour adoucir l'amertume de cette cruelle séparation. La Montespan témoigna ouvertement la joie que lui faisait éprouver la disgrâce de sa rivale. Néanmoins elle ne régna pas seule sur le

cœur du roi; sa propre sœur, l'abbesse de Fontevrault, chargée de son voile et de ses vœux, sortit de son cloître et vint partager avec elle l'emploi de favorite; son autre sœur, madame de Thianges, fut également admise dans l'intimité de Louis XIV; et ce qui plut fort au monarque dépravé, il trouva les trois sœurs disposées à se prêter à tous les caprices de son imagination déréglée.

Cependant sa majesté se fatigua des deux sœurs de la Montespan, et faillit l'abandonner elle-même pour la jeune Marie-Angélique Scoraille de Roustille, une fille noble, d'une beauté extraordinaire, qui lui avait été vendue un million comptant, et dont elle avait fait sur-le-champ une duchesse en lui donnant la seigneurie de Fontanges. La passion du roi pour cette nouvelle maîtresse l'entraînait à des extravagances telles, qu'indépendamment des cent mille écus qu'il lui fournissait chaque mois pour son entretien, il lui payait encore les dettes énormes qu'elle faisait pour éclipser la Montespan. Son influence dans les affaires était devenue si grande, qu'on ne s'adressait plus aux ministres, mais à elle, pour obtenir des emplois, des grâces et des faveurs; enfin, elle poussait l'impudence jusqu'à affecter de ne pas voir la reine quand elle passait devant elle, pour ne point la saluer, et qu'elle osait prendre le pas sur les princesses. Ce rêve de grandeurs fut pour mademoiselle de Fontanges de bien courte durée; une fausse couche lui fit perdre une partie de sa beauté, et l'amour du roi ne survécut point à ses charmes. Elle quitta la cour, quoique malade encore, et se retira à l'abbaye de Port-Royal, où elle languit quelque temps, et mourut à vingt ans. Cet événement laissa planer un soupçon affreux

sur madame de Montespan; et on dit même assez publiquement que la favorite avait fait prendre un breuvage empoisonné à sa rivale, et avait causé son avortement et sa mort.

La marquise revint en grande faveur auprès de Louis XIV; ce qui n'empêcha pas le monarque d'arrêter son attention sur d'autres objets; mais ces liaisons n'étaient que de simples passades.

Une seule donna quelque inquiétude à la Montespan, par la merveilleuse habileté du mari de sa rivale, le duc de Soubise, débauché émérite, qui, connaissant les goûts dépravés du roi, enseignait à sa femme les secrets qui devaient captiver son amant, et tirait parti de son infamie en se faisant donner par sa majesté le palais des Guises, plusieurs domaines immenses, trois millions d'écus et le titre de prince. Madame de Roquelaure succéda à la rousse princesse de Soubise, et obtint quelques millions que son camard et bouffon de mari dévora au jeu et dans des orgies, car à sa mort il ne laissa en héritage à ses bâtards qu'un nom flétri et pas une obole. La belle de Ludre, demoiselle de Lorraine, remplaça madame de Roquelaure, et fut un instant toute-puissante à Versailles. A son tour la favorite la fit renvoyer de la cour, et ne lui laissa emporter que les diamants qu'elle tenait de la générosité du monarque. Ces trois maîtresses et d'autres encore avaient passé comme des éclairs; la marquise de Montespan seule était restée et paraissait plus adorée que jamais; ses enfants étaient élevés publiquement, et les courtisans leur rendaient les mêmes honneurs qu'aux fils de France; ils avaient leurs maisons, leurs gouverneurs et leurs gouvernantes.

Au nombre de ces dernières se trouvait une femme qui devait bientôt exercer un empire absolu sur Louis XIV, et venger la malheureuse la Vallière des affronts, des sarcasmes et des insultes que la favorite lui avait fait éprouver. Cette femme était Françoise d'Aubigné, veuve de Scarron et gouvernante du petit duc du Maine. L'histoire de celle qui devait supplanter la belle, la séduisante Montespan, est trop singulière pour que nous ne la rapportions pas ici. Françoise d'Aubigné, plus âgée que le roi de trois ans, était née en 1635, dans les cachots de la conciergerie de Niort, où sa mère se trouvait renfermée avec Constant d'Aubigné son père, détenu pour crime d'hérésie. Le prisonnier ayant été transféré au château Trompette, la mère et la fille obtinrent encore de rester avec lui et d'habiter la forteresse.

Pour obtenir sa grâce, d'Aubigné consentit enfin à faire baptiser ses enfants, et promit de renoncer au calvinisme; mais dès qu'il fut hors de prison, au lieu d'abjurer sa religion, il s'expatria et s'enfuit avec sa famille à la Martinique, où il mourut. Sa veuve revint en France et confia la jeune Françoise, qui atteignait sa dixième année, à madame de Villette sa sœur, qui lui fit embrasser le calvinisme. Elle fut ensuite enlevée à sa tante et mise au couvent des Ursulines de Niort, par une amie de sa mère, nommée madame de Neuillant, une fougueuse catholique qui lui fit abjurer le calvinisme.

A la mort de sa mère et de sa tante, la jeune d'Aubigné se trouvant sans aucune ressource, sa protectrice la garda quelque temps chez elle; ensuite, pour s'en débarrasser, elle la conduisit au poëte Scarron, qui était difforme et contrefait.

Celui-ci, frappé de sa beauté, lui dit : « Votre minois m'inté-
» resse, mon enfant, je veux faire quelque chose pour vous.
» Voyons : désirez-vous entrer au couvent ? je payerai votre
» dot. Préférez-vous entrer en ménage ? je serai votre mari. »
Françoise d'Aubigné n'hésita pas, elle tendit la main au cul-de-jatte Scarron. Le soir même elle était sa maîtresse, le lendemain sa femme.

Scarron n'avait pour toute fortune qu'une modique pension, sa gaieté et ses vices ; mais il recevait tous les débauchés de la cour et de la ville ; et la jeune fille, en consentant à l'épouser, avait bien songé qu'elle saurait mettre ses relations à profit. Déjà elle n'était plus novice ; et depuis sa sortie du couvent, plus d'un muguet l'avait initiée aux belles manières qui distinguaient les précieuses d'alors, entre autres le beau chevalier de Méré, qui plus tard se vanta de lui « avoir « appris le monde. » Aussi fit-elle les délices des débauchés qui hantaient sa maison. Après quelques années de mariage la santé du poëte s'altéra ; Scarron se sentant à ses derniers moments, réunit ses amis autour de son lit et leur fit à tous de burlesques adieux, sans oublier sa femme, à laquelle il dit en plaisantant : « Je vous laisse sans biens,
» ma mie, ce qui ne vous fera pas trouver facilement un nou-
» veau mari ; mais que vous restiez veuve ou que vous preniez
» un second époux, souvenez-vous que la vertu est une triste
» chose en ce monde, et le mieux que vous puissiez faire est
» de n'en user guère ! »

Madame Scarron, à la mort du pauvre cul-de-jatte, avait vingt-cinq ans et se trouvait dans tout l'éclat de sa beauté. Le surintendant Fouquet, qui depuis longtemps était amou-

reux d'elle et désirait se faire agréer, lui envoya dès le lendemain un écrin d'un très-grand prix; la belle veuve, qui de son côté était éprise d'un jeune seigneur nommé Villarceaux, et voulait le conserver, refusa le présent du ministre, et signifia à tous ses anciens amants qu'elle rompait avec son passé. Elle affecta un genre de vie irréprochable, se retira au couvent des Hospitalières de la place Royale, et se contenta de voir secrètement Villarceaux chez la célèbre Ninon, qui leur prêtait sa chambre jaune pour leurs ébats amoureux. Les besoins d'argent la forcèrent enfin à congédier son amant, et à renouer avec le maréchal d'Albret, un de ses adorateurs, qui lui fit continuer par la reine la pension du poëte Scarron, et qui la présenta à sa femme comme dame de compagnie.

Ce fut chez la maréchale qu'elle connut les dames de Coulanges, de la Fayette, de Sévigné, de Thianges, de Montespan, mademoiselle de Pau, la marquise de Sablé, « et qu'à » force d'adresse et de bassesses, dit Saint-Simon, elle sut » être soufferte par elles. Ses différentes positions de for- » tune l'avaient rendue flatteuse, insinuante, complaisante, » discrète; le besoin de l'intrigue et les galanteries qu'elle » avait eues l'avaient rendue merveilleusement propre à con- » duire celles des autres; la pauvreté et la détresse où elle » avait si longtemps vécu lui avaient avili le cœur et les sen- » timents, et faisaient que sans nul effort elle se prêtait, pour » quelques présents, à l'ignoble métier d'entremetteuse. »

Elle quitta sans scrupule sa place de dame de compagnie pour celle de gouvernante des bâtards de madame de Montespan; on lui donna une maison à Vaugirard, des domes-

tiques, des chevaux, et deux mille écus de pension pendant tout le temps que le roi jugea à propos de cacher ses amours avec la marquise. Lorsqu'il eut levé le masque, la gouvernante fut appelée à la cour avec les enfants adultérins. Elle s'insinua de plus en plus dans l'esprit de la Montespan, qui, à différentes reprises, lui fit donner des gratifications par Louis XIV. « Et, ce qui était assez bizarre, dit le duc de Saint-» Simon, c'est que sa majesté ne pouvait souffrir la veuve » Scarron, et se faisait en quelque sorte forcer la main pour la » moindre grâce. Ainsi, la terre de Maintenon, située dans » les environs de Versailles, étant tombée en vente, la » gouvernante supplia madame de Montespan de demander » au roi de quoi l'acheter. Celle-ci s'acquitta de la com-» mission un matin que Louis XIV était à sa toilette. Le roi » fit d'abord la sourde oreille, puis il refusa; enfin, impa-» tienté de la persistance de sa maîtresse, il s'emporta contre » elle-même, lui déclara qu'il croyait avoir trop fait pour » cette mendiante, et qu'il ne concevait pas l'opiniâtreté de » madame de Montespan à garder une femme qui lui était » insupportable; cependant qu'il donnerait cette fois encore, » puisqu'elle paraissait y tenir, mais à la condition qu'on ne » lui reparlerait jamais d'une semblable créature. »

Cette singulière répulsion de Louis XIV pour la veuve Scarron devait bientôt disparaître et faire place à un entraînement sympathique des plus extraordinaires. Voici quelle fut la cause de ce changement dans les sentiments du roi : le jeune duc du Maine, l'aîné des bâtards de la favorite, était extrêmement boiteux; et pour faire disparaître en partie cette infirmité, les médecins avaient ordonné les eaux. La veuve

Scarron, qui commençait à se faire appeler madame de Maintenon, avait accompagné son élève, et rendait compte jour par jour à la Montespan de l'état de santé de l'enfant royal. Ces lettres, écrites avec élégance, étaient montrées à sa majesté, qui les goûta, prit meilleure opinion de la gouvernante, et sentit diminuer son éloignement pour elle; ce qui la toucha surtout, furent les recommandations qu'elle adressait à la marquise pour l'engager à modérer ses impatiences et ses emportements, qui rendaient si malheureux tous ceux qui l'approchaient, particulièrement le roi.

Au retour de madame de Maintenon, Louis XIV la vit, causa avec elle, lui fit la confidence des chagrins que lui donnaient le caractère et les infidélités de la favorite. Admise ainsi dans l'intimité du roi, l'habile gouvernante sut tirer un admirable parti de sa position, et se conduisit de manière à se rendre indispensable.

La Montespan s'aperçut qu'elle allait avoir une rivale plus redoutable qu'aucune de celles qu'elle avait rencontrées sur son chemin, et songea à l'éloigner de la cour. Il était trop tard; la gouvernante supporta les affronts, les outrages mêmes, et resta; seulement, elle fit à son tour ses plaintes à Louis XIV, de tout ce qu'elle avait à souffrir d'une femme qui l'épargnait si peu lui-même; et à force de se plaindre l'un à l'autre de la Montespan, une tendre intimité s'établit entre le grand roi et la veuve du cul-de-jatte Scarron, qui prit tout à fait la place de la favorite et depuis sut bien la conserver. Sa majesté la retira de la maison de la Montespan, la nomma seconde dame d'atours de la dauphine, et lui donna une existence indépendante. Jusque-là, cependant, madame de

Maintenon n'était pour Louis XIV qu'une amie plutôt qu'une maîtresse; une amie complaisante, il est vrai, qui applaudissait à ses débauches, favorisait ses intrigues avec madame de Ludre, mademoiselle de Fontanges, madame la duchesse d'Orléans, et n'employait pour le ramener à elle que le ressort d'une dévotion mêlée de galanterie.

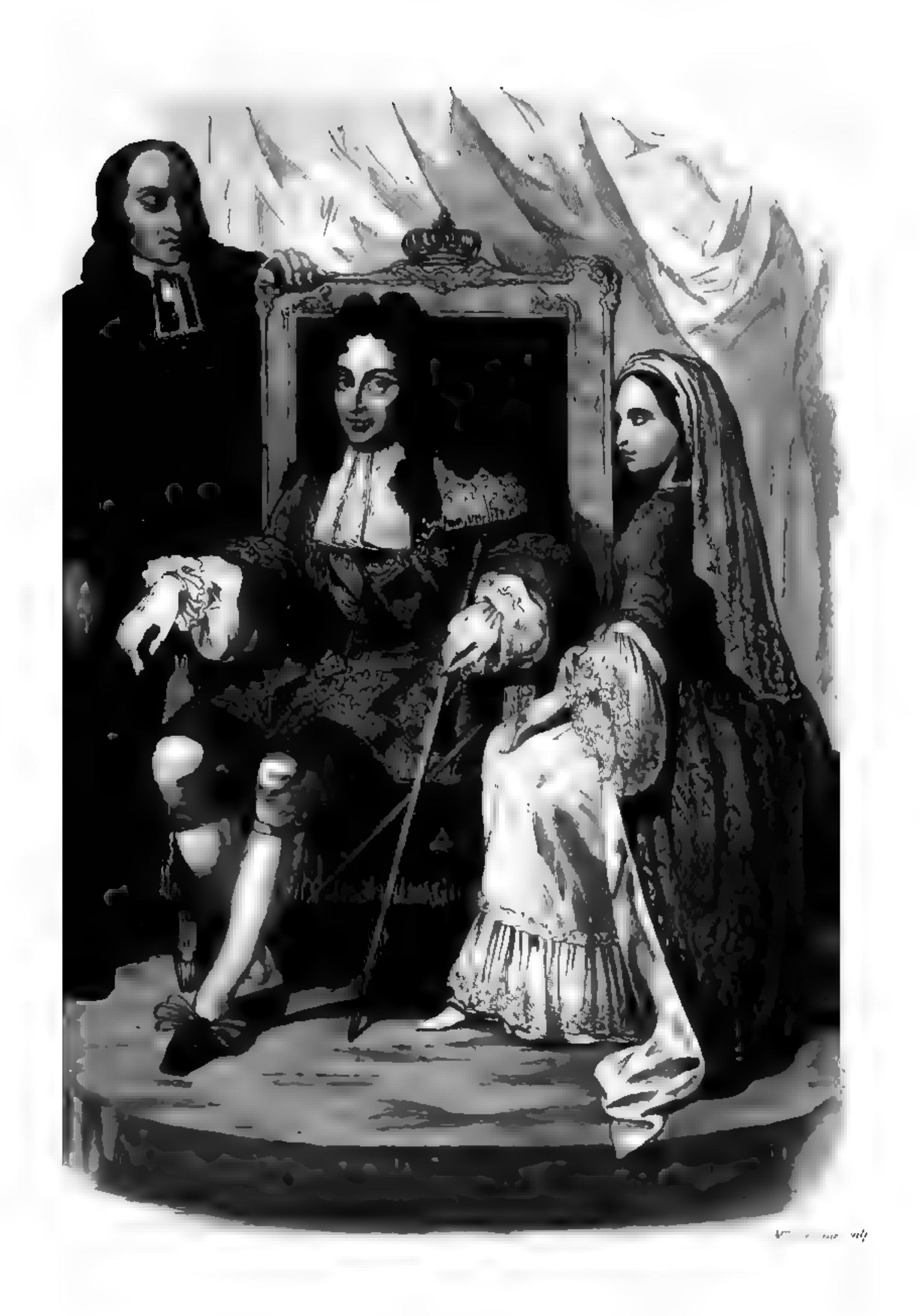
Elle avait également su s'insinuer dans les bonnes grâces de la reine, qui publiait qu'elle n'avait jamais été si bien traitée par son mari que depuis l'apparition à la cour de cette amie du roi. En effet, aucune femme du royaume n'était plus à plaindre que Marie-Thérèse : mariée à un despote dont l'égoïsme allait jusqu'à la cruauté, elle était réduite à ne pas oser faire entendre une plainte, de peur d'attirer sur elle la colère et la vengeance d'un maître inexorable; sans cesse entourée d'espions, elle ne pouvait faire aucune démarche ni même écrire une lettre, que la démarche ne fût dénoncée et la lettre portée au roi. Aucun homme n'était admis dans sa familiarité, et elle se trouvait forcée de renfermer en elle les ardeurs insensées de son imagination, et de dompter la fougue d'un sang espagnol, tandis qu'autour d'elle les dames et les seigneurs de la cour tourbillonnaient dans une atmosphère de voluptés.

Pendant toute sa vie on ne lui connut qu'une intrigue, qui pour beaucoup est encore demeurée un mystère. Un seul domestique mâle avait le privilége d'entrer chez la reine avant son petit lever; c'était un jeune nègre, d'une taille fort exiguë et du reste très-bien prise, qui lui avait été donné par le roi. Les conséquences de cette familiarité furent que Marie-Thérèse mit au monde une mauresse qui fut aussitôt

emportée par Bontemps, premier valet de chambre et gouverneur de Versailles. L'enfant fut déposé dans un petit couvent de Moret; on donna une riche dot à la communauté pour son entretien, et on publia que la reine avait fait une fausse couche. Le nègre disparut de la cour sans que jamais on ait su ce qu'il était devenu. Par la suite, Marie-Thérèse obtint la permission de voir son enfant, et elle remplit ce devoir jusqu'au moment de sa mort, qui arriva en 1683.

Louis XIV, devenu veuf, offrit à la veuve Scarron de l'établir favorite en pied à la cour; la rusée matrone, qui aspirait à une plus haute fortune, repoussa la proposition, se retrancha derrière sa dévotion, prêcha le monarque, et sut si bien ménager sa conscience et exciter sa passion, qu'elle l'amena à un mariage secret. Au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la reine, le Père la Chaise, confesseur du roi, célébra la messe à minuit dans une chambre située sous les combles dans le château de Versailles, et maria Louis XIV et la Maintenon, en présence de Harlay, archevêque de Paris, de Louvois, ministre de la guerre, et de Montchevreuil !

Madame de Maintenon eut alors un appartement à Versailles, au haut du grand escalier, en face de celui du roi et de plain-pied. Elle reçut chez elle les ministres, les grands dignitaires, les généraux et les membres de la famille royale. Les honneurs, les emplois, les grâces, les charges, les bénéfices, tout, sans exception, dépendit de sa volonté, de son caprice; et pendant trente-deux années elle gouverna le monarque et tint la France asservie à ses volontés. Cette femme, dont l'esprit avait été rétréci par la misère et le cœur avili par l'abjection, qui réunissait en elle tous les vices des dé-



Louis XIV et Mme de Maintenon.

votes, qui était hypocrite, vaniteuse, implacable, exerça un empire absolu sur Louis XIV, « cet ignare, cet âne, comme » l'appelle Saint-Simon, qui savait à peine signer son nom, » qui ne connaissait pas un mot des choses les plus vulgaires, » en histoire, en géographie, en économie politique, en ma- » thématiques ni en aucune science; qui souvent, dans les » réceptions d'ambassadeurs, disait les absurdités les plus » grossières et faisait hausser les épaules! »

Malgré son incapacité notoire et l'asservissement où le retenait la veuve du cul-de-jatte, Louis XIV avait la prétention de gouverner seul le royaume; et en toute occasion il se montrait soupçonneux, défiant, jaloux à l'excès de ses priviléges; il détestait les hommes instruits qui avaient de la noblesse dans les sentiments, de l'intégrité dans le cœur; et la crainte de donner trop d'influence à ses ministres faisait qu'il les choisissait dans les rangs de la bourgeoisie, et non, comme ses prédécesseurs, parmi les princes de l'Église ou les grands seigneurs de sa cour. Cette considération seule l'avait déterminé, à la mort de Mazarin, à confier le gouvernement des affaires du royaume à Colbert, à le Tellier et au fils de ce ministre, Louvois, qui eut en partage le département de la guerre. Le roi s'était imaginé qu'en employant des hommes inconnus il pourrait plus sûrement revendiquer le mérite de ce qu'ils feraient de bien; et c'est ce qui arriva pour les grandes choses qu'accomplit Colbert, le surintendant des finances; mais il advint également que son ignorance le rendit le jouet de Louvois, un des hommes qui ont été le plus fatal à la France, et qu'il subit les conséquences des guerres effroyables qui bouleversèrent l'Europe

pendant un demi-siècle. Le ministre de la guerre, qui voulait supplanter Colbert dans l'esprit du monarque et qui n'avait pas renoncé à l'espoir de devenir premier ministre, excita la passion de Louis XIV pour les conquêtes, et profita de la mort de Philippe IV pour le décider à faire valoir ses prétendus droits à la succession de son beau-père, et à les revendiquer les armes à la main, au mépris des traités signés et malgré la renonciation formelle qu'il en avait faite lors de son mariage avec Marie-Thérèse. Turenne eut ordre de prendre le commandement des troupes rassemblées dans le Nord et d'entrer en Flandre. Le général obéit, et poussa si rapidement ses conquêtes, qu'en moins de deux mois il s'était emparé de Charleroi, d'Armentières, de Saint-Vinox, de Furnes, de Tournai, de Douai, du fort Scarpe, d'Oudenarde, de Lille et d'Alost.

Le roi s'attribua toute la gloire de la campagne, parce qu'il était venu rejoindre l'armée, qu'il s'en était déclaré le généralissime, parce qu'il suivait les fourgons avec sa cour et ses maîtresses, et qu'il faisait des entrées triomphales dans les places que ses soldats avaient emportées d'assaut. Mais un jour, Turenne ayant eu le malheur de dire en présence du monarque : « Nous avons pris Lille en une semaine, » sa majesté suspendit les opérations de l'armée, lui enleva le commandement des troupes, et en investit le prince de Condé.

Celui-ci ouvrit la campagne suivante sous les ordres du souverain, qui marchait comme à son ordinaire à la suite des bagages de l'armée; il envahit la Franche-Comté et la conquit en trente jours. Sa majesté s'empressa de rentrer dans Paris pour recevoir les adulations de l'Académie française, et pour

s'entendre déclarer plus grand qu'Alexandre et que César. Les louanges enflammèrent son ardeur belliqueuse, les succès le mirent en verve de batailles, et il se disposait réellement à franchir les Pyrénées, lorsque l'Angleterre, la Hollande et la Suède lui firent signifier qu'elles s'opposaient à cette nouvelle agression. L'attitude menaçante des trois puissances amena le traité d'Aix-la-Chapelle entre la France et l'Espagne. La Franche-Comté fut restituée, mais les villes prises dans les Pays-Bas furent annexées au royaume.

La paix était à peine signée, que déjà Louvois cherchait à ranimer la guerre pour donner de l'occupation au roi. D'abord il engagea sa majesté à dépouiller le duc de Lorraine de ses états sous un prétexte frivole; il prit possession des villes de ce prince, égorgea les peuples qui voulaient lui rester fidèles, dévasta les campagnes, et le contraignit à s'enfuir à Cologne. Ensuite il entama des négociations avec l'Angleterre et avec la Suède pour les détacher de leur alliance avec la Hollande. La duchesse d'Orléans, Henriette, sœur de Charles II, fut envoyée secrètement à Londres avec une jeune Bretonne de ses filles d'honneur, mademoiselle de Kéroual, pour cette importante affaire. La négociation eut un plein succès, non à cause de l'habileté de l'ambassadrice, mais grâce à la beauté de mademoiselle de Kéroual.

Cette jeune personne, qui avait attiré l'attention du roi de la Grande-Bretagne, mit pour condition à sa défaite la signature du traité avec Louis XIV. Le marché fut conclu; elle se prostitua à Charles II, et devint célèbre dans la suite sous le nom de duchesse de Portsmouth. Henriette retourna immédiatement en France, et apporta la nouvelle de l'heureux

succès de son ambassade. Son arrivée fut un véritable triomphe; un instant même on put supposer qu'elle avait de nouveau captivé le monarque, car sa majesté l'accablait de présents et paraissait singulièrement rechercher sa société. Le scandale des amours du roi et de sa belle-sœur fut même poussé si loin, que le duc d'Orléans résolut d'en finir avec son déshonneur; et le 29 juin 1670, Henriette-Anne d'Angleterre mourut empoisonnée.

Louis XIV ne s'occupa nullement de rechercher l'auteur du crime; il donna tous ses soins aux négociations entamées avec la Suède; et quand il eut fait rompre les traités qui unissaient ce royaume à la Hollande, il déclara la guerre à cette république florissante. Jamais attaque plus lâche, jamais proscription plus dénuée de prétextes n'avait été décrétée par un roi. Les Hollandais s'empressèrent d'envoyer à la France des ambassadeurs pour offrir toute espèce de satisfaction des prétendus torts qui étaient allégués contre eux. Rien ne fut écouté; sa majesté avait résolu la destruction de la république, et sans plus tarder elle renforça la flotte anglaise de trente vaisseaux de guerre, et réunit une armée de cent vingt mille hommes sous les ordres de Condé, de Turenne, de Vauban et de Luxembourg, pour attaquer la Hollande simultanément par terre et par mer.

Louis et son allié le roi de la Grande-Bretagne comptaient tellement que les Hollandais ne pourraient résister à leurs forces réunies, qu'ils s'étaient partagé à l'avance leurs dépouilles; et dans son stupide orgueil, le monarque français avait mené à sa suite un historiographe qui devait transmettre à la postérité le détail des sacs des villes, des com-

bats et des tueries exécutés sous ses yeux. Néanmoins, pour mieux assurer son triomphe, le grand roi résolut de faire agir la politique, la trahison, et de semer la division parmi les Hollandais; n'ayant pu réussir à entraîner les chefs de la république dans son parti, il se rejeta sur les commandants militaires, gens d'ordinaire faciles à corrompre, et avec de l'or il acheta leur défection. Après quoi les troupes passèrent le Rhin, entrèrent dans la Hollande, et en quelques semaines conquirent les provinces d'Utrecht, d'Over-Yssel et de Gueldre.

Quant au bâtard d'Anne d'Autriche, il suivait l'armée avec son confesseur, son grand aumônier, ses courtisans. Le matin, il entendait la messe, communiait; dans la journée il se délectait par la vue des cadavres, par le spectacle des incendies, et le soir il s'endormait dans les bras de ses maîtresses.

La Hollande, épuisée, réduite aux abois, mourante, demanda encore la paix. Louis XIV répondit aux ambassadeurs de la république, qu'il exigeait préalablement que la constitution des états fût changée, que la monarchie fût rétablie, ainsi que la religion catholique, et qu'une députation extraordinaire vînt lui présenter une médaille d'or sur laquelle on aurait gravé ces paroles : « Louis le Grand, res» taurateur des libertés hollandaises. » Ces propositions parurent si révoltantes, si intolérables aux plénipotentiaires, qu'ils les repoussèrent, déclarant qu'ils préféraient périr jusqu'au dernier, les armes à la main, sur les ruines de leur patrie, plutôt que d'accepter des conditions aussi infamantes. La guerre continua avec plus de fureur qu'auparavant; et enfin, grâces aux menées machiavéliques des agents de

Louis XIV, la cause du despotisme triompha, et la Hollande fut contrainte de rétablir le stathoudérat, qui avait été aboli à la mort de Guillaume II.

Toutefois sa majesté ne remporta qu'un demi-succès; car Guillaume III, le nouveau stathouder, quoique établi dans sa dignité par son influence, se tourna contre le monarque français, refusa d'épouser une de ses bâtardes, et entama des négociations avec l'Autriche et l'Espagne pour arrêter la marche des armées françaises, pendant que de leur côté les magistrats d'Amsterdam faisaient ouvrir les caves de la banque, et levaient de nouvelles troupes avec les millions de ce riche établissement.

Les Hollandais se trouvèrent bientôt en état de reprendre la campagne et de se mesurer avec Turenne, Condé, Luxembourg et les autres généraux de Louis XIV; à leur tour ils firent reculer leurs ennemis, les acculèrent dans la partie basse de leurs provinces; ensuite, poussés par une sublime inspiration, ils coururent aux digues, les rompirent, et ensevelirent plus de soixante lieues de terrain sous les eaux. Le grand roi s'enfuit lâchement, abandonnant toutes ses conquêtes, à l'exception de Maëstricht et de Grave, et reprit le chemin de sa capitale. En même temps l'amiral Ruyter attaquait les flottes combinées de Charles II et de Louis XIV, et les mettait en pleine déroute. Ces défaites eurent pour résultat de détacher l'Angleterre de l'alliance de la France, et de soulever contre le grand roi l'Espagne, l'Autriche, l'Allemagne et le Danemarck. Ainsi l'Europe, coalisée contre la France, semblait prête à faire irruption sur ses provinces, parce qu'il avait plu à un Louvois, à un misérable courtisan, de flatter

les passions sanguinaires et vaniteuses du maître, et de lui conseiller la plus absurde, la plus extravagante, la plus inique des invasions.

Turenne fut immédiatement placé à la tête d'une armée et envoyé en Allemagne, afin d'effrayer les ennemis par la rapidité de l'agression. Cette tactique réussit admirablement; les troupes françaises passèrent le Rhin, firent une marche forcée de quarante lieues en quatre jours, surprirent les ennemis dans une plaine près de Sintzheim, ville du Palatinat, les culbutèrent et demeurèrent maîtresses du pays.

Néanmoins tout cela ne s'était pas fait sans livrer des combats meurtriers et sans que des deux côtés il ne restât bon nombre d'hommes sur les champs de bataille. Turenne écrivit alors à la cour de France qu'on eût à lui envoyer de nouvelles troupes pour garder sa conquête, autrement qu'il se verrait forcé, afin d'éviter toute rébellion, « de manger » le pays entre Heidelberg et Manheim. » Louvois répondit immédiatement au général : « Sa majesté a besoin de son ar- » gent pour ses propres dépenses; elle ne veut point faire de » nouvelles levées de soldats, et préfère que le pays soit dé- » voré. » Turenne se conforma aux ordres du maître; il commanda aux troupes qui étaient répandues dans le Palatinat, de piller, de violer, de massacrer, d'incendier; et ses instructions furent si bien suivies, qu'en moins de dix jours, cent mille habitants, hommes ou femmes, vieillards et enfants, jeunes filles et adolescents, avaient été violés, déflorés, noyés, brûlés vifs ou égorgés; et que partout, les villes, les bourgs, les forêts, les récoltes, avaient disparu sous le fer ou sous le feu.

L'électeur palatin, qui s'était renfermé dans son palais de Manheim, fut tellement exaspéré par la conduite de Turenne, qu'il lui envoya un cartel et l'appela en combat singulier. Ce chef d'égorgeurs refusa le duel, trouvant qu'il était plus glorieux de faire massacrer une population inoffensive par ses hordes de soldats, que de présenter sa poitrine à l'épée d'un homme de cœur. Turenne revint à la cour, où il fut reçu avec de grandes manifestations de joie, et proclamé le libérateur du royaume; mais son triomphe fut de courte durée; à son retour à l'armée d'Allemagne, un boulet de canon vint le frapper en pleine poitrine.

Pendant que Turenne dévastait le Palatinat, Condé et Vauban envahissaient la Flandre et la Franche-Comté, et soutenaient contre la maison d'Autriche une lutte acharnée, où la France, depuis six ans, avait perdu près d'un million d'hommes. Enfin la guerre cessa par l'épuisement des parties belligérantes.

La diminution de la population, soit par le fait des guerres, soit à cause du développement prodigieux des communautés religieuses, était devenue si grande, qu'on fut obligé de prendre des mesures pour encourager la propagation; on exempta de toutes contributions les chefs de famille roturiers, pères de dix enfants, et les jeunes gens qui se mariaient avant l'âge de vingt ans; on accorda des pensions de mille francs aux gentilshommes qui avaient dix enfants, et on les éleva à deux mille pour ceux qui en avaient douze. Ces primes d'encouragement, accordées à la fécondité des femmes de gentilshommes, produisirent de tels abus qu'on fut obligé de les supprimer. Heureusement la paix de Nimè-

gue, en rétablissant la bonne harmonie entre la France et les autres puissances, rendit un peu de repos aux citoyens, et permit à la nation de réparer les pertes de sa population.

A défaut de guerres, Louvois, qui était en quelque sorte le génie malfaisant du royaume, et qui avait besoin de donner de l'occupation au despote pour se maintenir au pouvoir, le poussa dans des entreprises désastreuses qui devaient porter un coup terrible à la fortune publique, et être plus funestes à la France que ses guerres avec l'Europe.

A son instigation, Louis XIV se jeta dans les bâtisses et éleva les constructions monstrueuses de Versailles, de Trianon, de Marly, de Clagny, ainsi que les aqueducs Maintenon.

On estime que dans ces travaux inutiles et extravagants le grand roi dépensa des sommes tellement énormes, qu'on doit les compter non par millions, mais par milliards. Toutefois, pour éviter le reproche d'exagération, nous citerons le passage des mémoires du duc de Saint-Simon où il est question des palais de Louis XIV. « L'orgueil, le caprice, le mauvais goût du maître, dit le duc, lui firent abandonner Saint-Germain, lieu admirable qui réunissait les plus merveilleux points de vue, qui possédait une magnifique forêt, unique par la beauté de ses arbres, de son terrain, de sa situation, par l'avantage et la facilité des eaux de source sur cette élévation, par les agréments de ses jardins et de sa terrasse, par les charmes de la proximité de la Seine; il l'abandonna pour Versailles, le plus triste, le plus ingrat de tous les lieux, sans vue, sans bois, sans eau, sans terre, parce que tout y est sable mouvant ou marécage. Mais Louis XIV se plaisait à tyranniser jusqu'à la nature; et rien ne lui coûtait, pourvu

qu'il pût dompter et asservir. Il y éleva tous les corps de bâtiments, les uns après les autres, sans dessin général; le beau et le vilain, le vaste et le mesquin, se trouvèrent réunis sans art ni règle. Du côté de la cour, l'étranglé suffoque, et ces immenses ailes s'enfuient sans tenir à rien; du côté des jardins, on jouit de l'ensemble, mais on croit voir un palais qui a été brûlé, où les toits manquent encore. La chapelle écrase les bâtiments, parce que Mansard l'avait construite dans la supposition que le roi les ferait élever d'un étage. De toutes parts, le château offre l'aspect d'un immense catafalque. La main-d'œuvre est exquise en tous genres; l'ordonnance est nulle. On ne tarirait point dans la critique des défauts monstrueux d'un palais si immense et si immensément cher, avec ses accompagnements qui le sont encore davantage, l'orangerie, les potagers, les chenils, les grandes et petites écuries, les communs, qui sont prodigieux. Enfin, sa majesté a fait bâtir une ville entière dans un endroit où il n'y avait qu'un misérable cabaret, un moulin à vent, et ce petit château de cartes que Louis XIII y avait fait pour ne plus coucher sur la paille; encore ce Versailles, ce prétendu chef-d'œuvre si ruineux, n'a-t-il pu être achevé!

» Parmi tant de salons placés à la suite les uns des autres, il n'y en a aucun qui puisse servir de salle de banquet, ni de salle de bal, ni de salle de spectacle.

» Quant aux parcs et aux avenues, tout est en plants et rien n'y peut venir; du gibier, il faut y en jeter sans cesse; les murailles, dans leur immense contour, enferment comme une petite province, arrosée par de nombreuses rigoles de quatre à cinq lieues de cours qui ne peuvent fertiliser le sol

aride; les jardins sont d'une magnificence qui étonne, mais dont le plus léger usage fait bientôt apercevoir le mauvais goût; on n'y est conduit dans la fraîcheur de l'ombre que par une vaste zone torride, et ils se terminent avec la colline, qui est fort courte; la recoupe y brûle les pieds, et sans cette recoupe on enfoncerait là dans le sable, ici dans la plus noire fange; l'abondance des eaux forcées et ramassées de toutes parts les rend vertes, épaisses et bourbeuses; elles répandent une humidité malsaine et une odeur infecte; leur jeu, sans doute, est incomparable, mais c'est tout; et il en résulte qu'on admire et qu'on fuit.

» Trianon, dans ce même parc et à la porte de Versailles, était d'abord une maison de porcelaine, où le roi faisait des collations; on l'agrandit ensuite pour y pouvoir coucher, et enfin on en a fait un palais de marbre, de jaspe et de porphyre, avec des jardins délicieux.

» Clagny, bâti pour madame de Montespan, au bout de Versailles, est un château superbe avec ses bassins, ses jardins, son parc et ses aqueducs dignes des Romains. L'Asie ni l'antiquité n'offre rien de si vaste, de si multiplié, de si travaillé, de si rempli de chefs-d'œuvre les plus rares de tous les siècles, en marbre exquis, en bronzes, en peintures, en sculptures, enfin rien de si superbement beau. Mais l'eau manquait; et quoi qu'on pût faire, ces bassins merveilleux avec leurs mille jets tarissaient malgré les mers de réservoirs qui avaient coûté tant de millions à établir pour conduire l'eau sur le sable mouvant et sur la fange. »

Cette difficulté de conduire les eaux à Clagny fut la cause de la ruine de l'infanterie française. Louvois, pour plaire à

la favorite, imagina de détourner la rivière d'Eure, entre Chartres et Maintenon, et de la faire venir tout entière à Versailles. Sa majesté approuva les plans du ministre, et l'autorisa à employer l'armée pour ces travaux. Qui pourra dire la quantité de millions et de soldats que cette tentative ridicule coûta à la France pendant plusieurs années? Le nombre des victimes était si grand, qu'il fut défendu, sous les peines les plus sévères, dans les camps qu'on avait établis sur les bords du fleuve, de parler des malades. Chaque jour un service nombreux de voitures enlevait les morts et ramenait de nouvelles recrues. Il était rare qu'un soldat, quelle que fût sa vigueur, supportât plus de deux mois le rude travail auquel il était employé et les exhalaisons pestilentielles des terres fangeuses qu'il était condamné à remuer. Beaucoup d'officiers succombèrent à la malignité des fièvres; ceux qui résistèrent ne purent jamais recouvrer une parfaite santé : Non-seulement les officiers des grades inférieurs, mais encore les colonels et même les généraux n'avaient pas la liberté de s'absenter un quart d'heure des travaux.

Enfin la mortalité devint si effrayante que le roi fut contraint de renoncer à son projet, et de permettre à la rivière de l'Eure de suivre le cours que la nature lui avait donné. Louis XIV se figura alors qu'il était fatigué du grandiose et du bruit; il lui prit fantaisie de rechercher la solitude, et il se mit en quête d'un endroit non éloigné de Paris, où il pût satisfaire son nouveau goût. Il trouva derrière le village de Lucienne un cloaque, repaire de serpents et de crapauds, où l'on venait de tous les environs pour y abattre les chevaux morveux et pour y déposer les charognes. C'était un vallon

étroit, profond, à bords escarpés, inaccessible par ses marécages et par ses fanges. Ce fut là que sa majesté résolut de bâtir un simple ermitage pour y coucher trois ou quatre fois l'année, avec une douzaine des courtisans en charges qui étaient le plus indispensables à son service.

D'abord on s'occupa de dessécher cet affreux cloaque, ce qui coûta plusieurs millions; ensuite on bâtit une maison, on y ajouta deux ailes; puis on remplaça la maison et ses dépendances par un château qu'on agrandit successivement; les collines furent taillées pour faire place aux bâtiments, la montagne de l'extrémité fut emportée pour donner au moins une échappée de vue fort imparfaite.

Au lieu d'un ermitage, sa majesté eut un palais magnifique avec des jardins délicieux, possédant des aqueducs et la fameuse machine de Marly, qui distribuait l'eau dans toute l'étendue d'un parc immense clos de murailles, orné de statues et de bassins, planté d'arbres séculaires apportés de Compiègne et disposés de manière à former des bosquets, des allées sombres. Il arrivait souvent que ces vastes espaces couverts d'arbres, par un caprice du maître, étaient subitement changés en d'immenses pièces d'eau, où l'on se promenait en gondoles, puis de nouveau transformés en forêts épaisses à n'y pas voir le jour, ou bien encore en bassins renouvelés cent fois, en cascades à figures bizarres, changées elles-mêmes en étangs remplis de carpes dorées, ornés de statues de bronze, qui, à peine posées, étaient enlevées et remplacées par d'autres, et cela une infinité de fois; aussi estime-t-on que Marly coûta plusieurs Versailles. Voilà où s'engloutissaient tous les trésors de la nation sous le règne

de ce Louis XIV, surnommé le Grand par ses valets et par de lâches écrivains!

De telles extravagances n'ont rien qui doivent surprendre; pour un roi, la fortune, la liberté, la vie même des autres hommes est trop peu de chose, pour qu'il s'en occupe; et Louis XIV moins qu'un autre était disposé à faire le sacrifice de ses passions, de ses plaisirs, de ses caprices, au bonheur de ses sujets. Du reste, il était parfaitement encouragé à poursuivre cette détestable voie par les courtisans qui l'entouraient et qui s'engraissaient aux dépens du peuple. Louvois surtout, le Pelletier, contrôleur des finances, qui avait succédé à Colbert, la Maintenon, le Père la Chaise, le poussaient à dilapider la fortune publique, et l'entraînaient dans des guerres désastreuses, soit pour l'occuper, soit pour se rendre eux-mêmes nécessaires et se maintenir au pouvoir.

Sous prétexte que le traité de Nimègue ne recevait pas son entière exécution de la part de l'Espagne, le ministre Louvois excita Louis XIV contre Charles II, et fit déclarer la guerre à ce prince. Aussitôt les armées françaises entrèrent en campagne; le maréchal d'Humières envahit la Flandre occidentale et fit le siége de Courtrai, pendant que le maréchal de Créqui s'avançait du côté oriental et bombardait Luxembourg sous les yeux du grand roi, qui était accouru avec la cour pour contempler le spectacle de l'embrasement d'une grande ville. En même temps, sa majesté ayant été informée que la république de Gênes entretenait des intelligences avec l'Espagne, envoya sommer le sénat de cesser toutes relations avec ses ennemis; et sur le refus des membres de ce corps d'obtempérer à ses ordres, l'amiral

Duquesne fut chargé de bombarder la ville. Ce redoutable marin, qui avait vaincu Ruyter et relevé l'honneur du pavillon français dans l'Océan et dans la Méditerranée, n'osa pas refuser cette triste mission, et vint ternir sa gloire devant Gênes. Cette cité magnifique fut contrainte de s'humilier devant Louis XIV et de lui envoyer son doge pour implorer sa clémence. Duquesne ne tarda pas à déplorer l'acte de lâche condescendance dont il s'était rendu coupable; la guerre terminée, sa majesté crut ne plus avoir besoin de l'amiral, et le renvoya de la cour avec ce singulier compliment : « Je voudrais bien, amiral, que vos opinions religieuses ne » m'empêchassent point de récompenser les longs services » que vous m'avez rendus; mais vous êtes protestant, et je » suis trop bon catholique pour ne rien faire pour vous; la » guerre est finie, vous avez soixante-treize ans, vous ne » pouvez plus m'être utile; je vous retire votre commande- » ment et vous mets en retraite. »

Le marin, atterré par une ingratitude aussi odieuse, ne trouva pas une parole à répondre au despote; il se retira, quitta immédiatement la cour, et vint dans son pays, où il mourut. Quelques années après, son fils était réduit comme hérétique à fuir du royaume, et emportait dans son exil les restes de son père, pour les soustraire à la rage des prêtres catholiques. Il lui fit élever un monument à Aubonne, ville de l'état de Berne, et grava cette épitaphe sur la pierre sépulcrale : « La république de Hollande a érigé un mausolée » au célèbre Ruyter, et Duquesne, son vainqueur, n'a pu » obtenir un coin de terre dans sa patrie. »

Malgré l'opposition du stathouder de Hollande, l'Espagne

et l'empire ouvrirent des négociations avec la France, et offrirent de remplir les engagements stipulés par le traité de Nimègue de la manière dont l'indiquerait le grand roi; ces concessions enlevèrent tout prétexte à la guerre et obligèrent Louis XIV à conclure la paix de Ratisbonne.

Sa majesté n'ayant plus à suivre les fourgons de ses armées, et n'ayant plus de villes à faire incendier, revint à Paris reprendre son train de vie habituel et ses bâtisses. Il reçut à ce moment la ridicule ambassade qu'un usurpateur du trône de Siam envoyait en France.

Madame de Maintenon et Louvois, qui connaissaient les goûts d'ostentation du maître, déployèrent pour la réception des ambassadeurs siamois une pompe extraordinaire. Cette comédie flatta au plus haut point l'orgueil du monarque, fit éclore dans son cerveau les projets les plus chimériques, et le détermina à équiper une flotte pour secourir le roi de Siam, et pour travailler en même temps à convertir les peuples indiens au christianisme.

L'expédition eut lieu, mais ne produisit pas les résultats qu'on en attendait, ce qui aigrit le caractère de Louis XIV à tel point que pour ses ministres mêmes il était devenu insupportable. On dit qu'il leur faisait des querelles sur les sujets les plus insignifiants; et qu'un jour, pendant qu'on bâtissait Trianon, étant venu pour examiner les travaux avec Louvois, qui, indépendamment de ses fonctions de ministre, était en possession de la charge de surintendant des bâtiments depuis la mort de Colbert, il remarqua une fenêtre dont l'ouverture était moins grande que les autres, en fit l'observation à Louvois, et le réprimanda vertement de sa négli-

gence. Celui-ci ne fut pas maître d'un mouvement d'impatience, prétendit que la fenêtre était conforme aux autres, et disputa pour maintenir son opinion.

L'architecte le Nôtre fut appelé; sur l'ordre du monarque il alla mesurer l'ouverture de la fatale croisée, et trouva, en la comparant aux autres, qu'elle était en effet plus petite. Sa majesté éclata alors en reproches contre le surintendant, lui dit des choses extrêmement dures devant toute sa cour, et lui ordonna de se retirer. Louvois baissa la tête, ne répliqua pas un mot, et revint chez lui la rage dans le cœur. Il trouva dans son salon quelques-uns de ses intimes, Saint-Pouange, Villarest, le chevalier de Nogent et quelques autres, auxquels il raconta ce qui venait de se passer, ajoutant qu'il était perdu s'il ne donnait de l'occupation à un despote qui s'emportait si étrangement pour des misères. « Je n'ai de ressources, leur dit-il, qu'en une guerre af- » freuse qui le détourne de ses bâtiments et qui me rende » nécessaire; et il l'aura, dût-il y perdre sa couronne! » Voilà comment une discussion sur une malheureuse fenêtre devint la cause d'une suite de guerres qui couvrirent l'Europe de désastres et poussèrent le royaume dans un abîme.

Le ministre fit avertir sous main le prince d'Orange que la France était hors d'état de soutenir une attaque sérieuse; et celui-ci, qui nourrissait une haine violente contre Louis XIV, s'empressa de reprendre les hostilités de concert avec l'empereur d'Allemagne, qu'il avait entraîné dans son parti. La guerre recommença plus ardente, plus animée que jamais; des deux côtés on commit des crimes, on ruina des villes, on saccagea des provinces, on égorgea des populations en-

tières; mais de tous ces attentats, le grand roi dut en revendiquer la meilleure part. Par ses ordres, le marquis de Boufflers pénétra dans les états de l'empire, et vint occuper toutes les places du haut Rhin depuis Bâle jusqu'à Mayence; il s'empara de Kaiserslautern, de Kreutznach et d'Oppenheim, pendant que le lieutenant général Huxelles, avec un autre corps d'armée, prenait possession de Neustadt, d'Heidelberg et de Mayence.

Sa majesté avait réservé au dauphin, le duc de Bourgogne, la meilleure besogne, celle où il y avait moins de danger à courir et plus d'atrocités à commettre, l'attaque du Palatinat. Le prince, accompagné du maréchal de Duras et de Vauban, vint faire le siége de Philipsbourg et la força à capituler; ensuite il prit Manheim, bombarda Coblentz, se rendit maître de Trèves, de Spire, de Worms et de la presque totalité des villes du bas Rhin. Cela fait, il songea à mettre à exécution les terribles ordres de son père à l'égard du Palatinat; il commença par le sac de Manheim et d'Heidelberg, qui s'étaient rendues à discrétion; de là ses hordes de soldats se répandirent dans toutes les directions la torche à la main, brûlèrent plus de cent villes, bourgs, villages ou châteaux, se livrèrent au pillage, égorgèrent, violèrent les jeunes filles et les enfants; puis, quand ils furent rassasiés de luxure, quand ils furent fatigués de massacres, ils chassèrent devant eux toute la population, hommes et femmes, vieillards et enfants, comme ils eussent fait de troupeaux de bétail.

Rien ne put toucher le cœur du dauphin, ni le spectacle de ces vastes campagnes ruinées et saccagées, ni la vue des villes réduites en cendres, ni les gémissements des malheu-

reux qui fuyaient tremblants, éperdus, devant les farouches soldats, ni les pleurs des mères, ni les cris des petits enfants, ni les supplications des blessés, rien ne put émouvoir le digne fils de Louis XIV; il accomplit impitoyablement les volontés du grand roi, et le Palatinat ne fut bientôt plus qu'un vaste désert, où régna le silence de la mort.

Ces atrocités soulevèrent enfin l'indignation des peuples; l'Autriche, les Provinces-Unies, l'Angleterre, l'Espagne, et la Savoie, formèrent une ligue formidable pour arrêter l'infâme despote dans ses œuvres monstrueuses de destruction. Mais Louvois avait déjà eu le temps de rassembler cinq armées et un grand nombre de vaisseaux. Il donna le commandement de la flotte à Tourville et au maréchal d'Estrées, qui vinrent attaquer l'armée navale anglo-hollandaise, remportèrent une victoire complète, et capturèrent ou coulèrent bas dix-sept navires ennemis. Il confia le commandement des armées de terre à des généraux qui avaient servi sous les ordres de Turenne et de Condé; le sage Catinat fut envoyé en Italie contre Victor-Amédée, duc de Savoie, qu'il battit en deux rencontres à Staffarde et à Marsaille; Noailles fut chargé de défendre les frontières des Pyrénées et d'empêcher les Espagnols d'entrer en France; Luxembourg eut pour mission d'envahir les Pays-Bas, et de repousser le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre sous le nom de Guillaume III, qui se préparait à faire une invasion du côté du Nord; Boufflers et Villars reçurent le commandement en chef de deux autres corps d'armée et défendirent les frontières du côté de l'Alsace.

La campagne s'ouvrit glorieusement pour la France par les

journées de Fleurus, de Lens et de Nerwinde; ensuite les désastres arrivèrent; la flotte qui était sous les ordres de Tourville se fit battre par l'escadre anglo-hollandaise, dans la fatale journée de la Hogue, qui coûta à la nation quatorze de ses meilleurs vaisseaux ou frégates, qui furent brûlés par les ennemis.

La guerre continua pendant sept années consécutives, avec des alternatives de succès et de revers, qui exigeaient sans cesse de nouveaux sacrifices et de nouveaux efforts. Enfin la France se trouva réduite à la misère la plus effroyable; les troupes, ne recevant plus ni vivres ni vêtements, furent obligées de piller les provinces où elles étaient en cantonnement; pour surcroît de malheurs, les récoltes vinrent à manquer, et la famine, l'horrible famine, fit disparaître des populations entières.

Cependant le grand roi, dans sa stupide vanité, voulait encore prolonger ses luttes sacriléges avec les peuples voisins; mais le royaume, épuisé d'hommes, ne pouvait plus remplacer les vides qui se faisaient dans les rangs des soldats; le trésor, endetté de sommes énormes, ne pouvait subvenir à l'entretien des armées existantes, à plus forte raison au recrutement de troupes étrangères; il fut donc obligé d'humilier son orgueil, de demander la paix et de rendre les villes qu'il avait conquises. Il ne resta à la France, de tant de victoires achetées au prix du sang de ses enfants, que le souvenir des maux affreux qu'elle avait supportés; il est vrai que, par compensation, l'exécrable Louvois avait conservé sa place!

Dieu permit enfin que le ministre reçût la juste punition de

ses forfaits. Le 16 juillet 1691, il s'était rendu au conseil du roi, chez madame de Maintenon, où, suivant son habitude, il avait bu deux verres d'eau minérale, remède qui lui était recommandé par les médecins pour sa santé et qu'il prenait sans interrompre ses travaux. Vers la fin de la séance, il se plaignit de violentes douleurs d'entrailles et supplia sa majesté de lui permettre de se retirer. Il sortit aussitôt, se soutenant à peine, gagna l'hôtel de la surintendance, qui était à une très-petite distance du château, et une demi-heure après il expira dans d'affreuses convulsions, sans avoir eu le temps de dire un dernier adieu à aucun des membres de sa famille. Louvois était mort empoisonné!!!

Cette fin tragique ne produisit pas la plus légère impression à la cour : à voir le calme et l'indifférence du grand roi et des courtisans, on eût dit qu'elle avait été prévue! « Faut-il » raisonner sur cette étrange aventure? dit madame de Sé» vigné. Non, en vérité, il n'est permis d'y réfléchir que » dans le mystère de son cabinet, et ses soupçons on ne doit » les communiquer à personne. » Barbezieux, fils de Louvois, au lieu de chercher à tirer vengeance du lâche empoisonnement dont son père avait été victime, courut demander au grand roi la place de ministre de la guerre, qui lui fut accordée incontinent.

Quelle cour que celle où se passaient de telles turpitudes! quel souverain que le maître de cette valetaille dorée! quel siècle que celui où de semblables infamies s'accomplissaient sans exciter la réprobation générale! Cependant, des écrivains, des poëtes, ont osé nommer ce siècle le grand siècle! sans doute à cause de la grandeur des maux de la nation, des

vices des courtisans et des crimes du monarque ! En effet, dans cette somptueuse cour de Versailles il n'existait ni une femme vertueuse ni un homme de bien ; et de tous les membres de cette noblesse qui encombraient les antichambres de Louis XIV, il n'en était pas un seul qui ne se livrât aux plus crapuleuses débauches et aux débordements les plus honteux ; les hommes volaient au jeu ou friponnaient les marchands ; les femmes nobles se prostituaient ou vendaient leurs filles ; tous, à l'exemple du roi et de ses favorites, se mêlaient de poisons, et avaient mis à la mode les poudres de la Voisin.

Le fils de Louvois, devenu ministre, prit sans pudeur la direction des affaires de l'administration de la guerre, et conclut avec les puissances le traité de Ryswick, qui, momentanément, mit un terme à la guerre ; ensuite il s'occupa de fêtes, de soupers, d'orgies, et fit de tels abus de voluptés, qu'il fut pris d'un priapisme continuel qui le conduisit au tombeau à l'âge de trente-trois ans. Louis XIV lui donna pour successeur Chamillart, qui était déjà contrôleur général des finances, charge dont sa majesté l'avait investi pour le récompenser de la satisfaction que lui faisait éprouver son adresse au billard. Du reste, c'était un homme d'une incapacité notoire, et le plus mauvais choix que pût faire le roi dans un moment où la guerre était à la veille d'éclater au sujet de la succession du trône d'Espagne.

Pendant la négociation des traités de Ryswick, les puissances ne s'étaient point fait scrupule de se partager par anticipation les états de Charles II, le dernier des descendants étiolés de Charles-Quint, quoique ce roi fût vivant et même

encore jeune; mais sa santé chancelante faisant présager qu'il ne laisserait aucun héritier, chacune des parties contractantes avait fait ses réserves pour les provinces d'Europe ou d'Amérique qui étaient à sa convenance, et n'avait laissé pour la France que Naples et la Sicile. L'empereur d'Allemagne seul avait refusé d'adhérer à ces conventions, dans l'espoir que l'archiduc son fils serait appelé à recueillir la succession tout entière de Charles II. Quant à Louis XIV, il avait signé le traité, et avait même paru satisfait de la part qui lui était accordée et qu'il réservait à l'un de ses petits-fils.

Au 1er novembre de l'année 1700, Charles II mourut et l'on ouvrit son testament. Grand fut l'étonnement de l'Europe lorsqu'on apprit que ce prince, dont les ancêtres s'étaient montrés si hostiles à la France, et qui naguère encore avait soutenu deux guerres terribles contre Louis XIV, léguait la totalité de ses états au duc d'Anjou, second fils du dauphin. Jamais on n'a su à quelles abominables intrigues la cour de France avait eu recours pour arracher au moribond un testament qui était en quelque sorte un démenti donné à tous les actes de sa vie. Les ducs de Bourgogne, de Chevreuse, de Beauvilliers, ainsi que le maréchal de Catinat, engagèrent Louis XIV à renoncer à la succession d'Espagne, pour s'en tenir loyalement au traité de partage qui avait été conclu avec les différentes puissances afin d'éviter une nouvelle guerre. La cupidité du grand roi l'emporta; et malgré les princes, malgré ses ministres, malgré les hommes sages du royaume, seul contre tous il décida que la France appuierait les droits de son petit-fils, et il accepta le testament de Charles II.

Le duc d'Anjou partit immédiatement pour Madrid, et se fit proclamer roi des Espagnes, sous le nom de Philippe V, sans toutefois abandonner ses droits au trône de France, qui lui furent garantis par des lettres patentes de Louis XIV, pour lui et pour ses descendants mâles, dans le cas où la branche des Bourbons viendrait à s'éteindre. Guillaume III, que ses intérêts de dynastie rapprochaient momentanément du grand roi, reconnut le nouveau monarque au nom de l'Angleterre et de la Hollande. Les ducs de Bavière et de Savoie imitèrent cet exemple; mais les autres puissances et l'Autriche à leur tête refusèrent d'adhérer à cet arrangement de famille, et organisèrent contre la France une ligue formidable. De toutes parts les armées s'ébranlèrent; l'Europe fut en feu, et des milliers d'hommes expirèrent sur les champs de bataille pour la querelle des tyrans qui voulaient s'arroger le droit de donner des lois à l'Espagne.

Parmi les ennemis de Louis XIV, le plus redoutable, et sans contredit celui à qui la France fut redevable d'une grande partie de ses désastres, était François de Savoie, nommé aussi le prince Eugène, le fils d'Olympe Mancini, comtesse de Soissons, la première des maîtresses en titre du roi. Voici d'où venait la haine profonde que le prince Eugène portait à Louis XIV. A sa naissance, ses parents avaient eu l'intention de le faire entrer dans la carrière ecclésiastique; quand il fut parvenu à l'âge d'homme, il déclara qu'il n'avait aucune vocation pour la prêtrise, et demanda à être militaire. Néanmoins il continuait à porter le manteau, ce qui l'avait fait appeler le petit abbé. Piqué de ce nom, qu'il regardait comme une injure, il se présenta un jour devant

Louis XIV et le supplia de lui donner un régiment. Le grand roi plaisanta le jeune homme sur ses goûts belliqueux, lui dit que le rabat lui convenait mieux que l'épée, fit allusion aux bruits qui circulaient à Versailles et qui désignaient le cardinal Mazarin comme son véritable père, enfin le renvoya avec des paroles acerbes et même outrageantes. Eugène se retira l'âme ulcérée, et jura de se venger du despote. Hélas! sa vengeance devait retomber sur sa patrie! Le fils de la comtesse de Soissons se rendit à la cour de l'empereur d'Allemagne, allié de sa famille, où par ses talents il s'éleva peu à peu aux plus hautes dignités militaires.

Aussi habile négociateur que grand capitaine, François de Savoie sut faire regretter à Louis XIV ses procédés à son égard lorsque la guerre de la succession éclata. Déjà même sa majesté lui avait fait secrètement offrir le bâton de maréchal de France, le gouvernement de Champagne et une pension de dix mille pistoles pour entrer à son service. Mais à son tour il avait repoussé les propositions du roi, et avait répondu ironiquement « que le bâtard de Mazarin était devenu trop » grand seigneur pour qu'il pût consentir à se mettre aux » gages du bâtard de Richelieu! »

Dès l'ouverture des hostilités, le prince Eugène accourut en Italie pour s'opposer à la marche de l'armée française, qui se préparait à faire la conquête du pays, sous les ordres du prudent Catinat. Il passa l'Adige, livra bataille à son habile rival, remporta une première victoire, le força à se retrancher derrière l'Oglio, et parvint à reprendre toutes les villes dont il s'était emparé. Ces revers valurent à Catinat une disgrâce et son rappel d'Italie. Le présomptueux Villeroy

le remplaça dans son poste et prit le commandement des troupes. Pour son premier fait d'armes, le nouveau maréchal vint attaquer les impériaux dans une position inexpugnable. Eugène tailla en pièces son armée, le poursuivit l'épée dans les reins, le força d'abandonner le Mantouan et de se réfugier dans Crémone, où il se crut en sûreté. Mais pendant la nuit Eugène pénétra dans la place avec un petit nombre de soldats; et sans la défense vigoureuse de quelques troupes d'élite, la ville fût immanquablement tombée en son pouvoir : forcé de se replier, le prince opéra sa retraite en bon ordre, emmenant avec lui Villeroy, qu'il avait fait prisonnier.

La campagne de Flandre n'était pas plus heureuse pour les armes de Louis XIV que celle d'Italie; ses généraux avaient été battus par les armées combinées de l'Angleterre et de la Hollande. Pour surcroît de malheurs, Guillaume III était mort à la suite d'une chute de cheval, et avait laissé le trône à la reine Anne sa femme, ennemie implacable du roi de France; et les Provinces-Unies, se trouvant libres par la mort du stathouder, avaient de nouveau proclamé l'existence de la république, et confié la direction des affaires au célèbre Heinsius, qui prit le titre de grand pensionnaire, et qui portait à l'exécrable Louis XIV une haine plus violente encore que celle de la reine Anne.

Uni d'intérêts et de principes avec l'Angleterre et l'empire, Heinsius n'eut pas de peine à faire entrer la Hollande dans la ligue, et forma avec le prince Eugène et Marlborough, le ministre de la Grande-Bretagne, un triumvirat redoutable, dont l'histoire jusque-là n'avait fourni aucun exemple. La guerre fut poussée de tous les côtés avec une vigueur extra-

ordinaire, principalement en Italie, dans les Pays-Bas et en Allemagne.

Le duc de Vendôme avait rétabli quelque peu les affaires dans la péninsule, en forçant Victor-Amédée, duc de Savoie, à levèr le blocus de Mantoue, et en s'emparant des villes de Lutzara et de Guastalla.

En Flandre, le maréchal de Boufflers avait remporté quelques avantages et fait essuyer des pertes importantes aux ennemis sous le canon de Nimègue, sans pouvoir néanmoins les empêcher de prendre les villes de Ruremonde, de Vanloo et la citadelle de Liége.

En Allemagne, Catinat, qui de nouveau avait été investi d'un commandement en chef, soutenait sa vieille réputation et défendait pied à pied le terrain contre les impériaux. Villars, un des généraux qui étaient sous ses ordres, le secondait vigoureusement, et contribua pour sa part à la défaite de l'armée impériale dans la journée de Fredelinghen, où il gagna le bâton de maréchal.

Mais bientôt à ces succès militaires succédèrent de sanglants revers; le fameux Marlborough parut à son tour sur l'arène; après avoir forcé un détachement de l'armée de l'électeur de Bavière, allié de la France, il s'empara de Donavert, passa le Danube, coupa l'armée française qui était échelonnée le long du fleuve, et opéra sa jonction avec le prince Eugène, qui avait quitté l'armée d'Italie pour combattre le maréchal Tallart. Une bataille terrible eut lieu à Hochstedt, et la victoire des alliés fut complète; les Français laissèrent au pouvoir des ennemis vingt-cinq mille morts, toute l'artillerie, les étendards, douze mille prisonniers, et

dans ce nombre douze cents officiers et le général en chef. Ce désastre ne fut que le prélude d'autres désastres plus grands encore.

L'Espagne, qui jusque-là avait été tranquille spectatrice des combats que se livraient des insensés pour lui donner un maître, devint à son tour le théâtre de la guerre; l'archiduc, débarqué par la flotte anglaise sur les côtes de Portugal, se fit proclamer légitime roi des Espagnes, sous le nom de Charles III, marcha contre Philippe V et le força à s'enfuir honteusement de Madrid.

En Flandre, le maréchal de Villeroy, qui avait obtenu sa liberté et qui se trouvait encore à la tête d'une armée, se faisait battre à Ramillies par le terrible Marlborough. Les Français perdirent encore vingt mille hommes, et furent obligés d'évacuer les villes d'Anvers, de Malines, de Louvain, de Lierres, de Bruxelles, de Bruges, de Gand, d'Oudenarde, d'Ostende, de Menin, de Dendermonde, de Cette, et beaucoup d'autres places ou forteresses. Ce fut inutilement que le maréchal de Villars essaya, par des prodiges de valeur, de se maintenir en Flandre; il fut contraint de battre en retraite devant les armées de Marlborough et du prince Eugène. Celui-ci laissa le général anglais poursuivre le cours de ses succès, et reparut en Italie, où les Français possédaient encore quelques places; il livra une furieuse bataille au duc de Vendôme sous les murs de Turin, le battit et força son armée à repasser les monts.

Au milieu de ces désastres, le grand roi conçut le projet aussi ridicule qu'insensé d'opérer une descente en Angleterre, sous prétexte de rétablir le fils de Jacques II sur le

trône de la Grande-Bretagne, et afin d'obliger Marlborough à abandonner le théâtre de la guerre ; mais cette entreprise ne put être mise à exécution par suite d'une nouvelle défaite essuyée à Oudenarde.

Enfin, après avoir bouleversé l'Europe par huit années de guerres effroyables, après avoir anéanti le commerce et l'industrie, diminué d'un cinquième la population du royaume, rendu les champs incultes faute de bras pour les cultiver, après avoir entièrement épuisé la France et mis le comble au désespoir et à la misère publique, le grand roi se vit réduit à implorer la paix de ces mêmes Hollandais, de ces républicains qu'il avait autrefois traités avec tant de hauteur ! A leur tour ceux-ci usèrent de représailles; et quand le président Rouilli vint au nom de Louis XIV à Anvers pour discuter les conditions de la paix, ils parlèrent en vainqueurs et imposèrent au vieux despote des conditions aussi humiliantes que celles qu'il avait exigées d'eux.

Hélas ! c'était encore le pauvre peuple qui allait payer pour les fautes du roi ; et comme si ce n'eût pas été assez de tant de désastres, au fléau de la guerre vint se joindre celui de la famine. L'hiver de 1709 détruisit tous les arbres, toutes les plantes, jusqu'au germe des moissons, et causa une disette affreuse qui se fit sentir dans les campagnes et dans les villes. Des familles entières, hommes, femmes et enfants, hâves, décharnés, presque sans vêtements, erraient dans les champs, cherchaient des racines sous la neige, et brisaient la glace avec leurs mains ensanglantées pour déterrer quelques plantes épargnées par la gelée.

La faim, cette terrible ennemie des despotes, poussa les Pa-

risiens à la révolte ; des rassemblements se formèrent, vinrent proférer des menaces de mort jusque sous les fenêtres des Tuileries, où habitait le dauphin ; dans tous les carrefours des placards furent affichés contre le roi et contre la vieille Maintenon ; dans les provinces les mêmes scènes se renouvelèrent ; partout le peuple, exaspéré par la misère, sembla n'attendre qu'un signal pour entrer en révolution et faire justice de l'odieux monarque qui avait causé tous les maux de la patrie. Le grand roi eut peur ; il feignit de prendre en considération la détresse publique ; il envoya avec ostentation sa vaisselle d'or à la monnaie, et fit proclamer qu'il consentait à humilier son orgueil jusqu'à manger dans des plats de vermeil ! Amère dérision ! ! Peuples, jusques à quand souffrirez-vous des rois absolus ? de tels enseignements ne sont-ils pas suffisants pour vous éclairer sur les monstrueux abus des monarchies ? Ne comprendrez-vous donc jamais que l'humanité ne pourra entrer dans une ère de bonheur et de prospérité que le jour où de l'orient à l'occident, du nord au midi, vous aurez balayé de la surface de la terre tous les despotes et leurs hordes d'esclaves ! ! !

Le prince Eugène, Marlborough et Heinsius poursuivaient leurs succès, réglaient entre eux le partage de la France, et s'apprêtaient à envahir les provinces par trois côtés à la fois. Quant au grand roi, il continuait à donner des fêtes à Versailles, et jamais peut-être les bals et les festins n'avaient été d'un luxe plus ruineux et plus insolent.

Comme l'ennemi avançait toujours, Louis XIV commença à désespérer de sa fortune ; tremblant, éperdu, ne pouvant compter ni sur ses sujets qui l'exécraient, ni sur ses armées

qui étaient démoralisées et presque anéanties, il eut la lâcheté de demander grâce à ses ennemis, au prince Eugène, à ce petit abbé qu'il avait raillé et chassé de sa cour, à Marlborough l'Anglais; il leur offrit de reconnaître l'archiduc Charles comme roi d'Espagne, d'abandonner Philippe V, de combler le port de Dunkerque, de renoncer à la souveraineté d'Alsace, de raser toutes ses places fortes depuis Bâle jusqu'à Philipsbourg; de céder à la Hollande Lille, Tournai, Ypres, Furnes, Menin, Condé, Maubeuge; enfin, excès de dégradation! il osa promettre de pressurer la France pour donner des millions aux étrangers et de les aider à détrôner son petit-fils. Ces humiliations furent inutiles! Les alliés repoussèrent toutes ses offres; ils répondirent qu'ils voulaient arracher de son front la couronne qu'il avait si longtemps et si honteusement portée; qu'ils voulaient que le nom de la France fût effacé de la liste des nations, et que cette puissance dégradée descendît du rang qu'elle avait si glorieusement occupé.

Il semblait que le royaume était arrivé à son heure dernière et que rien ne pouvait empêcher l'accomplissement des sinistres projets des ennemis, tant le mal était profond et le remède impossible. Cependant, qui jamais a pénétré les secrets de la Providence! La détresse était arrivée à un degré incroyable; et ce fut précisément cet excès de misère qui devint la cause du salut de la France.

Des milliers d'ouvriers et de paysans, préférant mourir sous les balles des étrangers plutôt que dans les tortures de la faim, s'enrôlèrent sous les drapeaux de Villars et de Boufflers, et combattirent avec une telle furie dans la journée de Malplaquet, contre l'armée du prince Eugène et de Marlbo-

rough, qui leur était supérieure en nombre de plus du double, qu'ils tuèrent aux ennemis vingt mille de leurs meilleures troupes. Néanmoins les Français furent vaincus; ils laissèrent huit mille morts sur le champ de bataille, et se retirèrent devant les alliés. Mais cette résistance désespérée avait fait comprendre aux étrangers l'impossibilité de conquérir une nation où des conscrits, exténués par la famine et presque sans vêtements, faisaient acheter une victoire par des pertes aussi sanglantes.

En Espagne, le duc de Vendôme, avec les débris d'une armée fugitive et les recrues qu'il avait faites dans les provinces méridionales, parvenait à rétablir les affaires de Philippe et à le réinstaller sur son trône. D'un autre côté, par des négociations actives et d'habiles intrigues, sa majesté travaillait à diviser les alliés et surtout à ruiner la position du prince Eugène, qui se montrait le plus intraitable pour entrer en arrangement. Villars lui fut opposé, avec ordre de gagner du temps et de feindre une inaction complète. Comme il fallait de l'argent pour tenir la campagne, le vieux roi décida que, outre les impôts ordinaires et extraordinaires, dont le nombre était prodigieux, on établirait sur tous les citoyens une nouvelle taxe du dixième des revenus; cependant, avant de lancer le décret, il eut une velléité de remords, et demanda dévotement au père le Tellier, son confesseur, si son salut ne courait pas quelque risque par une semblable mesure prise dans un moment où ses sujets étaient déjà si malheureux. Le vénérable jésuite dit à son auguste pénitent qu'il en référerait aux plus doctes casuistes de sa société; et quelques jours après, il lui annonça que les bons

Pères avaient décidé « qu'il n'y avait pas matière au plus léger » péché véniel ; que les rois étaient les vrais propriétaires de » la terre, les seuls maîtres des biens et même de la vie de » leurs sujets; qu'ils pouvaient à leur gré les écraser d'impôts » et exiger tout ou partie de leurs richesses ; que les peuples » devaient obéir, se soumettre, et verser jusqu'à la der- » nière goutte de leur sang pour les souverains. Qu'ainsi, en » prenant le dixième des revenus, les Français devaient le » bénir de ce qu'il voulait bien leur laisser les neuf autres » dixièmes..... — « Je suis soulagé d'un grand poids, ré- » pondit Louis XIV; grâce à vous, je comprends que c'était » Dieu qui m'inspirait, lorsqu'il m'arriva de dire : « L'état, » c'est moi ! »

En conséquence de la décision des jésuites, l'impôt du dixième fut établi ; de nouvelles troupes furent levées, et Villars put marcher contre le prince Eugène, occupé alors au siége de Landrecies. Le maréchal profita d'une seule faute que commit son ennemi dans la distribution de ses corps d'armée; il coupa ses lignes, l'attaqua dans les plaines de Denain, et remporta une victoire éclatante. Landrecies fut délivrée, Douai, le Quesnoi furent repris en peu de temps, et dès lors la Hollande cessa d'être un obstacle à la paix.

D'autres événements non moins heureux pour la France venaient concourir à mettre un terme aux hostilités; l'empereur était mort, laissant le trône à l'archiduc Charles, son fils, ce qui rendait les puissances qui faisaient partie de la coalition moins empressées à placer sur sa tête les couronnes d'Autriche et d'Espagne. Anne d'Angleterre, fatiguée de subir le joug de Marlborough, s'était déterminée à renvoyer

son ministre, qui était le chef des whigs, pour donner l'administration des affaires aux torys.

Des négociations furent ouvertes entre la France et la Grande-Bretagne, et un traité fut signé avec cette double condition qu'Anne serait reconnue légitime souveraine d'Angleterre par Louis XIV, et Philippe V roi d'Espagne par la veuve de Guillaume III. La conclusion de ce traité rompit immédiatement la confédération et détermina les différentes puissances à entrer en pourparlers avec la France. Ce fut dans la ville d'Utrecht qu'eurent lieu les conférences; on décida dans ce congrès que le vieux roi reconnaîtrait officiellement la succession de la maison protestante de Hanovre au trône d'Angleterre, et chasserait le prétendant de son royaume; qu'il renouvellerait la clause de la renonciation absolue à la couronne d'Espagne pour lui et ses descendants; qu'il s'engagerait à démolir le port de Dunkerque, qu'il abandonnerait Terre-Neuve à l'Angleterre, et ne se réserverait que le cap Breton et la participation à la pêche de la morue; qu'il céderait également à cette puissance l'Acadie, la baie d'Hudson et les pays circonvoisins, ainsi que la portion de territoire que la France occupait à Saint-Christophe. On convint en outre que sa majesté restreindrait le commerce maritime dans les îles espagnoles, et renoncerait aux nouveaux priviléges qu'elle avait obtenus. Louis XIV donna son approbation à toutes ces conventions désastreuses, et reconnut en quelque sorte la France vassale de la Grande-Bretagne.

La république hollandaise reçut en dépôt la portion des Pays-Bas qui appartenait à l'Espagne, à la condition de la remettre à l'Autriche, lorsqu'elle se serait assuré une barrière

du côté de la France. Le duc de Savoie obtint également une délimitation très-favorable pour ses états, se fit adjuger l'île de Sicile et le titre de roi; il se réserva de plus le droit de faire valoir ses prétentions sur la couronne d'Espagne, en cas d'extinction d'héritiers mâles de la maison d'Anjou. Le Portugal augmenta ses possessions de l'Amérique méridionale du territoire situé entre le Maragnan et l'Oyapoc.

Le roi de Prusse, Frédéric Ier, fut reconnu souverain légitime du comté de Neufchâtel; il céda à la maison de Bourbon ses droits éventuels à la principauté d'Orange, et reçut en échange le duché de Gueldres, qui lui fut abandonné par l'Espagne. Philippe V confirma tous les engagements pris par Louis XIV, et conclut avec l'Angleterre un traité particulier par lequel il abandonnait à cette puissance Gibraltar et l'île Minorque, lui reconnaissant en outre pour trente ans le privilége d'importer annuellement quatre mille huit cents nègres en Amérique, l'autorisant à expédier à Porto-Bello en toutes franchises, chaque année, un navire de cinq cents tonneaux, s'engageant à ne donner à aucune autre nation des priviléges pour le commerce des Indes, et s'interdisant d'aliéner aucune de ses possessions coloniales.

Par suite de ces différents traités, l'empereur d'Autriche se trouva réduit à ses propres forces pour soutenir la guerre qui continuait sur le Rhin; enfin le maréchal de Villars, s'étant emparé de Spire, de Worms, de Kaiserslautern et de Landau, passa le fleuve et emporta Fribourg d'assaut. Cette dernière victoire décida Charles VI à écouter des propositions de paix. Immédiatement des conférences s'ouvrirent à Rastadt, entre le général français et le prince Eugène, et se

terminèrent par la conclusion du traité qui a pris le nom de cette ville. L'Autriche consentit à n'entrer en possession des Pays-Bas qu'après avoir déterminé les frontières de la Hollande; elle souscrivit à la réintégration des électeurs de Bavière et de Cologne dans la confédération germanique; reconnut l'indépendance de l'électeur de Hanovre, et en échange reçut la souveraineté de Naples, de la Sardaigne, de Milan et de quelques autres villes importantes d'Italie.

Telle fut la fin de ces terribles guerres de la succession d'Espagne, qui n'avaient pas duré moins de treize ans. Toutes les puissances y avaient acquis une augmentation de territoire et des traités avantageux pour leur commerce, à l'exception de l'Espagne, qui se vit dépouillée de ses plus belles provinces, et de la France, qui se trouva réduite à abandonner les conquêtes qui lui avaient coûté tant de millions et de soldats, et même à combler ses ports. Mais qu'importait à Louis XIV que la nation eût perdu dans ces entreprises désastreuses ses villes, ses provinces, ses armées et ses trésors, que le fer et la famine eussent anéanti le tiers de la population! son petit-fils n'était-il pas roi des Espagnes? Tout était donc pour le mieux!

Pouvait-il penser autrement le monstre qui avait ordonné la révocation de l'édit de Nantes; qui, à l'imitation des plus cruels tyrans de sa race, avait offert en holocauste aux jésuites tous les protestants de la France; qui avait organisé d'affreuses cohortes de dragons, de prêtres, de moines, d'évêques et de noirs disciples d'Ignace de Loyola, et qui les avait déchaînés dans toutes les provinces et dans toutes les villes qui renfermaient des calvinistes!

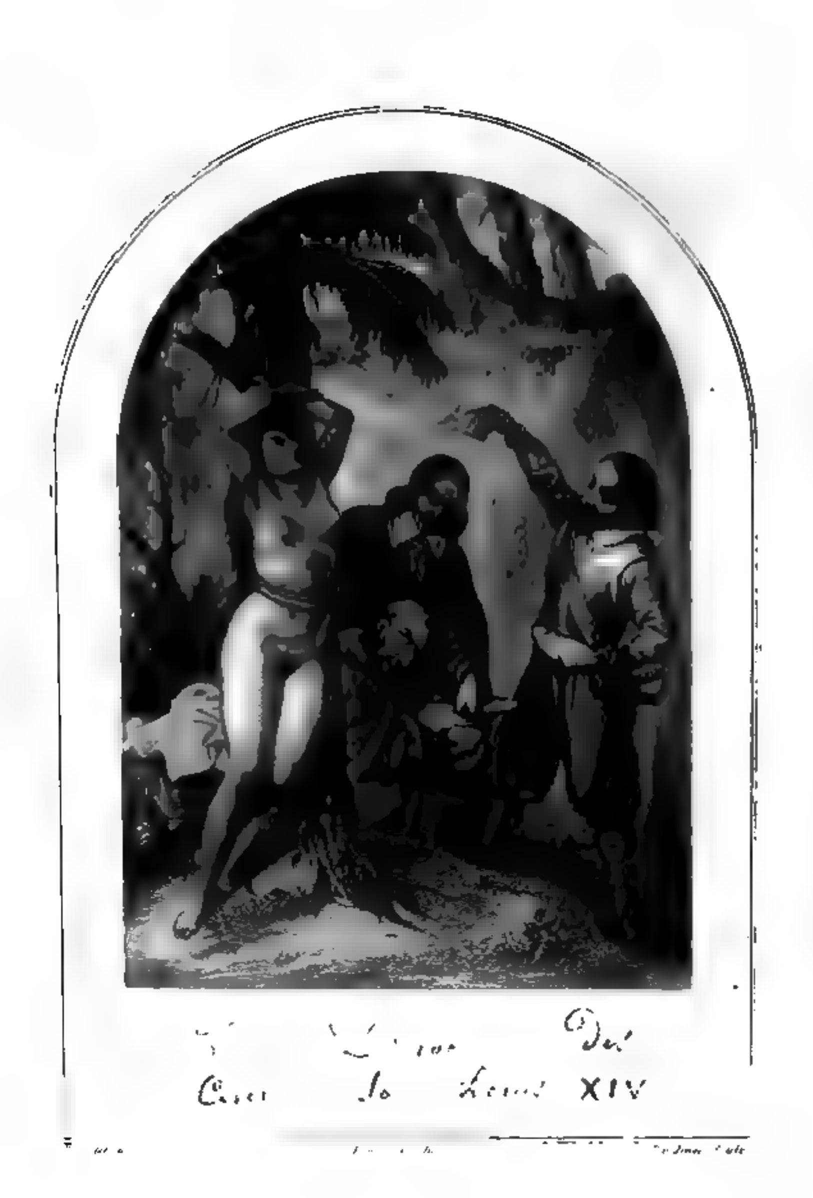
Qui pourra jamais dire les atrocités qui furent commises par les séides du fanatique despote? Qui pourra compter le nombre de villes saccagées, de villages incendiés, de fermes ravagées, d'habitants mutilés, torturés, noyés ou brûlés? Qui pourra retracer les exploits exécrables des soldats et des prêtres, faisant assaut de barbarie, se disputant le prix de la plus horrible luxure? Qui donc, mon Dieu, osera transmettre à la postérité les détails des viols exercés sur les jeunes filles, des profanations consommées sur des adolescents, sur des cadavres mêmes? Qui osera dire toutes les abominations de ces luttes impies et sacriléges, qui furent appelées « les Dragonnades des Cévennes? »

De toutes parts les malheureux protestants étaient traqués comme des bêtes fauves; réunis pêle-mêle, hommes, femmes, enfants, vieillards, dans des champs, gardés par les soldats impitoyables du grand roi. Les jésuites allaient au milieu d'eux, les exhortaient à se convertir, et leur donnaient à choisir entre la messe et la mort : puis ils les séparaient en deux groupes; d'un côté ceux qui consentaient à abjurer leur prétendue hérésie, de l'autre ceux qui persévéraient dans leurs croyances religieuses. Alors les dragons se précipitaient sur les infortunés qui étaient condamnés à mort, les hachaient à coups de sabre, les foulaient aux pieds de leurs chevaux, et ne s'arrêtaient qu'après les avoir tous massacrés jusqu'au dernier; ensuite ils mettaient pied à terre, et recommençaient une nouvelle lutte avec ceux qui avaient obtenu grâce de la vie : les femmes, les jeunes filles, les jeunes garçons, de tout petits enfants même étaient pollués par d'horribles stupres, aux applaudissements frénétiques

des prêtres et des moines, les témoins et les acteurs de ces scènes monstrueuses!

En vain les protestants voulurent-ils s'expatrier pour échapper à leurs terribles adversaires, il leur fut impossible de sortir du royaume, toutes les frontières étaient gardées. Dans ses premiers édits, le grand roi les avait déclarés bannis à perpétuité du royaume; dans les décrets suivants, il leur avait défendu de sortir de France, sous peine des galères pour les laïques et de la corde pour les pasteurs. Sa majesté avait décidé que du moment où elle voulait extirper l'hérésie il valait mieux tuer que bannir; et elle avait organisé régulièrement les massacres dans les provinces, faisant pendre, brûler, rouer ou décapiter, sans distinction d'âge ni de sexe, tous les protestants qui refusaient de se convertir. C'est ainsi que l'infâme monarque, d'après les assurances des jésuites, espérait gagner le ciel et racheter les adultères et les incestes qui avaient souillé sa vie. Pendant que les malheureux réformés expiraient sous le fer, sur la roue ou dans les flammes, il savourait les adulations et les flatteries des courtisans qui l'appelaient le plus juste, le plus clément, le plus miséricordieux des rois!

Pour échapper aux dragons de Louis XIV, les protestants se jetèrent dans les montagnes du Dauphiné, du Vivarais et des Cévennes, et cherchèrent dans le creux des rochers un abri contre leurs implacables ennemis. Vain espoir; le grand roi les fit poursuivre jusque dans ces retraites par le maréchal Montrevel, un de ses favoris, un matamore qui s'était vautré dans la plus noire fange de la cour, et dont l'avidité était si grande, que pour de l'or il eût égorgé son propre père. Ce



[illegible]
[illegible] XIV

misérable commit de telles atrocités, exerça des actes d'une barbarie si effroyable, qu'il mit le comble à l'exaspération qui régnait dans les provinces méridionales. A leur tour, les calvinistes se formèrent en bandes, et sous le nom de Camisards usèrent de représailles, poursuivirent les catholiques, pendirent les prêtres, les moines, les dragons, tous les suppôts ou les instigateurs de la persécution. Bientôt le succès augmenta leur audace, et ils ne craignirent pas de se mesurer avec les armées du grand roi. D'abord peu nombreux, ils ne purent faire la guerre qu'en partisans; ensuite leurs bandes s'étant recrutées, ils livrèrent de véritables combats, et forcèrent leurs ennemis à battre en retraite.

Sa majesté, fatiguée de voir la guerre se prolonger indéfiniment, s'en prit au maréchal de Montrevel, lui retira son gouvernement et le donna à Villars. Celui-ci vint dans le Midi, et se déshonora en faisant le métier de prévôt, d'archer et de bourreau; il poursuivit à outrance les Camisards, les attira dans des piéges, se servit tout à la fois des moyens de rigueur et de la trahison pour les affaiblir, les diviser, les anéantir; il poussa l'infamie jusqu'à faire donner des rendez-vous d'amour aux chefs des réformés par des femmes nobles, afin de pouvoir les saisir sans défense; il fit plus encore, il publia un édit d'amnistie, promit à tous ceux qui se soumettraient la vie sauve, l'autorisation de vendre leurs biens et de se retirer en pays étranger; il indiqua même une vaste plaine où devaient se réunir les Camisards disposés à accepter ses propositions; puis, au milieu de la nuit, il fit avancer ses troupes, cerna la plaine où campaient les protestants, la plupart sans armes, confiants

dans la parole d'un maréchal de France, et au matin il les fit tous massacrer!

La guerre continuant toujours, Louis XIV rappela Villars et le remplaça par le maréchal de Berwick, le bâtard du fanatique Jacques II. Grâce aux sanglantes expéditions qu'il fit dans les Cévennes, de concert avec Baville, gouverneur du Languedoc, il finit par mettre les protestants à la raison. Il faut dire aussi que la lutte cessa faute de combattants; les trois maréchaux qui s'étaient succédé dans le commandement des troupes royales avaient exécuté les ordres du maître avec une telle rigueur, que les provinces méridionales étaient presque entièrement dépeuplées.

Enfin le vieux despote venait d'atteindre sa soixante-treizième année, lorsque Dieu commença à le frapper dans son orgueil, et lui enleva les uns après les autres, dans l'espace de quatre ans, ses enfants et ses petits-enfants : Louis, dauphin, dit Monseigneur; le duc de Bourgogne, fils aîné du dauphin; Marie-Adélaïde de Savoie, épouse du duc de Bourgogne; Louis, dauphin, duc de Bretagne, leur fils aîné; le duc de Berry, troisième fils de Monseigneur; de sorte que de toute cette nombreuse famille il ne resta qu'un seul rejeton faible, maladif, languissant, qui paraissait ne devoir pas tarder à suivre ses parents dans le tombeau. Ces morts si promptes, si extraordinaires, qui rapprochaient du trône une branche nouvelle, en frappant trois générations de rois, donnèrent lieu à des accusations terribles contre le duc d'Orléans, le digne neveu du vieux roi, que l'on savait dévoré d'ambition et sur lequel planaient déjà d'odieux soupçons. Mais il semblait que la vieillesse eût glacé le cœur du monarque. La

fin tragique de ses enfants l'émut à peine. « Ce Sardanapale, » ce Nabuchodonosor, dit Saint-Simon, était tombé dans » un engourdissement dont la Maintenon et le Père Tellier » étaient seuls capables de le tirer. » Ces deux suppôts du jésuitisme profitèrent de leur ascendant sur le despote pour lui arracher un décret qui appelait ses bâtards à la couronne de France, sous le nom de princes légitimés, et qui les investissait des priviléges des princes du sang, au mépris des lois et usages du royaume.

Chose étrange! Louis XIV, parvenu à une extrême vieillesse après une vie aussi criminelle, voyait approcher le terme fatal avec la sérénité d'âme et la tranquillité d'esprit d'un pieux cénobite dont la carrière se serait écoulée dans la pratique des bonnes œuvres. Louis XI, dans ses derniers moments, avait été en proie à un désespoir affreux; Charles IX avait exhalé son dernier soupir dans un accès de rage; lui, au contraire, quoique plus abominable que ces deux monstres couronnés, s'éteignait dans une sorte de béatitude. Les médecins expliquèrent ce phénomène en disant que le sang était tellement appauvri chez le roi qu'il en avait perdu toute sensibilité; les courtisans donnèrent une autre cause à cette quiétude apparente du moribond; ils prétendirent qu'elle était le résultat de son agrégation à la société de Jésus et de la conviction où il était de monter droit au ciel après sa mort, en qualité de jésuite.

Le duc de Saint-Simon affirme que Louis XIV s'était fait agréger dans la compagnie depuis plusieurs années, à l'instigation du Père Tellier, qui lui avait vanté les grands priviléges accordés par les papes aux membres de cette in-

stitution, et qui lui avait persuadé que les disciples de Loyola, par une disposition particulière de la Providence, étaient tous admis dans le paradis, quelques crimes dont ils se fussent rendus coupables, pourvu seulement qu'ils eussent été fidèles aux observances de la société.

Ce qu'il y a de positif, c'est que les courtisans reçus dans son intimité l'entendirent souvent parler des promesses que lui avait faites son confesseur pour assurer son salut éternel, en échange de vœux sacrés; ce qui fut à la connaissance de tous, c'est qu'on l'administra suivant le cérémonial usité dans la compagnie des jésuites pour les membres de l'ordre; ce qui est irrécusable, c'est qu'après qu'il eut rendu le dernier soupir, on trouva sur sa poitrine un scapulaire d'une forme particulière qui était le signe distinctif auquel se reconnaissaient les disciples d'Ignace de Loyola!

Enfin, Dieu rappela dans l'éternité le despote qui avait pesé sur la France pendant soixante-douze ans; qui avait fait asseoir sur le trône l'orgueil, la luxure, le fanatisme; qui avait traîné à sa suite les dilapidations, les massacres, les incendies; qui avait foulé aux pieds les lois les plus sacrées de l'humanité; qui avait bouleversé l'Europe entière par ses agressions injustes et extravagantes; qui dans ses guerres avait englouti plus de vingt millions d'hommes, soit de ses propres sujets, soit des peuples vaincus; qui avait dépensé en palais, en fêtes, en dons aux courtisanes, en gratifications de toute nature accordées à la flatterie, à la prostitution ou à l'infamie, plus de soixante milliards; qui avait réduit le royaume à une misère effroyable, et placé la nation dans la nécessité de faire banqueroute!

DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

CLÉMENT XI,

251e PAPE.

LÉOPOLD Ier,	LOUIS XIV,
JOSEPH Ier,	LOUIS XV,
CHARLES VI,	rois
empereurs d'Allemagne.	de France.

État de l'Église au dix-huitième siècle. — Élection de Clément XI. — Histoire du pape avant son exaltation. — Sa Sainteté reconnaît le fils de Jacques II pour roi d'Angleterre. — Clément entretient les divisions soulevées à l'occasion de la succession d'Espagne. — Il veut s'emparer des royaumes de Naples et de Sicile. — Mort de l'abbé de Rancé, réformateur des trappistes. — Querelles entre les jansénistes et les molinistes sur le cas de conscience. — Inondation et tremblement de terre à Rome. — Le pape extorque de l'argent à la France. — Croisade contre les quesnellistes. — Le culte chinois est condamné à Rome. — Mort de Bossuet, évêque de Meaux. — Mariage secret de Bossuet et de madame de Mauléon. — Bulle Vineam Domini. — Jubilé universel. — Le pape, après s'être déclaré pour la France dans la guerre de la succession, se tourne du côté de l'empire. — Fourberie de Clément XI. — Destruction de Port-Royal des Champs. — Assassinat du cardinal de Tournon par les jésuites. — Bulle Unigenitus. — Cabales du Père Tellier pour faire recevoir la bulle dans le royaume. — Protestation du cardinal de Noailles et des évêques français contre la constitution Unigenitus. — Fénélon adhère à la bulle. — Mort de l'archevêque de Cambrai. — Sin-

gulière découverte sur les croyances antichrétiennes de Fénélon. — Le jésuite Tellier est chassé de la cour par le duc d'Orléans, régent de France. — Divisions entre le saint-siége et la Savoie au sujet de la monarchie de Sicile. — L'abbé Albéroni et le duc de Vendôme. — Albéroni devient ministre de Philippe V, roi d'Espagne. — Querelles entre Clément XI et Albéroni. — Le ministre espagnol extorque au pape le chapeau de cardinal. — L'abbé Dubois, le confident et le ministre du régent de France, essaye de faire recevoir la bulle Unigenitus, pour obtenir la pourpre romaine. — Lettre de sa Sainteté au duc d'Orléans. — Bulle Pastoralis officii. — Le tribunal de l'inquisition à Rome condamne l'instruction pastorale de l'archevêque de Paris. — Nouvelles disputes entre Clément XI et le cardinal Albéroni. — Le pape fait exiler le ministre des terres espagnoles. — Sa Sainteté fait des tentatives pour réunir l'Église russe à l'Église romaine. — Le czar Pierre le Grand nomme son bouffon pape et le marie publiquement, avec des cérémonies burlesques. — Mort de Clément XI.

Nous entrons dans le dix-huitième siècle, c'est-à-dire dans une époque où nous verrons l'influence sacerdotale s'annihiler et la raison des peuples se développer d'une façon prodigieuse. Jusqu'à ce moment, l'homme errait au milieu d'épaisses ténèbres, la vérité ne lui apparaissait que comme une lumière douteuse dans une atmosphère morbide ; au dix-huitième siècle, la philosophie éclaire toutes les intelligences, et l'humanité reconquiert ses droits.

Comment le vaisseau de saint Pierre, habitué à naviguer dans une eau noire et fangeuse, put-il se soutenir dans l'océan

de lumière qui couvrait le monde? comment la papauté parvint-elle à résister aux attaques formidables des adversaires qui s'étaient conjurés pour l'anéantir, des terribles encyclopédistes, de ces pères de la philosophie moderne? L'explication en est simple : les papes, se voyant débordés par les progrès du siècle, se rapprochèrent des rois, firent cause commune avec eux, cherchèrent plus que jamais à étayer l'autorité spirituelle de la puissance matérielle, et marchèrent à une croisade sacrilége contre les nations, appuyés par les despotes, soutenus par des cohortes de jésuites, de prêtres, de moines, de nobles, et par toute cette engeance infernale qui dévore la substance des peuples et consomme tous les fruits de la terre dans une honteuse oisiveté.

Dans le conclave qui, suivant l'usage, fut tenu à Rome après les obsèques d'Innocent XII, pour procéder à l'élection d'un nouveau pontife, les cardinaux choisirent comme le plus capable de diriger la nef de saint Pierre, dans les temps orageux où se trouvait l'Église, le cardinal Jean-François Albani, âgé seulement de cinquante ans, et l'un des plus jeunes membres du sacré collége, et le proclamèrent pape sous le nom de Clément XI.

Le nouveau chef de l'Église était issu d'une famille noble de l'état d'Urbino; il avait précédemment occupé les charges de référendaire, de consulteur du consistoire, de gouverneur de Riéti, de Civita-Vecchia, de Sabine, et enfin il avait été élevé au cardinalat par son prédécesseur.

A peine assis sur le trône pontifical, il s'occupa de procéder aux cérémonies qui ont lieu d'ordinaire à la clôture de chaque jubilé, ce qu'on nomme « fermer la porte sainte; »

ensuite il prit en main les rènes du gouvernement, et se posa comme l'arbitre des destinées de l'Europe.

Sa Sainteté adressa un bref à Jacques II, ce roi détrôné de la Grande-Bretagne, qui était venu cacher sa honte en France, pour le consoler dans son exil et pour lui annoncer au nom de Dieu qu'il retournerait triomphant à Londres avec une escorte de jésuites; prédiction qui fort heureusement pour l'Angleterre ne se réalisa pas. A quelques mois de là, l'infâme Jacques II, le fratricide, l'incestueux, rendait son âme au démon dans le château de Saint-Germain en Laye, et faisait au prince de Galles, son fils, dont la légitimité était plus que suspecte, cette singulière exhortation : « Rappelez-» vous, mon fils, si jamais vous remontez sur le trône, que » nous devons tout au pape et aux jésuites; n'épargnez rien » pour rétablir la religion catholique dans vos états; brûlez, » saccagez, égorgez, et souvenez-vous qu'il vaut mieux gagner » le ciel que mériter les bénédictions des peuples. » Le jeune prince promit de suivre fidèlement ces instructions; aussitôt après la mort de son père, il prit le nom de Jacques III, et s'intitula roi de la Grande-Bretagne, titre dont le saluèrent deux ou trois valets attachés à sa personne et le nonce apostolique.

La sollicitude de Clément XI pour les Stuarts n'avait rapport qu'aux intérêts de son siége; car le pontife ne croyait nullement que jamais ils pussent être réinstallés sur le trône de la Grande-Bretagne, et il ne paraissait si ardent à soutenir leurs intérêts que pour exciter des désordres dans les trois royaumes, et pour appeler l'attention des puissances de ce côté, pendant qu'il se préparait à faire main basse sur la

Sicile ou sur le Milanais, ou même sur le royaume de Naples, qui excitaient sa convoitise.

Ces raisons de haute politique le déterminèrent à se prononcer secrètement en faveur de la France, qui venait d'accepter la succession d'Espagne pour Philippe d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, tout en restant ostensiblement spectateur impassible des longues et sanglantes guerres que se faisaient les maisons d'Autriche et de Bourbon. L'intention de sa Sainteté était d'observer autant qu'il dépendrait d'elle une neutralité absolue, et de ne reconnaître pour légitime roi d'Espagne ni Philippe V ni l'archiduc Charles, jusqu'à ce que le sort des armes eût fait pencher la balance de l'un ou de l'autre côté. Mais les circonstances forcèrent Clément XI, presque à l'origine des hostilités, à sortir de la ligne prudente qu'il s'était tracée. Effrayé de la rapidité de la marche des armées françaises, qui déjà avaient envahi le Milanais, il crut que la victoire resterait fidèle aux généraux de Louis XIV; il s'empressa de déclarer qu'il reconnaissait comme obligatoires les dernières volontés du feu roi d'Espagne, et signifia aux puissances belligérantes qu'il emploierait toute la force de son autorité pour en protéger l'exécution en ce qui concernait les états situés dans la péninsule hispanique.

Ensuite il mit ses places frontières en état de défense, et leva une armée pour protéger le territoire de l'état ecclésiastique, dans le cas où par un revers de fortune il aurait à redouter la vengeance de l'Autriche. Il envoya un bref à l'empereur pour l'engager à ne pas choisir l'Italie comme théâtre de la guerre, ou tout au moins pour qu'il voulût épargner le patrimoine de saint Pierre. Mais toutes ces

exhortations n'aboutirent à rien; le prince Eugène entra dans le Milanais, rétablit les affaires de l'archiduc, fit trembler le pape jusque dans Rome, et l'obligea à revenir sur ses précédentes déclarations.

Si le souverain pontife paraissait indécis dans les questions politiques qui s'agitaient autour de lui, par compensation il se prononçait hardiment dans les querelles théologiques qui s'étaient élevées de nouveau entre les molinistes et les jansénistes, à l'occasion d'une lettre publiée par l'abbé de Rancé, réformateur de l'abbaye de la Trappe, un fanatique débauché, qui de désespoir d'avoir perdu la belle duchesse de Montbazon, sa maîtresse, avait renoncé au monde, et s'était retiré dans une solitude pour y pratiquer les austérités des premiers anachorètes de la Thébaïde. Avant sa retraite, Rancé avait entretenu des relations suivies avec les jansénistes, et à leur exemple il avait condamné l'omnipotence pontificale, l'institution des jésuites et la tyrannie des rois; il s'était même déclaré partisan des doctrines républicaines, comme étant la véritable application du dogme de la fraternité prêché par le Christ. Dès que le capuce eut recouvert son front, il se prosterna devant l'infaillibilité papale; et à la mort d'Arnauld, l'illustre chef des jansénistes, il osa écrire à l'abbé Nicaise : « Enfin voilà le grand Arnauld mort;
» après avoir poussé sa carrière aussi loin qu'il a pu, il a fallu
» qu'elle se terminât. Quoi qu'on dise, voilà bien des ques-
» tions finies; son érudition et son autorité étaient d'un grand
» poids pour le parti. Heureux celui qui n'en a point d'autre
» que celui de Jésus!... »

Cette réflexion, qui semblait être un blâme jeté sur les

jansénistes, motiva une réponse énergique de la part du Père Quesnel, qui était considéré par son parti comme le successeur d'Arnauld, et qui continuait l'œuvre de propagation, quoique forcé de se soustraire à tous les regards et de se tenir caché dans les environs de Bruxelles. Rancé répliqua qu'il n'avait pas voulu condamner ses anciens amis, que ses intentions avaient été mal interprétées. Les jansénistes ne se tinrent pas pour satisfaits et demandèrent une rétractation formelle. Le réformateur de la Trappe répondit assez aigrement, et la dispute devint de jour en jour plus animée jusqu'au moment de sa mort.

Dès que Rancé eut fermé les yeux, les molinistes publièrent une lettre apocryphe, attribuée au trappiste, extrêmement violente contre les sectateurs de l'évêque d'Ypres, et renouvelèrent leurs attaques contre les cinq propositions de Jansénius. Le Père Quesnel, au lieu de riposter, se servit d'une ruse de prêtre pour surprendre ses adversaires et les vaincre; il imagina le cas de conscience. Il supposa qu'un confesseur de province, indécis quant à la manière de se conduire envers un ecclésiastique dont il suspectait l'orthodoxie, l'avait interrogé sur plusieurs points de dogme; et dans son libelle, l'habile théologien engageait les docteurs à lui donner leur opinion sur les différentes réponses qu'avait faites le prêtre au confesseur. Voici quelles étaient les questions controversées.

« Je condamne les cinq propositions dites de Jansénius, » dans tous les sens où l'Église les a condamnées; mais sur la » question de fait, je pense qu'il me suffit d'avoir une sou- » mission silencieuse et respectueuse; et qu'aussi longtemps

» qu'on ne m'aura pas convaincu juridiquement d'avoir sou-
» tenu quelqu'une de ces propositions, on ne saurait tenir
» mes croyances pour suspectes. Néanmoins, pour rassurer
» les consciences alarmées, j'ajouterai cette profession de
» foi : « Je crois qu'étant obligé d'aimer Dieu, comme la
» fin vers laquelle nous tendons, toutes les actions qui ne lui
» sont pas rapportées, et qui ne sont motivées par quelque
» mouvement de charité ou d'amour, sont autant de péchés.
» J'affirme que c'est un grand péché d'assister à l'office divin
» sans aucun sentiment de pénitence et avec la volonté de
» persévérer dans les débordements d'une vie condamnable;
» je ne crois pas que la dévotion envers les saints et la Vierge
» consiste principalement dans les vaines formules et dans
» les pratiques ridicules que nous enseignent certains rituels;
» enfin je déclare qu'en lisant les Lettres de Saint-Cyran,
» les Heures de Dumont, les Conférences de Luçon, la Mo-
» rale de Grenoble, j'agis conformément aux prescriptions
» de l'Église, qui recommande la lecture des livres religieux
» dûment approuvés. »

Quarante docteurs se réunirent pour répondre à cette consultation. Ils déclarèrent que les sentiments de l'ecclésiastique n'étaient point condamnables, et qu'on pouvait lui donner l'absolution sans exiger aucune rétractation. Cette décision fut imprimée à Paris, et tirée à un nombre prodigieux d'exemplaires. Les molinistes s'ameutèrent contre les quarante docteurs qui avaient approuvé le cas de conscience; et le fougueux Bossuet les poursuivit avec une violence extrême. L'évêque de Chartres imita son exemple, ainsi que l'archevêque de Paris, le cardinal de Noailles. Ce prélat déclara

que le cas de conscience était contraire aux constitutions pontificales, tendait à perpétuer les troubles dans l'Église, à favoriser les équivoques, les restrictions mentales, les parjures; et il somma les docteurs, sous peine d'exclusion de la Sorbonne et même d'exil, de revenir sur leur première décision. Tous obéirent, à la réserve seulement du docteur Petit-Pied, qui fut contraint de sortir du royaume.

Quesnel adressa aussitôt une lettre vigoureuse au cardinal de Noailles; il flétrit en termes énergiques la violence dont il avait usé envers les docteurs pour les contraindre à une soumission forcée, qu'il qualifie de mensonge public et scandaleux, de faux témoignage arraché par la terreur, de honteuse prévarication, de lâcheté indigne. Il fit suivre cette nouvelle épître d'un petit ouvrage sous forme de dialogue entre deux évêques. Entre autres sanglantes critiques, l'un des personnages mis en scène disait à l'autre :

« Ne nous flattons point, mon cher seigneur; en matière » de raisonnement, la mitre, la tiare et la crosse n'y font » rien; une raison crossée et mitrée est toujours une raison » humaine; nous sommes d'autant plus sujets à nous trom» per, que les fonctions épiscopales nous engagent dans un » si grand nombre d'occupations puériles, que nous n'avons » pas le temps de les étudier et de les approfondir. C'est donc » vouloir dégrader l'humanité que d'imposer aux fidèles, » comme articles de foi, les décisions d'un homme sujet à » l'erreur comme tous les autres. »

Cette attaque était trop ouvertement dirigée contre l'infaillibilité pontificale, pour que Clément XI ne s'empressât pas de fulminer ses anathèmes contre l'auteur du cas de con-

science. Sa Sainteté excommunia le Père Quesnel, et envoya au roi de France et à l'archevêque de Paris deux brefs terribles contre les jansénistes. « Ce sont des esprits sortis » des ténèbres pour troubler la paix des royaumes et de » l'Église, dit le saint-père dans ses épîtres; ce sont des dé- » mons audacieux, qui veulent renverser la papauté et la » royauté; ce sont des hérétiques républicains, des agita- » teurs du peuple, qu'il faut réduire au silence, des rebelles » enfin, qu'il faut réprimer, dompter, terrasser même par le » tranchant du glaive, avant qu'ils aient miné les bases de » l'autel et du trône! »

Louis XIV, qui avait alors l'Europe entière sur les bras, jugea prudent de ne pas exécuter dans toute leur rigueur les ordres de sa Sainteté; il se contenta de bannir quelques jansénistes récalcitrants et d'imposer silence aux deux partis. D'ailleurs sa majesté n'était plus aussi favorablement disposée pour le saint-père, à cause du refus qu'il avait fait de donner l'investiture de Naples à Philippe V; et son mécontentement s'était encore accru depuis une affaire d'arbitrage qui avait été portée au tribunal de Clément XI, au sujet d'une contestation entre la duchesse d'Orléans et l'électeur palatin.

Ce prince, chef de la branche palatine de Neubourg et frère de l'impératrice, avait succédé au frère de Madame, mort sans enfants. La duchesse s'était présentée comme héritière du mobilier qui était considérable, et des fiefs féminins qui relevaient de l'électorat, ce qui avait entraîné des discussions fort graves. Les deux partis en appelèrent, l'un à l'empereur, l'autre au roi de France, et en obtinrent des jugements dictés par des intérêts de dynastie qui ne satisfirent

personne. En dernier ressort, les deux familles en avaient référé au pape. C'était au moment où les victoires du prince Eugène faisaient pencher la balance en faveur de l'empire. Sa Sainteté se rangea, suivant son habitude, du parti du vainqueur, confirma la sentence rendue par Léopold Ier, déclara les prétentions de Madame mal fondées, et condamna seulement l'électeur palatin à lui payer une somme de trois cent mille écus romains. La cour de France prétendit que le pape avait outrepassé ses pouvoirs, et chargea l'abbé de Thésac, au nom de Madame, de protester contre ce jugement d'une manière solennelle.

Sa Sainteté ne s'inquiéta pas de la colère de Louis XIV, assurée qu'elle était de la protection de l'empereur, alors victorieux; mais comme s'il eût été dans la destinée de Clément XI de n'échapper à un danger que pour tomber dans un autre, à peine ses appréhensions de guerre étaient-elles calmées, que deux événements terribles venaient plonger Rome dans la consternation. A la suite de pluies abondantes, le Tibre déborda, ensevelit toute la campagne sous les eaux et détruisit les récoltes; puis un tremblement de terre, qui dura près de quinze minutes, renversa des rues entières et ensevelit un grand nombre d'habitants sous les décombres de leurs maisons. Ainsi d'une part l'inondation du Tibre, de l'autre le tremblement de terre, contribuaient à rendre la position du pape extrêmement critique. Dans l'intérieur de la ville sainte comme au dehors, les exhalaisons qui s'échappaient du limon qu'avait laissé le fleuve en se retirant, avaient corrompu l'atmosphère et engendré des fièvres pestilentielles qui chaque jour enlevaient des milliers de victimes. La misère était

devenue si universelle, si profonde, que les deux tiers des habitants étaient réduits à se nourrir d'herbes; et ceux qui voulaient obtenir un peu de pain ou de viande pour soutenir leur misérable existence, étaient obligés de prostituer leurs filles et leurs femmes aux ecclésiastiques, qui seuls étaient assez riches pour acheter ces précieuses denrées. C'était à la fois un curieux et affligeant spectacle que celui des demeures des prêtres transformées en autant de sérails, où se pressaient les plus jeunes et les plus belles filles de Rome. Il n'y avait pas jusqu'au moindre petit clerc qui, sous prétexte de charité, n'eût recueilli plusieurs de ces infortunées.

Sa Sainteté s'alarma des conséquences qui pouvaient résulter d'une telle licence, et rendit une bulle qui enjoignait aux prêtres, aux prélats et aux cardinaux de tenir une conduite plus conforme au caractère du sacerdoce, sous peine d'encourir sa disgrâce; elle leur ordonna en même temps de rendre à leurs familles les jeunes filles et les femmes qu'ils entretenaient dans leurs palais; en outre, elle défendit expressément à tout ecclésiastique, sous la menace de l'interdiction, de s'enivrer, de jouer et de faire aucune orgie, pour tout le temps que Rome serait dans le deuil.

D'autres mesures furent encore arrêtées pour remédier aux désastres qui venaient de frapper la ville sainte. Le conseil du souverain pontife eut la sagesse de décréter que les citoyens dont les maisons avaient été renversées seraient exemptés d'impôts pendant plusieurs années; que les jeunes filles pauvres seraient nourries aux frais de la ville et placées sous la surveillance de matrones, afin d'empêcher qu'elles se prostituassent pour vivre; qu'enfin toutes les fêtes et les

réjouissances publiques seraient suspendues jusqu'au rétablissement de la prospérité.

Quelque admirables que fussent ces ordonnances, elles n'apportaient qu'un bien faible soulagement aux maux de toute espèce qui accablaient la population de Rome ; ce qu'il eût fallu à des gens affamés, c'étaient des chargements de blé ; mais le trésor de Saint-Pierre était à sec et hors d'état de faire des dépenses extraordinaires.

Les cardinaux avaient si bien trafiqué de leurs votes pour l'élection de Clément XI, que toutes les richesses enfouies dans les caves du Vatican, à la mort d'Innocent XII, ainsi que les sommes énormes provenant du jubilé, avaient passé dans leurs mains. Le saint-père songea tout naturellement à la France pour réparer le désordre qu'avait mis dans les finances son élection simoniaque; mais, en habile politique, il s'occupa préalablement de rétablir entre la cour de Versailles et son siége les rapports de bonne amitié, qui depuis quelque temps avaient reçu d'assez rudes atteintes. L'occasion, du reste, le servit à merveille.

L'archiduc Charles venait de se faire proclamer à Vienne souverain des Espagnes, sous le nom de Charles III, et avait transmis cette nouvelle aux ambassadeurs de l'empire à Rome, en leur enjoignant de célébrer ce grand événement par une fête solennelle dans l'église nationale des Allemands, afin de forcer la main au pape et de l'engager ouvertement dans leurs intérêts. Sa Sainteté ne se laissa pas prendre au piége ; elle fit mander au Vatican les représentants de Louis XIV et de Philippe V, leur déclara qu'elle n'approuvait point la démonstration des plénipotentiaires de l'archiduc ;

que si le droit des gens s'opposait à ce qu'elle défendît la célébration d'une fête religieuse, tout au moins elle prendrait des mesures pour démontrer à toute l'Europe qu'elle ne reconnaissait point le fils de l'empereur pour légitime roi des Espagnes. En effet, le cardinal Carpegna vint signifier aux ambassadeurs autrichiens que le pape interdirait l'église allemande si l'on y exposait son portrait avec celui de l'archiduc revêtu des ornements de la royauté espagnole.

Cette conduite valut à Clément XI sa réconciliation avec le grand roi et une grosse somme d'argent à titre d'aumône. Le Père la Chaise, ainsi que tous les jésuites français, se hâtèrent de mettre à profit les circonstances, et proposèrent à sa Sainteté de lui faire allouer de nouveaux subsides, si en échange elle consentait à se prononcer contre les jansénistes, et à employer son influence sur le roi d'Espagne pour en obtenir l'extradition du Père Quesnel, qui de sa retraite ne cessait de leur faire une rude guerre. Clément XI accepta le marché, et détermina Philippe V à donner l'ordre au marquis de Bedmar, qui commandait pour sa majesté catholique dans les Pays-Bas, d'appréhender au corps Quesnel et ses disciples dans tous les lieux où il les rencontrerait.

Les espions des jésuites avaient déjà découvert la retraite de leur redoutable adversaire, et dès que le gouverneur espagnol eut reçu les instructions de son souverain, il devint extrêmement facile d'exécuter l'arrestation du Père oratorien. Une troupe d'agents de police, conduite par des jésuites, se rendit dans une campagne, appelée le Refuge de Forêt, qu'habitait le vénérable janséniste, et l'emmena prisonnier à l'archevêché de Bruxelles. Heureusement un gentilhomme

français parvint à le faire évader et lui fournit les moyens de passer en Hollande. Néanmoins, on ne laissa pas que d'instruire son procès sur les papiers qu'on avait saisis dans sa retraite, et de le condamner par contumace à l'excommunication et à la réclusion dans un monastère jusqu'à la pleine satisfaction du saint-siége ou plutôt des jésuites, avec défense de rien faire imprimer, sous peine de prison perpétuelle.

Les disciples d'Ignace de Loyola entonnèrent aussitôt des chants de victoire, et proclamèrent partout qu'ils étaient en faveur auprès du pape. Ce succès les enhardit au point qu'ils osèrent demander à Clément XI de rendre un jugement dans l'affaire du culte chinois, qui était pendante à la cour de Rome depuis un grand nombre d'années. Voici en quoi elle consistait : En 1645, sous le pontificat d'Innocent X, d'après un rapport du Père Moralès, dominicain, la congrégation de la Propagande avait défendu provisoirement le culte que les jésuites rendaient au philosophe Confucius dans les cérémonies catholico-chinoises, ce que les bons Pères faisaient pour capter la confiance de l'empereur, des mandarins et des peuples du Céleste Empire. Alexandre VII, au contraire, en 1656, sur les remontrances du Père Martini, de la société de Jésus, avait fait autoriser par la congrégation de l'inquisition l'exercice de ces mêmes cérémonies, et avait déclaré qu'elles étaient nécessaires au maintien du catholicisme dans la Chine. Malgré cette décision, les divers ordres religieux qui se disputaient la gloire d'établir leur domination dans ces provinces, continuèrent à se faire une guerre violente qui menaça la tranquillité de l'empire chinois, et leur attira de la part du souverain une longue persécution.

Jusqu'en 1684, les querelles ne perdirent ni de leur vivacité ni de leur animosité, puisque le Père Grégoire Lopez, un dominicain qui avait passé dans le camp des jésuites et s'était fait nommer par leur influence évêque de Basilée, vicaire apostolique, puis métropolitain titulaire de la capitale de la Chine, écrivait au pontife, dans cette même année : « Très » saint père, j'ai appris que mes anciens frères les domini» cains, entraînés par un faux zèle, vous ont écrit que ma » défection était un déshonneur pour l'ordre, et ont cherché » à me noircir dans votre esprit. Je m'empresse donc de » vous donner les explications de ma conduite. Si je me suis » rangé du parti des jésuites, c'est que j'ai reconnu que leurs » méthodes de propagande catholique étaient préférables à » celles des autres ordres ; et je puis d'autant mieux en juger » que je suis Chinois de naissance, par conséquent plus apte » qu'un autre à décider sur ce qui convient au caractère des » hommes du pays, plus savant dans la langue et plus » habile dans la lecture des livres chinois qu'aucun des » Européens. »

Les lettres de Lopez avaient provoqué de nouveaux décrets d'Alexandre VII, qui confirmaient les anciennes bulles relativement au rite chinois, et autorisaient le culte rendu à Confucius, ainsi que les cérémonies célébrées en l'honneur des morts, quoique ce culte constituât une véritable adoration, et quoique les cérémonies mortuaires dussent être positivement regardées comme sacriléges et idolâtres, suivant l'esprit de la religion chrétienne. Ces pratiques consistaient, pour les habitants du Céleste Empire, à se prosterner le front jusqu'à terre devant le nom sacré du philosophe, écrit

en gros caractères dans un cartouche exposé sur une table, avec des cassolettes et des bougies allumées. Les mandarins lui rendaient cette adoration quand ils prenaient possession de leurs gouvernements, et les bacheliers lorsqu'ils recevaient leurs degrés ; les gouverneurs des villes et les gens de lettres la renouvelaient deux fois par mois. Pour ce qui était des cérémonies célébrées en l'honneur des morts, elles étaient au nombre de trois et se pratiquaient à différentes époques. Celle qui avait lieu avant l'inhumation consistait à placer le portrait du défunt sur une table devant le cercueil, et au-dessus d'un cartouche qui portait le nom du mort. Des deux côtés on rangeait avec symétrie des fleurs, des parfums et des bougies allumées ; après quoi, les parents et les amis venaient prendre part au deuil, saluaient le cercueil, se prosternaient, frappaient la terre avec leur front, et déposaient auprès du cartouche les parfums, les fleurs, les fruits et les bougies qu'ils avaient apportées.

La seconde cérémonie commémorative avait lieu deux fois par an ; ces jours-là, chaque famille dressait une table sur laquelle se trouvait placé le portrait de l'ancêtre le plus illustre. A droite et à gauche, sur des tablettes, étaient tracés les noms des autres morts de la famille, avec la qualité, l'emploi, l'âge et le jour du décès de chacun d'eux. Tous les parents s'assemblaient dans cette salle, et venaient déposer sur la table des carafes de vin, des plats de viandes, des parfums et des bougies, sans manquer de faire les génuflexions et les saluts d'usage.

La troisième cérémonie ne se pratiquait qu'une fois chaque année, au commencement du mois de mai. Les chefs de fa-

mille se transportaient avec leurs femmes et leurs enfants dans les cimetières où se trouvaient enterrés leurs parents; ils arrachaient les ronces et les plantes qui environnaient les tombes, réitéraient les marques de douleur et de respect qu'ils leur avaient données au moment de leur mort, et plaçaient sur les pierres tumulaires des viandes et du vin, dont ils faisaient ensuite un repas solennel. Tel était le culte national que les disciples d'Ignace de Loyola voulaient maintenir pour mieux assurer leur domination sur ces peuples.

Un membre de la congrégation de la Propagande, nommé Maigrot, scandalisé de la conduite des jésuites, entreprit de mettre un terme à d'aussi criants abus; il fit un mémoire terrible qu'il envoya secrètement à la commission du saint-office, en la suppliant d'ordonner une enquête et de faire vérifier l'exactitude de ses accusations. L'affaire fut conduite avec tant de mystère, que la compagnie de Jésus ne fut instruite de ce qui se tramait contre elle, que deux années après, par un écrit intitulé : « Questions sur les cérémonies chinoises, » que le pape Innocent XII leur communiqua. Ce livre avait soulevé dans toute l'Europe une réprobation générale contre ces bons Pères, qu'on n'accusait rien moins que d'être fauteurs d'idolâtrie et corrupteurs du culte catholique. Une lettre du ministre Jurieu, chef des missions étrangères, leur porta un coup plus terrible encore et devint le signal d'une lutte à laquelle prirent part une foule de pamphlétaires de toutes les croyances. Néanmoins les enfants d'Ignace de Loyola firent tête à l'orage et obtinrent même un sursis pour le jugement que la congrégation de la propagande était chargée de rendre; enfin, en dépit de leurs brigues, la cour de

Rome sanctionna, par un décret du 20 novembre 1704, la sentence que la congrégation avait déjà rendue contre le culte chinois, et chargea le cardinal de Tournon de passer dans le Céleste Empire pour abolir l'idolâtrie et arrêter les désordres des missionnaires.

Pendant que la société des jésuites éprouvait cet échec, pour surcroît de malheur elle perdait l'un de ses plus fougueux adeptes. A son tour disparaissait de la terre le fameux Bossuet, ce prélat orgueilleux, si terrible pour les faibles, si bassement servile pour les forts. Cet évêque superbe, qui dans tout le cours de sa vie s'était montré l'apologiste de la monarchie absolue et du catholicisme outré, le champion de l'autorité sous ses formes les plus tyranniques, l'apôtre du vieil édifice que tous les esprits s'occupaient à démolir, l'ennemi de la liberté que son génie essentiellement despotique ne pouvait comprendre, et que la France se préparait à saluer avec enthousiasme.

Il mourait en se drapant dans son linceul, en s'enorgueillissant des triomphes qu'il avait remportés, en énumérant avec une joie féroce le nombre des victimes qu'il avait écrasées, Arnauld, toute la cohorte de Port-Royal, Fénélon, Jeanne Guyon, le père Lacombe et tant d'autres encore! Et cependant, ce prêtre insolent, si dur, si implacable pour les autres, non-seulement avait failli plusieurs fois dans sa vie; mais encore, ce qui semblera incroyable, il avait poussé l'irrévérence pour la religion catholique jusqu'à violer les lois sacrées de l'Église. Bossuet, jésuite, évêque de Meaux, fanatique outré, s'était marié!..... Ce fait est attesté d'une manière formelle par Jean-Denis, secrétaire du cardinal de

Bissy, qui a laissé des mémoires fort intéressants sur la cour et sur le clergé de France.

Voltaire déclare également que plusieurs membres de la famille Secousse, qui était alliée à celle de mademoiselle Desvieux, la femme de Bossuet, lui ont raconté les détails de cette affaire. Nous ajouterons, pour corroborer ces preuves que les archives de la ville de Meaux constatent que l'évêque avait acquis pour une demoiselle Desvieux la terre de Mauléon, dont elle prit le nom; qu'il était de notoriété publique que son éminence faisait pour elle de grands et fréquents sacrifices d'argent; qu'elle la voyait souvent, familièrement et longuement, chez elle, à toutes les heures du jour et de la nuit; que le prélat s'était fort endetté pour cette femme; qu'à sa mort, les héritiers ayant refusé d'acquitter ses dettes, les créanciers avaient formé un recours contre les domaines de la prétendue dame de Mauléon, et avaient constaté juridiquement qu'elle était la femme légitime du prélat; que celle-ci, pour garder son bien, avait menacé les parents de Bossuet de rendre public son contrat de mariage, et que la famille, pour ne pas déshonorer la mémoire de l'évêque de Meaux, s'était décidée à payer. Mais quoique le procès eût été immédiatement suspendu, il n'en demeura pas moins prouvé pour tous ceux qui avaient assisté aux débats de cette singulière affaire, que la dame de Mauléon était bien et dûment la femme légitime de Bossuet, évêque de Meaux!

Sur le moment on s'inquiéta peu de cette querelle de famille, les esprits étant fortement occupés des guerres de la succession et des persécutions dirigées par le grand roi contre les malheureux calvinistes des Cévennes, du Vivarais et du

Gévaudan. Dans ces dernières provinces, il n'était sorte de vexations dont ne se rendissent coupables les agents de police et les officiers du despote; ils en vinrent jusqu'à chasser de leurs chaumières les pauvres gens qui ne pouvaient payer la capitation, et quelques-uns osèrent faire vendre en place publique jusqu'à la paille qui leur servait de lit. Exaspérés par tant d'indignes traitements, les calvinistes résolurent de tirer vengeance de leurs oppresseurs. Dans plusieurs villages des Gévennes, ils se réunirent en bandes nombreuses, entourèrent de nuit les maisons des receveurs, s'emparèrent des officiers du fisc et les pendirent à des arbres avec leurs rôles attachés au cou. Pour ne pas être reconnus, les exécuteurs de cette justice terrible avaient mis des chemises par-dessus leurs vêtements, ce qui leur fit donner le nom de Camisards. La révolte se propagea bientôt dans toute l'étendue de la chaîne des Cévennes; et Louis XIV n'eut d'autre ressource pour écraser l'hérésie, que de procéder à un massacre général des calvinistes. Peut-être même le grand roi n'eût-il pas réussi à dompter ces courageuses populations, s'il n'eût été secondé par les jésuites dans cette œuvre d'extermination.

Aussi, lorsque ceux-ci, les mains dégouttantes du sang des Camisards, se présentèrent devant le roi pour réclamer son intervention dans leurs querelles contre les jansénistes, sa majesté s'empressa-t-elle d'envoyer en cour de Rome un ambassadeur pour solliciter de Clément XI une nouvelle bulle d'excommunication contre les disciples du grand Arnauld. Le pontife se conforma aux désirs de Louis XIV, et fulmina la terrible bulle « Vineam Domini, » dans laquelle sa Sainteté attaquait directement le silence respectueux, sous pré-

texte que ce subterfuge du cas de conscience empêchait de condamner intérieurement comme hérétique le livre de Jansénius, ne détruisait nullement l'erreur, et ne satisfaisait en rien à l'obéissance due aux constitutions apostoliques. Ainsi, les jansénistes ne pouvaient ni parler ni garder le silence sans être déclarés coupables d'hérésie, et il ne leur restait d'autre alternative que celle de se soumettre aux jésuites, leurs adversaires implacables.

Louis XIV fit présenter la bulle du pape au parlement pour l'enregistrement; et afin d'éviter toute opposition de la part des jeunes conseillers, il joignit une déclaration où il annonçait sa volonté de tarir la source d'une doctrine empoisonnée, et de dissiper les restes misérables d'une erreur qui se reproduisait sous mille formes, se glissait dans l'ombre et se fortifiait même par le silence. La bulle fut enregistrée, puis envoyée à tous les évêques du royaume.

Préalablement elle avait été soumise à l'examen d'une assemblée du clergé, présidée par le cardinal de Noailles; et les prélats, tout en l'acceptant, avaient déclaré que les constitutions des papes n'étaient pas toujours infaillibles, même dans la décision des faits de dogmatique. Clément XI réclama vivement contre l'irrévérence de telles paroles, et obtint de Louis XIV que l'archevêque de Paris serait tenu de rétracter ce qui avait été avancé dans la réunion des évêques français, et reconnaîtrait que le chef de l'Église possédait le privilége d'infaillibilité absolue en matière de foi.

Sa Sainteté s'occupa ensuite de remonter ses finances, et ne trouva rien de mieux pour faire affluer l'or des simples dans ses coffres que de publier un jubilé extraordinaire.

Mais comme il y avait six ans à peine que le jubilé séculaire avait eu lieu, il prit pour thème la nécessité où se trouvait l'Église d'implorer la Divinité pour la cessation des guerres. Cette tactique réussit à merveille à Clément XI; de toutes parts accoururent des bandes de pèlerins imbéciles, qui lui donnèrent leur argent en échange de bénédictions, d'indulgences, d'exemptions, d'absolutions et d'autres marchandises de même sorte.

Malgré les prières des dévots, la guerre continuait toujours, et les troupes du prince Eugène, sans respect pour les priviléges de l'Église, envahissaient le duché de Ferrare, et s'emparaient des places fortes qui étaient le plus à leur convenance pour rançonner les peuples des provinces voisines. Le pontife, voyant l'indifférence des puissances célestes pour le secourir, essaya des moyens terrestres pour résister aux armées de l'empereur; il jeta trois mille hommes dans la ville de Ferrare pour la mettre en état de soutenir un siége, en donna le commandement au cardinal Casoni; ensuite il leva un corps de douze mille fantassins pour la défense du patrimoine de l'Église, nomma généralissime de son armée le comte Marsigli, et forma une ligue défensive avec tous les petits princes qui avaient les mêmes intérêts que lui à repousser les armes de la maison d'Autriche. Ces dépenses ayant fait une large brèche à son épargne, il se vit contraint de demander au sacré collége l'autorisation de puiser dans le trésor de Sixte-Quint, qui était déposé dans les caves du château Saint-Ange, et auquel une loi défendait de toucher, à moins que l'existence du saint-siége ne fût en danger.

Ces mesures, quoique sagement combinées, n'eurent aucun

résultat favorable; le prince Eugène promena ses armes victorieuses dans toutes les provinces de l'Italie; Naples même tomba sous la domination de l'archiduc par la trahison du cardinal Grimani, qui en était le vice-roi, « un scélérat du » premier ordre, dit Saint-Simon, qui ne prenait pas même » la peine de cacher ses turpitudes, un prêtre violent et furieux » qui était l'ennemi déclaré de Clément XI. » Déjà les états du grand-duc de Toscane, des ducs de Parme et de Plaisance, la république de Gênes et un grand nombre de villes avaient été contraintes de recevoir des garnisons allemandes et de payer d'énormes contributions de guerre.

Dans cette extrémité, le pape se détermina à ouvrir des négociations avec le marquis de Prié, plénipotentiaire de l'empereur. Celui-ci mit pour condition première au retrait des troupes des états de l'Église, que Clément ferait une promotion de cardinal au nom de l'archiduc, et qu'il donnerait à ce prince le titre de roi d'Espagne. Sa Sainteté fit quelque difficulté d'adhérer à cette demande, attendu qu'elle comprenait qu'une semblable manifestation lui mettrait à dos le roi de France et compromettait son autorité temporelle; mais, sur l'annonce que le prince de Darmstadt quittait Naples pour venir à Rome avec son armée, et que la flotte anglo-hollandaise apparaissait dans les eaux de Livourne, le pape déclara qu'il était prêt à faire ce que l'empereur réclamait. Le marquis de Prié, devenu plus exigeant depuis qu'il s'était aperçu de l'effroi du saint-père, se rendit au palais pontifical, et annonça aux cardinaux réunis en consistoire que les états ecclésiastiques allaient être mis à feu et à sang, si sa Sainteté ne souscrivait immédiatement aux conditions suivantes, qui

étaient : 1° qu'elle désarmerait ses places fortes, renverrait toutes ses troupes, et ne retiendrait à son service ni Français ni Espagnols ; 2° qu'elle reconnaîtrait l'archiduc comme légitime souverain d'Espagne, sous le nom de Charles III, et qu'elle lui donnerait l'investiture du royaume de Naples, 3° qu'elle accorderait à quinze mille impériaux des quartiers d'hiver dans les diverses places de l'Église ; 4° qu'elle payerait, pour frais et indemnités de guerre, cent mille écus romains de contribution.

Clément demanda quelques jours de répit, afin de pouvoir implorer la miséricorde de Dieu et le supplier d'attendrir le cœur de l'empereur Joseph pour en obtenir des conditions plus favorables. Il fit faire à cette occasion des processions dans les rues de Rome, et parcourut la ville sainte suivi de tout son clergé; mais le marquis de Prié ne se laissa point toucher par les larmes du saint-père, et ne rabattit rien de ses prétentions. Sa Sainteté, voyant qu'il n'y avait ni paix ni trêve à espérer de son ennemi, résolut enfin de demander merci, céda aux exigences du plénipotentiaire autrichien, et reconnut solennellement l'archiduc pour roi légitime des Espagnes, en présence des ambassadeurs des cours de France et de Madrid. Ceux-ci protestèrent, séance tenante, contre une telle violation de la sainteté des serments ; ils déclarèrent nulle cette nouvelle reconnaissance, attendu que ni Clément XI ni les cardinaux ne pouvaient revenir sur une bulle précédente rendue de leur plein gré, dans laquelle ils nommaient Philippe V seul et légitime roi de la péninsule hispanique; puis ils sortirent du Vatican et quittèrent Rome.

Le jour même un traité fut signé entre l'Église et l'empire;

les hostilités cessèrent aussitôt dans les pays ecclésiastiques, le blocus de Ferrare fut levé, et les troupes ennemies qui étaient dans le voisinage de Rome retournèrent immédiatement rejoindre l'armée de Naples.

A peine les impériaux avaient-ils quitté les terres de l'Église, que Clément XI, au mépris des engagements qu'il avait contractés avec l'empereur, procédait publiquement à la bénédiction des langes d'un enfant dont était accouchée la femme de Philippe V, et les envoyait à Madrid par un nonce extraordinaire qui avait ordre d'assister au serment que les députés des Espagnes devaient prêter au jeune prince des Asturies en le reconnaissant comme héritier présomptif de la couronne; puis il convoqua les cardinaux en congrégation pour examiner s'il avait été en droit de reconnaître l'archiduc comme héritier du roi Charles II. Ainsi qu'il s'y était attendu, les membres du sacré collége qui penchaient pour la maison d'Autriche se déclarèrent pour l'affirmative; les Italiens, qui étaient en plus grand nombre, protestèrent que cette reconnaissance était nulle d'elle-même, ayant été arrachée par la force des armes. Le souverain pontife prit le prétexte de cette divergence d'opinions, pour ne point se prononcer entre les deux partis et se maintenir dans son système de neutralité, tout en ayant reconnu deux rois d'Espagne.

Dès lors, Clément XI ne parut pas s'inquiéter autrement de cette question politique, et donna tous ses soins aux nouvelles poursuites que les jésuites avaient entamées contre les jansénistes, à l'occasion d'une traduction du Nouveau Testament que le père Quesnel avait publiée, avec des commentaires sur chaque verset, ou « des réflexions morales. » Ce

livre n'était qu'une nouvelle édition d'un ouvrage que l'évêque Vialart avait approuvé en 1671, que les docteurs Hideux et du Pin avaient accepté en 1687, que le cardinal de Noailles, en 1695, avait revêtu de son approbation, et dont il avait dit entre autres choses : « Qu'on y trouvait tout ce que les » Pères avaient écrit de plus beau et de plus touchant sur » l'Évangile; et que les vérités les plus sublimes de la reli- » gion y étaient traitées avec cette force et cette douceur de » l'Esprit saint qui les font goûter aux cœurs les plus durs. » Néanmoins, à sa réapparition il fut déféré par les jésuites à la censure de Rome; et la congrégation chargée de l'examiner, déclara qu'il était hérétique dans toutes ses parties, qu'il n'était pas susceptible de correction, et qu'on devait en défendre absolument la lecture. Conformément à cette décision, Clément XI proscrivit ce Nouveau Testament avec les réflexions morales, par un bref qui en empêchait l'impression et la lecture; et en outre enjoignit aux fidèles qui en possédaient des exemplaires, de les rapporter aux inquisiteurs de la foi, pour être brûlés sur-le-champ.

Cette dernière clause, contraire aux usages de la France, où les exécutions temporelles sont réservées à la puissance séculière, empêcha que le bref ne fût reçu dans ce royaume. Malgré cela, les jésuites crièrent victoire, et le Père Tellier, qui venait d'être nommé confesseur du roi, annonça solennellement qu'il allait écraser le jansénisme, qu'il appelait l'hydre aux mille têtes. Il commença par s'attaquer à Port-Royal des Champs, qu'il regardait comme le foyer du mal, et qui cependant n'était plus qu'un pauvre monastère habité par quelques vieilles religieuses. Déjà le Père la Chaise avait fait

rendre par Louis XIV un édit qui défendait aux religieuses d'admettre aucune fille à faire profession, et cela pour que la communauté s'éteignît insensiblement; mais le Père Tellier ne crut pas le remède suffisant, il voulut en finir d'un seul coup, afin que si quelques-unes de ces pauvres filles survivaient au grand roi, il ne leur prît pas fantaisie de demander à son successeur l'autorisation de recevoir des novices.

Il ne lui manquait qu'un prétexte pour en venir à ses fins, il l'eut bientôt trouvé; le vénérable jésuite fit revivre la bulle « Vineam Domini, » qui avait proscrit le silence respectueux; et sous prétexte que les religieuses de Port-Royal des Champs étaient coupables de se taire, il leur fit enjoindre au nom du roi, par le cardinal de Noailles, de signer la bulle sans restriction. Les saintes filles refusèrent d'adhérer à ce qu'on leur demandait, et en appelèrent au pape. Sa Sainteté décida qu'il n'était point nécessaire de contraindre les nonnes à souscrire sa bulle sans restriction, qu'il suffisait qu'elles l'approuvassent sous bénéfice de la paix de Clément IX. Ce résultat n'était pas celui qu'avait voulu atteindre le Père Tellier, et la réponse du pontife lui paraissait un nœud gordien plus facile à couper qu'à dénouer; il résolut alors de changer ses batteries pour arriver à la suppression du monastère. Le confesseur de Louis XIV profita de ce que les religieuses de Port-Royal étaient divisées en deux maisons; celle de Paris, qui s'était placée sous la direction de la compagnie de Jésus, et celle des Champs, pour représenter à son royal pénitent que la seconde de ces communautés avait été maintenue par tolérance; qu'il était convenable aux intérêts de la religion de réunir toutes les religieuses de cette abbaye, afin de re-

mettre les choses sur l'ancien pied, et qu'il lui proposait de conserver le couvent de Paris, qui était très-important, de préférence à celui des Champs, qui avait à peine de quoi subsister, et qui renfermait uniquement de vieilles obstinées auxquelles il était impossible de faire entendre raison sur les questions de dogmatique.

Sa majesté n'ayant rien à refuser au bon Père, fit rendre un arrêt du conseil, en vertu duquel Port-Royal des Champs fut investi la nuit par des détachements des gardes françaises et suisses, sous les ordres du lieutenant de police d'Argenson; les portes de l'abbaye furent brisées par des escouades du guet; les religieuses furent arrachées en chemise de leurs cellules, et traînées au chapitre pour entendre la lecture de la lettre de cachet qui supprimait la communauté et les condamnait à la réclusion dans d'autres monastères. En conséquence de cet ordre, les pauvres nonnes furent immédiatement portées dans des carrosses et conduites séparément dans différents couvents situés les uns à vingt, les autres à trente et jusqu'à cinquante lieues de Paris. Pour comble d'ignominie, chaque voiture eut pour escorte des archers à cheval, comme il était dans l'usage de le pratiquer aux enlèvements des femmes publiques. Quand la maison fut vidée, d'Argenson la fit fouiller par ses limiers de police depuis les combles jusqu'aux caves, se saisit de tous les papiers et vint les apporter au jésuite Tellier, en lui rendant compte de son expédition. Le bon Père, encouragé par le succès qu'il avait remporté, voulut rendre sa victoire complète en anéantissant jusqu'aux bâtiments de cette illustre communauté. Il sollicita et obtint du grand roi un ordre qui enjoignit

aux familles dont les ancêtres étaient enterrés à Port-Royal des Champs, d'avoir à les faire exhumer et porter ailleurs, dans un délai d'un mois; ensuite, et toujours par ordonnance royale, il fit raser l'église et l'abbaye, comme on avait l'habitude de faire pour la maison des régicides, sans laisser pierre sur pierre; on laboura même la place; seulement on n'y sema pas de sel, grâce à l'archevêque de Paris, qui intervint pour empêcher cette dernière profanation.

A cela près, le Père Tellier atteignit le but qu'il s'était proposé, et la société de Jésus put ajouter ce triomphe à celui qu'elle venait d'obtenir en Chine sur le cardinal de Tournon. Ce vénérable prélat avait été envoyé dès l'année 1704, avec le titre de patriarche d'Antioche et de vicaire apostolique, pour vérifier l'exactitude des accusations portées contre les jésuites et pour interdire les cérémonies idolâtres que ces religieux avaient autorisées contrairement aux lois de l'Église. A son arrivée dans le Céleste Empire, le patriarche s'était assuré de la fidélité des rapports qui avaient été adressés au souverain pontife, et conformément à ses instructions, s'était empressé de réunir à Canton les chefs des différentes missions, auxquels il avait enjoint, au nom du saint-siége, de faire enlever de leurs églises les signes et les emblèmes qui avaient rapport au culte de Confucius, du ciel et des ancêtres.

Les jésuites n'osèrent pas lui résister en face; mais ils agirent dans l'ombre, se servirent de leur influence sur l'empereur Khang-hi pour l'indisposer contre le légat, et représentèrent le patriarche comme un fanatique dangereux qui n'était venu en Chine que pour pervertir la religion et soumettre les peuples de l'Asie au pontife romain. Le monarque,

qui était jaloux à l'excès de son autorité absolue, vit un ennemi dans le patriarche; lorsque celui-ci vint à Péking, pour être admis en sa présence, il lui fit un mauvais accueil, et dès le lendemain lui intima l'ordre de sortir immédiatement de sa capitale. Le prélat obéit, quitta la cour du Céleste Empire, se rendit à Nanking, et publia le fameux mandement par lequel il interdisait aux chrétiens de la Chine les pratiques idolâtriques autorisées par les jésuites, et enjoignait aux missionnaires de se conformer à ses instructions, sous peine des censures ecclésiastiques.

Ce mandement poussa à l'extrême la colère des enfants d'Ignace de Loyola; sans perdre de temps, ils sollicitèrent et obtinrent de l'empereur l'ordre d'arrêter le patriarche et de le conduire à Macao, où il fut plongé dans un cachot, les fers aux pieds et aux mains, et soumis à des traitements affreux. En même temps la société écrivit en cour de Rome contre le vicaire apostolique et demanda son rappel. Mais Clément XI, malgré son attachement pour cette compagnie, n'osa pas affronter le jugement des hommes; et au lieu d'approuver la conduite des jésuites, il déclara que le patriarche avait bien mérité du saint-siége, et lui envoya dans sa prison, à Macao, les insignes de la dignité de cardinal. L'infortuné ne jouit pas longtemps de son nouveau titre; car, peu de jours après, ses ennemis le firent empoisonner.

Toutes ces victoires exaltaient les jésuites et les poussaient à se montrer plus entreprenants que jamais; en France surtout, appuyés qu'ils étaient par la vieille Maintenon et par Louis XIV, leur audace apparaissait au grand jour, et ils ne craignaient pas de s'attaquer aux personnages les plus émi-

nents par leurs fonctions ou par leur savoir. Ainsi ils firent une sorte de levée de boucliers contre le cardinal de Noailles, pour le punir d'avoir approuvé les Réflexions morales du Père Quesnel et d'avoir condamné les violences exercées contre les religieuses de Port-Royal des Champs; ils essayèrent de l'écraser avec les évêques de son parti et les docteurs, qui jusque-là étaient restés indifférents, neutres ou étrangers à toutes les querelles religieuses. On suppose que ce fut à ce moment que Tellier enrégimenta le grand roi dans les jésuites, à l'ardeur que le monarque apporta dans la nouvelle guerre théologique. Grâce à sa puissante intervention, les Réflexions morales de Quesnel furent de nouveau mises en cause; et le pape fut sollicité si vivement de les condamner par une bulle spéciale, qu'il ne put se dispenser d'obéir, et se détermina à lancer la célèbre bulle « Unigenitus, » qui déclarait cent et une propositions de ce livre remarquable entachées d'hérésie.

A ce sujet, il n'est pas inutile de rapporter que l'ambassadeur de France, Amelot, ayant demandé à Clément XI pour quelles raisons il avait élevé à cent et une le nombre des propositions erronées que renfermait l'ouvrage du célèbre oratorien, sans en spécifier aucune, sa Sainteté répondit naïvement : « Que vouliez-vous que je fisse? je ne trouve rien » à reprendre dans ce livre; mais le Père Tellier ayant dit » au roi qu'il contenait plus de cent propositions censurables, » d'Aubenton et le cardinal Fabroni, qui sont tous deux » jésuites, m'ont tenu le pied sur la gorge pour que je dé- » passasse ce nombre; je n'en ai mis qu'une de plus. »

Cette bulle condamnait les propositions de Quesnel comme

fausses, captieuses, mal sonnantes, pernicieuses, téméraires, outrageantes non-seulement pour l'Église, mais encore pour la puissance séculière; comme séditieuses, impies, blasphématoires, favorables aux hérésies et aux schismes; comme hérétiques; comme renouvelant les erreurs de Luther et de Calvin, et principalement celles qui étaient contenues dans les livres de Jansénius. En outre, la constitution déclarait à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe, que celui ou celle d'entre eux qui enseignerait, soutiendrait, mettrait au jour ces propositions, soit conjointement, soit séparément, ou qui en traiterait même par manière de discussion, en public ou en particulier, si ce n'était pour les combattre, encourrait par ce seul fait, sans qu'il fût besoin de décisions ultérieures, les censures ecclésiastiques et les peines séculières portées contre les hérétiques.

Sa Sainteté, en vertu de son omnipotence apostolique, déclarait l'ouvrage de Quesnel proscrit sous quelque titre et en quelque langue qu'il eût été ou qu'il dût être jamais imprimé, comme étant propre à capter, à séduire les âmes innocentes par des paroles remplies de douceur et par la fausse apparence de l'instruction la plus pieuse; elle anathématisait également tous les livres, libelles, manuscrits ou imprimés qui seraient publiés pour la défense de cet ouvrage dangereux, et défendait à tous les catholiques de les lire, de les copier, de les retenir dans leur mémoire, d'en faire usage, s'ils ne voulaient être déclarés coupables et passibles des peines spirituelles et temporelles portées contre les hérétiques. « Telle était cette abominable constitution Unigenitus, » dit Saint-Simon, si fatale à l'état, si avantageuse aux jésuites,

» aux ultramontains, aux prêtres ignorants, aux moines fri-
» pons, à tous les scélérats des ordres réguliers ou séculiers,
» et dont les conséquences devaient engendrer les désordres,
» les perfidies, la violence et les persécutions sous lesquelles
» le royaume a gémi pendant plus de trente années; telle
» était cette constitution dont l'apparition a produit des
» effets si étendus et si affreux que la morale, les usages,
» les lois mêmes en ont été bouleversées, et qui a fait rem-
» placer les tribunaux ordinaires par des commissions mi-
» litaires qui n'ont point cessé d'inonder la France de lettres
» de cachet, et qui ont complétement anéanti la justice. »

D'Aubenton et Fabroni, les véritables auteurs de la bulle, les âmes damnées de la société de Jésus, avaient poussé l'audace jusqu'à condamner des textes formels de saint Paul, que tous les siècles et toutes les hérésies avaient respectés comme les oracles de l'Esprit saint; ils n'avaient pas davantage ménagé les doctrines de saint Augustin et des Pères, qui cependant avaient été approuvées par les conciles généraux.

Suivant Bruys, un des historiens qui ont écrit sur le pontificat de Clément XI, les deux jésuites, pour faire passer cette œuvre d'infamie, auraient agi comme des larrons, tenant des imprimeurs renfermés afin de ne pas ébruiter leur projet, et faisant tirer clandestinement le nombre d'exemplaires qu'ils jugeaient utile; l'auteur ajoute qu'ensuite ils étaient venus communiquer leur travail à Clément XI, en lui enjoignant d'apposer sa signature au bas de la bulle; que sa Sainteté ayant voulu se récrier sur ce qu'ils avaient condamné des textes de saint Paul et de saint Augustin, et ayant émis le doute que le sacré collége consentît à approuver de

semblables impiétés, Fabroni avait répliqué qu'il ne souffrirait point que son ouvrage fût soumis à des réviseurs; qu'au vicaire de Dieu seul, en sa qualité de pontife infaillible, appartenait le droit de condamner; qu'ainsi c'était à lui, Clément XI, qu'il s'adressait, et non aux cardinaux; enfin Bruys affirme que celui-ci, objectant qu'il avait solennellement promis aux membres du sacré collége de ne promulguer aucune bulle sans les avoir consultés, Fabroni s'était rapproché du saint-père, la figure livide, les mains crispées, et lui avait parlé à voix basse, et qu'aussitôt Clément XI, tremblant, éperdu, avait pris une plume et signé la constitution. Ce qui est constaté par tous les écrivains, c'est qu'un matin, après une conférence avec le pape, le cardinal Fabroni vint afficher la bulle Unigenitus au champ de Flore et la fit placarder aux portes de Saint-Pierre, ainsi qu'aux principales églises de la ville.

Lorsque la nouvelle de cet acte de condescendance pour les jésuites se fut répandue dans Rome, un cri universel de réprobation s'éleva contre Clément XI; les cardinaux, les évêques, les chefs d'ordres protestèrent contre les termes de la bulle, et adressèrent au souverain pontife d'énergiques remontrances, où ils lui disaient, qu'il était le premier des successeurs de l'apôtre qui eût osé porter la main sur les textes sacrés des livres saints, et flétrir par la censure les plus sublimes propositions de saint Paul. Sa Sainteté répondit à ces représentations par des faux-fuyants; et quand le sacré collége fut venu en corps pour le sommer d'avoir à retirer cette bulle de scandale, Clément XI versa des larmes, mais refusa constamment de revenir sur sa décision.

Fabroni et le Père d'Aubenton ne s'étaient pas contentés de promulguer la constitution Unigenitus à Rome; dans l'enivrement du succès qu'ils avaient obtenu, ils s'étaient empressés d'expédier à tous les membres de leur société un grand nombre d'exemplaires, et plus particulièrement au Père Tellier, ainsi qu'au nonce apostolique accrédité auprès de Louis XIV, afin qu'ils avisassent à faire publier la bulle en France. Le grand roi, en sa qualité de jésuite, applaudit à la victoire qu'avaient remportée les membres de sa compagnie, et immédiatement il signifia au clergé régulier et séculier de recevoir avec une aveugle soumission la nouvelle constitution. Mais en France comme à Rome la bulle Unigenitus souleva l'indignation générale; le cardinal de Rohan déclara qu'elle était hérétique; le cardinal de Noailles protesta contre sa teneur et accusa le pape de porter atteinte aux libertés de l'Église gallicane; Bissy, évêque de Meaux, quoique l'ami intime de la Maintenon, se prononça contre son adoption; les cours de justice, les chapitres, les ministres, la cour, la capitale et les provinces, se récrièrent également contre cette œuvre machiavélique. Le Père Tellier tint ferme; il gourmanda Bissy, et connaissant l'ambition de ce prélat, il l'avertit qu'il n'obtiendrait le chapeau de cardinal que pour prix de sa soumission au roi; il tança fortement Rohan, et lui représenta qu'il courrait un grand péril à ne pas tenir les promesses qui lui avaient valu la charge de grand aumônier; pour le cardinal de Noailles, il le laissa manifester son opposition, afin qu'il se perdît lui-même dans l'esprit du monarque.

Ensuite il songea à faire approuver la bulle par le clergé,

ce qui était une entreprise d'autant plus difficile, que la majorité des évêques lui était contraire. Voici de quelle manière s'y prit le nouvel Escobar pour escamoter l'adhésion qui lui était nécessaire. Il manda des provinces les évêques qui étaient à sa dévotion, pour assister à la réunion ecclésiastique convoquée dans la capitale, et sous divers prétextes il fit consigner dans leurs diocèses les prélats qu'il redoutait; puis il « fourra dans l'assemblée, » selon son expression, les évêques in partibus de sa coterie et ceux de récente formation qui n'avaient pas encore obtenu leurs bulles d'installation. Sur l'observation qu'on lui fit que ces ecclésiastiques n'avaient pas le droit de voter, il répondit : « Eh! qu'importe que cela » soit régulier ou non, pourvu que le concile paraisse accepter » la constitution Unigenitus! Avec ce chausse-pied nous » verrons qui osera résister au pape, au roi et à moi. »

Quarante prélats environ s'assemblèrent à l'hôtel Soubise, sous la présidence du cardinal de Noailles, pour délibérer sur l'acceptation de la constitution. L'assemblée ouvrit les séances par l'examen des propositions sur la grâce; ce qui eut lieu seulement pour la forme, car aucun des commissaires n'osait s'expliquer sur ce sujet dangereux, dans la crainte d'être déféré au terrible Père Tellier. Le cardinal de Rohan et l'évêque Bissy, qui avaient fait leur soumission, étaient chargés de défendre la bulle, et d'en soutenir les articles dans les termes employés pour la rédaction de cette œuvre abominable. Ainsi l'évêque de Blois ayant fait remarquer qu'un grand nombre de propositions censurées n'étaient pas textuellement extraites du livre de Quesnel, Bissy s'écria : « Silence à tous les défenseurs de l'infâme oratorien!

» Nous sommes assemblés pour le condamner et non pour » le justifier. Quoi qu'il ait écrit, il est coupable! car la » vérité elle-même devient mensonge en passant par la bouche » d'un sectateur de Jansénius. »

Cependant les délibérations tiraient en longueur, car le cardinal de Noailles avec les prélats qui partageaient ses appréhensions n'osaient pas se prononcer trop ouvertement contre l'acceptation, et d'autre part voulaient paralyser l'effet de leur acceptation par des considérants placés en tête de leur arrêt. Mais le Père Tellier avait démêlé leur projet, et pour en empêcher l'exécution, il leur fit déclarer par le roi, qu'il fallait l'acceptation pure et simple, et rien de plus. Enfin, après trois mois d'intrigues, l'assemblée décréta qu'elle avait reconnu avec une sainte joie que la constitution Unigenitus renfermait la véritable doctrine de l'Église, et qu'elle l'acceptait avec la soumission et le respect que le clergé devait à son chef, le pontife romain; qu'elle serait en conséquence traduite en français, et rendue obligatoire pour tous les diocèses du royaume.

Les évêques soumis au Père Tellier s'empressèrent d'adresser des mandements à leurs troupeaux pour vanter l'excellence de la constitution Unigenitus; et parmi eux se distingua l'archevêque de Cambrai, l'obséquieux Fénélon, qui cherchait à obtenir son rappel à la cour et la fin de l'exil auquel il avait été condamné depuis l'affaire du quiétisme. Son mandement commençait ainsi : « O Église romaine, ô cité » sainte, ô chère et commune patrie de tous les vrais chré» tiens! Il n'est en Jésus-Christ ni Grec, ni Scythe, ni Bar» bare, ni Juif, ni Gentil; tous les hommes ne forment qu'un

» seul peuple dans votre sein; tous sont concitoyens de Rome, » tous sont catholiques romains. O Église, d'où Pierre con- » firmera ses frères à jamais! ô si jamais je vous oublie, que » ma main droite s'oublie elle-même, que ma langue se sèche » en mon palais, si vous n'êtes pas jusqu'à mon dernier soupir » l'objet de mes cantiques!..... » Fénélon en fut pour ses frais d'éloquence. Tellier s'opposa constamment à ce que le roi se relâchât de sa rigueur, et maintint l'ordre d'exil qui lui interdisait de sortir de son diocèse.

Malgré l'approbation de quelques évêques vendus aux jésuites, l'apparition de la bulle Unigenitus excita de violentes agitations sur différents points du royaume. Tous les ordres civils et religieux, sans distinction d'état ou de caractère, protestèrent contre la constitution; le cardinal d'Estrées l'appela une œuvre de l'esprit des ténèbres; le cardinal de Polignac, qui n'avait pas encore connaissance à cette époque de l'affiliation du grand roi à la compagnie de Jésus, osa la nommer dans un mandement une œuvre abominable, qu'un jésuite seul avait pu concevoir..... Il fut puni de cette outrecuidance par l'exil et par la défense de paraître à la cour.

Quelques conseillers du parlement voulurent également résister aux envahissements du jésuitisme; mais le donjon de Vincennes et la Bastille en firent bonne et prompte justice. La France se trouva divisée en deux partis, celui des opposants et celui des acceptants. Néanmoins, dans la faction des acceptants, composée des créatures du Père Tellier, il existait des dissidences telles, qu'il était facile de comprendre que sans les voies d'intimidation employées par le royal disciple d'Ignace de Loyola pour faire accepter la bulle

Unigenitus, elle eût été infailliblement rejetée par la presque unanimité des ecclésiastiques français.

Au milieu de ces discussions oiséuses entre les opposants et les acceptants, mourut le célèbre Fénélon, archevêque de Cambrai, ce prélat courtisan que les prêtres s'obstinent à nous montrer comme le modèle de toutes les vertus. Nous croyons utile de faire connaître en quels termes s'exprime le chancelier d'Aguesseau sur le compte de Fénélon. « C'est un » compère, dit-il dans ses mémoires, simple et délié, ouvert » et dissimulé, modeste et ambitieux, sensible et indifférent; » capable de tout désirer et de tout mépriser; toujours agité, » toujours tranquille; ne se mêlant de rien, entrant dans » tout, sulpicien, missionnaire, jésuite même et courtisan » tout à la fois; propre à jouer les rôles les plus éclatants, » propre à vivre dans l'obscurité; suffisant à tout et se suffi- » sant encore plus à lui-même; génie versatile qui sait prendre » tous les caractères sans jamais perdre le sien, et dont le » fond est une imagination féconde et gracieuse..... »

D'Aguesseau oublia dans son portrait quelques coups de pinceau qui auraient achevé de peindre cet évêque tel qu'il était, lâche, hypocrite et persécuteur; tel qu'il s'est montré lui-même dans un mémoire dénonciateur qu'il adressait à Clément XI, avec la recommandation « de le lire secrète- » ment. » Il écrivait à sa Sainteté : « Des expériences sans » nombre ont prouvé jusqu'à l'évidence, très-saint père, » qu'il ne reste plus aucun espoir de réduire la faction jan- » sénienne par des moyens de modération et de douceur. » Pendant que l'indulgence paternelle suspend l'emploi des » remèdes violents, la contagion se propage sans obstacle

» et impunément. La Belgique est infestée de jansénistes, » ainsi que la Hollande; l'électeur de Cologne favorise » l'hérésie; la cour de Vienne est plus que suspecte de ne » pas lui être contraire. Cette détestable doctrine s'est in- » sinuée partout, en Espagne, à Naples, à Rome même; » mais c'est en France que le mal a pénétré le plus avant » et qu'il règne sans obstacle; la plupart des évêques et des » ordres religieux, dominicains, carmes, augustins, géno- » véfains, bénédictins, prémontrés, oratoriens, capucins, » lazaristes, sont jansénistes, ainsi que les colléges, les écoles, » les précepteurs des jeunes princes, les princes, les prin- » cesses, les parlements, la magistrature et un grand nombre » de prélats. Le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, » est entaché de cette erreur, ainsi que tous ceux qui l'en- » tourent. Il faut donc se dépêcher de porter remède à un mal » si terrible; le moment est propice, il faut imposer des for- » mulaires, exiger des serments, dépouiller les récalcitrants » de leurs charges et de leurs bénéfices, les excommunier, et » leur appliquer toutes les peines canoniques et temporelles » pour les contraindre à faire abjuration..... »

Cette odieuse délation ne renferme pas moins de douze pages; et le dénonciateur, tout en réclamant le secret, a grand soin de désigner ses ennemis par leurs noms; et si parfois il affecte de ne pas les nommer, il donne des indications tellement minutieuses, qu'il est impossible de ne pas les reconnaître.

Tandis que le pieux Fénélon faisait dans l'ombre cette guerre acharnée aux jansénistes, il écrivait à l'ambassadeur de France à Rome, qu'il ne ressentait ni haine ni amour

pour aucun des deux partis théologiques qui déchiraient le royaume; ce qui ne l'empêchait pas d'adresser quelques jours après au duc de Chevreuse un mémoire dans lequel il l'avertissait, toujours sous le sceau du secret, « qu'il voudrait être » débarrassé des théologiens de Louvain qui occupaient des » dignités ecclésiastiques dans son diocèse; qu'il n'osait pas » les renvoyer de sa seule autorité, parce qu'ils étaient chéris » des fidèles, et qu'en les persécutant il courrait le risque de » se faire lapider; mais qu'il demandait en grâce que le roi » ordonnât l'expulsion de tous les prêtres de Louvain, sans » exception même des non-jansénistes, pour couper court » à la possibilité d'en employer de suspects. En outre, il » suppliait sa majesté de vouloir bien forcer les professeurs » de l'université de Douai à donner leur démission pour » conférer leurs emplois aux jésuites. »

Des relations fort étranges s'étaient établies entre l'archevêque de Cambrai et celui qui devait être son successeur, le trop fameux abbé Dubois, ainsi qu'il paraît par une volumineuse correspondance, dans laquelle Fénélon s'étend fort longuement sur les convenances de caractère, sur une estime profondément sentie, sur des services mutuels de haute importance qui l'unissaient à Dubois. On suppose même qu'il prêta les mains au mariage clandestin de l'abbé, d'après les termes d'une lettre qu'il écrivait à madame Rougault, femme de l'intendant de Poitiers, son ancienne consœur en guyonisme : « Je vous recommande vivement, madame, l'affaire » grave et difficile que Dubois a dans votre province, et pour » laquelle votre mari peut fort efficacement servir cet abbé, » mon meilleur ami depuis un grand nombre d'années, un

» homme qui m'a donné des marques d'attachement solides » et touchantes, et dont les intérêts me sont tellement chers, » que je regarderai les faveurs que vous lui aurez accordées » comme faites à moi-même. »

Ce qui paraîtra plus extraordinaire encore que la liaison intime de l'archevêque de Cambrai et de l'abbé Dubois, c'est son affiliation aux templiers; tous les historiens s'accordent à dire que Fénélon s'était fait recevoir chevalier du Temple en 1699, époque à laquelle il était déjà en possession de son siége, et que le jour de son agrégation à l'ordre il avait prononcé le serment d'usage, qui renferme dans sa formule une adhésion pleine et entière à la doctrine du panthéisme, qui est celle-ci : « Dieu est tout ce qui existe; chaque partie de » ce qui existe est une partie de Dieu, mais qui n'est pas Dieu. » Immuable dans son essence, Dieu est muable dans ses » parties, qui, après avoir existé sous les lois de certaines » combinaisons plus ou moins compliquées, revivent sous » des lois de combinaisons nouvelles. Tout est incréé!..... » Ainsi donc, Fénélon, ce serviteur dévoué du saint-siége, ce défenseur intrépide de l'autorité pontificale, ce fougueux apôtre du jésuitisme, ce catholique effréné, n'était pas même chrétien!!

Quelques écrivains ecclésiastiques ont prétendu que l'archevêque de Cambrai, tout en se faisant affilier aux templiers, avait pu ne pas adopter leurs croyances; mais le prélat prend soin lui-même de faire tomber tous les doutes à ce sujet, et professe ouvertement la doctrine panthéistique dans son Traité de l'existence et des attributs de la Divinité. « Dieu, » dit-il, est véritablement en lui-même tout ce qu'il y a de

» réel et de positif dans les esprits, tout ce qu'il y a de réel » et de positif dans les corps, tout ce qu'il y a de réel et de » positif dans les essences de toutes les autres créatures pos- » sibles dont je n'ai point d'idée distincte. Il est tellement » tout être, qu'il a tout l'être de chacune de ses créatures; » mais en retranchant les bornes qui les restreint. Otez toute » borne, ôtez toute différence qui resserre l'être, vous de- » meurerez dans l'universalité de l'être, dans la perfection » infinie de l'être par lui-même. Il s'ensuit de là que l'être » infini ne pouvant être resserré dans aucune espèce, Dieu » n'est pas plus esprit que corps, ni corps qu'esprit; à » parler proprement, il n'est ni l'un ni l'autre; car, qui dit » ces deux sortes de substances, dit une différence précise » de l'être, et par conséquent une borne qui ne peut jamais » convenir à l'être universel..... » Enfin sur les dernières années de sa vie, son incrédulité en matière religieuse était devenue telle, qu'il ne craignit pas d'écrire les vers suivants en tête d'un de ses ouvrages :

Jeune j'étais trop sage
Et voulais tout savoir,
Je n'ai plus en partage
Que badinage,
Et touche au dernier âge
Sans rien prévoir!

Il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, le 7 janvier 1715, au moment où Louis XIV, pour assurer le triomphe de la société des jésuites, se préparait à forcer le parlement à enregistrer des édits qui assimilaient le refus d'acceptation de la bulle Unigenitus à celui d'hérésie, et rendait les con-

pables passibles du bûcher. Le grand roi s'apprêtait même à rétablir les chambres ardentes qui, sous ses prédécesseurs, avaient envoyé à la mort tant de victimes; et il eût certainement exécuté ce dessein criminel, si la mort n'était venue en délivrer la France.

Sous le successeur de Louis XIV, les affaires ecclésiastiques prirent une face toute différente; le duc d'Orléans, régent du royaume pendant la minorité du jeune Louis XV, professait un matérialisme cynique, et loin de montrer pour les jésuites les égards auxquels le vieux roi les avait habitués, il cherchait en toute occasion à les humilier. Aussi, dès qu'il eut en main l'exercice de l'autorité souveraine, s'empressa-t-il d'exiler les Pères les plus influents de la société, entre autres les Pères Tellier et Doucin, qui machinaient constamment pour faire recevoir la bulle Unigenitus.

Comme les persécutions contre les jansénistes avaient entièrement cessé, l'ambassadeur Amelot, qui était chargé de solliciter en secret à Rome tous les brefs utiles aux jésuites, se trouvant sans mission officielle, quitta l'Italie et revint en France avec des lettres de sa Sainteté pour l'archevêque de Paris, qu'elle savait rentré en faveur, et où le pontife annonçait qu'il était prêt, sinon à révoquer, du moins à modifier la constitution qui avait troublé le royaume. Cette singulière déclaration du saint-père surprit si étrangement le cardinal de Noailles, qu'il ne put s'empêcher d'en témoigner son étonnement à l'ambassadeur : « Quoi ! repartit Amelot, » vous connaissez notre pape et vous trouvez sa conduite » extraordinaire? Ne savez-vous pas que Clément XI m'a » avoué lui-même qu'on ne devait pas s'arrêter à ce qu'il

» aurait promis, même par écrit, attendu qu'il était souvent » obligé de dire une chose et d'en faire une autre, et que la » vérité ne sortait jamais de ses lèvres! »

Le prélat ne fut pas longtemps à vérifier l'exactitude des allégations de l'ambassadeur; car au moment même où sa Sainteté lui faisait donner des assurances de son attachement à sa personne, elle adressait au régent, en réponse aux lettres officielles qu'elle en avait reçues, un bref où elle s'exprimait sur le cardinal de Noailles en termes tellement durs que le prince s'en plaignit au nonce. Pour toute réponse, le légat lui montra les instructions secrètes qu'il venait de recevoir par le même courrier, et dans lesquelles le pape protestait de son affection, de son estime pour ce même cardinal, lui ordonnait de rechercher son amitié et de le faire entrer dans les intérêts et dans les projets de la cour de Rome par tous les moyens possibles.

Or, le saint-père ne songeait rien moins alors qu'à établir en principe son infaillibilité en matière de doctrine religieuse et sur les questions de politique, afin de pouvoir contester au duc Victor-Amédée la monarchie de Sicile, qui lui était échue en partage par les traités d'Utrecht et de Rastadt, conclus les années précédentes entre les princes qui avaient pris part à la guerre pour la succession d'Espagne.

Depuis la paix, Clément XI n'avait cessé de lancer des monitoires, des excommunications et des interdits contre Amédée. Mais le nouveau roi de Sicile, sans se laisser intimider par ces manifestations hostiles, avait défendu à ses sujets de publier aucun écrit de la cour de Rome, qu'il n'eût été préalablement examiné par l'autorité compétente et qu'il

n'eût reçu l'approbation nécessaire à sa promulgation; en outre, il avait déclaré abusif l'interdit pontifical, et avait rejeté la bulle fulminée par le pape pour annuler l'ancienne constitution d'Urbain II, qui depuis la fin du onzième siècle reconnaissait les rois et les reines de Sicile légats nés du saint-siége, et les autorisait à régler eux-mêmes toutes les affaires ecclésiastiques, spirituelles et temporelles, avec l'aide d'un tribunal spécial nommé tribunal de la monarchie. Le procureur royal ne manqua pas de protester contre cet arrêt, et de faire appel du pontife mal informé à son successeur mieux informé.

L'affaire en était là, lorsque le duc de Savoie, fatigué de ses luttes avec la cour de Rome, songea à troquer avec l'Autriche son île de Sicile contre d'autres possessions.

Le roi d'Espagne, que ces dispositions contrariaient infiniment, intervint dans la question avec son ministre Alberoni, qui jouait alors le premier rôle dans la monarchie espagnole. Cet homme extraordinaire, qui avait tant de points de ressemblance avec le cardinal de Richelieu, était simplement le fils d'un jardinier de Fiorenzuola, village du Parmesan. Son premier emploi avait été celui de clerc-sonneur à la cathédrale de Plaisance; sa jolie figure et sa gaieté l'ayant fait remarquer du comte de Roncioveri, évêque de Saint-Donnin, il était passé au service du prélat, qui en avait fait son Ganymède, et lui avait ensuite donné le titre de chanoine et de chapelain. Les mêmes complaisances lui avaient valu plus tard les faveurs du duc de Parme; et comme le prince trouvait de l'esprit à son mignon, il ne dédaignait pas quelquefois de l'entretenir des affaires importantes de son duché; ce qui fut la cause de la fortune d'Alberoni.

Un jour, le prince ayant à traiter avec le duc de Vendôme, qui commandait les armées d'Italie, et ne sachant à qui confier sa mission, offrit au jeune abbé de s'en charger; celui-ci accepta la proposition, se rendit au camp des Français, comme mandataire du duc de Parme, et demanda à être admis à l'audience du général. Le duc de Vendôme le reçut étant sur sa chaise percée, habitude dont il ne dérogeait ni pour les ambassadeurs, ni pour les généraux, ni même pour les gens d'église. Au lieu de s'en formaliser, Alberoni remercia le général de la noble familiarité dont il usait envers lui, expliqua le sujet de sa négociation, entremêla son récit de bouffonneries cyniques qui réjouirent le duc, et se mit tout à fait à son aise. Le beau mignon et le duc de Vendôme s'étaient compris. Quand ce dernier eut fait retirer sa chaise percée, sous prétexte de prendre ses vêtements, il se tourna dans une position fort indécente. « A cette vue, dit Saint-» Simon, le jeune Alberoni quitta sa place, et vint s'age-» nouiller derrière monsieur de Vendôme, en s'écriant : O » culo d'angelo!....... » La cause du duc de Parme était gagnée; le prince fut seulement obligé de céder son mignon, qui passa au service du général français, dont il devint le cuisinier, le secrétaire et le favori. Dès lors, il ne quitta plus son protecteur, et l'accompagna en Espagne lorsqu'il vint prendre le commandement de l'armée envoyée par le grand roi au secours de Philippe V. A la mort du duc de Vendôme, empoisonné à Vignarez, dans le royaume de Valence, Alberoni retourna à Paris, d'où le duc de Parme le fit bientôt partir avec une mission secrète pour la cour de Madrid.

La princesse des Ursins, favorite de Philippe V, gouvernait alors le royaume, et faisait sentir si durement son autorité, que tous les grands et même le monarque en étaient fatigués; aussi ne fut-il guère difficile à Alberoni de négocier le mariage de Philippe avec Élisabeth Farnèse, héritière du duché de Parme. La jeune princesse vint à Madrid, épousa le roi, fit exiler la favorite; et pour récompenser l'habile machinateur de son mariage, elle se prostitua au mignon de son père, et l'éleva au rang de premier ministre. Alberoni, investi de la confiance du souverain et en possession du poste le plus éminent du royaume, ne fut pas encore satisfait; il voulut gouverner seul. Il se servit de l'ascendant qu'il exerçait sur la nouvelle reine, lui insinua adroitement qu'elle devait aspirer à remplacer la princesse des Ursins et à s'emparer d'une manière absolue de l'autorité royale; qu'il lui suffisait, pour atteindre ce but, d'énerver son mari par les voluptés, de rester constamment avec lui, d'empêcher même ses valets de l'approcher, excepté pour les services indispensables, qu'elle devait surtout l'accoutumer à ne travailler avec aucun ministre hors de sa présence.

Élisabeth exécuta les instructions de son amant avec la plus scrupuleuse exactitude, et s'empara totalement de l'esprit du stupide Philippe V; mais comme la jeune reine n'était nullement capable de gouverner un royaume, il arriva que ce fut Alberoni qui eut en main l'exercice de l'autorité suprême. Ce n'était pas tout encore que d'être parvenu au faîte du pouvoir, il fallait s'y maintenir; le ministre s'occupa de consolider sa position, et procéda ainsi qu'avait fait le cardinal de Richelieu, en éloignant de la cour les grands

de l'état, et particulièrement les ecclésiastiques, dont il connaissait mieux que personne l'esprit perfide. D'abord il fit exiler l'évêque Tabarada, gouverneur du conseil de Castille, et prépara ses batteries pour renverser le grand inquisiteur, le cardinal del Giudice, et le Père d'Aubenton, l'un des rédacteurs de la fameuse constitution Unigenitus, qui était alors confesseur de Philippe V; toutefois ses efforts pour perdre ce jésuite n'aboutirent qu'à exciter contre lui la haine de l'ordre entier et à lui faire refuser le chapeau de cardinal, qu'il sollicitait en cour de Rome.

Le prudent Alberoni changea alors de tactique : comme il tenait essentiellement à être agrégé au sacré collége, tant pour rehausser son titre de premier ministre que pour s'en faire une garantie d'inviolabilité en cas de disgrâce, il se réconcilia avec d'Aubenton, prit l'engagement de le maintenir dans son poste de confesseur du roi, de lui abandonner la direction entière des affaires avec le saint-siége, et de n'accorder aucun bénéfice en Espagne sans son approbation. De son côté, le jésuite promit de servir le ministre, d'aplanir les obstacles qui s'opposaient à son élévation au cardinalat, et de mettre le souverain pontife dans ses intérêts. Il s'engagea en outre à lui ramener le cardinal Aldovrandi, qui avait une grande influence dans le sacré collége, sous la condition qu'il le ferait demander pour nonce en Espagne.

Plusieurs circonstances favorables vinrent encore en aide au ministre et concoururent à assurer sa promotion. Les Turcs, après avoir conquis la Morée et remporté quelques victoires sur les Vénitiens, menaçaient l'Italie d'une invasion, ce qui jetait le pape dans un effroi extrême. D'autre part, l'empereur

d'Allemagne, qui conservait toujours ses prétentions sur la péninsule hispanique, annonçait également l'intention de s'établir en Italie, pour reprendre avec plus d'avantage les hostilités contre la maison de Bourbon. Ainsi Clément se trouvait dans une position d'autant plus embarrassante qu'il était exposé aux attaques des musulmans ou aux mauvais desseins des impériaux, sans oser réclamer le secours d'aucune puissance, Charles VI lui ayant signifié qu'il ne voulait pas qu'un seul bataillon français ou espagnol passât les Alpes, autrement qu'il s'emparerait au même instant des états de l'Église. Il lui restait la ressource de solliciter des vaisseaux et des galères pour combattre les Turcs sur mer, pendant que les Vénitiens réunis aux Allemands essayeraient de les repousser sur terre; il s'adressa à l'Espagne, dont la marine était florissante, et supplia Philippe V d'armer une flotte pour sa défense. Alberoni parut accueillir favorablement la demande du saint-père, et fit de grands préparatifs pour réunir une escadre imposante; en même temps il renouvela ses instances en cour de Rome pour le chapeau de cardinal. Comme il ne se hâtait pas de faire prendre la mer à la flotte, Clément XI voulut chercher d'autres auxiliaires et former contre les infidèles une ligue puissante dont l'empereur d'Allemagne et le czar devaient être les chefs. Il ordonna aussitôt à son nonce Bentivoglio, qui résidait à Paris, de travailler secrètement à la réalisation de ce projet; et il lui adressa même un bref pour Pierre le Grand, qui se trouvait alors dans la capitale de la France.

Sa Sainteté, en écrivant à l'autocrate du Nord, avait un double but, celui de l'intéresser au succès d'une ligue qu'il

jugeait nécessaire au salut de Rome ; et celui de l'amener à permettre le libre exercice de la religion catholique dans toute l'étendue de ses états. Pour mieux faire recevoir ses demandes, Clément XI avait eu le soin d'énoncer dans sa lettre tous les titres emphatiques que prenait le czar, quoique les pontifes ses prédécesseurs eussent toujours refusé de donner le titre de majesté aux ducs de Moscovie. Cependant Pierre le Grand parut ne pas attacher beaucoup d'importance à cette marque de déférence du saint-père, car il se contenta de répondre qu'il s'occuperait de la question religieuse à son retour à Saint-Pétersbourg; que pour l'affaire de la ligue, il ne pouvait y songer avant la fin de ses guerres avec la Suède.

De semblables promesses ne faisaient nullement le compte du souverain pontife, qui voulait obtenir un secours prompt et immédiat; alors il se tourna du côté de l'Espagne, qui armait une flotte formidable, et reprit ses négociations avec Alberoni. Celui-ci demanda le chapeau de cardinal, et annonça que l'escadre ne mettrait pas à la voile avant que le pape eût consenti à son admission dans le sacré collége. Le saint-père, pressé par les circonstances, sollicité par le cardinal Aldovrandi, par le Père d'Aubenton et par d'autres jésuites qu'il redoutait de mécontenter, n'opposa plus qu'une molle résistance; mais les événements faillirent tout à coup renverser les projets du ministre; l'empereur ayant eu connaissance que le grand inquisiteur d'Espagne était venu à Milan pour se livrer à des machinations politiques, l'avait fait arrêter et le gardait prisonnier. Alberoni prit le prétexte de cette prétendue violation du droit des gens pour déclarer la guerre à l'empire, et fit immédiatement sortir des ports

de la Méditerranée l'escadre espagnole. Clément XI se douta alors que le ministre l'avait pris pour dupe, comprit que la flotte était depuis longtemps destinée à attaquer Naples ou la Sicile, et jura sur l'hostie consacrée que jamais il ne nommerait Alberoni cardinal. Serment de prêtre! — Quelques jours après, le nonce Aldovrandi avait si bien démontré au pape que l'expédition avait mis à la voile pour châtier les pirates barbaresques, et non pour attaquer la Sardaigne, ni pour faire de tentative sur Naples ou sur la Sicile, qu'il revint sur sa précédente décision et conféra le titre de cardinal à Alberoni en plein consistoire, le 12 juillet 1717. Presque au même instant, les Espagnols, commandés par le marquis de Lede, abordaient en Sardaigne, s'emparaient de Cagliari, et après y avoir laissé une garnison, remontaient dans leurs vaisseaux et se dirigeaient sur la Sicile. Sa Sainteté, deux fois jouée par Alberoni, cria à la trahison et s'emporta en menaces impuissantes contre le ministre espagnol. Plus tard cependant celui-ci devait éprouver les effets de la haine du souverain pontife.

Les approches d'une guerre qui menaçait d'embraser de nouveau l'Europe entière n'empêchèrent pas les jésuites de continuer leurs intrigues pour l'acceptation de la constitution Unigenitus. En France, ils dominaient, grâce à l'abbé Dubois, qui travaillait à mériter le chapeau de cardinal, et qui usait de son influence sur le régent pour obtenir l'acceptation pure et simple de la bulle. Enfin, l'infâme abbé, secondé par le nonce Bentivoglio, extorqua au duc d'Orléans un consentement qui rendit la constitution obligatoire pour tous les fidèles, et donna aux exécrables disciples d'Ignace de

Loyola gain de cause sur les prélats qui voulaient défendre les libertés de l'Église gallicane. La Sorbonne, qui tout récemment venait de confirmer par un décret que l'acceptation arrachée par le feu roi n'était pas obligatoire, reçut l'ordre d'interrompre ses séances, et vit cette décision ratifiée par une bulle du pape, qui déclarait les docteurs déchus de toute dignité jusqu'à résipiscence, les privait de tous les privilèges qui leur avaient été délégués par ses prédécesseurs, et leur défendait d'admettre aucun clerc aux grades de docteur en théologie.

Clément renouvela ensuite ses attaques contre le cardinal de Noailles, chef du conseil de conscience, et tint une congrégation générale des cardinaux pour juger le prélat. Il prononça à ce sujet le discours suivant : « Mes frères, nous » avons à nous occuper d'un grand coupable, de l'archevêque de Paris, autrefois le fils de notre joie, aujourd'hui » le fils de notre douleur. Encore si cet enfant de notre prédilection avait l'ignorance pour excuse, nous serions disposé à lui pardonner; mais non, le serviteur a connu la » volonté du maître et il refuse de l'accomplir; nous l'avons » vu insoumis dans une lettre criminelle qu'il a signée de sa » main. Ainsi il s'est condamné lui-même, et nous serions coupable si notre amour nous faisait différer de le punir. Nous » sommes donc déterminé à lui ôter le chapeau de cardinal, » car il faut repousser de la synagogue et du sanhédrin celui » qui s'est élevé contre le successeur de l'Apôtre! » A la suite du consistoire il publia plusieurs brefs extrêmement violents contre les évêques opposants, dans lesquels il déclarait « que » chercher à interpréter la bulle Unigenitus c'était porter

» ses désirs au fruit de l'arbre défendu, et que la curiosité » devait céder à la foi!..... »

Tant d'audace alarma le régent lui-même, et le décida à faire intervenir les parlements du royaume dans la querelle, pour empêcher que les rescrits romains fussent admis en France sans être accompagnés de lettres patentes. En outre, il encouragea les facultés de théologie de Reims, de Nantes et de Caen à suivre l'exemple de celle de Paris, à casser les décrets d'acceptation, et à interjeter appel au futur concile de la constitution, non pour l'interpréter, mais pour la condamner comme mauvaise et contraire à la vérité, comme renversant la foi, détruisant la morale, ruinant la discipline ecclésiastique, violant les droits sacrés de l'épiscopat et anéantissant l'autorité des souverains.

Cette levée de boucliers plongea Clément XI dans un abîme de perplexité! D'une part il voyait à la hardiesse des opposants que tous les ordres du royaume les soutenaient, que les parlements et les facultés n'attendaient que l'occasion de se déclarer contre la bulle, que tout le clergé inférieur et les peuples applaudissaient à l'opposition; d'autre part il comprenait que les évêques de son parti et le régent lui-même approuveraient l'acte d'appel dès qu'ils s'apercevraient qu'il était universellement réclamé par les provinces.

Pour conjurer l'orage et sauver l'infaillibilité pontificale, Clément voulut temporiser; il envoya le jésuite Lafiteau auprès du cardinal de la Trémouille, chargé par le régent de régler avec la cour de Rome toutes les questions relatives à la bulle Unigenitus, et lui fit proposer de solliciter du duc d'Orléans une déclaration par laquelle il serait enjoint aux évêques fran-

çais de ne plus parler ni écrire contre la constitution, offrant à cette condition de ne prendre aucune nouvelle détermination contre les dissidents. En même temps il écrivit la lettre suivante à l'archevêque de Paris pour essayer de le gagner à sa cause ou tout au moins pour affaiblir son ressentiment.

« A notre très-cher fils Louis-Antoine, du titre de Sainte-» Marie sur la Minerve, prêtre de la sainte Église romaine, » cardinal de Noailles, Clément XI.

» Mon cher fils, salut et bénédiction apostolique.

» Les épines aiguës qui depuis si longtemps nous percent le » cœur, au sujet de la résistance d'un petit nombre d'évêques » français à notre constitution Unigenitus, se font sentir plus » vivement, lorsque nous méditons les paroles de notre divin » Maître, qui recommande l'union fraternelle à ses disciples. » Jésus-Christ ne voulait pas que sa robe sans couture, qui » dans son sens allégorique figure l'Église, fût partagée par » ceux qui le crucifièrent; il ne permit pas non plus, quelque » désir qu'il eût de souffrir pour nous, qu'on lui rompît les » os sur la croix, pour nous enseigner que toute division, » quelque légère qu'elle fût, que souffriraient les os mystiques » de son corps symbolique, qui est le clergé, serait plus dou-» loureuse pour lui que la flagellation et que le supplice de » la croix; d'où nous devons inférer combien il doit con-» damner cette funeste dissidence qui trouble la France au » mépris de l'autorité catholique et au danger de la perte de » la religion chrétienne. Dieu sait combien de fois nous lui » avons offert le sacrifice de notre vie pour apaiser une si » terrible tempête, et combien de fois nous avons porté nos » prières au pied de son trône, pour demander que vous,

» notre très-cher fils, vous soyez enfin éclairé de sa divine » lumière, et que vous reconnaissiez qu'il est temps de guérir » les maux que les méchants font en votre nom et d'empê- » cher ceux dont ils menacent encore l'Église.

» Nous vous conjurons, avec toute l'instance possible, par » les saints mystères institués en ce jour dont nous célé- » brons la mémoire, de vouloir écouter notre voix ou plutôt » le Verbe du Christ même, qui vous parle par notre » bouche, et vous exhorte paternellement à vous défier de » votre raison dans une affaire de si grande importance, à » faire un sacrifice généreux de vos propres sentiments, à » préférer la tranquillité de l'Église aux considérations mon- » daines, à donner l'exemple de la soumission à notre con- » stitution, pour couvrir de honte les méchants et les héré- » tiques qui se réjouissent de nos discordes. Plaise à la divine » clémence de donner une force triomphante à nos paroles, » qu'elle dispose votre seigneurie à les répandre, et qu'elle » verse sur la grande Église du florissant royaume de France » les trésors de bénédictions que nous lui souhaitons dans » notre mansuétude apostolique. — Donné à Rome, dans » notre palais de Saint-Pierre, le jeudi saint de l'an 1717, » et l'année dix-septième de notre pontificat. »

Cette lettre fut remise à l'archevêque de Paris par le nonce, et communiquée immédiatement par le prélat au conseil de régence. Elle fut généralement approuvée. Le duc d'Orléans, qui espérait qu'elle annonçait la fin des querelles théologiques, engagea le cardinal à ne point apporter d'obstacle à la paix, et à proposer au saint-père un arrangement qui amenât les deux partis à une réconciliation par des con-

cessions mutuelles, promettant de faire agir dans le même sens auprès de la cour de Rome. L'archevêque écrivit aussitôt à Clément une lettre profondément respectueuse, dans laquelle, sans donner une adhésion explicite ni implicite à la constitution Unigenitus, il énumérait longuement tous les maux que cette œuvre avait produits, et le suppliait de chercher un remède qui les fît cesser. Son épître fut présentée à sa Sainteté par le cardinal de la Trémouille.

Lorsque Clément XI en eut pris connaissance, il la froissa avec colère dans ses mains, proféra un blasphème, et se tournant vers le plénipotentiaire du régent, il lui dit avec une rage concentrée, « qu'il n'était pas nécessaire d'en» voyer un si gros volume pour lui annoncer qu'on rejetait » sa bulle. » Le cardinal répliqua que l'acceptation de monseigneur de Noailles, qu'on supposait le chef des appelants, n'anéantirait point une opposition qui comptait dans ses rangs presque tous les Français; que les temps étaient bien changés depuis la mort de Louis XIV; qu'il était imprudent au saint-père de montrer autant d'obstination pour le maintien d'une bulle qu'il savait bien être remplie de propositions vicieuses et erronées; qu'il était à craindre que le régent ne se lassât d'envoyer à la Bastille les opposants, de persécuter le clergé, les théologiens et les magistrats pour complaire aux jésuites; qu'il était temps enfin de fixer un terme à des querelles ridicules qui mettaient le trône en danger. Le pape se récria contre l'audace du cardinal, déclara qu'il ne rabattrait rien de ses prétentions, qu'il était infaillible, et qu'il voulait que sa bulle fût reçue comme article de foi.

Son éminence s'empressa de transmettre le résultat de ses

négociations au régent, qui, voyant l'impossibilité d'obtenir la plus légère concession de l'opiniâtre pontife, publia une déclaration qui imposait silence sur la constitution à tous les partis, et la fit signifier à la cour de Rome. Clément XI cria d'abord au scandale, s'emporta contre le duc d'Orléans, menaça la France de ses foudres, et appela sur la nation toutes les malédictions du ciel; puis, sur les observations du cardinal de la Trémouille, il se radoucit singulièrement, et comprenant qu'il était à craindre que le régent n'eût la fantaisie d'exiger par la force ce qui était refusé à ses agents diplomatiques, il annonça qu'il consentait à entrer en arrangements.

Lorsqu'on discuta les conditions du traité, le pape fit l'aveu qu'il n'avait cédé qu'aux instances des jésuites et rendu la bulle Unigenitus que sur les pressantes sollicitations du feu roi, et moyennant quelques millions; sa Sainteté demanda simplement qu'on doublât la somme pour la révocation. Les exigences du souverain pontife n'ayant point été admises, tout accord fut rompu et les choses rétablies sur l'ancien pied; Clément XI saisit même habilement le prétexte de la publication d'un acte d'appel fabriqué sous le nom du cardinal de Noailles par les jésuites, pour réunir une congrégation et faire condamner l'acte apocryphe en même temps que l'acte d'appel précédemment formulé par les évêques français. Dans sa nouvelle bulle « Pastoralis officii, » il ne se contenta pas de fulminer ses anathèmes contre les clercs et les laïques qui refusaient d'adhérer à la constitution Unigenitus, il enjoignit encore aux fidèles de n'avoir aucune communication avec les rebelles, qui déguisaient leur hérésie et leur schisme sous le nom d'opposants, et déclara séparés de la

communion de l'Église catholique et romaine ceux qui contreviendraient à ses ordres.

A l'apparition de cette bulle, la nation s'émut, les universités s'assemblèrent et protestèrent énergiquement contre les prétentions du saint-siége; le parlement ne resta pas en arrière des écoles, et publia un arrêt contre la bulle « Pastoralis officii. » Le cardinal de Noailles, avec l'adhésion du chapitre de Notre-Dame de Paris, lança un nouvel acte d'appel contre cette seconde bulle et contre la constitution Unigenitus, déclarant que Clément XI violait les droits les plus essentiels de l'épiscopat, détruisait les maximes fondamentales des libertés gallicanes, attaquait les lois de la discipline, et jetait des semences de troubles dans l'Église et dans l'état.

Quoique étourdis par cette explosion de haines, les jésuites n'étaient pas vaincus; l'imminence du péril commun les détermina à se rapprocher les uns des autres, et ils parurent plus redoutables que jamais. Ils attirèrent à leur parti l'infâme abbé Dubois, le pourvoyeur du régent, qui aspirait à jouer dans l'état les rôles de Richelieu ou de Mazarin, et qui voulait à leur exemple obtenir le chapeau de cardinal. Ce vénérable personnage offrit au duc d'Orléans sa médiation dans cette affaire, et prit l'engagement de terminer les débats à son entière satisfaction. Le but de l'abbé était de se servir du jésuite Laffiteau, l'agent secret du saint-siége, pour amener un arrangement entre la cour de Rome et le régent, en se réservant pour récompense son entrée dans le sacré collége. Mais la suite prouva qu'il avait trop compté sur l'influence qu'exerçait le Père Laffiteau sur Clément; malgré les instances et les messages pressants du jésuite, sa Sain-

teté refusa de se relâcher de sa rigueur, et fit même condamner par le tribunal de l'inquisition de Rome une instruction pastorale du cardinal de Noailles, ce qui aigrit considérablement les opposants.

Clément XI n'apportait pas plus de ménagement dans ses relations avec l'Espagne qu'avec la France; le dépit qu'il éprouvait de s'être vu extorquer le chapeau de cardinal par le ministre de Philippe V, l'emportait sur sa prudence habituelle et le poussait à traverser les projets politiques d'Alberoni. Celui-ci avait pour but, dans sa guerre avec l'empire, d'assurer au roi d'Espagne la souveraineté de Naples, de la Sicile, des ports de Toscane, et le consentement des autres puissances à ce que les états du grand-duc et le duché de Parme revinssent en héritage à l'un des fils de Philippe V, dans le cas où ces princes mourraient sans héritiers; il proposait par forme de compensation de diviser le Mantouan, d'en donner une partie au duc de Guastalla, et l'autre aux Vénitiens; il offrait d'accorder le Milanais et le Montferrat, dans toute leur intégrité, à l'empereur; de céder la Sardaigne au duc de Savoie pour la Sicile, en lui conservant le titre de roi; enfin de restituer Commachio à la cour de Rome.

Non content de refuser son adhésion à ces arrangements, le saint-père cherchait à soulever la France, la Hollande et l'Angleterre contre l'Espagne, et faisait signifier à Philippe V, au nom de ces trois puissances, qu'elles allaient envahir ses états, si la reine persistait à maintenir au pouvoir le cardinal Alberoni. Cette menace n'influa en rien sur le roi d'Espagne; le cardinal-ministre conserva l'autorité suprême et régla comme par le passé les destinées de l'Europe.

Alberoni eut même l'impudence de solliciter auprès de la cour de Rome, comme si rien d'extraordinaire ne se fût passé entre lui et Clément XI, des bulles d'investiture pour l'évêché de Malaga et l'archevêché de Séville, qu'il s'était fait donner par sa majesté catholique. Sur le refus du souverain pontife d'acquiescer à sa demande, il en référa au conseil de Castille, entièrement composé de ses créatures, et en obtint une consultation qui enjoignait au pape d'expédier les bulles d'investiture à bref délai, s'il voulait éviter d'y être contraint par la voie des armes.

Clément ne fit aucune réponse et maintint son premier refus. Le ministre, rendu furieux par le silence de la cour de Rome, résolut de frapper un grand coup, afin de donner une leçon au pape, disait-il, et pour lui apprendre à ne pas oublier les égards qu'il devait à un cardinal; il envoya l'ordre au nonce apostolique de quitter Madrid. Avant d'obéir, le cardinal Aldovrandi demanda et obtint la permission d'en référer au saint-siége, pour faire une dernière tentative en faveur de la paix; le légat, qui était fort attaché à sa nonciature à cause des grands profits qu'il en retirait, envoya un message au pape et lui exposa dans sa correspondance tous les motifs qui devaient le porter à désirer la paix avec l'Espagne; il lui insinua même, que s'il persistait dans son refus d'accorder les bulles demandées par le conseil de Castille, il était à craindre que les troupes espagnoles débarquées en Italie ne vinssent à pousser une pointe jusqu'à Rome. Aucune de ces considérations ne put faire changer Clément XI de résolution; il écrivit au cardinal Aldovrandi qu'il eût à ne pas quitter la capitale et qu'il se chargeait du reste; et le

même courrier qui avait apporté les dépêches du légat vint remettre à Alberoni, qui était alors à Balsaïm avec la cour, un bref de sa Sainteté relatant l'ordre enjoint au cardinal Aldovrandi de rester en Espagne. Le ministre, voyant son autorité bravée en face, résolut d'agir avec vigueur; il partit immédiatement pour Madrid, se rendit au palais de la nonciature, le fit fermer, donna des gardes au légat pour l'empêcher de sortir, et envoya l'ordre au cardinal Aquaviva, ambassadeur de sa majesté catholique auprès de Clément XI, de quitter les états de l'Église, et de déclarer à sa Sainteté qu'une armée allait entrer en Italie pour attaquer Rome, si elle ne se hâtait de faire amende honorable.

Rien ne put ébranler le pontife; il répliqua au cardinal espagnol, qu'il allait de son côté dégrader Alberoni de sa dignité de prince de l'Église, comme coupable de rébellion envers le saint-siége, et sans plus s'en inquiéter, il laissa partir l'ambassadeur d'Espagne. La grande confiance du pape provenait de ce qu'il avait été secrètement informé par le Père d'Aubenton, rentré depuis peu dans son parti, que le crédit du ministre diminuait de jour en jour, et que la reine, lancée dans de nouvelles intrigues, ne faisait presque aucune attention à son ancien amant, et se trouvait en quelque sorte placée sous l'empire de Laura, sa nourrice, l'entremetteuse de ses débauches. Sa Sainteté avait dressé ses plans en conséquence; grâce à une forte somme d'argent, elle avait mis la nourrice dans ses intérêts, et comptait sur la disgrâce du favori avant qu'il pût mettre ses menaces à exécution. C'est ce qui arriva; la reine Élisabeth, circonvenue par sa confidente, résolut de se défaire d'un

amant devenu importun; et un matin, le premier ministre reçut l'ordre de quitter Madrid dans les vingt-quatre heures et le royaume dans quinze jours. Alberoni, chassé de l'Espagne, fut obligé d'errer sous un nom supposé dans plusieurs pays, pour échapper aux poignards des séides du saint-siége; puis, fatigué de cette vie nomade, il prit le parti de fixer sa résidence à Sestri di Levante, dans le territoire de Gênes, où il éprouva de nouvelles persécutions de la part de Clément XI et même de Philippe V.

Ce succès enhardit le pape et lui donna une telle confiance dans son habileté politique, qu'il supposa que personne ne pouvait lui résister; il osa même faire une tentative auprès de l'empereur de Russie, pour amener la réunion de l'Église grecque à l'Église romaine. Mais le czar Pierre, qui ne se souciait nullement de courber la tête sous le joug d'un prêtre, chassa les légats qu'il lui avait adressés; et pour enlever aux pontifes toute velléité d'étendre leur influence dans la Russie, il imagina de donner au peuple de sa capitale le spectacle de l'intronisation d'un pape; il choisit un de ses bouffons, nommé Josof, pour remplir ce rôle, et il le fit promener dans les rues de Saint-Pétersbourg avec une folle qui représentait une papesse, au milieu des cérémonies les plus burlesques.

Clément XI comprit qu'il avait trop présumé de son influence; il abandonna ses projets de conversion sur la Russie, et se rabattit sur la France, qu'il continua de troubler par de nouvelles exigences, jusqu'au moment de sa mort, qui arriva le 19 mars 1721. Pasquin fit son éloge funèbre en deux lignes: « Rome, réjouis-toi; tu es délivrée de ce bon pape qui promettait beaucoup, tenait peu, larmoyait toujours. »



Le Czar Pierre I. Empereur de Russie.

INNOCENT XIII,

CHARLES VI, empereur d'Allemagne. — 252e PAPE. — LOUIS XV, roi de France.

Funérailles de Clément XI.—Alberoni vient à Rome pour concourir aux élections. — Intrigue de Michel-Ange Conti. — Il signe la promesse de donner le chapeau à l'abbé Dubois. — Son exaltation. — Dubois, premier ministre du régent, achète le chapeau de cardinal. — Népotisme d'Innocent XIII. — Tergiversation du pape dans l'affaire des quesnellistes. — L'abbé Tencin et le saint-père. — Maladie du souverain pontife. — Innocent XIII vend à Louis XV la permission de déjeuner avant de communier. — Querelles entre le saint-siége et l'empire. — Alberoni est absous de toutes les accusations portées contre lui sous le pontificat précédent. — Persécutions exercées en Chine par les jésuites contre le légat Mezzabarba. — Innocent XIII annonce qu'il va s'occuper de réformer la compagnie de Jésus. — Le saint-père meurt empoisonné !

Dès que Clément XI eut fermé les yeux, le cardinal camerlingue s'acquitta des fonctions de son ministère; il appela le pape défunt par trois fois, selon l'usage, et n'obtenant point de réponse, il s'approcha du corps avec le cardinal grand maître de la chambre, prit l'anneau du pêcheur, puis ordonna qu'on mît en branle toutes les cloches de la ville pour annoncer aux fidèles que le pape venait de terminer son règne. Le lendemain, les dépouilles mortelles de Clément XI furent

transportées du palais Quirinal au Vatican, et de là dans la basilique de Saint-Pierre, où pendant neuf jours des offices solennels furent célébrés pour le repos de son âme.

Au milieu même des cérémonies funèbres, les cardinaux qui aspiraient à la papauté se mettaient en quête pour s'assurer des suffrages. Comme dans ce moment aucune voix n'était à dédaigner, plusieurs des compétiteurs se rappelèrent qu'Alberoni habitait le territoire de Gênes, et lui écrivirent pour qu'il vînt participer au conclave, quoiqu'on instruisît alors juridiquement son procès pour le dépouiller de la pourpre. Celui-ci céda aux instances de ses collègues, se rendit à Rome, sans faste, sans éclat, dans son carrosse, et fut reçu dans le conclave avec les honneurs qu'on était dans l'habitude de rendre aux princes de l'Église.

Tous les cardinaux ayant pris séance, selon leur rang, dans la chapelle Sixtine, on lut à haute voix les bulles qui réglaient l'ordre des élections, puis chacun fit serment d'observer les constitutions qui déclaraient les biens du saint-siége inaliénables. Après cette cérémonie, le scrutin fut ouvert, et les brigues commencèrent entre les différents compétiteurs.

Pendant un mois la balance s'était maintenue entre les trois principales factions, celle des Français, des Italiens et des Espagnols; enfin elle pencha du côté du cardinal Michel-Ange Conti, qui avait mis dans son parti Alberoni, en lui promettant de faire cesser les poursuites dont il était l'objet, et qui de plus avait rattaché à sa cause le cardinal de Rohan, en prenant l'engagement par écrit de donner le chapeau à Dubois, premier ministre de France. Il y eut encore dix à onze jours de luttes et de tiraillements; mais l'argent de la

France rendit dociles les plus récalcitrants; et le 8 mai 1721, le cardinal Michel-Ange Conti fut proclamé souverain pontife.

Après les cérémonies de l'exaltation, l'abbé Tencin, qui était la créature de Dubois et l'agent secret du régent à la cour de Rome, somma le nouveau pape de tenir la parole qu'il avait donnée au cardinal de Rohan et d'élever le favori de Philippe d'Orléans au rang de prince de l'Église.

Sa Sainteté, qui craignait avec juste raison d'exciter un mécontentement général en nommant cardinal un homme aussi infâme que Dubois, voulut revenir sur sa promesse, et argua de la nécessité où il se trouvait de retarder la promotion. L'abbé Tencin, qui avait reçu des ordres pour hâter la conclusion de cette affaire, menaça de rendre public l'engagement secret remis au cardinal de Rohan, et qui invalidait l'élection du pape comme simoniaque; d'autre part il offrit au saint-père huit millions en échange d'un simple acte de complaisance. Innocent XIII céda à d'aussi puissantes raisons, et signa la promotion de Dubois.

Les panégyristes du saint-père cherchent à excuser cette action coupable en la représentant comme une faiblesse, en faisant valoir qu'il distribua l'argent entre ses deux frères, le duc de Poli et monsignor Conti, religieux bénédictins; entre ses deux sœurs, l'une veuve du duc d'Aquasparta, l'autre qui était mariée au prince Ruspoli, et entre ses cinq neveux ou nièces.

Aux allures du pape on supposa qu'il se montrerait fidèle continuateur de la politique de ses prédécesseurs et qu'il soutiendrait la bulle Unigenitus; mais il advint au contraire qu'il

se montra favorable aux appelants, soit par suite d'engagements secrets avec le cardinal de Rohan, qui était hostile aux constitutionnaires, soit par haine contre les jésuites, qui devenaient de jour en jour plus redoutables. Sa Sainteté se mit en rapport avec le cardinal de Noailles, et lui adressa un bref pour l'engager à s'occuper des moyens de faire cesser les troubles que les disciples d'Ignace de Loyola, le grand roi et Clément XI avaient soulevés et entretenus depuis tant d'années dans le royaume.

Malheureusement cette première démarche manqua son effet par la précipitation des opposants eux-mêmes. Sept évêques du parti, se voyant appuyés par le chef de l'Église, crurent que la victoire leur était assurée; ils n'apportèrent pas assez de mesure dans la manifestation de leur joie, et osèrent rédiger une lettre qui, attaquant violemment la bulle Unigenitus sur le fond et sur la forme, posait en principe qu'un pape n'avait pas le droit de promulguer une constitution sans le consentement des cardinaux, et blâmait vertement le pontife défunt d'avoir procédé à la condamnation du Père Quesnel sans l'approbation de l'archevêque de Paris.

Cette lettre imprudente, qui avait été imprimée et distribuée, fit tant d'éclat, que le pape se vit contraint de la remettre à la congrégation du saint-office, s'il ne voulait lui-même être déclaré quesnelliste. Elle fut condamnée par un décret, comme renfermant plusieurs propositions injurieuses aux prélats catholiques de France, à la mémoire de Clément XI et au saint-siége apostolique.

L'abbé Tencin, l'agent secret du régent, continuait à habiter Rome et à donner le scandale des plus honteux dérè-

glements, lorsqu'il lui prit la singulière fantaisie de se faire nommer cardinal. Comme il n'avait pas rendu au saint-père la promesse écrite de sa main pour la promotion de Dubois, lors du conclave, il vint impudemment faire au pape la proposition de troquer cette pièce contre un chapeau. A une telle ouverture, Innocent XIII ne fut pas maître d'un mouvement d'indignation; il répondit à l'espion diplomatique qu'il ne pouvait accéder à sa demande; que déjà la nomination du favori du régent lui avait causé assez d'ennuis; que néanmoins il avait pu s'excuser de cette faute sur les sollicitations pressantes du gouvernement français et sur la recommandation de l'empereur; mais qu'il n'avait aucune raison à alléguer pour la promotion d'un abbé qui n'avait ni dignités, ni titres, ni fonctions avouées, qu'on ne connaissait à Rome que par les excès de son immoralité, et en France par ses incestes avec sa sœur, et par l'éclat d'un procès infamant.

Tencin se retira couvert de confusion, sans avoir toutefois renoncé à son projet; il revint à la charge quelques jours après, insista, menaça, et poursuivit à tel point le saint-père de ses obsessions, que celui-ci, tourmenté de l'idée que d'un moment à l'autre l'Europe entière, instruite de son honteux marché avec le cardinal de Rohan, allait se retirer de son obédience, et d'autre part, reculant devant l'accomplissement d'un nouveau scandale, tomba dans une sorte de mélancolie noire qui porta un coup funeste à sa santé.

Ces graves sujets de contrariétés n'empêchèrent pas néanmoins Innocent XIII de s'occuper des intérêts temporels de l'Église. Le mouvement des armées impériales en Italie et le débarquement de quelques troupes espagnoles semblaient

annoncer que les hostilités allaient être reprises entre ces deux puissances. Le pape ne se laissa point guider par les apparences; il comprit que ce déploiement de forces n'avait d'autre but que de l'obliger à se prononcer dans l'affaire de l'investiture du royaume de Naples. Pour prévenir tout désagrément il prit les devants, annonça qu'il voulait donner entière satisfaction à la cour de Vienne, et qu'il était prêt à recevoir la haquenée blanche et la bourse de cinq mille ducats d'or, qui composaient le tribut annuel que le royaume de Naples payait au saint-siége. Il eut également soin de presser la cérémonie de l'investiture, pour que l'empereur Charles VI pût mettre une flotte à la mer et s'occuper de la défense de l'île de Malte, menacée par les Turcs. Le pape voulut en outre intéresser les autres princes catholiques à cette espèce de croisade contre la Sublime Porte, et adressa des brefs dans toutes les cours de l'Europe, pour mettre les nations à contribution de troupes, de vaisseaux et surtout d'argent.

La France était occupée alors des préparatifs du sacre de Louis XV; et le ministre Dubois avait fait demander en cour de Rome l'autorisation pour le jeune monarque de déjeuner avant de communier, afin qu'il pût mieux supporter les fatigues de cette longue cérémonie. Sa Sainteté profita de la circonstance, et vendit cette ridicule dispense plusieurs millions. L'attention qu'Innocent avait apportée à ne point confier exclusivement la conduite de la guerre contre les Turcs à Charles VI, montra qu'il était doué d'une rare sagacité et qu'il avait prévu ce qui devait arriver; car à peine l'empereur eut-il reçu l'investiture du royaume de Naples, qu'il voulut



Le Grand Turc au Sérail.

se mettre au lieu et place du souverain pontife, et qu'il donna l'investiture de Parme et de Plaisance à l'infant don Carlos, sous prétexte que ces provinces étaient de simples fiefs de l'empire. La cour de Rome revendiqua hautement les droits qu'elle s'attribuait sur ces états; mais aucun roi ne s'inquiéta de ses réclamations, et les menaces ainsi que la prudence du chef de l'Église furent insuffisantes pour empêcher cette usurpation de pouvoirs.

Alberoni vint encore occuper l'Europe de ses querelles avec la cour d'Espagne; fatigué de se voir l'objet des poursuites de son ancien maître, le lâche Philippe V, il demanda lui-même que le pape voulût bien faire instruire son procès; il comparut devant la congrégation des cardinaux, se défendit de toutes les imputations qui avaient été formulées contre lui, et obtint un bref d'absolution.

Cette bulle contenait en substance qu'Alberoni n'était coupable sur aucun des chefs d'accusation portés devant la congrégation par le monarque espagnol et par Clément XI; qu'en conséquence sa Sainteté imposait un silence perpétuel à ceux qui en avaient pris connaissance, abolissait toutes les censures portées contre le cardinal, le lavait des taches faites à sa pourpre, sans qu'il lui fût jamais nécessaire de se justifier davantage des accusations ni des procédures intentées contre lui, et voulait qu'il jouît à l'avenir de toutes les prérogatives et priviléges de sa dignité de prince de l'Église.

Quelques jours après, un autre événement, dont le résultat devait être fatal au souverain pontife, vint distraire les esprits. Le légat Mezzabarba, envoyé en Chine pour abolir le culte de Confucius, était de retour à Rome et avait rendu

compte à la congrégation de la propagande des persécutions auxquelles il avait été en butte de la part des disciples d'Ignace de Loyola ; il racontait dans leurs plus grands détails les abominations dont ces religieux se rendaient coupables, et les idolâtries qu'ils autorisaient ; il les accusait d'une manière formelle de la mort de l'infortuné cardinal de Tournon, et de tentatives de corruption et d'intimidation à son égard. Toutes ces choses parurent si graves à Innocent XIII, que, malgré la crainte où il était de mécontenter les jésuites, il annonça qu'il allait incontinent rendre des édits pour la réforme de la société, et préalablement il leur défendit de recevoir de nouveaux adeptes.

Les bons Pères se soumirent en apparence, et travaillèrent dans l'ombre à se défaire du pontife ; enfin, le 17 mars 1724 leur œuvre fut accomplie ; Innocent XIII expira au milieu de convulsions atroces qui détachèrent les intestins et les firent tomber dans le scrotum.

BENOIT XIII,

253e PAPE.

CHARLES VI,
empereur d'Allemagne.

LOUIS XV,
roi de France.

Élection de Benoît XIII. — Origine du saint-père. — Nicolas Coscia, l'un de ses domestiques, gouverne l'Église sous son nom. — Tentative de réformes sur le clergé et sur les ordres religieux. — Le pape règne mais ne gouverne pas. — Sa Sainteté se montre favorable aux appelants. — Correspondance du pape et du cardinal de Noailles. — Les jésuites deviennent plus redoutables que jamais. — Intrigues de Fleury, évêque de Fréjus, instituteur de Louis XV, pour obtenir le chapeau de cardinal. — Le duc de Bourbon, ministre, et sa maîtresse la marquise de Prie, deviennent les instruments des jésuites. — Querelles sur les douze articles. — Concile de Latran. — Projet du pape pour réunir les quatre communions chrétiennes. — Le pape en tutelle. — Fleury, premier ministre en France. — Concile du brigandage d'Embrun. — Condamnation d'un prélat octogénaire. — Les habitants du canton de Lucerne chassent les jésuites de leur territoire. — Voyage du saint-père à Bénévent. — Il fait une bulle en faveur des dominicains et condamne la constitution Unigenitus. — Intrigues des jésuites. — Paix entre les cours de Rome et de Turin. — Divisions entre le saint-siége et le roi de Portugal. — Consultation des cinquante avocats français. — Résipiscence et mort du cardinal de Noailles. — La bulle Unigenitus est définitivement acceptée en France. — Triomphe des jésuites. — Légende sur Grégoire VII. — Mort de Benoît XIII.

Lorsque les funérailles d'Innocent XIII furent terminées, les cardinaux entrèrent en conclave et se formèrent en plu-

sieurs factions pour élever un nouveau pontife sur le trône de l'Apôtre. Le cardinal Olivieri, un des meneurs, intrigua avec tant d'adresse en faveur de Pierre-François Orsini, candidat du parti italien, qu'il lui gagna la majorité des voix et le fit proclamer pape sous le nom de Benoît XIII. C'était un religieux de l'ordre de saint Dominique, d'un caractère si détestable, qu'au rapport du Père Cloche, général de la congrégation, il ressemblait à un bâton d'acacia, aigu, dur et tortu; de plus, il passait pour le plus stupide des membres du sacré collége. Mais il avait le mérite, aux yeux des ambitieux qui songeaient à le supplanter, d'être âgé de plus de soixante-quinze ans, et d'avoir une santé débile.

Les historiens qui ont écrit sur ce pontife disent qu'il avait embrassé la vie monastique dès sa plus tendre jeunesse, et qu'il n'avait pas tardé à faire une brillante fortune dans la carrière ecclésiastique, par le crédit de son père le duc de Bracciano, de la maison des Ursins; qu'il avait successivement obtenu les siéges de Manfredonia, de Césène, l'archevêché de Bénévent, et enfin le titre de cardinal. Ce qui distinguait le plus particulièrement Benoît XIII était une inaptitude absolue en tout ce qui concernait la gestion de ses affaires; aussi le jour de son exaltation annonça-t-il au sacré collége qu'il se déchargeait du gouvernement de l'Église sur un de ses anciens domestiques, Nicolas Coscia, qu'il avait fait son majordome, et qu'il éleva plus tard à la dignité de cardinal et d'archevêque de Bénévent.

Dès le commencement de son règne, le souverain pontife parut animé des plus louables intentions; il annonça qu'il voulait introduire de salutaires réformes dans le clergé, ainsi

que dans les sociétés chrétiennes ; et pour mettre ses projets à exécution, il institua une congrégation qui tint plusieurs conférences sous sa présidence. Malheureusement les cardinaux qui faisaient partie de l'assemblée et qui étaient intéressés au maintien des abus, écartèrent adroitement toutes les propositions qui leur étaient soumises, et employèrent les séances à discuter deux décrets fort insignifiants, l'un qui interdisait aux clercs de porter perruque, l'autre qui concernait les filles publiques et leur enjoignait d'exercer leur industrie hors des portes de la ville sainte. Coscia, que les réformes menaçaient dans ses plus chers intérêts, dans la vente des charges, des bénéfices, des annates, des indulgences, des absolutions, et qui redoutait de voir tarir la source de ses honteux profits, prit soin de dissuader le pape de rien changer à ce qui existait.

Sa Sainteté, depuis longtemps habituée à ne voir que par les yeux de son ministre, et à ne suivre que ses conseils, abandonna ses généreux desseins et se jeta dans les questions de théologie. On prétend que l'origine de la haute faveur dont jouissait Coscia auprès de son maître provenait d'une plaisante comédie que celui-ci avait jouée dans les premiers temps du règne de Benoît XIII. Le bon pape l'avait plusieurs fois entretenu des bruits qui lui revenaient aux oreilles sur sa conduite licencieuse, sur ses intrigues avec des courtisanes, et l'avait menacé de sa disgrâce s'il en acquérait la certitude. Un matin, le ministre fit avertir sous main le saint-père, qu'il était renfermé dans une chambre secrète du palais avec une de ses maîtresses ; aussitôt Benoît se fit conduire à l'appartement qui lui était désigné, pour surprendre le coupable et

le chasser : arrivé sur le seuil de la porte et n'entendant aucun bruit, il se pencha, regarda par le trou de la serrure, et aperçut son secrétaire à genoux devant un prie-Dieu, puis il le vit se lever, prendre une discipline et s'en frapper à grands coups. Le pape, dupe de cette jonglerie, ne voulut jamais depuis prêter l'oreille à aucune accusation contre le pieux Coscia. Celui-ci abusa grandement de la simplicité de Benoît; il ne mit aucun frein aux débordements de sa vie privée, s'empara entièrement de l'esprit du pontife, et demeura maître absolu de diriger à son gré les affaires spirituelles et temporelles de l'Église.

Benoît XIII ne régna plus que de nom; son ancien valet devint le véritable dépositaire de l'autorité temporelle et spirituelle, et s'il lui permit parfois de jouer son rôle de pape, ce ne fut que pour des questions de théologie, qu'il regardait comme trop absurdes et trop indignes de lui. Ainsi, il lui soumit la lettre qu'écrivait le cardinal de Noailles à sa Sainteté, pour la féliciter sur son exaltation et pour lui marquer l'espoir qu'il plaçait en elle relativement à la cessation des querelles soulevées par la constitution Unigenitus.

Le pape accueillit favorablement le message de l'archevêque de Paris, et lui répondit en termes ambigus qui laissaient pressentir qu'il se rangerait du parti des appelants contre les jésuites, si le clergé de France consentait à faire quelque concession. Dans cette supposition, monseigneur de Noailles rédigea, avec le concours des évêques opposants, un mémoire qui renfermait douze propositions de dogmatique et de discipline ecclésiastique; il l'envoya aussitôt en cour de Rome pour qu'on le fît approuver par le sacré collége,

promettant en échange de faire recevoir la bulle Unigenitus dans le royaume. Benoît établit une congrégation particulière chargée d'examiner ces douze propositions et de lui en faire un rapport. Après trois mois de conférences, la commission émit l'avis que les articles proposés à sa vérification n'avaient aucun besoin d'approbation, attendu qu'ils étaient l'expression des doctrines évangéliques et qu'ils n'étaient contestés par personne; que le cardinal de Noailles devait accepter purement et simplement la bulle Unigenitus, révoquer son appel et désavouer généralement tout ce qu'il avait fait et écrit contre la constitution, et condamner expressément son instruction pastorale. Cette décision, qui ramenait les constitutionnaires et les appelants sur le même terrain sans donner la plus légère satisfaction à ces derniers, témoignait assez que les jésuites reprenaient leur empire à la cour de Rome. Du reste, il ne fut plus permis d'en douter, lorsqu'on vit Benoît XIII, ou plutôt son infâme ministre, suspendre les enquêtes de la congrégation de la propagande dans l'affaire du rite chinois, et envoyer en exil le légat Mezzabarba, le même que son prédécesseur voulait nommer prince de l'Église, en récompense du courage qu'il avait montré dans sa dangereuse mission. La cause de ce changement provenait de ce que les jésuites avaient su mettre le cardinal Coscia dans leurs intérêts, en lui ouvrant leurs trésors et en lui permettant d'y puiser à pleines mains.

En France, surtout depuis la mort du régent, leur crédit s'était relevé, et ils se montraient plus puissants que jamais; le duc de Bourbon, alors premier ministre; sa maîtresse, la marquise de Prie, ainsi que monseigneur de Fleury, évêque

de Fréjus et précepteur du roi, étaient tous à l'entière dévotion des disciples d'Ignace de Loyola, et travaillaient de leur mieux à faire triompher la société. Le stupide duc de Bourbon, qu'on appelait aussi Monsieur le Duc, poussa le fanatisme jusqu'à lancer contre les protestants un décret qui défendait l'exercice le plus secret de la religion réformée sous peine de mort, et qui déclarait infamante la mémoire de ceux qui expiraient sans recevoir les sacrements.

Les parlements eurent la lâcheté d'enregistrer cet édit tyrannique, dont les clauses renchérissaient en quelque sorte sur celles des odieuses ordonnances de Louis XIV; et les attaques contre les quesnellistes reprirent une nouvelle intensité. Les évêques opposants se défendirent vigoureusement, accusèrent le saint-siége de mauvaise foi, et en fournirent pour preuve le refus d'approuver les douze propositions que le pape lui-même avait indiquées dans sa correspondance avec l'archevêque de Paris, comme modification suffisante de la bulle Unigenitus; ils osèrent même publier les lettres secrètes du pape, avec les douze articles augmentés de commentaires, qui renversaient toutes les doctrines de la constitution. Fleury obtint un arrêt du conseil d'état contre l'ouvrage, portant qu'il serait supprimé, et que les exemplaires déjà distribués seraient rapportés et lacérés par la main du bourreau.

L'excès de rigueur dont on usait à l'égard des douze propositions était d'autant plus incompréhensible qu'une congrégation de cardinaux les avait déclarées saintes et orthodoxes; mais pour mieux faire apprécier la conduite des suppôts du jésuitisme, nous donnons le texte de ces remarquables articles.

Ire proposition. Depuis le péché d'Adam, aucun homme n'a pu acquérir la véritable justice ou le salut éternel, sans la foi au Rédempteur, plus ou moins développée et distincte, selon la différence des temps et des personnes.

II. La loi de Moïse ne donnait point par sa propre vertu la grâce qui est essentiellement nécessaire pour accomplir les commandements de Dieu.

III. Personne ne résiste à la volonté absolue de Dieu.

IV. Dans l'état de la nature déchue, afin que le libre arbitre de l'homme soit censé pécher ou mériter, il n'est pas nécessaire qu'il ait une égale aptitude pour le bien ou pour le mal, ni qu'il se trouve dans sa volonté des forces égales pour ces deux penchants.

V. On peut soutenir sans erreur que les aveugles et les endurcis sont quelquefois destitués de toute grâce intérieure, en punition de leurs péchés précédents; mais on serait condamnable d'avancer que l'homme privé de toute grâce peut commettre les péchés les plus énormes et les impuretés les plus grandes sans être coupable devant Dieu.

VI. Le point capital et le plus essentiel de la religion chrétienne est le divin commandement de l'amour de Dieu; et ce commandement est distingué des autres.

VII. Le rapport de toutes nos actions à Dieu est de précepte et non pas seulement de conseil, et il ne suffit pas que nos actions y tendent interprétativement.

VIII. Celui qui commet des péchés mortels offense Dieu, quoiqu'il ignore les commandements de Dieu, ou qu'il ne pense pas actuellement à lui, ou quoiqu'il ne fasse pas une attention expresse à la malice du péché.

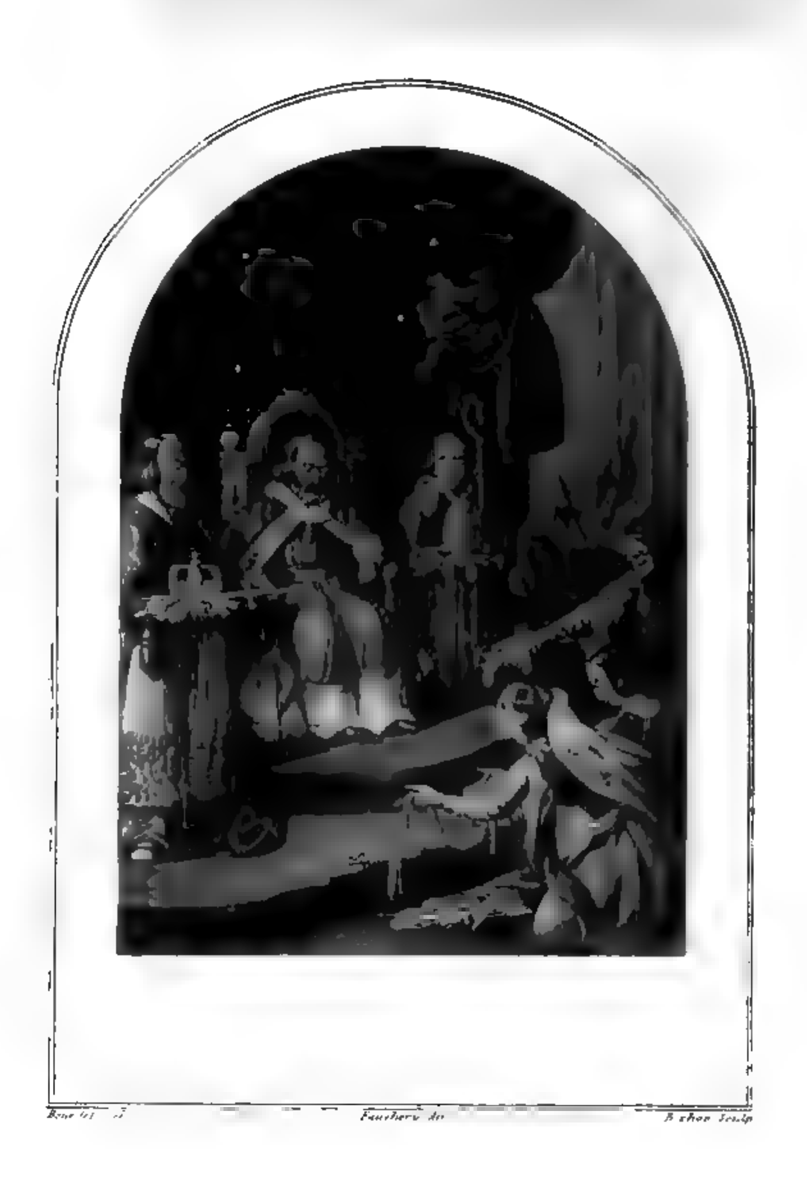
IX. Ceux-là ne suivent pas la voie sûre du salut, qui ne demandent point dans le sacrement de pénitence le même amour de Dieu que le second concile d'Orange et le concile de Trente exigent des adultes pour être justifiés dans le sacrement du baptême.

X. C'est une conduite conforme au précepte de l'Évangile et aux règles de l'Église, de différer le bienfait de l'absolution aux pénitents qui sont chargés de très-grands crimes ou de crimes publics; ou à ceux qui sont dans l'habitude ou même dans l'occasion prochaine de péchés mortels; à ceux qui refusent de se réconcilier sincèrement avec leurs ennemis, de restituer les biens qu'ils ont enlevés à leur prochain, soit l'honneur ou la réputation, et de réparer le scandale qu'ils ont causé volontairement par leurs débordements ou par leurs calomnies.

XI. La lecture sainte est sans doute utile par elle-même; cependant elle n'est pas d'une nécessité absolue à tous les hommes sans exception, et il n'est pas permis à chaque personne de l'interpréter à sa fantaisie, en suivant pour règle son propre esprit, ni de la lire sans conserver le respect et l'obéissance due aux pasteurs, ou sans une sincère soumission à l'Église, qui seule est juge du vrai sens et de la véritable interprétation de l'Écriture.

XII. Si quelque sentence d'excommunication défend clairement d'exercer les actes d'une véritable vertu ou détourne d'un vrai précepte, elle doit être regardée tout à la fois comme nulle et injuste; et cela conformément aux décrets les plus sacrés de l'Église.

Les persécutions recommencèrent contre les opposants



Faucherv del *B. xhoe Sculp*

pour les forcer à recevoir la constitution sans modification; Fleury, qui aspirait au cardinalat, voulut faire preuve de zèle, et poursuivit les religieux de la Chartreuse de Paris, qui lui avaient été dénoncés comme quesnellistes par les sulpiciens; vingt-six de ces solitaires furent obligés de briser les portes de leurs cellules, et de se sauver de leur couvent pour éviter les effets de la haine de leurs ennemis; ils se réfugièrent en Hollande, d'où ils protestèrent contre l'exécrable tyrannie du saint-siége.

Pour rendre à chacun la justice qui lui est due, nous dirons que ces actes de rigueur étaient prescrits par le cardinal Coscia, et non par Benoît XIII, qui s'était montré en tous temps disposé à soutenir les jansénistes plutôt qu'à les persécuter. Le pontife n'était donc coupable que d'avoir placé sa confiance dans un ministre qui en abusait pour faire le mal; encore pourrait-on donner pour excuse de sa négligence, qu'il était entièrement absorbé par l'approche du jubilé du premier quart de siècle.

Comme à l'ordinaire, les pèlerins affluèrent à Rome, vinrent grossir les trésors du Vatican, et remportèrent en échange de leur argent des indulgences, des absolutions, des bénédictions, des scapulaires, des chapelets, des reliquaires, des anneaux consacrés, et toutes les vétilles qui se débitent dans la boutique du pape.

L'année suivante, Benoît XIII ouvrit dans l'église de Saint-Jean de Latran un concile où assistèrent trente-deux cardinaux et cinquante-deux prélats. Sa Sainteté avait convoqué cette assemblée pour régler quelques points fort importants de discipline ecclésiastique et de liturgie; mais les

Pères, qui étaient pour la plupart affiliés aux jésuites ou vendus à la société, au lieu de s'occuper des questions qui leur étaient soumises, employèrent les séances à pérorer sur la bulle Unigenitus, et décidèrent qu'elle serait maintenue dans toute son intégrité. Ce fut inutilement que le pape voulut interposer son autorité et réclamer les bénéfices de l'infaillibilité pontificale, les prélats passèrent outre, et lui firent apposer sa signature au bas de leurs décrets, en trompant sa bonne foi, en glissant cette pièce importante au milieu d'autres papiers que le secrétaire du synode était chargé de lui faire signer chaque jour.

Un dominicain qui assistait aux conférences écrivit à son supérieur une lettre fort énergique, où il s'exprime ainsi sur ce qui s'était fait dans l'assemblée de Saint-Jean de Latran : « Vous saurez, mon vénérable Père, qu'il vient de se passer » à Rome des actes qui méritent la juste réprobation des » hérétiques. Un pape pieux et rempli de bonnes intentions » assemble des prélats pour travailler à une réforme dans » les mœurs du clergé et dans les doctrines d'une société » corrompue; il a l'autorité en main; tous ceux qui forment » le synode déclarent qu'il est la bouche de la vérité. Cependant qu'est-il arrivé ? C'est que les molinistes ont triomphé » de saint Augustin, de saint Thomas et de la grâce; c'est » qu'on a réformé la longueur des perruques et la coupe des » habits, sans rien décider contre le luxe des prélats, non » plus que sur les mœurs déréglées du clergé italien. Quelle » conséquence les hérétiques doivent-ils tirer de là? c'est » qu'il n'y a rien à espérer des conciles, où l'astuce et la » fraude tiennent ordinairement la place du Saint-Esprit. »

Benoît XIII ne se laissa pas décourager par le mauvais succès du synode de Latran; il n'abandonna point son idée de pacifier l'Église, et médita la convocation d'un concile universel pour arriver à la fusion de toutes les communions chrétiennes, en réunissant les quatre sectes principales du christianisme, les catholiques romains, les luthériens, les calvinistes et les chrétiens grecs. Il se proposait de mettre à exécution ce magnifique projet en agissant de concert avec ces quatre Églises, et en indiquant des assemblées œcuméniques qui devaient être présidées par des prélats des diverses communions, dans les villes de Rome, de Lubeck, de Londres et dans la capitale de la Livonie.

Sa Sainteté avait fait un programme des séances, indiquant les mesures à prendre pour anéantir les schismes; elle engageait les Pères à faire en commun une nouvelle traduction de la Bible avec des notes explicatives, ainsi qu'un catéchisme universel; elle consentait à ce que la messe fût transformée en office de liturgie, à ce que les couvents fussent changés en écoles, à ce que le mariage des prêtres fût permis à certaines conditions, à ce que le culte des images fût entièrement modifié, et la discipline ecclésiastique établie sur des bases uniformes pour tous les ministres de la religion.

Le souverain pontife justifiait cette entreprise en disant qu'au temple de Jérusalem, qui était le type de la Jérusalem céleste, il y avait plusieurs issues pour parvenir au saint des saints, ce qui à son avis était une preuve irréfragable qu'il y avait plusieurs voies pour arriver au ciel. Malheureusement il ne put réaliser cette œuvre sainte; les jésuites crièrent au scandale, firent intervenir le cardinal Coscia, et le pauvre

pape, qui atteignait alors sa soixante-dix-huitième année, se vit contraint de s'engager par serment et à genoux devant son ancien valet, d'abandonner ses pieux desseins, et de promettre sur l'hostie de ne point abdiquer la tiare. En récompense de sa soumission, le ministre lui permit de se rendre à Bénévent, où depuis longtemps il voulait aller pour se reposer des tracas des affaires.

Le fatal ascendant des disciples d'Ignace de Loyola se faisait sentir en France aussi bien qu'en Italie; l'évêque de Fréjus, monseigneur de Fleury venait de supplanter le duc de Bourbon dans la charge de premier ministre, et achetait le chapeau de cardinal au prix des plus lâches concessions; il s'associa même à Tencin, devenu archevêque d'Embrun, dans les poursuites que cet infâme exerça contre le pieux évêque de Senez, son suffragant, un des prélats appelants, qui était plus qu'octogénaire; ce digne ecclésiastique était accusé d'avoir publié dans un mandement des propositions analogues à celles du fameux livre de Quesnel, et même aux ouvrages d'Arnauld, de Nicole et de Pascal.

Fleury ne rougit pas de persécuter un vénérable vieillard qui avait passé toute sa vie dans l'exercice des plus sublimes vertus, et de s'acharner à sa perte pour faire triompher l'archevêque d'Embrun, le digne émule du cardinal Dubois, dont les turpitudes étaient un objet de scandale pour les fidèles. A l'instigation des sulpiciens, ses conseils ordinaires dans les affaires civiles et religieuses, le ministre résolut de donner un grand retentissement à la condamnation de l'évêque de Senez. Comme les jansénistes ne cessaient de demander un synode, il imagina d'offrir un simulacre d'assemblée ec-

clésiastique, et convoqua en concile provincial, par une lettre de cachet, les plus ardents constitutionnaires, entre autres les évêques de Gap, de Bellay, de Vence, de Sisteron, de Glandève, d'Autun, de Viviers, d'Apt, de Valence, de Grenoble, de Grasse et de Marseille.

L'assemblée tint ses séances dans le palais de l'archevêque d'Embrun et sous sa présidence; aussi les appelants désignèrent-ils cette réunion sous le nom de « Brigandage d'Embrun. » Ces misérables suppôts de Satan ne voulurent pas même entendre la justification du vénérable prélat; ils le déclarèrent coupable de scandale, de sédition, d'hérésie, l'interdirent de ses fonctions épiscopales, et l'exilèrent dans les montagnes de l'Auvergne, où il mourut bientôt de chagrin, de misère, et quelques historiens disent de poison. Cette éclatante victoire valut à l'archevêque d'Embrun le chapeau de cardinal, cet emblème d'infamie, l'objet constant de son ambition.

Pendant que les membres du clergé, les docteurs de la Sorbonne, les conseillers du parlement, subissaient honteusement le joug des disciples d'Ignace de Loyola, les magistrats d'un petit canton suisse du canton de Lucerne avaient le courage de les expulser de leur territoire et de braver la redoutable congrégation.

Quant à Benoît XIII, il restait entièrement étranger à toutes ces querelles, et se contentait de faire des excursions dans la province de Bénévent. On raconte qu'un jour, dans une de ses promenades, il fut accosté par une femme qui passait dans le pays pour être prophétesse, et qui lui adressa cette singulière allocution :

« Saint-père, au nom de Dieu, je viens t'annoncer que » Rome est ta véritable Église, ta ville, le lieu de ta rési- » dence canonique, et non Bénévent. Retourne donc au Va- » tican, et rappelle-toi que tu ne dois obéir ni aux jésuites » ni à l'infâme cardinal Coscia! »

Le souverain pontife écouta avec recueillement la prophétesse, lui promit de suivre religieusement ses avis, et lui donna sa bénédiction. Néanmoins il demeura encore plusieurs mois à Bénévent, et s'occupa de consacrer des églises et de faire des miracles.

Quirini, archevêque de Corfou, prétend qu'il en accomplit trois fort remarquables; qu'il rendit la vue à une jeune fille de douze ans, qu'il délivra du démon une femme qui en était horriblement possédée, et qu'il guérit un enfant de cinq ans estropié et muet de naissance.

Benoît XIII se prépara ensuite à revenir à Rome, et annonça qu'il allait publier deux bulles, l'une sur la prédestination gratuite et sur la grâce efficace, l'autre sur la constitution Unigenitus. Comme il se défiait de sa faiblesse naturelle, il voulut terminer ces deux affaires avant de remettre le pied dans la ville sainte, et s'arrêta au monastère du Mont-Cassin, où monsignor Accoramboni et le Père Molo, procureur général des dominicains, rédigèrent les bulles. Le pape fut tellement satisfait du travail des deux théologiens, qu'il leur fit un riche présent au moment de son départ pour Sezza, et que pendant le voyage il se fit relire plusieurs fois les deux pièces par l'évêque Fini, qui l'accompagnait dans sa voiture.

Ce prélat, qui était agrégé à la société des jésuites, fut

tout étourdi de cette découverte, mais ne fit rien paraître de son étonnement. Le soir même il expédia un courrier au Père Corradini, jésuite et frère d'un cardinal, pour l'instruire de ce qui se passait. La nouvelle fut aussitôt transmise au généralat. Les plus actifs des membres de l'ordre furent expédiés, les uns chez les cardinaux de leur faction, les autres chez les ministres des différentes puissances, afin d'ameuter tout le sacré collége et les ambassadeurs contre le saint-père.

Les cardinaux Lercari, Polignac et Bentivoglio accoururent immédiatement auprès de sa Sainteté pour empêcher la publication des deux bulles. Le pape tint ferme et ne fit aucune concession. Nicolas Coscia vint à son tour, chercha à le faire changer de résolution, pria, menaça, et malgré ses obsessions ne remporta qu'une demi-victoire. Benoît consentit à modifier la bulle sur la constitution Unigenitus; mais pour celle qui consacrait les théories dominicaines sur la grâce efficace, il ne voulut rien y changer, et la fit afficher au champ de Flore. Elle était ainsi conçue:

« Nous condamnons, repoussons et éloignons, en vertu » de notre autorité, les calomnies téméraireınent avancées » contre les doctrines de l'angélique docteur saint Thomas » d'Aquin et de saint Augustin; et c'est pour rendre un té- » moignage encore plus éclatant à la morale de ces Pères, » pour animer de plus en plus l'ordre des dominicains et » tous ceux qui suivent leur doctrine à en faire une profes- » sion sincère, que de notre science certaine nous ordon- » nons aux turbulents et aux opiniâtres perturbateurs du » repos de l'Église catholique, de cesser leurs attaques contre

» les œuvres orthodoxes de saint Thomas. Nous leur enjoi- » gnons de ne plus détourner le sens sublime de ces ouvrages » par des interprétations éloignées de la vérité, en faisant » violence ouverte tant à nos propres paroles qu'à celles de » nos prédécesseurs. Nous leur défendons d'exprimer le plus » léger blâme sur nos lettres apostoliques, sur l'ordre des » dominicains, et nous condamnons les lettres, les libelles, » les thèses et les livres qui ont porté ou qui pourraient » porter atteinte aux sectateurs de l'école thomistique. »

Cette bulle était bien positivement une déclaration de guerre contre la société des jésuites. Néanmoins les enfants d'Ignace de Loyola gardèrent le silence, de peur de raviver l'ancienne querelle de leur compagnie avec les dominicains, dans un moment où ils avaient déjà les quesnellistes sur les bras. Ils craignaient également, en relevant le gant qui leur était jeté par les disciples de saint Dominique, de mécontenter le cardinal Coscia, qui paraissait fatigué de ces disputes incessantes, et qui d'ailleurs avait à s'occuper de démêlés fort graves qui venaient de s'élever entre le saint-siége et les cours de Turin et de Lisbonne, relativement à la confirmation de l'indult que réclamait Victor Amédée, c'est-à-dire au droit de nommer aux bénéfices vacants dans l'île de Sardaigne, qu'il avait troquée contre celle de Sicile; et en ce qui concernait le roi de Portugal, pour l'obtention d'un chapeau de cardinal en faveur du nonce Bichi, prélat infâme que sa majesté Jean V avait pris en singulière affection, et qu'elle voulait faire entrer de force dans le sacré collége.

Les révérends Pères avaient prévu que les débats des constitutionnaires et des appelants de France absorberaient

toute l'attention de Nicolas Coscia et ne lui permettraient pas d'entrer dans de nouvelles intrigues. Les choses prenaient en effet un caractère de gravité extrême : à la suite du « bri- » gandage d'Embrun, » douze évêques opposants avaient protesté contre le jugement, et avec eux cinquante avocats du barreau de Paris avaient formulé une consultation énergique tendant à infirmer la procédure du concile, comme s'écartant du texte même des lois ecclésiastiques et civiles.

Le cardinal de Fleury, exaspéré par cette manifestation, fit saisir l'ouvrage des avocats, le déféra à un conseil d'évêques stipendiés, et obtint une nouvelle condamnation. Les prélats décrétèrent que les docteurs en droit « s'étaient égarés sur » tous les points, les blâmèrent d'avoir élevé au-dessus de » l'autorité de l'Église, des conciles, des papes, des évêques » et de la bulle Unigenitus, des maximes et des propositions » téméraires, fausses, tendantes au schisme, destructives de » toute hiérarchie, suspectes d'hérésie et même hérétiques ; » ils ajoutèrent que ces légistes avaient attaqué le concile » d'Embrun au préjudice de l'autorité royale et du respect » qui était dû à un nombre considérable de prélats et au » pontife lui-même. »

Par arrêt du conseil d'état, la consultation fut supprimée et les auteurs dénoncés à la vindicte des dévots. Les prélats qui voulurent encore élever la voix furent menacés de l'exil ; les ordres monastiques qui osèrent adresser de simples observations furent immédiatement frappés d'interdiction ; de pauvres religieuses, qui se permirent de plaindre les victimes, furent impitoyablement arrachées de leurs saintes retraites et dispersées dans d'autres communautés.

Cette recrudescence de persécution, qui annonçait devoir sévir sur tous les appelants sans exception, intimida enfin les membres du haut clergé. Le cardinal de Noailles lui-même, cet intrépide adversaire des jésuites, qui jusque-là s'était montré inébranlable, chancela dans ses sentiments, et offrit d'accepter la bulle Unigenitus, sous la condition que ses ennemis le laisseraient mourir en paix. Néanmoins il protesta contre la condamnation de Soanen, évêque de Senez, et en appela au roi ainsi qu'au futur concile général du « brigandage d'Embrun. » Sa majesté Louis XV condamna cette démarche, fit des menaces si terribles à ce vieillard, qui était pour ainsi dire sur le bord de la tombe, qu'il le força à rétracter ses opinions et à démentir son caractère en publiant un mandement par lequel il déclarait accepter la bulle de Clément XI sans aucune modification.

Ce fut un véritable triomphe pour les constitutionnaires que la soumission du cardinal de Noailles, et par conséquent elle porta un coup terrible aux appelants, car l'adhésion du métropolitain entraîna celle du chapitre de chanoines et des premiers vicaires de l'archevêché. Il est vrai que les manifestations de joie des jésuites dessillèrent les yeux du vénérable prélat, et lui firent comprendre qu'il avait commis un acte de faiblesse irréparable. Lui-même disait en pleurant à ceux qui l'entouraient, qu'il s'était, dans un moment d'une coupable lassitude, avili aux yeux des hommes et rendu indigne de contempler la face du Christ. La honte et le désespoir qu'il ressentait de son acceptation avancèrent sa fin et le conduisirent au tombeau en peu de mois.

Le nouvel archevêque de Paris, monseigneur de Vintimille,

homme violent et entièrement dévoué au saint-siége, entreprit de soumettre le clergé du second ordre, et il y réussit à son entière satisfaction, en employant tour à tour la menace, la violence et la corruption.

Il obtint une nouvelle ordonnance royale qui enjoignit à la faculté de théologie de Paris de rendre un décret portant qu'elle reconnaissait avoir librement, respectueusement et sans restriction aucune, accepté la constitution.

Cette grande affaire terminée, les jésuites recommencèrent à intriguer auprès du cardinal Coscia pour faire canoniser le fameux moine Hildebrand, l'empoisonneur de papes, le triomphateur des rois, celui qui, sous le nom de Grégoire VII, avait exalté la puissance religieuse et foulé aux pieds les sceptres et les diadèmes des rois. Déjà ce pontife avait été béatifié par Paul V; mais ce n'était pas assez aux yeux des bons Pères; ils voulaient qu'un si grand homme fût élevé au grade de saint et eût droit à un culte de dulie; c'était donner un riche évêché à un évêque in partibus; car le bienheureux, selon la doctrine romaine, est dans le ciel un personnage inerte, ne jouissant d'aucune invocation, d'aucun culte, tandis que le saint possède l'une et l'autre prérogatives.

Le décret de canonisation fut obtenu sans peine de Benoît XIII, qui était presque tombé en enfance; mais il ne fut pas aussi facile de le faire recevoir en France; le parlement refusa d'enregistrer la légende de Grégoire VII; il fit plus, il en condamna la teneur comme attentatoire aux droits de la couronne. Les parlements de Metz, de Rennes et de Bordeaux suivirent cet exemple, ainsi que plusieurs évêques,

entre autres, Caylus d'Auxerre et Drosménil de Verdun.

Les jésuites, dont le but secret était de forcer les rois à courber la tête devant les papes, et de dominer ceux-ci pour commander au monde entier, tenaient essentiellement à faire accepter la légende de Grégoire VII; et pour vaincre les répugnances des magistrats, ils essayèrent de la présenter dans une bulle où se trouvait décrétée la canonisation de Vincent de Paule, le fougueux persécuteur des solitaires de Port-Royal. Ce fut encore peine perdue; les conseillers du parlement déclarèrent qu'ils professaient une profonde vénération pour l'institution sublime des sœurs de la charité, mais qu'ils regardaient le fondateur comme suffisamment récompensé par son titre de bienheureux.

Un événement, qui du reste était prévu depuis longtemps, suspendit les discussions sur cette ridicule affaire; Benoît XIII venait de mourir à Rome dans sa quatre-vingt-unième année, le 21 février 1730.

Ce dominicain s'était montré, pendant tout le cours de son pontificat, simple, ignorant, superstitieux, mais austère de mœurs et pur d'intentions; et la seule chose qu'on puisse lui reprocher, c'est d'avoir laissé prendre un trop grand ascendant à l'infâme cardinal Coscia et aux exécrables jésuites.

CLÉMENT XII,

254e PAPE.

CHARLES VI, empereur d'Allemagne. | LOUIS XV, roi de France.

Élection d'un pape aveugle. — Clément XII essaye d'arrêter les progrès de la civilisation. — Querelle du parlement de Paris et du cardinal de Fleury. — Appel des prêtres d'Orléans. — Protestation des avocats. — Voyage du parlement à Versailles. — Polémique de la gazette intitulée Nouvelles ecclésiastiques. — Le ministre Fleury fait enlever l'abbé Pucelle, plusieurs conseillers du parlement, des avocats et même des docteurs de la Sorbonne. — Exil du parlement. — Histoire du diacre Pâris. — Convulsionnaires au cimetière de Saint-Médard. — Étrange spectacle offert par des femmes convulsionnaires. — Condamnation du cardinal Coscia. — Progrès de la philosophie en France. — Bulles de Clément XII contre les francs-maçons. — Histoire de la maçonnerie. — Le pape revendique les duchés de Parme et de Plaisance. — État du christianisme en Asie. — Canonisation de Vincent de Paule. — Nouvelle opposition du parlement à la bulle du pape. — Église de Hollande. — Maladie du saint-père. — Il réintègre l'infâme Coscia dans la dignité de cardinal. — Les neveux de Clément pillent le trésor de l'Église. — Mort du pape.

Cinquante-trois cardinaux entrèrent en conclave après les funérailles de Benoît XIII pour lui donner un successeur, et cabalèrent pendant quatre mois entiers sans pouvoir s'entendre sur le choix d'un pape; enfin des bataillons de pu-

naises vinrent fondre sur les éminences et mirent un terme aux intrigues. Les membres du sacré collége, empressés de sortir de leurs cellules, qu'avaient envahies ces insectes dégoûtants, portèrent leurs suffrages sur le cardinal Laurent Corsini, vieillard octogénaire, cacochyme et goutteux, et le proclamèrent souverain pontife sous le nom de Clément XII.

Un incident singulier faillit faire annuler l'élection : le pape était atteint, sans qu'on le sût, d'une cécité presque complète, ce qui était une cause d'exclusion suivant les canons. Lorsqu'on lui présenta l'acte de sa nomination à signer, il apposa son nom tout au travers de l'écrit; heureusement son conclaviste s'en aperçut avant de rendre la pièce, et laissa tomber à dessein toute l'encre de l'écritoire sur la signature, ce qui obligea les cardinaux de recommencer la minute de l'acte et les empêcha de soupçonner l'infirmité du nouvel élu. Il eut soin, pour le second acte, de se faire guider la main par son conclaviste, sous prétexte que sa paralysie le gênait pour écrire. Neuf jours après, sa Sainteté fut couronnée à Saint-Pierre, et quitta aussitôt le Vatican pour s'établir avec toute sa cour au palais Quirinal.

Clément XII était issu d'une ancienne famille des Corsini, de Florence; dans sa jeunesse, il était venu à Rome et s'était jeté dans la carrière ecclésiastique. Il avait successivement obtenu le titre de préfet de la signature des grâces, la dignité d'archevêque de Nicomédie, de trésorier général de la chambre apostolique, et en dernier lieu le chapeau de cardinal.

Dès qu'il fut assis sur le trône de l'Apôtre, Laurent Corsini fit comme ses prédécesseurs, se déclara l'ennemi des idées démocratiques qui s'infiltraient dans toutes les classes de la

société, annonça ses prétentions à l'omnipotence, et se posa en pontife du moyen âge. Il commença par applaudir au zèle furibond du cardinal de Fleury, et encouragea ce ministre à user de son influence pour réprimer les velléités libérales du parlement. Le prélat avait obtenu du roi Louis XV une déclaration portant que la constitution Unigenitus serait désormais considérée comme une des lois fondamentales de l'Église de France, et avait fait enregistrer la bulle dans un lit de justice. Comme il était d'usage que le parlement fît ses protestations le lendemain des enregistrements, le cardinal-ministre, qui voulait éviter toute manifestation d'opposition, ne jugea rien de mieux à faire que de défendre aux conseillers de se réunir. Cette injonction, qui leur était signifiée au nom de sa majesté, les étourdit d'abord; mais ensuite ils reprirent de l'assurance, et annoncèrent qu'ils passeraient outre et qu'ils tiendraient leurs séances malgré la défense d'un prêtre insolent. Les conseillers étaient fortement excités à cette résistance par un abbé nommé Pucelle, membre de leur compagnie, neveu du maréchal Catinat, l'un des plus opiniâtres adversaires des jésuites, d'autant plus redoutable qu'il exerçait sur les esprits une influence extraordinaire. Déjà ce généreux citoyen, le précurseur des apôtres de la liberté qui devaient illustrer la fin du siècle, prêchait ouvertement l'émancipation des peuples, et préparait ces attaques énergiques sous lesquelles devaient tomber la papauté et la royauté. Son éloquence ardente, incisive, passionnée, entraîna tous les magistrats, et le lendemain même du lit de justice, ils décrétèrent les quatre propositions suivantes :

« La puissance temporelle, établie directement par Dieu,

» est indépendante de toute autre, et nul pouvoir ne peut » donner la moindre atteinte à son autorité.

» Il n'appartient pas aux ministres de l'Église de fixer les » termes que Dieu a placés entre les deux puissances; les » canons de l'Église ne deviennent lois de l'état qu'autant » qu'ils sont revêtus de l'autorité du souverain.

» A la puissance temporelle seule appartient la juridiction » extérieure qui a le droit de contraindre les sujets du roi.

» Les ministres de l'Église sont comptables au roi et au » parlement sous son autorité de tout ce qui peut blesser les » lois de l'état; les ordonnances, édits, règlements, arrêts » du parlement, sous l'autorité du chef du gouvernement, » doivent être exécutés selon leur forme et teneur. »

Cet arrêt fut immédiatement cassé par un décret du conseil d'état; et comme les vacances approchaient, les hostilités restèrent suspendues. Mais à la rentrée, elles recommencèrent avec plus de vivacité qu'auparavant. Trois prêtres du diocèse d'Orléans ayant été interdits par leur évêque pour avoir protesté contre la bulle Unigenitus, en référèrent au parlement comme d'abus de puissance ; et les conseillers, malgré la déclaration de Louis XV, malgré les arrêts de son conseil, admirent l'appel des ecclésiastiques et ordonnèrent leur réinstallation dans les cures d'où ils avaient été expulsés. Le prélat fit informer contre eux à l'officialité, et ils furent décrétés d'ajournement personnel. Aussitôt nouvel appel des prêtres, et autre arrêt du parlement qui ordonnait l'apport de la procédure à son greffe. L'évêque, à son tour, présenta requête au roi, et demanda que l'arrêt du parlement fût cassé, comme attentatoire aux lois de l'Église. Mais tout le

barreau, soulevé par l'abbé Pucelle, s'engagea dans la dispute; les avocats de Paris entrèrent dans la lice, et quarante des plus renommés signèrent une consultation où les puissances temporelles et spirituelles étaient attaquées ouvertement. Ils déclarèrent que les parlements représentant la nation, il n'était permis à aucun homme de s'élever contre leurs arrêts, pas même au monarque, qui, en qualité de chef du gouvernement, devait donner l'exemple de la soumission aux lois. C'était la première fois que des idées républicaines étaient aussi clairement formulées en France; le roi en fut atterré; les courtisans, les membres du clergé et de la noblesse, les princes, le cardinal-ministre, crièrent à l'anarchie, et demandèrent la punition des coupables. Par ordre de sa majesté, le conseil statua sur la consultation, déclara qu'elle renfermait des propositions anarchiques, injurieuses à l'autorité royale, et appela sur ses auteurs toute la colère du roi.

L'archevêque de Paris, monseigneur de Vintimille, éleva la voix à son tour et lança un mandement contre la protestation des avocats; ceux-ci appelèrent immédiatement de cette condamnation au parlement, qui se saisit de l'affaire. Le ministre intervint, et fit porter aux chambres assemblées une lettre close qui leur interdisait au nom du roi de prendre aucune délibération sur des matières ecclésiastiques, sous peine de bannissement. Les magistrats, qui soupçonnaient ce que devait renfermer le message royal, refusèrent de rompre le cachet, et il fallut qu'un nouvel envoyé vînt leur intimer le commandement formel de prendre connaissance du contenu de la lettre, sous peine d'encourir la colère du roi. Les menaces exprimées en termes offensants par

le comte de Maurepas, mandataire de Louis XV auprès du parlement, irritèrent à tel point les conseillers, que tous d'un commun accord décidèrent qu'ils se rendraient sur l'heure auprès du roi, pour l'instruire de la manière brutale avec laquelle ses agents procédaient à l'exécution de ses ordres. Préalablement ils ouvrirent la lettre, et virent avec indignation que l'insolent monarque avait renchéri sur la grossièreté de son favori; néanmoins la première délibération fut maintenue, et le départ pour Marly s'effectua aussitôt. Quand ils arrivèrent à cette résidence, comme ils ne s'étaient fait précéder par aucun exprès, ils trouvèrent la cour dans le plus grand désordre, et furent obligés de traverser les galeries au milieu d'une haie de seigneurs débraillés et de courtisanes titrées qui ne leur épargnaient ni les brocards ni les railleries. Ce fut inutilement que le premier président négocia pour obtenir audience du monarque; sa majesté refusa de le recevoir. Cette scène scandaleuse ne fut terminée qu'à l'arrivée de Fleury, qui était accouru de Paris à la première nouvelle de ce qui se passait. Le cardinal-ministre se présenta devant les magistrats persiflés, conspués et humiliés, et leur signifia qu'ils eussent à vider les lieux, s'ils ne voulaient être jetés dehors par les laquais.

Les conseillers se retirèrent la rage dans le cœur, et bien déterminés à tirer vengeance des outrages dont on les abreuvait. Dès le lendemain, sur l'appel des avocats du barreau de Paris, ils condamnèrent le mandement de l'archevêque de Vintimille, et le supprimèrent comme renfermant des propositions ultramontaines destructrices des droits de la nation. En outre, ils encouragèrent secrètement la propa-

gation d'une foule de libelles, de chansons dirigées contre le cardinal de Fleury, contre monseigneur de Vintimille, contre les jésuites et même contre le roi.

Parmi toutes ces publications, il en était une qui se faisait remarquer par la violence de ses attaques et par la puissance de ses raisonnements; c'était une feuille hebdomadaire qui paraissait déjà depuis quelques années sous le titre de « Nouvelles ecclésiastiques. » Un prêtre, nommé Fontaine de la Roche, qui en était le fondateur et le principal rédacteur, flagellait impitoyablement les jésuites, les évêques et le pape; il ne les désignait dans ses articles que par les noms de larrons et de voleurs; il les accusait de ne songer qu'à exploiter la sottise des hommes, pour faire affluer dans leurs coffres les richesses des nations, et appuyait ses accusations par des preuves historiques et irrécusables.

La cour n'était guère plus ménagée que le clergé dans les Nouvelles ecclésiastiques; Fontaine de la Roche arrachait sans pitié le voile qui cachait l'idole, et montrait dans toute sa hideuse nudité l'infâme Louis XV. Monseigneur de Vintimille, voyant le succès toujours croissant de cette gazette, essaya de la faire saisir; mais les limiers de la police échouèrent dans leurs recherches, et ne purent découvrir ni les presses où elle s'imprimait, ni le libraire qui la publiait; alors il fulmina une excommunication contre ses auteurs inconnus, et défendit aux prêtres de son diocèse de la lire, sous peine d'interdit. Plusieurs d'entre eux refusèrent de se soumettre; et comme le prélat menaçait de les traduire devant l'official, ils dénoncèrent le mandement au parlement. Cette fois encore, le cardinal de Fleury

s'interposa dans la lutte, et fit défendre aux conseillers de prendre aucune délibération sur cette affaire. Ils députèrent au monarque une commission pour lui adresser des remontrances; les envoyés furent mal accueillis et leurs représentations rejetées. Alors le parlement annonça qu'il allait interrompre ses travaux judiciaires; et immédiatement la cour des enquêtes suspendit ses audiences.

Le roi, qui craignait que cette détermination ne produisît des troubles graves, manda aussitôt les conseillers à Compiègne, où il se trouvait. Le parlement obéit et se rendit en corps auprès du monarque; sa majesté attendait les magistrats dans la salle du trône, afin de les intimider par la solennité de la réception. Quand ils eurent été admis en sa présence, elle leur intima l'ordre de reprendre l'exercice de leurs fonctions, et leur renouvela la défense de s'immiscer dans les affaires ecclésiastiques. Le premier président voulut prendre la parole et adresser quelques observations; mais au premier mot, Louis XV l'interrompit et lui dit d'un ton impérieux: « Taisez-vous! car toute réplique sera punie comme crime » d'état. » L'intrépide abbé Pucelle sortit alors des rangs des conseillers, et vint silencieusement déposer aux pieds du monarque une protestation écrite.

La tourbe d'esclaves titrés qui environnait le maître éclata en murmures contre l'audacieux; le comte de Maurepas osa se jeter sur la protestation et la déchirer aux yeux des magistrats atterrés. Le parlement se retira sans faire entendre une seule plainte; mais chacun des conseillers était bien décidé à persister dans son opposition et à faire repentir le despote de ses indignes procédés. Pour comble de maladresse,

le cardinal de Fleury fit enlever l'abbé Pucelle par ses gardes et le fit conduire à son abbaye de Corbigny; et pour intimider les récalcitrants, il agit avec la même rigueur envers cinq des conseillers dont il redoutait le plus l'énergie.

Le parlement demanda le rappel de ses membres; la cour affecta de ne point prendre en considération ses requêtes; alors le peuple se mêla de la querelle, et des rassemblements se formèrent sur tous les points de la capitale. Le vieux cardinal eut peur, et se hâta d'ouvrir des négociations pour le rappel des magistrats, en concédant au parlement le droit de remontrances sur les matières ecclésiastiques. Toutes les chambres rentrèrent à Paris, et le calme se rétablit pour quelque temps.

Nous devons dire également qu'une autre cause contribuait à ralentir les attaques contre les jésuites; c'était le discrédit dans lequel tombait le jansénisme parmi les gens éclairés, par suite du fanatisme des ignorants de la secte. Quelques prêtres avides, qui voulaient exploiter l'engouement des imbéciles, répandaient le bruit que plusieurs jansénistes, morts depuis peu d'années, faisaient des miracles, et à l'aide de cette supercherie soutiraient de l'argent aux dévotes. Au nombre de ces saints personnages, il en était un, nommé le diacre Pâris, auquel on fit une réputation colossale; c'était un simple prêtre, fils d'un conseiller au parlement, et l'un des plus déterminés appelants. A sa mort, un grand concours de pauvres, qu'il avait institués ses héritiers, avait accompagné le convoi. Après l'inhumation, tous ces malheureux, cédant à un sentiment de reconnaissance, étaient venus baiser la terre qui recouvrait

son cercueil. Les prêtres de Saint-Médard, dans le cimetière desquels avait été enterré le diacre Pâris, frappés de cette manifestation de profonde vénération, résolurent d'en tirer parti, répandirent habilement le bruit qu'il s'accomplissait des miracles au tombeau du diacre, et lui érigèrent un magnifique mausolée en marbre. Leur ruse réussit, et bientôt l'on vit affluer de toutes parts au cimetière Saint-Médard une multitude incroyable de fidèles.

Des esprits prévenus virent ce qu'ils s'étaient promis de voir; l'imbécillité des dévots seconda le grossier charlatanisme des prêtres, et il leur devint très-facile d'exploiter la crédulité en guérissant des plaies factices que des fripons étalaient aux yeux des fanatiques. En moins d'un mois le nombre des visiteurs augmenta au point qu'on dut percer douze entrées au cimetière de Saint-Médard, afin que la foule pût circuler librement; encore fallait-il que les visiteurs attendissent plusieurs heures avant d'arriver jusqu'au tombeau. Du reste, ce n'était pas acheter trop cher le plaisir d'assister au singulier spectacle qui s'y donnait.

Dans une enceinte réservée, où l'on n'était admis qu'à prix d'argent, des hommes, des femmes, pêle-mêle, presque nus, s'agitaient, dansaient, gambadaient au milieu de contorsions si étranges, de convulsions si vives, qu'il était impossible de concevoir comment les malheureux pouvaient résister à un si rude exercice. Quelquefois on voyait plus de cent personnes à la fois, hommes et femmes, se rouler, se tordre et s'agiter de la manière la plus indécente. Plusieurs personnes de distinction donnèrent dans ces extravagances, entre autres le chevalier Folard, célèbre par son Histoire de

Polybe, et Louis-Basile de Montgeron, conseiller au parlement, l'auteur de plusieurs ouvrages sur le diacre Pâris et sur les convulsionnaires.

Les scènes devinrent si scandaleuses, que l'autorité fut obligée d'y mettre un terme et de fermer le cimetière de Saint-Médard. Le lendemain on trouva cette épigramme affichée sur la porte :

> De par le roi, défense à Dieu
> De faire miracle en ce lieu!

Cette mesure n'arrêta pas cependant les représentations saintement pernicieuses du diacre Pâris; les prêtres continuèrent leur coupable industrie dans des assemblées particulières, et recrutèrent des adeptes dans tous les rangs de la société. On compta jusqu'à huit cents thaumaturges ou énergumènes qui donnaient des spectacles d'autant plus licencieux que les profanes étaient exclus de ces réunions. Les filles et les femmes jouaient le plus grand rôle dans ces saturnales religieuses; elles excellaient surtout dans les tours de force, dans les jeux de souplesse; quelques-unes, à l'imitation des derviches de l'Orient, tournaient sur la pointe des pieds avec une rapidité extraordinaire, jusqu'à donner des vertiges à ceux qui les regardaient; d'autres se renversaient comme les acrobates, la tête en arrière, puis se livraient à des jeux puérils, badinaient avec des hochets; d'autres se mêlaient de confesser, appelaient les assistants auprès d'elles, leur ordonnaient de les déshabiller, et quand elles étaient entièrement nues, les faisaient mettre à genoux devant elles, et en réclamaient des secours..... Quelquefois ces secours étaient d'une

nature fort singulière..... à la suite de leurs crises, les convulsionnaires s'étendaient à terre dans une nudité absolue, et commandaient aux frères servants de leur marcher sur le ventre, sur le cou, sur la figure, de les fouler aux pieds comme on fait de la vendange; d'autres fois elles se faisaient tirer les quatre membres presque au point de les écarteler, elles se faisaient donner l'estrapade, ou bien elles exigeaient qu'on leur tordît les seins avec des pinces, qu'on leur perçât la langue avec des épées, qu'on leur plongeât des clous dans le siége de la pudeur. Il en était d'autres que les prêtres clouaient sur des croix, et auxquelles ils donnaient des coups de bûche sur la tête, sur la poitrine, sur le ventre, et certaines en recevaient jusqu'à six ou huit mille dans la journée. De jeunes filles se promenaient la tête en bas, marchaient sur les mains, et sans s'inquiéter de l'indécence de la posture, chantaient des cantiques; ensuite elles se redressaient, sautaient sur les épaules des prêtres, les attiraient sur des lits, les enlaçaient de leurs bras, les soulevaient de terre et les rejetaient à terre; enfin d'autres se faisaient berner dans un drap, se couchaient tout de leur long et paraissaient saisies d'un tremblement nerveux, qui se terminait par des convulsions où elles levaient les jambes en affectant de prendre les postures les plus lascives.

A mesure que les jansénistes perdaient du terrain, les disciples d'Ignace de Loyola apparaissaient plus redoutables, plus impérieux, plus insolents que jamais, dans les provinces de France. Du reste, ce triomphe était pour la société de Jésus une faible compensation des échecs qu'elle éprouvait à Rome, où ses protecteurs, et particulièrement le cardinal

Coscia, étaient l'objet de l'animadversion des citoyens et même du vieux pape.

Le palais de l'ancien valet de Benoît XIII avait été pillé par les Romains, et le cardinal-archevêque de Bénévent, pour mettre ses jours en sûreté, avait été contraint de sortir de la ville apostolique et de se retirer à Naples; ce qui n'avait pas empêché la congrégation instituée pour examiner les actes de son gouvernement de le déclarer interdit, de séquestrer ses biens, et de réclamer son extradition. Coscia fut ramené à Rome, pour y être jugé par une commission spéciale; et après de minutieux interrogatoires, il fut condamné à l'excommunication, à la privation de sa voix au conclave, à la restitution des sommes qu'il avait volées au trésor, au payement d'une amende de cent mille ducats, et à une détention de dix années dans le château Saint-Ange. Son frère, l'évêque de Targa, qui avait été reconnu coupable de malversations, était déjà prisonnier dans la même forteresse. Le cardinal Fini, un de ceux qui étaient le plus avant dans les faveurs de Coscia, avait été poursuivi également pour crime de concussion; mais Victor-Amédée, roi de Sardaigne, auquel il avait rendu de grands services, ayant pris sa défense, le souverain pontife arrêta le procès et le réinstalla même dans toutes ses dignités.

Pendant que les jésuites et le chef de l'Église étaient aux prises pour la domination du monde, et se disputaient le droit d'abrutir les nations dans un intérêt de spéculation et d'égoïsme, un cri de guerre parti du milieu de la France, et répété par mille voix, vint apprendre à Rome et à ses noires cohortes que Dieu veillait sur l'humanité. La pléiade des

philosophes, qui déjà faisait rejaillir sur la France un éclat inaccoutumé, vint se ranger autour de Voltaire, et adoptant sa devise : « Écrasons l'infâme, » attaqua l'Église et lui porta de si rudes coups, que depuis elle ne s'en est point relevée. Voltaire, le chêf de cette légion d'esprits sublimes, resplendissait alors dans l'auréole de sa gloire, et battait en brèche l'autorité civile et religieuse des papes, des évêques, des prêtres, ces ennemis implacables de tous les progrès; Montesquieu combattait à ses côtés pour la cause de la liberté, et publiait ses fameuses Lettres persanes; J. J. Rousseau, Diderot, d'Alembert, entraient dans la lice et venaient renforcer le bataillon sacré des encyclopédistes; Maupertuis, Clairaut, Camus, le Montais, la Condamine, Bouguer, Godin, Jussieu, au mépris des traditions de la Genèse sur la configuration du globe, déterminaient géométriquement la figure de la terre, en mesurant un degré du méridien sous l'équateur et un autre sous les pôles.

Tous ces grands hommes imprimaient une impulsion irrésistible à leurs contemporains, et forçaient le tiers-état, la noblesse et même une grande partie du clergé français, à marcher à leur suite sur la voie du progrès, vers la conquête d'un nouvel ordre de choses. Le mouvement politique, pour être moins apparent que le mouvement religieux, n'en était pas moins réel; de toutes parts s'organisaient des associations secrètes pour travailler au renversement de la tyrannie des prêtres et des rois; dans tous les cœurs se ranimait l'amour sacré de la liberté, sentiment sublime dont les despotes avaient comprimé les élans depuis tant d'années. Rome s'émut de cette tendance révolutionnaire des esprits;



LES GRAVURES DE L'HISTOIRE DES PAPES

(provisoirement suspendues par la censure),

et ne pourront être distribuées aux abonnés qu'avec le dernier volume de l'ouvrage.

DANS UN ALBUM SPECIAL.

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE.

Tome IX Page 443

Nous donnerons à la fin de l'ouvrage un classement général pour les gravures

et pour l'arrêter, Clément XII déclara la guerre aux sociétés secrètes, et fulmina une bulle terrible contre les francs-maçons, qui avaient établi des loges en Angleterre, en Écosse, en France, en Allemagne et en Italie.

Sa Sainteté défendit, sous peine de mort, à ses sujets de se faire affilier ou d'assister à une assemblée de francs-maçons, ou même d'engager quelqu'un à entrer dans la société proscrite, ou seulement de prêter aide, secours, conseil ou retraite à l'un de ses membres; elle enjoignit en outre aux fidèles, sous des peines corporelles très-graves, de dénoncer ceux qu'ils suspecteraient d'en faire partie et de révéler tout ce qu'ils parviendraient à connaître touchant cette association hérétique et séditieuse. Ces proscriptions, au lieu d'arrêter l'essor de la franc-maçonnerie, contribuèrent à lui donner un élan extraordinaire, et l'Europe fut bientôt couverte d'un nombre prodigieux de loges.

Les initiés prétendent que l'institution de leur ordre remonte à l'antiquité la plus reculée; et ils disent « qu'aussitôt » qu'il y eut des êtres souffrants, il y eut des maçons pour » les soulager; qu'aussitôt qu'il y eut des hommes injustes, » des maçons se montrèrent pour réparer les injustices; » qu'aussitôt qu'il exista des fourbes et des oppresseurs, des » maçons se montrèrent pour les combattre! »

Des commentateurs ont placé le berceau de la maçonnerie dans le pays des anciens Iduméens, sous le règne du troisième roi des Israélites, du grand Salomon, et ont supposé qu'après la construction du fameux temple de Jérusalem, le roi juif avait rassemblé en société tous les ouvriers qui avaient concouru à l'édification du monument. D'autres historiens

placent les commencements de la société au temps des Pharaons, à l'époque où parut Moïse; quelques-uns les font descendre des templiers; d'autres encore déclarent qu'ils doivent leur naissance aux vaudois, aux wicleffites et aux hussites, trois sectes protestantes qui ont été si violemment persécutées par les catholiques.

Parmi ces différentes opinions, celle qu'émet l'habile antiquaire Prestors paraît la plus vraisemblable. Suivant sa version, un général romain, nommé Carrausius, chargé de faire la conquête de la Grande-Bretagne, vers l'an 287 de notre ère, se serait fait reconnaître empereur des îles Britanniques par ses légions, aurait formé un état indépendant, aurait protégé les arts, surtout l'architecture, et aurait institué des réunions solennelles d'architectes et d'ouvriers, qui s'appelèrent frères-maçons, et qui dès lors ne cessèrent de former une société organisée pour la construction des principaux monuments de l'Angleterre.

Il prétend qu'ils construisirent en 600 la cathédrale de Cantorbéry, celle de Rochester en 602, la fameuse église de Saint-Paul en 604, la basilique de Saint-Pierre de Westminster en 605, et que vers la fin du neuvième siècle ils furent employés par Alfred le Grand à reconstruire les châteaux qui avaient été incendiés pendant la guerre avec les Danois. Jusqu'en 924, la société des architectes et des ouvriers maçons continua ses utiles travaux; ce n'était encore qu'une association de travailleurs. Cette même année, le roi Athelstan leur donna un protecteur spécial dans son frère le prince Edwin. Deux ans après il permit que son frère se décorât du titre de grand maître des frères-maçons. Le chef-lieu de la

confraternité fut établi à York, qui, à cause des autres associations du même genre établies dans les diverses provinces de l'Angleterre, reçut la désignation de Grande Loge.

De la Grande-Bretagne la société passa en Écosse dès l'année 1550; mais ce ne fut que deux siècles plus tard, en 1717, que la maçonnerie prit un caractère de société mystérieuse. Elle le dut surtout à son grand maître Christophe Wren, auquel succédèrent Antoine Sayer et Georges Payne. Ce dernier fit des règlements, assujettit les assemblées à des règles fixes, et rétablit le cérémonial, qui s'était beaucoup altéré. Quoiqu'il ne reste aucune trace du passage de la corporation des architectes et des ouvriers à l'institution des maçons libres ou francs-maçons, il est probable que la chose eut lieu en Angleterre à la suite des luttes entre le parti de la démocratie et celui de l'absolutisme sous les Stuarts.

Des îles Britanniques la maçonnerie passa en France, et une loge anglo-française fut installée à Paris au commencement de l'année 1725. Un quart de siècle ne s'était pas écoulé que l'institution franchissait les Alpes, les Pyrénées, passait le Rhin et s'implantait dans toute l'Europe.

Sa Sainteté, obligée de renoncer à l'espoir d'anéantir la maçonnerie, reporta toute son attention sur ses propres affaires, et songea à grossir ses trésors pour mieux être à même de corrompre, sinon de combattre ses ennemis. Clément XII, toujours à l'instigation de ses neveux, vendit à Philippe V d'Espagne, pour don Louis son fils, qui avait à peine huit ans, les brefs qui élevaient un enfant en jaquette à la dignité d'archevêque de Tolède et de Séville, et qui lui conféraient le titre de cardinal.

Néanmoins cette nomination sacrilége et cet acte de lâche condescendance pour le roi d'Espagne n'eurent pas les conséquences que la cour de Rome en attendait. Sa majesté catholique se crut libérée envers le saint-père par les millions qu'elle avait donnés à sa famille, et ne se fit aucun scrupule de mettre à exécution, malgré sa défense, le projet d'invasion qu'elle méditait depuis longtemps pour mettre sur la tête de son second fils les couronnes de Naples et de Sicile.

Une guerre venait d'éclater entre les diverses puissances de l'Europe pour la succession au trône de Pologne, devenu vacant par la mort de Frédéric-Auguste. Le beau-père de Louis XV, le vieux Stanislas Leczinski, réclamait le trône d'où il avait été chassé, comme un bien lui appartenant, et se faisait soutenir dans ses prétentions par la France, qui tout naturellement entraînait dans son parti la Savoie et l'Espagne. L'électeur de Saxe, qui s'était fait proclamer roi de Pologne par les états, cherchait de son côté à se maintenir, et se faisait appuyer par la Russie et par l'Autriche. Quant à la Hollande et à l'Angleterre, ces deux puissances restaient tranquilles spectatrices de la lutte.

Après deux années de guerre, Charles VI fut contraint de signer le traité de Vienne, et de céder à l'infant don Carlos, second fils de Philippe V, le royaume de Naples, la Sicile, l'île d'Elbe et les états degli Presidi en échange des duchés de Parme et de Plaisance, que la cour de Rome réclamait comme dépendanees du saint-siége. Clément XII eut beau protester contre les traités de Vienne, les puissances passèrent outre, prirent possession des territoires contestés et firent les échanges.

Sa Sainteté ne pouvant appuyer ses prétentions par une armée, se soumit à la force, et pour se consoler de cet échec, se rabattit sur les affaires ecclésiastiques. Elle envoya plusieurs nonces dans les provinces de l'Italie pour surveiller la conduite des prêtres, et donna mission à un ab-légat de passer en Syrie, et de convoquer un concile provincial pour réformer les abus qui s'étaient introduits dans les couvents.

Clément XII ne se borna pas à étendre sa sollicitude sur les peuples ignorants, il essaya de réchauffer le zèle des nations européennes par des promotions dans la milice céleste. Il éleva au grade de saint le bienheureux jésuite Jean-François Régis, la béate Catherine Flisco, la belle Julienne Falconieri, le capucin Joseph de Leonissa, ainsi qûe le fanatique Vincent de Paule, dont la canonisation avait déjà été repoussée par les Français sous le dernier pontificat. Du reste, l'empressement de la cour de Rome à encataloguer le fondateur de l'ordre des missions parmi les saints, devint plus tard la cause d'un très-grand désappointement, par le singulier accident dont parle Grimm dans sa correspondance avec Diderot. Voici le fait : En 1659, Vincent de Paule avait confié en mourant un paquet cacheté à l'un de ses amis, le chef de la famille d'Argenson, avec injonction de ne l'ouvrir que cent ans après sa mort. Lorsque le terme fut expiré, M. de Paulny, arrière-petit-fils de d'Argenson, brisa les cachets du dépôt en présence de Louis XV, et trouva une lettre de Vincent de Paule, par laquelle ce saint déclarait qu'il avait toujours vécu et qu'il était mort dans les opinions du socinianisme; que, dans la conviction que cette doctrine serait universellement répandue avant un siècle, il voulait que sa

profession de foi restât ignorée jusqu'à l'époque où il supposait que le mensonge aurait fait place à la vérité.

Ainsi, il demeura prouvé que Vincent de Paule, le fougueux ennemi des jansénistes, le coryphée du parti moliniste, persécutait ses adversaires pour le seul plaisir d'assouvir sa vengeance, sans conviction religieuse, sans même avoir l'excuse du fanatisme, puisqu'il ne croyait ni à la divinité de la religion catholique, ni à l'infaillibilité des papes, ni même à l'existence de Jésus-Christ!

Et cependant la bulle qui lui conférait les honneurs de l'apothéose lui était accordée pour son zèle orthodoxe!!! « C'est parce que Vincent de Paule n'a jamais cessé d'exhorter le roi, la reine et les ministres à persécuter ceux de leurs sujets qui étaient opposés à la communion romaine, que nous lui accordons son brevet de saint, disait Clément XII dans sa bulle; c'est pour le récompenser d'avoir fait massacrer ceux qui s'obstinaient dans l'erreur janséniste, que nous le rangeons dans les cohortes de la milice céleste..... Car s'il est vrai que l'Église se refuse à verser le sang, il faut dire néanmoins qu'elle tire un grand secours de la puissance séculière, et qu'elle ne saurait trop encourager les ministres des autels à réclamer l'appui des rois pour forcer les hérétiques à recourir aux remèdes spirituels par la crainte des supplices..... »

Le parlement, qui n'approuvait pas les doctrines sanguinaires de la cour de Rome, supprima la bulle de canonisation de Vincent de Paule, comme tendant à détruire les maximes de l'Église gallicane, et comme enchérissant sur le système des partisans de l'omnipotence papale. Le cardinal

Fleury, qui peut-être avait le secret espoir de mériter la distinction accordée à Vincent de Paule, prit le parti du saint contre le parlement, et le réinstalla au ciel de par un édit de Louis XV. Les magistrats persistèrent dans leur précédente décision, et pour la troisième fois expulsèrent Vincent du paradis. La querelle s'échauffa; les jésuites s'en mêlèrent, écrivirent des volumes pour la défense du saint, et en prirent occasion pour attaquer les jansénistes et même l'université. Les docteurs de la Sorbonne ripostèrent vigoureusement et soulevèrent les anciennes discussions relatives à la bulle Unigenitus. Comme toujours, le cardinal Fleury intervint, donna gain de cause aux disciples d'Ignace de Loyola, et fit exiler les membres de l'université par ordonnance du roi.

Au milieu de toutes ces disputes, l'ultramontanisme se discréditait de plus en plus aux yeux des nations. En Hollande, une Église qui s'est maintenue jusqu'à nos jours venait de donner le spectacle unique, à cette époque, d'une communauté entièrement catholique dans ses dogmes, dans son rite et dans sa discipline, quoique séparée du saint-siége.

Codde, le vicaire apostolique de ce pays, avait été en butte aux poursuites des papes, à cause de ses opinions jansénistes, et plusieurs fois il avait été obligé de recourir aux états généraux pour se maintenir dans son poste, et pour faire casser les bulles de la cour de Rome qui le destituaient de ses fonctions. Après sa mort, sept chanoines d'Utrecht, également partisans de Jansénius, avaient persévéré dans leur révolte contre le saint-siége, et de leur propre autorité avaient proclamé archevêque Steenhoven, auquel succéda Barchman Wuytiers, fougueux janséniste qui donnait l'exemple de toutes

les vertus évangéliques, accueillait avec une charité admirable tous les proscrits français exilés pour cause de religion, et les secourait de sa propre bourse, quand le parti appelant ne pouvait leur faire passer des secours d'argent.

A chaque élection d'un nouveau prélat au siége d'Utrecht, le titulaire ne manquait jamais d'adresser des lettres synodales au pontife régnant pour lui rendre compte de son élection. Barchman Wuytiers étant mort, son successeur, le prélat Meindartz, se conforma aux usages existants, et envoya ses lettres à Clément XII. Sa Sainteté y répondit par une bulle d'anathèmes, ce qui n'empêcha pas Meindartz de continuer comme par le passé les fonctions sacerdotales et de rétablir l'évêché de Harlem, éteint depuis cent cinquante ans.

Clément XII ressentit un chagrin si violent de se voir bravé par un simple archevêque, qu'il en tomba gravement malade. Ses neveux prévirent que sa fin approchait; ils se hâtèrent de mettre les instants à profit, volèrent tous les trésors entassés dans le palais Quirinal, et pour s'assurer l'impunité, ils forcèrent le pontife moribond à signer une bulle de réhabilitation en faveur de Coscia, en frappant de nullité la condamnation qui avait été prononcée contre lui, pour ôter toute envie à son successeur de sévir contre eux. L'infâme Nicolas Coscia sortit du château Saint-Ange, fut réintégré dans sa dignité de cardinal et d'archevêque, et dans la presque totalité de ses biens.

Quelques jours après avoir accompli cette grande iniquité, le vieux pape, podagre et aveugle, expira le 6 février 1740.

BENOIT XIV,

255e PAPE.

CHARLES VII,
FRANÇOIS Ier,
empereurs d'Allemagne.

LOUIS XV,
roi
de France.

Élection du cardinal Lambertini. — Commencements du règne de Benoît XIV. — Ambition du pontife. — Sa condescendance pour les rois. — Voltaire et Benoît XIV. — Le pape favorise secrètement les jésuites. — Lutte entre les enfants d'Ignace de Loyola et les philosophes. — La phalange philosophique. — Publication de l'Encyclopédie. — Bulle du pape contre les francs-maçons. — Décrets sur les biens du clergé français. — Louis XV et la Pompadour sont menacés des foudres ecclésiastiques. — Les jésuites veulent rétablir l'inquisition en France. — Origine des billets de confession. — Le parlement fait saisir le temporel de l'archevêque de Paris. — Les conseillers sont exilés à Pontoise. — Protestation de tous les parlements de France contre les persécutions soulevées par les jésuites. — L'édit du silence. — Les prêtres français refusent la sépulture aux morts. — Exil de l'archevêque de Paris. — Benoît XIV exhorte Louis XV à protéger les jésuites et à persécuter les philosophes. — Sa majesté est contrainte à révoquer la loi du silence. — Querelle entre la cour et le parlement. — Tentative d'assassinat sur Louis XV. — Condamnation et supplice de Damiens. — Mort de Benoît XIV.

Par suite des nominations au cardinalat faites sous les derniers pontificats, sur cinquante-quatre membres du sacré

collége qui entrèrent en conclave après la mort de Clément XII, on comptait seulement quatre cardinaux espagnols, trois français et un allemand; la faction italienne était en grande majorité. Les éminences se divisèrent en deux coteries, celle des cardinaux créés par Clément XI, par Innocent XIII et par Benoît XIII, qui s'intitulait l'ancien collége, et la coterie des membres de nouvelle formation, qu'on appelait le nouveau collége. Ces deux partis présentèrent successivement comme candidats Ruffo, Rezzonico et Firrao; un d'eux obtint même jusqu'à trente-trois suffrages. Il ne fallait plus qu'une voix pour placer un pontife sur la chaire de l'Apôtre, lorsque Prosper Lambertini fit manquer l'élection par une plaisanterie, en répondant à un de ses collègues qui réclamait son vote et faisait valoir qu'il dépendait de sa volonté de faire un pape, « qu'il ne voulait pas usurper les fonctions du Saint-Esprit! » Le rusé Lambertini avait d'autant plus de raison pour ne pas donner sa voix au candidat, que lui-même, sous un air de bonhomie, briguait la papauté. L'élection manquée, les intrigues se ranimèrent et prolongèrent le conclave jusqu'au mois d'août; encore fallut-il l'intervention des punaises, comme au dernier conclave, pour mettre les éminences d'accord.

Prosper Lambertini jugeant que ses collègues étaient suffisamment fatigués des débats, leur adressa une allocution des plus plaisantes, et termina ainsi : « Pour en finir, si vous » voulez un saint pontife, prenez Gotti; si vous désirez un » habile politique, prenez Aldovrandi; si vous préférez un » bon homme, prenez-moi! » On rit de la sortie, on passa au scrutin, et trente-quatre cardinaux, qui croyaient simple-

ment continuer une bouffonnerie, lui donnèrent leur voix. Au dépouillement des votes, ils virent à leur grand étonnement qu'ils avaient fait un pape ; mais il n'était plus temps de revenir sur un fait accompli ; et le 17 août 1740, Prosper Lambertini fut proclamé souverain pontife sous le nom de Benoît XIV.

Le nouveau vicaire de Jésus-Christ était dans sa soixante-cinquième année. Il sortait d'une illustre famille de Bologne. On dit que dès sa jeunesse il avait porté ses regards ambitieux sur le trône apostolique, et que pendant toute sa vie il ne s'était pas écarté un seul instant de la route qu'il s'était tracée pour y parvenir. Doué d'un esprit actif et délié, d'une pénétration extraordinaire et d'un génie observateur, il avait compris que pour arriver à la haute fortune qu'il ambitionnait, il devait mettre un frein à ses passions turbulentes, se plonger dans les profondeurs de la jurisprudence canonique et dans les espaces imaginaires des subtilités théologiques. Ses premiers travaux lui valurent l'amitié du célèbre avocat Justiniani, qui le prit en qualité de clerc ; plus tard, Lambertini obtint lui-même le titre d'avocat consistorial, puis de promoteur de la foi. Il triompha des dégoûts qu'inspirent aux esprits supérieurs les études théologiques, et composa seize volumes in-folio sur des matières ecclésiastiques. Tout ce que cet épouvantable enfantement dut coûter de douloureux travail à la saine raison de Lambertini prouve combien était ardente chez lui la soif des grandeurs. Un ton affectueux, des manières prévenantes, une gaieté communicative et une apparence de franchise à laquelle personne ne pouvait résister, lui firent bientôt de nombreux partisans. Il se lia avec

tous les hommes passionnés comme lui pour les sciences, pour les recherches historiques et pour les arts. Il professait la plus haute estime pour le Père Montfaucon, savant bénédictin qu'il connut à Rome, et qui disait de lui : « Qu'il avait deux âmes, l'une pour les sciences ecclésiastiques, » l'autre pour les connaissances mondaines. » En effet, les études théologiques que faisait le jeune avocat consistorial ne l'empêchaient pas de cultiver les bons auteurs italiens et d'orner sa mémoire de leurs plus brillants passages. « On » me gronde, disait-il, de ce qu'il m'arrive d'avoir de légers » entretiens avec le Tasse, le Dante et l'Arioste; mais ne sait- » on pas que leur lecture est le breuvage délicieux qui m'aide » à digérer la grossière substance des stupides docteurs de » l'Église? Ne sait-on pas que ces poëtes me fournissent de » brillantes couleurs à l'aide desquelles je fais passer les ab- » surdités de la religion? »

La gaieté du jeune Lambertini et son prodigieux savoir le firent distinguer à la cour de Clément XI. Sa Sainteté le nomma chanoine de Saint-Pierre, ensuite évêque, puis consulteur du saint-office, associé de la congrégation des rites et canoniste de la pénitencerie. Innocent XIII l'éleva à la dignité d'archevêque de Théodosie in partibus; Benoît XIII le nomma prélat titulaire d'Ancône, et le fit entrer dans le sacré collége; enfin Clément XII, en 1732, le promut à l'archevêché de Bologne, sa ville natale, où il se fit de nombreux partisans. On doit lui rendre cette justice qu'il gouvernait paternellement son diocèse, qu'il protégeait les faibles, et qu'en toutes choses il était d'une tolérance admirable.

Devenu chef de l'Église, Lambertini ne changea rien à ses

manières affectueuses; il conserva sa vertu enjouée, son esprit piquant, et ne se départit pas de ses habitudes de tolérance en matières religieuses. Cependant il était pape, et comme tel il se trouva obligé de dominer les nations. Des sommités du Vatican, son génie plana sur tous les royaumes de la chrétienté, afin de reconnaître ce qu'il était utile de maintenir ou ce qu'il convenait d'abandonner pour les intérêts de Rome. Il remarqua le grand changement qui s'était accompli, non-seulement en Italie et dans l'Europe méridionale, mais encore dans la situation générale des affaires politiques du Nord; il reconnut que parmi les puissances qui réglaient les destinées du monde chrétien, la Russie, la Prusse et l'Angleterre s'étaient élevées au premier rang et possédaient une supériorité marquée sur les royaumes catholiques; il observa que le bon sens pratique, le génie industriel et maritime de l'Angleterre avaient vaincu la nonchalance monacale des Espagnes et la politique jésuitique de la France; que l'organisation énergique de la Prusse avait triomphé de la monarchie ultramontaine de l'Autriche, et que le glaive de la Russie menaçait d'anéantir l'aristocratie fanatique de la Pologne.

Benoît XIV se convainquit que cette prépondérance, quoique toute matérielle, exercerait une réaction sur les affaires religieuses; que la Russie ne manquerait pas d'établir des archevêques grecs dans les provinces-unies de la Pologne; que la Prusse ne se ferait pas faute de prêcher la révolte parmi les luthériens allemands; que l'Angleterre, étendant sa domination sur les mers, arrêterait les progrès des missions catholiques. Il comprit quelles fautes énormes ses prédécesseurs avaient commises dans leurs tentatives de



réactions religieuses; il reconnut que les persécutions exercées par les exécrables jésuites n'avaient réussi qu'à comprimer pour quelques instants le mouvement intellectuel des masses; il constata qu'en France les massacres commandés par Louis XIV et les ridicules querelles suscitées par le cardinal Fleury, ministre de Louis XV, avaient amoncelé tant de haines, qu'il était à craindre que leur explosion ne renversât et le trône et l'autel; il calcula les résultats que devait produire une littérature en hostilité avec les pouvoirs despotiques, attirant à elle tous les esprits et les enchaînant par les liens indissolubles de la vérité. Quoique les diverses tendances des grands hommes de cette époque s'accordassent fort peu entre elles, Benoît XIV observa que toutes convergeaient au même centre d'activité, au même but, la destruction de la royauté et de la papauté. En effet, malgré la différence de leurs idées et de leurs sentiments, les partisans de la réforme religieuse qui combattaient l'omnipotence de Rome, et les chefs du parti philosophique qui se plaçaient en opposition formelle avec la monarchie, combinaient leur double mouvement et imprimaient une force extraordinaire à cette tendance une et multiple.

Sa Sainteté, en étudiant ces divers symptômes, reconnut que l'humanité accomplissait un grand travail, que les peuples, fatigués de courber la tête, se préparaient à revendiquer leurs droits méconnus, et que le moment n'était pas éloigné où les prêtres et les rois auraient à compter avec les nations.

Dans cette prévision, Benoît XIV résolut, pour sauver la nef de saint Pierre, de suivre une route toute différente de celle de ses prédécesseurs, et de travailler à rendre la reli-

gion vénérable, en réformant les abus qui existaient dans le clergé. D'abord il songea à soumettre les jésuites à la discipline ecclésiastique et à restreindre leurs priviléges. Il fit reprendre l'affaire du culte chinois, et rendit la bulle « Ex quo » singulari, » dans laquelle il rappela toutes les phases de ce long procès depuis les premières décisions de la congrégation de la propagande. Il annula les concessions arrachées au légat Mezzabarba, et prescrivit une formule de serment à prêter par les missionnaires, afin qu'il ne prît plus fantaisie aux bons Pères de s'affranchir de l'obéissance qu'ils devaient au saint-siége. Il agit avec la même rigueur à l'égard des ecclésiastiques, et entreprit de soumettre tous les prêtres de la chrétienté à son autorité, depuis le simple diacre jusqu'à l'orgueilleux évêque.

Il faut dire que ce despotisme était en opposition avec la doctrine des apôtres, particulièrement avec celle de saint Paul, qui reconnaît aux prélats le droit de juridiction absolue dans leurs diocèses. Néanmoins Benoît XIV passa outre : contradictoirement à cette doctrine, il leur défendit de se livrer aux actes de leur ministère sans lui en avoir référé ; et pour soutenir ces empiétements, il composa un ouvrage intitulé « Synode diocésain, » où il exaltait la papauté et abaissait l'épiscopat. Cette conduite envers des prélats inoffensifs démontre que si les conjonctures avaient favorisé Benoît XIV, il eût traité les peuples et les rois comme il traitait les évêques. Mais il n'osait pas exposer la barque pontificale à périr au sein de la tourmente révolutionnaire qui lui paraissait imminente, et il ne voulait pas qu'elle fût démâtée par les souverains qui paraissaient désireux de la traîner à leur remorque.

Loin de faire du despotisme à l'égard des peuples, il affecta d'être opposé à la bulle Unigenitus. Pour gagner la faveur des potentats, il parut se mettre en dehors du cercle diplomatique continental, et flatta les prétentions de tous les souverains; il eut même soin d'observer une modeste neutralité dans la guerre de la succession d'Autriche, qui venait d'éclater à la mort de Charles VI, et à laquelle les diverses puissances de l'Europe prenaient une part plus ou moins active. Un pontife moins éclairé se fût mêlé de cette sanglante querelle, et les foudres du Vatican eussent tonné sur la tête du candidat repoussé par le saint-siége. Benoît XIV, en politique habile, se contenta d'assister au spectacle de cette lutte, sans prendre parti ni pour le duc Charles-Albert de Bavière, que les électeurs avaient proclamé empereur sous le nom de Charles VII, ni pour la jeune Marie-Thérèse, fille du monarque défunt, qui avait été instituée par son père l'héritière de ses états. Le pape fit comme Moïse sur le mont Horeb, il tint ses bras élevés vers le ciel, pendant que les armées s'exterminaient dans les provinces autrichiennes. Il livra passage indistinctement aux troupes de Marie-Thérèse, aux Espagnols, aux Napolitains, et leur permit même de s'établir sur le territoire des états ecclésiastiques. Il est vrai qu'après la guerre, sa Sainteté n'oublia pas de se faire allouer de fortes indemnités par les parties belligérantes pour le séjour qu'elles avaient fait sur ses domaines.

La paix rétablie, il chercha à capter la bienveillance de Marie-Thérèse; et pour établir la bonne harmonie entre la cour de Rome et celle de Vienne, il supprima le patriarcat d'Aquilée, suppression réclamée par l'impératrice-reine, mal-

gré la vive opposition des Vénitiens, et l'autorisa, suivant le désir qu'elle en manifestait, à tolérer le culte protestant dans ses états. « C'est un grand bien, écrivait-il à ce sujet, » de chercher à ramener les luthériens à la religion catho- » lique, non point en employant le glaive, ainsi que le prati- » quaient quelques-uns de nos prédécesseurs, mais par la » persuasion et par la douceur. »

Dans sa sollicitude pour les mesures conciliatrices, Benoît recherchait l'amitié des princes italiens, et l'achetait même par des concessions importantes, contre l'opinion des membres du sacré collége. C'est ainsi qu'il consentit à la ratification du concordat conclu sous le pontificat de Benoît XIII avec Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne, que Clément XII avait annulé comme contraire aux immunités ecclésiastiques, et qui concédait au gouvernement de ce prince le droit de ne point être gêné dans ses opérations fiscales par une puissance ecclésiastique étrangère, de soumettre les prêtres à la juridiction séculière, de nommer à tous les évêchés vacants, et de défendre la publication des décrets de la cour de Rome, sans une autorisation préalable du souverain. Sa Sainteté accorda également à don Carlos, le nouveau roi des Deux-Siciles, plusieurs priviléges qu'il demandait, entre autres l'abrogation de l'observance d'un grand nombre de fêtes qui gênaient le commerce; plus tard cette abrogation fut étendue à tous les états catholiques. Par reconnaissance, don Carlos, le fils de Philippe V d'Espagne, le chef de cette race des Bourbons de Naples, qui aujourd'hui règne encore pour le malheur des peuples, vint en personne rendre hommage de ses états à Benoît XIV, et baiser ses sandales

Le pape montra encore une déférence toute particulière pour Frédéric II, roi de Prusse, ce souverain bel esprit qui publiait l'Anti-Machiavel dans le moment qu'il mettait en pratique les maximes despotiques de ce livre; il l'autorisa à pourvoir aux évêchés de la Silésie, pays catholique qu'il venait de conquérir sur l'Autriche; et comme sa majesté prussienne, ne se souciant pas d'avoir dans ses états des prêtres trop habiles, présentait pour successeur au cardinal Zinzindorf, dans le siége de Breslau, un sujet presque idiot, Benoît ferma les yeux sur la chose et ratifia la nomination du prélat imbécile. Cet acte de condescendance rapporta au chef de l'Église une grosse somme d'argent et de riches présents qui lui furent offerts par la margrave de Bareith, sœur du roi, qui fit tout exprès le voyage de Rome.

Cette tactique de tolérance et de conciliation réussit à merveille au souverain pontife et lui valut l'amitié de tous les princes de l'Europe; l'impératrice de Russie, Élisabeth, le nommait le Sage; le roi de Portugal lui écrivait sur le pied de la plus intime amitié; le sultan Mahmoud le faisait complimenter par les ambassadeurs. Et c'était chose curieuse que d'entendre un pape dire à un cardinal : « Ce bon Turc » m'a fait dire les choses du monde les plus aimables par le » marquis de Maio. » Mais de tous les hommages que sa politique sut lui attirer, ceux qui le flattèrent davantage furent sans contredit ceux de Voltaire.

Le grand écrivain avait eu sa tragédie du Fanatisme refusée par la censure; il lui parut plaisant de réclamer l'appui du pape pour sa pièce, et de la dédier au successeur des Boniface VIII, des Jean XXIII et des Pie V; Lambertini

trouva piquant et utile de soutenir la papauté chancelante avec le bras qui lui avait porté de si terribles coups, et accepta la dédicace. Le philosophe se mit alors en commerce de courtoisie avec le chef de l'Église, pour faire enrager la faction dévote qui le persécutait; le saint-père répondit aux lettres du philosophe, afin de se faire un allié de l'écrivain qui passait pour la lumière du siècle. Ils s'entre-cajolèrent ainsi de leur mieux; Voltaire assaisonna ses éloges de tout le sel de son esprit; Benoît mit dans les siens toute l'onctueuse adresse d'un vicaire de Dieu. Mais dans ce genre d'escrime le prêtre devait l'emporter sur le poëte. Au don du manuscrit de la tragédie de Mahomet, sa Sainteté répondit par l'envoi d'une admirable médaille frappée à son effigie. Arouet de Voltaire, l'écrivain philosophe, l'antagoniste de l'Église romaine, se laissa séduire par la vanité, et entonna l'éloge des vertus et des talents du politique Lambertini, dans des odes qui furent répétées d'un pôle à l'autre. Par réciprocité, le pontife prit la tragédie du Fanatisme sous sa protection, fit lever l'interdit de la censure et obtint qu'elle fût jouée à Paris. Toute l'Europe applaudit à la philosophie d'un pape qui paraissait établir une distinction entre la religion et le fanatisme.

Benoît XIV méritait-il réellement le respect et la vénération dont l'entouraient ses contemporains? Nul n'oserait l'affirmer. L'histoire ne doit pas s'arrêter à la surface des choses; avant de rendre un jugement, il faut que son regard investigateur pénètre dans les plus profonds replis de l'âme de celui sur lequel elle est appelée à prononcer. Or, on ne saurait disconvenir que, sous le masque de tolérance dont



se couvrait Lambertini, le prêtre ne perçât toujours. En effet, on voyait à la cour de Rome les mandataires des souverains protestants se presser avec enthousiasme autour d'un pontife qui maintenait en vigueur les décrets et les anathèmes lancés par ses prédécesseurs contre les communions dissidentes. Les Anglais surtout affluaient en Italie, pour admirer avec quelle exquise urbanité le pape les excommuniait, et avec quelle grâce charmante il les damnait; et ces insulaires, captés par son adresse, ne tarissaient pas d'éloges sur son amour pour les beaux-arts et sur l'aménité de ses manières.

Il n'est point extraordinaire que ce concert de louanges ait influé sur le jugement des auteurs contemporains qui ont écrit sur Benoît XIV. Presque tous affirment, et fort sérieusement, que le pape voulait concilier ce qui est inconciliable, mettre en harmonie le catholicisme et la philosophie; l'amour de la science et les doctrines qui béatifient l'ignorance; la philanthropie et la cruelle inquisition; mais une preuve évidente que le souverain pontife ne faisait que subir la loi de la nécessité, et qu'il n'était nullement de bonne foi dans sa conduite, c'est la tentative qu'il fit au congrès d'Aix-la-Chapelle, pour maintenir les prétentions du saint-siége sur les duchés de Parme et de Plaisance, ainsi que sur l'île de Corse.

Comme les intérêts politiques des puissances ne pouvaient s'accommoder des réclamations de la cour de Rome, les ambassadeurs du pape furent éconduits, et sa Sainteté fut contrainte de dissimuler la douleur que lui causait cet échec.

Benoît XIV était d'ailleurs puissamment engagé à la soumission par des événements qui ne tendaient rien moins qu'à

renverser le christianisme; tous les esprits fermentaient en Europe et principalement en France, où les luttes du parlement et du clergé continuaient plus violentes que jamais.

Le saint-père, dans cette occurrence, jugea qu'il n'avait rien de mieux à faire que de se rapprocher de la société des jésuites, et de s'en servir comme d'un boulevard pour arrêter les empiétements des souverains, sans toutefois s'avouer le protecteur d'un ordre qui était en exécration dans tous les pays, et dont il avait lui-même blâmé les écarts. Les disciples d'Ignace de Loyola se tenant pour satisfaits de ce patronage caché, rentrèrent dans la lice, et apportèrent une telle animosité dans leurs attaques contre le parlement, qu'on dut craindre un instant que la France ne se partageât en deux factions et ne donnât l'affligeant spectacle d'une nouvelle guerre religieuse. Heureusement le danger que courait la patrie fit ouvrir les yeux aux hommes avancés de l'époque qui désavouaient les emportements dont la religion était le prétexte; ils se déterminèrent à former une association pour arrêter l'effervescence de l'ultramontanisme, et pour écraser l'hydre du fanatisme, qui cherchait à relever ses mille têtes. Cette société était d'autant plus redoutable pour le clergé, que la diversité qui régnait entre les talents de ses différents membres la rendait plus propre à atteindre le but qu'elle s'était proposé. Jamais une plus noble, une plus sainte entreprise n'avait été conçue par des hommes; c'était une glorieuse croisade des plus grands génies de l'Europe, dirigée contre l'Église, contre la royauté, contre les nobles, contre les moines, contre tous les misérables suppôts du despotisme.

Buffon, Jean-Jacques Rousseau, Diderot, d'Alembert,

Duclos, Condillac, Helvétius et d'autres encore, s'élancèrent dans l'arène philosophique, au cri de guerre de Voltaire : « Écrasons l'infâme! » Avec eux, tous les hommes doués de quelque énergie répétèrent, « Guerre à l'Église! » et se rangèrent sous les bannières des philosophes.

Diderot, qui déjà avait conçu le projet gigantesque de l'Encyclopédie, communiqua ses pensées aux jeunes écrivains qui suivaient son impulsion, les anima du feu sacré qui brûlait sa grande âme, et les détermina à concourir avec lui à l'édification d'un monument où toutes les nations devaient venir chercher la vérité. D'Alembert, dont le nom brillait également du plus vif éclat dans la carrière des sciences, s'associa à l'œuvre de Diderot, et le seconda pour la direction des immenses travaux du Dictionnaire encyclopédique. Buffon, le célèbre naturaliste, ne resta pas en arrière du mouvement, et donna à la France son premier volume de l'histoire naturelle, qui renfermait une géogonie nouvelle, où l'autorité de la Genèse était entièrement méconnue. Les jésuites tonnèrent contre cette œuvre, et la firent condamner au moyen des créatures qu'ils avaient dans le parlement et dans la Sorbonne. Le grand naturaliste garda le silence, et pour éviter le sort de Galilée, il parut se soumettre à la censure dont il était l'objet.

Dans le même temps, Diderot achevait sa fameuse « Lettre « sur les aveugles, à l'usage de ceux qui ne voient pas ; » et pour cette publication était renfermé dans le donjon de Vincennes. L'illustre Montesquieu, qui venait également de terminer son grand ouvrage de « l'Esprit des Lois, » se trouvait en butte aux persécutions des gens du roi et de l'Église. Ce-

pendant tous les efforts du parti prêtre étaient impuissants pour arrêter les progrès des lumières. Non-seulement les philosophes cherchaient à initier la nation à leurs idées de réformes sociales par leurs écrits, mais ils s'appliquaient encore à faire passer leurs opinions dans les masses par la puissance de la parole. Tous se faisaient gloire et honneur de visiter et de recevoir les artistes, les commerçants, les ouvriers. Ils péroraient dans les réunions avec une extrême urbanité; attaquaient la religion avec une ironie fine, légère et accablante, que Voltaire avait mise à la mode; frondaient les actes du gouvernement et les vices des institutions monarchiques avec une sagacité qui prévenait toute réplique; indiquaient les remèdes à employer pour soulager les maux de l'humanité, et les mesures à prendre afin d'adoucir le sort des classes laborieuses. L'incrédulité religieuse surtout se propageait avec une merveilleuse rapidité, grâce à une foule d'écrits fort remarquables, et aux persécutions dirigées contre leurs auteurs. Le célèbre médecin Julien Offray de la Mettrie avait été banni de France pour son ouvrage intitulé « Histoire naturelle de l'âme, » où il renversait toutes les bases du catholicisme; puis chassé de la Hollande, où il s'était réfugié, pour sa publication de « L'homme machine; » ce qui ne l'empêchait pas de continuer ses travaux sur le matérialisme, non plus que le marquis d'Argens, réfugié comme lui à Berlin pour ses « Lettres juives. »

Une des choses qui avait plus particulièrement contribué à déconsidérer la religion, était le testament d'un prêtre de la Champagne, nommé Jean Meslier, curé d'Estepigny, dont les encyclopédistes répandaient les copies par milliers dans



la capitale et dans les provinces. Cet ecclésiastique, à son lit de mort, avait fait une sorte d'amende honorable, demandant pardon à Dieu et aux hommes d'avoir aidé à la propagation d'une religion d'imposture, et formulant contre le catholicisme les accusations les plus violentes.

Un autre prêtre, entraîné par l'exemple, l'abbé de Prades fit plus encore que le curé Meslier; il combattit les noires cohortes de l'Église au milieu même de leur empire; il soutint publiquement à la Sorbonne une thèse dans laquelle, à la faveur des subtilités de l'école, il déclara que la révélation était inadmissible comme base de la religion, désavouant l'inégalité des conditions au nom de la raison, et flétrissant énergiquement les maximes gouvernementales sur lesquelles reposait l'organisation sociale. La cour, le clergé et le parlement furent épouvantés d'une attaque aussi vive et aussi directe. Les magistrats se réunirent aux prêtres pour frapper l'abbé de Prades, et le décrétèrent de prise de corps. Heureusement il parvint à gagner la frontière et put se réfugier à Berlin, qui était devenu le rendez-vous des écrivains français victimes de l'intolérance religieuse ou du despotisme.

Diderot et d'Alembert, sans paraître le moins du monde effrayés de ces rigueurs, poursuivaient activement la mission qu'ils s'étaient imposée, et publiaient les deux premiers volumes du Dictionnaire encyclopédique. Cette apparition fut saluée par les applaudissements de la France, et aussi par les clameurs furibondes des jésuites. Le clergé se formalisa des doctrines matérialistes enseignées dans l'article « Ame, » et déféra l'ouvrage à la censure; le gouvernement, de son côté, s'offensa de l'article « Administration, » qui

semblait lui dicter des préceptes, et autorisa les poursuites contre l'Encyclopédie.

L'ouvrage fut d'abord supprimé par arrêt du conseil; et un moment l'on crut que Diderot allait retourner au donjon de Vincennes, mais il n'en fut rien. Un caprice de la marquise de Pompadour, favorite de Louis XV, changea les destinées du Dictionnaire encyclopédique : la suppression de l'ouvrage fut considérée comme un acte de lâcheté; Diderot et d'Alembert devinrent en grand honneur à la cour, et eurent l'autorisation de poursuivre leurs travaux. Ce fut inutilement que le nonce apostolique intervint au nom de Benoît XIV pour maintenir l'arrêt du conseil. La favorite l'emporta sur le pape; sa majesté signifia au légat apostolique qu'elle n'intenterait aucune poursuite contre les philosophes, et qu'elle les couvrirait au besoin de sa protection, ainsi que les francs-maçons.

Pour la seconde fois la maçonnerie venait d'être frappée de bulles terribles et d'excommunications majeures par Benoît XIV, qui s'était cependant fait affilier à la loge des frères maçons de Rome pour connaître les secrets de l'ordre. Mais, en dépit des foudres pontificales, l'association était parvenue en France à un très-haut degré de prospérité. Elle avait pour grand maître un prince du sang, le duc de Bourbon, comte de Clermont, et comptait dans son sein un grand nombre de seigneurs de la cour, qui formaient un atelier sous le titre de Loge de la chambre du roi. Des chapitres, des conseils, des tribunaux maçonniques s'organisèrent ensuite à Paris et dans toutes les provinces de la France, et secondèrent le mouvement intellectuel imprimé à la nation par les philosophes,

Parmi les principes que les réformateurs cherchaient à établir, il en était un dont l'adoption devenait de jour en jour plus impérieuse, vu le mauvais état des finances ; c'était l'égale répartition des impôts sur tous les citoyens. Louis XV, qui espérait, en étendant cette mesure sur les membres du clergé, faire entrer dans ses coffres des sommes énormes, eut l'air de céder à l'opinion publique, et chargea le contrôleur général Machault de prendre ses dispositions pour faire concourir tous les ordres privilégiés au payement des taxes. Les prêtres crièrent au scandale, au sacrilége, et refusèrent de restituer la plus légère parcelle des richesses qu'ils avaient extorquées à la crédulité des peuples. Pour les mettre à la raison, un arrêt du conseil défendit tout nouvel établissement de chapitres, de colléges ou de couvents sans une permission expresse du roi, et interdit aux gens de main-morte le droit d'acquérir, de posséder ou de recevoir ni fonds, ni maisons, ni rentes, sans autorisation des gouverneurs des provinces. Les évêques s'assemblèrent dans le but d'arrêter l'effet d'une loi qui menaçait de les ramener aux vertus de la primitive Église, protestèrent contre le décret royal, et adressèrent des remontrances à sa majesté.

Le roi répondit aux prélats par l'envoi d'un édit qui frappait les biens de l'Église d'un impôt de plusieurs millions, et qui enjoignait aux bénéficiers de donner, dans le plus bref délai, un état de leurs revenus. Devant l'imminence du péril, tous les prêtres se rallièrent à la société de Jésus ; ils menacèrent de soulever le fanatisme des populations ignorantes contre Louis XV et la favorite, et parvinrent à intimider la cour.

Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, l'un des

principaux membres de la compagnie des jésuites, ecclésiastique altier, opiniâtre, implacable, résolut d'attacher son nom à une persécution religieuse, et, de concert avec les révérends disciples d'Ignace de Loyola, il forma le projet d'établir en France des tribunaux d'inquisition, sur le plan de ceux qui existaient en Espagne. Les bons Pères étaient trop habiles pour procéder brutalement, en exigeant des conversions subites par la terreur des supplices, ainsi qu'on le pratiquait dans la péninsule hispanique sous le successeur de l'odieux Philippe V. Ils imaginèrent de faire l'essai d'un nouveau code sur les prétendus hérétiques jansénistes, et soumirent leur plan d'attaque à Benoît XIV, qui y donna son entière approbation. Les évêques, les chefs d'ordres, ainsi que la plupart des curés, feignirent de croire que le jansénisme était à la veille de reparaître plus terrible que jamais, et réclamèrent à l'autorité séculière les moyens de le terrasser. Sur le refus du gouvernement d'entrer dans des voies de rigueur, Christophe de Beaumont voulut se faire justice, il destitua la supérieure de l'hôpital général de Paris, sous prétexte d'opposition à la constitution Unigenitus, et la remplaça par une religieuse dévouée aux jésuites, qui passait pour être sa maîtresse. Le parlement accusa le prélat d'usurpation de pouvoirs sur les attributions du conseil administratif de la ville de Paris, et voulut réintégrer la supérieure dans sa dignité. Les jésuites accusèrent à leur tour les magistrats de soutenir l'hérésie, et les signalèrent à la vindicte des dévots; le roi intervint dans la querelle, mais avec mollesse; il ne sut prendre aucun parti, et laissa les choses s'envenimer davantage. Christophe de

Beaumont, satisfait du résultat de sa première épreuve, se détermina à frapper un second coup qui devait atteindre tous les incrédules à la fois; il ordonna aux curés de la capitale de refuser les sacrements et même la sépulture en terre sainte à ceux qui ne produiraient pas un billet de confession d'un prêtre orthodoxe.

Le curé de Saint-Étienne du Mont, ancien renégat janséniste, nommé frère Bouettin, se montra l'un des plus fougueux séides de l'archevêque de Paris. Une des premières victimes de ce fanatique fut le célèbre professeur Coffin, recteur de l'Université, qui avait illustré son passage dans cette haute dignité par l'établissement de l'instruction gratuite. Ce vieillard octogénaire, ancien ami et disciple du bon janséniste Rollin, ayant demandé à son lit de mort les secours de l'Église, pour céder aux obsessions de ses parents, on introduisit auprès de lui le curé de Saint-Étienne du Mont. Celui-ci, au lieu de remplir les devoirs de son ministère, déclara au moribond qu'il ne lui donnerait pas les sacrements avant qu'il eût rétracté ses prétendues erreurs; Coffin, indigné de l'infamie du prêtre, le fit chasser de sa maison, et défendit d'appeler aucun autre ecclésiastique. Quand il fut mort, frère Bouettin refusa de l'enterrer. Un neveu du recteur, qui était conseiller au Châtelet, obtint, avec l'appui du parlement, que le corps de son oncle fût reçu dans l'église malgré la défense du curé. Il paya cher ce triomphe; huit jours après, il fut pris d'une maladie terrible à laquelle les jésuites n'étaient point étrangers. Le curé de Saint-Étienne du Mont, charmé d'avoir sa vengeance sous la main, vint chez son ennemi sans y être appelé, et lui signifia qu'il

ne l'enterrerait pas en terre sainte. Cette scène odieuse hâta la fin du malade. Dès le lendemain, le parlement, instruit de cet acte de cruauté, informa contre le frère Bouettin et le décréta de prise de corps. Le curé protesta contre la violence dont on usait envers lui, prétendit que l'inviolabilité de l'autel était attaquée dans sa personne, et allégua pour se disculper les ordres de ses supérieurs. L'archevêque de Paris intervint; les magistrats n'en persistèrent pas moins à condamner le curé de Saint-Étienne; mais comme la marquise de Pompadour était alors sous une impression de crainte du clergé, le conseil d'état cassa l'arrêt, et sembla légitimer les persécutions ordonnées par Christophe de Beaumont

Dans l'enivrement du succès de leur politique, les jésuites se déterminèrent à poursuivre avec une nouvelle vigueur la lutte commencée. Le duc Louis d'Orléans, le fils du régent, se mourait dans le monastère janséniste de Sainte-Geneviève, où il s'était fait transporter; frère Bouettin, qui avait été membre de cette communauté, mit une sorte d'orgueil à venir disputer l'âme d'un prince du sang à ses anciens confrères; il se fit introduire auprès du malade et lui parla comme il avait fait au recteur de l'Université; le dévot Louis endura ses sermons avec patience, se fit administrer par son aumônier, et expira en défendant qu'on poursuivît le curé de Saint-Étienne du Mont.

Ce nouvel acte d'audace étant demeuré impuni, Bouettin continua à excommunier les moribonds, au grand scandale des fidèles; enfin, la sacrilége violence qu'il exerça envers l'ancien aumônier de la galante abbesse de Chelles força le parlement à intervenir. Toutes les chambres s'assemblèrent

pour juger le curé : un premier arrêt le décréta de prise de corps ; un second déclara que la bulle Unigenitus n'était point un article de foi, et fit défense aux ecclésiastiques de poursuivre les fidèles pour ce fait, sous peine d'être eux-mêmes incarcérés comme perturbateurs du repos public. Ce dernier arrêt fut imprimé et distribué à un nombre incroyable d'exemplaires ; tous les Parisiens, jansénistes, philosophes, chrétiens paisibles, nobles, bourgeois, artisans, tous l'achetaient en disant : « Voilà mon billet de confession ! »

Madame de Pompadour, qu'un caprice avait ramenée au parti des philosophes, et qui était retournée au parti des jésuites par l'effet d'un autre caprice, fit casser la décision du parlement par le conseil d'état, ce qui causa un désordre effroyable. Les prédicateurs tonnèrent du haut de la prétendue chaire de vérité contre les magistrats, et ceux-ci firent arrêter les prédicateurs ; les incrédules publièrent des libelles sanglants contre les jésuites, qui pour se venger attaquèrent leurs ennemis jusque dans les églises.

Les ecclésiastiques de la province ne restèrent pas en retard de ceux de la capitale ; sur tous les points du royaume l'autel fut profané par des refus de sacrements exprimés avec une brutalité et des emportements qui sont du reste dans les habitudes des ministres du catholicisme. Partout on laissa les mourants sans confession, les morts sans sépulture ; nulle retraite ne fut à l'abri des fureurs des prêtres ; les maisons particulières, les monastères, les hôpitaux mêmes, furent envahis par ces misérables, et devinrent le théâtre de leurs luttes odieuses. Les jésuites triomphants commençaient à railler, à chansonner et à jouer leurs adversaires ; le Père

Bougeant faisait représenter sa comédie « la Femme docteur en théologie; » le Père Danton en publiait une sous le titre de « la Banqueroute du Marchand de miracles. » De leur côté, les philosophes ripostaient avec vigueur, et le peuple répétait après eux des couplets où l'Eucharistie était appelée pain à chanter, où les momeries de la religion étaient tournées en ridicule. Tout cela formait un mélange singulier d'incrédulité, de fanatisme, de fureur et de gaieté. Les deux partis luttaient à coups de parlement et de clergé.

Enfin les magistrats, fatigués de lancer d'inutiles arrêts contre les prêtres, se décidèrent à sévir contre leur opiniâtre instigateur, l'archevêque de Paris. Sur le refus que fit le curé de Saint-Médard d'administrer une religieuse du couvent de Sainte-Agathe, nommé sœur Perpétue, le parlement manda à sa barre le prêtre fanatique; celui-ci envoya son vicaire pour le représenter et pour déclarer aux conseillers qu'il avait agi en vertu des ordres exprès de monseigneur Christophe de Beaumont. Une députation fut immédiatement chargée de se rendre au palais archiépiscopal pour enjoindre au prélat de faire administrer la malade; son éminence eut l'audace de répondre qu'elle n'avait à rendre compte qu'au pape du pouvoir qui lui était confié; néanmoins qu'elle se ferait un devoir d'expliquer au roi les motifs de sa conduite, mais qu'elle ne s'abaisserait pas jusqu'à répondre aux représentants du peuple. Les magistrats se retirèrent exaspérés, et revinrent au milieu de leurs collègues, qui attendaient toujours en séance le résultat de leur mission; le parlement mit l'archevêque en cause, convoqua les pairs pour le juger, et ordonna la saisie de son revenu. La marquise de Pompadour

fit encore casser l'arrêt par le conseil d'état, défendit la convocation des pairs, et envoya l'ordonnance qui prescrivait ces ordres au parlement.

Les chambres assemblées refusèrent de prendre connaissance du message de la favorite, prétextant qu'il n'était pas même revêtu du sceau royal, et insistèrent pour que les pairs fussent convoqués. Louis XV défendit à ceux-ci de s'unir au parlement, fit menacer les conseillers de les réduire par des lettres de cachet, et ordonna au comte d'Argenson de faire enlever de son couvent la religieuse cause innocente de ce conflit, ce qu'exécuta le ministre. Il est si rare qu'un ministre de roi refuse d'accomplir une infamie!

Le peuple cria au sacrilége; les orateurs du parlement flétrirent en termes énergiques l'inhumanité du pouvoir, qui faisait arracher une mourante de son monastère pour la plonger dans un cachot. L'abbé Chauvelin, l'un des membres les plus distingués de cette compagnie, osa discuter sur l'illégalité des lettres de cachet, et par son éloquence entraîna tous les conseillers jeunes et vieux à rédiger, séance tenante, une protestation véhémente contre les actes arbitraires de la cour. Louis XV refusa de recevoir les commissaires chargés de lui porter les remontrances du parlement, et les fit congédier assez cavalièrement. Ces magistrats lui firent répondre que toutes les chambres resteraient assemblées jusqu'à ce que leur voix fût parvenue au pied du trône. Sa majesté expédia aussitôt des lettres de cachet contre les conseillers des enquêtes et des requêtes. L'abbé Chauvelin fut envoyé au Mont Saint-Michel, Bèse-de-Lis à Pierre-en-Cise, le président de Béligny au château de Ham, et le président de Méri aux îles

de Sainte-Marguerite; les autres furent simplement disséminés dans des villes qui leur servirent de lieu d'exil. La grand'chambre avait seule été épargnée, parce que la cour en avait besoin pour enregistrer les édits bursaux. Le roi voulut même étendre ses attributions; mais les membres qui la composaient, et qui pour la plupart étaient des vieillards, ne voulurent pas déshonorer leurs cheveux blancs, et refusèrent d'enregistrer l'édit qui les faisait hériter des dépouilles de leurs collègues. Pour les punir, Louis XV les exila à Pontoise. Là, ces nobles magistrats continuèrent à siéger comme à Paris, et procédèrent contre l'archevêque de Paris et contre les curés fanatiques.

Sa majesté déclara la chambre dissoute, et pour la remplacer elle institua un nouveau tribunal composé de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, sans oser toutefois l'investir de l'attribution importante d'enregistrer les édits. Le souverain s'adressa au Châtelet pour faire approuver ses ordonnances; cette juridiction inférieure ne voulut point s'arroger les attributions d'une cour supérieure, et refusa l'enregistrement de l'édit. Les membres de la nouvelle chambre royale furent alors obligés d'ouvrir leurs séances et de venir siéger dans la salle des Augustins sans avoir été reconnus par aucun corps. Non-seulement leurs audiences furent désertes, mais encore ils furent personnellement exposés aux insultes et aux mépris des avocats, qui s'obstinèrent à ne leur point reconnaître la qualité de juges.

Les parlements de province imitèrent l'exemple de celui de la capitale; les magistrats de Rouen luttèrent courageusement pendant six mois contre les ordres de Louis XV; ceux

d'Aix firent des règlements contre les ecclésiastiques et ne tinrent aucun compte des défenses du prince; enfin le parlement de Toulouse se signala par des arrêts énergiques.

De leur côté, les jésuites persévérèrent dans la voie qu'ils avaient ouverte; ils ne se bornèrent plus à demander des billets de confession aux fidèles qui voulaient communier ou se marier, ils signalèrent comme hérétiques tous ceux qui refusaient de paraître au tribunal de la pénitence, et occasionnèrent de tels scandales, que Louis XV et la Pompadour, tremblant qu'un curé ne vînt leur demander à eux-mêmes un billet de confession, se décidèrent à rappeler les magistrats exilés pour contrebalancer les empiétements du clergé. La naissance d'un second fils du dauphin, le duc de Berri, qui fut depuis Louis XVI, fournit le prétexte d'un rapprochement entre la cour et la magistrature; et le contrôleur général Machault fut chargé de négocier les conditions du retour des conseillers avec le président Maupeou. Néanmoins, comme Louis XV et la favorite redoutaient les clameurs des prêtres, ils essayèrent de jeter la division entre les jésuites et les membres du clergé; et, par l'entremise du cardinal de la Rochefoucauld, ils obtinrent que les évêques n'insisteraient plus sur les billets de confession, à condition que la cour renoncerait à son projet d'établir des impôts sur les biens de l'Église. Après ce replâtrage, le parlement rentra dans Paris, aux acclamations d'un peuple immense accouru à sa rencontre pour célébrer son retour. Dès le lendemain, il reprit ses séances, et signala sa réinstallation par l'enregistrement d'un édit qui prescrivait un silence absolu sur les matières de religion. L'archevêque de Paris en fut atterré ainsi

que les jésuites; et la société ne se trouvant plus appuyée par la cour, s'empressa d'envoyer des députés à Benoît XIV pour réclamer officiellement son intervention dans la querelle contre les magistrats français. Le souverain pontife était trop habile politique pour laisser soupçonner sa participation à ce qui se passait en France; il affecta de recevoir les mandataires de la société de Jésus en audience publique, devant les ambassadeurs des cours étrangères, et répondit à leur harangue par un discours extrêmement adroit; il leur dit que les événements dont ils l'entretenaient lui paraissaient inexplicables, que les prêtres et les magistrats lui semblaient aussi coupables les uns que les autres, qu'il s'étonnait qu'un roi ne sût pas être le maître de ses sujets, et qu'il admirait la solidité d'un gouvernement qui résistait à de pareilles secousses. Toutefois, sous le calme apparent du saint-père, il était facile de deviner le dépit que lui causait l'échec éprouvé par l'Église de France dans sa lutte contre le parlement.

Venise donnait également de graves sujets de douleur au pape par ses tentatives de rébellion envers le saint-siége. L'Angleterre, qui d'abord avait affecté une vénération extrême pour Benoît XIV, commençait à lui montrer moins d'égards, et persécutait les catholiques écossais. Dans toutes les provinces de ce royaume, les prédicants tonnaient en chaire contre les prêtres ultramontains, contre les jésuites, et par suite contre le pape, qui était fortement soupçonné d'avoir aidé le prétendant Charles-Édouard, fils du chevalier de Saint-George et petit-fils de Jacques II, dans son aventureuse expédition sur les côtes de la Grande-Bretagne.

Benoît XIV, qui avait soin dans les affaires difficiles de



ne jamais donner d'instructions écrites à ses agents, afin de pouvoir les désavouer en cas d'insuccès, se garda bien d'interposer son autorité pour sauver les malheureux prêtres qui avaient été arrêtés comme partisans des Stuarts, et les abandonna lâchement à la justice de George II. Cet acte de perfidie désarma sa majesté britannique, et valut au saint-père sa bienveillance toute particulière. Benoît se hâta d'en profiter pour les intérêts de son siége, et réclama l'autorisation de soumettre à une organisation spéciale le clergé régulier et séculier qui composait les Églises orthodoxes de la Grande-Bretagne. Il rendit plusieurs brefs pour assujettir les moines et les jésuites à l'autorité des évêques, et fit publier ses bulles dans les quatre districts catholiques de l'Angleterre; ce qui ne s'était point vu depuis Charles I[er].

Malgré cet éclatant succès remporté par l'habile pontife sur l'Église anglicane, le catholicisme ne put être consolidé dans le royaume britannique, par suite de l'opposition que firent les jésuites à ses décrets. Les disciples d'Ignace de Loyola ne pouvaient pardonner au saint-père d'avoir abandonné leurs frères d'Écosse et d'avoir payé leur dévouement par la plus noire ingratitude, et ils s'efforçaient de le contrecarrer dans tous ses desseins. Ce n'était pas en Angleterre seulement que se manifestait l'animadversion de la société pour le pape; en France même, les disciples d'Ignace de Loyola bravaient ouvertement les admonitions de sa Sainteté, et continuaient à refuser les sacrements aux jansénistes, aux philosophes et aux incrédules. L'archevêque de Paris, le fougueux Christophe de Beaumont, faisait cause commune avec ces bons Pères, et publiait des mandements pour enjoindre

aux prêtres de son diocèse de ne point administrer les fidèles s'ils n'étaient munis d'un billet de confession. Le parlement informa contre les prévaricateurs, chargea les huissiers et les recors d'appréhender les prêtres pour leur faire porter le viatique aux mourants ; de sorte que la communion était presque toujours précédée d'une sommation et terminée par un procès-verbal. Enfin le roi prit de l'humeur de la conduite de l'archevêque, et lui ordonna d'administrer les sacrements ; le prélat fit répondre que son devoir était d'obéir à Dieu, et non aux rois ni à leurs favorites. Cette insolence lui valut un ordre d'exil. Toutefois, du fond de sa retraite il continua de susciter des troubles dans la capitale, de concert avec l'évêque de Mirepoix, un enragé jésuite qui disposait de la feuille des bénéfices. Mais ce prélat étant mort, il devint très-facile de mettre le clergé à la raison, en confiant la feuille des bénéfices au cardinal la Rochefoucauld, et en faisant distribuer les abbayes et les prébendes aux ecclésiastiques qui se montraient dévoués à la cour.

En vain les jésuites cherchèrent à jeter du ridicule sur ceux qui acceptaient des bénéfices en les appelant feuillants, leur parti perdit de jour en jour de son importance. Néanmoins, ils parvinrent à force d'intrigues à décider plusieurs évêques à se réunir en concile national pour adresser au monarque un mémoire sur le danger que courait la royauté en prenant parti pour les philosophes contre les disciples d'Ignace de Loyola. Voici quelle était la teneur de cette pièce remarquable : « Un devoir impérieux nous ramène au pied du » trône, sire, afin de vous prévenir que cette épaisse fumée » dont il est parlé dans les livres saints, qui s'élève du puits

» de l'abîme et obscurcit l'air et le soleil, semble s'être répan- » due sur la surface de votre royaume. Sachez que la royauté » ne peut subsister avec la liberté que s'arrogent les Fran- » çais de parler et d'écrire; sachez que l'intérêt des rois est » de maintenir l'obscurantisme, d'empêcher les esprits hardis » de raisonner sur l'origine des cultes et des gouvernements; » n'oubliez pas que le trône et l'autel sont unis intimement, » que les rois ne peuvent raisonnablement asseoir leur do- » mination sans le concours des prêtres, et que ce serait » une grande imprudence de se ranger contre eux du parti » des peuples. Craignez que les hommes, éclairés par les phi- » losophes, ne s'accoutument à regarder les puissances qui » les gouvernent comme des usurpations; car de ce jour la » monarchie sera perdue. Des hauteurs superbes s'élèvent de » toutes parts contre Dieu; les philosophes renversent d'abord » les autels du Christ, pour abattre ensuite le trône de César. » Prévenez ces épouvantables malheurs; emprisonnez les » écrivains dangereux, bâillonnez les imprimeurs qui prêtent » le secours de leurs presses à la propagation de ces doc- » trines pernicieuses qui s'infiltrent dans tous les pores de la » société, et qui finiront par corrompre la nation. Exter- » minez, sire, les infâmes apôtres de la liberté, forcez-les au » silence par les plus affreuses tortures et par les plus ter- » ribles supplices; et que leur souffle de basilic ne vibre plus » que sous les voûtes sinistres et impénétrables des ca- » chots de la Bastille!!!.... »

L'assemblée du clergé terminait son adresse par des repré- sentations sur l'édit qui ordonnait le silence en matière reli- gieuse, sur les arrêts que le parlement avait rendus contre

la bulle Unigenitus, et sur le bannissement de plusieurs jésuites. Sa majesté n'ayant fait que des réponses évasives, les prélats se déterminèrent à écrire solennellement au pape pour qu'il donnât enfin son opinion. Benoît XIV, mis en demeure de s'expliquer entre les deux factions, fut obligé de se départir de sa prudence habituelle; il se prononça contre les philosophes, et publia le bref « Ex omnibus, » par lequel il déclarait la constitution Unigenitus article de foi. « Aucun chrétien, disait-il, ne peut se soustraire à la sou- » mission qui est due à cette bulle, ni lui être opposé, sans » mettre en péril son salut éternel. L'archevêque de Paris et » tous les prélats qui ont imité son exemple ont donc agi sain- » tement en refusant le viatique aux réfractaires, par la règle » générale qui défend d'admettre un pécheur public et no- » toire à la sainte Eucharistie.... »

Le bref du saint-père arriva en France dans le moment où les peuples, réduits à une misère effroyable, étaient dans l'impossibilité absolue de subvenir aux exigences du fisc, où le parlement se montrait plus récalcitrant que jamais pour l'adoption de nouveaux impôts, et où cependant Louis XV avait un pressant besoin d'argent pour ses maîtresses et pour ses courtisans. Sa majesté n'avait qu'une ressource, c'était de s'adresser au clergé; elle fit un pacte, et en échange de subsides, elle révoqua l'édit du silence en faveur des prêtres, et déclara dans un lit de justice que les évêques français pourraient à l'avenir professer ouvertement tout ce qu'ils jugeraient convenable aux intérêts de la religion.

La Sorbonne, qui se montrait à cette époque aussi favorable à la bulle Unigenitus qu'elle lui avait autrefois été op-



posée, applaudit au décret royal; mais il n'en fut pas de même du parlement. Sur le refus que firent les conseillers de l'enregistrer, Louis XV changea entièrement l'organisation de la magistrature, lui enleva toute influence politique, supprima la troisième et la quatrième chambre des enquêtes, et ne conserva que la grand'chambre. Dix conseillers, dont les noms sont demeurés entachés d'infamie, ainsi que les présidents à mortier, consentirent seuls à obéir au monarque; tous les autres envoyèrent leur démission, et le cours de la justice fut encore une fois suspendu.

Tout faisait prévoir une lutte terrible entre les philosophes et les disciples d'Ignace de Loyola, lorsqu'un incident auquel à cette époque on attachait une énorme importance, un attentat contre la personne du roi vint distraire l'attention des esprits. Le 5 janvier, à six heures du soir, Louis XV se disposait à monter en voiture pour se rendre de Versailles à Trianon; les gardes étaient rangés sous le vestibule, sans aucun ordre, quand tout à coup un jeune homme, se faisant jour à travers les soldats, va droit au roi, le frappe à la poitrine, et rentre immédiatement dans la foule. Sa majesté se sentant blessée, porte la main à l'endroit où elle avait été frappée, et s'écrie, « Je suis assassiné ! » Puis apercevant un homme couvert d'un large chapeau, elle le désigne de la main et ordonne qu'on l'arrête. C'était en effet l'assassin, qui, étranger aux habitudes de la cour, avait malencontreusement conservé son chapeau sur la tête.

Le roi fut porté dans son lit, quoique sa blessure fût extrêmement légère, ayant été faite avec un canif. La reine, effrayée, accourut auprès du monarque; la marquise de

Pompadour se vit pour un instant délaissée des courtisans; le ministre garde des sceaux, qu'elle avait le plus protégé, Machault lui-même vint lui signifier l'ordre de quitter Versailles; d'Argenson, qui lui devait sa position, sa fortune, tout ce qu'il était enfin, la traita également avec le dernier mépris. Tel est l'usage des cours!

L'assassin du roi se nommait Robert-François Damiens; il était né à Tieulloy, dans le diocèse d'Arras; son père était un portier de la prévôté d'Arc, près de Saint-Omer. On l'appliqua, suivant l'usage, à la question ordinaire et extraordinaire, pour le contraindre à faire des aveux sur les causes qui l'avaient déterminé à commettre son crime et sur les noms de ses complices; mais ce fut inutilement, il ne voulut désigner personne, et se contenta de dire « qu'il avait frappé » le monarque pour lui donner un avertissement et le ramener à Dieu. » Les enquêtes firent connaître qu'il avait servi plusieurs années chez les jésuites, et qu'en diverses occasions il avait donné des preuves de son dévouement sans bornes à la société; aussi la cour fut-elle unanime pour rejeter le crime de Damiens sur les disciples d'Ignace de Loyola. On prétendit que leur but était d'ouvrir le chemin du trône au dauphin, le protecteur de la compagnie, et de rejeter tout l'odieux de l'assassinat sur les philosophes, sur les jansénistes et sur les membres du parlement. En effet, Damiens, dans ses réticences, laissait planer des soupçons sur les personnages les plus influents du parlement; néanmoins ses allégations parurent tellement absurdes, que le roi n'hésita pas à confier aux conseillers le soin de le juger.

Damiens comparut devant le tribunal; il montra beaucoup

de fermeté, de résolution et presque de la gaieté. On le condamna au même supplice que Ravaillac, c'est-à-dire à l'écartellement, avec aggravation de tortures au moyen de tenailles ardentes et de feu de soufre. Il entendit la lecture de ce terrible arrêt, à genoux, sans laisser paraître la moindre trace d'émotion, et dit seulement en se relevant : « La journée sera » rude ! » Le jour du supplice il fut conduit devant l'église de Notre-Dame pour faire amende honorable, et mené ensuite en place de Grève, où s'exécuta le jugement.

Le résultat de cette affaire fut que le roi chercha à se rapprocher du parlement, révoqua les édits qui changeaient l'organisation de ce corps, permit à tous les magistrats qui avaient donné leur démission de rentrer dans leurs places, prit des mesures pour vaincre l'obstination de l'archevêque de Paris et des curés molinistes sur le refus des sacrements, et annonça ouvertement qu'il abandonnait les jésuites. Ainsi, de toutes parts, l'horizon se couvrait de sombres nuages, et annonçait la tempête qui allait fondre sur la compagnie de Jésus. Les bons Pères tournèrent leurs regards vers Rome et demandèrent des secours. Benoît XIV, qui ne se souciait nullement de compromettre son autorité en avouant ses accointances avec eux, ferma l'oreille à leurs plaintes, et rendit même une bulle hostile qui autorisait Carvalho, marquis de Pombal, premier ministre de Joseph, roi de Portugal, à réformer suivant son bon plaisir les abus que les jésuites avaient introduits dans leurs colléges et dans leurs comptoirs de ce royaume. Cet acte fut le dernier du règne de Benoît XIV. Le saint-père mourut le 10 mai 1758, à l'âge de quatre-vingt-trois ans, après un pontificat de dix-huit années.

CLÉMENT XIII,

256ᵉ PAPE.

FRANÇOIS Iᵉʳ; JOSEPH II, empereurs d'Allemagne.

LOUIS XV, roi de France.

Élection de Clément XIII. — Caractère du nouveau pontife. — Les enfants d'Ignace de Loyola forment une conspiration et tentent de faire assassiner Joseph Iᵉʳ, roi de Portugal. — Ce prince les chasse de ses états. — Banqueroute frauduleuse de la société de Jésus. — Les bons Pères refusent d'acquitter les dettes du Père Lavalette. — Ils sont traduits devant le parlement. — Examen des constitutions de leur compagnie. — Abolition de la société de Jésus en France. — Protestation de Clément XIII. — Nouvel exil de l'archevêque de Paris. — Bulle Apostolicum. — Louis XV menace de s'emparer du comtat Venaissin pour se venger du pape. — Le clergé prêche une croisade contre les philosophes. — Les jésuites sont chassés des Espagnes et du territoire de la France, de Naples, de la Sicile, de Malte, de Plaisance et de Parme. — Clément XIII fulmine des anathèmes contre les souverains qui suppriment les enfants d'Ignace dans leurs états. — Le pape veut faire valoir les prétentions de son siége sur les duchés de Parme et de Plaisance. — Querelle entre Rome et Venise. — Tous les peuples demandent au souverain pontife l'abolition de l'ordre des jésuites. — Clément XIII meurt empoisonné par les enfants d'Ignace de Loyola.

On comptait quarante-quatre cardinaux dans le conclave qui suivit la mort de Benoît XIV. Son éminence monsignor

Archinto, qui avait exercé une grande influence sous le dernier pontificat, réunit au premier scrutin vingt-trois suffrages; son parti se divisa ensuite et vint renforcer la faction de Cavalchini, qui se trouva réunir vingt-sept suffrages. Mais la faction française repoussa la nomination de ce prélat, parce qu'il était affilié aux jésuites et parce qu'il avait contribué à la canonisation de Bellarmin, le fougueux écrivain qui dans ses ouvrages préconisait le régicide. On mit alors sur les rangs le cardinal Passionei, puis Spinelli, et enfin le Vénitien Charles Rezzonico, qui réunit la majorité.

Dès que ce cardinal vit que son élection était faite, il poussa des cris lamentables, versa des larmes, leva les yeux et les bras au ciel, se déclara indigne d'un si grand honneur, et refusa de revêtir les ornements pontificaux. Il joua si parfaitement la comédie, que les membres du conclave s'empressèrent auprès de lui pour le déterminer à recevoir leur adoration. Comme ils ne pouvaient arrêter ses lamentations, un d'eux s'écria : « Eh bien! messeigneurs, laissons ce brail- » lard; il n'y a rien de fait puisqu'il n'a pas accepté la tiare; » nommons un autre pape! » Ce qu'entendant, Rezzonico répliqua : « Non, de par Dieu, vous ne le ferez point, car » j'accepte! » Puis, faisant mine d'essuyer ses larmes, il appela son conclaviste, procéda à sa toilette, et se fit introniser sous le nom de Clément XIII.

Charles Rezzonico, né à Venise en 1693, était d'une famille originaire de Côme dans le Milanais. Il avait été d'abord protonotaire apostolique participant, gouverneur des villes de Rieti et de Fano, ensuite auditeur de la rote pour la nation vénitienne, enfin cardinal. A peine assis sur le trône de saint

Pierre, le nouveau pontife, qui était secrètement lié à la société de Jésus, annonça qu'il prenait la défense des révérends Pères contre les philosophes français, et qu'il était déterminé à ne faire aucune concession aux idées du siècle. Les disciples d'Ignace de Loyola conçurent alors l'espérance de triompher de leurs ennemis, et sollicitèrent de la cour de Rome la révocation du bref de Benoît XIV, relativement aux affaires du Portugal.

Le cardinal Saldanha, nommé commissaire apostolique pour l'exécution de la bulle, avait déjà commencé ses perquisitions dans les établissements des bons Pères, s'était assuré qu'ils s'occupaient de négoce, et avait fait saisir au nom du roi leurs magasins, leurs marchandises, leurs lettres de change et leurs livres de commerce. Mais tout cela ne découragea pas les jésuites; ils songèrent à attirer l'attention du roi et du marquis de Pombal sur d'autres affaires; ils déclamèrent contre une société commerciale qui était investie du privilége exclusif de trafiquer des vins de Porto, et fomentèrent des troubles dans plusieurs provinces, sous prétexte de réclamer la suppression du monopole.

Cette tactique n'ayant réussi qu'à faire fermer leur collége, ils changèrent de batteries, et se préparèrent dans l'ombre à frapper un coup terrible, qui devait leur rendre toute leur influence dans le Portugal. Parmi les membres de la compagnie, il en était un, nommé Gabriel Malagrida, fanatique ignorant, qui, pour avoir accès dans les palais des seigneurs et des princes, prétendait être en communication directe avec Jésus-Christ, et se donnait pour l'objet de la prédilection particulière de la Vierge. Cet imposteur comptait au



nombre de ses pénitentes la marquise de Tavora, femme hautaine, ambitieuse, qui ne souffrait qu'avec rage la disgrâce qui avait frappé son mari, l'ancien vice-roi des Indes.

Le Père Malagrida entrevit le parti qu'il pouvait tirer de l'exaspération de cette femme : il flatta sa haine, mit en jeu la religion, la vanité, l'encouragea dans ses pensées de vengeance, et la rassura sur les conséquences d'un crime qui fermentait dans sa tête. Avec l'aide de Jean Mathos et d'Alexandre Souza, ses deux confrères, il lui prouva qu'un chrétien ne pouvait rien faire de plus agréable à la Divinité que de tuer un roi, et qu'il n'existait pas de péchés ou de forfaits qui ne pussent être rachetés par un régicide. La marquise de Tavora se laissa convaincre, adhéra au projet de conspiration et chercha des complices; elle fit entrer dans le complot Joseph Mascarenhas, duc d'Aveiro, ex-ministre de Jean V, tombé en disgrâce depuis l'avénement de Joseph au trône de Portugal; elle s'en ouvrit également à son mari, qui était directeur général de toute la cavalerie du royaume, et conseiller de guerre; à Louis-Bernard et à Joseph-Marie de Tavora, ses fils; à don Jérôme d'Ataïde, son gendre, officier des gardes du palais, et à sa fille, qui était la maîtresse du monarque.

Différentes réunions des conjurés eurent lieu à Saint-Antoine et à Saint-Roch, deux maisons appartenant aux jésuites, afin de s'entendre sur les moyens de mettre leur criminel projet à exécution; et quand toutes les dispositions eurent été prises, une nuit que Joseph se rendait seul de sa maison royale de Quinta do Mego à la résidence de Quinta da Cima, pour un rendez-vous d'amour, Mascarenhas, duc d'Aveiro,

accompagné de deux bandoleri, sortit d'une embuscade et tira sur le postillon qui menait le roi. L'arme ayant fait long feu, le postillon fouetta les chevaux et partit au galop; les deux bandoleri se précipitèrent à la poursuite de la voiture; mais leurs montures ne pouvant la gagner de vitesse, ils déchargèrent leurs carabines sur le carrosse et rentrèrent dans le bois, pour laisser aux autres conjurés, qui étaient apostés plus loin sur la route, le soin d'achever leur besogne. Les choses ne se passèrent pas ainsi qu'ils l'avaient espéré; Joseph, blessé de deux balles et perdant beaucoup de sang, donna ordre à son postillon de rebrousser chemin et de le ramener à Junqueire, ce qui le sauva d'une mort certaine.

Le lendemain, grâce à l'activité du marquis de Pombal, tous les coupables furent bientôt sous la main de la justice. La famille des Tavora périt tout entière sur l'échafaud, à l'exception de la jeune comtesse Ataïde, qui fut seulement enfermée dans un couvent. Tout se passa pour le mieux, tant que le ministre eut à faire juger les seigneurs qui avaient trempé dans la conspiration; il n'en fut pas de même lorsqu'il voulut procéder contre les jésuites.

Les juges séculiers refusèrent de faire comparaître devant eux les Pères Malagrida, Alexandre Souza et Jean Mathos, dont la complicité avait été prouvée lors du procès des premiers accusés, et déclarèrent qu'ils n'avaient point de caractère pour informer d'un crime commis par des prêtres. Le ministre voulut composer un tribunal extraordinaire pour les juger; mais les évêques protestèrent, et les accusés en appelèrent au pape. Joseph Ier rendit alors un décret de bannissement contre les jésuites, traîtres, rebelles, ennemis et agres-

seurs de sa personne, de ses états, de la paix publique, du bien général des peuples; il les déclara comme tels dénaturalisés, proscrits; il confisqua leurs biens, les fit tous arrêter, et les embarqua sur des navires qui avaient ordre de les conduire sur une plage de l'Italie. Les trois coupables seuls furent gardés à Lisbonne, dans les cachots du palais, en attendant que le pontife eût fait connaître sa décision.

Non-seulement Clément XIII ne voulut pas autoriser les poursuites contre les enfants d'Ignace de Loyola, mais encore il menaça Joseph et son ministre de toute sa colère, s'ils ne révoquaient immédiatement l'arrêt qui venait d'être rendu contre la société. Cet excès d'audace décida le roi à rompre ouvertement avec la cour de Rome, et à rappeler les ambassadeurs; et comme il n'osait pas violer les priviléges du clergé régulier, en faisant juger Malagrida comme régicide, malgré les défenses du pape, il imagina de le livrer aux dominicains, les ennemis naturels des jésuites, qui le firent brûler vif comme hérétique, visionnaire et faux prophète. Ses deux acolytes furent simplement condamnés à une prison perpétuelle.

Dans toute l'Europe, et particulièrement en France, les jansénistes, les philosophes et les magistrats applaudirent à cet acte d'énergie de Joseph Ier, et cherchèrent à exciter tous les gouvernants à imiter l'exemple du roi de Portugal, et à chasser de leurs états les noires cohortes des jésuites. Ceux-ci, au lieu de répondre aux attaques de leurs ennemis, et de prendre des mesures pour éloigner le danger, laissèrent agir, soit qu'ils fussent frappés d'une sorte d'aveuglement, soit qu'ils fussent fatigués de leurs luttes incessantes contre les

parlements. Bientôt même ils vinrent en aide à leurs adversaires et leur fournirent l'occasion de les perdre dans l'opinion publique et de les anéantir.

Un jésuite français, nommé le Père Lavalette, avait été envoyé par ses supérieurs à la Martinique en qualité de curé d'un petit village, et était devenu supérieur ou recteur de leur maison de la Martinique. Par son habileté financière, il avait accru considérablement les biens de la communauté, et s'était rendu maître de tout le commerce des îles. Une riche maison de banque de Marseille, les frères Lioncy et Gouffre, était chargée par le Père Sacy, procureur général des îles Sous-le-vent, et par le Père Forestier, provincial de France, de fournir des fonds au Père Lavalette, et d'acquitter toutes ses lettres de change sous la garantie tacite de la société. Cette prospérité devait avoir un terme; plusieurs navires expédiés par le revérend Père aux frères Lioncy et Gouffre, pour les couvrir d'une somme de deux millions de lettres de change qu'ils avaient acceptées, furent très-malheureusement capturés par les Anglais. Cet incident mit la maison de banque dans l'obligation de s'adresser aux Pères Sacy et Forestier, ainsi qu'au général des jésuites, pour le remboursement des traites. Les jésuites leur firent répondre que les statuts de l'ordre autorisaient les supérieurs à désavouer leurs membres inférieurs quand il devait résulter quelque dommage pour la société de la reconnaissance de leurs engagements. L'un des frères Gouffre se rendit immédiatement à Paris, pour intéresser les dignitaires de la compagnie en faveur de sa maison. A toutes ses prières, à tous ses raisonnements, à toutes ses sollicitations, les bons Pères n'avaient que

cette seule réponse : « Les statuts de l'ordre sont inflexibles, » nous ne pouvons rien faire pour vous ! » Ce fut inutilement qu'il chercha à les émouvoir en leur disant que sa maison allait être forcée de déposer son bilan, que lui et ses associés ne survivraient pas à leur ruine, et qu'ils seraient la cause de leur suicide. Les révérends lui répondirent fort tranquillement « qu'ils célébreraient des messes pour le repos de » leurs âmes. »

Le négociant marseillais quitta Paris, retourna auprès de ses associés et leur annonça le triste résultat de sa mission. Ces malheureux banquiers n'ayant aucun moyen de faire face à leurs échéances, se déclarèrent en faillite et firent l'abandon de tout ce qu'ils possédaient. Les syndics des créanciers se préparèrent aussitôt à poursuivre le Père Lavalette. Celui-ci ouvrit à son tour une faillite de quatre millions, pour frustrer les droits légitimes des créanciers des frères Gouffre et Lioncy aux possessions des jésuites dans les îles. On cria au scandale, et les syndics, sans perdre de temps, mirent en cause la société de Jésus tout entière. Par un arrêt du conseil, le roi renvoya cette affaire devant le parlement de Paris, qui eut la joie de voir ses ennemis amenés devant sa barre, sous l'accusation de banqueroute frauduleuse.

Les disciples de Loyola acceptèrent néanmoins cette juridiction, comptant se retrancher derrière leurs constitutions, et dénier leur participation et par suite leur solidarité dans les opérations du Père Lavalette; ils commirent la faute plus grande encore de livrer les actes mystérieux de leur société, pour faire prévaloir leurs raisons. Comme l'examen de ces constitutions demandait un long travail, le parlement de

Paris rendit préalablement un arrêt contre la compagnie, la déclarant une et indivisible, sous l'autorité de son général, et la condamnant à payer les sommes portées aux lettres de change tirées par leur Père Lavalette sur la maison Lioncy frères et Gouffre de Marseille.

Cet arrêt fit comprendre aux jésuites le tort qu'ils avaient eu de laisser les choses aller aussi loin; ils se mirent immédiatement en devoir d'exécuter l'arrêt dans toute sa teneur, pour étouffer l'affaire et prévenir un plus grand mal. Il était trop tard, l'examen des fameux statuts de la compagnie avait jeté l'épouvante et la consternation dans les différentes classes de la société, et de toutes parts on réclamait leur expulsion.

Le duc de Choiseul et la marquise de Pompadour, charmés de trouver un moyen de détourner l'attention du peuple de leurs personnes, et de faire une utile diversion aux affreux désastres qu'ils avaient attirés sur la France, encouragèrent les manifestations hostiles aux disciples d'Ignace de Loyola, et s'unirent même à leurs ennemis. La congrégation s'agita pour conjurer l'orage, et obtint par l'influence du nonce apostolique qu'un conseil de quarante évêques fût chargé de procéder à l'examen de leurs statuts. Ainsi qu'on s'y attendait, les prélats déclarèrent que les constitutions de la société de Jésus n'étaient en rien répréhensibles, et décidèrent qu'il n'y avait pas lieu à poursuivre.

Le parlement, excité sous main par le ministre Choiseul, refusa d'enregistrer l'édit, et appuya son opposition de motifs si puissants, que Louis XV fut encore obligé de se rendre à l'avis des magistrats et de leur abandonner la décision de cette affaire importante. Le parlement de Paris se ressaisit

de la procédure, et après quelques mois d'enquêtes et de plaidoiries, il rendit un arrêt qui signalait les doctrines et les pratiques des jésuites « comme perverses, destructives de » tout principe de religion et même de probité; comme inju- » rieuses à la morale chrétienne, pernicieuses à la société » civile, séditieuses, attentatoires aux droits des nations, à » la nature de la puissance royale, à la sûreté de la personne » des souverains, comme propres à exciter les plus grands » troubles dans les états, à former et à entretenir la plus pro- » fonde corruption dans le cœur des hommes; en consé- » quence, ordonnait que l'institut des jésuites cesserait irré- » vocablement d'exister dans toute l'étendue du royaume, » faisait défense aux sujets du roi de proposer, solliciter et » demander en aucun temps et en aucune occasion le rappel » de la société; ni de fréquenter les colléges, les pensions, » les séminaires, les retraites et les congrégations de ces » infâmes religieux; enjoignait aux disciples d'Ignace de » Loyola d'avoir à vider toutes les écoles, maisons professes, » noviciats, résidences, missions et autres établissements, » sous quelque domination qu'elles fussent, et de se retirer » dans tel endroit du royaume qu'il leur plairait pour y ré- » sider sous l'autorité ordinaire, avec injonction de ne point » vivre en commun, de ne plus reconnaître l'autorité du gé- » néral, et de ne point porter l'habit religieux. »

Dans son arrêt, le parlement passait en revue tous les décrets publiés en France, tant en faveur de la société que contre elle, les premiers pour démontrer que les jésuites avaient toujours outre-passé les limites des concessions qu'on leur avait faites; les seconds pour justifier qu'ils avaient con-

stamment donné lieu à de justes plaintes et à de graves récriminations. L'acte de condamnation relatait les principaux ouvrages des bons Pères, cités comme extrêmement dangereux à cause des doctrines qu'ils y professaient sur la simonie, le blasphème, la magie, les maléfices, l'astrologie, l'irréligion, l'idolâtrie, l'impureté, le faux témoignage, l'adultère, l'inceste, la sodomie, le vol, le suicide, le meurtre, le parricide, le régicide. Enfin l'arrêt se terminait par une liste de rois, de princes, d'évêques et de papes égorgés ou empoisonnés par les disciples d'Ignace de Loyola.

Sa Sainteté, pour contre-balancer la décision prise par le parlement, réunit en consistoire secret les cardinaux dévoués à l'institut, et après leur avoir fait une allocution violente contre les princes, les ministres, les magistrats, les jansénistes et les philosophes de France, elle leur donna connaissance d'une protestation entièrement libellée de sa main, et conçue en ces termes :

« Nous, Clément XIII, vicaire du Christ, successeur de » l'Apôtre, dans l'infaillibilité de notre lumière, nous con- » damnons, réprouvons et maudissons tout ce que les ma- » gistrats français ont tenté contre la religion, l'Église uni- » verselle, le saint-siége apostolique et les constitutions » pontificales, en proscrivant les compagnons de Jésus. En » outre, nous déclarons, décrétons et ordonnons, par la » force de ce statut consistorial et solennel, que tous les » mandats, arrêts, décrets, édits, ordonnances, censures, » sentences, jugements et déclarations émanés du pouvoir » laïque au royaume de France, relativement à l'extinction » et à la dissolution de ladite société de Jésus, ont été, sont

» et seront toujours, de plein droit, nuls, inefficaces, invalides et privés entièrement de tout effet légitime. Nous affirmons que personne ne sera tenu de les observer, quoique s'y étant obligé par serment.

» Ainsi, de notre propre mouvement et science certaine, » de la plénitude de notre puissance, nous improuvons, annulons, abolissons, cassons et anéantissons tous ces actes » impies et barbares, et nous protestons devant le Christ » de leur nullité manifeste, nous réservant de donner des » preuves plus amples de ces cassation, anéantissement, » abolition et abrogation aussitôt que nous croirons pouvoir » le faire sans danger pour l'Église!..... »

Clément XIII fit part de cette protestation au clergé français dans un bref confidentiel, où il enjoignait aux prélats de faire une rude guerre au parlement, tout en ménageant la cour et le roi, qui ne pouvaient tarder, affirmait-il, à reconnaître que les disciples d'Ignace de Loyola étaient les meilleurs auxiliaires du despotisme.

Sa majesté Louis XV l'avait déjà compris et depuis longtemps, car le cardinal Fleury n'avait cessé de lui répéter dans sa jeunesse : « Sire, les jésuites sont des infâmes, et » néanmoins vous pouvez en faire d'utiles instruments pour » mieux pressurer les peuples et asseoir votre domination. » Aussi le roi avait-il toléré plutôt qu'approuvé, par condescendance pour la favorite, l'acte du parlement qui anéantissait la société de Jésus.

Il avait même eu quelques velléités de remords de cette expulsion des loyolistes, car il avait fait proposer au souverain pontife de réinstaller la congrégation dans ses états,

sous la seule condition que les membres apporteraient quelques modifications à leurs doctrines en ce qui concernait le régicide. Mais le fougueux Clément XIII avait repoussé brutalement ces avances, en disant que les jésuites resteraient ce qu'ils avaient toujours été ou qu'ils n'existeraient plus; et force avait été à Louis XV de donner sa sanction à l'arrêt du parlement, et de déclarer par un édit daté de Versailles, qu'il lui plaisait que la société n'eût plus lieu dans son royaume ni dans les terres et seigneuries de son obéissance.

L'archevêque de Paris, Gustave de Beaumont, voulut faire de l'opposition et censurer les actes du gouvernement dans ses instructions pastorales. Tout ce qu'il y gagna, fut un second arrêt du parlement, qui condamnait ses mandements au feu, et un ordre du roi qui l'envoyait en exil et le reléguait à l'abbaye de la Trappe.

L'expulsion des quatre mille jésuites qui infestaient la capitale et le bannissement de l'archevêque de Paris portèrent l'irritation de Clément XIII à son comble. Sa Sainteté ne sachant plus quelle digue opposer à ce qu'elle appelait la fermentation générale des gouvernements, lança la bulle « Apostolicum pascendi munus, » remplie de louanges pour les noires cohortes des jésuites, toute d'injures et d'outrages pour leurs ennemis. Le parlement de Paris supprima cette bulle sur les conclusions véhémentes de l'avocat Joly de Fleury, et défendit de l'imprimer en France. Le parlement d'Aix agit avec plus de fermeté encore; il fit lacérer la constitution par la main du bourreau, et la fit brûler publiquement; en outre, il invita Louis XV à se saisir du comtat Venaissin pour se venger de la cour de Rome et du pape.

Sa majesté, stimulée par la marquise de Pompadour, paraissait assez disposée à user d'une grande rigueur, et semblait n'attendre qu'une occasion pour faire main basse sur la ville d'Avignon, lorsque la mort presque subite de la favorite vint le détourner de ce projet et délivrer la congrégation des jésuites de sa plus redoutable ennemie. Le clergé reprit courage, intrigua auprès du monarque, et obtint l'autorisation de former une assemblée synodale pour décider quelles mesures il était utile de prendre afin de faire cesser les disputes entre le pouvoir civil et religieux.

En conséquence de cette autorisation, trente-deux archevêques ou évêques, trente-six députés du second ordre dans la hiérarchie ecclésiastique, se réunirent en concile dans la capitale, et fulminèrent des anathèmes contre les principaux ouvrages des philosophes, entre autres contre l'Encyclopédie, contre l'Analyse de Bayle, le livre de l'Esprit d'Helvétius, l'Émile, le Contrat social, les Lettres de la montagne de Jean-Jacques Rousseau, l'Essai sur les mœurs, le Dictionnaire philosophique, la Philosophie de l'histoire et le Despotisme oriental de Voltaire.

Ensuite ils déclarèrent que l'Église avait seule le droit d'enseigner et d'instruire les enfants; qu'elle seule pouvait porter des jugements en matière de doctrine, et fixer le degré de soumission qui leur était dû; qu'elle seule, en vertu de l'assistance de Jésus-Christ, pouvait régler les articles de dogmes; qu'elle seule avait le droit de prononcer sur l'excellence des ordres religieux, de les déclarer supprimés ou de les maintenir; qu'aux prêtres catholiques seuls appartenait l'administration des sacrements; que l'autorité civile en

aucune manière ne pouvait aller à l'encontre des lois canoniques ni forcer les ministres de la religion à administrer les sacrements aux pécheurs qu'ils déclaraient indignes de les recevoir. Enfin, les prélats décrétèrent que la bulle Unigenitus était obligatoire pour tous les fidèles du royaume de France.

Le parlement cassa les actes de l'assemblée ecclésiastique, comme attentatoires à l'autorité du gouvernement, et défendit aux citoyens d'y avoir égard. Aussitôt les dignitaires du clergé qui faisaient partie du concile se rendirent à Versailles, se jetèrent aux pieds de Louis XV, et en obtinrent un édit qui annulait l'arrêt du parlement.

Cette première victoire enhardit les ecclésiastiques; de toutes parts ils relevèrent orgueilleusement la tête, firent publiquement le panégyrique de l'archevêque de Paris, et annoncèrent le rappel prochain des jésuites. Le maréchal de Richelieu et le duc d'Aiguillon son neveu, ennemis secrets du premier ministre, duc de Choiseul, intriguèrent pour les bons Pères, et publièrent que le règne des confesseurs allait succéder à celui des maîtresses. Sa majesté elle-même s'était prise de sainte ferveur pour les exercices religieux, et avait fait fermer le lupanar royal, nommé Parc-aux-Cerfs. Fort heureusement ce nouveau caprice du monarque dura peu, une demoiselle de Romans attira son attention et l'empêcha de venir à résipiscence. Le parlement profita de la circonstance pour arrêter les empiétements des jésuites. Il publia un arrêt qui rendait obligatoire pour les prêtres comme pour les laïques la loi du silence sur les matières religieuses; il poursuivit les prêtres qui s'obstinaient à refuser les sacrements; il enjoignit aux évêques qui tenaient des concilia-

bules dans Paris, d'avoir à rentrer dans leurs diocèses sous peine de saisie de leur temporel, et prit des mesures énergiques contre les disciples d'Ignace de Loyola.

A partir de cette époque, l'histoire de la congrégation de Jésus n'eut plus qu'à enregistrer une longue suite de désastres: déjà expulsés de la Chine et du Portugal, les bons Pères se virent dans un seul jour arrêtés dans toute l'étendue des Espagnes, par ordre de Charles III, puis conduits par des sbires dans différents ports de mer, embarqués et jetés sur les côtes de l'Italie.

La France ne tarda pas à imiter l'exemple de l'Espagne, et repoussa au delà des monts les cohortes de jésuites qui infestaient les provinces. Le roi des Deux-Siciles les chassa également de ses états; don Ferdinand, duc de Parme et de Plaisance, infant d'Espagne, suivit l'impulsion politique de sa famille, et les extirpa de ses domaines. Le sol de l'Italie se trouva tout noir de cette bave immonde que les nations avaient rejetée de leur sein et qu'elles avaient renvoyée à Rome, la source de toute corruption.

Le pape s'effraya bientôt du nombre prodigieux de jésuites qui s'abattaient sur le patrimoine de saint Pierre, comme sur une proie qui leur appartenait; et pour mettre ses provinces à l'abri d'une dévastation certaine, il les refoula sur les territoires voisins.

Cependant sa Sainteté lança une bulle d'excommunication contre les rois qui persécutaient les membres de la congrégation, et menaça de sa vengeance les princes qui maintiendraient l'arrêt de proscription dont étaient frappés les disciples d'Ignace de Loyola. Clément XIII voulut même

joindre l'exécution à la menace; il s'en prit au duc de Parme, qui était le moins redoutable de ses adversaires, somma l'infant don Ferdinand de restituer au saint-siége les duchés de Parme et de Plaisance, et envoya des troupes pour appuyer sa réclamation.

Les rois de France, d'Espagne, de Naples et de Portugal, qui étaient unis par le pacte de famille, se prononcèrent hautement contre la cour de Rome, et se préparèrent à punir l'outrage qui leur était fait dans la personne d'un prince de leur maison. Louis XV, sur l'avis du duc de Choiseul, fit entrer des troupes dans Avignon, et s'empara du comtat Venaissin. Le jeune Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, envahit la province de Bénévent, qu'il fit occuper par des troupes napolitaines; d'autre part, les cours de Parme, de Madrid, de Lisbonne, et les parlements de France firent lacérer la bulle de Clément XIII.

Sa Sainteté chercha alors un appui dans l'Autriche, et fit demander des secours à Marie-Thérèse; mais l'impératrice, mécontente des jésuites, qui, dans une occasion récente, avaient livré ses secrets à la cour de Rome, ne daigna pas même répondre à Clément XIII, et fit supprimer dans son duché de Milan la fameuse bulle « In cœna Domini, » que l'archevêque lisait encore publiquement une fois dans l'année. Le pape, repoussé de tous les côtés, sans alliés, sans secours, humilia son orgueil, déclara qu'il était prêt à faire des concessions, et implora la clémence des souverains.

Mais l'élan était donné, et sa soumission tardive ne pouvait plus empêcher les progrès des réformes. Les puissances catholiques continuèrent à s'occuper de tracer définitivement

la ligne de démarcation entre le temporel et le spirituel, et mirent pour conditions à la paix que le saint-siége supprimerait dans toute l'étendue de la catholicité l'institut des jésuites.

Clément XIII, trop faible pour résister à la volonté des princes de la maison de Bourbon, se détermina enfin à sacrifier les séides de la papauté, et annonça qu'il prononcerait l'abolition de la compagnie des enfants d'Ignace de Loyola dans un consistoire public.

Cette déclaration imprudente devint la cause de sa mort; les bons Pères se tinrent sur leurs gardes; et dans la nuit qui précéda le jour marqué pour cette justice solennelle, le souverain pontife fut saisi de douleurs étranges et expira dans des convulsions, le 2 février 1769, sur les quatre heures du matin! Les jésuites l'avaient fait empoisonner.

CLÉMENT XIV,

JOSEPH II, empereur d'Allemagne. **257e PAPE.** **LOUIS XV,** roi de France.

Élection du vertueux Ganganelli. — Détails sur sa vie avant son élévation au trône pontifical. — Ses projets de réforme dans l'Église. — Les infâmes jésuites le menacent du sort de son prédécesseur, s'il ose toucher à leur ordre. — Sa Sainteté fait la paix avec toutes les puissances. — Représentations du clergé français à Louis XV sur les progrès de la philosophie. — Les encyclopédistes poursuivent leurs victoires et font triompher la raison humaine. — Clément XIV supprime la société de Jésus dans tout l'univers chrétien. — Arrestation du général des jésuites, Laurenzo Ricci, et des principaux chefs de cet ordre. — Affreuse vengeance exercée par les disciples d'Ignace de Loyola sur l'infortuné pontife. — Ganganelli meurt empoisonné!

Quarante-sept cardinaux ouvrirent le conclave pour donner un successeur à Clément XIII. Dès les premiers jours, les électeurs se divisèrent en deux factions également puissantes; les uns, ceux qui étaient affiliés aux jésuites, voulaient nommer un pontife capable de marcher sur les traces des Grégoire VII et des Pie V; les autres, qui étaient vendus aux cours de France et d'Espagne, intriguaient pour mettre la tiare sur la tête d'un pape assez conciliant pour rétablir la concorde entre l'autel et lé trône. Les brigues durèrent trois

mois entiers; enfin le franciscain Jean-Vincent-Antoine Ganganelli réunit les suffrages de la majorité, et fut proclamé chef suprême de l'Église sous le nom de Clément XIV.

Le nouveau pape atteignait à peine sa soixante-quatrième année. Il était né dans le petit bourg de Saint-Archangelo, près de Rimini, où son père exerçait la profession de médecin. Dès sa plus tendre enfance, Ganganelli avait annoncé un penchant tout particulier pour la méditation, ce qui avait décidé sa famille à le faire entrer dans un couvent de l'ordre de saint François, où il se distingua par ses vertus. Il en sortit pour être élevé au grade de consulteur du saint-office par Benoît XIV; sous le règne suivant, il obtint le chapeau de cardinal.

Ganganelli conserva sous la tiare les mêmes mœurs que sous le capuce de franciscain; il s'appliqua à rester humble, charitable, et mit tous ses soins à conserver les habitudes frugales et studieuses qui avaient fait le charme de son existence. Depuis les Titus, les Trajan et les Marc-Aurèle, jamais un souverain doué d'un plus noble caractère, d'une âme plus belle, d'un esprit plus judicieux, n'avait commandé dans Rome. Son premier acte d'autorité fut d'éloigner de sa cour les ministres qui avaient eu la confiance de son prédécesseur; ensuite il annonça qu'il voulait rendre la paix à l'Église et restaurer le christianisme.

La consternation fût grande parmi les cardinaux, les évêques, les prêtres et la plèbe monacale, qui s'engraisse dans l'oisiveté des sueurs des malheureux. Tous se levèrent en masse contre Clément XIV, et tentèrent de le faire renoncer à ses généreux projets par des menaces terribles. Un jésuite

osa afficher en plein jour, à la principale entrée du Vatican, un placard portant ces mots : « Priez pour le pape, qui est près de mourir! » Un autre fanatique glissa sur sa table un billet qui contenait ces quatre lettres : « P. S. S. V., » que le saint-père expliqua ainsi : « Presto sarà sede vacante, » le siége sera bientôt vacant.

Inébranlable dans sa résolution, Clément ne tint aucun compte des plaintes, des malédictions ou des menaces des ecclésiastiques; il marcha d'un pas ferme dans la voie qu'il s'était tracée. Les finances étaient dans un désordre extrême par suite des déprédations de ses prédécesseurs; il changea les administrateurs du fisc, diminua le nombre des charges qui grevaient le trésor, et soulagea le peuple. L'industrie et les arts languissaient, le commerce et l'agriculture étaient dans un état déplorable; il établit des manufactures, fit réparer les édifices publics, s'occupa du desséchement des marais pontins, fonda le riche musée qui porte son nom, fournit aux frais des nonciatures, des missions, au payement des troupes, des artistes, et servit avec régularité les pensions qui étaient à la charge du saint-siége. Toutes choses réglées à l'intérieur, il songea à l'extérieur. L'horizon politique était gros de nuages; l'irritation des têtes couronnées avait été portée au plus haut degré par le bref de Clément XIII contre le duc de Parme, et par une nouvelle tentative d'assassinat des jésuites sur la personne du roi de Portugal. Ce monarque annonçait même l'intention de nommer un patriarche indépendant du pape, pour en finir d'un seul coup avec la cour de Rome. Clément XIV commença par renouer des relations avec les rois de France et d'Espagne; il

leur fit habilement insinuer que la papauté était la base sur laquelle reposait l'autorité absolue des princes catholiques ; qu'il était de leur intérêt de la défendre, sauf à restreindre les priviléges que leurs ancêtres avaient concédés à tort ou à raison aux successeurs de l'Apôtre, et qui étaient regardés comme incompatibles avec leur dignité. Ensuite, afin de joindre l'exemple au précepte, il abrogea la fameuse bulle « In cœna Domini, » infirma tous les décrets du concile de Trente et des papes relatifs à cette constitution, se désista en théorie et en pratique de toute prétention sur le temporel des princes, et donna des gages de sa sincérité. Cette conduite lui ramena tous les esprits, la France lui rendit le comtat Venaissin, et le roi de Naples restitua Bénévent et Pontecorvo.

Toutefois les princes de la maison de Bragance et de Bourbon ne se départirent point de leur rigueur au sujet des jésuites, et réclamèrent avec instances la suppression de l'ordre. Clément XIV, en homme prudent, répondit qu'avant d'accomplir un acte aussi solennel que l'abrogation d'un institut qui comptait ses membres par milliers, et qui avait des ramifications dans toutes les parties du monde, il devait préalablement s'informer des causes qui pouvaient justifier sa décision aux yeux de la postérité. De ce moment, le pape s'enveloppa d'un mystère impénétrable, étudia avec une scrupuleuse attention les statuts, les règlements, les actes et l'histoire de la société; il nomma des visiteurs apostoliques pour examiner l'administration des biens de leurs colléges, et des procureurs experts pour établir les comptes de leurs monstrueuses richesses.

Clément XIV n'était pas tellement absorbé par cette affaire qu'il ne pût en même temps faire son métier de pape, et lancer des bulles d'excommunication contre Diderot, d'Alembert, Voltaire, Helvétius, Jean-Jacques Rousseau, Marmontel et le baron d'Holbach, en raison des doctrines anti-catholiques qu'ils enseignaient dans leurs ouvrages. Le clergé français se rangea tout naturellement du parti du pape contre les philosophes; les parlements se tournèrent lâchement contre ceux qui les avaient aidés à triompher des jésuites, et autorisèrent les évêques du royaume à se réunir à Paris pour juger les ouvrages censurés par la cour de Rome. Voici en quels termes cette assemblée de prélats ignorants formula ses récriminations : « Très-redoutable » sire, l'impiété ne se borne pas à attaquer l'Église, elle en » veut à la fois au sanctuaire et à l'empire, et annonce qu'elle » ne sera satisfaite qu'après avoir anéanti toute puissance » divine et humaine. Si votre majesté révoquait en doute » cette triste vérité, nous nous empresserions de vous en » fournir les preuves en mettant sous vos yeux un ouvrage » nouvellement publié sous le nom spécieux de Système de » la nature. L'auteur de cette production, la plus criminelle » peut-être que l'esprit humain ait jamais enfantée, ne croit » pas avoir assez fait de mal aux hommes en leur enseignant » qu'il n'y a point de religion révélée, que l'enfer est une chi- » mère hideuse, absurde, qui doit son origine à la fourberie » des prêtres; il ose encore porter ses regards sur les sociétés » et sur les chefs qui les gouvernent; il annonce qu'il n'aper- » çoit dans les différents états qu'un vil assemblage d'hommes » lâches ou corrompus, prosternés devant des évêques qui

» les volent ou devant des princes qui les pressurent. Il dit que » les chefs des nations sont tous d'infâmes usurpateurs qui » sacrifient les peuples à d'exécrables passions, et qui ne s'ar- » rogent le titre fastueux de représentants de Dieu, que pour » exercer plus impunément sur l'humanité un odieux des- » potisme ; il dit que l'accord du sacerdoce avec la puissance » souveraine est un pacte sacrilége passé entre la ruse et la » force. Il ose nier que l'autorité des rois soit de droit divin, » il prétend que les peuples peuvent leur demander compte » de la gestion de leurs affaires, et même, excès d'audace ! » leur enlever la couronne et la vie, s'ils reconnaissent qu'ils » ont abusé de l'autorité suprême ! Prenez garde, sire ; de » tels principes sont de nature à plaire aux imaginations, à » se propager avec une rapidité extrême, et la conséquence » inévitable serait l'émancipation du genre humain et la » ruine du trône et de l'autel !

» Cependant qui le croirait, sire? ce livre dangereux, » impie, se vend dans votre capitale, aux portes mêmes de » votre palais ; bientôt il pénétrera jusqu'aux extrémités de » votre empire, et y répandra dans les cœurs des germes de » Liberté, notre ennemie redoutable à tous. Et les lois se » taisent ! et l'autorité tranquille ne songe pas à arracher » des mains de vos sujets cet assemblage monstrueux de » blasphèmes ! Ne souffrez pas plus longtemps un tel scan- » dale, ô prince bien-aimé ! arrêtez les progrès de la raison » humaine, enchaînez cet esprit d'indépendance qui a tant » de fois ébranlé les trônes ; comprimez ces élans de l'ima- » gination en délire qui rêve l'égalité parmi les hommes, ou » tremblez pour l'avenir des rois de votre race ! »

Aux représentations de l'épiscopat vinrent se joindre les réquisitoires de la magistrature. L'avocat général Séguier fut chargé de poursuivre les philosophes devant le parlement, et s'exprima ainsi : « Une secte impie et audacieuse a décoré » sa fausse sagesse du nom de philosophie; ses partisans se » sont érigés en précepteurs du genre humain, et cherchent » à renverser l'autel et le trône. Leur cri de ralliement est « Liberté de la presse; » et pour faire triompher leur » devise, ils se sont placés à la tête des incrédules et ont » déployé l'étendard de la révolte. Si donc nous voulons ga- » rantir nos priviléges des atteintes de ces doctrines dange- » reuses qui tendent à bouleverser la société sous prétexte » de réformer les abus, il faut que nous sévissions contre les » ouvrages, que nous les anéantissions, que nous effacions » jusqu'au souvenir de leur existence !... » . . . .

Conformément aux conclusions furibondes de l'avocat général, le parlement condamna au feu, par arrêt du 18 août 1770, les ouvrages qui lui étaient dénoncés par l'assemblée du clergé : le Système de la nature, l'Enfer détruit, la Contagion sacrée, l'Examen des prophéties qui servent de fondement à la religion, le Christianisme dévoilé, Dieu et les Hommes, le Discours sur les miracles de Jésus-Christ, le Recueil philosophique, l'Examen critique des Apologistes de la religion chrétienne, et l'Examen impartial des principales religions du monde. Ces ouvrages étaient attribués à Damilaville, à Diderot, à Voltaire et au célèbre baron d'Holbach, dont la maison, suivant l'expression de Grimm, fut longtemps un des plus doux hospices des initiés de l'Encyclopédie; elle était désignée sous le nom de « synagogue » par

les prêtres, qui appliquaient aussi celui de « paroisse » à la maison de madame Necker, où se réunissaient assidûment l'abbé Chauvelin, digne successeur de l'abbé Pucelle, le comte d'Argental, Mairand, Mirabeau, Foncemagne, Bachaumont, Voisenon et beaucoup d'autres disciples de Voltaire.

Grâce à la conduite imprudente du parlement, les jésuites semblaient encore une fois à la veille de reprendre leur ancienne prépondérance, les magistrats avaient stupidement aidé le clergé dans sa lutte contre les philosophes. Le clergé, que ses intérêts rapprochaient de la société de Jésus, fit cause commune à son tour avec les disciples d'Ignace de Loyola, et intrigua si habilement, qu'enfin le bien-aimé Louis XV cassa le parlement.

Le roi, cédant aux sollicitations de la nouvelle favorite, la comtesse du Barry, qui elle-même était l'instrument du chancelier Maupeou, l'âme damnée des jésuites, annonça qu'il voulait réorganiser la compagnie, et fit part de ses intentions à la cour de Rome. Le souverain pontife se hâta d'écrire au monarque, qu'il le suppliait de laisser les choses dans l'état où elles se trouvaient, jusqu'après le jugement qu'il devait rendre sur la société.

Clément XIV continuait son enquête minutieuse sans avoir égard ni aux menaces ni aux obstacles de toute nature qu'il rencontrait sur sa route. Néanmoins il avait jugé prudent de s'entourer de certaines précautions pour éviter le terrible sort de son prédécesseur. Ainsi, il avait remplacé le cuisinier du palais Quirinal par un bon religieux, nommé François, son ami, qui, par dévouement, avait consenti à lui servir de cuisinier et à préparer les mets destinés à sa table.



LES GRAVURES DE L'HISTOIRE DES PAPES

sont provisoirement

distribuées aux abonnés avec le dernier volume de l'ouvrage

DANS UN ALBUM SPÉCIAL.

CLÉMENT XIV SIGNE LE DÉCRET D'ABOLITION
DE LA SOCIÉTÉ DES JÉSUITES.

Tome IX. Page 401

Nous donnons à la fin de l'ouvrage un classement général pour les gravures

Rien ne put intimider le vertueux Ganganelli; et quand il se trouva suffisamment édifié sur les crimes de la congrégation, après quatre années d'enquêtes sévères, il lança la célèbre bulle « Dominus ac Redemptor. » L'arrêt qui abolissait la société de Jésus était ainsi formulé : « Inspiré par » le Saint-Esprit, poussé par le devoir de ramener la con» corde dans le sein de l'Église, convaincu que la congré» gation des jésuites ne peut plus rendre les services pour » lesquels Paul III, notre prédécesseur, l'a instituée, dé» terminé en outre par d'autres motifs que la morale nous » commande de renfermer dans notre âme, nous abolissons, » en vertu de notre autorité souveraine en matières reli» gieuses, et nous détruisons à jamais la société de Jésus, » ses fonctions, ses maisons et ses instituts. » En souscrivant cette bulle, Clément XIV dit en soupirant : « Je signe » mon arrêt de mort, mais j'obéis à ma conscience! »

Cette sentence fut immédiatement notifiée à la maison professe et aux autres colléges par les députés de la commission d'enquêtes. Pour prévenir toute rébellion, sa Sainteté fit arrêter le général de l'ordre, Laurenzo Ricci, ses assistants, le secrétaire général, les Pères Faure, Forestier et Gautier, qui furent conduits au château Saint-Ange. Depuis lors, Clément XIV redoubla de précautions pour se garantir des effets de la vengeance de ses ennemis, et renouvela ses recommandations au bon franciscain de veiller à la cuisine. « Fra » Francesco, lui disait-il, badate à la pignata. — Frère » François, veillez à la marmite. » La prudence active du bon moine ne déconcerta pas les jésuites, elle ne fit que les rendre plus ingénieux. Voici la ruse infernale qu'ils em-

ployèrent pour en venir à leurs fins. Une dame de la Sabine, toute dévouée aux loyolistes, avait dans son jardin un arbre qui produisait les plus belles figues de Rome; les révérends Pères, sachant que le pape aimait beaucoup ce fruit, décidèrent la dame à se déguiser en paysanne, et à venir présenter ses figues à frère François. La dévote renouvela son manége plusieurs fois, parvint à gagner la confiance du franciscain, et un jour elle lui glissa dans un panier une figue plus grosse que les autres et dans laquelle on avait injecté un poison subtil, appelé aquetta. Jusqu'à cette époque le saint-père avait joui d'une santé parfaite; il était bien constitué, quoique d'une taille ordinaire; sa voix était sonore et forte; il marchait avec l'agilité d'un jeune homme, et tout chez lui faisait présager une longue vieillesse.

A partir de ce jour la santé de Clément XIV dépérit d'une manière extraordinaire; on remarqua avec effroi que sa voix s'affaiblissait sensiblement. A ces premiers symptômes de maladie se joignit une inflammation dans la gorge tellement violente qu'elle le forçait de tenir continuellement la bouche ouverte; puis des vomissements succédèrent à l'inflammation, avec accompagnement de douleurs dans les entrailles; enfin, le mal augmentant d'intensité, le saint-père comprit qu'il était empoisonné. Il voulut faire usage d'antidotes, mais il était trop tard, le mal était sans remède, et il dut assister à la décomposition de tout son être. Pendant trois mois que dura sa terrible agonie, son courage ne se démentit pas un seul instant; un jour seulement, après une crise plus violente que toutes les autres, il s'écria : « Hélas! je savais bien qu'ils » m'empoisonneraient, mais je ne m'attendais pas à mourir

» d'une façon si lente et si cruelle! » Clément XIV était devenu pour ainsi dire l'ombre de lui-même; ses chairs s'étaient fondues sous l'action corrosive de l'aquetta, ses os mêmes avaient été attaqués et s'étaient ramollis en contournant les membres et leur donnant une forme hideuse; enfin Dieu eut pitié de cette pauvre victime des exécrables jésuites, et rappela Ganganelli dans son sein le 22 septembre 1774, à sept heures et demie du matin.

Une pièce authentique, la dépêche de l'ambassadeur d'Espagne, relate dans ses plus petits détails l'autopsie du cadavre, qui fut faite le lendemain de la mort de Clément XIV, et vient ajouter aux preuves irrécusables de l'empoisonnement du pontife et de la culpabilité des enfants d'Ignace de Loyola. Nous rapportons le texte du procès-verbal d'autopsie, sans y rien changer ni ajouter : « ..... Avant de procéder à l'embaumement et à l'ouverture du cadavre de sa Sainteté Clément XIV, nous avons observé que le visage était livide, » les lèvres et les ongles noirs, la région dorsale d'une couleur tannée, l'abdomen enflé, tout le corps exténué, et » d'une teinte de cèdre qui tirait sur le cendré, mais qui » laissait néanmoins apercevoir sur les bras, sur les flancs, » sur les cuisses et sur les jambes, des taches livides au-dessous » de la peau. Puis, le cadavre étant ouvert, nous avons reconnu que les lobes des poumons étaient adhérents à la » plèvre et gangrénés; nous avons ouvert le péricarde et » nous avons retiré le cœur, qui était considérablement diminué de volume; sous le diaphragme, l'estomac et le » duodenum étaient remplis d'air et entièrement gangrénés. » Dans le crâne, nous avons trouvé la dure-mère tuméfiée et

» dans un état singulier de flaccidité. Après avoir embaumé
» les intestins et les viscères, nous les avons déposés dans
» un vase, afin de les conserver; mais ce vase s'est rompu
» presque aussitôt.... Le lendemain, nous nous sommes de
» nouveau rendus dans la chambre où se trouvait le pape
» défunt pour procéder à l'inhumation; nous avons été suffo-
» qués en entrant par une horrible puanteur qu'exhalait le
» corps, ce qui nous a déterminés à procéder à un second
» embaumement; nous avons remarqué que le visage était
» enflé et d'une couleur brune, les mains noires et chargées
» sur leurs parties extérieures de petites vessies élevées
» d'une largeur de deux doigts et remplies de sérosités lixi-
» vielles. En outre, une grande quantité d'humeur séreuse,
» mêlée de sang corrompu, dégouttait du cadavre par le côté
» penché du lit, et coulait en abondance sur les dalles.

» Lorsque nous avons voulu enlever les habits pontificaux,
» une grande partie de l'épiderme et du derme y est demeurée
» adhérente; les ongles mêmes se sont détachés par l'effet des
» plus légères secousses ou du moindre frottement, et tous
» les cheveux sont restés sur le coussin qui soutenait la tête.
» Sur le cadavre nous avons remarqué une ébullition, un
» bouillonnement de fluide qui se montrait aux yeux sous
» la forme de bulles qui éclataient et infectaient l'atmo-
» sphère; ce qui nous a forcés, malgré quatre tentatives d'em-
» baumement, d'enfermer le corps dans la bière avec tous
» les ornements pontificaux, et de ne point permettre qu'on
» les exposât à la vénération des fidèles!.... »

Ainsi furent réalisées les menaces des jésuites, et accomplies leurs sinistres prédictions!!!

PIE VI,

258e PAPE.

JOSEPH II, empereur d'Allemagne.

LOUIS XVI, roi de France. RÉPUBLIQUE.

Élection simoniaque de Pie VI. — Caractère exécrable du nouveau chef de l'Église. — Ses mœurs infâmes. — Il maintient les décrets de Clément XIV relatifs aux jésuites, pour s'emparer des richesses de la congrégation. — Par compensation, il les autorise à fonder des établissements en Prusse, en Russie et à Liége. — Louis XVI, élève des jésuites, renouvelle contre eux les édits de son prédécesseur. — La noblesse, le clergé et les parlements se liguent contre les philosophes. — Bref du saint-père contre les Juifs. — Desséchement des marais Pontins. — Népotisme de Pie VI. — Ses incestes. — Il renouvelle les crimes des Borgia, et marie son bâtard à sa fille. — Affreuses débauches dans la famille pontificale. — Prodigalités du saint-père envers ses mignons et ses bâtards. — Querelles entre les deux cours de Rome et de Vienne. — Joseph II opère d'utiles réformes dans le clergé de ses états. — Sa Sainteté se rend à la cour de l'empereur d'Allemagne pour le convertir. — Comédie pontificale. — Pie VI échoue dans ses tentatives et revient à Rome. — Saturnales au Vatican. — Spoliations exercées par le pontife. — Procès scandaleux entre le pape et la marquise Lepri. — Congrès d'Ems et séparation de l'Église d'Allemagne d'avec le saint-siége. — Toutes les puissances se déclarent ennemies de la cour romaine. — Réformes ecclésiastiques dans le duché de Toscane. — Scipion Ricci et les dominicaines de Pistoïa. — Pie VI anathématise le prélat

Scipion Ricci. — Abolition de l'inquisition à Naples. — Mouvement révolutionnaire en France. — Procès du cardinal de Rohan. — Ministère de l'archevêque Loménie de Brienne. — Louis XVI ouvre les états généraux. — Constitution civile du clergé. — Evêques constitutionnels. — Le pape fulmine des brefs contre l'Assemblée constituante. — Révolution dans le comtat Venaissin. — Pie VI fait massacrer les habitants d'Avignon. — Il persécute les Français à Rome. — Condamnation de Cagliostro. — Louis XVI refuse de sanctionner les lois sur les ecclésiastiques. — Les rois de l'Europe et le pape forment une fédération contre les Français. — Les nobles et les prêtres émigrent en Italie et en Angleterre. — Proclamation de la république en France. — Le gouvernement français intime au pape l'injonction d'élargir les citoyens qu'il retient prisonniers. — Pape VI fait massacrer le citoyen Basseville. — Jugement et condamnation de Louis XVI. — Le pape fait arrêter tous les Français qui se trouvent dans ses états. — Émeute à Rome. — Pie VI arme contre la France. — Bonaparte en Italie. — Armistice entre le saint-siége et la République. — Perfidies du pape. — Miracles des madones. — Massacre des Français en Italie. — Traité de Tolentino. — Le pape fait égorger les Romains. — Meurtre du général Duphot. — Révolution à Rome. — Pie VI est envoyé en exil à Florence. — — De cette ville, sa Sainteté organise des massacres à Rome et à Naples. — Le pape est transféré à Valence en Dauphiné. — Mort de Pie VI.

Lorsque les funérailles de l'infortuné Ganganelli furent terminées, les cardinaux entrèrent en conclave pour lui

donner un successeur. Comme aux dernières élections, deux grands partis furent immédiatement en présence, celui des couronnes et celui des zélanti ou des prélats vendus aux jésuites. A la tête de cette dernière faction se trouvaient les cardinaux Jean-Baptiste Rezzonico, Castelli et Buffalini; l'autre coterie était dirigée par les ministres des cours de France et d'Espagne, le cardinal Bernis, et Monino, comte de Florida-Blanca. Les zélanti proposèrent d'abord pour candidat à la papauté l'impérieux Marc Antoine Colonna, qui fut vivement repoussé par Bernis; l'ambassadeur français présenta à son tour Négroni, en faisant valoir qu'il n'appartenait à aucune faction, qu'il sortait d'une humble condition et qu'il offrait toutes les garanties de sagesse et de probité que l'on devait rechercher dans un pontife. Mais les zélanti se récrièrent contre ce choix : « Nous ne voulons plus de gueux, di» rent-ils au cardinal Bernis, et cette fois nous saurons em» pêcher l'élection d'un mendiant! » voulant désigner par ces épithètes outrageantes le vertueux Clément XIV.

La faction des couronnes proposa successivement Palavicini, qui fut repoussé à cause de sa tolérance; et Visconti, qui fut écarté à cause de sa rigidité. Les partisans des jésuites présentèrent ensuite Castelli, qui fut éliminé comme trop immoral; et Boschi, qui fut rejeté comme trop fanatique. La sainte assemblée consomma cinq mois à ourdir ou à déjouer les trames que chacun des compétiteurs mettait en œuvre pour escamoter la tiare; parfois les cardinaux opposants ne s'en tenaient pas aux épigrammes, aux reproches ni aux outrages pour vaincre leurs adversaires; ils en venaient jusqu'à faire usage de la force brutale et à donner

le scandale d'ignobles batteries. Les choses allèrent même si loin, qu'un censeur composa plus tard sur cette réunion une pièce satirique intitulée le Conclave, où tous les cardinaux qui en faisaient partie étaient mis en scène de la manière la plus vraie et la plus grotesque.

Sans nul doute, à la tournure que prenaient les élections, la vacance du saint-siége se fût prolongée indéfiniment, si le ministre d'Espagne, Florida-Blanca, n'avait eu l'heureuse idée de gagner à son parti les maîtresses des cardinaux opposés à la faction des couronnes, et de faire parler le Saint-Esprit par la bouche des plus belles courtisanes de Rome. L'or de l'Espagne et de la France fut prodigué à ces reines du conclave, qui en échange promirent d'appuyer par des avis secrets auprès de leurs amants la promotion du candidat qui leur serait désigné.

Bernis, instruit de ce qui se passait au dehors, proposa pour pape Jean-Ange Braschi, un des zélanti, qu'il croyait avoir gagné à la France; les autres cardinaux, qui étaient secrètement influencés par les dames romaines, se montrèrent favorables à sa promotion, et le proclamèrent chef suprême de l'Église, le 14 février 1775, sous le nom de Pie VI.

Le cardinal Bernis annonça immédiatement cette promotion à la cour de France par la note suivante: « Braschi vient » d'être élevé sur la chaire de saint Pierre; on croit qu'il » l'occupera dignement; mais je n'ose répondre des évé» nements qui peuvent résulter de certaines circonstances » impossibles à prévoir, ni des variations qu'opère sur le » caractère, l'esprit et les habitudes de la plupart des hommes, » une trop grande élévation. Dieu seul voit le fond des cœurs,

» et nous ne pouvons juger que sur les apparences. Le règne » du nouveau pontife fera connaître si, avant son élection, » j'avais vu son visage ou son masque.

Néanmoins on pouvait déjà prévoir quel pape serait Pie VI, par l'explication qu'il donna sur le nom qu'il avait choisi en acceptant la tiare. « Pie V est le dernier pontife canonisé par » l'Église, avait-il dit; je veux marcher sur ses traces! » Hélas! l'exécrable Braschi ne devait que trop ressembler au sanguinaire dominicain, l'organisateur de la Saint-Barthélemi; insatiable de domination comme lui, froidement cruel, implacable, orgueilleux, il ne lui manquait que le génie politique du féroce Pie V pour compléter la ressemblance.

Pendant le cours de sa carrière pontificale, Braschi se montra tout à la fois entreprenant et irrésolu, ambitieux et pusillanime, intéressé et prodigue, soupçonneux et imprévoyant, faux de cœur et fourbe d'esprit; avec un tel caractère il devait être le jouet des courtisans qui l'entouraient, et c'est ce qui arriva. Le saint-père abandonna toutes les affaires du gouvernement à ses favoris, et se contenta de trôner dans le Vatican, d'étaler les heureuses proportions de sa stature imposante, avec une telle affectation dramatique, que les étrangers qui assistaient aux cérémonies religieuses dans lesquelles sa Sainteté officiait, se demandaient s'ils voyaient un pontife acteur ou un acteur pontife.

Pie VI atteignait sa cinquante-huitième année lorsqu'il parvint au trône de saint Pierre; il était issu d'une famille noble et peu riche du territoire de Césène. Le cardinal Ruffo, l'amant de la mère du jeune Braschi, avait été son premier protecteur et lui avait frayé le chemin des hautes

dignités ecclésiastiques en le faisant nommer secrétaire particulier de Benoît XIV. Sous le règne suivant, il avait échangé cette place pour celle d'auditeur, et ensuite pour celle de trésorier de la chambre apostolique, qui était l'une des plus importantes charges du gouvernement romain.

Sous Clément XIV, des accusations graves de concussions lui firent retirer son emploi; mais comme le vertueux Ganganelli était ennemi du scandale, il lui évita la honte d'une destitution publique et lui accorda le chapeau. Braschi vécut dans une sorte de disgrâce jusqu'à la mort de son prédécesseur, faisant cause commune avec les jésuites, les cachant dans son palais, conspirant même avec eux, ce qui a fait supposer qu'il n'était pas étranger au crime qui avait terminé l'existence de Clément XIV.

Ses mœurs n'étaient pas plus irréprochables que son administration; car Gorani, l'auteur de « Mémoires secrets sur l'Italie, » ouvrage extrêmement curieux et d'une haute importance historique, l'accuse formellement d'adultère, de sodomie et d'inceste; et avec lui tous les écrivains contemporains, à l'exception des auteurs stipendiés par le parti prêtre, s'accordent à dire que le saint-père menait une existence de Sybarite, ne remplissant aucune des fonctions pontificales, se bornant à célébrer la messe dans son oratoire ou à trôner pendant une heure en audience solennelle, et passant le reste du temps à s'enivrer avec des maîtresses et des mignons, qu'il choisissait dans sa propre famille!

A son avénement à la chaire de saint Pierre, le nouveau pontife essaya de faire oublier ses extorsions passées et n'épargna rien pour capter l'affection des Romains; il fit dis-

tribuer de l'argent aux pauvres, promit de diminuer les impôts, et annonça qu'il allait opérer de grandes réformes dans le clergé. En effet, il destitua bon nombre de prélats et d'ecclésiastiques convaincus de malversation et de concussion dans les emplois qu'ils occupaient, mais ce fut pour donner leurs fonctions à ses parents et à ses créatures; il diminua les pensions accordées aux grands dignitaires de l'Église; mais ce fut pour augmenter d'autant son trésor particulier.

Le peuple de Rome, ordinairement si facile à tromper, ne fut pas dupe cette fois des jongleries du pape, et conserva pour Pie VI la haine qu'il avait portée au cardinal Braschi. Sa Sainteté, à défaut du peuple, voulut se faire un appui des membres du sacré collége, en flattant tour à tour les deux partis des zélanti et des couronnes; ce qui rendit sa position extrêmement difficile pendant toute la durée de son pontificat, et le força souvent à prendre les mesures les plus contradictoires, soit qu'il fût sous l'inspiration des cours de Madrid ou de Versailles, soit qu'il fût sous le coup d'une menace de mort de la société de Jésus.

D'abord, le souverain pontife avait paru pencher du côté des zélanti, et se montrait disposé à réparer les désastres de la congrégation de saint Ignace; ensuite il s'était ravisé et avait déclaré qu'il maintiendrait les dispositions prises à leur égard par Clément XIV, jusqu'à la conclusion du procès qui leur était intenté. Le prétexte de ce changement était la crainte d'attirer sur Rome la colère des rois de France et d'Espagne; mais le motif réel était le désir de conserver les richesses qui avaient été confisquées au profit du saint-siége.

Par compensation, il permit aux bons Pères de répandre



des pamphlets contre la mémoire de Clément XIV, et lui-même se mit en opposition avec le roi d'Espagne au sujet de la canonisation d'un ancien évêque du Mexique nommé Jean Palafox, l'un des plus ardents ennemis des jésuites. Plus Florida-Blanca, l'ambassadeur de sa majesté catholique, insistait auprès de la cour de Rome pour faire mettre son protégé dans le catalogue des saints, plus le pape se montrait hostile à cette promotion, et cherchait à rabaisser les mérites du prélat espagnol. Il en résulta une sorte de lutte d'amour-propre, et la querelle s'échauffa au point que Charles III fut obligé de menacer Pie VI de sa colère pour obtenir l'entrée du ciel à l'évêque Palafox.

Cette petite satisfaction donnée aux loyolistes leur fit prendre patience, et les engagea même à se rattacher à la cause du saint-père pour l'aider à combattre les idées de réformes qui envahissaient tous les gouvernements, et particulièrement l'Allemagne, où régnait Joseph II, l'un des plus terribles adversaires de la suprématie du saint-siége.

Toujours par réciprocité de bons procédés, Pie VI fit rendre de grands honneurs à Laurenzo Ricci, général de l'ordre, mort dans les cachots du palais Saint-Ange; et par une nouvelle contradiction, tout en maintenant l'abrogation de la société, il autorisa les jésuites à se répandre en Prusse, en Russie, à former des écoles, des colléges, des maisons professes, et il nomma même au canonicat de la collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Liége, un membre de la congrégation, l'anglais Aphton, qui avait la direction du fameux collége de cette ville. Seulement, pour ne pas faire paraître trop ouvertement son mépris pour les représentations des

rois de France et d'Espagne, il défendit aux disciples d'Ignace de Loyola de porter l'habit de leur règle.

Cette espèce de restauration occulte de l'ordre excita le mécontentement des princes des maisons de Bourbon, et devint le sujet de réclamations qui furent adressées au pontife par le cardinal Bernis et par Florida-Blanca, au nom de Louis XVI, le nouveau roi de France, et au nom de Charles III. Sa Sainteté se contenta de nier sa participation à tout ce qui s'était fait, et envoya aux deux souverains, comme preuve de sa bonne foi, un bref où elle déclarait nuls, abusifs et illégitimes tous les envahissements de la congrégation dans l'empire russe et dans la monarchie prussienne. Les deux monarques, occupés de plus graves intérêts, se contentèrent de cette protestation, laissèrent les jésuites proclamer leur prochain rétablissement et se faire des trophées des rescrits que le pape leur avait accordés et de l'autorisation qu'il leur avait donnée de rester dans le statu quo partout où la bulle de Clément n'avait pas été publiée.

Les disciples d'Ignace de Loyola profitèrent de cette espèce de tolérance pour chercher à reprendre racine en France; ils rallièrent le clergé à leur parti, et suscitèrent de nouvelles persécutions aux philosophes. Ils firent condamner, par une assemblée ecclésiastique toute à leur dévotion, une foule d'ouvrages remarquables dirigés contre le fanatisme, entre autres, l'Antiquité dévoilée par ses usages, le Sermon des Cinquante, l'Examen critique des anciens et des nouveaux Apologistes de la religion, la Lettre de Thrasybule à Leucippe, le Système social, les Questions sur l'Encyclopédie, de l'Homme, l'Histoire critique de la vie de Jésus-

Christ, le Bon Sens, l'Histoire philosophique et politique des établissements des Européens dans les deux Indes, la Profession de foi des Théistes, le Dialogue d'Évhémère, la Canonisation de saint Cucufin, les Instructions à frère Pediculoso, les Questions de Zapata, le Cri des nations.....

La noblesse, qui n'était pas plus ménagée que l'Église dans les livres des philosophes, se joignit au clergé et fit jouer tous les ressorts du machiavélisme et de la corruption pour faire appuyer la condamnation de ces œuvres par les nouveaux parlements que Louis XVI avait rappelés de l'exil.

La lutte recommença alors plus animée, plus violente que jamais, entre les philosophes d'une part et la prêtraille de l'autre, secondée par la valetaille de cour. Tous les moyens furent jugés bons par les grands seigneurs éhontés et par les ecclésiastiques leurs dignes acolytes, pour triompher des défenseurs des droits de l'humanité; ils cherchèrent d'abord à exciter des troubles dans le royaume en accaparant les grains et en affamant le peuple; ensuite, ils s'appliquèrent à pervertir l'âme de la jeune reine, l'environnèrent de séductions de tout genre, la poussèrent dans un abîme de corruptions, et en firent l'instrument de leurs haines. Le faible Louis XVI, dominé par Marie-Antoinette, obéit aux impulsions du clergé et de la noblesse, et ne songea rien moins qu'à arrêter le char de la civilisation. Pour un instant on put croire que leurs vœux sacriléges étaient réalisés; deux ministres intègres, Turgot et Malesherbes, partisans de la tolérance, avaient été forcés de se retirer des affaires; des lettres de cachet avaient été lancées contre plusieurs hommes de lettres; tout faisait présager une réaction religieuse. Le

nonce apostolique était même si assuré du triomphe des ecclésiastiques et du retour aux bonnes traditions de l'ultramontanisme, qu'il écrivait au saint-père que la France était encore digne du nom de fille aînée de l'Église que les premiers papes lui avaient donné, et qu'avant peu les philosophes seraient tous écrasés, brûlés ou embastillés.

Naturellement cette nouvelle fut accueillie à Rome par des transports d'allégresse; elle réjouit d'autant plus le pontife que ce mode de procéder aux conversions entrait parfaitement dans ses vues, et que lui-même se préparait à remettre en vigueur pour la police de ses états, les anciens décrets portés par ses prédécesseurs contre les hérétiques, particulièrement contre les Juifs, et qui étaient tombés en désuétude, à cause de la cruauté et de l'absurdité de leurs dispositions. Pie VI, au lieu de les adoucir, les rendit plus rigoureux; il assigna aux Israélites un quartier infect, appelé le Ghetto, leur défendit, sous peine de mort, de passer la nuit hors de leur prison, leur enjoignit, sous peine des galères, de ne pas s'approcher du couvent des Annonciades, et de ne pas se laisser voir près des églises, des monastères ou des hôpitaux de Rome; il leur interdit de faire aucun commerce avec les chrétiens et même de prendre à leur service des domestiques catholiques, s'ils ne voulaient encourir des punitions corporelles très-graves... Et, pour qu'on ne nous accuse pas d'exagération, nous ajouterons que la plupart de ces mesures odieuses sont encore aujourd'hui en pleine vigueur à Rome, à Naples, à Turin, à Milan, à Modène et dans toutes les villes de l'Italie soumises au despotisme des princes régnants! Chaque cité a son Ghetto; aucun Juif n'a le droit de possé-

der au dehors le plus petit coin de terre; seulement, pour ceux qui essayeraient de quitter le Ghetto, la peine de mort a été remplacée par celle des galères, par une amende ou par l'emprisonnement!

Pie VI exigeait en outre que les Juifs ne fissent usage que de vêtements jaunes, et ne pussent célébrer aucune cérémonie lors des funérailles de leurs coréligionnaires.

Tant de rigueurs contraignirent une foule de ces malheureux à fuir les états de l'Église; c'était ce que désirait le pape, attendu que les biens des émigrés appartenaient de droit au saint-siége. Quant à ceux qui continuèrent à habiter Rome, Pie VI, indépendamment des mauvais traitements qu'il leur fit essuyer, les soumit à des impôts énormes.

Tout l'argent que le pontife tira des Juifs vint s'engloutir, avec celui des chrétiens, dans de folles dépenses qu'il supposait devoir donner une grande illustration à son règne. Entre autres extravagances, il agrandit démesurément le musée des antiques, commencé par son prédécesseur; il entreprit des fouilles considérables dans les environs d'Otricolo, qui ne produisirent d'autre découverte que celle de fûts de colonne, de quelques trépieds et de débris de mosaïques; il fit ajouter à l'église de Saint-Pierre une sacristie, où il entassa sans ordre et sans goût une foule de chefs-d'œuvre de sculpture et de peinture qui lui coûtèrent des sommes énormes; il fit abattre et reconstruire sur des proportions gigantesques la misérable abbaye de Subiaco, dont il avait été supérieur pendant qu'il occupait la charge de trésorier à la chambre apostolique. Les seuls travaux qu'il fit exécuter dans un but d'utilité réelle furent les séparations

des routes qui aboutissaient à Rome; encore procéda-t-il à cette œuvre par des moyens vexatoires qui accrurent la misère publique; il eut l'infamie, après avoir fait contribuer les communes à ces dépenses par des taxes extraordinaires, de faire exécuter les travaux par des laboureurs et à titre de corvées.

En revanche sa Sainteté prodiguait les millions pour l'embellissement du palais Quirinal, et pour le desséchement des marais Pontins, entreprise fort glorieuse sans doute, si elle n'eût été faite dans un intérêt de cupidité et pour augmenter les richesses du bâtard de Pie VI. Ces marais Pontins submergeaient depuis un grand nombre de siècles une immense étendue de terrains, et répandaient dans tous les environs des émanations pestilentielles, qui, heureusement pour les habitants de Rome, se trouvaient arrêtées par les forêts de Cisterna et de Sermonnetta.

Les marais Pontins commençaient au pont d'Astura, où Cicéron avait été décapité, et où l'infortuné Conradin tomba treize siècles après aux mains de son cruel vainqueur, le duc d'Anjou, frère de saint Louis; ils s'étendaient le long de la côte jusqu'à Terracine, aux confins du royaume de Naples, et en quelques endroits ils s'avançaient fort loin dans les terres. Des traditions historiques nous représentent cette plaine comme l'une des plus fertiles de l'Italie. Les auteurs de l'antiquité comptent même jusqu'à vingt-trois villes ou bourgs de la belliqueuse nation des Volsques habitant l'emplacement qu'occupèrent plus tard les eaux.

Trois cents ans avant l'ère vulgaire, par suite des ravages de la guerre, les cités volsques avaient entièrement disparu,



et leurs campagnes s'étaient transformées en marais, lorsque le censeur Appius Claudius, dit l'Aveugle, essaya de restaurer cette contrée, et fit élever la voie qui a conservé son nom. Un siècle et demi après, le consul Cornélius Céthégus reprit les travaux qui avaient été interrompus; à son tour il fut obligé de suspendre le desséchement. Jules César trouva ce pays livré à de nouvelles dévastations, et songea à entreprendre de grands travaux pour lui rendre son ancienne fertilité. Auguste, héritier de ses projets, fit creuser un immense canal destiné à recevoir les eaux stagnantes et à leur procurer de l'écoulement. Trajan s'occupa également des marais Pontins; mais leurs successeurs perdirent cet objet de vue; puis, lorsque les empereurs eurent disparu pour faire place aux papes, les travaux de desséchement furent complétement abandonnés; et cette contrée, autrefois si florissante, se trouva ensevelie sous les eaux.

Quelques pontifes moins indolents que la plupart des successeurs de l'Apôtre, Boniface XIII, Martin V, Léon X, Sixte-Quint, tentèrent quelques réparations, presque aussitôt abandonnées que commencées. Enfin Pie VI, à son avénement au trône de saint Pierre, jeta les yeux sur les marais Pontins, et se mit résolument à l'œuvre pour reconquérir sur les eaux l'ancien pays des Volsques et pour en former l'apanage de son bâtard. Il établit d'abord une banque, sous le nom de Mont des marais, pour recevoir les fonds consacrés à cette entreprise, et qui s'élevèrent en peu de mois, par des souscriptions volontaires, à la somme de cent cinquante mille écus romains; ensuite il fit dresser des plans par Bolognini et par l'habile ingénieur Sani, afin de pouvoir sonder les

endroits qui offraient le plus de facilités pour les travaux. On commença par réparer un ancien aqueduc qui fournissait de l'eau à la ville de Terracine; puis on dégagea la fameuse voie Appienne, cachée sous des couches de vase depuis tant de siècles, toute construite en pierres de lave, et sillonnée encore des profondes ornières qu'y avaient creusées les voitures romaines et peut-être les chars de triomphe des anciens consuls de la république. Des milliers de bras furent employés à creuser un large canal qui devait aboutir au lac Fogliano, et mirent à sec plusieurs lieues de terrain qui furent immédiatement rendues à la culture.

Ce premier succès encouragea le saint-père à persévérer dans son entreprise et le décida même à faire élever au milieu des marais une ville importante, qu'un grand canal devait traverser dans sa partie basse en se dirigeant vers la mer. Des travaux avaient déjà été commencés et des sommes énormes dépensées, lorsqu'un ingénieur eut la pensée de mesurer les niveaux et découvrit que le sol était beaucoup plus bas que la mer. Pie VI dut en conséquence renoncer à son projet; il se rejeta alors du côté des versants des montagnes, et engloutit dans de nouveaux essais tout l'argent du trésor apostolique, celui des taxes volontaires, des impôts forcés, et celui qu'il tira des trésors de Notre-Dame de Lorette. Ce qu'il y eut de plus odieux dans le cours de cette opération, c'est que le pape, pour remplacer les vides que faisait la mortalité parmi les ouvriers, fit enlever de force des travailleurs dans les pays voisins, et décima les populations. Enfin il devint en telle haine, que les Romains ne le désignaient plus que par le nom de « Secatore, » faisant allusion



à sa manie de dessécher les marais et aux manœuvres ingénieuses qu'il savait employer pour mettre leur bourse à sec.

Chacun se demandait quel grand intérêt engageait le pape à poursuivre cette lutte insensée contre la nature, lorsqu'il pouvait, avec un quart seulement des dépenses et sans danger pour la vie des ouvriers, faire défricher les terres incultes des états de l'Église, qui étaient cinq fois plus considérables. La cause de cette préférence était bien simple: les terres en friche appartenaient aux cités ou aux particuliers, et le saint-père n'aurait point pu en disposer selon son bon plaisir. Les marais Pontins, au contraire, n'ayant point de maîtres, sa Sainteté en avait la libre disposition, et pouvait en former un apanage à quelqu'un des siens.

Dans les beaux siècles du népotisme, les papes enrichissaient leurs parents avec les tributs pieux qui affluaient de toutes les parties de l'Europe dans l'épargne de Saint-Pierre; mais depuis que la superstition était en voie de décroissance chez les nations, ils se trouvaient obligés de s'en prendre au peuple romain et d'augmenter les impôts pour satisfaire l'avidité de leurs parents.

Pie VI suivit tout naturellement cette voie pour les deux bâtards que lui avait donnés sa sœur. Il acheta pour le plus jeune, qui se nommait Romuald, les biens du duc de Lante, lui conféra le titre de comte, lui donna des équipages magnifiques et un appartement dans l'intérieur du palais; puis, afin d'enlever tout prétexte à la malignité publique, qui donnait au beau neveu les noms de ganymède et de mignon, sa Sainteté le fit partir pour la cour de France, avec le titre de nonce apostolique.

En l'absence du jeune Romuald, le souverain pontife se conduisit comme il eût fait pour la maîtresse la plus chérie; il s'occupa de lui faire décorer un magnifique palais par les premiers artistes peintres et sculpteurs; il l'orna de splendides ameublements, de riches tentures et d'objets extrêmement précieux comme antiquités ou œuvres d'art. Il se donna même tant de mouvement pour rendre ce palais digne de l'objet de ses honteux amours, qu'il en tomba gravement malade et courut risque de la vie.

Le nonce, averti de l'état où se trouvait son oncle, revint immédiatement à Rome, sous prétexte de lui donner des consolations, et en réalité pour ne pas laisser à d'autres le soin de piller le trésor apostolique. La convalescence de Pie VI fit avorter les espérances du beau neveu en ce qui concernait le pillage de la caisse de l'Église, mais ne fit que rendre sa fortune plus brillante. D'abord il fut créé protonotaire apostolique, titre qui lui donnait le droit de porter la robe violette et de se faire appeler monsignor; ensuite il fut mis en possession de la place de majordome du souverain pontife et de plusieurs bénéfices très-importants.

Sa Sainteté ne s'en tint pas à ces actes de complaisance pour sa famille. Quand elle eut assuré la fortune de son bâtard chéri, elle songea à l'établissement du frère aîné; elle lui donna également le titre de comte, des équipages, des chevaux, des palais; elle lui permit de puiser dans le trésor apostolique pour faire des spéculations de la plus révoltante cupidité, pour accaparer les grains, les huiles et toutes les denrées de première nécessité, dont il faisait hausser les prix et qu'il revendait ensuite avec des bénéfices scandaleux.



Le comte Louis devint à son tour le mignon du saint-père, et partagea ses infâmes caresses avec sa propre mère, son frère et une jeune fille, dona Constanza, d'une ravissante beauté, le fruit de l'adultère de Pie VI, quand il n'était que cardinal, et de la comtesse Falconieri.

Abomination et sacrilége!!! Sa Sainteté renchérit encore sur les débordements de l'exécrable Roderic Borgia, et donna au monde l'exemple d'un pape incestueux avec sa sœur, incestueux avec sa fille, unissant solennellement sa fille à son gendre, son fils à sa bru, et son mignon à sa maîtresse!!!

En mémoire de cet événement, le pape combla son neveu de nouvelles faveurs. Indépendamment du nouveau titre de duc de Braschi, qu'il lui avait conféré peu de temps auparavant, il lui donna une cassette précieuse, qui contenait dix mille doublons d'or, des rosaires, des diamants d'un prix inestimable, une collection de médailles enrichies de pierreries, des terres, des domaines, des palais, quelques-uns des grands biens que les jésuites possédaient à Tivoli, et la magnifique argenterie qu'on avait confisquée à ces religieux. Le nouveau couple reçut en outre des cardinaux, des princes romains, de la noblesse, des prélats, des évêques, des fermiers de la chambre apostolique et des officiers de toutes les classes, des présents considérables et en si grande abondance qu'on en remplit plusieurs salles du Vatican.

Il semblait à la joie vaniteuse que manifestait le souverain pontife à la vue de ces présents, qu'il se fût porté une sorte de défi de mettre toute la chrétienté à contribution pour ses bâtards. Il ne se contenta pas des offrandes des Romains, il voulut encore exploiter les rois catholiques dans l'intérêt du

duc et de la duchesse de Braschi. Il profita de la circonstance de l'accouchement de la princesse des Asturies et de la reine de France, et fit envoyer, au nom de sa nièce chérie, des langes bénits destinés à l'embryon qui devait un jour régner sur les Espagnes, et au fils de Louis XVI. Ses espérances ne furent pas trompées; les cours de Madrid et de Versailles firent des folies pour reconnaître la galanterie d'un tel procédé, et firent pleuvoir sur les bâtards bien-aimés du saint-père, les grâces, les pensions, l'or, les pierreries et les décorations de toute espèce.

Tous les souverains cependant ne partagèrent pas l'engouement de Louis XVI et du prince des Asturies. L'empereur Joseph II se montra au contraire scandalisé des débordements de la famille pontificale; et dans son indignation il annonça qu'il était résolu à rompre toute relation avec la cour de Rome et à renverser l'ultramontanisme dans ses états. Mais il faut dire que les sentiments qui poussaient ce monarque dans la voie des progrès n'étaient pas entièrement désintéressés, et que son but le plus réel était de substituer son autorité absolue à l'autorité infaillible de la papauté. Il commença par permettre à ses sujets d'Allemagne et d'Italie de parler et d'écrire sur toutes sortes de matières religieuses; il défendit la publication des bulles, brefs, décrets ou autres actes émanés de la cour de Rome dans toute l'étendue de ses états; il soumit les ordres monastiques à la juridiction des ordinaires, et leur interdit toute correspondance avec les supérieurs étrangers; il suspendit la réception des novices dans les couvents; il sécularisa un grand nombre de religieux et de moines, déclara les colléges des missions et les sémi-

naires soustraits à la dépendance immédiate du saint-siége, disposa des évêchés, des bénéfices, des abbayes, soumit les évêques à un serment de fidélité, restreignit les franchises des lieux saints, et régla la discipline extérieure des églises. Ensuite il s'occupa de sévir contre les récalcitrants: il priva de ses revenus le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, l'ennemi déclaré de toutes les réformes; il chassa de leurs siéges, de leurs cures ou de leurs colléges, les évêques, les prêtres et les jésuites qui avaient persécuté l'abbé Ploner, directeur du séminaire de Brixen en Moravie, sous prétexte de jansénisme; il fit supprimer et arracher des missels la constitution Unigenitus et la bulle In cœna Domini; enfin il abolit les odieux tribunaux de l'inquisition, et défendit à ses sujets de recourir à Rome pour les dispenses.

Ces réformes excitèrent au plus haut degré la colère de sa Sainteté et la décidèrent à adresser des représentations à Joseph II par l'entremise de monsignor Garampi, son nonce apostolique à Vienne. Mais l'empereur s'en montra fort peu touché, et chargea le prince de Kaunitz, son ministre, de signifier à la cour de Rome qu'il n'entendait nullement être réprimandé sur ce qu'il lui conviendrait de faire dans ses provinces, en tant qu'il ne toucherait pas aux dogmes du catholicisme, et que les notes furibondes du pape n'amèneraient d'autre résultat que celui d'une rupture avec le saint-siége et la nomination d'un patriarche en Autriche.

Cette menace fut un coup de foudre pour Pie VI: elle abaissa son orgueil et provoqua une détermination qui surprit toute l'Europe. Sa Sainteté s'imagina qu'il ne lui restait d'autre moyen de ramener Joseph II que d'aller le trouver

en personne; et sans plus tarder elle lui adressa un bref pour le prévenir de cette résolution.

Le souverain pontife, sous prétexte de représenter dignement le siége apostolique, voulut que son voyage ressemblât à une marche triomphale, et déploya sur toute la route une ostentation fastueuse. Il sortit de Rome par la porte del Popolo, et se fit accompagner par les principaux seigneurs de sa cour jusqu'à la ville d'Otricoli, où il se sépara de ses chers neveux. Ceux-ci retournèrent le soir même à la ville sainte pour assister à l'illumination de la basilique de Saint-Pierre et au feu d'artifice qui devait être tiré au château Saint-Ange en leur honneur.

Pie VI, qui désirait ardemment paraître à la cour de l'empereur dans tout l'éclat de sa majesté, avait eu soin d'emporter le trirègne, les crosses de cérémonie, ainsi que ses plus magnifiques ornements. Il avait fait également provision de barrettes pour gagner les évêques, et de médailles d'or pour séduire les ecclésiastiques. Ces médailles étaient frappées d'un côté à l'effigie des apôtres saint Pierre et saint Paul, et de l'autre à la sienne propre; ce qui faisait dire aux prélats que ce n'était pas les sots personnages qu'elles représentaient qui les rendait précieuses, mais bien le métal dont elles étaient faites. Partout sur son passage sa Sainteté se complut à recevoir de puérils honneurs, à distribuer des reliques, des chapelets, des scapulaires, à faire baiser ses sandales et à distribuer des indulgences.

Le voyage de Pie VI fut une longue comédie entremêlée de scènes burlesques: à Tolentino, il vint adorer les ossements de saint Nicolas; à Notre-Dame de Lorette, il de-

manda pardon à la Vierge de lui avoir fait des emprunts forcés pour les marais Pontins; à Césène, sa ville natale, il se donna en spectacle dans un grand dîner avec tous ses parents et s'enivra outre mesure; à Imola, il traita également les ambassadeurs du roi de Sardaigne et du duc de Parme et renouvela le même scandale. Enfin, il entra dans les états de Venise, monta sur le Bucentaure, qui l'attendait à sa sortie de Ferrare, et descendit jusqu'à l'île de Chiozza, où il fut complimenté par les prélats vénitiens, par le doge et par le sénat, que représentaient les deux procurateurs de Saint-Marc. Néanmoins il ne voulut pas visiter la reine de l'Adriatique, et laissant Venise à sa droite, il atteignit les canaux des lagunes, et débarqua à Malagherra. De cette ville, il se rendit à Trévise, traversa la Piave sur un pont bâti exprès pour lui, s'arrêta un instant à Udine, la dernière ville de la république, et entra sur les terres de l'Autriche.

A Goritz, il trouva le nonce Garampi, le comte Cobentzel, vice-chancelier de l'empereur, un escadron de la garde noble, et plusieurs seigneurs qui l'attendaient pour le conduire jusqu'à Vienne. A Laybach, en Carniole, l'archiduchesse Marie-Anne, sœur de Joseph II, vint à sa rencontre, et, à la grande édification des fidèles, lui baisa les pieds. A Gratz, il marcha pendant une heure entière entre deux haies de spectateurs qui, malgré les gardes, rompaient l'ordre de la marche pour toucher ses vêtements sacrés. A Neunkirchen, il trouva l'empereur et son frère l'archiduc Maximilien qui l'attendaient au milieu d'une brillante escorte de seigneurs et de dames. Le pontife descendit de voiture dès qu'il eut aperçu les deux princes, et fit quelques pas en avant

pour rejoindre Joseph II, qui de son côté avait mis pied à terre. L'empereur et le saint-père s'embrassèrent trois fois, et se donnèrent réciproquement des témoignages d'intérêt; on remarqua même que des larmes d'attendrissement roulaient dans les yeux des deux éminents personnages; il est vrai que Pie VI savait pleurer à volonté, et Joseph II à propos. Ils remontèrent ensuite en voiture et firent leur entrée dans Vienne au son des cloches et au bruit du canon, escortés par un peuple innombrable qui remplissait les rues, s'échelonnait depuis les premiers étages jusque sur les toits, et faisait retentir l'air d'acclamations fanatiques. Pie VI, ivre de joie, exalté par la vanité, ne cessait de se lever dans le carrosse, d'étendre les bras, et d'envoyer à la foule stupide les flots de sa bénédiction.

Il serait réellement difficile de se faire une idée de la sensation que produisit cette comédie pontificale, si des historiens qui en ont été les témoins n'avaient pris soin de nous en conserver la relation. Un luthérien s'exprime ainsi dans une lettre à un de ses amis : « Vous ne pouvez vous imaginer » quel effet produit la présence du pape dans notre cité, sur- » tout quand il se donne en spectacle au peuple. J'ai vu plus » de cinquante mille hommes réunis saluer le chef de la ca- » tholicité par des cris frénétiques, lorsqu'il s'avance la tiare » au front, revêtu de ses ornements sacrés pour eux, magni- » fiques pour nous, entouré de cardinaux, d'évêques et de » tout le haut clergé. L'habile comédien se courbe vers la » terre, élève ensuite ses bras vers le ciel dans une attitude » théâtrale, et semble profondément persuadé qu'il y porte » les vœux de toute une nation. Représentez-vous cette céré-

» monie remplie par un vieillard d'une taille majestueuse, » de la figure la plus noble et la plus belle, représentez-vous » cette foule immense qui se précipite à genoux avec un reli- » gieux enthousiasme au moment où le pontife lui donne la » bénédiction. Jugez combien ces scènes religieuses doivent » agir avec force sur les esprits faibles qui sont disposés à se » laisser séduire par les actes extérieurs. »

Elles agirent en effet sur les Viennois, au point que pendant un mois le cours du Danube était constamment obstrué par la foule des barques qui remontaient ou descendaient le fleuve, et qui apportaient dans la capitale de l'empire des milliers de curieux. Les fidèles se pressaient par vingt et par trente mille, dans les rues qui aboutissaient au palais impérial où résidait le pape; et cinq fois par jour sa Sainteté était obligée de paraître à son balcon pour accorder à cette multitude impatiente le facile bienfait de sa bénédiction.

Le culte fanatique que les Autrichiens rendaient à Pie VI ne s'adressait pas seulement à sa personne, mais encore à ses vêtements et jusqu'à ses sandales. Tout le monde connaît la vénération des catholiques pour la mule du pape; c'était le cas ou jamais de lui faire jouer son rôle; la pantoufle sacrée fut soigneusement placée sur un coussin dans la chambre d'audience, et un nombre incroyable de dévotes et d'imbéciles de toutes les classes vinrent la baiser, à la honte de l'espèce humaine! On fit plus encore; on la promena comme une relique dans les maisons seigneuriales de Vienne, et les princes se firent un pieux devoir d'adorer la chaussure d'un prêtre sodomite et incestueux!

Joseph II finit par prendre quelque souci de l'enthousiasme

de ses peuples pour Pie VI, et il songea à le congédier : toutefois il voulut avoir l'air de lui faire quelques concessions ; il permit à ses sujets de s'adresser à Rome pour obtenir les dispenses du premier et du second degré ; il consentit à ce que rien ne fût changé dans la nomination aux siéges vacants de la Lombardie ; il toléra l'enseignement historique des questions qui avaient rapport à la bulle Unigenitus, et défendit seulement qu'on disputât sur le dogme qu'elle imposait ou sur ceux qu'elle condamnait.

Avant de se séparer, l'empereur et le pontife se donnèrent des marques mutuelles d'affection. Joseph fit présent au chef de l'Église d'un pectoral enrichi de diamants, évalué à plus de deux cent mille florins ; il lui fit porter en outre, par le vice-chancelier de l'empire, un diplôme qui élevait son bâtard Louis Braschi-Onesti à la dignité de prince du saint-empire, et l'exemptait des taxes payées en pareil cas, et qui étaient évaluées à quatre-vingt-dix mille florins ; il n'oublia pas les cardinaux et les évêques qui composaient la suite du pontife, il les anoblit tous et leur fit de riches cadeaux. Le jour du départ, il l'accompagna jusqu'à l'église de Mariabrunn, à une lieue de Vienne, et l'embrassa avec les apparences de la plus franche cordialité. Mais ce fut tout, car à peine le pape eut-il quitté les terres de l'Autriche, que l'empereur reprit ses projets de réformes, annula les précédents décrets relativement aux siéges de la Lombardie, nomma lui-même un prélat à l'archevêché de Milan, supprima les ordres mendiants qui infestaient ses états, s'empara de leurs revenus, restreignit les priviléges des nonces apostoliques, sanctionna ses édits de tolérance, et prit sous sa protection immédiate

les écrivains hostiles à la cour de Rome. De sorte qu'à son retour au Vatican, le pape eut le déboire d'apprendre que sa présence n'avait nullement converti l'empereur, et que son voyage n'avait produit d'autre résultat que celui d'accroître de dix millions la dette du trésor apostolique.

Joseph II, entré plus que jamais dans la voie des réformes religieuses, voulut renverser d'un seul coup les obstacles qui s'opposaient à ses desseins, et accourut en Italie dans le but de tenter un dernier effort pour amener le saint-siége à des concessions extrêmes, ou de déclarer ouvertement sa rupture avec la cour papale. Il fut reçu à Rome comme Pie VI l'avait été à Vienne; mais au lieu de rompre en visière ainsi qu'il avait l'intention de le faire, il se laissa circonvenir par le cardinal de Bernis, ambassadeur de France, et par le chevalier Azara, ministre d'Espagne, et il consentit à conclure avec le saint-siége une espèce de concordat.

Pie VI ne s'inquiéta pas davantage des réformes de l'Allemagne, et se jeta dans tous les débordements de la plus crapuleuse débauche. Chaque nuit, le Vatican devint le théâtre de saturnales dégoûtantes, qui réunissaient le père, la fille et les deux frères, et qui rappelaient les orgies des Borgia. Chaque jour Rome put apprendre par les indiscrétions des officiers du palais quels avaient été pour la nuit les favoris du pape, et s'il les avait choisis parmi ses bâtards, parmi ses pages ou ses galopins de cuisine.

Sa Sainteté ne remplissait plus aucune des fonctions pontificales; elle passait des matinées entières à sa toilette, se fardait les joues et les lèvres, se parfumait les mains et la poitrine; s'étuvait avec des essences précieuses, comme la



Famille Grecque.

plus coquette des courtisânes, et se parait de dentelles. Gorani prétend qu'il entrait dans des fureurs si grandes lorsque ses camériers ne l'habillaient pas à sa fantaisie, qu'il les frappait à coups de poing, et qu'un jour il faillit assommer un tailleur qui lui avait apporté un vêtement mal fait. Ce qu'il y a de certain, c'est que Pie VI était d'une arrogance et d'une brusquerie extrême, et qu'il conserva ce caractère violent jusqu'à son dernier jour. Enfin ses turpitudes le rendirent un tel objet de haine et de mépris pour les Romains, que dans les cérémonies religieuses où il apparaissait, les fidèles ne lui renvoyaient plus que des huées en échange de ses bénédictions.

Il n'est pas inutile de faire connaître un incident assez curieux qui a trait à une succession extorquée par le saint-père et qui causa un grand scandale dans toute l'Italie. Un certain Amanzio Lepri, Milanais d'origine et fils d'un ancien officier des douanes, était possesseur d'une fortune considérable qu'il dépensait en œuvres pies. Le pape ayant eu connaissance que ce béat personnage était extrêmement faible d'esprit, résolut de faire agir la religion pour s'emparer de ses grands biens; il lui dépêcha un ancien jésuite qui sut lui inspirer des doutes sur la légitimité de ses richesses, le détermina à embrasser l'état ecclésiastique et à faire une donation de son immense patrimoine en faveur du bâtard et de la fille chérie de sa Sainteté.

Pie VI feignit de ne point vouloir que le duc de Braschi acceptât le don; puis il se laissa vaincre par les instances d'Amanzio Lepri, et mit seulement pour condition qu'il se réserverait une pension de cinq cents écus par mois. La belle-

sœur de ce fanatique, la marquise Victoire Lepri, réclama contre des dispositions qui frustraient sa jeune fille Marianne, la nièce et la pupille d'Amanzio, de son héritage, et attaqua la donation devant le tribunal de l'auditeur de la chambre. Celui-ci, qui était tout à la dévotion du pape, la débouta de sa demande, et reçut pour prix de sa lâche condescendance le chapeau de cardinal. Victoire Lepri ne se rebuta pas, et en rappela devant le tribunal de la rote. C'était la seule juridiction qui eût conservé à Rome quelque indépendance, et par suite des droits à l'estime publique; elle devait cette indépendance à son organisation même, étant composée de douze juges ou auditeurs, dont trois seulement étaient Romains, et dont les autres se trouvaient répartis de la manière suivante, un de Bologne, un de Ferrare, un de Venise, un de Milan, un Allemand, deux Espagnols et deux Français; cinq de ces docteurs étaient à la solde du pape, les autres étaient payés par les états auxquels ils appartenaient. La forme de leurs jugements était simple et laissait peu de prise à la chicane; tout concourait à les rendre respectables.

Pie VI, redoutant une condamnation, offrit à la marquise de lui compter deux cent mille écus, à la condition qu'elle se désisterait de ses poursuites, et lui proposa même d'unir la jeune Marianne à son neveu Romuald Onesti.

La famille Lepri refusa de transiger, et persista dans sa résolution de faire vider le procès par le tribunal de la rote. Les juges rendirent un arrêt favorable à la pupille dépossédée, et cassèrent l'acte de donation. Le saint-père ne se tint pas pour battu, il extorqua un testament en bonne forme de l'imbécile Amanzio, en faveur de son neveu le duc de Braschi;

puis quand il eut cette pièce importante, il le fit tout simplement empoisonner, pour éviter qu'il ne lui prît fantaisie de changer ses dispositions. Le lendemain, Pie VI convoqua le tribunal de la rote et présenta le testament, afin que son bâtard fût mis en possession des biens du défunt; mais quel fut son étonnement et sa rage, lorsqu'au moment où les juges allaient prononcer sur la validité des droits du duc de Braschi, il vit la jeune Marianne elle-même, conduite par sa mère, s'avancer dans l'enceinte du tribunal et dérouler un autre testament postérieur à celui du pape, et dans lequel Amanzio déclarait qu'il l'instituait sa seule héritière, qu'il annulait la donation entre-vifs faite au neveu du pontife, ainsi qu'un testament qui lui avait été arraché par la violence, et qu'il laissait à sa famille le soin de venger sa mort.

Cet incident changea toutes choses; le tribunal de la rote prononça un second jugement favorable à Marianne Lepri, et débouta le duc de Braschi de sa demande. L'obstiné pontife n'abandonna pas encore la partie, il refusa d'obtempérer aux ordres des magistrats, décida de sa seule autorité que la cause serait de nouveau examinée; et dans l'intervalle sut mettre en jeu si à propos les menaces et les promesses, que les auditeurs lui apportèrent sur un plat d'or l'arrêt définitif qui confirmait la donation du malheureux Amanzio à l'infâme duc de Braschi, et qui condamnait ses légitimes héritiers aux frais du procès. Cette odieuse spoliation souleva l'indignation générale des Romains et même des peuples étrangers; les cours de Naples, d'Espagne, de France, d'Allemagne, la république de Venise, les états de Modène et le duché de Toscane, flétrirent la conduite du pape dans leurs gazettes.

Joseph II en prit occasion de ne plus rien ménager avec le saint-siége ; il abolit entièrement les nonciatures comme contraires à la juridiction des évêques ordinaires ; il rendit un décret concernant les nonces, et les fit descendre à la classe de simples envoyés diplomatiques ; puis il assembla le fameux congrès d'Ems. Les prélats qui composaient cette réunion formulèrent vingt-trois articles fort importants qui étaient en opposition formelle avec les principes ultramontains de la cour de Rome, et qui entre autres choses proclamaient l'indépendance des religieux à l'égard de tout supérieur résidant à l'étranger, l'autorité absolue des évêques dans leurs diocèses pour toutes exemptions ou dispenses, la nécessité de l'acceptation des bulles romaines par l'autorité compétente pour les rendre obligatoires dans l'empire ; l'abolition du serment de vasselage prescrit aux prélats par Grégoire VII, la reconnaissance exclusive comme véritable droit public de l'Église allemande des décrets du concile de Bâle, et l'abolition du concordat conclu avec Rome à Aschaffembourg. Enfin, pour porter un dernier coup à la suprématie du saint-père, Joseph fit demander à Pie VI par le congrès la convocation du concile œcuménique, que les papes promettaient depuis deux siècles ; il fit appuyer cette réclamation sur la nécessité où se trouvait l'Église d'abolir une foule d'usages superstitieux qui compromettaient la religion, et en même temps de réviser les constitutions mensongères qui servaient de prétexte aux empiétements de la cour de Rome.

Des troubles qui éclatèrent alors dans les Pays-Bas vinrent distraire l'empereur et l'obligèrent à renvoyer à un autre temps l'exécution de ses projets ; toutefois son exemple avait

produit de bons résultats; le goût des réformes avait gagné les états d'Italie; les républiques de Venise, de Gênes, le royaume de Naples et le duché de Modène, travaillaient sérieusement à abaisser le saint-siége; le grand-duc de Toscane, Léopold, frère de Joseph II, se distinguait surtout dans cette croisade contre la papauté: comme l'empereur, il avait convoqué un concile à Pistoïa sous la présidence de l'évêque de cette ville, le fameux Scipion Ricci, neveu du général des jésuites, mort dans les cachots du château Saint-Ange, prélat d'une piété sincère, mais qui avait le malheur, aux yeux du pontife, de ne point partager les sentiments des disciples d'Ignace de Loyola. Sa Sainteté s'empressa de condamner les décisions prises dans cette assemblée, et fit défense au duc de Toscane d'y avoir égard. Léopold, bien loin de se laisser intimider par les censures apostoliques, réunit immédiatement les évêques de ses états à Florence, pour faire adopter quatre nouveaux articles concernant les réformations des Bréviaires et des Missels, la traduction du Rituel en langue vulgaire; la préséance des curés sur les chanoines, et la déclaration que l'institution épiscopale était de droit divin. Mais Pie VI avait si bien intrigué et si bien fait agir les ressorts de la corruption, que la majorité des prélats se déclara contre le projet du grand-duc.

La coterie du pape ne s'en tint pas à ce premier succès, elle voulut rendre sa victoire complète en accablant à la fois le prince et Scipion Ricci; elle envoya des agitateurs dans la ville de Pistoïa, souleva les fanatiques de l'endroit en accusant l'évêque de vouloir détruire la religion, et donnant pour preuves que cinq ans auparavant il avait fait enlever de la

basilique de Prato une relique miraculeuse. L'intrépide Ricci fit tête à l'orage, et n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses généreux projets de réforme ; il porta plus particulièrement son attention sur les maisons religieuses, dont les désordres étaient un objet de scandale inouï, et constata que dans les couvents des dominicaines les déportements étaient arrivés au dernier degré.

Des déclarations de nonnes firent connaître que dans les couvents de Sainte-Lucie et de Sainte-Catherine de Pistoïa, les dominicaines recevaient leurs confesseurs dans le chapitre et se livraient avec eux, sur les marches mêmes de l'autel, aux excès du libertinage le plus effréné ; d'autres religieuses firent l'aveu que souvent des dépits d'amour, des jalousies, ou l'inconstance des moines, amenaient entre elles des collisions sérieuses ; qu'elles se disputaient l'amour du provincial ou du prieur ; qu'elles se privaient pour leurs confesseurs de leur argent et de leurs effets ; que plusieurs dominicains avaient cinq ou six maîtresses qui leur formaient une espèce de sérail ; qu'à chaque promotion d'un provincial dans les monastères d'hommes, le nouvel élu se rendait dans leurs couvents pour choisir une favorite ; que celui-ci faisait alors ranger sur deux files toutes les nonnes entièrement nues, qu'il les examinait de l'œil et de la main, et terminait son inspection en plaçant son chapeau sur la tête de la novice qui lui semblait la plus belle, et dont il faisait sa femme sur l'heure même. Scipion Ricci reconnut encore que ces désordres n'étaient point les seuls auxquels s'abandonnaient les dominicaines ; il acquit la certitude qu'elles se livraient entre elles aux plus horribles saturnales, et qu'elles faisaient profession

du quiétisme le plus libertin. L'évêque de Pistoïa mit fin à ces turpitudes en plaçant ces maisons de prostitution sous une surveillance inflexible, et en excluant les dominicains des emplois de confesseurs.

Ce fut encore inutilement que le saint-père intervint et fulmina des bulles contre le réformateur; le grand-duc Léopold maintint tous les règlements de Scipion Ricci, et supprima définitivement l'inquisition dans toute l'étendue de ses états.

Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, avait également aboli les terribles tribunaux du saint-office, et se préparait à entrer dans la voie des réformes monastiques. Déjà il avait ordonné la suppression de soixante-dix-huit couvents en Sicile; il alla plus loin, il ordonna aux autres monastères de ne faire à l'avenir aucune acquisition nouvelle, et il les plaça tous sous la domination des évêques; ensuite il défendit aux ecclésiastiques d'obéir aux règlements de la chancellerie romaine, revendiqua auprès du souverain pontife le droit de conférer les bénéfices vacants, et refusa de continuer à payer le honteux tribut que ses prédécesseurs avaient coutume d'envoyer à Rome, et qu'on appelait l'hommage de la haquenée. Pie VI protesta contre les tentatives de rébellion du souverain, le menaça de ses anathèmes, et lui fit dire par le nonce qu'il ne souffrirait pas qu'un roitelet le traitât comme un curé de campagne. Sa majesté sicilienne, pour toute réplique, chassa le légat de ses états, et fit des préparatifs pour châtier l'insolent pontife et pour reprendre les duchés de Castro et de Ronciglione enclavés dans les états de l'Église, et dont les rois de Naples avaient constamment revendiqué la possession.

De graves événements qui se passaient en France suspendirent les effets de la colère de Ferdinand, et le forcèrent à porter toute son attention sur l'imposant spectacle d'une nation aux prises avec la royauté.

Louis XVI, cédant aux funestes conseils de ses courtisans, avait commis la faute énorme de rappeler tous les ecclésiastiques bannis pour cause de fanatisme, de se ranger du parti des jésuites, de se déclarer l'ennemi des philosophes et de persécuter à outrance les hommes qui étaient la gloire de la patrie. De ce moment les querelles un moment assoupies avaient repris toute leur énergie, et la monarchie se trouvait de nouveau en butte aux attaques de ses formidables adversaires. Ce n'était plus une faction que l'absolutisme avait à combattre, c'était une nation entière qui se levait menaçante pour réclamer ses droits méconnus, et qui se préparait à demander un compte terrible à la royauté des désastres qu'elle avait attirés sur elle depuis quatorze siècles.

Voltaire venait de mourir à Paris, entouré des hommages de tous les hommes éclairés du siècle; et cependant le clergé fanatique, à l'instigation des jésuites, avait refusé une tombe aux dépouilles mortelles d'un des plus grands génies qui eût apparu dans le monde; Rousseau, le rival de gloire de Voltaire, l'avait suivi de près dans l'éternité; et les prêtres, renouvelant le même sacrilége, avaient refusé un coin de terre à l'immortel auteur du Contrat social.

La mort de ces deux grands hommes, les pères de la philosophie moderne, remplit de joie les nobles et les ecclésiastiques; tous supposèrent que le parti privé de ses chefs serait facilement écrasé, et ils se mirent à l'œuvre. Les évêques s'a-

dressèrent au parlement pour obtenir qu'un ancien décret portant la peine de mort contre les auteurs, les imprimeurs et les distributeurs des livres hostiles à la religion reçût sa rigoureuse exécution. « Il faut punir avec le glaive du bourreau, disaient les fougueux prélats, les crimes de la presse. » Les philosophes qui écrivent contre l'Église sont plus coupables que les régicides, car ils s'attaquent à Dieu et non » à un homme. Nous réclamons donc pour eux le même » supplice; nous voulons aussi qu'on leur brûle la main » droite!!!..... » Louis XVI, honte sur lui! s'associa à cette odieuse persécution contre les écrivains. Il fit menacer la république de Genève de sa colère si elle continuait à imprimer des ouvrages irréligieux. A Paris et dans les provinces il sévit contre les libraires et les imprimeurs, à défaut des auteurs, qui évitaient le châtiment par la fuite.

Mais rien ne put arrêter l'essor des doctrines philosophiques; la phalange, au lieu de diminuer, devint de jour en jour plus nombreuse et plus entreprenante. Beaumarchais, Diderot, d'Alembert, Condorcet, Bailly, Thomas, Vicq-d'Azir, Marmontel, Chamfort et une multitude d'autres écrivains, continuèrent l'œuvre commencée par Voltaire pour la régénération des peuples et pour l'émancipation intellectuelle du genre humain. Ils consacrèrent tout leur temps, toute leur fortune à écrire et à répandre des ouvrages où ils proclamaient des maximes d'indépendance; ils firent prendre en exécration l'ultramontanisme et l'absolutisme; ils habituèrent les Français à regarder l'insurrection comme le plus saint des devoirs, et soulevèrent la nation contre les deux ordres du clergé et de la noblesse.

De toutes parts il se forma des associations secrètes, dans le but de travailler au triomphe de la liberté et à la ruine du despotisme; dans chaque province des presses clandestines imprimèrent des milliers d'ouvrages sur la religion, sur l'état, sur la législation, sur les finances, et répandirent des torrents de lumières dans toutes les classes. Partout se manifesta un dégoût profond des temps passés, une ardeur incroyable de réformes. Cette fièvre de régénération gagna même les corps privilégiés; des magistrats, des membres de l'Université, des seigneurs de la cour, des ministres, se montrèrent partisans des idées nouvelles. Ce fut une affaire de mode dans la haute société de flétrir les institutions d'une religion décrépite et d'une royauté vermoulue.

Pie VI conçut de vives alarmes sur l'agitation qui se manifestait en France, et prévit que le moment n'était pas éloigné où la fille aînée de l'Église s'affranchirait de la tutelle de sa mère. Cependant la cour ne cessait d'entretenir les meilleures relations avec sa Sainteté; et l'imbécile Louis XVI faisait offrir des sommes considérables à la chancellerie romaine pour la canonisation de la bienheureuse fille de Louis XI, Jeanne la Bossue, que Louis XII avait si scandaleusement répudiée pour l'altière Anne de Bretagne, sa seconde femme. Mais avant que cette ridicule affaire eût été décidée, la bonne harmonie vint à se rompre par suite du fameux procès du collier, dans lequel l'honneur de la reine de France et d'un prince de l'Église était gravement compromis. L'arrestation du principal coupable, le cardinal de Rohan, avait causé une grande sensation dans le sacré collége. Le pape avait immédiatement adressé des représentations à

l'ambassadeur de France, et lui avait signifié qu'il invoquerait l'observation des règles canoniques en faveur de l'accusé si on poussait les choses plus avant.

Louis XVI ne voulut rien entendre, et déclara qu'il ferait procéder au jugement du prince de Rohan, malgré le pape, malgré les cardinaux, malgré toutes les cours étrangères, afin de venger l'honneur de la reine. Monseigneur de Rohan résolut alors d'affronter le péril, et demanda lui-même à soumettre au parlement l'examen de sa cause. Le rusé prélat avait prévu que Marie-Antoinette reculerait devant le scandale des débats publics, achèterait son silence et le ferait renvoyer absous. Mais le sacré collége, qui ne pouvait connaître les motifs qui lui avaient fait prendre cette détermination, ne goûta pas la démarche, et protesta contre l'abandon volontaire qu'il faisait de ses droits, en déclarant que la cour de Rome seule pouvait juger un prince de l'Église.

Toute l'Europe s'occupa de ce procès. Le roi d'Espagne envoya des notes en France pour engager Louis XVI à assoupir l'affaire; l'empereur d'Allemagne réclama dans le même but le cardinal de Rohan, comme prince du saint-empire romain; l'électeur de Mayence prétendit également avoir des droits à connaître de cette accusation, parce que l'accusé était évêque de Strasbourg et son suffragant; enfin la diète de Ratisbonne revendiqua la cause comme ressortissant d'un état de l'empire.

Dans cette occurrence, Pie VI reconnaissant l'impossibilité de rien changer aux dispositions de Louis XVI, qui paraissait, quoiqu'un peu tard, prendre au sérieux son honneur de mari, voulut au moins sauver la dignité du corps

des cardinaux, et éviter qu'un prince de l'Église fût déclaré par un tribunal séculier, calomniateur, escroc, voleur et faussaire; il prononça la suspension par interim du cardinal de Rohan, grand aumônier de France, et lui accorda un délai de six mois pour venir se justifier devant ses pairs des accusations portées contre lui.

Le parlement de Paris prétendit que le bref de sa Sainteté portait atteinte aux libertés de l'Église gallicane, refusa d'y avoir égard, et continua ses enquêtes. Heureusement pour le grand aumônier, Marie-Antoinette intervint secrètement dans l'affaire, gagna les plus influents des conseillers et le fit mettre hors de cause. Son éminence fut immédiatement réinstallée dans ses titres et dignités; ce qui fit dire aux Parisiens, par allusion au prétendu bon mot attribué à François Ier, que le cardinal n'avait rien perdu, fors l'honneur!

La concorde fut rétablie entre les deux cours, les relations furent reprises sur le même pied qu'avant cette affaire, et Louis XVI s'appuya comme par le passé sur Pie VI pour faire rétrograder la civilisation et ramener la France aux siècles d'esclavage. Déjà il n'était plus au pouvoir d'un roi d'accomplir cette œuvre sacrilége; hommes et choses, lois et constitutions, tout se trouvait emporté par une force irrésistible dans le tourbillon révolutionnaire; et comme si les événements ne marchaient pas assez vite au gré même de ceux qu'ils devaient abattre, les nobles et les prêtres affectaient plus d'arrogance, plus d'orgueil que jamais. La reine se jetait avec une sorte de délire dans les plaisirs et les débauches, sans être arrêtée par la crainte du scandale, sans être retenue par le soin de sa propre conservation, sacrifiant

aux jeunes seigneurs ou aux jeunes femmes de la cour, objets de ses criminelles ardeurs, les millions de la France, dans le moment où les finances était dans un désordre effroyable.

C'est alors que Louis XVI eut l'idée de convoquer les notables pour obtenir de nouveaux impôts et combler les déficits du trésor. Dès l'ouverture de l'assemblée, on put voir quels progrès avaient faits les idées de réforme dans tous les esprits, grâce aux philosophes; les notables, quoique appartenant aux classes privilégiées, refusèrent les subsides qui leur étaient demandés, réclamèrent contre les dissipations de la cour, et demandèrent la suppression des annates, droit qui faisait sortir des millions du royaume au bénéfice de la chambre apostolique.

Dans ces circonstances, le nonce de Pie VI s'était hâté d'intervenir pour défendre les intérêts de la cour de Rome, et avait engagé Louis XVI à remettre les rênes du gouvernement aux mains d'un prêtre énergique qui pût, à l'exemple de Richelieu, sauver le trône et l'autel d'une ruine imminente. Le faible monarque obéit, nomma principal ministre Charles Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, et lui donna la direction des finances. Immédiatement le prélat dressa des édits d'impôts et les porta au parlement pour les faire enregistrer. Les conseillers refusèrent d'obtempérer à ses ordres, et déclarèrent qu'une assemblée des états généraux était seule compétente pour l'établissement des charges publiques. Ce mot « d'états généraux » retentit aussitôt dans toute la France; le clergé, la noblesse, les parlements, la bourgeoisie, tous mus par des espérances ou par des intérêts divers, proclamèrent le principe « qu'une nation représentée

» par ses députés possédait le droit imprescriptible de ré-
» former les abus et de consentir l'impôt. ».

Sa majesté voulut résister à l'opinion, et tint plusieurs lits de justice où les nouveaux édits furent enregistrés; les parlements protestèrent contre ces illégalités, et déclarèrent nul l'enregistrement. Vainement le principal ministre eut recours aux voies d'intimidation, et fit emprisonner les magistrats les plus récalcitrants. Ces actes de rigueur ne firent qu'exaspérer davantage les esprits, et forcèrent le roi à le chasser du ministère, à lui donner pour successeur le Genevois Necker, et à rendre un arrêt fixant l'ouverture des états généraux au 1er mai 1789. Une effervescence incroyable se manifesta alors sur tous les points de la France; partout des clubs et des réunions politiques s'organisèrent pour les élections des mandataires de la nation.

Enfin, le 4 mai 1789, les députés des trois ordres, le tiers-état, la noblesse et le clergé, se rendirent à Versailles, où devaient se tenir leurs assemblées; Louis XVI, suivi des princes et des grands officiers de la couronne, alla les rejoindre à l'église du Saint-Esprit pour entendre une messe solennelle, à la suite de laquelle monseigneur de la Fare, évêque de Nancy, prononça un sermon où il mêla des protestations d'amour pour la religion, de fidélité pour le roi, et des réflexions sublimes sur les avantages de la liberté. Le lendemain, sa majesté fit l'ouverture des états généraux par un discours cauteleux où elle prodiguait les assurances de son respect pour les lois et de son amour pour le peuple. Les députés du tiers-état ne furent nullement dupes de ce langage hypocrite; réunis pour opérer des réformes utiles à

la nation, ils se mirent à l'œuvre, sans se laisser ni abattre ni décourager par les entraves de toute espèce qu'on leur suscitait; ils commencèrent par attaquer les priviléges ecclésiastiques, déclarèrent les biens du clergé biens nationaux, abolirent les dîmes, vendirent les propriétés des églises et les convertirent en rentes viagères; puis ils supprimèrent les annates. Enfin, le 17 mai, les députés, dont les pouvoirs avaient été reconnus, ayant pris le titre d'Assemblée nationale, décrétèrent la fameuse constitution civile du clergé, qui renversait tous les degrés de la hiérarchie spirituelle, et enjoignait aux évêques et aux curés de prêter serment de fidélité à la nation.

La grande majorité du clergé français refusa de se soumettre aux décisions de l'assemblée; sur cent trente évêques, quatre seulement se prononcèrent pour l'adoption. Cependant bientôt eut lieu dans l'église de l'Oratoire la première consécration d'évêques constitutionnels : Talleyrand Périgord, évêque d'Autun, assisté des prélats Gobel, Lydda et Miroudot, conféra la dignité épiscopale constitutionnelle aux curés Expilly et Maroles, nouvellement promus aux siéges de Quimper et de Laon. Cette nouvelle fit une profonde sensation à la cour de Rome; Pie VI s'était contenté jusqu'alors d'adresser des protestations aux philosophes législateurs qui s'entremordaient, disait-il, à la Constituante. Il jugea que ses remontrances avaient été faites avec trop de mollesse; et se décida, pour intimider les députés, à fulminer des bulles terribles contre les ecclésiastiques qui avaient prêté le serment de fidélité à la constitution, et leur ordonna de se rétracter dans un délai de quarante jours, sous peine d'être

excommuniés comme intrus, illégitimes, schismatiques, hérétiques et sacriléges.

Les bulles de sa Sainteté ne servirent qu'à faire décréter par le corps législatif que toutes relations seraient rompues avec la cour de Rome, que le nonce serait expulsé de France, l'ambassadeur rappelé à Paris, et que les prêtres qui refuseraient le serment seraient poursuivis comme réfractaires.

Pie VI se trouva attaqué tout à la fois dans son pouvoir spirituel et dans son temporel. Le cri de liberté poussé par l'Assemblée nationale avait retenti à Avignon : les comtadins s'étaient ralliés aux idées d'indépendance proclamées par les Français ; ils avaient formé une garde nationale, ils avaient formulé une constitution religieuse sur les mêmes bases que celle du gouvernement français, et s'étaient révoltés contre le vice-légat, qui commandait la province au nom du pape. Puis, sur le refus de sa Sainteté de donner son adhésion à tous ces actes, ils avaient chassé de leur territoire le vice-légat, l'archevêque et tous les ecclésiastiques attachés à la cause de Rome ; enfin, ils s'étaient déclarés indépendants du pape, et s'étaient offerts à la France. Pie VI, furieux de voir se détacher de son temporel une de ses plus belles provinces, voulut tenter un effort pour la retenir sous sa domination ; il organisa des bandes d'assassins qui, sous le nom de pontificaux, se livrèrent à d'affreux brigandages dans le comtat Venaissin, et égorgèrent un grand nombre de républicains d'Avignon et du territoire, au nom du saint-père, et pour la plus grande gloire de la religion. Fort heureusement la cause de la liberté triompha ; l'indignation publique fit justice des égorgeurs, et le comtat fut réuni à la France.

Cet événement fut célébré à Paris par des réjouissances, à la suite desquelles le peuple de la capitale imagina de faire brûler l'effigie du pape dans le jardin du Palais-Royal; comédie burlesque qui devint, de la part de Pie VI, le prétexte de cruelles représailles. Sa Sainteté s'en prit aux Français qui habitaient ses états et qui étaient regardés comme partisans des idées nouvelles; elle les fit tous massacrer ou empoisonner, et agit de même à l'égard des Italiens et des étrangers soupçonnés de partager les doctrines de la Constituante; à l'égard de ceux qui passaient pour indifférents, elle se contenta de les faire enfermer dans les cachots du palais Saint-Ange et de les soumettre aux plus durs traitements.

Parmi ces derniers se trouva le fameux Cagliostro, l'un des hommes les plus extraordinaires du dix-huitième siècle, qui s'était retiré à Rome après le procès du collier de la reine, dans lequel il avait été grandement compromis. Depuis cette affaire, il s'était même marié à la belle Lorenzia Féliciani, qui, sous le nom de Séraphine, l'avait accompagné dans tous ses voyages et avait partagé sa fortune bonne ou mauvaise. Comme il la traitait avec beaucoup de dureté depuis qu'elle était liée à son sort par des chaînes indissolubles, la dame ne trouva d'autre moyen d'échapper à sa tyrannie qu'en révélant à son confesseur, pour qu'il en fît part aux autres membres du saint-office, les pratiques divinatoires au moyen desquelles Cagliostro dupait les sots.

Le bon Père, fort épris de sa pénitente, ne se fit pas scrupule de perdre le mari pour s'assurer la possession de la belle Lorenzia, et dénonça Cagliostro au tribunal de l'inquisition. En conséquence de cette délation, celui-ci fut ar-

rêté et plongé dans un cachot; puis on commença son procès. L'enquête fut longue et minutieuse, eu égard à l'importance du personnage; tous ses papiers et ses moindres lettres furent lues, commentées et traduites avec un soin extrême; mais on ne découvrit rien qui eût trait à la sorcellerie; on préjugea seulement, à certains passages écrits de sa main, qu'il était franc-maçon et partisan des idées françaises. Il n'en fallut pas davantage pour le faire juger digne des plus cruels supplices. Un instant sa Sainteté songea à le faire brûler vif, en prétextant le crime de sorcellerie; ensuite réfléchissant qu'une telle exécution soulèverait l'indignation générale, elle le condamna seulement à une détention perpétuelle. Un autre infortuné, nommé Octave Capelli, pour le même crime, c'est-à-dire pour avoir exprimé des opinions favorables aux républicains français, fut condamné à languir dans un cachot pendant toute sa vie; un moine, appelé Rugusain, subit une peine encore plus cruelle sur de semblables accusations.

Mais que pouvait la colère furibonde d'un pape devant le mouvement révolutionnaire? Le cri de liberté poussé à Paris franchit les Alpes, retentit jusqu'à Rome, et fut répété par les Italiens. Alors le saint-père conçut la pensée de fomenter la guerre civile en France, et de se servir des légions de prêtres et de moines qui étaient dévoués à sa cause pour renouveler les terribles guerres de religion. Plus de soixante-dix mille ecclésiastiques avaient refusé de prêter le serment constitutionnel; la Constituante avait eu néanmoins la faiblesse de les autoriser à célébrer l'office divin dans les églises des prêtres assermentés. Ces misérables séides du fanatisme,

à l'instigation de la cour de Rome, abusèrent indignement de cette tolérance pour conspirer contre le nouvel ordre de choses; ils insinuèrent aux dévotes que tous les sacrements administrés par les curés et les évêques constitutionnels étaient essentiellement nuls; ils rebaptisèrent les enfants, remarièrent les adultes, et osèrent annoncer en pleine chaire que hors de leur communion il n'y avait que concubinage, illégitimité et damnation. Une agitation dangereuse, suite de ces insinuations, se manifesta dans tous les départements de la France, et réagit contre l'œuvre révolutionnaire. Heureusement l'Assemblée législative, qui avait succédé à la constituante, prit des mesures pour arrêter les progrès du mal; elle supprima les traitements et les pensions que l'état payait encore aux réfractaires, décréta la liberté des cultes, l'émancipation de tous les ordres monastiques, le mariage des prêtres; et sur la proposition de l'archevêque Torné, elle prohiba tous les costumes religieux.

Louis XVI voulut couvrir le clergé de son autorité défaillante, et usa du droit que lui concédait la constitution de repousser une loi, selon les caprices de sa volonté, par un simple veto. Les ecclésiastiques en reprirent une morgue et une insolence qui leur devinrent fatales : ils osèrent annoncer publiquement qu'une vaste fédération s'organisait par les soins du pape, et que bientôt toutes les puissances catholiques, réunies par sa Sainteté, fondraient à la fois sur la France pour étouffer l'hydre philosophique dans une mer de sang.

L'audace du clergé, l'imminence du danger, força enfin l'Assemblée législative à sévir contre les prêtres rebelles. Il fut enjoint à tous les ecclésiastiques, sans exception, de prê-

ter le serment civique ou de sortir du royaume. Ceux qui refusèrent d'obéir au décret et qui persistèrent à demeurer en France furent jetés dans les prisons nationales; toutefois le plus grand nombre vint rejoindre les princes et les princesses qui avaient fui à l'étranger, et qui intriguaient auprès des rois pour les exciter contre la nation.

Parmi les émigrés se trouvait le célèbre abbé Maury, l'un des plus habiles champions du despotisme, qui s'était réfugié auprès du pape et en avait obtenu des distinctions flatteuses, et le titre de nonce pour représenter le saint-siége à la diète de Francfort, afin de pousser l'Allemagne dans une guerre d'invasion.

Enfin, grâce aux efforts de ces suppôts de la tyrannie, une coalition formidable s'organisa contre la France; la guerre civile éclata dans la Vendée, et les frontières furent menacées par les armées des rois de Prusse, de Suède, d'Autriche et de Sardaigne; à l'intérieur, de sourdes machinations vinrent augmenter les désordres et menacèrent le pays d'une ruine certaine. Doit-on s'étonner alors que le peuple, dans un mouvement de désespoir, voyant tous les désastres fondre sur la patrie, redoutant de retomber sous le joug du despotisme, se soit porté aux prisons qui renfermaient les ennemis de la liberté, pour tirer vengeance des coupables auteurs de ses maux? Sans nul doute, de tels emportements sont à déplorer, mais nous dirons qu'ils étaient en quelque sorte justifiés par les prêtres eux-mêmes, qui, sous les verroux, conspiraient contre la nation, et ne cessaient d'affronter la colère du peuple en exprimant l'espérance sacrilége de se voir délivrés par les armées alliées. Et pour que le despotisme

ne fasse pas trop grand bruit des massacres des prisons, nous rappellerons les croisades contre les Albigeois, exécutées sous Philippe II, les atrocités des Armagnacs et des Bourguignons sous le roi Charles VI, les sanglantes exécutions de la Saint-Barthélemi sous Charles IX, les dragonnades des Cévennes sous Louis XIV, et nous demanderons qui, de la royauté ou de la démocratie, est en reste avec l'autre !

Mais les événements changent de face : une nouvelle assemblée nationale, la Convention, succède à la législative ; la république est proclamée en France, et Louis XVI expie les crimes de sa race en montant sur l'échafaud.

Pie VI fulmine aussitôt une bulle d'excommunication contre la nation française, la désigne sous les noms de nation impie, sacrilége, abominable, et appelle sur elle les foudres du ciel et de la terre. Pour toute réponse, la Convention envoie à sa Sainteté la lettre suivante : « Le conseil exé-
» cutif de la République, au prince-évêque de Rome. Pontife,
» vous aurez à effectuer immédiatement l'élargissement de
» plusieurs citoyens français détenus dans vos cachots. Si ces
» réclamations demeuraient sans effet, vous apprendriez que
» la République est trop fière pour dissimuler un outrage et
» trop puissante pour le laisser impuni. »

Le pape, en recevant le message de la Convention, put à peine contenir sa rage ; cependant les cardinaux qui l'accompagnaient lui ayant fait comprendre le danger où il s'exposait en mécontentant un peuple républicain, on vit le prétendu vicaire de Dieu, le successeur de saint Pierre, le pontife infaillible qui trône sur le monde chrétien, s'humilier devant un simple député, un citoyen sorti des rangs les plus



infimes, et promettre d'obéir aux volontés de la République.

Ensuite, sur la nouvelle que les Français avaient essuyé quelques revers, il reprit de l'audace, réunit des troupes, et annonça qu'il allait endosser le casque et la cuirasse pour combattre les républicains. A l'exemple du chef, les prêtres et les moines, remplis d'un saint enthousiasme, parcoururent la ville, les campagnes, recrutèrent sur leur passage des fanatiques, les enrôlèrent sous les bannières pontificales, et les organisèrent en bandes d'assassins; puis, quand ils supposèrent qu'ils étaient en forces suffisantes pour lutter contre la République, ils dépouillèrent toute pudeur, et au mépris du droit des nations, ils massacrèrent un secrétaire d'ambassade, nommé Basseville, au moment où il traversait la rue pour se rendre à l'académie, accompagné de sa femme et de ses enfants; ensuite ces cannibales se ruèrent dans la ville, en criant : « Vive Pie VI, vive la Saint-Barthélemi! meu» rent tous les Français! »

Le palais de l'académie fut envahi, les élèves pensionnaires poursuivis, et forcés de fuir devant le glaive des prêtres, pendant que d'autres bandes de massacreurs enfonçaient les portes des maisons habitées par les Français, et y renouvelaient les mêmes scènes de violences.

En France, les choses prenaient de jour en jour un aspect plus lugubre: au dedans, désordre et anarchie; les paysans de la Bretagne et de la Vendée, soulevés par les prédications des fanatiques, organisaient la chouannerie et transformaient leurs riches campagnes en affreux champs de bataille; au dehors, les despotes et leurs hordes d'esclaves rugissaient, prêts à s'élancer sur la République. Telle était la position cri-

tique qu'avaient faite à la patrie les nobles et les prêtres.

Pie VI, l'organisateur de cette sacrilége croisade, entreprise par les rois contre la liberté, ne resta pas au-dessous de la tâche odieuse qu'il s'était imposée; il se rallia à l'hérétique Angleterre, aux cours schismatiques du Nord, lui, le chef suprême de l'Église catholique, et forma avec ces puissances et les rois de l'Italie et de l'Espagne une coalition formidable.

Il est vrai que pour les tyrans il n'existe ni religion ni patrie; leur religion c'est l'amour immodéré du pouvoir, c'est l'exercice de cette autorité suprême dont les a investis l'ignorance ou la faiblesse de leurs concitoyens; leur patrie, c'est le trône où ils siégent dans la plénitude de leur insolence. Pour ces demi-dieux, les hommes ne sont que des esclaves bons seulement à fouiller les entrailles de la terre pour en arracher les richesses qu'elle renferme, et c'est à peine s'ils les trouvent dignes de leur élever des palais, et de fournir à leurs passions et à leur luxure leurs plus jeunes enfants et leurs plus belles filles.

Grande et sublime dans ses efforts, la République mettait quatorze armées sur pied, luttait contre tous ses ennemis, faisait trembler les despotes sur leurs trônes, et annonçait qu'elle allait punir enfin le vieux pape de tous ses crimes et de toutes ses perfidies. A la nouvelle que les Français se préparaient à envahir l'Italie, Pie VI voulut faire un appel au fanatisme, et répandit dans les provinces cette proclamation furibonde :

« Italiens, dès que le glas de la cloche annoncera l'entrée » des républicains dans les terres de l'Église, courez tous » aux armes, incendiez les récoltes, empoisonnez les ri-

» vières et les sources; tuez par tous les moyens, par le fer, » par le feu ou par le poison, un ennemi effréné, qui mois» sonne avec la hache du bourreau les têtes des rois et des » prêtres; anéantissez ces barbares républicains qui ont fait » serment de renverser le trône et l'autel. Obéissez tous, » c'est votre Dieu, c'est votre pape qui l'ordonnent!

» Nous promettons des indulgences plénières et des ré» compenses temporelles aux fidèles qui auront le plus » égorgé de ces farouches Français; nous accordons une » amnistie entière aux voleurs, aux assassins et aux parri» cides qui rachèteront leurs crimes en combattant pour la » religion; nous donnons à l'avance notre absolution aux » femmes courageuses qui, à l'exemple de Judith, s'aban» donneront aux Philistins et leur trancheront la tête.

» Que tous les hommes qui ont reçu le baptême accourent » donc sous l'étendard immaculé de l'Église romaine; que » l'Italie entière se lève avec ses milliers de glaives à la voix » du vicaire du Christ, et que tous, hommes et femmes, » plongent leurs mains dans le sang des Français, et sa» vourent avec délices ce glorieux holocauste!

» Nous ne dispensons de cette croisade que les ecclé» siastiques; parce que le devoir des pasteurs est d'élever les » bras sur la montagne, tandis que les fidèles combattent et » s'égorgent dans la plaine. »

Pendant les jours de ténèbres du moyen âge, pendant les fureurs de la ligue, jamais le fanatisme n'avait parlé un langage plus féroce. Heureusement les temps étaient changés, et la proclamation du saint-père n'eut presque aucune influence sur les peuples de l'état ecclésiastique. D'ailleurs, que pou-

vaient des hommes démoralisés par la misère, abrutis par les exactions, et plongés dans la plus crasse ignorance? D'autre part, le trésor apostolique était à sec, le crédit perdu, la ressource des emprunts épuisée, tout avait été dévoré par le pontife ou par ses bâtards, jusqu'à l'argenterie des églises. Les Italiens ne firent aucun mouvement, et attendirent l'arrivée des Français, non comme des ennemis, mais comme des libérateurs. Bien plus, le pape ayant voulu doubler les taxes, ils se révoltèrent contre les agents du fisc, en tuèrent quelques-uns à Rome, et songèrent même à incendier le palais du duc de Braschi, dont les richesses et le luxe insolent contrastaient d'une manière si odieuse avec la détresse générale. Mais quelques sbires suffirent pour arrêter ces manifestations hostiles et pour faire trembler les fils dégénérés de l'antique Rome. On raconte que le malheureux peuple était tellement démoralisé, qu'un jour d'émeute, Braschi sortit de son palais, une cravache à la main, suivi de quelques laquais porteurs de corbeilles pleines de pièces de monnaie, et cria à voix haute : « Allons, jetez de l'or à cette canaille » pour qu'elle aille hurler plus loin! » Puis, se faisant jour à coups de cravache, il passa au milieu de la foule sans qu'un seul homme songeât à punir son outrecuidance. Seulement, comme le saint-père perdait quelques-uns de ses gardes dans ces collisions, il imagina de les déclarer inviolables, et fit publier que toute insulte faite à un sbire serait réputée crime de haute trahison.

Dans l'intervalle, la France avait vu passer la Convention et s'accomplir la réaction thermidorienne. Un parti, composé de tous les hommes infâmes qui s'étaient enrichis en trahis-

sant la cause populaire, triomphait de la Montagne et faisait passer l'exercice du pouvoir dans les mains d'un conseil de cinq membres appelé Directoire. Avec ces hommes reparurent les prêtres, et à leur suite des bandes d'assassins organisées sous le nom de compagnies de Jésus, qui firent une guerre terrible à la République.

Ces nouveaux soldats de la croix, recrutés parmi les nobles et parmi les moines défroqués, se répandirent dans plusieurs départements, surtout dans ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône, et exercèrent les plus atroces barbaries, au nom du pape et au nom du roi de France Louis XVIII, que sa Sainteté Pie VI avait reconnu en cette qualité, depuis la nouvelle de la mort du fils de Louis XVI au Temple.

Bientôt même leur audace s'accroissant en raison de la faiblesse du Directoire, ils osèrent proclamer le catholicisme culte national. Cinq évêques assermentés et affiliés secrètement aux jésuites secondèrent leurs projets en publiant une lettre encyclique à laquelle adhérèrent trente-trois autres prélats, c'est-à-dire la presque totalité de la nouvelle Église gallicane. Les prêtres réfractaires crurent que le jour de la victoire était arrivé et encouragèrent les compagnies de Jésus dans leur œuvre de dévastation. La cour de Rome applaudit à ce zèle sanguinaire, et le pape, dans l'enivrement de sa joie, commanda des actions de grâces solennelles pour le succès de la cause du despotisme.

Enfin le Directoire s'émut du progrès des compagnies de Jésus et prit des mesures de vigueur pour les arrêter. Il exigea de tous les ecclésiastiques, sans exception, le serment civique, et bannit de France ceux qui refusèrent de le prêter.

Malheureusement pour la nation il en resta un trop grand nombre encore; et plus tard on s'aperçut, sans pouvoir remédier au mal, que ce même clergé avait préparé la ruine des libertés nationales et le triomphe du despotisme.

De toutes parts les armées républicaines étaient victorieuses, le pays compris en deçà du Rhin était complétement subjugué, il ne restait que l'Italie à conquérir pour renverser la coalition. Cette mission fut confiée au général Bonaparte, qui n'avait alors que vingt-sept ans. De brillants succès signalèrent l'arrivée de ce jeune chef, qui devait un jour remplir le monde de sa gloire militaire. Les Autrichiens et les Piémontais furent mis en pleine déroute par les soldats républicains, à peine armés et sans chaussures, et bientôt le pape trembla pour sa souveraineté temporelle.

Pie VI essaya encore de lever des troupes; et pour parer à la pénurie du trésor il émit des cédules, espèce de papier-monnaie, dont il rendit le cours forcé, en contraignant les marchands de Rome à les recevoir en échange de numéraire. Mais la rapidité de la marche des Français le surprit dans ses préparatifs et l'empêcha de mettre à exécution ses projets belliqueux. Alors le rusé pontife feignit de vouloir entrer en arrangement avec le général Bonaparte, et lui envoya l'ambassadeur espagnol le chevalier Azara, pour lui demander un armistice, et lui offrir d'acheter la paix moyennant la cession des légations de Bologne, de Ferrare et de la Romagne, le payement d'une contribution de quinze millions, et la remise des chefs-d'œuvre des arts de la Grèce ancienne et de l'Italie moderne, qui ornaient les galeries du Vatican.

L'armistice accordé, Pie VI, qui n'avait songé qu'à gagner

du temps et nullement à remplir les conditions stipulées en son nom, s'empressa de mettre le temps à profit pour activer les armements. Par ses ordres, des légions de prêtres se répandirent dans toutes les villes du patrimoine de saint Pierre, et ameutèrent les populations fanatiques contre les Français par des prédications furibondes. De son côté, pour accroître l'enthousiasme des dévots, il ouvrit les trésors des libéralités célestes, et promit dans une bulle quarante mille ans d'indulgences à tous ceux qui l'aideraient à repousser les républicains. Voici quelle était la teneur de ce bref :

« A tous nos bien-aimés et enfants catholiques, frères en » Jésus-Christ.

» Nous vous ordonnons, pour le bien de la chrétienté, de » prendre les armes ; et afin que personne n'hésite à accom- » plir nos volontés, nous vous faisons savoir qu'en vertu de » notre souveraine autorité, nous accordons quarante mille » ans d'indulgences à ceux qui se rangeront sous notre ban- » nière, et la béatitude céleste à ceux qui auront tué un seul » de nos ennemis!..... » Indépendamment de ces machinations, sa Sainteté avait eu soin d'envoyer des émissaires à l'empereur d'Autriche pour en obtenir des secours.

Bonaparte, instruit de ce qui se passait, fit alors signifier à la cour de Rome qu'il allait immédiatement commencer les hostilités, si le pape ne cessait ses menées et ne se mettait en mesure de remplir les engagements pris envers la République. Pie VI parut résigné à obéir; il réunit dans une immense galerie les tableaux destinés à la rançon de Rome; il tira du château Saint-Ange tout l'argent qui restait du fameux trésor de Sixte-Quint; il contraignit les églises, les couvents,

les maisons pieuses et les congrégations, à lui remettre les ornements, les vases précieux qui n'étaient pas d'une nécessité absolue pour célébrer l'office divin; il obligea tous ses sujets à lui livrer leur argenterie, et fit même des perquisitions dans les maisons pour rechercher les pierreries, les parures d'or et jusqu'aux anneaux des femmes. Quand il eut accumulé dans le trésor apostolique les dernières richesses de ses peuples, il fit prévenir le général français qu'il était en mesure de satisfaire la République.

Les commissaires du Directoire se rendirent aussitôt à Rome pour recevoir les gages de la capitulation, et pour signifier à Pie VI que la France voulait qu'il rétractât, désavouât et annulât toutes les bulles, décisions, sentences, censures, condamnations, instructions pastorales, tous les brefs, décrets, édits, mandements, généralement tous les écrits émanés du saint-siége depuis le commencement de la révolution; qu'en outre il abolît l'inquisition dans toute la catholicité, et qu'il supprimât la pratique barbare de la castration exercée sur les enfants destinés à chanter dans les églises.

Ces conditions, qui n'ajoutaient aucune disposition à la partie matérielle du traité et qui étaient faites dans un but d'humanité, parurent exciter au plus haut point la colère du pape. Sa Sainteté prétendit qu'elles ne tendaient rien moins qu'à lui faire renier son infaillibilité, à lui faire avouer à la face de l'Europe qu'il n'était qu'un imposteur et que la religion ne se composait que de pratiques absurdes ou odieuses. Il demanda à consulter le sacré collége sur les mesures qu'il convenait de prendre dans la circonstance. C'était un nouveau moyen de gagner du temps et de reculer l'exécution du

traité jusqu'à ce que l'arrivée des troupes autrichiennes lui permît de rompre ouvertement avec la République.

En effet, dès qu'on connut à Rome que l'Autriche avait repris l'offensive, les prêtres recommencèrent leurs prédications; le pape redoubla d'activité pour se procurer des ressources pécuniaires; il altéra les monnaies; obligea les cultivateurs à vendre leurs grains à bas prix et contre des cédules au département de l'annone, pour l'approvisionnement des troupes; il organisa une garde civique, éleva des corps de garde crénelés dans tous les quartiers de Rome et transforma la ville sainte en arsenal de guerre. De tous côtés on ne vit plus que soldats et chariots chargés de fusils, de canons, de tentes et de matériel de toute espèce. L'enthousiasme se communiqua même aux Romains: les contributions affluèrent à la chambre apostolique; l'or, l'argent, les bijoux, les denrées, les bestiaux, tout ce qu'ils possédaient fut mis à la disposition du saint-père. Plusieurs riches citoyens levèrent des corps de troupes à leurs frais; le connétable Colonna équipa un régiment complet d'infanterie; le banquier Torlonia arma une compagnie de cavalerie; c'était une sorte de délire qui s'était emparé de toutes les têtes.

Il faut dire aussi que pour produire ce résultat, Pie VI avait employé les grands moyens. Tous les couvents des états ecclésiastiques avaient reçu ordre de faire jouer les madones. Dans les villages, les statues de la Vierge agitaient les bras, ouvraient les yeux, levaient les jambes; dans les villes, les crucifix suaient du sang et de l'huile; à Ancône, saint Cyriaque poussait de longs éclats de rire; à Rome, les crânes de saint Pierre et de saint Paul psalmo-

diaient des hymnes; et ce qu'il y eut de plus extraordinaire, de plus miraculeux, en présence du pape, des cardinaux et de plus de quatre-vingt mille personnes, un jour de fête solennelle, une madone marcha, agita sa tête par trois fois, roula ses yeux dans les orbites et poussa des gémissements. Ces jongleries, exécutées par le moyen d'automates, frappèrent l'esprit grossier des Romains et portèrent au comble l'exaspération des fanatiques.

Enfin Pie VI eut la satisfaction de voir son exécrable politique produire les résultats qu'il en attendait; un jour d'émeute, des bandes de moines, de sbires et de malheureux égarés, vinrent entourer le palais des commissaires de la République, et vociférèrent des menaces de mort qu'ils eussent sans nul doute exécutées sans l'intervention du chevalier Azara, l'ambassadeur d'Espagne. Repoussés des abords du palais de l'ambassade, ils se répandirent en rugissant dans les rues de Rome, assassinant tous les Français qu'ils rencontraient, aux cris de « Vive Marie! vive Pie VI! » ils se dirigèrent ensuite vers l'intérieur des terres pour accomplir leur sacrilége mission de bourreaux.

Heureusement, de nouvelles victoires remportées par Bonaparte sur les Autrichiens forcèrent le pape à mettre un terme à ces scènes de carnage. Pie VI, redoutant d'attirer l'armée française à Rome, se hâta d'écrire au général pour protester de ses bonnes intentions à l'égard de la République. En même temps il faisait adresser un message à l'empereur d'Allemagne pour en obtenir un secours de dix mille soldats, et l'avertissait qu'il avait pris d'excellentes mesures pour organiser la guerre civile en France; il le prévenait également

qu'il amusait les commissaires républicains pour attendre l'arrivée des Autrichiens, et qu'aussitôt la jonction de ses troupes aux siennes, il remplacerait la tiare des papes par le casque des césars, déploierait le fameux labarum de Constantin, et marcherait à la tête des soldats pour combattre l'orgueilleux Corse et ses brigands.

Cette lettre tomba malencontreusement entre les mains de Bonaparte; aussitôt l'armistice fut rompu, l'armée française entra sur le territoire de l'Église, et en quinze jours fit la conquête de la moitié des états du pape. On espérait que l'infâme Pie VI allait enfin recevoir la juste punition de ses fourberies et de ses crimes. Il n'en fut pas ainsi : soit que Bonaparte voulût profiter de cette occasion pour essayer de résister au Directoire, qui lui avait ordonné de s'emparer de Rome, soit qu'il jugeât utile à de profonds et secrets desseins l'existence de l'autorité religieuse, il s'arrêta dans sa marche, et proposa une négociation qui fut acceptée avec empressement. Sa Sainteté envoya auprès du général républicain, en qualité de plénipotentiaires, son neveu le duc de Braschi, le marquis Camille Massini, le cardinal Mattei et monsignor Galoppi, munis de pleins pouvoirs pour traiter de la paix. Il fut arrêté entre eux et le général en chef de l'armée d'Italie, que le saint-siége payerait trente et un millions à la République, ferait une pension à la famille du malheureux Basseville, assassiné à Rome; abandonnerait pour toujours à la France Avignon, Bologne, Ferrare et Ravenne, et recevrait une garnison française à Ancône. Cet arrangement signé, Bonaparte se dirigea aussitôt vers le Tyrol, laissant quinze mille hommes sous le commandement du général

Victor, afin de garder le pays conquis et de veiller à l'exécution des traités.

Pie VI était encore parvenu à conjurer le danger; mais ces secousses, ces inquiétudes incessantes, et par-dessus tout ses débauches avec la belle duchesse de Braschi, sa fille, avaient porté un coup funeste à sa santé, et peu de jours après la conclusion de la trêve de Tolentino, il tomba si gravement malade, qu'on dut songer à lui donner un successeur.

Ses deux bâtards, Romuald et le duc de Braschi, se hâtèrent de faire main-basse sur les trésors rassemblés au Vatican et destinés à payer la rançon de Rome. Or, comme les citoyens avaient épuisé toutes leurs ressources pour former les millions demandés par Bonaparte, et qu'ils commençaient à partager les idées des Français sur les prêtres et sur les rois, ils s'élevèrent contre cette nouvelle spoliation, se portèrent sur le palais du duc de Braschi, et forcèrent l'infâme bâtard à quitter la ville pour éviter la vengeance populaire. Par malheur, le pape vint à se rétablir, et les choses furent remises sur l'ancien pied; seulement, sa Sainteté n'osa pas augmenter les taxes pour satisfaire aux exigences du traité de Tolentino, et s'adressa au clergé pour remplacer les sommes volées par ses neveux.

Les prêtres, menacés dans leurs propriétés, se tournèrent immédiatement contre le pape, crièrent à la tyrannie, appelèrent le peuple à la révolte, accusèrent Pie VI de toutes les calamités qui allaient fondre sur Rome, et osèrent dans leurs sermons désigner le saint pontife sous les noms de vieillard stupide, d'incestueux, de sodomite et de voleur. Ils firent même jouer le rôle de prophétesse à une pauvre



fille nommée Labrousse, qui annonçait publiquement que l'empire des papes touchait à sa fin; que le ciel était fatigué du règne de ces infâmes imposteurs, et què Pie VI allait être précipité du trône de l'Apôtre.

Ce fut au milieu de ces circonstances qu'arriva dans la ville sainte Joseph Bonaparte, frère du général en chef de l'armée d'Italie, pour réclamer l'exécution des traités de Tolentino, et pour demander l'élargissement de tous les Italiens incarcérés pour leurs opinions politiques.

Dès que cette démarche fut connue à Rome, la ville changea d'aspect comme par enchantement; le plus noble enthousiasme succéda à la stupeur. En un instant les rues, les places publiques, les carrefours, se remplissent d'une foule de citoyens qui font retentir les airs d'acclamations patriotiques et de menaces de mort contre Pie VI; puis cette immense multitude, comme poussée par une même inspiration, court au quartier Transtévérin, et arbore le drapeau tricolore aux cris mille fois répétés de « Vive la liberté, vive » la France! »

Ces manifestations, ces cris, ces menaces, exaspèrent le vieux pape; il veut avoir raison de ces Romains habitués depuis tant de siècles à courber lâchement la tête sous le joug; il veut tenter par un acte de cruauté de retenir le pouvoir qui lui échappe, et donne l'ordre à ses sbires de charger la population. Les soldats de l'exécrable Pie VI fondent sur les citoyens, massacrent les femmes, les enfants, les vieillards, abattent les fuyards sous leurs balles, jonchent les rues de cadavres, poursuivent les infortunés qui s'étaient réfugiés dans le palais de l'ambassade française, et transfor-

ment cet asile inviolable en un champ de carnage. Joseph Bonaparte, le général Duphot et les officiers de l'ambassade s'élancent aussitôt pour arrêter ces massacres. A leur aspect, la rage des sbires semble redoubler, et le chef qui dirigeait cette boucherie crie à haute voix : « Tue, tue, ce sont des » Français ! » Au même instant, le général Duphot tombe frappé à mort d'un coup de feu ; le commissaire et les officiers n'échappent au même sort qu'en se retranchant dans l'escalier du palais. Enfin les ambassadeurs des puissances étrangères, avertis par un exprès, accourent avec leurs suites, et viennent à temps pour dégager les représentants de la République, et empêcher de nouveaux assassinats.

Le chevalier d'Azara, au nom du corps diplomatique, se rendit immédiatement au Vatican, pour adresser d'énergiques remontrances au pape sur l'atrocité de sa conduite ; mais l'infâme Pie VI simula une extrême surprise, jura sur le Christ qu'il n'avait donné aucun ordre ; il osa même dire qu'il ignorait absolument tout ce qui s'était passé dans la ville, attendu que depuis plusieurs heures il était renfermé dans son oratoire, occupé à prier Dieu pour la République. Joseph Bonaparte, indigné d'un tel excès d'impudence et d'hypocrisie, fit signifier qu'il allait quitter Rome, s'il n'obtenait sur-le-champ justice du meurtre du général Duphot. Quatorze heures s'écoulèrent sans qu'aucun officier ecclésiastique se présentât au nom de sa Sainteté pour annoncer qu'elle consentait à informer contre les coupables. Alors l'ambassadeur exécuta sa menace et partit pour Florence.

Ce n'était pas à Rome seulement que le pontife avait organisé des massacres contre les Français et leurs partisans ;

presque au même jour, des scènes semblables avaient eu lieu dans les principales villes des états de l'Église ou de Venise : à Vérone surtout, les prêtres avaient été d'une cruauté froidement féroce ; non-seulement plusieurs milliers d'hommes inoffensifs avaient été égorgés par leurs ordres, mais encore, honte à jamais sur ces infâmes ! ils avaient conduit les bandes de massacreurs dans les hôpitaux, et en avaient fait arracher quatre cents Français malades ou blessés qui tous furent impitoyablement poignardés ou précipités dans l'Adige.

Enfin les peuples de l'Italie ouvrirent les yeux sur les crimes de Pie VI, et commencèrent à prendre parti pour la République ; à Milan, l'indignation qu'excitait la conduite du chef de l'Église fit explosion dans les cercles, dans les assemblées ; partout se firent entendre des cris de « Mort au » pontife assassin ! vengeance aux Français nos libérateurs ! » Un patriote italien prononça même un discours public dans lequel il exprimait le vœu « que bientôt le Tibre pût rouler » ses eaux majestueuses au milieu d'un peuple libre, et que » le sang d'un pape purifiât la terre de dix-huit siècles de » crimes, de honte et de servitude ! »

Le général Berthier, chargé de venger la République des attentats de Pie VI, marcha sur Rome à la tête des troupes, et franchit les états de l'Église avec autant de sécurité qu'il eût traversé des départements français ; partout il fut accueilli avec des transports de joie. Vainement les cardinaux, les prêtres, toutes les noires cohortes de moines et de jésuites, essayèrent de ranimer le fanatisme des populations, nulle part leur voix ne trouva d'échos ; vainement les saints et les madones agitèrent les bras et les jambes, roulèrent les yeux

et psalmodièrent des cantiques, personne ne s'éleva contre l'armée républicaine. Bien plus, Berthier n'était pas encore arrivé sous les murs de Rome, que déjà les citoyens avaient proclamé leur indépendance et planté l'arbre de la liberté devant le Capitole et sur toutes les places publiques.

Dès que les colonnes françaises apparurent, une députation alla à leur rencontre annoncer au général que Rome libre ouvrait ses portes aux régénérateurs des peuples. Berthier fit immédiatement son entrée dans la ville, au milieu d'une multitude innombrable de citoyens, au son des fanfares, et accompagné de son état-major, de cent cavaliers des différents régiments à cheval, et des compagnies de grenadiers de son armée. Lorsqu'il fut arrivé au pied du Capitole, il fit une halte, et prononça devant un immense auditoire le discours suivant : « Mânes des Caton, des Pompée, des » Cicéron, des Brutus, recevez l'hommage des Français » libres, dans ce Capitole, où tant de fois vous avez défendu » les droits du peuple et illustré la république romaine ! Les » enfants des Gaulois, l'olivier de la paix à la main, viennent » dans ce lieu auguste pour y rétablir les autels de la liberté » dressés par le premier Brutus ! Et vous, Romains, qui » venez de reconquérir vos légitimes droits, rappelez-vous » vos glorieux ancêtres, jetez les yeux sur les monuments » sacrés qui vous environnent, et reprenez votre antique » grandeur et les vertus de vos pères ! ! »

Des acclamations frénétiques répondirent à l'allocution du général républicain. Après cette cérémonie imposante, Berthier regagna son camp. Pie VI, toujours renfermé dans le Vatican, voulut essayer de désarmer son redoutable en-



nemi; il lui envoya les personnages les plus éminents de sa cour pour traiter de la paix et obtenir une capitulation favorable. Mais la fermeté de Berthier dissipa bientôt les illusions du pape : le général refusa de recevoir la députation; il fit dire aux envoyés qu'il ne reconnaissait plus la souveraineté du pontife, et qu'il n'admettrait auprès de lui que les délégués de la république romaine.

Déjà les citoyens avaient constitué un gouvernement sur les anciennes constitutions de Rome, avaient nommé sept consuls, décrété la déchéance de Pie VI et la mise en accusation des cardinaux spoliateurs et concussionnaires. Assurés de l'appui de la France, d'après la réponse du général républicain aux ouvertures du pape, les nouveaux chefs du gouvernement romain procédèrent à des actes de haute justice : ils apposèrent les scellés sur les musées, les galeries, sur tous les objets précieux qui décoraient les églises, pour les soustraire à la rapacité du pontife; ils mirent en vente au profit de l'état les statues et les vases qui ornaient l'admirable villa du cardinal Albani, et le palais du cardinal Busca, à Sainte-Agathe dei Monti, deux prélats qui avaient trempé dans tous les vols exécutés par les bâtards du pape; ils expulsèrent de Rome les cardinaux Antici, Caprara, Pignatelli, Archinto et Gerdyl; ils jetèrent en prison le secrétaire d'état Doria, le politique Antonelli, l'astucieux della Somaglia et leurs dignes acolytes Borgia, Carandi, Roverella, Carandini, Vincenti et Mattei, afin de les faire juger par les tribunaux. Le fameux abbé Maury, qui avait été fait cardinal par Pie VI pour prix des services rendus au despotisme, eut le bonheur de se sauver de Rome et d'échapper à la vindicte

publique. Quant au pape et à ses deux bâtards, le peuple, toujours grand, toujours miséricordieux, leur fit grâce de la vie, et se contenta de leur enlever les riches domaines, les palais et les trésors volés à la nation ou acquis avec les deniers publics.

La duchesse de Braschi, cette courtisane doublement incestueuse avec son frère et avec son père, la femme de l'un et la maîtresse de l'autre, fut traitée avec encore plus d'indulgence; les consuls lui laissèrent une partie des bijoux et des pierreries que le pape lui avait donnés, et l'exilèrent à Tivoli, où elle se consola dans les bras d'un autre amant de la ruine de sa famille.

Toutes ces catastrophes avaient jeté le pape dans un abattement qui tenait presque de l'idiotisme. Enfin le gouverneur de Rome, le général Cervoni, vint lui porter le dernier coup en lui signifiant officiellement que le peuple avait reconquis ses droits, et qu'il n'était plus rien dans le gouvernement. « Et » ma dignité, s'écria le pape avec anxiété, que devient-elle? » — On vous la conserve, répondit le général, et on vous » accorde même un traitement de deux mille écus romains » pour soutenir votre rang. — Et ma personne, qu'en veut- » on faire? — Elle est en sûreté, repartit Cervoni; on vous » assure même cent vingt hommes pour votre garde. — Je » suis donc encore pape! » exclama le saint-père avec un sourire étrange. Puis, le gouverneur de Rome s'étant retiré, la vieille audace du pontife sembla se ranimer. Il appela auprès de lui son camérier et ses autres confidents, et dressa avec eux les plans de nouvelles vêpres siciliennes dans lesquelles devaient être englobés tous les Français et tous les



partisans du nouveau gouvernement. Heureusement on eut l'éveil de ce qui se passait, et l'on put prendre des dispositions pour arrêter l'exécution de ces projets criminels.

L'enlèvement de Pie VI fut l'une de ces mesures. En vain le vieux pape, qui voyait ainsi tous ses plans déconcertés, voulut-il protester contre la violence qui lui était faite et qui l'arrachait à son peuple et à ses devoirs; il fut emballé dans une voiture avec son médecin, son maître de chambre et son cuisinier, et dirigé sur la Toscane. D'abord il fut déposé dans le couvent de Saint-Augustin de Sienne, où il demeura trois mois. Il y vivait paisible et presque oublié du monde, lorsqu'un événement extraordinaire, un tremblement de terre, vint ébranler l'asile qu'on lui avait donné, et détruisit une partie des murailles de l'édifice. Quoiqu'il n'eût couru aucun danger, puisqu'au moment de la catastrophe il se promenait dans un des jardins de la ville, il en éprouva une telle frayeur qu'il ne voulut pas rentrer au couvent. On se hâta de mettre à sa disposition une maison de campagne qui s'appelait l'Enfer; ce qui donna lieu aux sarcasmes des indévots, et fit dire que le pape était enfin à sa place. Quelque temps après, on le transféra à la Grande-Chartreuse de Florence, où il resta dix mois entiers.

Mais, dans son exil, le vieux pape n'avait pas renoncé à l'espoir de se venger des Français; du fond de la Toscane, il organisa des soulèvements, et bientôt Rome devint le théâtre d'affreux massacres. Des bandes de fanatiques conduits par des prêtres et par des moines, le Christ d'une main, la torche de l'autre, parcoururent les rues, les places publiques; partout les Français tombèrent assassinés avec des

poignards bénits, aux cris de « Vive Marie, vive Pie VI! » Les patriotes italiens furent précipités dans le Tibre; une compagnie entière de garde au Vatican fut surprise et égorgée jusqu'au dernier homme. Il eût été difficile de prévoir où se seraient arrêtés ces massacreurs, si le général Vial n'eût marché contre eux à la tête de ses troupes et n'eût fait saisir les plus mutins.

Ceux qui échappèrent au général républicain se sauvèrent dans les campagnes, exaltèrent le fanatisme des habitants d'Albano, de la Riccia, de Genzano et de Velletri, et revinrent sur Rome avec une troupe de six mille hommes. Ils osèrent même présenter le combat aux Français. L'engagement eut lieu aux Fratocchi, mais il ne fut pas de longue durée; à la première charge ils lâchèrent pied et cédèrent le champ de bataille.

Sa Sainteté ne se contentait pas de créer des embarras à la République dans le cœur même de Rome; elle travaillait encore à lui susciter des ennemis dans les autres parties de l'Italie. De concert avec l'Angleterre, elle intriguait, par ses agents, auprès de l'imbécile Ferdinand IV, roi de Naples, et de son impudique femme Marie-Caroline, et leur faisait déclarer la guerre à la nation française.

Pour un instant, le roi des Deux-Siciles fut victorieux; Rome, dégarnie de troupes, tomba au pouvoir des Napolitains; les Français, pressés de tous les côtés par une armée innombrable, furent obligés de battre en retraite. Mais ils prirent bientôt leur revanche sous le commandement du général Championnet; les ennemis furent à leur tour refoulés jusqu'à Naples et contraints de se rendre. Ferdinand IV fut ren-

versé du trône et la république parthénopéenne proclamée.

Son éminence le cardinal Ruffo, ministre du roi et l'infatigable agent de l'ultramontanisme, se jeta alors dans les Calabres, insurrectionna les populations ignorantes de ces pays, arbora la croix blanche comme le signal de la croisade contre les républicains, distribua des indulgences et des bénédictions, recruta une armée de forcenés, et marcha sur Naples à la tête de ses bandes.

Les Français, attaqués par terre et par mer, furent encore une fois obligés de battre en retraite, et les patriotes napolitains contraints de capituler avec l'armée royale. Ils ne firent cependant leur soumission qu'après avoir obtenu de Ferdinand qu'ils sortiraient du royaume les biens et la vie sauve. Dès que le cardinal Ruffo eut pénétré dans l'intérieur de la capitale, honte à jamais sur lui! honte sur Ferdinand IV et sur l'infâme Marie-Caroline! honte sur l'Angleterre et sur l'amiral Nelson! au mépris d'un traité revêtu du sceau royal, garanti par le représentant de la Grande-Bretagne, cet exécrable prêtre fit arrêter tous les citoyens suspectés de républicanisme, et les fit juger par un tribunal spécial appelé junte. On compta jusqu'à trois cents exécutions par jour; et comme si cette commission de bourreaux n'eût pas encore été suffisante pour exterminer les infortunés Napolitains qui avaient adhéré à la république parthénopéenne, Ruffo excita ses barbares Calabrois au pillage, à l'incendie, au viol et au meurtre, et fit de l'opulente cité de Naples un vaste champ de carnage.

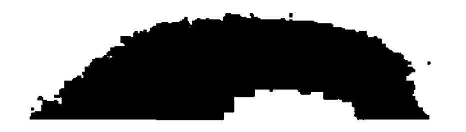
Pie VI apprit avec des transports indicibles le succès de ses machinations; et ne pouvant garder dans son cœur la joie qui

en débordait, il adressa un bref à tous les évêques chrétiens pour annoncer le triomphe remporté sur les ennemis de l'Église, et pour annoncer que les temps étaient proches où la papauté sortirait radieuse des cachots où elle avait été crucifiée en sa personne. Sa Sainteté engageait les prêtres de tous les pays à se rapprocher des rois, à les aider de leurs conseils, de leurs prières et au besoin de leurs bras, pour faire rentrer les peuples sous leur domination et pour en finir plus promptement avec l'hydre révolutionnaire.

Le saint-père paraissait tellement assuré d'un rapide changement dans sa fortune, qu'il rappela auprès de lui son neveu le duc de Braschi. Le beau mignon, qui savait son oncle muni de sommes considérables et d'une grande quantité de pierreries, accourut à Florence, profita de l'état de souffrance du pontife, qui l'empêchait de se lever, lui vola son trésor; puis, sur la nouvelle que le Directoire, fatigué des menées incessantes du pape, s'était décidé à le transférer en France, le duc de Braschi s'enfuit de la Toscane, comme un larron, avec l'or et les pierreries de son oncle.

Pie VI quitta Florence sous la conduite des commissaires de la République et fut dirigé sur Turin; il franchit les Alpes et arriva à Valence en Dauphiné, qui avait été désigné pour le lieu de son exil.

Par ordre du Directoire on l'installa dans l'appartement du gouverneur de la citadelle; on eut pour lui tous les égards que ne cesse jamais d'avoir un peuple libre pour les ennemis qu'il a vaincus; on lui permit même de se former une cour de tous ses serviteurs et de tous les prêtres qui l'avaient accompagné. Mais rien ne put consoler le vieux pape dans son



exil; la dernière ingratitude de son bâtard chéri lui avait porté un coup terrible. D'ailleurs les ressorts de la vie s'étaient singulièrement usés chez lui par l'âge, par les débauches et par les excès de table; une paralysie, qui s'était d'abord jetée sur les jambes, s'étendit sur les entrailles, et délivra la terre, le 29 août 1799, du dernier pontife du dix-huitième siècle.

Hélas! Dieu n'avait pas décidé dans ses immuables décrets la ruine de l'exécrable institution de la papauté; après Pie VI d'autres pontifes devaient encore s'asseoir sur la chaire déshonorée de l'Apôtre; des cantiques sacriléges devaient encore faire retentir les voûtes du Vatican, et célébrer les triomphes passagers du despotisme sur la liberté!

FIN DU NEUVIÈME VOLUME.

TABLE DU NEUVIÈME VOLUME

DE

L'HISTOIRE DES PAPES.

FIN DE LA TABLE DU NEUVIÈME VOLUME.



HISTOIRE

DES PAPES.

PARIS. TYPOGRAPHIE DE Mme Ve DONDEY-DUPRÉ,
46, rue Saint-Louis, au Marais.





Louis XV et la Marquise de Pompadour.

HISTOIRE

DES PAPES,

CRIMES, MEURTRES, EMPOISONNEMENTS,

Parricides, Adultères, Incestes.

DEPUIS SAINT PIERRE JUSQU'A GREGOIRE XVI.

HISTOIRE DES SAINTS, DES MARTYRS, DES PÈRES DE L'ÉGLISE, DES ORDRES RELIGIEUX, DES CONCILES, DES CARDINAUX, DE L'INQUISITION, DES SCHISMES, ET DES GRANDS RÉFORMATEURS.

CRIMES DES ROIS, DES REINES, ET DES EMPEREURS.

MAGNIFIQUE ÉDITION,

SPLENDIDEMENT ILLUSTRÉE DE GRAVURES SUR ACIER,

exécutées par nos premiers Artistes.

X

ADMINISTRATION DE LIBRAIRIE,

26, RUE NOTRE-DAME-DES-VICTOIRES, PRÈS LA BOURSE.

1844

HISTOIRE
DES PAPES.

HISTOIRE POLITIQUE

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Joseph Ier, empereur d'Allemagne. — Parcimonie de son gouvernement et luxe de sa cour. — L'archiduc son frère lui succède sous le nom de Charles VI. — Ambition et duplicité de ce prince. — Il est vaincu par les Ottomans. — Mort de Charles VI. — Guerres pour sa succession. — Charles-Albert, électeur de Bavière, est élevé à l'empire sous le nom de Charles VII. — Marie-Thérèse, fille de Charles VI, lui dispute la couronne impériale. — Mort de Charles VII. — Marie-Thérèse fait proclamer son mari empereur sous le nom de François Ier. — Joseph II, son fils, lui succède, sous la direction de Marie-Thérèse. — Échecs de Joseph dans ses entreprises militaires. — Mort philosophique de ce prince. — Son frère, le grand-duc de Toscane, lui succède sur le trône des états héréditaires. — Habileté de ce prince. — Il se fait proclamer empereur et prend le nom de Léopold II. — Il travaille à entraver la révolution française. — Mort de Léopold II. — Philippe d'Orléans s'empare de la régence en France. — Son esprit, ses talents, ses mœurs et sa cour. — Origine de Dubois,

précepteur et premier ministre du régent. — Affreux principes qu'il inculque à son élève. — Réflexions sur les graves accusations d'empoisonnements formulées par les historiens contre le duc d'Orléans, relativement à la fin tragique des enfants et petits-enfants de Louis XIV. — Débauches du régent avec Marie-Louise-Élisabeth d'Orléans, sa fille aînée, duchesse de Berry. — Caractère de cette messaline. — Mœurs de la cour. — Incestes abominables du régent avec ses filles. — Les orgies du Luxembourg et du Palais-Royal. — Amours de la duchesse de Berry avec le chevalier de Rioms. — Cette princesse meurt des suites d'une orgie nocturne faite à Meudon, en compagnie de son père. — Traité secret entre le duc d'Orléans et Georges Ier, pour assurer à sa famille la succession au trône de France. — Dubois fait un pacte avec l'Angleterre et reçoit en échange une pension d'un million de livres. — État des finances.—Transformation des valeurs publiques en billets d'état, au moyen d'un visa qui ruine une foule de citoyens.—L'Écossais Law et son système.—Le régent autorise la création d'une banque d'escompte.—Prodigalités et extorsions de Philippe d'Orléans. — Installation de la banque de Law sous le nom de banque royale. — Chute du système de Law. — Banqueroute organisée par le duc d'Orléans. — Profonde misère du peuple. — Conspiration de Cellamare. — Guerre avec l'Espagne. — Le régent ruine le commerce de la France pour complaire à la Grande-Bretagne. — Dubois, archevêque, cardinal et premier ministre. — Majorité de Louis XV. — Dubois meurt d'une maladie honteuse. — Le duc d'Orléans premier ministre. — Il meurt à la suite d'excès libidineux, dans les bras de la duchesse de Phalaris. — Ministère du duc de Bourbon. — La marquise de Prie, sa maîtresse, gouverne la France. — Mariage de Louis XV avec la princesse Marie Leczinska. — Le cardinal Fleury premier ministre. — Il favorise les débauches de Louis XV avec les quatre sœurs de Mailly de Nesle. — La duchesse de Chateauroux, Cotillon Ier. —

Mort du cardinal Fleury. — Guerres désastreuses pour la succession d'Autriche. — Madame de Pompadour maîtresse en titre, Cotillon II. — Origine et description de l'infâme Parc-aux-Cerfs. — Débauches et saturnales à la cour de Louis XV. — Le roi devient en exécration aux peuples. — Bains de sang et disparition d'enfants. — Soulèvements à Paris. — Tentative d'assassinat de Pierre Damiens sur la personne du roi. — Horrible supplice et courage du condamné. — Guerre de sept ans. — Le duc de Choiseul est nommé ministre. — Mort de la marquise de Pompadour. — Mort du dauphin et de la dauphine. — Bruits d'empoisonnements. — Mort de la reine. — La comtesse Dubarry favorite en titre, Cotillon III. — Exil du duc de Choiseul. — Le pacte de famine. — Louis XV chef des monopoleurs. — Détails curieux sur les maîtresses du roi, sur les mystères du Parc-aux-Cerfs, et sur les milliards engloutis dans ce lieu de débauches. — Nouvelle banqueroute de l'état sous l'abbé Terray, contrôleur général des finances. — Louis XV meurt des suites d'un mal puisé dans les bras d'une jeune fille de treize ans. — Louis XVI lui succède. — Caractère du nouveau monarque. — Marie-Antoinette gouverne la France. — Incestes de la reine avec ses deux beaux-frères le comte de Provence et le comte d'Artois. — Les ministres Turgot et Maurepas. — Progrès de l'esprit national en France. — Ministère de Necker. — Guerre d'Amérique. — Calonne parvient au ministère. — Goûts singuliers de la reine. — Ses amours avec la belle princesse de Lamballe. — Affaire scandaleuse du collier. — État des finances. — Assemblée des notables. — Le parlement demande la convocation des états-généraux. — Louis XVI exile le parlement. — Tableau de l'Europe à cette époque. — Intrigues de Philippe, duc d'Orléans. — Exil de ce prince. — Necker est rappelé au ministère. — Rentrée du parlement. — Tumulte et émeutes dans la capitale. — Seconde assemblée des notables. — Troubles excités par Philippe d'Orléans. — Ouverture des états

généraux. — Hypocrisie de Louis XVI. — Serment du Jeu de paume. — Prise de la Bastille. — Saturnales de la cour à Versailles. — L'Assemblée nationale supprime tous les titres de noblesse, les ordres militaires, les livrées et les armoiries. — Le livre rouge. — Mort de Mirabeau. — Assemblée législative. — Louis XVI et Marie-Antoinette appellent les étrangers en France. — Mitraillades dans Paris. — Fuite et arrestation du roi. — Déchéance de Louis XVI. — Il est conduit prisonnier au Temple avec sa famille. — La Convention nationale proclame la République. — Procès, condamnation et exécution de Louis XVI. — La Gironde et la Montagne. — Révélations des intrigues du duc d'Orléans, surnommé Philippe Égalité, pour s'emparer du trône. — Le général Dumouriez, son confident, trahit la France et passe à l'ennemi. — Le jeune duc de Chartres, fils d'Égalité, l'accompagne. — Ils sont déclarés traîtres à la patrie. — Procès et condamnation de Marie-Antoinette. — Troubles en France excités par les agents de Pitt et Cobourg. — Procès de Philippe Égalité. — Robespierre. — Mort du fils de Louis XVI dans la prison du Temple. — Détails sur ce jeune enfant, appelé Louis XVII. — Le comte de Provence, réfugié à Rome, prend le nom de Louis XVIII et le titre de roi de France et de Navarre. — Le Directoire. — Bonaparte est nommé général en chef de l'armée d'Italie. — Conspiration de Babeuf. — Révolution du dix-huit fructidor. — Bonaparte en Égypte. — Ambition de ce général. — Retour de Bonaparte en France. — Journée du dix-huit brumaire. — Abolition du Directoire.

Cette période de l'histoire est sans contredit l'une des plus fertiles en événements extraordinaires. Jamais les rois et les empereurs n'avaient été plus puissants, plus redoutés qu'au

commencement du dix-huitième siècle; jamais ils n'avaient trôné avec plus d'insolence; jamais ils n'avaient poussé plus loin le scandale des débauches et des incestes, des vols et des dilapidations; et il semblait réellement, à voir l'outrecuidance des potentats, que les peuples étaient condamnés pour toujours à ramper à leurs pieds. Mais ce même siècle devait être témoin du réveil d'une grande nation et du triomphe de la liberté. La France, la glorieuse patrie de toutes les idées généreuses, devait donner au monde le spectacle sublime d'un peuple reconquérant ses droits et écrasant le despotisme sous sa main puissante!

Dans l'empire d'Allemagne, Joseph I[er], le fils de l'ambitieux Léopold et d'Éléonore-Madeleine, de la maison palatine de Neubourg, occupe le premier rang dans l'histoire des souverains de cette période séculaire. Ce prince était né en 1676, et avait été proclamé empereur en 1705, à la mort de son père. Son règne offre en certains points de grandes ressemblances avec celui de Louis XIV. Comme le monarque français, il s'était composé une cour fastueuse, où il engloutissait les trésors de la nation; comme lui, il prodiguait les pensions, les domaines et les titres à ses maîtresses; comme lui, il pressurait les peuples pour fournir à son insatiable avidité et pour payer la valetaille de cour qui encombrait ses palais; comme lui, il organisait des massacres dans ses états, et forçait au silence par la crainte des supplices les infortunés qu'il avait spoliés; comme lui, lâche et pusillanime devant les puissants, il obéissait servilement à Charles XII, roi de Suède, ainsi qu'avait fait Louis XIV envers Cromwell. Il mourut usé par les débauches le 17 avril 1711.

Son frère puîné, l'archiduc Charles, qui disputait au duc d'Anjou la couronne d'Espagne, lui succéda dans son gouvernement héréditaire d'Autriche, et fut également proclamé son successeur à la dignité impériale par les électeurs des différents états germaniques.

Cet événement, qui paraissait devoir assurer à l'archiduc la double couronne de Charles-Quint, tourna contre lui. Les rois de l'Europe, qui jusque-là avaient soutenu ses prétentions, redoutant de donner trop de prépondérance à la maison d'Autriche, se retirèrent de son alliance et firent des traités de paix avec Philippe V, qu'ils reconnurent en qualité de souverain des Espagnes. Par suite de l'abandon de ses alliés, Charles VI fut contraint de signer le fameux traité de Radstadt, qui mettait fin à ces terribles guerres de succession qui avaient ensanglanté les Pays-Bas, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne et la France, et dans lesquelles avaient péri plusieurs centaines de milliers d'hommes.

La paix était à peine rétablie que la passion des conquêtes jeta Charles VI dans de nouvelles guerres contre la Turquie. Le sang des peuples coula encore par torrents dans les plaines de Peterwardein et de Belgrade, pour augmenter le nombre des esclaves de l'empereur et pour ajouter à ses états les provinces de Belgrade, de Temeswar, de la Valachie jusqu'à l'Aluta et une portion de la Servie. Ensuite il recommença les hostilités avec l'Espagne; et afin d'écraser plus facilement cette puissance, il signa à Londres le traité d'une quadruple alliance avec la France, l'Angleterre et la Hollande, et s'engagea à partager avec elles les dépouilles de Philippe V; puis, par un nouveau calcul machiavélique, il rompit avec ses

alliés et fit un pacte secret avec l'Espagne elle-même. Les trois puissances, furieuses d'avoir été indignement trompées par Charles VI, formèrent à leur tour une contre-alliance, et menacèrent l'Autriche du poids de leurs armes.

L'empereur se ligua immédiatement avec la Prusse et la Russie, et l'Europe entière se trouva divisée en deux camps. Les peuples allaient encore s'exterminer pour soutenir les querelles de leurs tyrans, lorsque, fort heureusement, la discorde se glissa dans les deux partis : aucune des puissances n'osant entamer la guerre sans le concours de ses alliés, il en résulta un accommodement entre les potentats. Charles VI obtint pour première condition que la pragmatique sanction qu'il avait publiée afin d'assurer la succession de ses états héréditaires à sa fille Marie-Thérèse serait garantie par tous les souverains. La Saxe électorale, la Bavière électorale et le Palatinat seuls firent des réserves.

Peu de jours après que ces conventions eurent été signées, l'ambitieux Charles VI songea de nouveau à troubler la paix de l'Europe pour soutenir les prétentions de l'électeur de Saxe au trône de Pologne contre Stanislas Leczinski, l'ancien roi, intronisé par Charles XII, dépossédé depuis par Auguste II, et qui était appuyé par son gendre le roi de France. D'abord les armées autrichiennes remportèrent de grands avantages sous les ordres du prince Eugène, qui atteignait alors sa soixante-douzième année; mais ensuite, ce prince étant mort, elles furent successivement chassées de Naples, de la Sicile et de toutes les possessions de l'empire en Italie. Charles VI ne put sauver que les duchés de Parme et de Plaisance, encore lui furent-ils contestés par le saint-siége.

Dans sa rage de ne pouvoir se venger des désastres qu'il éprouvait ni sur la France ni sur l'Espagne, le despote s'en prit à la Turquie; et sans déclaration de guerre préalable, au mépris des traités de Passarowitz, il fit attaquer la Servie par une armée formidable commandée par le maréchal Seckendorf, et s'empara de Nissa; mais il ne tarda pas à être puni de sa perfidie. Les Ottomans, qui avaient été surpris à l'improviste et forcés de se replier derrière les montagnes du Balkan, reparurent bientôt avec une armée imposante; à leur tour ils tombèrent sur les impériaux, les refoulèrent dans l'intérieur des terres, reprirent Nissa, toute la Servie, ainsi que les anciennes conquêtes du prince Eugène, et obligèrent Charles VI et la czarine Anne Ivanovna, l'alliée de l'Autriche, après trois campagnes désastreuses, à signer la paix de Belgrade, qui enlevait à l'empire la Valachie, la Servie, ainsi que les villes de Belgrade et de Zabach. Charles VI ne survécut pas longtemps à la honte de ses défaites; il mourut le 20 octobre 1740.

A peine ce prince avait-il fermé les yeux, que la guerre éclatait de nouveau en Europe à l'occasion de la pragmatique sanction. Marie-Thérèse avait pris possession des états héréditaires de l'Autriche, et avait fait proclamer co-régent Étienne-François, son mari, fils de Léopold-Joseph-Charles, duc de Lorraine, et d'Élisabeth-Charlotte d'Orléans. D'autre part, l'électeur de Bavière, Charles-Albert, s'était refusé à reconnaître cette princesse comme héritière de son père, revendiquant la souveraineté des états autrichiens en vertu d'un testament de Ferdinand Ier; il avait même formé une ligue formidable dans laquelle étaient entrés la Saxe, Naples, l'Es-

pagne, la Prusse, la France, et s'était fait proclamer empereur, sous le nom de Charles VII, le 24 janvier 1742.

Marie-Thérèse se trouvait dans le plus grand danger; la Bohême était déjà conquise, son terrible adversaire gagnait chaque jour du terrain, et il était à craindre qu'elle ne pût opposer une longue résistance. Alors elle fit un appel au peuple, la dernière ressource des rois malheureux; elle parcourut les provinces de la Hongrie, avec son jeune fils dans ses bras; elle harangua les citoyens, fit serment d'élever son enfant dans l'amour de la nation, de ne s'occuper que du bonheur de ses sujets; enfin elle fit toutes les promesses que sont dans l'habitude de faire les rois menacés dans la possession de leur trône, ou ceux qui veulent obtenir une couronne, promesses qu'ils faussent impudemment dès qu'ils sont parvenus à leur but et qu'ils foulent aux pieds sans crainte ni remords. Marie-Thérèse était à cette époque dans tout l'éclat de sa beauté; sa noble figure, ses larmes, son éloquence, son courage, agirent puissamment sur une nation crédule et généreuse. Les Hongrois oublièrent qu'elle leur présentait dans son fils le descendant des infâmes tyrans qui avaient tant de fois inondé de sang leur patrie, et se levèrent en masse pour la défendre. L'Angleterre lui vint également en aide. Cette puissance avait compris qu'il était de son intérêt de ne point rester inactive dans une lutte où le roi de Prusse, Frédéric II, avait déjà gagné plusieurs provinces et où la France menaçait de s'approprier les plus fertiles contrées de l'Autriche. Lord Carteret, qui avait remplacé le perfide Walpole au ministère, s'occupa immédiatement des moyens de soutenir la cause de Marie-Thérèse,

négocia avec habileté auprès des princes engagés dans la ligue, fit jouer tous les ressorts machiavéliques de la diplomatie, acheta à prix d'or les ministres, et détacha la Prusse de son alliance avec Charles VII. De ce moment la fortune abandonna les drapeaux du nouvel empereur. L'armée autrichienne, renforcée des troupes anglaises, reprit la Bohême, pénétra dans la Bavière, força Munich, la capitale, à capituler, et contraignit peu à peu l'armée confédérée des Français et des Bavarois à évacuer toutes les villes de la haute Autriche. A son tour, l'ambitieux Charles VII se trouva dépouillé de ses états héréditaires, obligé de se réfugier à Francfort et d'implorer la paix de Marie-Thérèse.

Mais la fille des Habsbourg était victorieuse, par conséquent inexorable. Elle repoussa les propositions de Charles-Albert, déclara qu'elle ne se contentait plus des états héréditaires que lui avait reconnus la pragmatique sanction, qu'elle voulait encore placer le diadème impérial au front de son mari, et qu'elle ne recevrait son ennemi à merci qu'après sa renonciation au titre d'empereur d'Allemagne.

Une telle prétention fit ouvrir les yeux à Frédéric II sur les projets ultérieurs de Marie-Thérèse et le ramena au parti de Charles VII. Celui-ci, appuyé par la Prusse, reprit immédiatement l'offensive et recommença la guerre. Au moment où les succès de ses troupes faisaient présager un changement heureux dans sa position, il fut tout à coup attaqué d'un mal étrange qui l'emporta dans les premiers jours de janvier 1745. Marie-Thérèse, quoique fortement soupçonnée d'avoir fait empoisonner son ennemi, intrigua tant et si bien auprès des électeurs, qu'elle parvint à faire procla-

mer empereur le grand duc de Toscane son mari, sous le nom de François Ier.

Ce monarque, disent les historiens, était né pour gouverner, non un empire, mais une maison de banque : il aimait l'argent au-dessus de tout, s'associait à toutes les opérations financières de son royaume et se livrait même à l'usure. Il prit à ferme, en compagnie du comte de Bolza et du banquier Schimmelmann, les douanes de Saxe; et au commencement de la guerre de sept ans il soumissionna l'entreprise des fournitures de farine et de fourrage de l'armée prussienne. Par tous ces trafics il accumula dans sa cassette particulière des trésors considérables qui passèrent entre les mains de sa femme à sa mort, qui eut lieu en 1765. Il laissa cinq princes et onze princesses.

L'aîné de ses enfants lui succéda comme empereur d'Allemagne, sous le nom de Joseph II; titre seulement honorifique, car Marie-Thérèse ne lui permit pas de prendre la moindre part au gouvernement de l'Autriche.

Ce prince affectait de suivre les traces de Frédéric II, et prétendait avoir de grandes vues de réformes; mais son génie méticuleux le ramenait sans cesse aux petites choses ou à des demi-mesures. C'est ainsi qu'à Milan, ayant visité en personne les couvents de filles, et ayant reconnu que ces maisons étaient des lieux de scandale et de prostitution, il ne trouva rien de mieux à faire que d'envoyer de la toile aux nonnes avec l'ordre de faire des chemises pour ses soldats, afin de les forcer par le travail à ne point songer à la débauche; tandis qu'en les supprimant il eût coupé court au mal et eût rendu à la société une foule de jeunes et belles femmes.

Aussi longtemps que Marie-Thérèse vécut, elle maintint Joseph II sous le joug de sa volonté de fer. Cette princesse étant morte le 29 novembre 1780, l'empereur se vit enfin le maître absolu de ses états héréditaires. C'est alors qu'il commença cette série de demi-réformes religieuses qui le firent judicieusement appeler par Frédéric « mon » Frère le Sacristain. » Il avait surtout à cœur de changer l'enseignement théologique dans les Pays-Bas. L'érection seule d'un séminaire général à Louvain l'occupa pendant quatre années. Plus cette mesure était repoussée par l'opinion générale, plus il s'opiniâtrait à la maintenir. Elle lui aliéna l'esprit des peuples de ces provinces, qui se séparèrent de son gouvernement et proclamèrent leur indépendance. Il s'aliéna également les Hongrois et les Galiciens en voulant les contraindre à l'adoption de la langue allemande; mesure tyrannique dont il fut toutefois obligé de se départir.

Joseph, dévoré d'ambition et tourmenté du désir d'augmenter ses états, s'associa avec empressement aux projets qu'avait formés la Russie de démembrer l'empire ottoman et de chasser les Turcs d'Europe. Il commit même la faute de commencer les hostilités par une tentative sur l'importante place de Belgrade, tentative qui échoua, et eut pour résultat de donner l'éveil aux musulmans sur les intentions de leurs ennemis, de faire accélérer des armements considérables et des levées extraordinaires de troupes en Turquie.

Le grand-vizir Youssouf-Pacha marcha contre les impériaux à la tête d'une armée formidable, passa les frontières, pénétra jusque dans le cœur des provinces autrichiennes, battit tous les généraux qui furent envoyés à sa rencontre, et

mit l'empire à deux doigts de sa perte. Pour comble de malheur, aux désastres de l'invasion étrangère vint se joindre l'insurrection du Brabant, et enfin la révolution française, qui menaçait tous les trônes absolus de l'Europe.

Joseph II essaya alors de se rattacher au clergé pour soutenir son empire chancelant; il s'adressa au pape et réclama son assistance pour faire rentrer sous sa domination les peuples qui s'étaient affranchis; mais ce fut encore inutilement; les Pays-Bas restèrent libres, malgré les brefs impérieux de Pie VI. Toutes ces déceptions réunies à des chagrins de famille, et surtout la mort d'Élisabeth de Wurtemberg, sa sœur, pour laquelle il avait conçu une violente passion, achevèrent de le plonger dans une noire mélancolie qui le conduisit au tombeau le 20 février 1790.

Les derniers instants de cet empereur furent solennels; lorsqu'il sentit que la vie allait le quitter, il demanda à être revêtu de son grand uniforme et de ses ordres; puis, ayant donné l'ordre qu'on fît entrer les princes, les généraux et les grands officiers de l'état, il leur fit cet adieu : « Je ne regrette » point le trône, car je reconnais la vanité des choses de ce » monde. Un seul souvenir pèse sur mon cœur ; c'est d'avoir » acquis la preuve qu'après toutes les peines que je me suis » données, j'ai fait peu d'heureux et beaucoup d'infortunés; » que Dieu me pardonne..... Je veux qu'on mette sur ma » tombe cette épitaphe : Ci-gît Joseph II, qui fut malheureux » dans toutes ses entreprises. »

Comme l'empereur n'avait point laissé d'enfants, son frère Léopold, grand-duc de Toscane, lui succéda dans les états héréditaires d'Autriche. A l'exemple de Joseph II, il s'était

d'abord jeté dans les doctrines philosophiques, ensuite il les avait repoussées pour se rapprocher de la cour de Rome. A son avénement au trône, la monarchie autrichienne était ébranlée jusqu'en ses fondements; les provinces belges s'étaient érigées en républiques; la Bohême avait dressé une liste représentative des nombreux griefs dont elle réclamait la suppression, en menaçant de se déclarer indépendante; la Hongrie arguait de ce que Joseph II avait violé leurs anciennes chartes et priviléges pour refuser de reconnaître son successeur; d'autre part la Turquie continuait toujours à guerroyer, appuyée par la Grande-Bretagne et par la Prusse, qui ne songeaient rien moins qu'à renverser la nouvelle maison d'Autriche.

Léopold avait donc à calmer les mécontentements de ses provinces, à recouvrer les Pays-Bas, à conclure une paix avec la Turquie, à se réconcilier avec la Prusse, à prévenir les attaques de la France, et à se faire élire empereur, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement. Il procéda à l'exécution de toutes ces choses avec une rare habileté; il commença par faire des concessions à ses sujets, et rétablit en Hongrie et en Bohême, du moins en partie, la forme du gouvernement qui subsistait du temps de Marie-Thérèse; ensuite il détacha Frédéric-Guillaume de l'alliance anglaise, et remit les relations de l'Autriche avec la Prusse sur le pied de l'ancien traité de Passarowitz. Puis il confia le commandement de son armée du Danube au prince de Cobourg, qui força les Turcs à conclure un traité de paix à Sistove, par lequel l'Autriche acquérait le vieil Orsova et le territoire situé sur l'Unna. Enfin il cabala auprès des électeurs pour se faire

nommer empereur, et réussit au gré de son ambition, en promettant dans sa capitulation de réclamer pour les droits des princes allemands qui avaient des possessions en France, droits fortement compromis par suite des décrets de l'Assemblée nationale. Il tint en effet cette dernière promesse et adressa des représentations au gouvernement français relativement aux intérêts des Allemands possessionnés. L'Assemblée nationale, devant qui fut portée la réclamation, décida qu'il y avait lieu à accorder des indemnités.

L'empereur, excité sous main par sa sœur, la reine de France, Marie-Antoinette, refusa d'adhérer à aucune proposition d'arrangement, demanda le rapport de toutes les lois qui avaient été rendues contrairement aux traités de Westphalie, et en cas de refus, menaça d'envahir les frontières. Immédiatement après cette réponse, la diète ordonna des préparatifs de guerre considérables; mais ces armements ne furent pas réalisés; les princes de l'empire, redoutant les chances aventureuses d'une guerre, préférèrent accepter les indemnités offertes, et faire des traités de paix avec l'Assemblée législative, qui avait succédé à la Constituante. Léopold n'en poursuivit pas moins l'exécution de ses projets; il arrêta, avec le comte d'Artois, un plan d'invasion dans lequel devaient entrer l'Angleterre, cette éternelle ennemie de la France, la Russie, la Prusse, la Saxe et les Provinces-Unies; il fit publier dans tous les journaux de l'Europe une déclaration en faveur de Louis XVI, portant qu'il voulait rétablir l'autorité absolue du roi de France. L'Assemblée législative rendit aussitôt un décret par lequel Louis XVI fut requis de signifier à l'empereur d'avoir à re-

noncer à tout traité, à toute convention, à toutes menaces contre la sûreté et la souveraineté de la nation française, en lui notifiant que le refus d'une satisfaction immédiate serait considéré comme une déclaration de guerre. Le prince de Kaunitz, ministre d'Autriche, fit au nom de son maître une réponse évasive afin de gagner du temps. Il ne réussit pas à tromper l'Assemblée législative. Les représentants de la nation se déclarèrent non satisfaits par cette espèce de justification, et décrétèrent la guerre contre l'empire.

Tandis que cet orage était près d'éclater, une dyssenterie enlevait Léopold II dans la quarante-cinquième année de son âge, le 1er mars 1792. Ce prince laissait seize enfants, dont neuf garçons et sept filles, qu'il avait eus de Marie-Louise, fille du roi d'Espagne Charles III. Son fils aîné, François II, lui succéda sous le titre d'empereur d'Allemagne, qu'il échangea ensuite contre celui de François Ier, empereur d'Autriche. Son règne appartient à l'histoire du dix-neuvième siècle.

En France, dès le commencement du dix-huitième siècle, avant même la mort de Louis XIV, l'horizon politique s'assombrissait singulièrement; jamais le despotisme n'avait été mieux consolidé, et cependant, sous cette apparence d'obéissance passive, il était facile aux esprits clairvoyants de deviner que les masses étaient travaillées par un besoin ardent de liberté. Fénélon lui-même disait en parlant de la monarchie : « C'est une vieille machine délabrée qui va encore » de l'ancien branle qu'on lui a donné, et qui achèvera de » se briser au premier choc. Les peuples ne tarderont pas » à ouvrir les yeux sur les abus inséparables de la royauté; » ils reconnaîtront que maîtres et valets, tous n'ont qu'un

» désir, qu'un but, prendre et toujours prendre, sans s'in-
» quiéter le moins du monde de la nation; ils verront que
» les ministres, les intendants, les gouverneurs et toute
» cette engeance de courtisans affamés sont plus à craindre
» encore que les armées ennemies; que tous s'appliquent à
» voler, à piller, à extorquer. Ils reconnaîtront que l'exis-
» tence des gens qui s'intitulent officiers du roi est une vé-
» ritable vie de Bohêmes, c'est-à-dire de fripons, et non de
» gens honorables. Grâce à eux, la France tombe dans l'ab-
» jection, dans l'opprobre, et devient l'objet de la dérision de
» toutes les autres puissances; le grand roi le veut ainsi; que
» sa volonté soit faite !.... »

Les volontés de l'infâme Louis XIV furent en effet exécutées jusqu'au moment où il plut à Dieu d'en délivrer la terre; mais lorsque le despote fut mort, les choses changèrent de face. Louis XIV avait prétendu commander jusqu'au delà du tombeau, et par son testament avait déféré les principales fonctions de la régence, pendant la minorité de son petit-fils, au duc du Maine, un des bâtards de la Montespan qu'il avait légitimés. Ses dernières dispositions furent cassées, et un autre que celui qu'il voulait élever au pouvoir prit les rênes du gouvernement.

Cet autre était le fils du duc d'Orléans, frère du roi, et de Charlotte-Élisabeth de Bavière, un prince que la voix publique désignait sous les noms de Philippe le faussaire, Philippe l'incestueux, Philippe l'empoisonneur.

Louis XIV, par suite de son caractère défiant et soupçonneux, avait constamment tenu son neveu éloigné des armées, pour empêcher qu'il ne prît de l'influence sur les troupes.

Il en était résulté que celui-ci s'était jeté dans tous les genres de dissipations et de désordres pour occuper son temps. Plus tard le grand roi lui avait fait épouser une de ses filles légitimées, mademoiselle de Blois. Ce mariage n'avait influé en rien sur sa conduite; et sa cour avait continué, comme par le passé, à être le rendez-vous de tous les débauchés du royaume. Les d'Effiat, les Lafare, les Broglie, les Canillac, les Nocé, les Brancas, toute la lie de la noblesse entourait le prince et lui formait une suite digne de lui. La maison de sa femme n'était guère mieux composée; toutes ses dames d'honneur étaient d'anciennes maîtresses délaissées par son mari ou des prostituées qui recevaient ses infâmes caresses.

Parmi ceux qui approchaient du duc d'Orléans, il en existait un qui avait contribué plus que tous les autres à le pervertir, et dont l'histoire se trouve intimement liée à la sienne; c'était Dubois, son ancien précepteur, dont il devait faire un archevêque, un cardinal, un premier ministre. Ce misérable était fils d'un apothicaire de Brives la Gaillarde dans le Limousin. Sur l'expectative d'une bourse dans un collége, son père l'avait envoyé à Paris à l'âge de douze ans. La bourse n'ayant point été accordée, le jeune Dubois s'était trouvé trop heureux d'obtenir la faculté de faire ses études au collége de Saint-Michel, en remplissant auprès du principal les fonctions de domestique. Plus tard il était passé au service d'un curé de Saint-Eustache, qui l'avait donné au gouverneur du prince d'Orléans, qui n'était encore que duc de Chartres, au vénérable Saint-Laurent, l'un des hommes les plus érudits de l'époque.

Le gouverneur s'intéressa à Dubois, lui fit quitter la livrée

pour le petit collet afin de cacher sa condition, et l'attacha au jeune duc pour l'aider à écrire ses thèmes et à chercher les mots dans le dictionnaire. Peu à peu Dubois s'insinua dans la confiance du duc de Chartres, et finit par le capter au point qu'à la mort de Saint-Laurent, il le décida à demander au duc d'Orléans son père, qu'il remplît les fonctions de précepteur auprès de sa personne; ce qui lui fut accordé. L'ancien valet, devenu gouverneur, se fit appeler l'abbé Dubois.

« C'était, dit Saint-Simon, un petit homme, maigre, » effilé, à perruque blonde, à mine de fouine, une véritable » sentine de corruption. Tous les vices se disputaient en lui » à qui en demeurerait le maître et se le partageraient. L'a- » varice, la débauche, l'ambition étaient ses dieux; la per- » fidie, la flatterie, le valetage, ses moyens; l'impiété, sa reli- » gion. Il regardait la probité, l'honneur et la vertu comme » des chimères. Il excellait en basses intrigues, il en vivait, » il ne pouvait s'en passer. Toujours il marchait vers un but, » et ne s'arrêtait qu'après l'avoir atteint, ou lorsqu'il lui était » démontré qu'il avait devant lui des obstacles insurmon- » tables; encore cherchait-il à les détourner en ouvrant de » nouvelles tranchées dans les ténèbres. Il passait sa vie » dans les sapes. Le mensonge le plus hardi lui était devenu » naturel; il affirmait la plus insigne fausseté avec un air » simple, droit, sincère et candide. Une fumée de fausseté » s'exhalait de tous ses pores et s'élevait jusque dans sa » gaieté, qui attristait à entendre. Méchant par nature et avec » réflexion; traître et ingrat par raisonnement; maître expert » aux compositions des plus grandes noirceurs; effronté, » éhonté, impudent à faire peur lorsqu'il était surpris dans

» quelque infamie; désirant tout, enviant tout, et voulant
» les dépouilles de ses amis comme de ses ennemis; débau-
» ché cynique, ignorant en toute affaire; emporté, blasphé-
» mateur jusqu'à l'athéisme; exalté jusqu'à la démence; mé-
» prisant tout le genre humain, sacrifiant tout à soi, à son
» crédit, à sa puissance, à son avarice, à ses frayeurs,
» à ses vengeances!..... Tel était le précepteur du jeune
» Philippe d'Orléans. »

Dubois trouva du reste un élève digne de lui et capable de profiter de ses leçons. Pour former ses mœurs, il mit sous ses yeux l'histoire des adultères, des débauches et des incestes de tous les princes de sa race; pour éclairer son esprit, il lui déroula la longue suite de crimes, d'assassinats, d'empoisonnements, dont s'étaient rendus coupables les rois et les empereurs afin de consolider leur domination sur les peuples; il lui apprit à fouler aux pieds toutes les croyances, tous les sentiments honorables; à ne regarder les hommes que comme des instruments passifs de sa volonté; à n'avoir aucune pitié d'eux; à rapporter tout à lui, à ses plaisirs ou à son ambition; enfin il fit du jeune Philippe d'Orléans ce que dans les cours on nomme un prince accompli, c'est-à-dire un monstre d'égoïsme et de scélératesse.

Dès que l'élève eut atteint l'âge d'homme, il ne tarda pas à mettre en pratique les affreux préceptes du maître. Trois générations le séparaient du trône, l'objet de son ambition; la distance se trouva bientôt rapprochée. Le dauphin fut emporté par un mal étrange qui échappa à la sagacité des médecins; le duc de Bourgogne son fils, nommé le second dauphin, ainsi que la femme de ce prince, le suivirent dans la

même année; puis, trois semaines après, le duc de Bretagne, l'aîné de leurs enfants, mourut également. Le duc d'Anjou, second fils du duc de Bourgogne, faisait encore obstacle; il ne tarda pas à ressentir les effets du mal terrible qui avait moissonné toute sa famille; mais la gouvernante du jeune enfant, la duchesse de Ventadour, soupçonnant la cause de tant de morts subites, empêcha la consommation de ce nouveau crime, en éloignant tous les médecins de la personne du prince et en lui administrant un antidote que la comtesse de Vérue, sa parente, avait apporté de Turin, et qui l'avait sauvée d'une tentative d'empoisonnement. Les convulsions qu'éprouvait l'héritier de la couronne cessèrent peu à peu, et bientôt, grâce à l'antidote, il fut hors de danger.

Toutefois les soupçons de madame de Ventadour, qui étaient partagés par Fagon, médecin du roi, et par Boudin, médecin des enfants de France, n'avaient pas tardé à se répandre au dehors et à soulever la masse de la nation contre le mystérieux empoisonneur. Celui que la clameur publique désignait comme l'auteur de ces ténébreux forfaits était Philippe, duc d'Orléans, devenu second prince du sang et le plus proche héritier du trône, en cas de mort du dernier rejeton de la ligne directe, et du duc de Berry, son gendre. Coupable ou innocent, Philippe d'Orléans eut peur; il se concerta longtemps avec Dubois pour conjurer l'orage prêt à fondre sur sa tête, et se décida, d'après les conseils de son confident, à payer d'audace et à venir se jeter aux pieds du roi, pour le supplier de le mettre en jugement, lui et le chimiste Homberg, son professeur en poisons, ou de lui permettre de confondre ses ennemis, qui voulaient le perdre par

d'épouvantables calomnies. Le monarque reçut les protestations de son parent avec une froide sévérité, et répondit : « Que la punition d'un coupable ne rendrait pas la vie aux » morts, et que le jugement d'un prince de son sang serait » un trop grand déshonneur pour sa maison ; qu'ainsi il » refusait de faire arrêter aucun des gens attachés à sa per» sonne, et qu'il acceptait sa justification..... »

A partir de ce moment, on remarqua que Louis XIV évita toujours de parler de ses enfants, comme s'il eût craint d'avoir à rechercher les auteurs de leur mort dans sa propre famille, et qu'il montra en toutes occasions une extrême répulsion pour le duc d'Orléans.

Les seigneurs de la cour, à l'exemple du maître, s'éloignèrent du prince et ne reparurent plus au Palais-Royal. Philippe d'Orléans, assuré de l'impunité, ne s'inquiéta pas davantage de cette affaire, et reprit son train de vie habituel. Il croyait tout oublié, lorsqu'un événement fort désagréable pour lui vint réveiller l'attention publique. Un homme déguisé en cordelier avait été arrêté à Poitiers, sur la demande du prince de Chalais, envoyé par la princesse des Ursins à la poursuite de cet individu, soupçonné d'avoir voulu empoisonner le roi d'Espagne. Ce scélérat s'était immédiatement recommandé du duc d'Orléans, et avait obtenu son élargissement du lieutenant de police d'Argenson, qui cherchait à se ménager un appui pour l'avenir.

Cette seconde affaire redoubla la haine qu'inspirait Philippe d'Orléans ; le peuple de Paris vint jusque sous ses fenêtres faire entendre les cris de « Mort au traître, mort à » l'assassin, mort à l'empoisonneur ! » Pour arrêter ces dé-

monstrations, le prince essaya de se disculper des charges qui pesaient contre lui dans des libelles qu'il répandit à profusion; et comme il ne pouvait nier que le poison n'eût joué un grand rôle dans la mort des dauphins, il insinua que la cour de Vienne avait commis les crimes qu'on rejetait sur lui. Mais les faits allégués pour justifier cette version étaient si dénués de toute vraisemblance, qu'il fut obligé d'y renoncer; alors il accusa les princes légitimés et surtout le duc du Maine. Ceux-ci se disculpèrent facilement des insinuations perfides de leur ennemi, ne gardèrent plus aucun ménagement envers lui, et l'accusèrent formellement dans leurs écrits d'être le seul auteur de la mort des trois dauphins, appuyant leurs dires sur l'ambition immodérée du prince, et sur sa coupable faiblesse pour sa fille aînée Marie-Louise-Élisabeth, duchesse de Berry, cette messaline éhontée qu'il se vantait lui-même d'avoir initiée à d'horribles dépravations depuis l'âge de neuf ans.

Philippe d'Orléans désespérant alors de faire prendre le change à l'opinion, cessa de publier des libelles, et ne s'occupa plus que de ses plaisirs. Il mit de côté toute pudeur, se jeta dans les plus honteux débordements, jusqu'à paraître dans les orgies du Luxembourg et du Palais-Royal avec sa fille, ne prenant nul souci de cacher ses incestes, et se faisant appeler par les courtisans le patriarche Loth. Le scandale fut même poussé si loin, que le duc de Berry, l'imbécile mari de sa fille, en prit de l'ombrage et menaça sa femme de demander au roi l'autorisation de la faire enfermer dans un monastère. L'infortuné paya cher cette menace imprudente; huit jours après il expirait empoisonné, et le duc

d'Orléans prenait à son lieu et place le rang et le titre de premier prince du sang.

Ce qu'il y eut de singulier à la mort du duc de Berry, ce fut de voir Louis XIV se rapprocher de son neveu, comme si la terreur eût comprimé le ressentiment dans l'âme timorée du roi, et comme s'il eût craint de mécontenter un homme qui savait aussi bien que Philippe se défaire de ses ennemis. Toutefois sa haine n'en était pas moins réelle et violente, ainsi qu'il parût après sa mort, quand on ouvrit son testament. Le vieux despote, prétendant imposer ses volontés jusqu'au delà du tombeau, avait renversé toutes les lois de la monarchie en faveur de ses bâtards légitimés, et avait éloigné les d'Orléans de la régence, ne laissant au chef de cette famille que la simple présidence du conseil. Mais le rusé Philippe ne s'était jamais fait illusion sur les sentiments de Louis XIV à son égard; et dans la prévision de ce qui devait arriver, il avait pris ses mesures.

Dès que le monarque eut fermé les yeux, il convoqua le parlement pour ouvrir le testament du feu roi; il eut soin de s'y présenter avec un grand nombre d'officiers déguisés et armés sous leurs vêtements; de plus il fit entourer le palais de justice par les gardes françaises et suisses, qui lui étaient dévouées, afin d'appuyer au besoin par la force l'exécution du plan qu'il avait machiné. Après avoir écouté la lecture du testament, il prit la parole, prononça un discours extrêmement habile et préparé à l'avance pour la circonstance; il se plaignit en termes mesurés des dispositions du feu roi, remontra à l'assemblée qu'elle avait le droit de casser le testament de Louis XIV, ainsi qu'elle avait fait de celui de

Louis XIII; qu'elle pouvait nommer un régent du royaume, et intervenir dans les actes du futur gouvernement.

Parmi les magistrats, bon nombre s'étaient déjà vendus à Dubois, quelques-uns se trouvaient intimidés par la présence des satellites de Philippe; tous étaient flattés de faire acte d'autorité suprême dans une circonstance aussi solennelle. Le parlement applaudit au discours du prince, et rendit immédiatement un arrêt qui annulait les dispositions de Louis XIV. Le duc d'Orléans fut proclamé régent de France, avec l'autorisation de composer son conseil ainsi qu'il le jugerait convenable; on lui déféra le commandement en chef des troupes de la maison du roi, des autres forces militaires, et on lui accorda l'administration des finances de l'État.

Le duc du Maine eut seulement la surintendance de l'éducation du jeune Louis XV, qui atteignait alors cinq ans et demi. Par réciprocité de bons procédés, Philippe accorda au parlement le droit de remontrances et d'enregistrement des édits, prérogatives qui avaient été singulièrement restreintes sous le règne précédent. Le lendemain de cette comédie, Louis XV, en jaquette, tint un lit de justice, dans lequel les dispositions prises par le parlement furent confirmées, et l'infâme duc d'Orléans déclaré maître absolu du royaume. Aussitôt les courtisans, ceux-là qui s'étaient montrés les plus hostiles au prince, rampèrent à ses pieds; et les mêmes seigneurs qui l'avaient poursuivi trois ans auparavant comme assassin et empoisonneur, le reconduisirent en triomphe dans son palais.

Tout, en un instant, changea de face à la cour; l'on parut avoir pris pour règle d'agir au rebours de ce qu'on avait dit

ou pensé jusque-là. Les vices affeux du régent, l'horrible licence des mœurs de sa fille, furent regardés non plus avec dégoût, mais avec complaisance. Aucun des seigneurs de l'ancienne cour ne voulut ou n'osa assister au convoi de Louis XIV; ils restèrent auprès du nouveau maître, et abandonnèrent aux laquais le soin des funérailles.

Pendant que le corps du vieux despote était transporté à Saint-Denis, le jeune Louis XV était transféré à Vincennes, pour y être élevé sous la garde de la duchesse de Ventadour, du maréchal de Villeroy, son gouverneur, et de l'évêque de Fréjus, Hercule de Fleury, son précepteur. Madame de Maintenon, entièrement abandonnée de la valetaille de cour, qu'elle avait vue à ses pieds quelques jours auparavant, se réfugiait à Saint-Cyr; et les princes légitimés, naguère si puissants, se renfermaient dans leurs palais vides de courtisans. Tous, nobles, magistrats ou financiers, encensèrent le dispensateur des grâces.

Philippe d'Orléans supprima d'abord les secrétaires d'état, et les remplaça par des conseils chargés des mêmes attributions et composés de soixante-dix membres. En divisant ainsi l'autorité et en multipliant les titres honorifiques, le régent avait trouvé un moyen assuré de conserver l'exercice absolu de l'autorité suprême; il l'avait si bien compris, qu'il n'avait pas craint d'y faire entrer quelques-uns des hommes les plus vénérés du peuple, afin de donner de la consistance à ses conseils; toutefois ses créatures et les infâmes débauchés du Palais-Royal, qu'il nommait les roués, étaient en grande majorité. Enfin il installa l'abbé Dubois à la tête des affaires du royaume.

Cela fait, le régent s'occupa de ses débauches, afficha un cynisme sans exemple, et se plongea dans les plus crapuleuses orgies. Saint-Simon lui-même, l'ami et le confident du duc d'Orléans, exprime dans ses mémoires le dégoût que lui inspiraient les saturnales du palais du Luxembourg, dans lesquelles « monseigneur le régent et madame la duchesse de » Berry, dit-il, s'enivraient au point que ceux qui assistaient » à ces crapules ne savaient que devenir, attendu que l'effet » du vin était tel par haut et par bas qu'on était en peine » pour leur vie. Il ajoute que souvent on était obligé de les » porter l'un et l'autre ivres-morts dans leurs appartements. »

Des auteurs contemporains racontent également dans leurs plus grands détails des scènes d'une autre nature qui avaient lieu dans les petites loges de l'Opéra, et dans lesquelles la fille et le père se donnaient des défis pour la luxure comme ils s'en étaient donné pour l'ivrognerie. Tous les mémoires de l'époque sont remplis des saturnales du régent ou de sa fille; toutes les pages sont salies par le récit des intrigues de la duchesse de Berry avec les seigneurs de sa cour et les laquais de sa maison, ainsi que par des relations d'incestes du duc d'Orléans avec ses trois filles aînées, et de monstruosités qui font dresser les cheveux sur la tête.

Dans cette affreuse époque de la régence tout inspire un tel dégoût, qu'on serait tenté de la passer sous silence; mais notre devoir d'historien nous impose la tâche pénible de dévoiler ces mystères d'iniquités, et nous saurons l'accomplir jusqu'au bout. Madame la duchesse de Berry avait conçu une passion effrénée pour un cadet de Gascogne, nommé Rioms, neveu de Lauzun, un gros garçon sans figure

ni esprit, court, joufflu, à face pâle et couverte de pustules, qui, selon l'expression de Saint-Simon, le faisait ressembler à un abcès. Elle souffrait qu'il vécût dans son palais avec une autre maîtresse, la dame Mouchy, dont elle avait fait sa mignonne, et avait poussé l'oubli de son rang jusqu'à l'épouser secrètement. La princesse recevait de lui, sans se plaindre, les plus grossiers traitements, « car, selon la maxime du duc » de Lauzun, son oncle, Rioms employait parfois le bâton, » disant que les Bourbons, hommes et femmes, étaient en » tous points semblables aux bêtes de somme, et voulaient » être menés le bâton haut, sans quoi on ne pouvait conser- » ver sur eux aucun empire. »

De ces honteux désordres du régent et de ses filles il devait nécessairement résulter que la corruption infecterait toutes les classes de la société; les grands seigneurs, les riches financiers, les prélats et les conseillers, se disputèrent la palme de l'immoralité et transformèrent leurs hôtels en lupanars, où chaque soir se renouvelaient d'affreuses saturnales, qu'on nommait les petits soupers de la régence. On en était venu à un tel point de dépravation, que les intrigues entre personnes libres étaient considérées comme ridicules; l'adultère, dégradé de la pompe qu'il avait eue sous Louis XIV, était tombé dans le domaine de la bourgeoisie; la noblesse, à l'exemple du régent, ne trouvait de plaisir que dans le viol ou dans l'inceste. Les grandes dames, dédaignées par leurs maris ou fatiguées des gens de qualité, prenaient leur revanche avec les forts des halles, les portefaix des carrefours, et des laquais, qu'elles changeaient et renouvelaient quand elles les avaient énervés.

Les unes, comme la duchesse de Richelieu, faisaient leurs débauches à domicile, on les nommait valétudinaires; les autres, comme mademoiselle de Charolais, exploitaient les jardins publics, le parc de Versailles, les boulevards, le Palais-Royal, les Tuileries, les quais de Paris, on les désignait sous le nom de citadines. Les princes du sang ne sortaient de l'inceste que pour tomber dans la plus ignoble crapule; plusieurs d'entre eux renouvelaient les mariages monstrueux des Néron et des Héliogabale, et affectaient de vivre maritalement avec leurs ganymèdes. Les courtisans jouaient au brelan leur honneur, leur fortune, leurs sœurs, leurs femmes et leurs filles. Le joli comte d'Évreux, quand il ne pouvait trafiquer de sa femme, se vendait lui-même. Le marquis de la Rochefoucauld, l'un des amants de la duchesse de Berry, joua un jour sa femme à sa rivale, la perdit, et la lui amena. Comme la princesse voulait la livrer au régent, madame de la Rochefoucauld refusa de ratifier cet infâme pacte, se débattit contre le satyre, le blessa dans la lutte, échappa à ses étreintes, et se sauva à demi nue du palais, pour rester fidèle, non au mari qui l'avait vendue, mais à M. de Clermont, dont elle était la maîtresse.

Philippe d'Orléans et sa fille surpassaient dans leurs débordements tout ce qu'on peut imaginer; et pour ne pas être taxés d'exagérations, nous citerons le récit que fait Saint-Simon des petits soupers du Luxembourg, en ayant même soin de supprimer des détails qu'on ne pourrait lire sans que la rougeur montât au front.

« Chaque soir, dit-il, le régent venait souper au Luxem-
» bourg, en compagnie de sa fille; il amenait avec lui ses maî-

» tresses, quelques danseuses d'Opéra et ses roués; c'étaient
» le duc de Broglie, Nocé, les plus vigoureux des officiers
» des gardes françaises, le duc de Brancas, Biron, Canillac,
» les femmes les plus perdues de la cour et les hommes dé-
» criés par leurs débauches. La chère y était exquise; sou-
» vent le duc d'Orléans, madame de Berry et leurs invités
» apprêtaient les mets eux-mêmes dans des ustensiles d'argent
» et de vermeil. Dans ces séances culinaires, la licence la
» plus effrénée dans les actes et dans les paroles était com-
» mandée par l'amphitryon; on maculait les plats par d'af-
» freuses souillures. Les nobles dames racontaient les turpi-
» tudes passées et présentes de la cour et de la ville, sans
» ménagements, avec le cynisme d'expression des lupanars.
» Pendant le banquet les têtes s'échauffaient; on disait des
» ordures à pleine gorge et des impiétés à qui mieux mieux;
» on buvait d'autant. Lorsque les convives étaient ivres, les
» vêtements tombaient, et tous, hommes et femmes, se dé-
» fiaient, et les assistants se confondaient dans de monstrueux
» embrassements..... »

Les partisans de la maison des d'Orléans ont imaginé, pour atténuer l'odieux de ces scandaleuses orgies, de faire ressortir qu'au milieu même de l'ivresse, ni sa fille, ni ses roués, ni ses maîtresses, ne pouvaient lui arracher aucun des secrets de l'état; singulière justification, qui ne fait qu'ajouter à la haine et au dégoût que doit inspirer le chef suprême d'un royaume qui se vautrait dans la fange, vivait publiquement avec vingt messalines, et entretenait un sérail où ses trois filles aînées occupaient les premières places. Parmi toutes ses maîtresses, la plus chérie était sans contredit

madame la duchesse de Berry, aussi en abusait-elle grandement, jusqu'à vouloir être traitée en reine, paraître au spectacle sous un dais, et recevoir les ambassadeurs assise sur une estrade. Cette princesse était si orgueilleuse de sa naissance et des faveurs du régent, qu'elle insultait sa mère et l'humiliait à tous propos; le duc d'Orléans lui-même n'était pas à l'abri de ses incartades, et avait souvent à souffrir de son caractère irascible. Il eut surtout de graves démêlés avec elle pour l'empêcher de rendre public son mariage secret avec Rioms; néanmoins il finit par lui faire comprendre la nécessité de ne point dévoiler cette mésalliance; et comme elle était enceinte, il la détermina à faire usage de drogues pour hâter le terme de sa délivrance. Mal lui en prit, car les liqueurs et les spécifiques lui causèrent une grave inflammation, et mirent ses jours en grand danger. Cependant elle en réchappa, grâce à la vigueur de sa constitution, et accoucha d'un enfant mort.

A peine rétablie, elle quitta Paris et se rendit à Meudon pour y passer le temps de sa convalescence; mais la force de l'habitude était telle chez cette princesse, qu'elle ne put résister à la tentation de donner dans le parc une fête nocturne à son père. Ce souper fait en plein air, au mois de mars, lui devint fatal; le lendemain elle se mit au lit avec une fièvre brûlante; chaque jour le mal prit un caractère de plus en plus alarmant, et enfin l'emporta.

Les médecins, à l'ouverture du corps, trouvèrent que la pauvre princesse était encore enceinte.

Malgré le terrible exemple de la mort de sa fille chérie, le régent ne changea rien à ses habitudes de débauches; car

depuis ce moment il ne parut jamais au conseil que dans un état complet d'ivresse.

Quant aux affaires du royaume, elles allaient à l'aventure, sous la direction de l'infâme abbé Dubois, l'espion gagé de l'Angleterre. Ce misérable, en échange d'une pension annuelle de quarante mille livres sterling, vendait le royaume à Georges I[er], et livrait tous les secrets d'état à lord Stairs, l'ambassadeur de sa majesté britannique, trahison sur laquelle Philippe d'Orléans fermait les yeux, parce que lui-même avait fait un pacte secret avec le monarque anglais, et en avait reçu la promesse formelle pour le cas où le dernier rejeton de la branche aînée des Bourbons de France viendrait à mourir, de l'aider à se maintenir sur le trône envers et contre tous.

Le bien du royaume eût exigé un gouvernement sage au dedans pour en réparer les vastes ruines, ferme au dehors pour conserver la paix, si péniblement achetée par les traités d'Utrecht et de Riswick. L'intérêt du gouvernement eût demandé que le régent se tînt dans une réserve prudente à l'égard de la maison d'Autriche et de l'Angleterre, et qu'il formât une étroite alliance avec l'Espagne. Mais cette politique ne faisait pas le compte de Dubois ni celui de l'ambitieux Philippe d'Orléans; le premier voulait pousser aussi loin que possible sa prodigieuse fortune, et l'égaler à celle des Richelieu et des Mazarin; le second portait ses vues encore plus haut et songeait à s'asseoir sur le trône. La nation devait donc être sacrifiée. Pour un peu d'or, ce Dubois, cet homme de néant, ainsi que l'appelle Saint-Simon, ce cerveau brûlé, étroit et fougueux, ce fripon perdu d'honneur, gangréné de vices, ce

misérable qui n'avait rien de sacré au monde, après avoir vendu son pays, abandonna le commerce maritime à l'Angleterre, et signa un traité honteux qui rendit cette puissance la souveraine des mers.

De cette époque, les peuples du monde entier virent s'opérer un changement profond dans leur économie politique, par suite de l'extension extraordinaire que la Grande-Bretagne donna au commerce extérieur, en concentrant ses capitaux sur la navigation et sur les manufactures, en excluant les navires étrangers de ses ports, en fortifiant les tendances au système prohibitif, en transformant toutes les habitudes bienveillantes de réciprocité en des mesures répulsives, en maintenant un état presque continuel de guerre entre les nations, en établissant un commerce de contrebande et en exerçant une sorte de piraterie qui devint pour elle la source de bénéfices considérables, et pour les autres pays la cause des plus affreux désastres.

La France surtout subit la prépondérance de son éternelle ennemie; grâce à ses gouvernants, elle sembla n'être qu'une annexe de l'Angleterre; tout s'imprégna de ce fatal esprit d'intrigue qui est particulier à l'aristocratie anglaise; toutes les affaires, toutes les négociations furent décidées sous une influence anti-nationale, et les Français furent transformés en vassaux de la Grande-Bretagne. Dubois ne se contenta pas de pousser le pays dans cette détestable voie pour tout ce qui concernait les relations extérieures, il voulut encore s'emparer de la direction des conseils chargés de l'administration intérieure; mais il échoua dans cette dernière tentative. Il s'en consola en disant : « Après tout, je ne perds pas

» grand'chose, puisqu'il n'y a rien à prendre. » En effet, les provinces étaient tellement ruinées, que Vauban lui-même, le grand et habile tacticien, ne pouvait s'empêcher de déplorer les maux de la guerre, et s'écriait : « Hélas! Louis XIV » n'a laissé aux Français que les yeux pour pleurer! » Grâce aux fastueuses prodigalités de cet infâme monarque, grâce aux velléités guerrières de ce despote couard, que des écrivains monarchistes s'obstinent encore, par le fait de l'habitude, à nommer le grand roi, la dette publique s'était élevée au chiffre énorme de quatre milliards, et ne laissait d'autre moyen de salut à la France qu'une hideuse banqueroute.

Et cependant quelque funeste que dût être pour le pays une semblable mesure, il y eut quelque chose de plus déplorable que la mesure elle-même, ce fut la manière dont Philippe d'Orléans procéda. Son altesse le régent n'était pas homme à laisser échapper l'occasion de spéculer sur la misère publique; il prépara de longue main la banqueroute par différentes opérations qui toutes devaient lui faire réaliser des bénéfices considérables. Il publia un édit pour la refonte des monnaies, portant la valeur du louis d'or de 14 à 20 livres, et celle des écus blancs de 3 à 5 livres; mais cette refonte, qui devait produire au trésor un boni de trois cents millions, n'en rapporta que soixante-douze; les deux cent vingt-huit millions qui formaient cette énorme différence ayant été partagés entre le duc d'Orléans et ses confidents.

A cette opération désastreuse, il en fit immédiatement succéder une autre, celle du visa, qui consistait à contrôler toutes les valeurs, à l'exception des rentes sur l'hôtel de ville, afin d'en constater la légalité et de les convertir en billets

d'état. Le motif avoué était de rechercher les valeurs qui avaient été le produit de la fraude, de l'escroquerie ou de l'usure; le but caché était d'arriver à supprimer une partie des anciennes dettes et de gagner du temps pour solder les intérêts échus des autres créances. Effectivement, d'un seul coup, Philippe d'Orléans anéantit pour trois cent trente-sept millions de billets exigibles. Puis il créa une chambre ardente chargée de rechercher les causes des fortunes scandaleuses des traitants; mesure bonne en elle-même et qui cependant n'eut aucun résultat avantageux, à cause de la manière dont le régent et les juges opérèrent.

Le tribunal débuta par des actes d'une violence inouïe; il fit arrêter un grand nombre de traitants, les condamna à des amendes exorbitantes, et en fit pendre ou décapiter plusieurs. Cette rigueur ne fut pas de longue durée; les roués et les maîtresses du régent, gagnés à prix d'or par les familles des financiers, intercédèrent pour les accusés et firent réduire les amendes; les membres de la chambre ardente eux-mêmes trafiquèrent de la réduction des taxes; et jusqu'aux plus grandes dames et aux plus riches seigneurs, tous s'avilirent en vendant leur protection à beaux deniers comptants.

Dangerville, dans sa Vie secrète de Louis XV, raconte qu'un traitant, taxé à trois millions cinq cent mille livres, répondit à un prince du sang qui était venu lui offrir de l'en faire décharger pour un million de livres : « Monseigneur, » vous venez trop tard, car ce matin même j'ai fait marché » avec votre femme pour cinq cent mille. » Aussi, de cette opération qui devait faire recouvrer à l'état cent soixante millions, en retira-t-on quinze à peine.

Philippe d'Orléans ayant épuisé toutes les ressources du royaume et tous les moyens de pallier le déficit du trésor, s'imagina alors de faire servir à l'exécution de ses machiavéliques projets le système de finances qui avait été présenté primitivement à Louis XIV par Jean Law. Cet Écossais, calomnié par ses contemporains, qui ont rejeté sur lui et sur son système la cause des désastres de cette époque, tandis qu'ils devaient à meilleur droit en accuser le duc d'Orléans, mérita cependant d'être placé au nombre des plus grands génies du siècle et des bienfaiteurs de l'humanité, attendu que le premier il conçut et exécuta la pensée du crédit public. Sa seule erreur fut de considérer le numéraire comme la cause principale de la prospérité des nations, et le travail comme un produit de l'argent; c'est-à-dire qu'il prit la cause pour l'effet, et qu'il se fit une fausse idée de ce que les économistes appellent valeur, en attribuant au crédit des résultats dont le crédit lui-même n'était que la conséquence. Il supposa qu'en assurant à un pays la possession d'une grande abondance de numéraire, il le ferait arriver au plus haut degré d'élévation et de puissance. Or, l'établissement des banques de circulation permettant de suppléer aux espèces par le crédit, il crut assurer à jamais la fortune publique par la création d'un papier-monnaie. Du reste, ses intentions étaient aussi pures que désintéressées; il avait compris que les marchands d'argent étaient funestes à l'industrie par le despotisme qu'ils exerçaient sur les travailleurs, et il voulait substituer à la commandite individuelle la commandite de l'état, en assurant au gouvernement la direction du crédit public, et en mettant entre ses mains l'administration d'une banque

générale chargée de percevoir tous les revenus de l'état, et d'exploiter les monopoles dont il était investi. Mais ces magnifiques théories de finances n'entraient point dans les vues de Philippe d'Orléans; peu lui importait le bien du royaume; ce qu'il désirait avant tout, c'était un palliatif aux maux présents et un moyen nouveau d'extorquer de l'argent pour séduire et corrompre. Il n'autorisa donc Law qu'à établir une banque privée semblable, à beaucoup d'égards, à ce qu'est de nos jours la banque de France, avec le droit d'escompter les lettres de change, de se charger des comptes des négociants, d'émettre des billets payables au porteur, en espèces du poids et du titre de la monnaie du jour.

A peine cette banque avait-elle commencé ses opérations, que le crédit reparaissait de toutes parts; et qu'au rapport de Dutot, un des historiens contemporains qui ont écrit sur cette matière, l'abondance se répandait dans les villes et dans les campagnes, réveillait l'industrie, rendait à tous les biens-fonds leur valeur réelle, mettait le gouvernement en état de libérer les Français de cinquante-deux millions d'impositions, et d'éteindre pour une somme de trente-cinq millions de droits, faisait baisser l'intérêt des rentes, faisait disparaître l'usure, portait les terres au denier quatre-vingts et cent, permettait aux cultivateurs de défricher les campagnes, aux propriétaires d'exploiter leurs usines, leurs fabriques, leurs mines, et de rappeler auprès d'eux les ouvriers qu'ils avaient été forcés de renvoyer.

Ces prodiges, enfantés par le génie de Law, étonnèrent le régent et le subjuguèrent; charmé d'avoir à sa disposition un véritable Pactole où il voulait puiser à pleines mains, il

résolut de consolider et d'agrandir l'établissement de la banque, en lui donnant la sanction du gouvernement, et en enjoignant aux fermiers généraux et aux receveurs d'impôts d'accepter comme espèces les billets de la banque toutes les fois qu'il leur en serait présenté. Ces valeurs acquirent dès lors une importance incroyable : l'argent cessa de voyager, se concentra dans les caisses des provinces ou dans celles de la banque, et servit à faire face aux remboursements, qui furent d'autant moins demandés, que le papier-monnaie était plus commode et d'un transport moins coûteux. Le succès fut si complet et si décisif, que la banque put mettre en circulation des billets qui décuplaient la valeur de son capital. Ainsi se trouvaient réalisées les plus brillantes utopies du crédit public et privé; ainsi se trouvait atteint presque instantanément un résultat qui semblait devoir exiger le travail de plusieurs siècles.

Malheureusement la chute devait être aussi rapide que le succès : non point que Law eût trop présumé de la puissance de ses moyens; mais il n'avait pas compté que sa banque devait subvenir aux besoins insatiables du régent; qu'elle devait servir à payer ses maîtresses, ses mignons, ses roués, et l'aider dans des projets ténébreux dont la couronne de France était le but. Une gêne extrême se fit bientôt sentir dans ses caisses; il espéra satisfaire aux exigences de Philippe d'Orléans en donnant plus d'extension à ses opérations, et reprit son projet de création d'une banque nationale, chargée de percevoir les revenus publics et d'exploiter les priviléges qu'il plairait au gouvernement de lui concéder. Il conçut également la pensée de réunir en une

association commune tous les capitalistes de la France, et de leur faire mettre en commandite tous les éléments de la richesse publique, depuis la propriété foncière jusqu'aux éventualités du commerce colonial.

La manie de coloniser, qui était alors à la mode, lui fournit l'occasion de fonder, sur les bords du Mississipi, une société de commerce qui prit le nom de Compagnie des Indes occidentales, et qui fut créée au capital de cent millions, composé de deux cent mille actions de cinq cents livres chacune, sous forme de billets payables au porteur, transmissibles par voie d'endossement.

Pour favoriser la réalisation de ces valeurs nouvelles, Law imagina, dans l'édit de concession que lui accorda le régent, de faire autoriser les actionnaires à verser le montant de leur souscription un quart en espèces et les trois autres quarts en certificats de rentes, connus sous le nom de billets-d'état, qui étaient fort dépréciés.

Le régent seconda le financier en rendant un nouvel édit qui déclarait son comptoir banque royale, et lui concédait le droit de percevoir les impôts et d'opérer les payements au nom de l'état. Ces différentes mesures relevèrent pour un instant le système; mais de nouveaux embarras se firent bientôt sentir. Law n'avait pas seulement à gorger d'or l'insatiable Philippe d'Orléans, il était encore obligé d'ouvrir ses coffres à l'exécrable abbé Dubois, aux filles du régent, à leurs amants; il était obligé de défrayer de leurs dépenses les bateleurs italiens attachés à la cour, et les troupes d'acteurs et d'actrices chargés de figurer dans les saturnales du Palais-Royal ou du Luxembourg; c'était lui encore qui de-

vait fournir de l'or aux princes, aux princesses et aux seigneurs pour leur jeu, aux roués pour leurs débauches; c'était lui qui devait acquitter à vue les bons souscrits par le duc d'Orléans aux femmes qui composaient son sérail, aux pourvoyeuses chargées de ses plaisirs, aux malheureuses jeunes filles qu'il avait déshonorées, aux prostituées qui avaient su inventer quelque monstruosité de luxure pour réveiller ses sens blasés, aux ganymèdes qui souffraient ses infâmes caresses, aux bravi qui l'aidaient à se défaire de ses ennemis, aux agents de police qui lui vendaient les secrets honteux des grands seigneurs et des nobles dames. Que pouvait faire Law en face de telles exigences? Renoncer à les satisfaire, fuir, abandonner la France; c'était jouer sa vie! Il ne lui restait qu'une seule ressource, celle de multiplier les capitaux par l'agiotage. Il s'en ouvrit au duc d'Orléans, sans lui cacher toute la grandeur du péril.

Le régent, qui déjà avait calculé qu'il lui serait facile de rejeter la cause de tous les désastres sur le financier écossais, l'excita à tenter ce dernier moyen de salut, et lui promit de le seconder en tout. Dès ce moment il s'établit un système de concessions réciproques entre Law et le duc d'Orléans : le premier fournissant toujours des monceaux d'or à la rapacité du second, celui-ci concédant toujours de nouveaux priviléges et des monopoles qui l'aidaient à masquer sa position.

Law organisa l'agiotage avec une adresse merveilleuse; il commença par faire hausser les actions de sa compagnie des Indes par le crédit de la banque royale; puis les valeurs de celle-ci par le prestige des bénéfices extraordinaires qu'annonçait devoir réaliser la compagnie; enfin il sut pousser

si habilement les unes et les autres, que de cinq cents livres qui était le taux primitif d'émission, elles atteignirent le chiffre de cinq mille livres. Les Parisiens étaient pris d'une sorte de vertige pour les actions; tous, nobles ou bourgeois, se jetaient dans la spéculation, et se faisaient financiers, agioteurs et usuriers. On ne voyait plus qu'un seul moyen de faire fortune, celui d'échanger son or contre du papier. Les métaux précieux étaient tombés en tel discrédit qu'on les avait pour ainsi dire proscrits du commerce. Philippe d'Orléans, pour augmenter l'engouement général, adjugea à la compagnie des Indes occidentales l'affinage des métaux, le monopole du commerce du Canada, celui du Sénégal pour la traite des nègres, le privilége de la navigation et du négoce dans toutes les mers de l'Orient, depuis le cap de Bonne-Espérance jusqu'à la Chine, la fabrication des monnaies dans tout le royaume, enfin le bail des fermes et les recettes générales, avec l'autorisation d'émettre un nouveau capital capable de subvenir aux nouvelles charges et dépenses qui allaient peser sur elle.

Les valeurs haussaient, haussaient toujours. Law, satisfait d'avoir égalé le montant des actions de sa compagnie à la totalité du numéraire existant dans le royaume, ne voulait point passer outre; mais Philippe d'Orléans, le mauvais génie de la France, s'opposa à ce temps d'arrêt. Il représenta au financier que ce serait folie à eux de ne point profiter de l'enivrement où semblaient être les Français de leur monnaie de papier, et lui commanda de la faire circuler par torrents. Poussé par ce démon corrupteur, le banquier se précipita dans l'abîme, et créa d'un seul coup quinze cents millions d'actions

nouvelles. Toutes s'enlevèrent avec une rapidité surprenante. Des provinces les plus éloignées on accourut à Paris pour verser l'or et l'argent dans les caisses de l'Écossais et recevoir en échange ses actions, avec lesquelles on s'empressait de spéculer. Nobles, roturiers, magistrats, ecclésiastiques, philosophes, ducs, laquais, ministres, commis, tous encombraient les avenues de la rue Quincampoix, où se tenait une sorte de bourse; tous s'y mêlaient, s'y confondaient sans distinction de rang ni de naissance; les hommes les plus puissants de la cour s'y faisaient plus particulièrement remarquer, et ne rougissaient point de se faire appeler seigneurs mississipiens. L'un d'eux, le duc de Bourbon-Condé, y gagna par des friponneries des sommes incroyables qu'il employa à des achats de terres, et qui devinrent l'origine de la scandaleuse fortune de la famille des Condé. Le prince de Conti, son cousin, ainsi que les ducs de la Force, d'Antin et d'autres favoris du régent, ne restèrent pas en arrière du duc de Bourbon, et profitèrent largement de la folie des spéculateurs. Dubois surtout réalisa des gains énormes en échangeant ses actions contre le numéraire qui entrait au trésor royal, et qu'il fit passer en Angleterre, dans la prévision d'un désastre imminent.

Quant à Philippe d'Orléans, il se montrait dans ce désordre tel qu'il était dans les saturnales nocturnes de son palais, le plus ardent à échauffer le délire. Il donnait à ses maîtresses des millions pour une nuit; il distribuait à ses courtisans des sommes de cinq cent mille livres de rentes en actions; il accordait à ses valets des étrennes de cinquante, de quatre-vingts et même de cent mille livres. Il voulut éga-

lement acheter de la popularité au même prix : il donna un million à l'Hôtel-Dieu, un million à l'Hôpital-Général, un million aux Enfants-Trouvés; il consacra plusieurs millions à l'acquittement des dettes des nobles de sa cour.

Law créait toujours de nouvelles actions pour fournir aux prodigalités du régent et en inondait la France, au point que le chiffre du capital émis, enflé par l'agiotage, s'élevait alors à dix milliards. Le système était à son apogée, et cependant Philippe d'Orléans n'était point satisfait. Lui-même se mit à fabriquer secrètement des actions pour plus de onze cents millions, les répandit dans la circulation comme un faussaire, en acheta des terres, des domaines, des châteaux, des seigneuries, et prépara la fortune colossale de la famille des d'Orléans.

A partir de ce moment le système commença à perdre de son immense faveur. Les seigneurs mississipiens et les roués qui étaient dans la confidence de ces émissions frauduleuses, contribuèrent surtout par leur empressement à convertir en espèces, en terres, en meubles, en marchandises ou en denrées le montant de leurs actions, à en déprécier la valeur. Le prince de Conti eut l'impudence de faire ramener en plein jour de la banque plusieurs voitures chargées d'argent. Le duc de Bourbon, moins heureux que son parent, n'ayant pu réaliser en numéraire son papier-monnaie, s'entendit avec le duc de la Force pour acheter tous les suifs, graisses et savons existants sur la place; d'autres accaparèrent les épiceries, les sucres, les cafés, les foins, tout ce qu'ils purent trouver. En un instant le prix des marchandises et des propriétés s'éleva à un taux inconnu avant cette époque; et l'af-

fluence devint de jour en jour plus considérable à la banque pour obtenir des remboursements en espèces.

Philippe d'Orléans essaya de retenir le torrent en publiant différents édits. Il enjoignit aux dames de la bourgeoisie de ne plus porter ni pierreries ni diamants; il osa ordonner la confiscation des vieilles monnaies, et poussa l'infamie jusqu'à défendre que personne dans le royaume ne conservât en sa possession plus de cinq cents livres en espèces, sous peine d'une amende de dix mille livres et de la confiscation des sommes saisies. Puis, sous prétexte d'assurer l'exécution de ces mesures infâmes, il encouragea les délations, fit faire des visites domiciliaires par les agents du fisc, et s'empara de toutes les matières d'or ou d'argent qui pouvaient encore exister dans les familles. Cette dernière opération fit affluer dans les caisses du gouvernement la presque totalité du numéraire en circulation. Alors Philippe d'Orléans, n'ayant plus rien à voler, déclara effrontément banqueroute, et publia un édit qui réduisait progressivement la masse du papier émis.

On ne saurait peindre la consternation dont la capitale fut frappée à l'apparition de ce décret inique. Les Parisiens firent des émeutes, le parlement protesta contre l'acte de déloyauté du régent, les seigneurs mississipiens eux-mêmes se réunirent aux magistrats pour contraindre Philippe à revenir sur sa décision. Cette opposition énergique empêcha le duc d'Orléans d'accomplir le dernier vol qu'il méditait; il fut obligé de rapporter l'édit de réduction, et de mettre à la disposition de la banque royale les fonds qui étaient entrés dans les caisses de l'État par les amendes ou par les confiscations. Malgré les remboursements que Law put effectuer avec ces

faibles moyens, son papier tomba de plus en plus en discrédit; enfin, quand il eut épuisé toutes ses ressources, vendu une partie de ses terres, ses hôtels et jusqu'à ses diamants pour faire face aux demandes des porteurs d'actions, il se décida à quitter la France avec sa femme et sa fille. Cet homme extraordinaire mourut à Venise dix années après, dans un état voisin de la misère.

Telle fut la triste fin du financier écossais, qu'un de nos savants économistes modernes considère comme l'un des plus grands génies du siècle. « Si Law n'eût pas été gêné dans ses » opérations par l'infâme duc d'Orléans, dit l'auteur dont » nous rapportons l'opinion, nul doute qu'il eût élevé la » France au premier rang des puissances financières. Lui » seul, ajoute-t-il, depuis l'existence des banques, a pu impunément mettre dix fois autant de billets en circulation » que sa banque renfermait d'espèces. Personne ne peut lui » contester la gloire d'avoir créé dans notre patrie les premières valeurs industrielles. Cette seule création était une » pensée grandiose; avec elle les plus petits capitaux trouvaient un placement, et les travailleurs, condamnés jusqu'alors aux éventualités du salaire, étaient enfin admis » aux priviléges de la propriété. Les actions de la banque et » de la compagnie des Indes offraient aux hommes économes » les avantages d'une caisse d'épargne, avec les chances de » profit d'une grande association commerciale.

» Grâce à Law, le crédit public fut substitué au crédit » privé; l'intérêt de l'argent tomba au taux le plus bas, et fit » disparaître la cause la plus efficace et la plus odieuse de » l'inégalité des conditions. Le premier il conçut la pensée

» gigantesque de transformer la fortune territoriale de la
» France en valeurs qui pussent circuler sous la forme de
» papier-monnaie; et quoique son but ait été manqué, on
» doit convenir que cette tentative ne fut pas stérile, et qu'elle
» donna lieu à des tentatives innombrables, qui s'effectuèrent
» sous l'influence du système et commencèrent le morcelle-
» ment de la propriété. L'esprit d'entreprise s'empara de
» toutes les classes de la société; et la puissance de l'associa-
» tion, inconnue jusqu'à cette époque, se révéla par des
» combinaisons neuves et hardies, dont nos opérations ac-
» tuelles ne sont que des imitations. Enfin la propriété fon-
» cière sortit pour la première fois de l'état de torpeur où
» l'avait si longtemps maintenu le système féodal, et s'éleva
» au rang de puissance productive. »

Law était à peine sorti de France, que le régent faisait vendre publiquement ses meubles et ses terres, sous prétexte de donner satisfaction à l'opinion publique. Pour mieux faire croire qu'il n'avait trempé en rien dans ce qui tenait au système, le rusé prince nomma un contrôleur général des finances, remit en régie les fermes du royaume, rétablit les offices des receveurs généraux, des payeurs et des contrôleurs de rentes, ordonna une enquête sur les déprédations qui avaient eu lieu, et se montra très-rigoureux envers les agioteurs subalternes. Il chargea même un conseil spécial de vérifier la masse des actions en circulation, d'anéantir celles qui seraient reconnues falsifiées, et d'apposer un visa sur les autres. Comme les membres de ce conseil exerçaient cette vérification sans contrôle, il leur devint facile de supprimer une grande masse de billets bons ou mauvais et d'atteindre la ré-

duction qui leur avait été indiquée. Huit cents commis furent employés à ce travail et anéantirent pour plus de dix milliards de papier-monnaie. On ne conserva que deux milliards environ de créances pour lesquelles on délivra des certificats de liquidation, que le régent s'engagea à faire acquitter en numéraire; puis, quelques jours après, il revint sur sa parole, annonça que le gouvernement était dans l'impossibilité d'acquitter ses dettes, et échangea les deux milliards d'obligations contre vingt-cinq millions de rentes sur l'hôtel de ville, qui, plus tard, sous le ministère du cardinal Fleury, devaient éprouver encore une nouvelle réduction. Ainsi fut accomplie par Philippe d'Orléans cette grande iniquité qui consommait la ruine d'un nombre considérable de citoyens.

Toutes les provinces furent plongées dans la consternation : le commerce, qui pour un instant avait pris un essor extraordinaire, se trouva comme paralysé; l'agriculture languit; un découragement profond s'empara des esprits; la misère, une misère hideuse remplaça la prospérité naissante. Pour comble de désastres, la peste éclata dans la ville de Marseille et enleva les deux tiers de la population; un incendie effroyable, allumé, dit-on, par les ordres du régent, qui avait à se venger de l'opposition du parlement de Rennes à son gouvernement, dévora la capitale de la Bretagne. Et cependant tel était l'abrutissement du peuple sous le régime despotique, que tant de millions d'infortunés, entièrement ruinés, mourants de faim ou de froid sur leurs domaines incultes, sans moyens de subvenir à leur subsistance, se contentaient de pousser des plaintes inutiles, au lieu d'écraser le détestable auteur de tous leurs maux, arrosaient la terre

de leurs larmes, au lieu de combiner leurs efforts pour renverser cette exécrable institution, la monarchie, source des calamités de la nation.

Quant à Philippe d'Orléans, il continuait à passer les jours et les nuits en orgies, variant ses plaisirs, s'enivrant avec ses roués, faisant la débauche avec de jeunes garçons ou de jeunes filles de dix à douze ans enlevés à leurs familles par ses pourvoyeurs, ou bien outrageant la nature avec ses propres filles, et renouvelant les saturnales des Borgia.

Dubois, de son côté, aussi ardent au plaisir que le régent, aussi avide d'argent et de pouvoir, se plongeait dans les plus crapuleuses saturnales, sans toutefois perdre de vue le but qu'il s'était fixé, l'exercice de l'autorité suprême sous le nom de son élève. Pour réussir plus sûrement dans ses projets, il avait compris la nécessité de s'appuyer sur la puissance la plus redoutable à cette époque, et s'était vendu à l'Angleterre, corps et âme, au point que rien ne se faisait en France que du consentement des ministres de la Grande-Bretagne. On raconte que lui-même se faisait gloire et honneur de ce vasselage; et qu'un jour le marquis de Senneterre, nommé ambassadeur à Londres, étant venu lui demander ses instructions, il répondit qu'il n'en avait point d'autres à lui donner, que de l'engager à suivre de point en point tous les ordres des ministres du roi Georges. Toujours pour complaire à l'Angleterre, qui ne voulait perdre aucune occasion d'affaiblir la France en suscitant des troubles dans le royaume, Dubois avait engagé le régent à dégrader les bâtards légitimés de Louis XIV de leur rang de princes du sang.

Ceux-ci, qui déjà étaient hostiles au duc d'Orléans, se

jetèrent plus que jamais dans le parti de l'opposition, et intriguèrent sourdement avec le ministre d'Espagne pour accélérer la chute de leur ennemi. La duchesse du Maine se mit à la tête du complot avec le prince Cellamare, ambassadeur de Philippe V à la cour de France. Il fut convenu entre les différents conjurés qu'une armée espagnole franchirait les Pyrénées pour envahir le Languedoc, dont le duc du Maine était gouverneur, en même temps qu'une flotte viendrait croiser sur les côtes de Bretagne, pour seconder les soulèvements des populations et propager la rébellion dans les provinces du Midi et de l'Ouest. En échange de son intervention, Philippe V demandait que la régence lui fût déférée nominativement, et que tous les actes de renonciation à la couronne de France, signés par lui, fussent annulés. Il consentait, à cette condition, à laisser au duc du Maine l'exercice de l'autorité, comme régent en son lieu et place; promettait de réinstaller les princes légitimés dans toutes leurs prérogatives, et s'engageait à faire donner toute satisfaction à la cour de Rome relativement à la constitution Unigenitus. L'ambitieuse duchesse travailla à rattacher à sa cause quelques-uns des chefs dont les noms avaient quelque influence sur les masses. Elle fit des ouvertures à Villars et aux autres maréchaux de France; et ne les trouvant pas disposés à courir les chances aventureuses d'un complot, elle se rejeta sur les jeunes seigneurs qui formaient la cour du régent. Son esprit et sa beauté la firent complétement réussir auprès de ces derniers. Le comte de Laval, le cardinal Polignac et le duc de Richelieu se flattèrent d'obtenir seuls ses faveurs, et entrèrent dans la conspiration par fatuité plutôt que par

conviction. D'autres meneurs furent gagnés au parti avec l'or de l'Espagne, et bientôt les choses furent avancées à ce point, qu'Albéroni, ministre de Philippe V, avait déjà écrit à Cellamare : « Mettez le feu aux mines. » Mais dans une missive particulière, sa majesté catholique avait défendu à son ambassadeur de rien entreprendre avant de lui avoir soumis les plans arrêtés, les manifestes rédigés à Paris, et de lui avoir expédié la liste des personnages qui étaient entrés dans le complot.

Cellamare, regardant comme très-dangereux l'envoi de tels papiers par un courrier ordinaire, imagina, pour éloigner tout soupçon, de profiter du départ pour Madrid du jeune abbé Porto-Carrero, neveu d'un cardinal espagnol, homme de plaisir et de galanterie, qui ne s'occupait nullement de politique, et de renfermer la précieuse dépêche dans une chaise de poste à double fond. Par malheur, le soir même du départ, un des secrétaires de l'ambassade espagnole avait un rendez-vous avec une dame de la cour, dans le lupanar de la Fillon, la pourvoyeuse ordinaire du régent. Comme il s'était fait attendre, il s'excusa auprès de sa belle en rejetant la cause du retard sur des expéditions de lettres fort importantes qui étaient parties avec l'abbé Porto-Carrero. La Fillon, qui était présente, ne laissa rien échapper de l'entretien; et pendant que les deux amants prenaient leurs ébats, elle courut chez Dubois et l'instruisit de tout ce qu'elle avait appris.

Le ministre fit immédiatement monter à cheval un courrier extraordinaire chargé de rattraper le voyageur, et le munit des ordres nécessaires pour requérir main-forte et saisir tous es papiers que renfermerait la chaise de poste. Ses instruc-

tions furent parfaitement suivies; la voiture fut arrêtée à Poitiers, fouillée dans ses compartiments, et la précieuse dépêche enlevée. Cette expédition terminée, le courrier reprit la route de Paris. A son arrivée il courut chez le ministre, et lui remit le paquet saisi dans le double fond de la chaise de poste de l'abbé Porto-Carrero.

Son altesse le duc d'Orléans se trouvait précisément à l'Opéra. L'abbé Dubois se garda bien de le faire prévenir; il ouvrit les dépêches, les examina, mit de côté les papiers qui lui convinrent, afin d'être maître absolu de l'affaire, et, suivant l'intérêt de sa politique, de sacrifier ou de sauver les personnages compromis. Au sortir de l'Opéra, il se rendit auprès du régent et lui fit part de l'importante capture qu'il avait faite; mais comme l'heure du souper avait sonné, le duc d'Orléans ne voulut rien entendre, et renvoya au lendemain à s'occuper des affaires sérieuses..

Dubois eut toute la nuit pour faire ses dispositions; le lendemain il prit les ordres du régent, se rendit au palais de l'ambassade espagnole avec le secrétaire d'état de la guerre Leblanc, et opéra la saisie de tous les papiers du prince Cellamare. Celui-ci fut également arrêté, et conduit, sous l'escorte de deux capitaines de cavalerie, à Blois, où il resta jusqu'au retour du duc de Saint-Aignan, ambassadeur de France à Madrid; ensuite on le laissa librement continuer sa route. Le duc du Maine fut déposé au château de Doullens; sa femme fut enfermée au château de Dijon, et confiée à la garde du duc de Bourbon, son neveu, prince bien digne d'un rôle de geôlier. D'autres conjurés furent envoyés à la Bastille, et parmi ceux-ci le jeune duc de Richelieu, l'amant de

mademoiselle de Charolais, sœur du duc de Bourbon et de mademoiselle de Valois.

Dans leurs déclarations, les prisonniers furent unanimes pour ne point charger la duchesse du Maine; mais cette princesse ne montra pas à l'égard de ses complices le même dévouement. Elle eut l'infamie de proposer au duc d'Orléans de lui dénoncer ceux qui avaient trempé dans l'affaire, s'il consentait à lui permettre de revenir dans son palais de Sceaux. Philippe accepta le marché. Cette misérable femme fit des révélations à son beau-frère, lui désigna les seigneurs qui avaient eu la folie de se fier à sa loyauté, appela particulièrement son attention sur le mouvement de la Bretagne, et livra le nom de tous les notables de cette province qui avaient pris des engagements avec elle ou avec le gouvernement espagnol.

Le régent, qui songeait toujours à se créer un grand parti dans l'état et qui n'avait point renoncé à l'espoir de mettre sur sa tête la couronne de France, profita de ces dénonciations pour faire des actes de clémence. Il accorda amnistie pleine et entière aux grands seigneurs, et se contenta de faire tomber quatre têtes de gens inconnus et des moins coupables. Il rendit même toute sa faveur au duc de Richelieu, quoiqu'il fût très-gravement compromis par les dépêches saisies dans la voiture de l'abbé Porto-Carrero. Il est vrai que pour sauver ce grand coupable il avait fallu que mademoiselle de Valois se sacrifiât, consentît à un mariage avec le duc de Modène pour couvrir le scandale d'une grossesse fort avancée, et scellât ce pacte dans une nuit d'orgie avec son père.

Albéroni, furieux de voir sa mine éventée et la conspira-

tion découverte, exhala sa colère dans des manifestes virulents qu'il fit répandre en France, dans lesquels il retraçait en termes énergiques les infamies du régent, les spoliations de son gouvernement, les abominations de sa vie, et où il signalait les dangers que courait la vie du roi sous la garde d'un prince universellement reconnu comme empoisonneur. Le duc d'Orléans riposta aux attaques du ministre espagnol par une déclaration de guerre. C'était pour lui un moyen commode et expéditif de faire cesser une polémique qu'il ne pouvait soutenir sans de graves inconvénients. Il réunit une armée considérable sur les frontières de l'Espagne, en confia le commandement au maréchal de Berwick et au prince de Conti, et fit envahir les états de Philippe V. En moins de quatre mois les villes fortes des provinces du Nord furent toutes conquises, les ports de mer occupés, les arsenaux détruits; et sa majesté catholique n'eut plus d'autre ressource pour sauver la malheureuse Espagne des désastres d'une invasion étrangère, que d'accepter la loi du vainqueur, et de signer un traité de paix avec son plus mortel ennemi, le duc d'Orléans.

Tout réussissait au gré des désirs du régent. L'Espagne était vaincue et hors d'état de s'opposer à ses desseins; l'Angleterre se trouvait liée à sa fortune par un traité secret et par des concessions avantageuses à son commerce. Jamais les circonstances n'avaient été aussi favorables pour Philippe, et il semblait réellement qu'il eût pris soin d'amener les choses au point où elles étaient, afin qu'en cas de mort de Louis XV il n'eût qu'à étendre la main pour s'emparer de la couronne.

Sur ces entrefaites, le jeune roi fut attaqué d'un mal subit,

qui mit ses jours en grand péril. Immédiatement la nouvelle s'en répandit dans Paris et parcourut le royaume ; partout circula le mot « empoisonnement, » et de tous les points de la France s'éleva un concert terrible d'accusations contre Philippe. Le régent était-il vraiment coupable d'un nouveau crime? Nul ne peut l'affirmer. Ce qu'il y a de positif, c'est que l'opinion accréditée à la cour était que la maladie de Louis XV provenait du poison. La duchesse de la Ferté, qui soignait le malade, disait même en se lamentant et sans en être empêchée par la présence du duc d'Orléans : « Hélas! » tous les soins sont inutiles, le pauvre enfant meurt empoi- » sonné! » Les médecins ordinaires du roi avaient également déclaré la science insuffisante pour un mal qu'ils ne pouvaient expliquer. Un seul docteur, nommé Helvétius, osa répondre de la vie de l'enfant, le saigna, lui administra un breuvage qu'on supposa être un antidote, et en quelques jours le mit hors de danger.

Pendant le cours de la maladie de Louis XV, le duc d'Orléans avait montré un visage calme, refoulant au fond de son âme les terreurs que devait lui causer l'explosion de haines qu'avait fait naître cet incident. Quand le jeune roi fut guéri, il affecta d'en ressentir une joie extrême, et proclama qu'il se trouvait heureux de voir renaître à la vie un rejeton si précieux pour la France. La vérité est que le régent n'était nullement contrarié de cet ajournement, attendu l'état d'exaspération où se trouvaient les esprits. Il comprit qu'il avait mal préparé ses batteries, et s'occupa de ramener l'opinion publique en changeant de tactique. Au lieu de se rattacher à l'Angleterre, comme par le passé, il parut re-

chercher l'alliance de l'Espagne, et chargea Dubois de proposer à Philippe V un double mariage entre le roi de France et une infante d'Espagne, et entre le prince des Asturies et mademoiselle Louise de Montpensier d'Orléans.

Il y avait pour la première de ces unions un obstacle qui la réduisait à n'être pour longtemps qu'un projet; l'infante n'avait que trois ans. Aussi publia-t-on dans tous les cercles de la capitale, que le régent ne prenait de telles mesures que pour empêcher le roi de lui opposer des héritiers directs avant le terme de douze à quinze ans, et pour réserver la couronne à sa famille en cas de mort du souverain. Néanmoins les négociations avec la cour de Madrid furent couronnées d'un entier succès: Philippe V ne mit à cette double alliance d'autre condition que le renvoi du modeste abbé Fleury, l'illustre auteur de l'Histoire Ecclésiastique, confesseur du jeune Louis XV, et l'admission auprès du roi d'un directeur jésuite.

Le Père Linières fut mis en possession de cet emploi, dont il s'acquitta à l'entière satisfaction de Dubois, c'est-à-dire qu'il travailla à corrompre la jeune imagination de son pénitent et à le tenir éloigné de toute occupation sérieuse. Le bon Père était parfaitement secondé dans ce plan d'éducation par deux hommes attachés à la personne de l'enfant royal, le maréchal de Villeroy, son gouverneur, et monseigneur Hercule de Fleury, évêque de Fréjus, son précepteur, qui spéculaient l'un et l'autre sur l'incapacité du monarque dans l'intérêt de leur ambition, et pour se ménager un jour l'exercice de l'autorité suprême. Il arriva que Louis XV, à l'exemple de son aïeul Louis XIV, croupit dans la plus crasse ignorance,

et qu'à dix ans il savait à peine lire. En revanche il dansait à ravir et figurait déjà sur le théâtre des Tuileries dans des ballets. Sa majesté n'en assistait pas moins au conseil de régence, où elle se divertissait beaucoup de la laideur, des incartades et des manières cyniques de l'abbé Dubois.

Cet ambitieux, qui voyait le duc d'Orléans perdre du terrain et la majorité de Louis XV approcher, faisait jouer toutes les mines pour se maintenir au pouvoir. Quoiqu'il fût marié, il n'hésita pas à se mettre sur les rangs pour l'archevêché de Cambrai, à la mort du cardinal de la Trémouille, le successeur de Fénélon, et il vint demander ce siége au régent.

« Monseigneur, lui dit-il, j'ai rêvé cette nuit que j'étais » archevêque de Cambrai. » — « L'abbé, tu as fait un rêve » impossible à réaliser, » lui répliqua le régent. Dubois, sans se déconcerter, reprit : « Pourquoi ne me feriez-vous pas ar- » chevêque comme un autre? » Et il se mit à lui citer tous les papes, évêques, archevêques ou cardinaux reconnus universellement comme sodomites, incestueux ou fripons. Le régent, ennuyé de la longueur de ses citations, l'interrompit, et pour s'en débarrasser, lui dit : « Mais, tu es un sacre! » et quel est l'autre sacre qui voudra te sacrer? — N'est-ce » que cela, monseigneur? j'aurai bientôt levé vos scrupules. » Votre premier aumônier, Tressan, l'évêque de Nantes, est » là, dans votre antichambre, je vais vous l'amener, et il » sera charmé de la préférence. » Il présenta en même temps une lettre au prince, par laquelle le roi d'Angleterre conjurait Philippe d'accorder l'archevêché de Cambrai à Dubois, son pensionnaire. Le duc d'Orléans céda, et le ministre disposa tout pour la cérémonie. Ainsi qu'il l'avait annoncé, l'é-

vêque de Nantes et même l'évêque de Clermont, le célèbre Massillon, ne rougirent point d'apposer leur nom au bas de l'acte qui garantissait la pureté des mœurs de Dubois, sa science ecclésiastique, et qui le déclarait digne de gouverner le siége de Cambrai.

On rapporte que le jour fixé pour la cérémonie des ordres, qui devait précéder celle du sacre, il se passa une scène fort plaisante; qu'au moment où Massillon allait lui donner la prêtrise, il lui demanda à recevoir le diaconat, le sous-diaconat, les quatre mineurs, enfin la tonsure; et que l'évêque de Clermont, impatienté, s'écria : « Ne vous faudra-t-il pas » également donner le baptême? » Peu de jours après, il fut sacré avec un faste inouï, dans l'église du Val-de-Grâce, en présence du régent et de tous les grands dignitaires du royaume. Il montra une telle arrogance pendant cette cérémonie, que Philippe lui-même s'étonnait de voir son favori parvenu à une si grande fortune. Cependant Dubois aspirait à s'élever plus haut; son ambition n'était pas satisfaite, il songeait à jouer dans l'état le rôle des Richelieu et des Mazarin, et voulait comme eux porter la pourpre. Il fit intriguer en cour de Rome par le cardinal de Rohan et par l'abbé Tencin, et obtint le chapeau.

Dubois, le fils de l'apothicaire de Brives-la-Gaillarde, devenu ministre, devenu prince de l'Église, désirait plus encore, il ne voulait pas même avoir d'égaux dans l'état; il essaya de se débarrasser de l'évêque de Fleury et lui fit proposer l'archevêché de Reims, qui donnait au titulaire le rang de premier pair de France. Mais le rusé précepteur avait deviné que le cardinal voulait, en lui donnant un poste aussi im-

portant, l'obliger à quitter son royal élève pour le supplanter dans sa confiance; il se retrancha derrière une feinte humilité et refusa l'archevêché. Dubois fut plus heureux dans ses intrigues contre le maréchal de Villeroy, qu'il voyait avec regret prendre une très-grande influence sur le jeune monarque. Comme il savait ce seigneur orgueilleux et emporté, il affecta de rechercher son amitié, le fit prier de lui rendre une visite et de lui fournir l'occasion de réparer les torts qu'il pouvait avoir eus à son égard.

Le gouverneur, tout glorieux de l'importance que le ministre semblait attacher à une réconciliation, vint en plein jour trouver Dubois dans son cabinet, causa de ses anciens griefs, et posa les conditions d'un rapprochement en homme sûr de les voir acceptées; le cardinal fit à son tour quelques observations; le maréchal passa des plaintes aux invectives; Dubois invoqua sa qualité de ministre et voulut lui imposer silence, ce qui acheva d'exaspérer Villeroy. Le résultat de cette conférence fut que le gouverneur menaça le ministre de le perdre avant peu, et lui dit en le quittant : « Il ne vous » reste qu'un moyen de vous sauver; aujourd'hui encore » vous êtes tout-puissant, faites-moi arrêter si vous l'osez, » car demain il sera trop tard. » Le cardinal-ministre, qui avait prévu l'effet de cette scène et qui avait eu soin de laisser tous les torts au gouverneur, accourut auprès du régent, lui raconta ce qui s'était passé et lui annonça qu'il allait quitter la cour s'il n'obtenait justice du maréchal de Villeroy.

La retraite du cardinal eût été d'autant plus sensible à Philippe d'Orléans, que ce prince, habitué à se reposer sur lui de tout le fardeau des affaires, avait perdu toute aptitude

au travail et se trouvait absolument étranger à l'administration du royaume. En conséquence, il se décida à frapper un grand coup, et à faire arrêter le maréchal de Villeroy; mais comme il ne pouvait sévir contre le gouverneur du roi sans un grave prétexte, et que d'autre part il n'était point convenable qu'il se déclarât le champion du cardinal Dubois, il imagina de tendre un piége au maréchal. Sachant combien ce vieillard vaniteux poussait loin l'extravagance de son zèle pour la personne du jeune roi, il affecta un jour de vouloir entretenir Louis XV en particulier, et le pria de passer dans un cabinet voisin. Ainsi qu'il l'avait prévu, Villeroy s'y opposa, prétendit que son titre de gouverneur l'obligeait à ne pas perdre de vue un seul instant le prince. Philippe prit alors son ton d'autorité, et dit au maréchal : « Vous vous » oubliez, monsieur, vous ne sentez pas la force de vos » termes; il n'y a que la présence du roi qui m'empêche de » vous traiter comme vous le méritez, » et il s'éloigna aussitôt. Plusieurs courtisans représentèrent au gouverneur qu'il était allé trop loin en offensant ainsi le chef de l'État, et qu'il devait s'attendre à une disgrâce, s'il ne la prévenait par une démarche conciliatrice. Le vieux maréchal se laissa intimider par ces observations, et résolut de suivre le parti qu'on lui indiquait; il se rendit immédiatement à l'appartement du duc d'Orléans; c'était là qu'on l'attendait.

Des mesures pour son arrestation avaient été concertées chez le cardinal Dubois entre le maréchal de Berwick, dont le nom se trouve mêlé à toutes les iniquités de cette époque, le comte de Belle-Isle et le secrétaire d'état le Blanc. Villeroy traversa en toute sécurité les pièces qui précédaient le cabinet

du prince; la foule s'ouvrit et lui fit passage avec respect; il demanda d'un ton haut et ferme où était monseigneur le duc d'Orléans; on lui répondit qu'il travaillait. « Qu'on m'an» nonce, ajouta-t-il. » Il s'avance alors vers la porte, ne doutant point de la voir s'ouvrir devant lui; mais le marquis de la Fare, capitaine des gardes du régent, lui barre le passage et lui demande son épée; le Blanc lui remet un ordre d'exil.

Dans le même instant, le comte d'Artagnan, commandant des mousquetaires gris, le serre du côté opposé à la Fare; le maréchal crie et se débat : on le jette dans une chaise à porteurs, on l'y enferme, et on le passe par une des fenêtres qui s'ouvre en porte sur le jardin. La chaise, entourée de gardes, descendit l'escalier de l'orangerie, au bas duquel se trouvait un carrosse à six chevaux et une escorte de mousquetaires. Le maréchal fut porté dans la voiture; d'Artagnan se plaça à ses côtés, un officier se mit sur le devant avec Dulibois, gentilhomme ordinaire; le carrosse partit, et en moins de trois heures arriva, à neuf lieues de Versailles, au château de Villeroy, dans lequel il fut gardé à vue. Il eut beau crier à la violence, s'emporter contre Dubois et contre le régent, annoncer que l'Europe allait demander compte de son enlèvement, et Paris se révolter, on le laissa dire et on le garda prisonnier. Personne ne remua, pas un ambassadeur ne s'inquiéta de lui; seulement l'évêque de Fréjus, Hercule de Fleury, donna la comédie d'une fuite, et protesta contre l'arrestation du gouverneur en abandonnant la cour et en se retirant chez le président de Lamoignon. Le lendemain, le jeune roi ne voyant point paraître son précepteur, crut sa vie en danger, et donna de telles marques de

désespoir, que Philippe fut contraint pour l'apaiser de dépêcher un exprès et de faire ramener monseigneur de Fréjus. Celui-ci, charmé d'avoir été l'objet de regrets aussi vifs de la part de son royal élève, ne se fit point prier pour reparaître à la cour, où il prévoyait que l'avenir lui préparait la première place. Il consentit même et de fort bonne grâce à faire goûter au roi le duc de Charost, qui avait été nommé gouverneur en remplacement du maréchal.

Cet exil de Villeroy arrangea tout le monde. Dubois n'ayant plus à craindre les clameurs et l'opposition du vieux maréchal, s'occupa de vaincre certaines répugnances du régent à son élévation au poste de premier ministre, et en vint à son honneur, au grand scandale de la France.

Le parlement, qui était vendu au cardinal, enregistra complaisamment les lettres patentes de cette nomination; les grands seigneurs applaudirent; les journaux de la cour encensèrent Dubois, et l'Académie française, suivant ses habitudes de courtisanerie, l'installa parmi les illustres. Il ne manquait plus au ministre-cardinal, pour égaler en tous points ses devanciers, Richelieu et Mazarin, que de grossir sa fortune et de lui faire atteindre les proportions gigantesques de celle de ces deux ministres. Indépendamment des sommes énormes qu'il avait fait passer en Angleterre, et dont on n'a jamais pu savoir le chiffre exact, il s'adjugea les revenus des abbayes de Nogent-sous-Coucy, de Saint-Just, d'Airvaux, de Bourgueil, de Berg-Saint-Vinox, de Saint-Bertin, de Cercamp, et de beaucoup d'autres, qui lui formèrent un revenu de plusieurs millions. En même temps il s'occupa de faire disparaître les preuves d'un mariage qu'il avait contracté dans sa jeunesse

avec une fille dont il était tombé éperdument amoureux, et qu'il avait ensuite abandonnée. La célébration du mariage avait été faite dans une paroisse de village, au fond du Limousin. Aussi longtemps que Dubois avait occupé un rang inférieur, il avait payé largement le silence de sa femme; mais les exigences de celle-ci ayant grandi en raison de l'élévation de son mari, il s'était déterminé à couper court à cette sorte d'exploitation en faisant disparaître toutes les preuves écrites de son mariage; d'ailleurs il y était poussé plus fortement encore par la crainte que cette union ne vînt à s'ébruiter. Il s'ouvrit de son projet à Breteuil, l'intendant du Limousin, qu'il avait fait venir à Paris, et se concerta avec lui surl es moyens de le mettre mystérieusement à exécution.

Leur plan arrêté, l'intendant reprit la route de sa province, s'arrangeant de manière qu'à une heure assez avancée de la nuit il pût arriver dans le village où avait eu lieu le mariage de Dubois; il descendit au presbytère. Le bon curé, qui était encore celui qui avait procédé à la cérémonie, fut tout à la fois surpris et émerveillé de recevoir la visite d'un si grand personnage que monsieur l'intendant. Breteuil prétexta le besoin de prendre quelque repos avant de continuer sa route, et le pria de lui accorder l'hospitalité pour la nuit. Le pauvre prêtre répondit que tout dans la maison était à sa disposition, et sur l'heure il fit préparer un copieux souper, L'intendant se mit à table et fit à son hôte l'honneur de l'engager à manger avec lui. La chère était excellente, le vin encore meilleur. Breteuil mangeait comme un voyageur affamé et se versait à boire à pleines rasades; le curé voulut lui tenir tête, et vida tant de brocs qu'il ne put bientôt plus se soutenir et roula

sous la table. C'était le moment qu'attendait le rusé compère : comme il avait eu soin de renvoyer la servante, il put à son aise enlever au prêtre ivrogne la clef d'une armoire où étaient renfermés les registres de son église; il prit celui qui portait la date du mariage de Dubois, en détacha un feuillet, referma l'armoire et replaça la clef dans la poche de la soutane de son hôte. Au matin il se remit en voyage, laissant le curé endormi; et au lieu d'aller à Limoges, il s'en fut à Brives-la-Gaillarde, chez le notaire successeur de celui qui avait fait le contrat du ministre. De force et d'autorité il s'en fit remettre la minute; ensuite il manda auprès de lui la femme du cardinal, lui annonça que toutes les preuves légales de son mariage étaient anéanties, et lui signifia qu'en cas d'indiscrétion de sa part ou de celle de ses parents, elle serait immédiatement enlevée et plongée dans les plus profonds cachots.

Cette expédition terminée, Breteuil revint à Paris et remit à Dubois les deux importantes pièces dont il s'était si habilement emparé. Le ministre, pour reconnaître ce service, lui donna la charge de secrétaire d'état de la guerre.

Tout avait réussi à cet infâme cardinal. La majorité de Louis XV, qui était le moment le plus difficile pour lui, avait été l'occasion d'un nouveau triomphe; le jeune roi l'avait maintenu dans son poste. Mais au milieu de toutes ses grandeurs, un mal terrible le minait et lui faisait cruellement expier ses débauches; ce mal, qu'il avait puisé dans les bras des belles dames de la cour, avait fait de tels progrès, qu'il ne pouvait plus ni marcher ni supporter le mouvement de la voiture. Néanmoins la vanité fut plus forte que le mal, il voulut assister à cheval à une revue que passait Louis XV,

pour jouir des honneurs de premier ministre, qui étaient à peu près les mêmes que ceux qu'on rendait à la personne du souverain. Il paya cher cette satisfaction orgueilleuse; le mouvement du cheval lui fit rompre un abcès, et on fut obligé de le transporter mourant à son appartement. Les médecins appelés auprès de lui déclarèrent qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour empêcher la gangrène de gagner la vessie, et qu'on devait de suite opérer une castration complète. Dubois s'emporta contre eux, blasphéma comme à son ordinaire, et finit par se soumettre.

Avant de procéder à l'opération, les chirurgiens lui proposèrent de recevoir les sacrements. A cette ouverture, il entra dans un paroxysme de fureur. Cependant le mal et la fatigue ayant amené un moment de calme, on lui demanda s'il permettrait qu'on lui apportât le viatique. « Allez à tous » les diables, s'écria-t-il en jurant et en sacrant, c'est bientôt » dit, le viatique; ne savez-vous pas qu'il y a des cérémonies » particulières pour les cardinaux? qu'on aille à Paris les » demander à Bissy, et laissez-moi en paix! » On lui obéit. Toutefois les chirurgiens voyant le danger du moindre retard, le pressèrent de consentir à l'opération.

Il céda enfin à leurs instances, à celles de monseigneur le duc d'Orléans, et s'abandonna aux mains de la Peyronie, qui amputa la partie malade. On reconnut à la nature de la plaie que c'en était fait du premier ministre. Effectivement, il baissa de plus en plus, perdit connaissance, et mourut le lendemain sans avoir reçu les sacrements. Ainsi finit ce phénomène de vices et de fortune!

Philippe d'Orléans, qui s'était pour un instant effacé pen-

dant la courte durée de ce ministère, reparut aussitôt sur la scène pour recueillir l'héritage de son précepteur et le remplacer dans sa charge. Son altesse n'avait nullement perdu l'espoir de régner un jour sur la France, et la manière habile dont elle conduisait les affaires montrait qu'elle n'avait rien changé à ses projets.

Quelques mois avant la déclaration de la majorité de Louis XV, le régent avait nommé Dubois premier ministre, et l'avait fait maintenir dans ce poste important par le jeune roi, pour éviter que le peuple ne l'accusât de vouloir perpétuer son autorité sous deux dénominations différentes, et n'en prît ombrage. Il avait aussi calculé qu'il était plus favorable pour lui de ne pas brusquer les choses, et d'attendre la mort de Dubois avant de remplir les fonctions ministérielles; il avait eu également la précaution de s'assurer auprès de Chirac, le médecin ordinaire du cardinal, du nombre de mois que pouvaient encore laisser à son précepteur les maladies honteuses dont il était dévoré.

L'infâme duc d'Orléans avait prévu, en donnant à la France un ministre comme Dubois, que son successeur, quel qu'il fût, ne pouvait qu'être bien accueilli par le peuple; et il se trouva que Philippe avait admirablement combiné ses plans. Mais Dieu avait décidé que lui aussi succomberait au moment où il croirait toucher au but si ardemment désiré, si péniblement atteint. Des symptômes sinistres annonçaient les ravages qu'avaient faits dans tout son être les débauches et les orgies; son teint était enflammé, ses yeux chargés de sang. Le médecin Chirac dut le prévenir que s'il ne mettait un terme à ses débordements, il courait risque de mourir

d'une attaque d'apoplexie. A force d'importunité, il le fit même consentir à suivre un régime qui devait précéder une saignée. Le duc d'Orléans, avant de se soumettre à cette réforme momentanée, voulut donner un grand dîner à ses roués; puis, le repas terminé, il se renferma avec la belle duchesse de Phalaris. Il était depuis un quart d'heure à peine avec sa maîtresse, lorsque tout à coup il fut pris d'un étourdissement et tomba à la renverse : la duchesse poussa des cris d'effroi et appela au secours. Par malheur les domestiques étaient presque tous absents; il s'écoula plus d'une heure avant qu'on pût avoir des médecins; et quand ils arrivèrent, ils n'eurent qu'un cadavre à examiner. Philippe d'Orléans, le faussaire, l'incestueux, l'empoisonneur, était allé rendre compte au tribunal suprême des crimes de sa vie.

Cette nouvelle se répandit en un instant dans la capitale et excita des transports d'allégresse parmi les Parisiens. Le jeune duc de Chartres lui-même, le fils du duc d'Orléans, prince dévot et imbécile, témoigna ouvertement sa joie d'un événement qui le débarrassait d'un tuteur incommode et qui lui permettait de se livrer à ses goûts de bigotisme.

Le champ se trouvant libre par la retraite du premier prince du sang, Louis-Henri de Bourbon Condé, désigné ordinairement par le nom de Monseigneur le Duc, se mit sur les rangs pour recueillir l'héritage du régent, c'est-à-dire pour lui succéder dans la charge de premier ministre; il se rendit chez le roi, où se trouvait déjà réuni tout ce que la cour renfermait de plus distingué et de plus ambitieux: l'évêque de Fréjus, avec lequel il s'était préalablement concerté, dit à haute voix en s'adressant à Louis XV, « que sa

« majesté ne pouvait mieux remplacer F
« qu'en priant monseigneur le Duc de voulo
« du poids de toutes les affaires. » Le roi fit
timent; le prince prêta aussitôt le serment,
Tous ceux qui étaient dans le cabinet le suiv
la foule qui se trouvait dans les pièces voisine , qui formèrent un cortége qui le ramena à son appartement.

Fleury avait dit vrai, nul n'était plus capable que monseigneur le Duc de continuer dignement l'œuvre de dilapidation et d'abaissement continu de la France, entreprise par le régent. Henri de Bourbon atteignait alors sa trente-deuxième année; il était grand, maigre, borgne, d'une figure repoussante, d'une humeur brusque, d'un caractère frivole. Marié à une très-belle femme dont les autres connaissaient tout le prix, il prenait ailleurs ses plaisirs et entretenait, comme maîtresse en titre, une certaine marquise de Prie qui avait pris sur lui un empire extraordinaire, en l'énervant par d'abominables voluptés. Cette femme, dit Saint-Simon dans ses mémoires, avait l'air et la taille d'une déesse, un esprit brillant, extrêmement orné, cultivé par les meilleures lectures, avec le jugement de voiler son mérite; mais elle était également un prodige de vices : ambitieuse, avare, implacable dans ses haines, dévorée d'un insatiable besoin de domination. Tout annonçait qu'avec elle commencerait un règne de sang, de boue et de confusion.

L'ambassadeur anglais, qui connaissait son amour pour l'argent, lui fit offrir la pension de quarante mille livres sterling que recevait le cardinal Dubois, en échange de sa protection; ce qui fut accepté. Ensuite, et pour premier essai

de son autorité sur monseigneur le Duc, elle sollicita et obtint un édit contre les protestants qui étaient rentrés dans le royaume pendant la régence, mesure réclamée depuis plusieurs années par les ministres de sa majesté britannique avec d'autant plus d'insistance qu'elle tendait à ruiner l'industrie française.

La marquise prit de jour en jour plus d'ascendant sur son amant, et finit par s'emparer de l'administration absolue des affaires. Tout dépendit d'elle, grâces, honneurs et bénéfices; elle livra les emplois importants de l'état aux courtisans les plus lâches, les plus méprisables, les plus corrompus, ou à ceux qui les lui achetaient le plus cher. Elle dilapida les finances, accabla la nation d'édits bursaux, eut sa cour, ses flatteurs, dispensa les dignités, les honneurs, nomma cinquante-huit chevaliers du Saint-Esprit ou commandeurs ecclésiastiques, fit sept maréchaux de France, et disposa si absolument du royaume qu'en 1725, année où les pluies perdirent les récoltes, comme on portait processionnellement la châsse de sainte Geneviève pour demander à Dieu quelques jours de soleil, elle dit en riant à ceux qui l'entouraient : « Le peuple est fou; ne sait-il pas que c'est moi qui fais la » pluie et le beau temps? »

Elle exerçait en effet une grande influence sur les premiers seigneurs de la cour, dont la plupart étaient ses amants; le vieil évêque de Fréjus seul restait rebelle à ses séductions, et lui montrait une sorte de répulsion qu'il avait fait partager à son royal élève. Le duc de Bourbon crut même s'apercevoir que le roi lui témoignait par contre-coup moins d'affection; ce qui lui inspira de sérieuses inquiétudes et le

détermina à redoubler de soins et de prévenances pour regagner son amitié. En conséquence, il invita toute la cour à des fêtes à Chantilly, et défraya pendant un mois, de la manière la plus splendide, la maison du souverain. Plusieurs nobles dames voulurent profiter de l'absence de Fleury, demeuré à Versailles, pour essayer le pouvoir de leurs charmes sur le cœur du jeune monarque; elles n'y réussirent pas; Louis XV étant tout occupé de chasse, ne fit nulle attention à leurs agaceries. Du reste, un événement fort triste, la mort du jeune duc de Melun, éventré par un cerf, fit abréger le voyage de Chantilly.

Le roi était à peine de retour à Versailles, qu'il tomba malade et fut pris d'une fièvre violente qui donna quelque crainte pour sa vie. Monseigneur le Duc avait parfaitement compris que sa puissance tenait à la dynastie de la branche aînée des Bourbons, et que du jour où la couronne passerait au roi d'Espagne ou dans la maison d'Orléans, il ne devait plus compter sur son maintien à la tête des affaires du royaume. Il résolut alors de marier Louis XV avec une femme en état de lui donner des enfants, et de renvoyer l'infante d'Espagne, qui n'avait pas encore huit ans. Un courrier fut aussitôt expédié à Madrid pour en porter la nouvelle à Philippe V.

D'étranges choses s'étaient passées dans ce pays depuis la mort du duc d'Orléans; le vieux roi Philippe avait abdiqué en faveur de son fils Louis I[er], marié à mademoiselle de Montpensier, princesse dissolue qu'on avait été obligé de reléguer dans le château de Buen-Retiro pour cacher ses débordements avec les dames de la cour. Pour son malheur,

le prince des Asturies, devenu roi, avait rappelé auprès de lui sa femme : cinq jours après il expiait son imprudente confiance et était emporté par une maladie subite. Cette mort prématurée avait contraint Philippe V à reprendre les rênes du gouvernement, et il se trouvait de nouveau roi des Espagnes après six mois d'interrègne. Sa majesté catholique, furieuse de l'insulte qui lui était faite par la rupture du mariage projeté entre Louis XV et l'infante, renvoya à son tour en France la fille de Philippe l'empoisonneur, et sa sœur mademoiselle de Beaujolais, fiancée à don Carlos.

Rien ne s'opposant plus à la réalisation des espérances du premier ministre, celui-ci songea à faire consentir le jeune monarque à prendre une femme. Ce fut le maréchal de Villars, lâche complaisant du duc de Bourbon, qui se chargea de la première ouverture. En plein conseil il apostropha Louis XV avec son cynisme habituel, en lui disant : « Vous devez, » sire, d'autant plus songer à vous marier, que Dieu donne » à vos peuples la consolation de vous voir si fort à quatorze » ans et demi, qu'il ne tient qu'à vous de nous donner bientôt » un dauphin. »

L'évêque de Fréjus, qui s'était réservé de préparer son élève au rôle d'étalon, prit à son tour la parole, et insista sur la nécessité de terminer les inquiétudes de la nation par un mariage. Le jeune roi répondit qu'il était prêt à faire tout ce que le conseil jugerait utile au salut de sa couronne.

Il ne s'agit plus que de lui trouver une femme. Monseigneur le Duc résolut, pour se conserver le pouvoir, de faire monter sur le trône de France sa sœur, mademoiselle de Vermandois. Aucune des princesses qui pouvaient aspirer

à la main du roi ne l'emportait sur elle en beauté, en grâces et en esprit ; mais son caractère altier lui fit perdre un trône. Elle n'ignorait point que les décisions de madame de Prie étaient toutes-puissantes sur le premier ministre, et qu'elle allait lui devoir sa haute élévation ; néanmoins elle ne put prendre sur elle de cacher le mépris que lui inspirait la maîtresse de son frère. La marquise s'étant présentée incognito à son couvent pour la sonder sur ses dispositions à son égard, mademoiselle de Vermandois eut l'imprudence de lui déclarer que si elle régnait sur la France, elle mettrait au nombre de ses devoirs d'exiler de la cour la favorite de son frère. La marquise, retenant à peine sa fureur, prit brusquement congé de la jeune pensionnaire, et dit en s'éloignant : « Va, tu ne seras jamais reine. » Elle se mit aussitôt en devoir de réaliser cette prédiction, et s'occupa de chercher une princesse si humble qu'elle dût lui être à jamais attachée par la reconnaissance. Elle contraignit le duc de Bourbon à renoncer aux prétentions qu'il avait pour sa sœur, et même aux offres plus brillantes encore que lui faisait Catherine Ire, veuve de Pierre le Grand.

Au premier bruit du renvoi de l'infante d'Espagne, le prince Kourakin, ambassadeur de Russie en France, de concert avec Campredon, ministre français à Saint-Pétersbourg, avait proposé pour le roi l'alliance de la jeune Élisabeth, seconde fille de la czarine, offrant en échange au premier ministre de l'élever au trône de Pologne après la mort d'Auguste, qui gouvernait ce royaume sous le protectorat de la Russie. La marquise de Prie, ne pouvant espérer qu'une fille de l'impérieux czar Pierre Ier consentît à rester

sous sa tutelle, lui préféra Marie Leczinska, dont le père, Stanislas Leczinski, roi déchu du trône de Pologne, venait de se fixer à Weissembourg, au fond de la basse Alsace, dans une vieille commanderie, dont la moitié des murailles tombait en ruines. Le simple caprice d'une courtisane suffit pour changer en un moment le sort de cette famille.

Un matin, Stanislas reçut la lettre de monseigneur le Duc qui lui apprenait le bonheur inespéré qui lui arrivait. Il passa à l'instant dans la chambre de sa femme et de sa fille, et dit en entrant : « Mettons-nous à genoux et remercions Dieu. » — Mon père! s'écria Marie, vous êtes rappelé au trône de » Pologne! — Non, ma fille; mais le ciel nous est bien plus » favorable, vous êtes reine de France! » Il serait difficile de peindre les transports de la mère et le saisissement de la fille, qui, la veille de cette nouvelle, se serait trouvée heureuse d'épouser un de ceux qu'elle allait avoir pour officiers de sa cour. Cette princesse atteignait sa vingt-troisième année lorsque son mariage avec un roi qui n'avait pas quinze ans fut célébré à Fontainebleau.

Si l'on en croit Dangerville, auteur de la Vie privée de Louis XV, elle avait eu déjà une intrigue amoureuse avec le beau comte d'Estrées, qui devint par la suite maréchal de France. C'est tout ce que l'histoire lui reproche.

Marie Leczinska avait d'excellentes qualités qui la placent au nombre des reines dont la mémoire mérite d'être bénie par la postérité; ce qui fait d'autant plus ressortir l'odieux de la conduite de son mari à son égard. Elle montra toujours une extrême déférence pour le duc de Bourbon; sa reconnaissance lui voila tous les vices de la courtisane qui l'avait fait

monter sur le trône, et l'engagea même à l'admettre au nombre de ses dames d'honneur.

La cour continuait à étaler le faste le plus insolent au milieu de la misère générale, et le premier ministre augmentait chaque jour les impôts pour subvenir aux dépenses des fêtes de Chantilly et de Versailles. Outre le droit de joyeux avénement, qui avait coûté quarante-quatre millions au peuple, il venait de rendre un édit qui imposait tous les Français, sans en excepter même les privilégiés, au cinquantième de leurs revenus. Le prétexte de cette nouvelle charge était l'éventualité d'une guerre avec l'Espagne. Philippe V ne respirait en effet que vengeance; et son ressentiment était si profond, qu'oubliant les longs démêlés qu'il avait eus avec l'Autriche, il cherchait à se rapprocher de cette puissance, et mettait tout en usage pour susciter des ennemis à la France, pendant que lui-même concentrait des corps de troupes dans les provinces voisines des Pyrénées.

Pour déjouer les machinations de ce vieillard atrabilaire, la marquise de Prie fit nommer le duc de Richelieu ambassadeur à Vienne. Ce courtisan fut assez heureux au début de sa carrière diplomatique pour neutraliser tous les projets d'alliance entre Philippe V et l'empereur Charles VI.

Cependant ces discussions de famille passaient inaperçues en France, par suite de l'agitation extrême où se trouvaient les esprits. Une disette affreuse s'était manifestée dans toutes les provinces. Le peuple accusait hautement les quatre frères Pâris, les conseils de la marquise de Prie, d'avoir accaparé les grains, pour satisfaire par d'infâmes spéculations leur cupidité et celle du duc de Bourbon, le principal objet

de l'animadversion générale. Les premières classes de l'état, la noblesse et le clergé, s'étaient associés au peuple; le parlement avait refusé d'enregistrer les nouveaux édits bursaux et avait adressé d'énergiques remontrances; enfin l'évêque de Fréjus, qui se voyait près de toucher au but où avait toujours tendu son ambition, se hasardait à parler au roi contre le duc de Bourbon : il osait même engager Louis XV à montrer de la froideur à la reine, parce qu'elle soutenait le premier ministre et la marquise de Prie.

Cette conduite détermina Marie Leczinska à entrer dans une intrigue fort innocente, que monseigneur le Duc lui représenta comme devant lui faire recouvrer toute son influence sur son mari en éloignant par degrés Fleury de toutes les affaires. Le précepteur avait l'habitude de se rendre dans le cabinet du roi dès que le ministre y était entré et d'assister à leurs conférences. Il fut convenu entre la reine et le duc de Bourbon qu'elle engagerait Louis XV à venir travailler dans son appartement. Celui-ci accueillit la proposition avec la joie d'un enfant à qui l'on offre une diversion à une tâche ennuyeuse. Pendant qu'il était occupé avec le ministre à l'heure habituelle dans la chambre de la reine, l'évêque de Fréjus vint à son cabinet, où il apprit de l'huissier de service que son élève s'était retiré dans les appartements de Marie Leczinska et qu'il avait défendu de laisser personne arriver jusqu'à lui.

Fleury comprit qu'il était joué et qu'on avait l'intention de le séparer du roi. Il ne perdit pas de temps, et recommença l'épreuve d'une fuite simulée. Il écrivit immédiatement à Louis XV une lettre dans laquelle il disait entre autres

choses, que « fatigué de lutter contre des princes qui vou-
» laient l'écarter de son maître pour s'approcher du trône,
» objet de leur secrète ambition, il allait enfin consacrer à
» Dieu des jours qu'il aurait voulu employer entièrement au
» service de son roi. » Il avait eu grand soin en même temps d'indiquer qu'il se retirait à Issy, près Paris, dans la communauté des sulpiciens.

Son départ ne causa d'abord aucune inquiétude au premier ministre. Le jeune monarque parut charmé d'être débarrassé d'un censeur incommode; mais ensuite l'affaire prit une autre tournure. Le duc de Mortemart, qui était alors premier gentilhomme et tout dévoué à Fleury, remit à sa majesté une seconde lettre de l'évêque. Dans cette missive, le prélat avait habilement exprimé ses appréhensions pour une vie aussi précieuse à la France, et l'engageait à redoubler de précautions afin de déjouer les complots de ses ennemis. Ces prédictions vagues et mystérieuses d'un danger qui menaçait sa personne portèrent une sorte d'effroi dans l'âme de Louis XV; il pleura à sanglots, sans toutefois indiquer qu'il désirait le retour de son précepteur.

Le duc de Mortemart, qui connaissait le contenu de la lettre, voyant l'impression qu'elle produisait sur ce cœur lâche et pusillanime, renchérit sur les termes de Fleury. Il fit valoir les services passés du précepteur, la sollicitude dont il avait entouré sa jeunesse; il lui représenta que la conservation de sa couronne et même de sa vie dépendait de la vigilance de tous ceux qui l'entouraient; et lui dit tant de choses à ce sujet, que Louis XV se décida à faire acte d'énergie, et à demander au ministre le rappel du prélat.

Fleury revint à Versailles avec une apparence de modestie hypocrite, sous laquelle on voyait percer l'orgueil du prêtre. Il ne voulut pas cependant accabler son ennemi dans le premier moment du triomphe, et préféra attendre encore quelques mois pour mieux assurer sa vengeance; il feignit même, pour éloigner les soupçons du duc, de rechercher son amitié et les bonnes grâces de la marquise de Prie. A son exemple, le roi dissimula, parut tout occupé du soin de plaire à la reine, de faire des parties de chasse à Chantilly, à Rambouillet, et abandonna la direction absolue du gouvernement et des négociations politiques au premier ministre.

Celui-ci supposa qu'il avait réussi à intimider le prélat, et se regarda comme assuré à jamais dans son poste; il ne conserva plus de mesure dans le luxe de ses fêtes, dans le scandale de ses orgies et dans l'impudence de ses spoliations. L'accaparement des grains fut poursuivi par les banquiers Pâris avec un redoublement d'activité, et bientôt le pain se vendit jusqu'à dix sous la livre. Des troubles s'ensuivirent dans plusieurs provinces; des émeutes eurent lieu à Paris, à Rouen, à Caen, et troublèrent un instant les saturnales de Chantilly; mais le ministre eut bientôt rétabli le calme et mis à la raison les populations affamées, en les faisant mitrailler par les soldats.

Cet odieux triomphe, qui semblait devoir consolider le pouvoir de monseigneur le Duc, fut cependant la cause de sa perte. L'évêque de Fréjus en prit occasion de protester que de telles exactions finiraient par faire prendre le roi en exécration au peuple et compromettraient gravement son autorité. Louis XV, qui depuis plusieurs mois cherchait un

prétexte pour disgracier le prince, fut charmé de celui que son précepteur lui présentait. Néanmoins il ne voulut rien témoigner de ses secrets sentiments jusqu'au jour fixé pour l'exécution du plan concerté entre lui et Fleury. Un matin, sa majesté fit appeler le premier ministre auprès d'elle, l'instruisit de son intention de partir de suite pour Rambouillet avec la cour, parla des plaisirs qu'elle comptait goûter dans son voyage, et lui recommanda d'arriver avec madame la reine pour le souper.

Le duc de Bourbon, charmé de toutes les choses gracieuses que lui avait dites le roi, se retira pour commander les apprêts de son départ. A peine était-il rendu à son appartement, qu'on lui annonça le duc de Charost, capitaine des gardes. Cet officier lui présenta une lettre du monarque, conçue en ces termes : « Je vous ordonne de vous retirer à » Chantilly et d'y demeurer jusqu'à nouvel ordre. » Un lieutenant et une escorte de cavaliers, qui l'attendaient au bas des escaliers, le conduisirent aussitôt à sa destination. En même temps Marie Leczinska recevait de son époux une lettre non moins impérieuse et d'une sécheresse également offensante : « Je vous prie, madame, et, s'il le faut, je vous » ordonne de faire tout ce que l'évêque de Fréjus vous dira » de ma part. Signé Louis. » La marquise de Prie n'était point oubliée, et se trouvait reléguée par une lettre de cachet à sa terre de Courbépine. Quant aux frères Pâris, les trois aînés étaient exilés et le plus jeune mis à la Bastille. Ainsi tomba le pouvoir du duc de Bourbon.

Monseigneur de Fleury, nommé par ordonnance du roi ministre d'état, prit en main l'autorité souveraine et entra

immédiatement en fonctions. La fortune étonnante de ce prélat et le rôle important qu'il joua dans l'état exigent que nous entrions à son sujet dans quelques détails. L'évêque de Fréjus était tout simplement le fils d'un receveur des tailles de Lodève. Dès sa jeunesse, ses parents l'avaient destiné à la carrière ecclésiastique et l'avaient fait entrer chez les jésuites. Ses études terminées, ils avaient obtenu, toujours par la protection des bons Pères, qu'il fût admis chez le cardinal italien Bonzi, dont les goûts dépravés étaient connus de tout Paris.

Le jeune Fleury était doué d'une fort jolie figure : soit à cause de sa gentillesse, soit à cause de sa docilité, le prélat s'attacha d'une manière toute particulière à son protégé. Il le poussa à la cour et lui fit avoir la charge d'aumônier de Marie-Thérèse, et après la mort de la reine celle d'aumônier de Louis XIV. Le cardinal Bonzi étant mort, son avancement se trouva subitement arrêté, le roi ne l'aimant pas et ne voulant pas lui donner un évêché, quoique l'abbé fît souvent parler de son mérite et de son désintéressement par une foule d'illustres protecteurs chez lesquels il valetait, dit Saint-Simon, et suppléait aux sonnettes avant qu'on en eût l'invention. Enfin, monseigneur de Noailles, ajoute le même historien, à la sueur de son front et de toute la force de son bras, arracha au monarque l'évêché de Fréjus pour l'ancien aumônier; encore Louis XIV ne se rendit-il que de guerre lasse, et en disant : « Pour voir cesser vos importu-» nités, monsieur de Paris, j'accorde à l'abbé Fleury ce dio-» cèse perdu au bout de mon royaume; mais je proteste que » je le fais à regret, et je vous prédis que vous vous repen-

» tirez d'avoir élevé cet hypocrite. » Cette prédiction devait se réaliser lorsque l'évêque parviendrait au ministère. En attendant il ne changea rien à sa manière d'être, et continua à voir l'archevêque de Paris comme par le passé, et à visiter assidûment les grands seigneurs. Saint-Simon donne l'explication de cette sorte d'humilité en prétendant que l'habitude de la bassesse était devenue pour Fleury une seconde nature. En effet, avant comme après son élévation au rang d'évêque, il continua à ramper devant les personnages en crédit, à se glisser dans les ruelles, à se pousser dans les salons pour y trouver des protecteurs ou des protectrices. Voulant éviter d'exciter la jalousie, il affecta de montrer une indifférence extrême pour les grandeurs, de blâmer la soif de l'or, des biens, des bénéfices, et il se condamna à vivre avec une grande parcimonie. La longue durée de cette contrainte la lui avait rendue tellement naturelle, que, maître par la suite de se procurer toutes les jouissances de la vie, il se montra l'homme du monde qui se souciait le plus du pouvoir et le moins des richesses qu'il procure, se bornant, dit l'un de ses panégyristes, au modeste revenu de deux cent cinquante mille livres, dont il donnait le quart aux pauvres.

Un de ses défauts qui causa le plus de mal à la France lorsqu'il devint ministre, fut son excessive vanité. Ce vieillard caduc, qui comptait alors soixante-treize ans accomplis, s'imaginait que toute l'Europe avait les regards fixés sur lui, et prenait les hommages, les avances, les louanges des ambassadeurs et des souverains étrangers pour l'expression réelle de l'estime qu'ils avaient conçue de sa personne. L'am-

bassadeur de la Grande-Bretagne qui avait succédé à Stairs, Horace Walpole, sut faire tourner au profit de l'Angleterre cette fatale faiblesse. Lui et le fameux Robert Walpole, son frère, ministre de la Grande-Bretagne, encensèrent à l'envi l'un de l'autre le crédule vieillard; et tout en paraissant ne suivre que ses conseils, l'amenèrent insensiblement à continuer l'œuvre de l'asservissement de la France. Ils économisèrent ainsi les quarante mille livres sterling que l'Angleterre avait payées annuellement au cardinal Dubois, et après lui à la marquise de Prie, et n'en atteignirent pas moins le but qu'ils s'étaient proposé, savoir : empêcher que la France ne relevât sa marine; se conserver l'empire de la mer et du commerce; diviser par une politique machiavélique les deux branches royales de la maison de Bourbon, afin d'anéantir le commerce de l'Espagne et de s'établir à la place de cette puissance dans les Indes; enfin se rendre redoutable à la maison d'Autriche, en montrant que la Grande-Bretagne pouvait disposer à son gré des armes de la France.

On ne doit donc pas être surpris que sous le ministère de Fleury, l'Espagne, l'Autriche, la Prusse, la Pologne et la Russie, qui voyaient les tendances de la cour de Versailles, se soient montrées hostiles à la France. Il n'y eut que Rome qui maintint des relations amicales avec l'évêque de Fréjus, et cela parce que les Anglais n'avaient aucun intérêt à l'en détourner.

Fleury, devenu premier ministre de fait, sollicita de sa Sainteté Benoît XIII le chapeau de cardinal, qui lui fut envoyé incontinent; il se trouva alors le principal personnage du royaume. Avant lui, jamais un ministre, pas même Ri-

chelieu ou Mazarin, n'avait gouverné d'une manière aussi entière, aussi absolue; jamais aucun souverain, pas même Louis XIV, n'avait embrassé si pleinement, si despotiquement, toutes les différentes parties de l'administration de l'état et de la cour. Pendant dix-sept années il tint constamment les grands sous sa domination, sans que personne, ni princes ni seigneurs, osassent proférer la moindre plainte. Il laissa reparaître le duc du Maine à Versailles, mais en exigeant que sa femme prît l'engagement de renoncer pour toujours à ses projets ambitieux; il permit au maréchal de Villeroy de quitter le lieu de son exil, mais il lui ménagea un mauvais accueil de la part du roi, pour lui enlever toute velléité d'élévation. Il se montra plus sévère encore pour le duc de Bourbon; il s'opposa constamment à ce qu'il pût se rapprocher de la marquise de Prie, et confina celle-ci dans un château qui lui appartenait, et où elle mourut au bout de quinze mois. Il dépouilla Louis d'Orléans de sa charge de colonel général de l'infanterie française; il supprima les pensions de mademoiselle de Montpensier et de mademoiselle de Beaujolais, les deux plus jeunes filles du régent. Il n'épargna même pas la reine: sous prétexte d'économie, il la restreignit jusque dans ses aumônes; et lorsque Marie Leczinska, entraînée par sa bienfaisance, avait anticipé sur le payement de sa modeste pension, il osait lui en faire des reproches. Mais le peuple, toujours judicieux dans ses affections comme dans ses haines, tenait compte à la reine du bien qu'elle faisait et de celui qu'on l'empêchait de faire: par compensation il exécrait le cardinal Fleury.

La conduite du ministre justifiait pleinement les sentiments

d'animadversion dont il était l'objet. D'abord, à son début dans l'administration des finances, il avait fait une suppression considérable sur les rentes perpétuelles et viagères qui avaient été créées après le désastre du système de Law; ensuite il avait ordonné une nouvelle refonte des monnaies et diminué la valeur intrinsèque des pièces d'or et d'argent; puis il avait négocié plusieurs emprunts qui s'élevaient à plus d'un milliard, en cherchant à tenter la cupidité des capitalistes par des primes, des loteries et des tontines; enfin il avait élevé le prix des fermes et des recettes à plus du double de leur valeur; ce qui avait mis les percepteurs et les officiers du fisc dans la nécessité de se livrer à des exactions, pour rentrer dans les sommes déboursées pour l'achat de leurs charges. Le ministre adopta une mesure plus odieuse encore qu'aucune de celles que nous venons de citer, et qui porta un coup mortel au commerce. A l'instigation des ministres de l'Angleterre, il déclara qu'il était inutile et onéreux de construire ou de réparer les navires de guerre, puisque Georges Ier mettait les siens à la disposition de Louis XV; et il laissa dépérir la marine.

Pendant les dix-sept années du gouvernement du cardinal Fleury, la même politique étroite, la même parcimonie, présida à toutes les opérations et fit avorter les projets les mieux combinés. Le beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, lui dut entre autres, par le refus d'un secours de quelques mille hommes, la perte de son trône de Pologue, sur lequel il était remonté à la mort d'Auguste II. Rien de grand, rien d'utile ne signala le passage de l'évêque de Fréjus aux affaires; il parut constamment occupé d'un seul soin, celui

d'éloigner Louis XV de l'administration du royaume. Il le livra à des menins qui étaient chargés de le distraire et de l'accompagner aux chasses de Rambouillet, le rendez-vous des femmes débauchées et des libertins de la cour. Dans cette magnifique résidence, le roi travaillait au bonheur de la France, le jour en faisant la guerre aux bêtes fauves, le soir en s'enivrant et en jouant sur un coup de dé les revenus d'une province. Ce fut à la suite de ces fêtes que les espions du cardinal découvrirent que sa majesté annonçait un goût décidé pour les plaisirs crapuleux.

Son éminence, avertie de ce qui se passait à Rambouillet, prit aussitôt ses mesures pour empêcher son élève de choisir une favorite qui plus tard pouvait lui disputer le pouvoir, et en homme prévoyant lui forma un sérail composé de femmes toutes à sa dévotion. Il existait à la cour cinq sœurs de l'illustre famille de Nesle, entre lesquelles la nature avait réparti tous ses dons ; l'aînée, qui était mariée au comte de Mailly, se faisait remarquer par l'élégance de sa taille ; la seconde, qui depuis épousa le marquis de Vintimille, était douée d'un esprit supérieur ; la troisième, mariée plus tard au duc de Lauraguais, exerçait sur tous ceux qui l'approchaient un charme irrésistible, par ses manières langoureuses et son amabilité ; les deux dernières sœurs, la marquise de Flavacour et la marquise de la Tournelle, étaient deux merveilles de beauté.

Le cardinal dépêcha d'abord au roi madame de Mailly, préférablement à ses autres sœurs, parce qu'elle était exempte d'artifices et consentait à s'en tenir aux seuls honneurs du mouchoir ; à n'être l'objet d'aucune prodigalité, à ne de-

mander ni terres ni domaines, et surtout à envelopper ses amours de mystère. Mais Louis XV se fatigua bientôt d'un adultère sans éclat. A la suite d'un festin où il s'était enivré, il proclama la comtesse de Mailly maîtresse en titre, et annonça qu'il voulait, comme son aïeul, avoir une la Vallière et une Montespan.

Dès le lendemain, quand la nouvelle fut connue, toutes les dames de la cour se pressèrent sur le passage du roi, et cherchèrent à attirer ses regards. Fleury, redoutant que son élève ne se jetât dans les bras des nobles intrigantes qui encombraient les antichambres de Versailles, se fit une seconde fois son pourvoyeur, et lui donna la sœur puînée de madame de Mailly, qui partagea avec celle-ci les faveurs du monarque. Mais la rusée jeune fille, qui déjà avait été initiée à la débauche par son confesseur, ne se contenta pas des honneurs attachés au titre de favorite, elle voulut en avoir les profits, demanda des châteaux, des pensions, se fit donner un mari, qui fut monsieur de Vintimille, neveu de l'archevêque de Paris, et s'immisça dans le gouvernement de l'état. Son éminence en prit de l'ombrage et se hâta, pour faire diversion au crédit croissant de cette ambitieuse, de donner une nouvelle maîtresse au roi; il choisit la troisième sœur des deux favorites. Ces trois femmes servirent parfaitement les vues du ministre, par le fait seul de la balance qu'elles maintenaient entre elles; d'autre part elles contribuaient à éloigner de plus en plus Louis XV des affaires, et à le rendre absolument incapable d'aucune occupation sérieuse.

Sa majesté parut pour quelque temps satisfaite de cette triple liaison, qui joignait à l'adultère le charme de l'inceste;

puis elle se lassa de ces amours faciles, jeta les yeux sur madame de Flavacour, la quatrième sœur des demoiselles de Nesle, et lui accorda les honneurs de quelques passades. Ensuite le roi revint plus ardent, plus amoureux que jamais à la marquise de Vintimille. Madame de la Tournelle, la plus jeune et la plus belle des cinq sœurs, qui n'avait pas encore été présentée à la cour, voulut également essayer le pouvoir de ses charmes sur le monarque, et chercha l'occasion de paraître à Versailles. Mais la marquise de Vintimille, qui pour lors était la sultane favorite et qui craignait d'être supplantée, eut soin d'empêcher sa sœur de se produire. Ce fut vainement que le duc de Richelieu et son neveu le jeune d'Agénois, l'un et l'autre amants de madame de la Tournelle, s'employèrent pour lui faire obtenir une audience du roi; la vigilance de la marquise fit échouer toutes leurs tentatives. Enfin un événement terrible, la mort de madame de Vintimille, écarta les obstacles. La belle marquise, peu de jours après être accouchée d'un bâtard, se sentit prise de violentes douleurs d'entrailles; les médecins furent appelés immédiatement auprès de la malade pour lui donner leurs soins; déjà il était trop tard, tous les remèdes furent inutiles, et l'infortunée expira au milieu d'affreuses convulsions.

Par une cause inexplicable, le confesseur qu'elle avait chargé de porter ses dernières paroles à sa sœur la comtesse de Mailly tomba mort en entrant chez cette dame. Des bruits d'empoisonnements circulèrent à la cour et jetèrent l'effroi dans l'âme timorée du roi. Le duc de Richelieu, le cardinal de Tencin, Pâris Duvernay, le duc d'Agénois, les princes, les princesses, et surtout le cardinal-ministre, cherchèrent à

l'envi les uns des autres à distraire sa majesté de sa grande douleur. Les fêtes, les bals et les concerts se succédèrent sans interruption à Versailles; et toutes les belles dames de la cour furent mises successivement sous les yeux de Louis XV. Madame de la Tournelle ne manqua pas de se trouver à ces réunions et de se faire présenter au roi; celui-ci fut frappé de l'éclat de sa beauté, que faisaient mieux ressortir encore des vêtements de deuil; il s'approcha d'elle et lui montra un respect et un empressement qu'il n'avait jamais eus pour aucune autre femme. L'habile comédienne dissimula la joie que lui faisait éprouver une semblable distinction, et pour mieux enflammer l'ardent monarque, elle affecta de recevoir ses hommages avec une extrême indifférence.

Dès ce moment, Louis XV sembla avoir perdu tout souvenir de la marquise de Vintimille, et n'avoir d'autre pensée que celle de vaincre la résistance de madame de la Tournelle. Enfin la belle capitula, mais à certaines conditions auxquelles le souverain dut souscrire : elle exigea qu'il renvoyât publiquement de la cour ses trois sœurs, qu'il changeât son titre de marquise en celui de duchesse de Châteauroux, en lui accordant les honneurs attachés à cette dignité, et qu'il lui établît une fortune capable de la mettre à l'abri de toutes les disgrâces. Le roi accepta le marché, le fit ratifier par monseigneur de Fleury, et installa la nouvelle duchesse à Versailles.

La France vit alors s'ouvrir un nouveau règne, celui des favorites; le crédit du cardinal diminua singulièrement, et les Parisiens ne désignèrent plus la duchesse de Châteauroux que par le nom de Cotillon Ier. Elle se mit à la tête de la faction dirigée par Richelieu et par les deux Belle-Isle; elle

pressa le roi de prendre parti dans la guerre de la succession d'Autriche, ne parla que siéges, que batailles, et annonça qu'elle voulait détruire la monarchie autrichienne et briser sous ses pieds la couronne impériale. Aucun prétexte, même spécieux, ne pouvait autoriser une agression contre Marie-Thérèse, puisque la France avait formellement reconnu et garanti la pragmatique sanction, et attendu que Louis XV n'avait absolument rien à revendiquer des états héréditaires de la maison d'Autriche. Néanmoins sa majesté céda; le cardinal-ministre, qui atteignait sa quatre-vingt-huitième année et qui n'avait plus ni l'énergie ni l'activité nécessaires pour résister aux cabales, consentit également à la guerre pour ne point compromettre son autorité. Il ne voulut pas cependant rompre ouvertement avec Marie-Thérèse, et commença les hostilités en intervenant comme allié de Charles-Albert, et en plaçant les troupes françaises sous les ordres de ce prince. L'Espagne, la Saxe et la Prusse unirent leurs forces à celles de la France, et mirent l'Autriche à deux doigts de sa perte. Mais Frédéric II s'étant séparé de la coalition, la fille de l'empereur Charles VI put réparer ses pertes; l'Angleterre lui ayant envoyé des secours, elle put reprendre l'offensive, dégager la Bohême et vaincre l'électeur de Bavière, Charles-Albert, qui s'était fait proclamer empereur. La Saxe ne tarda pas à suivre l'exemple de la Prusse; la Hollande et la Sardaigne firent également des traités avec Marie-Thérèse, et les Français se trouvèrent entièrement isolés.

Le maréchal de Belle-Isle, qui s'était renfermé dans Prague, fut bloqué par une armée trois fois plus nombreuse que la sienne et obligé de capituler. Fleury voulut réparer les

désastres de cette campagne en obtenant un traité avantageux de la reine de Hongrie; mais l'habile princesse repoussa toutes ses propositions. Enfin la longue carrière du ministre touchait à son terme, ses forces s'abaissaient sensiblement; et malgré les assurances de ses flatteurs, qui lui promettaient cent ans d'existence, il s'éteignit à Issy, dans la quatre-vingt-dixième année de son âge, laissant le royaume sans marine, sans finances, et épuisé par les revèrs de deux campagnes.

Sa mort ne rendit pas cependant la paix à l'Europe; une armée anglo-allemande, commandée par le roi Georges II et par lord Stairs, continua à refouler les troupes françaises jusqu'au delà du Rhin. Alors seulement les parties belligérantes prirent un moment de repos. La France avait perdu dans ces luttes près de cent cinquante mille hommes et s'était obérée de dettes énormes; elle était redevable de ces résultats à la stupidité d'un vieillard, à l'extravagance d'une prostituée, ou, ce qui est plus exact, au vice de ses institutions, qui rendaient un seul homme l'arbitre des destinées d'un grand peuple.

La duchesse de Châteauroux, débarrassée du cardinal, prit ouvertement en mains les rênes de l'état; elle cassa plusieurs ministres, en nomma d'autres, disgracia des généraux, et donna le bâton de maréchal au comte de Saxe. Ce seigneur avait eu le talent de lui plaire en flattant ses penchants belliqueux, en lui présentant un plan de campagne pour conquérir l'Autriche et en l'engageant à se venger des insultes de Marie-Thérèse. Ainsi une querelle de prostituées, une épithète outrageante dont s'était servie la reine de Hongrie à l'égard de la favorite, et qui avait été rapportée à celle-ci, vint de

nouveau mettre en question l'existence de deux nations.

D'après les conseils du nouveau maréchal, la duchesse de Châteauroux commanda d'immenses préparatifs, fit publier deux manifestes de déclaration de guerre, l'un contre l'Angleterre, l'autre contre l'Autriche; puis, afin de donner plus d'ardeur aux troupes, elle décida Louis XV à rejoindre l'armée de Flandre, et à se mettre à la suite des fourgons, à l'exemple de son aïeul Louis XIV. Le monarque, habitué à une vie de sybarite, ne put même pas supporter la fatigue de quelques journées de marche, et tomba si gravement malade qu'on fut obligé de le ramener à Metz. Un instant on craignit pour sa vie. Le duc de Châtillon, gouverneur du dauphin, instruit du danger, quitta Paris et accourut avec son élève auprès de Louis XV. Le fils du duc d'Orléans, Louis-Philippe-Joseph de Chartres, prince exécrable, qui promettait d'égaler un jour le régent, vint également à Metz, força l'entrée de la chambre du roi, et arracha au moribond un ordre d'exil pour la favorite.

Cet événement changea comme par enchantement les dispositions des courtisans à l'égard de la duchesse; et de tous ces nobles, qui deux jours auparavant rampaient à ses pieds, il ne s'en trouva pas un seul qui consentît à rester auprès d'elle; le duc de Richelieu voulut bien cependant lui prêter une voiture pour la conduire à Paris. Sa disgrâce ne fut pas de longue durée; une crise salutaire se manifesta dans la maladie du roi et le fit entrer en pleine convalescence. Sa majesté rappela immédiatement sa maîtresse auprès d'elle, et lui rendit toute l'autorité dont elle avait joui avant son exil. Mais la duchesse de Châteauroux ne la conserva pas

longtemps; elle eut l'imprudence d'annoncer qu'elle se vengerait de ceux qui l'avaient si ignominieusement chassée de Metz; elle osa menacer un d'Orléans! Quelques mois après elle fut empoisonnée!

Louis XV pleura sa maîtresse huit jours, se consola ensuite dans les bras des beautés faciles de la cour, et la remplaça par madame Lenormand d'Étioles, fille d'un boucher des Invalides, qui acquit par la suite une si triste célébrité sous le nom de la Pompadour. Depuis longtemps cette femme était poussée par sa mère, qui faisait publiquement trafic de ses charmes, et par son père, le boucher Poisson, personnage crapuleux, bas et grossier, à se produire à la cour et à se placer sur le passage du roi, dans l'espoir de se faire remarquer de lui. N'ayant pu arriver à ses fins, elle imagina de se rendre à un bal masqué que la ville donnait à Louis XV pour célébrer le mariage du dauphin avec l'infante d'Espagne et où sa majesté devait paraître. Madame d'Étioles vint à la fête sous le costume de Diane chasseresse, le sein nu ainsi qu'une partie des reins, et sut attirer les regards du monarque par des agaceries fines et spirituelles. Louis, aiguisé par la curiosité, s'approcha d'elle, lui adressa quelques paroles, et finit par la prier de lever son masque. Elle obéit, rougit extrêmement, et feignit de vouloir s'échapper. Le roi, que la vue de tant de grâces et de beauté avait enflammé, s'attacha à ses pas; la rusée laissa tomber son mouchoir en fuyant, Louis XV le ramassa, et comme il se trouvait un peu éloigné d'elle, il le lui jeta. Au geste du roi, de tous les coins de la salle s'éleva un seul cri : « Le mouchoir est » jeté! » En effet, dans cette même nuit, la fille du boucher

Poisson fut introduite dans le lit royal. A partir de ce moment, s'ouvrit pour la France un nouveau règne plus déplorable encore que celui de la duchesse de Châteauroux et qu'on nomma le règne de Cotillon II.

La favorite, pour premier acte d'autorité, exila son mari dans ses terres; et comme celui-ci faisait quelque bruit, elle s'en débarrassa. Plusieurs historiens prétendent qu'il mourut de chagrin; d'autres, et c'est le plus grand nombre, affirment qu'il fut empoisonné. Devenue veuve, madame d'Étioles n'eut plus de ménagements à garder; elle se posa comme la dispensatrice de toutes les grâces, de tous les honneurs; elle commanda sous le nom de son royal amant, et exerça l'empire le plus absolu sur l'administration intérieure et extérieure du royaume. Ce fut elle qui, par un détestable caprice, afin d'être comparée à Agnès Sorel, la maîtresse de Charles VII, raviva les démêlés de la succession d'Autriche et poussa la France dans une guerre d'invasion éminemment injuste.

Louis XV n'osant point résister à la favorite, s'arracha aux délices de Versailles, se rendit au milieu de l'armée, qui était sous les ordres du maréchal de Saxe, et pénétra dans les Pays-Bas autrichiens, toujours à la suite des bagages. Après quelques alternatives de revers et de succès, les armées réunies des Anglais et des Hollandais se rencontrèrent sous les murs de Fontenoy avec les troupes françaises, et livrèrent une furieuse bataille dans laquelle tout l'honneur resta du côté de la France. Sa majesté Louis XV et le dauphin assistaient à ce terrible spectacle, mais des hauteurs d'une colline et hors de la portée des canons. Lorsque les ennemis eurent été entièrement dispersés, ils descendirent de leur retraite et

vinrent contempler ce champ de carnage où l'on marchait jusqu'à mi-jambe dans le sang, où l'on ne voyait que des cadavres en lambeaux, où l'on n'entendait que le râle des mourants et les cris d'angoisses des blessés. Amère dérision ! ce Louis XV, ce roi infâme, la cause de la mort de tant et de si braves gens, feignit de s'apitoyer sur le sort des victimes, et dit en s'adressant au dauphin : « Méditez, » mon fils, méditez sur ces champs couverts de morts, et » apprenez à ne pas prodiguer la vie de vos sujets dans des » guerres injustes. »

Les ducs, les comtes, les barons, toute la valetaille de cour qui les entourait, s'extasia sur la bonté du maître ; et le peuple, toujours dupe des intrigants qui le gouvernent, applaudit au vainqueur de Fontenoy, oubliant que des batailles gagnées ne sont pour lui que des malheurs déguisés sous le nom de victoires. En effet, malgré les succès du maréchal de Saxe à Raucoux, malgré la prise de Berg-op-Zoom et le triomphe de Laufeld, chaque jour la nation voyait diminuer ses ressources et tomber sous le canon ennemi sa plus vaillante jeunesse.

Victorieuse dans les Pays-Bas autrichiens, la France n'en voyait pas moins ses armées battues en Italie, les débris de sa marine anéantis, ses colonies dans les Indes perdues ; ses conquêtes mêmes des Pays-Bas se trouvaient compromises par suite de l'intervention de la Russie, qui avait pris parti pour Marie-Thérèse, et avait envoyé un corps de troupes sur les bords du Rhin. Louis XV comprit enfin que les velléités guerrières de la fille Poisson pouvaient compromettre sa couronne, et il ouvrit des négociations qui amenèrent le

traité d'Aix-la-Chapelle. Ainsi, après huit années de combats, la France ne recueillit, pour le sang qu'elle avait répandu à flots sur tous les continents et dans toutes les mers, qu'un traité ignominieux; car Louis XV, se reconnaissant en quelque sorte le vassal de l'Angleterre, eut la lâcheté de sacrifier aux exigences de cette puissance le prince Édouard, connu sous le nom de Chevalier de Saint-Georges, prétendant au trône de la Grande-Bretagne, et de le faire conduire contre sa volonté en Italie. Un tel acte de couardise exercé envers un prince qui avait d'autant plus droit à la protection du roi, qu'il lui avait rendu d'utiles services en suscitant des troubles en Angleterre, souleva l'indignation générale contre Louis XV et contre sa maîtresse.

Des lettres de cachet firent justice de ceux qui osèrent blâmer le souverain, et des milliers d'infortunés furent plongés dans les donjons de Vincennes, dans les cachots de la Bastille et dans les affreuses cages de fer du mont Saint-Michel. La favorite se montra surtout d'une rigueur inouïe à l'égard des auteurs et des distributeurs de pamphlets, et ne fit grâce à aucun, pas même aux plus grands seigneurs de la cour. Le comte de Maurepas, ministre de la marine et le courtisan jusqu'alors le plus en faveur auprès du roi, fut exilé dans ses terres sur le simple soupçon d'avoir fait le quatrain suivant, que sa majesté trouva sous sa serviette le jour où madame Lenormand d'Étioles avait reçu le titre de marquise de Pompadour :

La marquise a bien des appas;
Ses traits sont vifs, ses grâces franches,

Et les fleurs naissent sous ses pas.
Mais, hélas! ce sont des fleurs blanches.

Il est vrai que l'épigramme était sanglante et qu'elle avait failli éloigner Louis XV de la favorite, en lui dévoilant un défaut secret dont il ne s'était pas encore aperçu. Elle sut écarter le danger et conserver tout son empire sur son royal amant, en le plongeant de plus en plus dans la débauche, en l'énervant dans de crapuleuses orgies, et en lui formant un sérail dont elle se réserva la direction, pour en écarter les rivales dangereuses. Avec l'or arraché à la sueur du pauvre, elle éleva près de Versailles, dans un enclos appelé le Parc-aux-Cerfs, un palais mystérieux, destiné à servir de harem au moderne Sardanapale, lieu infâme où la jeunesse, l'innocence et la vertu, devaient être sacrifiées aux honteuses passions d'un satyre couronné. Le marquis de Marigny, le jeune frère de la Pompadour, déjà investi des fonctions de directeur et ordonnateur général des bâtiments, jardins, arts et manufactures du roi, fut chargé des embellissements de ce temple de la volupté, et reçut carte blanche pour les dépenses. Qu'importait au roi et à la favorite! c'était le peuple qui payait. Les architectes les plus célèbres présidèrent à la construction de ce harem; les sculpteurs les plus habiles, les peintres les plus fameux y entassèrent merveilles sur merveilles, et épuisèrent toutes les ressources de leur génie pour en augmenter la somptuosité. Le marbre, l'argent, l'or, le damas, le velours, les glaces, les statues, les tableaux, furent prodigués dans toutes les galeries; chaque colonne était un chef-d'œuvre de sculpture; les portes mêmes étaient travaillées en bas-relief. Les antichambres étaient pavées de mosaïques précieuses,

qui indiquaient dans leurs dessins bizarres et libidineux la destination du monument.

C'était surtout dans les appartements secrets que les ordonnateurs avaient fait des prodiges. L'imagination dépravée de la Pompadour s'y était épuisée en inventions monstrueuses : les voûtes étaient couvertes de peintures érotiques représentant des sarabandes de ménades, de bacchantes et de satyres, ou figurant les combats amoureux des dieux de la mythologie. Dans les salles de festins étaient placés sur de riches consoles des vases d'or au col allongé en forme de phallus; et aux angles se trouvaient des fontaines à sept cascades, qui laissaient retomber l'eau dans des bassins de cristal, où se jouaient des dorades aux étincelantes couleurs; les planchers de bois des Indes étaient incrustés de nacre, de perles, d'ivoire ou d'ébène, et avaient été garnis d'ingénieux mécanismes qui permettaient aux convives de se passer de valets curieux ou indiscrets, en faisant disparaître ou monter les tables. Dans ces délicieux cénacles, des lits voluptueux, jonchés de fleurs odorantes, remplaçaient les siéges et favorisaient les attitudes lascives.

Les boudoirs surpassaient encore les salons par leur richesse et leur élégance : ils étaient disposés les uns à la suite des autres, tous de formes et de décorations différentes; tous ruisselants de dorures, de pierreries, avec des colonnades de porphyre ou de jaspe; tous ornés de peintures obscènes, représentant des groupes voluptueux de nymphes, de faunes ou de satyres se tordant dans le paroxysme du délire, et reproduisant les fameuses compositions attribuées à Jules Romain sur les sonnets de l'Arétin. C'étaient des

spectacles à faire bouillir les sens du plus austère des anachorètes, à transformer une vestale en la plus éhontée messaline. Les lustres figuraient des dieux et des déesses entrelacés, et soutenant d'énormes priapes d'or, d'où s'échappaient des flots de lumière qui inondaient des plus riches reflets les carnations des femmes. Les ottomanes étaient en velours noir et encadrées de riches draperies de satin tramé à fil d'or, qui ne laissaient pénétrer que des rayons lumineux savamment calculés pour favoriser l'abandon de la coquetterie. Des stylobates supportaient des statues en marbre de Paros, dont les groupes représentaient tous les égarements possibles de la passion. D'abord on n'apercevait aucune glace dans ces asiles où les grâces étaient sans voile et l'amour sans pudeur; mais dans certaines parties des boudoirs se trouvaient placés des ressorts qui, par une simple pression, faisaient relever les draperies et mettaient à découvert d'immenses panneaux de glaces, qui reflétaient à l'infini les images nues du soudan et de ses favorites.

Les chambres à coucher offraient d'autres magnificences; c'étaient de véritables temples élevés au Sommeil et à l'Amour son frère. Les murailles étaient tapissées d'étoffes de soie bleue glacée d'argent, sur lesquelles on avait tendu des mousselines de l'Inde, parsemées d'étoiles et de rosaces formées de pierres précieuses. Les draperies des portes étaient garnies de points d'Angleterre du plus haut prix et relevées par des écharpes de gazes mi-partie or et argent que soutenaient des amours. Aux angles se dressaient des statues en marbre blanc, tenant dans leurs bras des vases remplis de fleurs artificielles du travail le plus merveilleux; sur les lam-

bris se voyaient des peintures représentant des allégories enivrantes, Phébé suivie des jeux et des ris, ou Vénus accompagnée de bacchantes désordonnées. L'alcôve était plus somptueuse encore que tout le reste: la Pompadour en avait fait une sorte de tabernacle dans le saint des saints. Une estrade, sculptée et surchargée d'ornements en malachite, en labrador, en jaspe, en agate et en lamachelle, soutenait deux énormes coquilles émaillées de mille couleurs, où gisaient des corbeilles en or et en argent, qui laissaient échapper en divers endroits des guirlandes de fleurs artificielles, figurant des roses, des lis, des anémones, des pavots, des œillets et des tulipes; une légère galerie en vermeil retenait la couche parfumée où devaient reposer le sultan et ses odalisques. Aux deux côtés du lit, sur des stylobates de porphyre, les statues du Sommeil, du Silence, de Morphée et de la Nuit, tenaient d'une main des lampadaires d'or, et de l'autre relevaient les courtines. Les meubles qui ornaient ces chambres consistaient en chaises longues, en bergères, en cabriolets mouvants, en chaises volantes, toutes en satin bleu, paille, rose ou orange, glacé d'or et d'argent, en bois de rose ou d'ébène; les secrétaires, les commodes et les chiffonnières étaient encombrés de porcelaines de la manufacture de Sèvres qui venait d'être fondée, de bronzes, de statuettes, d'instruments bizarres; tout enfin, dans l'ensemble comme dans les détails, respirait la volupté.

Des salles de bains desservaient ces retraites mystérieuses: c'étaient des espèces de rotondes éclairées par la voûte, soutenues par des colonnes de marbre noir qui se détachaient sur des lambris de porphyre; les baignoires étaient portées par

des satyres; les robinets de cristal, taillés en forme de caryatides humaines, laissaient échapper par les phallus, du lait, de l'eau parfumée ou des vapeurs odorantes, et provoquaient de monstrueux désirs.

Ces pièces formaient des laboratoires où la virginité perdue venait retrouver ses illusions, où la vigueur énervée allait chercher une énergie nouvelle; c'étaient des arsenaux mystérieux où les forces débilitées par la débauche se retrempaient, soit avec des élixirs aphrodisiaques, des pastilles ambrées, des grains du sérail ou d'autres philtres merveilleux, soit au moyen des travestissements qui fournissaient à l'illusion du crapuleux Louis XV, et le mettaient tour à tour en présence d'une déesse, d'une religieuse ou d'une bergère. Les jardins de ce nouvel Élysée répondaient par la magnificence de ses bosquets et le choix de ses statues au luxe impudique des appartements.

Tel était ce célèbre Parc-aux-Cerfs, gouffre béant où devaient s'engloutir les richesses du royaume. Les mémoires du temps établissent l'origine de ce lieu infâme à l'année 1752. Des personnes attachées à la cour affirment que dès cette époque la Pompadour y faisait élever de jeunes filles de neuf à dix ans pour les affreuses voluptés de Louis XV.

Quand le sultan était rassasié de leurs caresses, la favorite les renvoyait du Parc-aux-Cerfs, les dotait et les mariait à des cadets de famille ou à des marquis ruinés, rôle ignoble que la noblesse française dans tous les temps a tenu à honneur de remplir auprès des rois, et auquel les plus grandes familles doivent leurs titres et leur honteuse illustration.

Ces jeunes filles, rendues à la société, y rapportaient le

goût de la débauche et de la dépravation qu'elles avaient puisé dans les bras d'un monarque lascif. Indépendamment du tort irréparable que l'horrible Parc-aux-Cerfs fit aux mœurs, ce qui eut de plus terribles conséquences, ce fut l'abîme qu'il creusa dans les finances de l'état par les dépenses de toute nature auxquelles il donna lieu. Jamais personne n'a pu préciser d'une manière exacte les frais énormes occasionnés par la chaîne des appareilleurs, des pourvoyeurs en chef ou en sous-ordre, s'agitant sans cesse dans la capitale ou dans les provinces pour découvrir et relancer jusqu'aux extrémités du royaume les femmes et les filles destinées à la lubricité du satyre qui régnait sur la France. Jamais il n'a été possible de compter les millions qu'il a fallu prodiguer pour enlever ces victimes à leurs parents, ou pour les acheter d'un père, d'une mère ou d'un mari corrompus, pour les établir à Versailles, pour les décrasser, les styler, les parfumer, et leur enseigner tous les mystères de séduction que l'art peut ajouter à la beauté.

Si l'on veut établir par approximation le compte des sommes accordées aux filles renfermées dans le harem de Louis XV, qui n'avaient pas eu le bonheur d'éveiller ses passions, et qui n'en devaient pas moins être dédommagées de leur servitude, de leur discrétion et surtout de ses mépris; si l'on y adjoint les récompenses accordées aux nymphes fortunées qui faisaient circuler le feu de l'amour dans les veines du sultan, et les traitements dus à celles qui portaient dans leurs flancs un fruit précieux de leur fécondité; si l'on a égard aux dépenses que devait nécessairement entraîner l'entretien d'un pareil séjour, on se convaincra que chacune

des femmes qui habitèrent le Parc-aux-Cerfs a coûté au moins un million à la France. Or, en supposant qu'il y en ait passé seulement quatre par semaine, c'est-à-dire quatre mille en vingt ans, l'on trouvera que ces dépenses s'élèvent au chiffre de quatre milliards! encore dans ce total ne doit-on pas comprendre les frais de constructions, ni les pensions, ni les terres, ni les domaines distribués aux bâtards provenus de ces accouplements clandestins, ni les richesses dévorées par la Pompadour, et qui durent dépasser cette somme de plus du double. La favorite en titre possédait à elle seule, outre les revenus de son marquisat, un brevet de deux cent mille livres de rente; la terre de la Celle, le château et la terre de Crécy, le château d'Aulnay, la terre de Saint-Remy, Brimborion et ses dépendances, le château de Bellevue et ses délicieux alentours; de plus, le trésor royal fut mis à son entière discrétion, au moyen des acquits du comptant, sorte de billets payables sans indication de personnes, sur le simple visa du roi; elle en fit signer plus de vingt mille à Louis XV, dont plusieurs portaient des sommes de cent mille écus. Ce n'était pas tout, la marquise de Pompadour, indépendamment de ses attributions de pourvoyeuse des plaisirs de sa majesté, remplissait, pour le malheur de la France, les fonctions de ministre d'état, et, suivant ses caprices ou son intérêt, déclarait la guerre, traitait de la paix ou établissait de nouveaux impôts qu'elle partageait entre les fripons, les militaires et les histrions qui formaient sa cour.

Ce fut elle encore qui imagina, pour distraire son royal amant, de lui composer plusieurs troupes de comédiens où se trouvaient enrôlés des princes, des princesses, des laquais,

des magistrats, des courtisanes, des abbés, des danseuses et des escrocs. Louis XV en était le directeur, choisissait les pièces de chaque jour, distribuait les rôles et assistait aux répétitions, soit à Versailles, soit à Bellevue, dont la favorite avait fait un séjour délicieux. On dut ainsi à cette femme dépravée le goût scénique, qui passa rapidement des princes, des grands et des bourgeois aux rangs les plus infimes de la société, pénétra jusque dans les monastères, empoisonna les mœurs de l'enfance par cette foule d'élèves dont avaient besoin les théâtres, et porta la corruption au comble.

La marquise de Pompadour ne s'inquiétait nullement du désordre où se trouvaient les finances, ni des charges qui pesaient sur le peuple; ce qu'elle voulait surtout, c'était chercher des distractions au roi; et comme tous ces plaisirs commençaient à le fatiguer, elle essaya de lui inspirer le goût des bâtisses, le poussa à des dépenses folles pour des colifichets qui étaient aussitôt détruits qu'édifiés; puis le voyant retombé dans son indolence habituelle, elle s'attribua la charge de surintendante de l'Opéra, afin de pouvoir l'égayer par le récit des intrigues de ce sérail public. Dans le même but, elle se fit donner par le lieutenant général de la police Berryer, son âme damnée, la gazette scandaleuse de Paris, qui n'était autre que la relation des scènes de débauche qui s'étaient passées dans les ruelles des princesses, dans l'alcôve des grands seigneurs et dans les lupanars de la capitale. Cette correspondance, qui dévoilait toutes les turpitudes de la noblesse, de la robe et de l'Église, devint dès lors un des priviléges ou une des servitudes des lieutenants de police.

Les intendants des grandes maisons, les valets de chambre

et les filles de confiance, dont les délations étaient richement payées, ne se faisaient pas faute de révéler à Berryer les saturnales de leurs maîtres et de leurs maîtresses; les femmes qui tenaient des maisons de débauches ne manquaient pas également de l'instruire, chaque matin, du nom des dames qui étaient venues chez elles, et de relater dans leurs rapports les goûts étranges ou les monstrueuses lubricités des personnages de marque, des cardinaux, des évêques ou des princes et des princesses qui hantaient leurs lupanars. Ce fut par ce canal que Louis XV apprit les détails des déportements de madame Louise-Henriette de Bourbon-Conti, duchesse d'Orléans, et sut que cette messaline, non contente de s'abandonner aux laquais de sa maison, aux palefreniers de ses écuries, allait dans les maisons de prostitution et se faisait amener les porte-faix les plus vigoureux et des ouvriers du port pour éteindre ses fureurs utérines. Il connut de la même manière les intrigues du duc d'Orléans avec la belle marquise de Montesson, et les mystères de la légitimité du duc de Chartres, qui plus tard devait, sous le nom de Philippe Égalité, dévoiler à la France entière le vice de sa naissance et se glorifier d'être le bâtard d'un valet d'écurie.

Tous ces récits avaient un charme infini pour sa majesté et la prédisposaient admirablement pour les fêtes nocturnes qu'elle célébrait chaque soir, en l'honneur de Vénus, dans ses petits appartements, en compagnie des filles de l'Opéra qu'on appelait les impures, des princesses, des duchesses et de quelques courtisans privilégiés. Dans ces fêtes, les valets étaient écartés; on procédait à des représentations mythologiques, Louis XV jouait au naturel le personnage d'Apol-

lon, et folâtrait dans des bassins de marbre avec les neuf Muses figurées par les plus belles femmes de la troupe; après le dieu, les princesses avaient leur tour et défiaient souvent tous les assistants. Ces saturnales se terminaient habituellement par un souper, où les convives se gorgeaient de vins et de liqueurs jusqu'à en perdre la raison, jusqu'à rouler pêle-mêle sur les tapis. Alors les domestiques entraient dans le sanctuaire, enlevaient le roi, les nobles dames, les filles d'Opéra, les grands seigneurs, et les portaient dans les appartements qui leur étaient réservés.

De semblables excès, renouvelés presque chaque soir, devaient nécessairement influer sur la constitution de Louis XV; or, on remarqua avec étonnement que la santé de sa majesté n'en recevait pas la plus légère atteinte; qu'au contraire, chaque nouvelle orgie retrouvait le roi plus ardent, plus vigoureux qu'auparavant. Le champ était large pour les suppositions, et elles ne manquèrent pas.

Sur ces entrefaites, le lieutenant de police Berryer reçut l'ordre d'expulser les mendiants de la capitale. Ses agents opérèrent immédiatement de nombreuses arrestations; mais soit par suite d'erreur, soit avec intention, ils s'emparèrent de plusieurs enfants de bourgeois, qu'ils ne voulurent rendre que contre une rançon, et dont quelques-uns ne furent jamais retrouvés. Cette chasse excita un violent soulèvement dans Paris; les mères parcoururent les rues, faisant retentir les airs de leurs gémissements et de leurs imprécations; quelques-unes, aveuglées sans doute par la douleur, osèrent accuser Louis XV de faire enlever leurs filles pour se baigner dans leur sang et pour réparer ses forces

débilitées, ainsi qu'avait fait Louis XI d'exécrable mémoire. Les ouvriers, déjà exaspérés par la misère, prirent la défense de ces femmes éplorées, s'attroupèrent en armes, poursuivirent les officiers de police chargés d'exécuter cette presse sanguinaire, en tuèrent quelques-uns et en maltraitèrent un grand nombre. Berryer, le principal agent de cette odieuse mesure, fut assiégé dans son hôtel, et forcé de s'évader par les jardins pour éviter d'être pris et pendu.

Pendant plusieurs jours les désordres continuèrent, et Paris présenta l'aspect d'un camp de guerre; enfin les gardes suisses, les gardes françaises, toutes les troupes de la maison du roi entrèrent dans la capitale, sabrèrent le peuple, firent tomber sous leurs balles quelques milliers de femmes, de vieillards ou d'enfants, et maintinrent l'autorité de monsieur le lieutenant général de police. Les plus mutins furent roués ou attachés au gibet, les enlèvements continuèrent, et personne n'osa bouger. Le parlement seul intervint, et décréta qu'il serait instruit contre les auteurs des forfaits qui avaient exaspéré la population; puis, sur des avis secrets qui furent donnés aux conseillers, ils eurent peur et revinrent sur leur première décision. Berryer fut au contraire admis à se justifier du fait de l'enlèvement des enfants, et la question des bains de sang fut écartée. De sorte que cette affaire resta pour toujours enveloppée d'un voile impénétrable.

On n'ose croire que Louis XV se soit rendu coupable de telles atrocités; cependant il est demeuré avéré que plusieurs princes de la maison de Bourbon faisaient pratiquer des saignées sur des adolescents pour laver des dartres corrosives, stigmates de honteuses débauches; tous les mémoires du

temps s'accordent à signaler le comte de Charolais comme une espèce de bête féroce, et l'accusent positivement d'avoir tué bon nombre de ses vassaux pour s'exercer au tir; ils portent également contre la duchesse d'Orléans des accusations d'une nature aussi odieuse. Il n'est donc pas étonnant que le peuple ait songé à attribuer au roi des crimes qu'on reprochait ouvertement à quelques-uns des membres de sa famille; d'autant plus que jamais les orgies du Parc-aux-Cerfs n'avaient été plus fréquentes, ni le nombre des victimes destinées aux plaisirs du monarque plus considérable, ce qui contribuait à augmenter la haine que lui avait vouée la nation. Louis XV était parvenu à ce moment au dernier degré de la dépravation; et pour couronner dignement les monstruosités de sa vie, il venait, à l'exemple du régent, d'initier ses propres filles à d'infâmes voluptés.

Un fanatique, nommé Damiens, parut alors sur la scène, et frappa le roi au côté droit avec un canif. Ce malheureux avait voulu donner ainsi un avertissement à Louis XV, et le faire revenir à de meilleurs sentiments que ceux qu'il manifestait à l'égard des jésuites. L'assassin fut arrêté sur l'heure et conduit dans la salle des gardes du corps. Le roi fut transporté dans ses appartements; et telle était sa frayeur, que son âme pusillanime en avait perdu toute énergie et qu'il laissa chasser de Versailles la marquise de Pompadour. Immédiatement le parlement reçut ordre d'instruire le procès du régicide et de nommer une commission d'enquêtes.

On fit arrêter la femme, la fille de Damiens, ainsi que son père, son frère et quelques-uns de ses parents, qui tous furent appliqués à la torture dans la ville d'Arras, où ils se

trouvaient, par commandement du prince de Croy, et suivant les usages barbares de la justice de cette époque.

Le régicide fut réservé à de plus effroyables supplices; on l'enchaîna sur une espèce d'échafaud mobile, entouré d'une estrade matelassée pour qu'il ne pût attenter à sa vie, les bras, les cuisses et les jambes assujettis par des courroies qui se rattachaient à des anneaux scellés à terre. C'est sur ce lit que le premier président Maupeou, le second président Molé, le Doyen et le conseiller Pasquier, procédèrent à un premier interrogatoire, en ayant soin de faire tenailler le patient entre chacune de leurs questions.

Pendant deux mois et demi Damiens supporta avec un courage et une constance inébranlables les supplices des pinces ardentes, du brûlement des pieds et de l'affreux brodequin, sans faire aucun aveu et sans vouloir nommer un seul de ses complices; enfin il comparut devant le parlement pour s'entendre condamner à l'écartellement. Deux jours après on le conduisit en place de Grève, où avait été dressé l'échafaud, pour subir la terrible sentence. Il parut examiner ses membres avec attention, comme pour s'assurer qu'il aurait la force de résister aux tourments; puis il promena lentement un triste regard sur la foule. Les bourreaux se mirent aussitôt à l'œuvre, le déshabillèrent, le renversèrent sur l'estrade, la figure tournée vers le ciel, lui fixèrent le corps, les cuisses, les bras et les pieds avec des lames de fer vissées; ensuite ils lui attachèrent avec une chaînette dans la main droite le couteau dont il s'était servi pour frapper le roi, et la lui brûlèrent avec un feu de soufre. La douleur lui arracha d'abord un cri terrible; puis il se tut, releva a tête,

et considéra, sans pousser aucune plainte, son poignet que réduisait en charbon l'action corrosive du feu. Après quoi les tourmenteurs passèrent au tenaillement; ils lui arrachèrent lambeaux par lambeaux la chair des cuisses, des bras et des mamelles, sans qu'il fît entendre un soupir; mais lorsqu'on vida dans ses plaies béantes le mélange de plomb fondu, d'huile bouillante, de résine, de cire et de soufre enflammé, il poussa des hurlements affreux; enfin on passa à l'écartellement; on l'attacha par les bras et par les cuisses à quatre chevaux vigoureux, qui, pendant près d'une heure, tirèrent de toutes leurs forces sans pouvoir détacher les membres du tronc. Comme la nuit approchait et qu'il fallait en finir, les commissaires ordonnèrent aux bourreaux d'inciser les muscles. Les deux cuisses et un bras avaient été arrachés que Damiens respirait encore; ce ne fut qu'au démembrement du second bras qu'il rendit le dernier soupir. Le corps et les membres furent jetés dans un bûcher préparé à quelques pas de l'échafaud. Ainsi mourut le régicide Damiens, emportant dans la tombe le secret de ses complices.

Quant à Louis XV, il avait déjà repris son train de vie habituelle, sa blessure ayant été guérie au bout de trois jours. La marquise de Pompadour avait été rappelée à Versailles, et se trouvait plus puissante que jamais. Non contente de signaler son retour par des actes d'autorité, en faisant renvoyer les ministres qui lui avaient signifié l'ordre d'exil, elle voulut prendre les allures d'une reine, et se posa comme l'arbitre des destinées de l'Europe. La fille du boucher Poisson traita avec l'impératrice Marie-Thérèse, et, pour le malheur de la France, fit contracter avec l'Autriche une al-

liance qui devint la cause de la désastreuse guerre de sept ans.

Depuis les traités d'Aix-la-Chapelle, de grandes modifications avaient eu lieu dans la politique des différents cabinets de l'Europe ; les rois s'étaient ralliés les uns aux autres pour mieux asservir les peuples, et avaient formé deux camps pour établir une sorte d'équilibre entre eux. L'Autriche, l'Angleterre, la Russie et la Hollande composaient l'une de ces fédérations ; dans l'autre se trouvaient réunies la France, la Suède, la Prusse et la cour de Naples. Le roi de Sardaigne, toujours incertain dans sa politique, passait d'un camp à l'autre, suivant que le commandaient les événements ou ses intérêts. Mais cet équilibre n'avait aucune condition de durée, par la raison que Marie-Thérèse n'attendait qu'un prétexte pour reprendre à la Prusse les provinces que lui avait enlevées Frédéric II, et que la Grande-Bretagne n'aspirait qu'au moment où elle pourrait porter le dernier coup à la marine française et s'emparer de toutes ses colonies. Déjà le cabinet de Saint-James refusait de se dessaisir des forts construits sur l'Ohio dans le Canada, au mépris des traités signés entre les deux puissances, et contestait même la légitimité de l'occupation française des îles Tabago, Saint-Vincent, la Dominique et Sainte-Lucie dans l'archipel des Antilles.

Un tel état de choses devait nécessairement amener des collisions, et c'est ce qui arriva. Des vaisseaux français et anglais, qui croisaient sur les côtes de Coromandel, dans les mers du Sud, se prirent de querelle. Comme les derniers étaient les plus forts, ils capturèrent des bâtiments de commerce appartenant à la France ; les navires de guerre français usèrent à leur tour de représailles. Les ministres de la

Grande-Bretagne en prirent occasion de former une alliance défensive et offensive avec la Prusse, pour empêcher toute introduction de troupes étrangères en Allemagne en cas de guerre avec la France.

Ce fut au milieu de semblables circonstances que la marquise de Pompadour, enivrée des louanges perfides de Marie-Thérèse, accueillit les ouvertures du ministre Kaunitz, et fit signer au roi le fameux traité de Versailles, traité de dupe, dans lequel l'Autriche stipulait pour elle tous les avantages, ne laissant à Louis XV que la stérile gloire d'épuiser ses finances, de sacrifier ses meilleures troupes afin d'ajouter de nouveaux états à ceux que possédait déjà l'impératrice.

L'Angleterre lança aussitôt une proclamation de guerre contre la France. Le cabinet de Versailles répondit par de violents manifestes, et envoya une escadre sous les ordres du maréchal de Richelieu pour attaquer l'île de Minorque, qui appartenait à la Grande-Bretagne. Le roi de Prusse, de son côté, l'allié du cabinet de Saint-James, se jeta immédiatement sur la Saxe avec une armée formidable pour faire une utile diversion. Les hostilités se trouvèrent ainsi engagées sur terre et sur mer, et s'étendirent avec une incroyable rapidité dans les deux hémisphères.

Comme toujours, l'or des Anglais joua un grand rôle dans ces conflits. La fille du boucher Poisson, la cause de cette guerre, l'alliée secrète des ministres de la Grande-Bretagne, vendit, à beaux deniers comptants, la perte des batailles et la ruine de nos flottes. D'abord la valeur française fit des prodiges et parut avoir fixé la victoire sous nos étendards. L'amiral de la Galissonnière, après avoir débarqué le ma-

réchal de Richelieu devant Mahon, avait attaqué la flotte du célèbre amiral Byng et l'avait vaincue; l'infortuné commodore paya cette défaite de sa tête quand il fut de retour à Londres. Le marquis de Montcalm, chargé de la défense du Canada, venait d'enlever aux Anglais les forts Ontario, Oswego et Saint-Georges, les boulevards de leurs possessions dans l'Amérique du Nord. Le maréchal d'Estrées venait également de racheter la honte de ses anciennes défaites par la victoire inespérée d'Hastembeck. Ensuite les revers se succédèrent presque sans interruption; la courtisane qui pesait sur la France entrava effrontément la marche des armées victorieuses, remplaça les généraux par des hommes vils et méprisables, sans aucune capacité, et par la valetaille dorée qui encombrait ses antichambres. Il en résulta que la France vit ses armées taillées en pièces, ses flottes détruites, ses possessions en Afrique, en Amérique et dans les Indes conquises, son commerce maritime entièrement anéanti.

Le mal devint si grand, que l'abbé de Bernis, ministre d'état, se décida, pour alléger les maux de la nation, de concert avec ses collègues, à proposer à Louis XV d'entrer en arrangements avec les puissances ennemies et de mettre un terme à la guerre. La favorite ne goûta nullement l'avis, et fit renvoyer le ministre. Le duc de Choiseul fut rappelé de son ambassade de Vienne et installé à la place de l'abbé de Bernis; la marine fût donnée à Berryer, la guerre au maréchal de Belle-Isle, et les finances à Bertin.

Dès lors l'administration du royaume se trouva abandonnée à une sorte de gaspillage organisé; les ministres du roi, espèce de loups-cerviers toujours affamés, se mirent à

dévorer la substance du peuple et à trafiquer de son sang; chaque revers, chaque défaite de nos armées étaient prévus, calculés, dans les petits appartements de Versailles, entre ces misérables et la Pompadour, et l'on supputait ce qu'ils devaient rapporter.

A l'exemple des ministres, les généraux d'armée, les chefs d'escadre, se mettaient à la solde de l'Angleterre et vendaient la destruction de leurs troupes ou de leurs flottes. De tous côtés on n'entendait parler que de perfidies, de lâchetés et de trahisons; au dedans comme au dehors, la France était réduite au dernier degré d'abaissement et de misère. La cour seule était brillante, les fêtes succédaient aux fêtes; l'or ruisselait sur les tables de jeu; cet or était celui des Anglais et le prix du sang; honte, infamie!

Pour Louis XV, il continuait sa vie de crapuleuses débauches, ne s'inquiétant nullement du sort des peuples. Heureusement Dieu eut pitié de ce beau pays de France: le roi d'Espagne, Ferdinand VI, mourut sans enfants et laissa la couronne à son frère consanguin Charles III, qui déjà occupait le trône de Naples. Ce prince provoqua une confédération de toutes les branches de la maison de Bourbon, pour établir la prédominance de cette famille sur les autres souverains de l'Europe, et forma le fameux pacte de famille. L'un des résultats les plus importants de ce traité fut de donner à la France l'appui de l'Espagne, et de la mettre en état de repousser une invasion étrangère. A cela près, l'Angleterre avait atteint son but et réalisé ses sacriléges espérances; notre marine était détruite et nos colonies conquises. Il est vrai que pour arriver à ce résultat le cabinet de Saint-

James avait prodigué les millions et augmenté la dette publique; mais, après tout, qu'était-ce pour l'aristocratie anglaise que la perte de quelques milliards dont la charge retombait sur la nation, en comparaison de l'anéantissement d'une puissance rivale qui pouvait un jour lui disputer l'empire des mers ! On ne doit donc pas être étonné que la Grande-Bretagne consentit à cesser la guerre continentale. Des négociations conduites par le duc de Nivernois èt par le duc de Bedford amenèrent le honteux traité de Paris, qui plaçait la France au rang des nations déchues.

Tant d'opprobre et d'infamie ne fit pas rentrer en lui-même le méprisable Louis XV; au contraire, il affecta d'étaler plus de pompe que jamais pour insulter à la misère publique; il ne mit aucun frein dans ses dépenses, doubla le nombre des ganymèdes et des pauvres jeunes filles destinés à ses plaisirs, et joua des monceaux d'or. Indifférent par égoïsme à ce qui concernait même les intérêts de son trône, il le voyait s'écrouler sans terreur, ne paraissant occupé qu'à chercher des distractions dans la lecture de relations grivoises ou d'anecdotes scandaleuses, fabriquées par le duc de Choiseul, sur les intrigues des souverains et des princesses des autres cours de l'Europe, ou bien encore à tourner des tabatières pour ses favoris, et des phallus pour ses élèves du Parc-aux-Cerfs; si parfois ses courtisans, effrayés par les clameurs du peuple et tremblants pour leur avenir, lui manifestaient des craintes sur la marche des événements, il se contentait de répondre : « Bah! tout cela durera plus que » moi; peu m'importe quand je serai mort que la monar» chie périsse et la France avec elle! »

Les vieilles traditions de respect pour la personne du roi étaient encore si profondément enracinées dans les esprits, que malgré les turpitudes de Louis XV le peuple ne se révoltait pas contre lui, et rejetait toutes les fautes de son gouvernement sur la favorite. Cette animadversion générale dirigée contre la marquise de Pompadour sembla être le présage de sa chute; le monarque, par sentiment de lâcheté autant que par fatigue, s'éloigna de jour en jour davantage d'une femme qui était devenue l'objet de l'exécration générale, et se rapprocha du duc de Choiseul, ambitieux hypocrite qui s'avançait à pas comptés vers un but qui n'était rien moins que l'exercice de la puissance souveraine sous le titre de premier ministre. Ce seigneur avait débuté à l'armée sous le nom de comte de Stainville, et s'était élevé peu à peu jusqu'au grade de lieutenant général; il avait ensuite épousé la sœur de la duchesse de Gontaut, l'une des plus riches héritières du royaume; puis il était devenu l'amant de la marquise de Pompadour, et avait obtenu par elle, successivement, plusieurs ambassades, le titre de duc et pair, le ministère de la guerre, celui des affaires étrangères, de la marine, et la haute main sur les finances. Son crédit n'était cependant justifié ni par des connaissances fort étendues ni par un esprit supérieur. Le duc de Choiseul avait seulement eu le bonheur d'être distingué par la fille du boucher Poisson, et de plaire à Louis XV en le récréant par le récit de chroniques scandaleuses sur les souverains étrangers, sur sa propre sœur, la belle et incestueuse duchesse de Grammont, et surtout en se montrant, en toutes occasions, l'ennemi déclaré de monseigneur le dauphin, contre lequel sa majesté conservait

une haine secrète depuis l'attentat de Damiens, en raison des soupçons qu'elle avait conçus sur la participation occulte de son fils dans le crime. Le duc de Choiseul, pour ces causes, était devenu le personnage le plus important de l'état; lui seul traitait avec le clergé, avec le parlement et avec les écrivains dont la puissance devenait redoutable, et soit par lui-même, soit par son cousin le duc de Praslin, il embrassait les diverses branches de l'administration qui étaient confiées à d'autres ministres.

Ainsi l'astre de la marquise de Pompadour pâlissait singulièrement, et déjà l'on pouvait prévoir le moment où il s'éclipserait de l'horizon, lorsque la favorite tomba gravement malade à la suite de parties de débauches faites au château de Choisy. Dès les premiers jours, elle comprit que la science serait impuissante pour la sauver, et elle ne s'occupa plus que de mourir en reine. Elle se fit transporter au château de Versailles, présida le conseil, quoique mourante, et jusqu'à sa dernière heure donna audience aux ambassadeurs, aux princes, aux évêques et à tous les grands seigneurs de la cour. Enfin le 15 avril 1765 elle rendit le dernier soupir. Une heure après, par ordre de Louis XV, on jeta le cadavre encore chaud sur une civière, et deux laquais le portèrent à l'hôtel de la marquise. Sa majesté se mit à une fenêtre pour voir le cortége traverser la cour; et comme le temps était à l'orage, elle dit à un de ses familiers : « Cette » pauvre femme aura un mauvais temps pour son dernier » voyage. » Le roi ne versa pas une seule larme sur le sort de la marquise, et le soir même de l'événement il se rendit, suivant son habitude, à l'infâme Parc-aux-Cerfs.

Les bruits d'empoisonnement qui avaient circulé lors de la fin prématurée de madame de Châteauroux se reproduisirent à la mort de madame de Pompadour; les jésuites furent accusés d'avoir sacrifié à leur vengeance cette courtisane devenue leur ennemie; mais ils s'en disculpèrent et rejetèrent le crime sur le duc de Choiseul.

Ces accusations n'eurent aucune influence sur l'esprit du roi; sa majesté parut au contraire plus disposée que jamais à abandonner les rênes de l'état au ministre favori. Rien ne se fit plus dans le royaume que par les ordres du duc de Choiseul; le dauphin lui-même montra pour le duc une extrême déférence, et se condamna à une vie très-retirée pour convaincre son père qu'il n'avait aucune des vues ambitieuses qu'on lui prêtait.

Louis XV, toujours en garde contre ce prince, voulut tenter une épreuve et s'assurer si les sentiments d'abnégation qu'il affichait étaient réels; en conséquence il commanda au ministre de former un camp à Compiègne, et invita toute la cour à venir assister aux manœuvres. Le dauphin, qui aimait beaucoup les exercices militaires, ne put résister à la tentation : il accourut à Fontainebleau, prit la direction des troupes, et se livra avec ardeur aux soins que nécessitait le commandement de l'armée. Cette excessive activité lui devint fatale; à la suite des manœuvres il fut pris d'un mal étrange, qui en peu de jours le conduisit aux portes du tombeau. Quand il n'y eut plus d'espoir de le sauver, les médecins vinrent annoncer au roi que son fils n'avait pas deux jours à vivre. Louis XV ne parut ni affligé ni surpris de cette terrible déclaration; il ordonna froidement qu'on fît les pré-

paratifs de départ, afin qu'il pût quitter Fontainebleau dès que son fils aurait fermé les yeux. Le malheureux dauphin, qui apercevait de sa fenêtre le mouvement qu'on se donnait pour charger à la hâte les voitures de bagages, ne put retenir ses plaintes, et s'écria douloureusement : « Hélas! la mort tarde » trop à venir, car j'impatiente bien du monde. » A tort ou à raison on attribua encore cet événement à un crime, et on en accusa le roi et son ministre. La dauphine n'ayant pas tardé à suivre son mari, on parla ouvertement d'une tasse de chocolat empoisonné qui lui avait été présentée par des gens vendus au duc de Choiseul; enfin, la reine étant morte quinze jours après, on alla jusqu'à appeler le roi un nouveau Néron.

Ces inculpations fausses ou non frappèrent d'épouvante Louis XV. Le lâche et crapuleux monarque feignit un retour sur lui-même, parla de faire pénitence, ferma son harem, renvoya ses maîtresses, et s'en tint à ses filles et à la belle duchesse de Grammont, dont il partageait les faveurs avec le duc de Choiseul. Mais cette existence ne tarda pas à le fatiguer; les projets de réforme furent abandonnés, le Parc-aux-Cerfs fut rouvert, et les saturnales recommencèrent comme auparavant. De nobles dames, des bourgeoises, de pauvres filles enlevées à leurs parents, vinrent successivement habiter ce lieu infâme; et après avoir été souillées des embrassements de ce sardanapale, laissèrent la place à d'autres victimes.

Cependant le maître s'ennuyait toujours; l'abus des plaisirs avait émoussé les ressorts de son organisation. Chaque jour il demandait à Lebel, son premier valet de chambre et son pourvoyeur, une femme qui sût réveiller en lui de nou-

velles ardeurs et qui pût faire diversion aux amours faciles de son sérail. Enfin le hasard le servit à souhait. Un soir que Lebel parcourait les lupanars de Paris pour recruter quelque nouveau sujet destiné au Parc-aux-Cerfs, il rencontra un certain comte du Barry, qui exerçait la profession de rufiano, et lui conta l'embarras où il était pour plaire au roi. Le comte lui promit de le tirer d'affaire et de lui procurer la plus éhontée courtisane du royaume. Le lendemain il lui amena une jeune fille, véritable merveille de beauté; c'était Marie-Jeanne Gomart de Vaubernier, fille d'un commis aux barrières du village de Vaucouleurs.

Cette courtisane, qui devait remplacer la Pompadour et régner sur la France avec le titre de favorite, était venue à Paris dès l'âge de neuf ans et avait été placée chez une marchande de modes, qui tenait en même temps une maison de prostitution. De là elle était entrée dans le lupanar de la fameuse Gourdan, où elle se trouvait encore quand le comte du Barry eut l'idée de la présenter à Lebel pour le satrape de Versailles. Il arriva ce que le protecteur de la Gomart avait prévu. Elle charma le roi à tel point, qu'en sortant de ses bras, sa majesté avoua aux courtisans admis à ses orgies, que jamais aucune femme ne lui avait fait connaître d'aussi ineffables voluptés. L'un des seigneurs se hasarda de dire que la nouvelle pensionnaire du Parc-aux-Cerfs sortait d'un lieu de débauche, et qu'elle se trouvait inscrite sur les registres des filles d'amour. Sa majesté répliqua que la chose lui importait peu, que la belle lui plaisait, et qu'elle figurerait à la cour au milieu des princesses.

En effet, par les ordres du roi, on se mit en quête d'un

mari pour donner un nom à la favorite; ce qui fut bientôt trouvé. On la fit épouser à Guillaume du Barry, le frère du rufiano qui l'avait procurée à Lebel, et immédiatement après la belle fut installée à Versailles, sous le titre de comtesse du Barry. Aucun des seigneurs n'osa d'abord montrer quelque considération pour une effrontée courtisane que la plupart d'entre eux avaient possédée dans le lupanar de la Gourdan; ensuite ils s'enhardirent, et pour plaire au maître, ils visitèrent assidûment la favorite.

Louis XV, de plus en plus sous le charme, combla d'honneurs et de richesses la nouvelle comtesse, lui fit étaler un luxe de reine, osa l'assimiler aux membres de sa famille, et contraignit ses filles à l'admettre dans leurs orgies. Sa majesté voulut également que la favorite eût les honneurs de la présentation officielle à la cour, ce qui était un pas très-difficile à franchir, même pour le roi, eu égard aux sottes idées que l'on avait à cette époque sur l'étiquette. Les nobles dames, qui étaient jalouses de la Pompadour, criaient au scandale; les filles du roi, mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie, qui ne pouvaient pardonner à une courtisane de leur avoir enlevé la honteuse tendresse de leur père, protestaient contre son élévation; la comtesse de Grammont, furieuse de se voir dédaignée, déchaînait contre sa rivale son frère le duc de Choiseul et son cousin le duc de Praslin pour empêcher que le roi se fît présenter la du Barry; les ministres s'agitaient, les ambassadeurs adressaient des notes à leur gouvernement, les ecclésiastiques faisaient des représentations, et les magistrats des remontrances pour prévenir cette cérémonie ignominieuse.

Il semblait réellement, à voir tout le mal qu'on se donnait, que les constitutions du royaume, le salut de l'état et le maintien de l'équilibre européen dépendissent de cet événement. Le duc de Choiseul, oubliant qu'il devait sa fortune à la fille du boucher Poisson, déclarait qu'il était prêt à renoncer au ministère plutôt que de souffrir que le roi avilît sa couronne; les princes se rangeaient à son parti, et les parlements applaudissaient à sa résolution.

Sa majesté, effrayée des obstacles apportés à la présentation de la favorite, paraissait sur le point d'y renoncer, lorsque le maréchal de Richelieu intervint, plaida la cause de la du Barry, et fit judicieusement observer à Louis XV qu'il était roi, par conséquent maître de faire toutes ses volontés, et qu'il n'avait à rendre compte de ses actions qu'à Dieu. La présentation de la favorite fut décidée. Une autre difficulté s'offrit; aucune dame ne voulut servir d'introductrice: le maréchal de Richelieu y pourvut encore; il alla chercher dans les couloirs du palais de justice une madame de Béarn, vieille plaideuse ruinée, à qui l'on donna deux cent mille livres pour cette importante affaire. La cérémonie eut lieu; Jeanne Gamart, la courtisane du lupanar de la Gourdan, fut présentée officiellement et prit place à la cour au milieu des princesses du sang et des duchesses.

A partir de ce jour, s'ouvrit pour la France le règne de Cotillon III; la comtesse du Barry fut toute-puissante dans l'état, et éleva au faîte des grandeurs les ambitieux qui s'étaient attachés à sa fortune. On vit le maréchal de Richelieu, l'abbé Terray, contrôleur général des finances, et le chancelier Maupeou, ramper lâchement aux pieds d'une

courtisane pour en obtenir des grâces et des faveurs. Néanmoins la prostituée royale ne se montrait que médiocrement flattée de leurs adulations, soit qu'elle ressentît un tendre sentiment pour le duc de Choiseul, soit qu'elle eût été séduite par la grande réputation de son amabilité, ou soit qu'elle le redoutât ; toujours est-il que la favorite fit des avances au ministre, qu'elle chercha à le convaincre qu'elle n'avait d'autre ambition que celle de remplacer la marquise de Pompadour, et qu'elle alla jusqu'à lui offrir d'être sa maîtresse.

Le duc, qui était dominé par sa sœur madame la comtesse de Grammont, eut l'imprudence de repousser toutes les avances de la du Barry Dès ce moment la guerre fut déclarée entre la favorite et le ministre. Celui-ci imagina, pour fortifier son parti, de donner une nouvelle reine à la France; mais Louis XV refusa d'entrer dans ses vues. Alors le duc songea à dresser d'autres batteries et à marier le dauphin, monseigneur le duc de Berry, l'aîné des enfants du malheureux dauphin mort à Compiègne. Il avait calculé avec raison qu'une jeune princesse, qui lui serait redevable de la haute fortune à laquelle un jour elle devait arriver par son union avec l'héritier du trône de France, deviendrait son plus sûr appui contre ses ennemis. Il proposa en conséquence à Louis XV de marier son petit-fils à l'archiduchesse Marie-Antoinette-Josèphe-Jeanne d'Autriche, troisième fille de Marie-Thérèse et de l'empereur François Ier, jeune personne admirablement belle. Quoique cette princesse comptât à peine quatorze ans, elle passait déjà pour une femme accomplie; sa taille était majestueuse, ses bras parfaitement arrondis, sa peau d'une blancheur éblouissante, ses regards pleins de feu;

elle parlait quatre langues, le français, l'anglais, l'italien et le latin ; elle était très-forte dans les arts, surtout en dessin et en musique. Mais on doit dire également qu'elle renfermait dans son sein les germes de passions funestes, que déjà elle avait donné des preuves d'une profonde dépravation de mœurs, et que malgré la surveillance active de sa mère, elle était parvenue à établir un commerce incestueux avec son frère Joseph, et à former des relations coupables avec des officiers du palais, et avec plusieurs jeunes filles attachées à sa personne comme demoiselles d'honneur.

Louis XV donna son adhésion pleine et entière aux projets de son ministre, approuva les négociations qui furent entreprises pour cet objet; et quand toutes les conventions eurent été arrêtées, il fit le voyage de Compiègne pour recevoir la jeune fiancée, qui, dit-on, s'abandonna le soir même aux caresses impudiques du vieux satrape. Le mariage du dauphin et de Marie-Antoinette fut célébré à Versailles avec une pompe extraordinaire; malheureusement il fut signalé par des accidents de sinistre présage. Pendant la cérémonie nuptiale un violent orage éclata, et la foudre tomba à trois reprises dans les jardins du palais.

A Paris, des événements plus désastreux troublèrent les fêtes données par la ville, et transformèrent en jours de deuil ces jours consacrés à la joie. Pendant le feu d'artifice, plusieurs décorations de bois placées aux abords de la place Louis XV, où se tirait le feu, vinrent à s'embraser et jetèrent une sorte de panique dans la foule qui encombrait la place et les avenues. Des milliers de spectateurs se précipitèrent sur les quais; et comme ils avaient à redouter d'être écrasés sous

les pieds des chevaux qui stationnaient à cet endroit ou d'être poussés dans le fleuve, ils se rejetèrent par un effort désespéré sur le côté opposé, et s'abîmèrent dans les fossés ou se brisèrent sur les pierres entassées dans la rue Royale, qui était alors en construction. Pour surcroît de malheurs, les coupeurs de bourse se mirent de la partie, et augmentèrent le désordre pour voler plus à leur aise. Enfin l'on compta dans cette terrible soirée plus de deux mille cadavres restés sur place, indépendamment de ceux qui furent enlevés par leurs amis ou par leurs parents, et des infortunés qui purent retourner chez eux, quoique blessés grièvement, et qui expirèrent des suites de leurs blessures.

Si la capitale était dans la désolation, par compensation la cour était dans l'ivresse : les princes, les princesses, les grands seigneurs de l'époque, toute la valetaille dorée, célébrait le mariage du dauphin et aidait à dépenser les vingt millions que le contrôleur général avait mis à la disposition du roi pour les fêtes. Lorsque la nouvelle du désastre parvint à Versailles, c'est à peine si les danses furent suspendues; personne ne s'en montra affecté, ni Louis XV ni même le duc de Choiseul, qui était au moins coupable de négligence pour ne pas avoir mieux pris ses mesures, soit en doublant la garde de sûreté, soit en faisant déblayer les abords de la place où devait avoir lieu le feu d'artifice. Le parlement seul eut la velléité d'informer contre les magistrats dont l'insouciance ou l'inhabileté avait causé un si grand malheur; mais quand il vit à quels personnages il devait faire remonter le blâme, il suspendit les enquêtes, et aucune voix ne s'éleva pour demander la punition des coupables.

Néanmoins le mariage du dauphin n'avait pas eu le résultat qu'en attendait le duc de Choiseul. Sa majesté s'était promptement fatiguée de sa bru, et la du Barry devenait de jour en jour plus puissante. Le ministre voulut alors essayer des moyens qu'avait si heureusement employés Louvois sous Louis XIV, et se détermina à jeter la France dans une guerre désastreuse pour se maintenir à son poste. Ce n'était pas chose facile que d'y faire consentir le roi, vu la pénurie du trésor et l'impossibilité de créer de nouvelles ressources pour subvenir aux prodigalités de la cour. Toutefois il tenta hardiment ce parti ; et pour mieux assurer le succès de ses démarches, il commença par attaquer ses ennemis les plus acharnés, et tout particulièrement l'amant de la du Barry, le beau d'Agenois, devenu duc d'Aiguillon, neveu du maréchal de Richelieu, qui se trouvait précisément sous le coup de graves accusations de concussion et d'abus de pouvoirs dans son gouvernement de la Bretagne, et qui était poursuivi par-devant le parlement de Paris. Mais la comtesse prit fait et cause pour son favori, et obtint de Louis XV la révocation des lettres patentes qui avaient autorisé les conseillers à connaître des crimes reprochés au duc d'Aiguillon. Ceux-ci passèrent outre, rendirent un arrêt qui déclarait le duc prévenu de faits qui entachaient son honneur, et le suspendirent de ses fonctions de pair et de ses dignités jusqu'au prononcé définitif du jugement. Le roi, furieux de voir ses volontés méprisées, accourut au palais de justice, escorté de six compagnies des gardes, força le greffe et lacéra de ses mains les pièces de la procédure. Cette lâche expédition terminée, sa majesté retourna à Versailles, et quelques jours

après annonça qu'elle tiendrait un lit de justice. Rien ne fut négligé pour rendre complète l'humiliation des magistrats convoqués pour cette cérémonie. Le duc d'Aiguillon y siégea parmi les pairs, malgré la condamnation dont il était frappé; le chancelier Maupeou admonesta l'assemblée en termes flétrissants; Louis XV traita les conseillers avec une insolence extrême, et leur enjoignit d'inscrire, séance tenante, sur les registres de la compagnie un édit qui les couvrait d'infamie. Il fallut obéir; la salle où se tenait la séance étant environnée de soldats; mais le lendemain, quand ils furent rentrés à Paris, ils annulèrent leur précédente résolution comme arrachée par la terreur, et décrétèrent qu'ils suspendraient leur service jusqu'à ce que justice leur eût été rendue.

Sa majesté, d'après ce principe en vigueur dans les monarchies absolues, qu'un roi est maître d'agir en toutes choses suivant son bon plaisir, trouva tout simple, pour assurer l'impunité d'un grand coupable, de détruire la seule barrière qui existât entre le peuple et le trône, et abolit le parlement. Le duc de Choiseul voulut s'opposer à ce coup d'état, et argua de l'intérêt général de la nation; mais aux premières paroles Louis XV l'arrêta, lui présenta des pièces écrites de sa main, qui témoignaient que lui-même ne songeait dans cette affaire qu'à éloigner ses ennemis de la cour, afin de pouvoir entraîner la France dans une guerre contre l'Angleterre et dans le seul but de rester ministre. Le duc se retira couvert de confusion, bien assuré de sa disgrâce; elle ne se fit pas attendre. Une heure après, le duc de la Vrillière vint lui apporter une lettre de cachet qui l'exilait dans ses terres, ainsi que son parent le duc de Praslin.

Louis-Philippe-Joseph de Chartres, le bâtard de cette duchesse d'Orléans qui passait pour la plus effrénée messaline de l'époque, et qui faisait alors son apprentissage d'opposition, accourut auprès du ministre exilé, le tint longtemps embrassé, et répéta, en versant des larmes hypocrites, que c'en était fait de la monarchie. Beaucoup de seigneurs imitèrent cet exemple, et vinrent féliciter le duc de Choiseul sur sa disgrâce; mais ce fut tout. Le peuple ne parut même pas s'inquiéter de cette révolution de palais; peu lui importait, en effet, la chute des courtisans qui le gouvernaient, puisque la misère était au comble et qu'il n'avait aucun adoucissement à attendre de leurs successeurs.

Louis XV, débarrassé de son ministre, procéda immédiatement à l'exécution de son plan favori, l'abolition du parlement. Dans la nuit du 19 au 20 janvier 1771, par ordre de sa majesté, des mousquetaires envahirent les maisons des magistrats, les arrachèrent à leur sommeil, et leur enjoignirent d'avoir à répondre, par oui ou par non, s'ils consentaient à reprendre leurs fonctions. Quarante d'entre eux, intimidés par la présence de soldats armés, signèrent qu'ils se soumettaient aux ordres du roi; mais au matin, en se rendant au palais, ils s'empressèrent de se rétracter, et protestèrent contre la violence dont on avait usé envers eux. C'était ce que désirait le monarque; il rendit aussitôt un arrêt qui déclarait le parlement aboli. La journée entière fut employée à signer des lettres de cachet : le soir venu, des huissiers suivis de gardes se présentèrent de nouveau chez les magistrats, s'emparèrent de leurs personnes et les emmenèrent aux lieux qui avaient été désignés pour leur exil. Sa

majesté agit de la même manière pour les autres parlements, et avant la fin de l'année ils se trouvèrent entièrement supprimés dans toute l'étendue du royaume.

Comme il fallait cependant un ordre judiciaire, le chancelier Maupeou installa au nom du roi une commission du conseil à la place du parlement; et quelques jours après, ce nouveau tribunal publia un décret qui établissait six nouvelles cours souveraines sous le nom de conseils supérieurs, dans les villes d'Arras, de Blois, de Châlons-sur-Marne, de Clermont, de Lyon et de Poitiers.

Ces divers changements ne se firent pas sans exciter une violente opposition de la part de tous les hommes voués à l'étude de la jurisprudence, et qui voyaient les constitutions renversées par l'établissement de semblables cours. La chambre des comptes adressa des observations au chancelier; la cour des aides, dont le zèle était échauffé par le président Lamoignon de Malesherbes, réclama avec force contre les rigueurs exercées envers les parlements, et eut les honneurs de la persécution.

Louis XV, qui multipliait les lits de justice, en tint un nouveau où il publia trois édits qu'il venait de forger, l'un qui supprimait pour toujours le parlement de Paris, le second qui abolissait à jamais la cour des aides, et le dernier qui transformait le grand conseil en corps judiciaire avec les attributions législatives. En terminant la séance, le roi fit cette insolente allocution aux nouveaux magistrats: « Je vous » déclare inamovibles; je vous ordonne de commencer vos » fonctions et vous défends toutes délibérations contraires à » mes augustes volontés. Telles sont mes décisions, et je n'en

» changerai jamais. » Les princes, qui voyaient la cour des pairs annihilée par cette nouvelle création, adressèrent des remontrances à sa majesté; le duc d'Orléans et Louis-Philippe de Chartres son fils osèrent attaquer dans leurs discours la favorite, les ministres et même le monarque. Des lettres de cachet en firent justice; les princes de Conti, de Condé, le duc de Bourbon, le comte de Clermont, furent également conduits en exil dans leurs terres; la vengeance du crapuleux Louis XV s'étendit jusqu'aux membres les plus infimes du barreau et de la magistrature.

Mais la discorde qui existait entre le trône et ses plus fermes soutiens ne fut pas de longue durée. Les princes qui avaient montré le plus d'acharnement dans la lutte donnèrent les premiers le signal de la soumission: le duc d'Orléans ne tarda pas à négocier son rappel, et promit d'obéir servilement à la favorite, sous la seule condition qu'on l'autoriserait à rendre public le mariage qu'il avait contracté avec la belle Montesson depuis la mort de sa femme. Le duc de Chartres, le plus lâche des princes de sa race, disent les mémoires du temps, la honte de la maison de Bourbon, dans laquelle il était frauduleusement entré, le fils d'un valet d'écurie, escroc insigne, ivrogne abruti, débauché crapuleux, sans foi, sans loi, sans pudeur, sollicita également sa grâce de la du Barry. Les autres princes, à l'exception du duc de Conti, ne tardèrent pas à suivre son exemple, les ducs et pairs abjurèrent aussi leurs velléités de rébellion; les membres du parlement de Paris descendirent à leur tour aux plus lâches prières, afin d'obtenir du chancelier la levée de leur exil et le remboursement de leurs charges. Le peuple

paya encore le prix des charges, et toute opposition cessa contre la cour, du moins à Paris; car le mécontentement prenait dans les provinces le caractère de la sédition.

En Bretagne surtout se manifestait une grande agitation; Louis XV envoya des troupes pour ruiner le pays et dissoudre les états bretons dans le cas où ils continueraient à résister à ses ordres. De semblables précautions furent prises contre les états de la Bourgogne et du Languedoc. Elles produisirent des résultats bien différents de ceux qu'on attendait: le peuple prit parti pour les magistrats; les soldats envoyés pour mettre les rebelles à la raison refusèrent de tirer contre leurs concitoyens. Les provinces furent alors inondées d'écrits satiriques qui dévoilaient toutes les turpitudes du gouvernement; des bulletins manuscrits, mis en circulation sous le nom de nouvelles à la main, montrèrent au grand jour les infâmes débordements de Louis XV, et dénoncèrent à l'exécration publique le monarque et ses ministres. Des placards régicides furent même affichés en plein jour dans la capitale; l'un d'eux avait été attaché au socle de la statue du roi qui décorait la grande place Louis XV, et contenait cette terrible allusion à la tentative de Damiens: « Arrêt de la cour des » monnaies, qui ordonne qu'un louis mal frappé soit re- » frappé! »

Le roi ne s'inquiéta de ce redoublement de haine dont il était l'objet, que pour se mettre en garde contre le poignard d'un second régicide. Par ses ordres, plusieurs milliers de personnes suspectées d'être hostiles à la royauté furent incarcérées à la Bastille avec des lettres de cachet dont la teneur indiquait assez le sort qui leur était réservé: « Monsieur

» le gouverneur de la Bastille recevra le prisonnier, le gar-
» dera huit jours et s'en défera! »

Ce fait, consigné dans les Archives de la police et dans l'Histoire de la Bastille, suffit pour démontrer que Louis XV, surnommé par ses flatteurs le Bien-Aimé, le disputait presque en cruauté à l'infâme Louis XIV, son aïeul; la seule différence qui existât entre eux, est que l'un massacrait au grand jour, et le second dans l'ombre.

Indépendamment de ces barbares exécutions, il est prouvé par les témoignages les plus authentiques, et par les assertions de l'abbé Montgaillard, l'un des historiens les plus consciencieux qui aient écrit sur l'époque de la révolution, que Louis XV, pendant le cours de son règne, lança plus de cent cinquante mille lettres de cachet. Ce n'est pas tout encore; le roi, non content d'avoir spolié ses sujets par les différents moyens qui avaient été imaginés par ses prédécesseurs, essaya, pour remplir ses trésors, d'une mesure atroce qui semblait lui avoir été soufflée par l'enfer: il se fit entrepreneur de calamités publiques, chef des monopoleurs des farines; il spécula sur la misère, sur la faim, et devint l'âme de ce fameux pacte de famine qui devait couvrir le sol de la France de plus de cadavres que n'aurait pu faire une guerre meurtrière.

Depuis longtemps les finances étaient dans le plus grand désordre; les impôts, déjà si énormes vers la fin de la vie de Louis XIV, avaient quadruplé depuis l'avénement de Louis XV au trône; les intérêts de la dette, qui se trouvaient réduits à vingt-cinq millions à la majorité du roi, montaient au sextuple de cette somme, et représentaient un capital de

plusieurs milliards, lorsque sa majesté eut la pensée d'élever à la charge de contrôleur général des finances l'abbé Terray, un de ces hommes dévoués à la tyrannie, qui proclament effrontément le principe de l'inviolabilité des rois, et qui prétendent que l'existence des peuples ne doit être comptée pour rien quand il s'agit de satisfaire le moindre caprice des souverains. Ce misérable arrivait au ministère avec l'idée bien arrêtée de créer de nouveaux impôts, d'emprunter à tous les taux, et de solder les dettes par des banqueroutes. Ce fut lui encore qui donna à Louis XV le funeste conseil de révoquer l'édit sur la liberté de l'exportation des grains, d'accaparer ensuite les blés amenés sur tous les marchés du royaume, et d'en faire hausser le prix à volonté, pour affamer ses sujets et les contraindre ainsi à livrer jusqu'à leur dernière obole. Projet infernal qui ne pouvait sortir que du cerveau d'un prêtre ou de celui d'un roi.

Sa majesté procéda avec une rare habileté à la réalisation de ces mesures: elle commença par faire acheter par les agents du fisc les blés qui arrivaient de la campagne sur tous les marchés; ensuite elle fit construire d'immenses magasins à Corbeil et dans différents endroits, ainsi que des moulins, et accumula dans ses greniers des quantités prodigieuses de farines et de grains; tout cela sans prendre la peine de dissimuler, affectant même de faire parade de son adresse, et montrant à ses courtisans un agenda sur lequel se trouvaient notées de sa main, jour par jour, les variations des marchés. Le roi poussa l'impudence jusqu'à vouloir qu'on plaçât dans l'Almanach royal, au rang des officiers de finances, avec le titre de trésorier des grains et des farines, un sieur Mirla-

vaud, afin que les cultivateurs connussent à qui ils devaient s'adresser pour traiter de leurs récoltes.

Il résulta tout naturellement de cet accaparement une disette affreuse, quoique l'année eût été bonne et les récoltes abondantes. Les grains haussèrent, les monopoleurs de bas étage vendirent leurs blés et réalisèrent d'importants bénéfices; le roi attendit encore. La famine s'accrut: partout on entendit parler d'infortunés qui expiraient d'inanition; les campagnes se trouvèrent sillonnées, comme au temps d'Isabeau de Bavière, par des bandes innombrables de vieillards, de femmes, d'enfants, hâves, exténués, couverts de haillons, qui se répandaient dans les bois pour dévorer les glands, ou qui paissaient dans les champs comme des troupeaux de bétail. Alors sa majesté ouvrit ses greniers et vendit son blé au poids de l'or. L'opération avait merveilleusement réussi. Les richesses que Louis XV extorqua de cette manière servirent à payer les dépenses toujours croissantes du Parc-aux-Cerfs et à satisfaire les goûts ruineux de la du Barry. Cette favorite avait sa cour, et recevait à sa table les princes, les ducs et pairs, les ministres; elle donnait des fêtes à la noblesse, à la robe, à la finance et même au clergé. Les plus grands seigneurs étaient à ses pieds; monseigneur le duc d'Orléans lui demandait lâchement sa protection, afin d'obtenir du roi la reconnaissance de son mariage avec madame de Montesson, et elle répondait en lui frappant sur le ventre: « Épousez-la toujours, gros père; tâchez seulement » que vos enfants ne soient pas tous bâtards, et je me charge » du reste. »

Lorsqu'elle sortait de son lit, le nonce du pape et le grand

aumônier lui mettaient l'un et l'autre ses pantoufles et lui servaient de caméristes. Sa faveur était à son apogée et lui avait inspiré une telle vanité qu'elle ne parlait rien moins que de se faire épouser par son royal amant ; déjà même elle affectait les allures d'une reine. Puis, sous prétexte que sa maison ne pouvait contenir la foule des seigneurs qui venaient lui rendre visite, elle se fit bâtir un magnifique palais sous le nom modeste de pavillon de Lucienne.

Cette demeure devint la retraite de prédilection du roi ; il y passait des journées entières, et ne s'en arrachait que pour son harem du Parc-aux-Cerfs. C'était là que sa majesté, dépouillant tout appareil de grandeur, se livrait à ses goûts culinaires ; le bonnet de coton en tête, la serviette au côté, elle remplissait auprès de la favorite les plus humbles fonctions de la domesticité, préparait son déjeuner et se laissait gourmander comme un valet. On cite encore aujourd'hui cette phrase de la du Barry, dite dans un instant fort délicat, où le roi cupidonnait avec elle : « Prends donc garde, la France, » ton café f.... le camp! »

Louis XV finit cependant par se fatiguer de sa maîtresse, et jeta les yeux sur une jeune femme que le comte du Barry avait fait épouser à son fils et qu'il destinait à remplacer sa belle-sœur. Celle-ci écarta sa rivale à prix d'or avant que le roi eût eu le temps de s'y attacher; et pour prévenir le retour de semblables caprices, elle suivit l'exemple de la Pompadour et se fit la directrice du Parc aux-Cerfs. Les mœurs de cet abominable séjour avaient fait de grands progrès depuis plusieurs années. Les matrones, chargées de surveiller les odalisques du sérail, étaient toutes des femmes titrées;



Madame du Barry

les pourvoyeurs étaient ducs, comtes, marquis ou barons, tous portaient la croix de Saint-Louis.

La besogne était également devenue beaucoup plus facile; on n'était point obligé, comme par le passé, de battre les quatre coins du royaume pour trouver des sujets; les familles nobles se disputaient l'honneur de fournir la couche luxurieuse du vieux roi. Des ducs, des comtes, des marquis, assiégeaient les antichambres du lieutenant de police pour obtenir l'admission de leurs filles dans le Parc-aux-Cerfs; les solliciteurs étaient tellement nombreux, que Sartines, le successeur de Berryer, s'était vu forcé de leur fermer son cabinet, et d'établir que ces sortes de demandes lui seraient adressées, sous forme de supplique, pour être présentées à la comtesse du Barry.

Nous donnons une copie textuelle d'une de ces pétitions trouvée dans les archives de la police, pour faire apprécier à quel degré d'abjection était tombée la noblesse française sous le règne de Louis XV.

« Monseigneur le lieutenant de police, un gentilhomme, » qui compte dix quartiers de noblesse, dont les aïeux, » hommes et femmes, ont toujours professé un dévouement » extrême à la personne sacrée de nos rois, a l'honneur de » vous prévenir qu'il est père d'une fille, véritable miracle » de beauté et de fraîcheur. Serait-ce trop attendre, monseigneur, comme récompense de trente-quatre années de » service militaire en qualité de colonel, que d'espérer pour » ma chère enfant, âgée de quinze ans révolus, l'entrée de » la bienheureuse maison où l'on forme les jeunes personnes » qui sont réservées à l'ardent amour de notre glorieux mo-

» narque? Peut-être s'élèvera-t-il quelque objection sur l'âge
» avancé de ma fille; mais je proteste qu'elle possède son
» innocence baptismale, comme le démontrent du reste,
» d'une manière irrécusable, les certificats ci-joints des
» docteurs chirurgiens et médecins, ainsi que d'autres attes-
» tations des sages-femmes. D'ailleurs, pour plus de certi-
» tude, vous lui ferez subir devant vous, monseigneur, un
» nouvel examen, pour vous assurer que notre roi bien-aimé
» trouvera en elle tous les trésors qui lui sont si bien dus.
» J'attendrai, monseigneur, avec une vive impatience votre
» réponse. Si elle est favorable, elle répandra les bénédic-
» tions de Dieu sur une noble famille, qui vous sera toujours
» aveuglément et passionnément dévouée. »

En marge de ces suppliques, la favorite se contentait, selon que les solliciteurs étaient ses partisans ou ses ennemis, de mettre « refusé » ou « à voir. »

Parmi les jeunes filles ou les femmes qui furent ainsi livrées au luxurieux monarque, les mémoires du temps n'ont conservé que les noms de celles qui avaient eu quelque éclat. D'Angerville cite, par exemple, mademoiselle de Blaru, qui fut livrée aux pourvoyeurs de Louis XV par l'abbesse du couvent de Bon-Secours, où elle était élevée, ainsi qu'une dizaine d'autres pensionnaires de cette maison, de l'âge de onze et douze ans; il cite également la fille du maréchal de Richelieu, la célèbre comtesse d'Egmont, qui mourut de débauche à vingt-trois ans; mademoiselle de Grandi, connue sous le nom de la bouillante Italienne; miss Witist ou la Belle Anglaise; mademoiselle de Malignan, mademoiselle de Coulanges, mademoiselle de Bomango, et une foule d'autres

nobles filles; il parle d'une jeune créole, madame de Sainte-Hélène, vendue par son mari le jour même de ses noces; il cite encore madame de la Rure, que le roi voulut posséder parce qu'elle était atteinte de nymphomanie; la petite de Lussan, qui n'eut que les honneurs de la passade, parce qu'elle avait les hanches maigres; la marquise d'Eslignac, dont la gorge était phénoménale; la baronne de Salis, qui fut enlevée de force, portée au Parc-aux-Cerfs, et violée par Louis XV; cette malheureuse femme s'étouffa de désespoir en dévorant ses cheveux; madame de Martinville, la duchesse de Chaulnes; madame de Beaunoir, femme bel esprit, auteur de quelques pièces de théâtre, entre autres de Céline; madame de Villemant, la duchesse de la Rochechouard, la comtesse de Sades, qui tomba dans l'érotomanie par suite des breuvages aphrodisiaques et des pastilles de chocolat aux cantharides que lui fit prendre sa majesté.

Beaucoup de femmes de théâtre furent également admises aux orgies du roi. Mademoiselle Tiercelin entra à onze ans au Parc-aux-Cerfs et en sortit à quatorze, avec une pension de cinquante mille livres de rentes; mademoiselle Lescot, de la Comédie Italienne, était moins âgée encore, et n'avait que dix ans quand elle fut livrée au soudan de Versailles; mademoiselle Lefèvre, surnommée la messaline des Italiens, fut de même, dans un âge fort tendre, souillée par les embrassements du monarque, ainsi que quantité d'autres actrices ou danseuses. Parmi les sujets qui furent pris dans les lupanars de la capitale pour ranimer les sens blasés de sa majesté, on place la demoiselle de Ville, la tribade la plus éhontée de Paris; la Dervieux, qui le disputait au ganymède

le plus exercé; la Bouvier, surnommée la comtesse de Palun, connue pour ses goûts monstrueux. Toutes ces femmes, pour avoir reçu quelques instants dans leurs bras le crapuleux Louis XV, se trouvaient comblées de présents; plusieurs étaient rentées à millions; d'autres recevaient des terres, des châteaux, de l'or, des diamants, et toujours aux dépens du pauvre peuple.

Terray, l'intendant général des finances, fidèle à son système, déclarait une banqueroute chaque trimestre pour égaler les recettes aux dépenses, doublait les impôts, en créait de nouveaux, forçait les tailles dans toutes les provinces, mettait un dixième sur les rentes perpétuelles, un quinzième sur les viagères; doublait, triplait, quadruplait le marc d'or; créait un centième denier sur les offres; faisait acheter une seconde fois la noblesse à ceux qui l'avaient acquise; déclarait perpétuel l'impôt du sou pour livre qui avait été établi pendant les guerres; prorogeait indéfiniment les charges du premier vingtième et du second vingtième. Jamais peut-être, en aucun temps, on n'avait enregistré autant d'édits bursaux; tous les jours on en portait de nouveaux au palais, et souvent plusieurs dans la même journée.

Cependant ils ne suffisaient pas à combler les abîmes creusés par les prodigalités du monarque; et rien ne pouvait arrêter Louis XV dans ses désordres, ni la misère du peuple, qui est la dernière chose dont les princes prennent souci, ni la pénurie du trésor, ni les infirmités de la vieillesse qui commençaient à se faire sentir, ni même les avertissements que lui donnait la mort en frappant ses compagnons de débauche jusque sous ses yeux; rien ne pouvait émouvoir le vieux sar-

danapale ni le faire renoncer à ses orgies du Parc-aux-Cerfs. Ainsi, le marquis de Chauvelin, un de ses plus intimes confidents, ayant été étouffé par le vin au milieu d'un souper, il donna froidement l'ordre qu'on enlevât le cadavre, et continua à s'enivrer. Enfin il trouva la juste punition des crimes de sa vie dans la débauche même; une jeune duchesse l'infecta du mal honteux qui avait fait périr François Ier, un de ses prédécesseurs.

A partir de ce moment, ses forces déclinèrent sensiblement. Sa majesté, au lieu de suivre les conseils de ses médecins et de se conformer aux règles prescrites pour ces sortes de maladies, voulut essayer, pour hâter sa guérison, d'un moyen exécrable dont un roi seul pouvait avoir la pensée. Louis XV se fit amener des jeunes filles pures et vierges.... Heureusement Dieu prit en pitié ces innocentes victimes, et permit que le remède avançât la catastrophe : une pauvre enfant de treize ans, d'une admirable beauté, qui avait été introduite dans le lit de ce monstre, lui communiqua les germes de la petite vérole qu'elle portait dans son sein sans le savoir, et vint gravement compliquer la position du malade. Dès les premiers jours, les docteurs jugèrent, d'après les symptômes, qu'il n'y avait aucun espoir de sauver le monarque, et parlèrent de le faire administrer; mais Bordier, le médecin en chef de sa majesté et l'ami de la du Barry, s'opposa à l'introduction des ecclésiastiques, sous prétexte que leur vue pouvait hâter la fin du malade, et en réalité pour laisser à cette courtisane le temps de faire passer ses richesses en lieu sûr.

Le vieux roi, qui ignorait la gravité de son état, luxurieux

jusqu'à son lit de mort, voulait que la favorite passât ses mains blanches et délicates sur ses ampoules purulentes, qu'elle livrât ses charmes nus à ses caresses, et s'abandonnât à toutes les impudicités que lui permettait sa faiblesse.

Quand la du Barry eut pris toutes ses dispositions, les médecins vinrent apprendre au sardanapale que sa dernière heure était sonnée. L'arrêt fatal lui causa une terreur indicible, et, comme on l'avait prévu, il devint le signal du renvoi de la favorite; le crapuleux Louis XV tourna à la dévotion et se fit administrer par monseigneur de la Roche-Aymond, son grand aumônier, l'un des prélats les plus débauchés du royaume. Trois jours après, le 10 mai 1774, il rendit son âme au démon, dans la soixante-quatrième année de son âge. Il avait régné cinquante-neuf ans.

Aussitôt qu'il eut fermé les yeux, la cour quitta Versailles et vint à Choisy, où se trouvait le jeune dauphin, pour le saluer roi de France et de Navarre; personne ne resta auprès du cadavre de Louis XV, à l'exception des gens nécessaires; encore s'empressa-t-on de l'enlever du château, où il répandait une odeur infecte. On ne remplit même aucune des formalités d'usage, soit pour l'autopsie, soit pour l'embaumement, tant les gens de l'art redoutaient le contact de ces restes impurs; après quarante-huit heures, le corps fut renfermé dans un cercueil et emporté sur un carrosse de chasse à l'ossuaire royal de Saint-Denis.

Louis XVI n'avait que vingt ans lorsqu'il se trouva appelé par la mort de son aïeul à prendre les rênes du gouvernement. Cette fois encore on put voir combien était absurde le principe de légitimité et de transmission d'empire par voie

d'hérédité. Au lieu d'un homme d'énergie qui eût été nécessaire à la tête de l'État pour arrêter les spoliations de tous genres dont les peuples étaient victimes, l'aveugle hasard avait donné à la France un prince d'une nullité absolue, qui, par le fait de son incapacité, allait se trouver le jouet des intrigants qui l'entouraient; aussi est-il juste de rejeter une grande partie des crimes de son règne sur les seigneurs de sa cour, sur les princes et les princesses du sang, et particulièrement sur Marie-Antoinette, qui abusa si fatalement de l'ascendant qu'elle avait sur son mari. Mais à l'égard de la reine, les mémoires de l'époque se montrent d'une telle sévérité, que nous ne saurions trop nous mettre en défiance contre leurs assertions; les uns la comparent aux Marguerite de Bourgogne, aux Isabeau de Bavière, et disent qu'elle possédait tous les vices de la femme et pas une des vertus de son sexe; les autres prétendent que lorsqu'elle monta sur le trône, on put croire que le déplorable empire des courtisanes se perpétuait en elle; que dans ses débordements elle ne le cédait en rien à l'ancienne pensionnaire du lupanar de la Gourdan; qu'elle montrait la même effervescence de passions et les mêmes goûts monstrueux que la du Barry; que toutes deux avaient encore d'autres points de ressemblance; que si la favorite avait su enchaîner Louis XV à son char, et conserver son empire sur lui, tout en le trompant et en faisant partager ses faveurs à des valets; la reine avait su également dominer son mari, le tromper et lui inspirer une confiance si absolue, que jamais il ne lui était venu à la pensée qu'on pût seulement exprimer un blâme sur elle; qu'enfin, ces deux femmes, si bien faites pour se comprendre, s'étaient

un instant rapprochées aux petits soupers du vieux roi ; mais qu'ensuite la jalousie, l'ambition, la vanité, les avaient divisées, et qu'à la mort de Louis XV elles étaient devenues complétement ennemies.

Un des premiers actes d'autorité de Marie-Antoinette fut de reléguer madame du Barry, par une lettre de cachet, dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, près la ville de Meaux ; mais tout en disgraciant la favorite, elle conserva au pouvoir ses créatures, tous gens tarés et corrompus qui jouissaient d'un discrédit général ; c'étaient le chancelier Maupeou, le duc de la Vrillière, qui avait le gouvernement de la maison du roi ; le duc d'Aiguillon, qui était à la tête des départements de la guerre et des affaires extérieures ; de Boynes, ministre de la marine, et l'abbé Terray, qui était toujours contrôleur général des finances.

La cause du maintien de ces misérables à la tête des affaires était que la reine, avant de les changer, désirait prendre le temps de trouver d'autres ministres plus corrompus s'il était possible, et qui fussent entièrement à sa dévotion. Elle ne voulait pas, cependant, les choisir parmi les princes du sang, parce qu'elle redoutait leur ambition et qu'elle avait reconnu leur incapacité notoire. Du reste, son opinion sur les parents du roi était celle de tous les hommes sensés. Le comte de Provence, qui venait de prendre le titre de Monsieur, annonçait un caractère vain, dur, égoïste, perfide, grossier ; et quoiqu'il n'eût que dix-neuf ans, il affectait les airs d'un pédant, et se renfermait dans son cabinet des heures entières pour faire de méchants vers latins. De plus, il était dépourvu même de courage et ne convenait

nullement à la tête des armées. Il passait en outre pour être affligé du défaut d'impuissance qu'on reprochait à Louis XVI, ce que la reine avait expérimenté et ce qui contribuait à le rendre ridicule. Tout son mérite, disent les mémoires du temps, consistait « à dire des ordures aux dames, faute de » pouvoir montrer sa vaillance; » néanmoins il avait pris une femme et une maîtresse, sans que réellement on sût pour quel usage. Quant au comte d'Artois, le second frère du roi, c'était tout l'opposé de ses deux aînés : à dix-sept ans il était déjà renommé parmi les plus débauchés de la cour; on n'entendait parler que de ses extravagances faites en compagnie de ses deux coryphées, le duc de Chartres et le prince d'Hénin, son capitaine des gardes et son pourvoyeur, qui joignait à ces deux fonctions celle de surintendant de la cassette et des domaines de Sophie Arnould, la première cantatrice de l'Académie royale de musique, et la plus éhontée courtisane de l'époque.

Le comte d'Artois était fanfaron, braillard, emporté; et quoique d'une assez jolie figure, il avait une singulière expression de bêtise qu'il justifiait du reste par ses discours. A l'exemple du comte de Provence, il parlait aux dames pour leur tenir des propos de lupanar, et aux seigneurs pour leur dire des grossièretés auxquelles il était flatté qu'on répondît sur le même ton. Une de ses occupations favorites était de se rendre aux halles ou sur les ports, et de lutter d'injures et de propos obscènes avec les marchandes de marée et les lavandières. Enfin, il était amoureux de toutes les femmes, excepté de la sienne.

Les autres princes étaient aussi nuls et aussi insignifiants

que les frères du roi; le duc d'Orléans s'occupait uniquement de jouer la comédie; le jeune duc de Chartres, à force de lâchetés et de turpitudes, était devenu en quelque sorte une honte pour sa famille; le prince de Conti était plongé dans la crapule; le comte de la Marche s'était fait l'écuyer cavalcadour des courtisanes; le prince de Condé n'avait pas même l'ombre d'une vertu; le duc de Penthièvre et le comte d'Eu étaient arrivés au dernier degré de l'abjection.

Marie-Antoinette ne pouvant donc choisir dans la famille de son mari des ministres capables de soutenir le trône, eut l'idée d'appeler auprès d'elle le comte de Maurepas, ce courtisan émérite exilé de la cour depuis vingt-trois ans, pour une chanson contre la marquise de Pompadour. Celui-ci accourut aussitôt à Versailles, protesta de son dévouement à la reine, et sut conduire si habilement sa barque, qu'il se fit investir de l'autorité de principal ministre, quoiqu'il feignît par hypocrisie de ne vouloir que le titre de secrétaire d'état.

Dès lors ce vieillard, que Montesquieu place au rang des trois plus mauvais citoyens qu'ait eus la France, entre Richelieu et Louvois, gouverna comme il avait vécu, pour s'amuser et se distraire. D'un caractère insouciant et bouffon, il s'occupa à gloser sur les turpitudes de la cour et sur les malheurs du royaume; il se fit à la fois le complaisant de la reine, de Monsieur, de Madame, du comte d'Artois, des princes, des princesses; et imprima au règne de Louis XVI ce caractère d'irrésolution, de faiblesse, de corruption et de violence qui est particulier aux années qui précédèrent la révolution. Il se posa d'abord en mentor, et pour se rendre

l'opinion favorable, il fit faire remise au jeune monarque du droit de joyeux avénement, et lui fit prendre l'engagement de payer les dettes de son prédécesseur. Un peu plus tard, il le détermina à prononcer l'affranchissement des serfs des terres domaniales, à réformer la loi qui rendait les taillables solidaires du payement de l'impôt, et à abolir la question préparatoire dans les jugements; ensuite il fit publier que pour donner une entière satisfaction au peuple des iniquités et des dilapidations du dernier règne, les anciens ministres allaient être disgraciés. Cette dernière déclaration excita des démonstrations d'une joie générale; et comme le bruit s'était répandu que Maupeou, en remettant les sceaux de l'état, refusait de donner sa démission du titre de chancelier, des attroupements se formèrent et vinrent jusque sous ses fenêtres pour le contraindre à résigner ses fonctions.

L'abbé Terray eut également les honneurs d'un charivari, et fut, comme son collègue, brûlé en effigie sur la place publique. Les sceaux furent donnés au président Huë de Miroménil, qui avait gagné les bonnes grâces de Maurepas en jouant très-plaisamment les rôles de Crispin dans un théâtre de société; le duc de la Vrillière, parent du principal ministre, fut maintenu à son département, ainsi que le secrétaire d'état Bertin; mais comme les finances étaient dans un état déplorable, Marie-Antoinette fit violence à ses propres sentiments, comprit la nécessité où elle se trouvait de les confier à un homme capable d'en réparer le désastre, et investit le célèbre économiste Turgot de la charge de contrôleur général des finances. C'était en effet le seul homme qui pût aider la monarchie à sortir de la position désespérée où

elle se trouvait, par ses hautes connaissances en administration et par son génie supérieur.

Louis XVI, il faut le dire à sa louange, non-seulement approuva le choix de la reine, mais encore témoigna au nouveau ministre une affection toute particulière que celui-ci devait à l'ascendant d'un esprit droit et d'un noble cœur. Sa lettre au roi, le jour de sa nomination, est restée comme l'un de ses plus brillants titres de gloire : « Sire, écrivait-il à Louis XVI, » votre majesté a bien voulu m'autoriser à remettre sous ses » yeux l'engagement qu'elle a pris de me soutenir dans l'exécu- » tion des plans d'économie qui sont en tous temps, et au- » jourd'hui plus que jamais, d'une nécessité indispensable. » J'aurais voulu pouvoir développer les réflexions que me sug- » gère la position désastreuse où se trouvent les finances ; mais » je me borne en ce moment à vous dire : — Point de banque- » routes, point d'augmentation d'impôts, point d'emprunts ! » Point de banqueroutes, ni avouées ni masquées par des ré- » ductions forcées, parce qu'elles ruinent à jamais le crédit » public. Point d'augmentation d'impôts ; la raison en est » dans la situation de vos peuples. Point d'emprunts, parce » que tout emprunt diminue toujours le revenu libre, et » nécessite au bout de quelque temps ou la banqueroute » ou l'augmentation des impositions. Il ne faut, en temps de » paix, se permettre d'emprunter que pour liquider les dettes » anciennes ou pour rembourser d'autres emprunts faits à un » denier plus onéreux.

» Voilà les points que votre majesté a bien voulu me per- » mettre de lui rappeler. Elle n'oubliera pas qu'en recevant » la place de contrôleur général, j'ai compris tous les devoirs

» qu'elle m'imposait; que j'ai senti qu'elle me confiait le bon-
» heur de ses peuples, et, s'il m'est permis de le dire, le soin
» de faire aimer sa personne et son autorité. Mais en même
» temps j'ai apprécié tout le danger auquel je m'exposais; j'ai
» prévu que je serais seul à combattre les abus de tous gen-
» res, et ceux qui gagnent à ces abus; j'ai prévu que j'aurais
» à lutter contre la foule des préjugés qui s'opposent à toute
» réforme, et qui sont un moyen si puissant dans les mains
» des gens intéressés à éterniser le désordre; j'ai prévu même
» que j'aurais à lutter contre la faiblesse de votre majesté
» pour les personnes qui lui sont le plus chères; je sais
» que je serai craint, haï de toute la cour et de tout ce qui
» sollicite des grâces; et qu'on me représentera comme un
» homme dur, comme un barbare, parce que j'aurai empê-
» ché votre majesté de donner en curée aux nobles la sub-
» stance de son peuple. J'ai senti également, et c'est ce qui
» m'est le plus douloureux, que le peuple pourra être trompé
» sur mon compte par les courtisans, et que peut-être j'en-
» courrai sa haine à cause des mesures que je serai forcé
» de prendre pour le défendre contre la cupidité des grands
» seigneurs et contre la vexation des agents du fisc. Peut-
» être aussi je serai calomnié auprès de votre majesté et avec
» assez de vraisemblance pour m'enlever sa confiance. Mais
» en me retirant, j'aurai la conscience d'avoir fait mon de-
» voir, et je ne regretterai point une place où je ne pourrais
» me maintenir qu'en trahissant la cause sacrée de la nation.»

Le plan d'administration que Turgot voulait mettre à exé-
cution était dirigé contre les classes privilégiées en faveur
des classes laborieuses. Ce qu'il avait prévu arriva. Le par-

lement, qui venait d'être rappelé d'exil par les conseils du comte de Maurepas, et qui voyait les immunités de la robe menacées par le contrôleur général, se déclara en opposition ouverte avec lui, et chercha à contrecarrer tous les projets du ministre.

Les conseillers se trouvèrent appuyés dans leur lutte par Marie-Antoinette elle-même, qui n'avait pas tardé à se repentir d'avoir élevé un si honnête homme au poste des finances. Turgot, sans s'inquiéter ni des colères ni des menaces de ses ennemis, continua à marcher dans la voie des réformes. Il commença par mettre un terme au monopole des céréales que Louis XV avait organisé, et publia un édit qui établissait la liberté du commerce des grains et des farines dans toute l'étendue du royaume. Ce premier acte fut couronné d'un plein succès et ramena l'abondance dans les provinces. Mais il enlevait aux grands seigneurs les énormes bénéfices qu'ils réalisaient comme chefs des monopoleurs, et c'en était assez pour rendre le ministre odieux aux princes, au clergé, à la noblesse, au parlement et à la reine.

Une ligue se forma contre l'homme qui travaillait si hardiment à la ruine des priviléges. L'édit sur les grains fut attaqué comme désastreux pour la monarchie; des seigneurs puissants organisèrent des bandes de vagabonds et excitèrent des désordres sur différents points du royaume. Ces hordes obéissaient à une tactique militaire, et opéraient leurs mouvements comme une armée qui aurait eu en vue d'affamer la capitale; ainsi elles attaquaient les marchés qui alimentaient Paris, pillaient les voitures et les bateaux chargés de blé, jetaient les grains à la rivière, brûlaient les granges,

détruisaient les moulins; et quand elles avaient fait leur coup disparaissaient comme par enchantement sans que les troupes pussent les joindre. A Pontoise, à Saint-Germain, à Vernon, ces forcenés parurent en nombre, conduits par des chefs masqués et habillés en femmes, et après avoir commis de grands dégâts, descendirent jusqu'à Versailles et pénétrèrent dans les avenues du château.

Marie-Antoinette, qui n'était point étrangère à cette hideuse comédie, feignit d'éprouver une grande frayeur de ces démonstrations, et voulut que le roi se montrât à son balcon pour calmer l'agitation et fît la promesse de supprimer l'édit de la libre circulation des grains. Néanmoins l'arrêt ne fut pas révoqué. Turgot éclaira le roi sur les causes réelles de la sédition et dénonça les instigateurs de ces machinations, qui n'étaient rien moins que des princes de sa famille. Ces misérables vagabonds furent dispersés par la force des armes; plusieurs d'entre eux furent même arrêtés; mais on les relâcha bientôt pour ne pas avoir à informer contre d'illustres coupables qu'ils avaient dénoncés. Telle fut l'issue de ces troubles, que les historiens décorent du nom de guerres de la farine.

Les impressions causées par ces événements furent promptement effacées par la grande nouvelle du sacre de Louis XVI, cérémonie qu'on avait différée jusqu'alors à cause de la détresse du trésor royal. Sa majesté reçut l'onction et la couronne des mains du cardinal de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, qui eut l'audace de lui faire prêter le serment d'exterminer les hérétiques, et de comprendre au nombre de ces derniers tous les disciples des philosophes. Ce misérable ec-

clésiastique avait le secret dessein de détacher le roi du ministre Turgot, que le clergé redoutait énormément à cause de ses idées de réformes; mais il échoua cette fois dans sa tentative. Louis XVI conserva toute sa confiance au contrôleur général, et à sa sollicitation il éleva Lamoignon de Malesherbes, son ami, au département de la maison du roi, en remplacement du duc de la Vrillière, qui fut disgracié; en outre, le comte de Muy étant mort, sa majesté donna le département de la guerre au comte de Saint-Germain, grand partisan des réformes, et qui vint renforcer la faction de Turgot et de Malesherbes.

Le contrôleur général se crut alors assez puissant pour aborder ouvertement l'exécution de son système. Il supprima la corvée pour les grandes routes et la remplaça par une contribution dont aucun propriétaire n'était exempt; il abolit la police vexatoire qu'on exerçait dans Paris sur les céréales; il renversa les jurandes et communautés de commerce pour proclamer l'affranchissement de l'industrie, et dressa une ordonnance pour exécuter le canal de Bourgogne, destiné à joindre la Saône à la Loire, par la rivière l'Yonne, en passant par Dijon, Montbard et Tonnerre.

Tous ces édits, qui étaient sérieusement dans les intérêts des masses, soulevèrent, comme les précédents, les clameurs de la noblesse, du clergé et de la magistrature; les princes, les princesses, et à leur tête Marie-Antoinette, effrayèrent le roi sur les conséquences des changements proposés par les ministres. Le faible Louis XVI, ballotté entre les deux partis, voulut d'abord essayer des moyens de conciliation; puis, ne pouvant réussir à rapprocher la cour et les ministres,

il laissa le champ libre et abandonna la direction des affaires à la reine. Celle-ci envoya immédiatement demander à Turgot sa démission; le contrôleur général obéit, et se retira du ministère avec Malesherbes. Le parlement, le clergé et la noblesse crièrent victoire, et firent une sorte d'ovation à Marie-Antoinette.

Dès ce moment, Louis XVI se trouva entièrement effacé par sa femme, et ne fut plus désigné par les grands seigneurs que par le sobriquet de roi Vulcain, à cause de la manie qu'il avait d'être habile forgeron; la reine, au contraire, fut regardée comme la maîtresse absolue du royaume, la dispensatrice de toutes les faveurs et dignités, et chacun chercha à mériter ses bonnes grâces. Vu le caractère capricieux de cette femme, il était facile de prévoir les maux qu'elle allait appeler sur la nation. Au lieu de s'entourer d'hommes austères pour l'aider dans son gouvernement, elle rallia autour de sa personne les esprits les plus frivoles; elle consulta les gens graves sur ses parures, et les étourdis sur les affaires de l'état. Au lieu de composer son conseil de légistes, de financiers et de savants, elle le forma de femmes légères et corrompues, ses complaisantes.

Les bals et les fêtes nocturnes se succédèrent presque sans interruption à Versailles; la cour étala plus de faste qu'elle n'en avait eu sous Louis XIV; la maison des frères du roi fut montée avec plus de somptuosité que celle du dauphin sous le prodigue Louis XV; Mesdames furent gorgées d'or, et eurent plus à se louer des libéralités du roi leur neveu que de celles de leur père.

Les d'Orléans ne manquèrent pas non plus d'accourir à la

curée, ainsi que les princes de Condé, quoiqu'ils possédassent des richesses colossales. Fort heureusement, il s'introduisit à Versailles quelques-uns des goûts ruineux des seigneurs de la cour britannique, qui firent rentrer dans la circulation une partie des trésors volés à la nation. L'anglomanie fit fureur : partout les vieux parcs tombèrent pour faire place à des jardins anglais d'une capricieuse irrégularité; les princes donnèrent des millions à des filles d'opéra qu'ils affectaient de ne pas aimer; ils se mirent à jouer et à perdre des sommes énormes. Toujours pour imiter nos voisins d'outre-mer, ils firent venir à grands frais des chevaux et des jockeys, et eurent des courses et des paris comme à Londres. Marie-Antoinette présidait à tout, au jeu et aux courses, et se jetait avec une sorte de vertige dans ces nouveautés extravagantes.

Sous les règnes précédents, les équipages, les meubles, les habillements, les ornements de tous genres, avaient conservé une ampleur et une solidité qui les soutenaient contre de nouveaux caprices; la jeune reine affecta de dénigrer les traditions du passé, et sous prétexte de se délivrer de tout appareil magnifique, elle donna carrière à son goût pour les futiles inventions de la mode.

Les mœurs suivirent également la fatale impulsion que leur donna Marie-Antoinette, et bientôt les plus grandes dames de la cour ne rougirent pas, à son exemple, d'inspirer ou de ressentir de monstrueuses passions les unes pour les autres. Jusqu'à la mort de Louis XV, la jeune dauphine avait apporté quelque réserve dans ses liaisons, et s'en était tenue à cinq ou six favorites, que l'on disait être la petite Langeac, une de ses demoiselles d'honneur, les duchesses

de Péquigny, de Saint-Maigrin, de Cossé, et la demoiselle Dorvat, une de ses femmes de chambre; mais quand elle fut reine, elle ne mit plus de frein à ses débordements, et commença ses fameuses promenades nocturnes et ses courses matinales dans le parc de Versailles, où, seule et cachée sous divers déguisements, elle allait à la recherche de beaux jeunes hommes et de séduisantes jeunes filles.

Un livre intitulé le Lever de l'aurore, écrit, affirme-t-on, par un de ceux que le hasard avait conduits dans les bras de la reine, vint révéler les mystères de ces promenades et causa un grand scandale. Peu de temps après, Marie-Antoinette elle-même prit soin de justifier les accusations portées dans ce pamphlet. Lors des fêtes du sacre, pendant son séjour à Reims, elle donna à la cour un banquet magnifique, le soir, dans un lieu appelé l'Ile d'Amour; puis, à la fin du souper, lorsque les liqueurs eurent échauffé les têtes, elle fit éteindre les lumières, et semblable à une bacchante en furie, elle se précipita dans les bosquets, entraînant à sa suite les princesses, les princes, les dames, les grands seigneurs, qui tous se confondirent dans une effroyable orgie.

On prétend que ce fut à partir de cette fameuse nuit que le jeune duc de Coigny parut honoré des faveurs toutes particulières de la reine, ce qui l'eût conduit inévitablement à une haute fortune, si monseigneur le comte d'Artois n'était venu à la traverse. Marie-Antoinette n'apporta pas plus de mystère dans son intrigue incestueuse avec son beau-frère qu'elle n'en avait mis dans ses amours avec le beau Coigny; elle affecta de se montrer partout en public avec le prince, même au spectacle, où très-souvent, dit l'auteur des Essais

historiques sur la vie de la Reine, dans les entr'actes tous deux se retiraient dans l'arrière-loge, pendant que la grosse Montansier, la directrice du théâtre, gardait la porte et empêchait les importuns de les venir troubler dans leurs ébats amoureux. Après le spectacle, monseigneur d'Artois et Marie-Antoinette remontaient dans un galant équipage et revenaient à Versailles fort avant dans la nuit.

On raconte que Louis XVI, instruit enfin de ce qui se passait par un amant rebuté, et voulant donner une leçon à sa femme, fit fermer toutes les grilles du palais, avec défense de les ouvrir pour personne; de sorte qu'une nuit la reine fut contrainte, pour gagner son appartement, de passer par une porte bâtarde qui servait aux domestiques, et de traverser les écuries. On ne sait comment elle s'y prit pour détruire les soupçons du monarque, mais elle y réussit complétement, car dès le lendemain l'ordre de fermer les grilles pendant la nuit fut révoqué.

Marie-Antoinette se lassa enfin de son beau-frère, et parut doublement éprise de la piquante marquise de Mailly et du comte de Dillon, jeune débauché qui n'avait pour tout mérite qu'une belle figure, une âme corrompue et un cœur aussi lâche qu'avili. Le nouveau favori obtint de sa royale maîtresse de grandes faveurs, et de l'imbécile Louis XVI des distinctions particulières. Sa majesté poussait la complaisance jusqu'à lui servir de caissier pour le jeu de la reine, et semblait avoir pris cette liaison sous sa protection : une indiscrétion vint mettre un terme à cette comédie. Marie-Antoinette, dans un bal où elle avait dansé exclusivement avec son favori, prétendit avoir de grandes palpitations, et pria

Louis XVI de mettre sa main sur son cœur pour la soulager; puis, sous prétexte qu'elle le fatiguait, elle s'adressa au cher comte, qui eut la hardiesse de s'y prêter en présence de son maître. Les courtisans ne purent retenir une exclamation de bruyante hilarité. Le roi prit mal la chose, se retira dans ses appartements, et le lendemain fit envoyer à Dillon l'ordre de rejoindre son régiment. La reine pleura deux jours son amant, et le troisième se consola dans les bras de la belle princesse de Guémenée.

Le merveilleux vicomte de Laval fixa également son attention; ce fut pour peu de temps, elle l'oublia bientôt pour renouer successivement avec le vigoureux duc de Coigny, avec le comte d'Artois, et avec l'empereur Joseph II, son frère, que sa passion pour elle avait déterminé à faire le voyage de France, et à venir à la cour de Versailles.

Sur ces entrefaites, Marie-Antoinette devint enceinte. Chacun raisonna à sa guise sur cet événement : la cour et la ville s'occupèrent de rechercher l'heureux auteur de la paternité; les uns désignèrent l'empereur Joseph; les autres prétendirent que le comte d'Artois s'était lui-même donné un maître; ceux qui étaient mieux instruits firent honneur de la grossesse au duc de Coigny, et allèrent jusqu'à préciser l'heure, le moment et le lieu où la chose s'était faite. Sa majesté ne fit nulle attention aux caquetages des courtisans, et malgré son état continua ses intrigues amoureuses avec les nobles dames et les jeunes seigneurs de sa cour. Madame de Marsan eut un instant les honneurs du mouchoir, et remplaça la princesse de Guémenée dans ses bonnes grâces; mais sa santé délicate l'ayant obligée d'apporter quelque ménage-

ment dans ses débauches, la reine la délaissa pour la jeune et belle princesse de Lamballe. Celle-ci captiva la reine au point qu'elle en obtint, comme témoignage de son amour, la charge de surintendante de sa maison, avec quatre cent mille livres de traitement annuel. Son règne dura jusqu'à la délivrance de Marie-Antoinette.

Sa majesté, à son grand désespoir, au lieu d'un dauphin, accoucha d'une fille qu'on nomma Marie-Thérèse-Charlotte et qui devint plus tard duchesse d'Angoulême. Suivant l'usage, Louis XVI était venu s'installer dans l'appartement de sa femme avec quelques-uns des grands dignitaires de l'état dès que les douleurs de l'enfantement avaient commencé. Quand elle fut délivrée, il prit l'enfant dans ses bras, et l'élevant au-dessus de sa tête, il dit au président d'Aligre: « Voyez, monsieur, et affirmez bien au peuple que cette fille » est de moi. »

Après les couches de la reine, le tableau des amusements de Versailles se modifia tout à coup; il n'y eut plus de bals, peu de jeu, mais, par compensation, on multiplia les promenades nocturnes. On s'assemblait le soir au crépuscule sur la terrasse du château, au parterre du Midi, et à la faveur de mystérieux déguisements, les dames de la cour se mêlaient, se confondaient dans l'obscurité avec des commis, des bourgeois, des valets et des soldats. Marie-Antoinette et le comte d'Artois couraient la terrasse et les bosquets, se perdaient, se retrouvaient, puis revenaient au château, où ils faisaient des contes sur ce qu'ils avaient vu. L'imbécile Louis XVI trouvait que tout était pour le mieux, et dans sa bonhomie, faisait venir chaque soir la musique des gardes françaises

dans les jardins pour donner des sérénades à sa femme.

Il est impossible, disent les mémoires du temps que nous citons textuellement, de rapporter à quels débordements s'abandonnait la reine dans ces saturnales, soit avec son beau-frère, soit avec d'autres princes, ou avec des ducs, des marquis, des abbés, des gardes du corps, des valets, ou même avec de nobles dames, des femmes de chambre et des grisettes, car tout lui était bon pour assouvir ses fureurs de messaline. Ces débauches n'empêchaient pas Marie-Antoinette d'avoir une favorite en titre, de même que Louis XV, malgré son Parc-aux-Cerfs, avait conservé la Pompadour et la du Barry; seulement elle en changeait plus souvent. Ainsi elle fit succéder à la belle et langoureuse princesse de Lamballe, madame de Polignac, appelée la comtesse Jules, dont les mœurs étaient abominables et qui passait pour avoir tous les goûts possibles.

Cette femme éhontée vivait publiquement avec un comte de Vaudreuil et avec une dame de la cour, nommée de Laborde. Elle les céda l'un et l'autre à Marie-Antoinette; en échange elle reçut le titre de duchesse, la charge de gouvernante des enfants de France, un traitement considérable, la haute main dans l'administration du royaume, et le droit de vendre à son profit des dignités, des bénéfices et jusqu'à des évêchés. Bientôt rien ne se fit plus à la cour que par les ordres de madame la gouvernante, auprès de laquelle la reine jouait le rôle de l'amant le plus passionné, s'abandonnant à ce sentiment avec une fougue inouïe, jusqu'à mettre de côté tout sentiment de pudeur, sans craindre même devant ses femmes de prendre et de recevoir de lascifs baisers.

La duchesse de Polignac régna despotiquement à Versailles et dirigea à son gré les divertissements de la cour. Jusqu'à cette époque les jardins avaient été ouverts au public; la gouvernante voulut qu'on renvoyât les promeneurs aussitôt après le souper, afin de pouvoir sans contrainte se livrer à des jeux qu'elle avait imaginés pour amuser la reine. Voici en quoi ils consistaient. Le soir, la favorite, qui avait dans ses attributions le département des colifichets, c'est-à-dire l'administration des menus plaisirs, faisait illuminer un des bosquets, où se trouvait un trône de fougère, au pied duquel se rangeaient tous les courtisans. Un souverain était proclamé par la majorité ou désigné arbitrairement par la duchesse. Toute autorité était dévolue au roi des fougères; il jugeait ses sujets sur les plaintes burlesques qui lui étaient faites, et imposait des punitions originales, sans avoir égard au rang des personnages. Vaudreuil, qui était souvent de la partie et très-souvent désigné pour occuper le trône, à cause de sa verve satirique, avait la singulière manie de faire des mariages; il unissait de simples gentilshommes à des princesses du sang, des vicomtes à des duchesses; il donnait au roi une nouvelle épouse, qui était chargée de le surveiller, et s'appropriait presque toujours la reine. Lorsque les conjoints étaient désignés, le monarque faisait approcher les couples et prononçait le mot sacramentel qui devait les enchaîner les uns aux autres pour la soirée; ce mot était « Décampativos. »

A peine la formule était-elle prononcée, que tous s'enfuyaient vers les bosquets mystérieux qui leur avaient été indiqués pour leurs domaines. Il était défendu, de par le roi des

fougères, de rentrer avant deux heures dans la salle du trône, et d'aller plus d'un couple ensemble; il était également défendu de s'observer, de se rencontrer, de se nuire, de se chercher, de se parler. L'auteur des Essais historiques sur la vie de Marie-Antoinette affirme que Louis XVI trouvait fort plaisant de se voir ainsi détrôné sur l'herbe par son bon ami Vaudreuil.

Madame de Polignac ne se contentait pas de dominer dans l'intérieur du palais, elle voulait gouverner la France entière et prenait les allures d'une reine : c'était chez elle que les ministres se réunissaient pour délibérer sur la paix, sur la guerre, sur les finances ou sur la législation. Ce fut elle qui songea, pour subvenir au vide du trésor royal, à appeler au département des finances un banquier nommé Necker, citoyen de Genève, qui professait comme Law la religion réformée. L'habitude des affaires et des calculs exacts avait conduit l'habile Genevois à un dédain prononcé pour les théories d'économie politique, et l'avait entraîné dans le parti des adversaires des doctrines de Turgot sur la liberté illimitée du commerce des grains, ce qui lui avait valu l'amitié des princes et des grands monopoleurs.

Comme on avait besoin d'un homme capable afin de trouver des ressources contre l'insuffisance des revenus, le comité Polignac pensa avoir fait preuve de haute politique en le choisissant comme ministre. Mais il arriva que Necker trompa bien des espérances : au lieu de donner en curée les finances de l'état aux courtisans qui l'avaient élevé au ministère, il se prit à suivre la marche de Turgot, qu'il avait blâmée précédemment, et déclara la guerre aux privilégiés;

il réforma le mode de perception des tailles, établit un système de comptabilité, facilita les moyens de circulation du numéraire en relevant le crédit public, et abolit dans les domaines royaux le droit de main-morte. Sans aucun doute la reine eût fait prompte justice du réformateur, si les circonstances l'eussent permis; mais indépendamment de la pénurie où se trouvait le trésor, et qui nécessitait la présence d'un ministre habile au poste des finances, venaient se joindre les embarras d'une guerre contre la Grande-Bretagne, et par suite le besoin de conserver le seul financier qui fût en état par son crédit de masquer la position fâcheuse du gouvernement.

On se trouvait à l'époque où l'Amérique septentrionale venait de proclamer son indépendance et de s'affranchir du joug honteux de l'aristocratie anglaise. Ce grand événement occupe une place trop importante dans les annales du monde pour que nous n'entrions pas dans quelques détails sur l'origine des colonies anglaises dans l'Amérique du Nord, et sur les causes de rupture de ces mêmes colonies avec la métropole.

Dès le commencement du dix-septième siècle, les Anglais avaient envoyé des colonies dans le nouveau monde, et d'après les principes de leur politique envahissante, ils s'étaient démesurément agrandis au détriment des autres nations qui avaient formé des établissements dans ces mêmes contrées, au point que cent cinquante ans après, ils possédaient dans l'Amérique septentrionale l'immensité de pays qui s'étendait depuis l'embouchure du Mississipi jusqu'au fleuve Saint-Laurent, et qui avançait dans l'intérieur jusqu'aux monts Al-

léghanys. Depuis plusieurs années ils y avaient encore ajouté le Canada et les Florides, deux riches provinces appartenant à la France, et que Louis XV leur avait lâchement cédées. Tout enfin faisait présumer que le pouvoir de la Grande-Bretagne était à jamais consolidé dans ces contrées; mais qui peut pénétrer les secrets desseins de la Providence? qui ne sait que souvent la Divinité fait servir à la liberté des peuples les armes qu'elle avait mises aux mains des tyrans? La ruine de l'Angleterre devait venir de sa propre grandeur. L'insolence des gouverneurs envoyés en Amérique, tous membres de cette aristocratie anglaise, la plus rapace, la plus infâme de toutes les aristocraties, éveilla une haine profonde contre la métropole, et inspira aux Américains le désir de s'affranchir du joug de la mère-patrie.

Des hommes de cœur et d'énergie commencèrent à examiner de quel droit le parlement de Londres prélevait des impôts sur leurs cités, puisqu'elles n'avaient aucune part à la représentation nationale; ensuite ils se réunirent en congrès à New-York et publièrent une déclaration des droits du peuple. Dès ce moment, l'opposition fut régulièrement constituée dans les colonies américaines, et compta dans ses rangs les citoyens les plus honorables, entre lesquels se distinguèrent Franklin et Washington, les régénérateurs de leur patrie.

Une foule d'écrits de circonstance furent répandus à profusion et vinrent éclairer les esprits sur la sainteté de la cause de l'émancipation. Le foyer de l'agitation se concentra dans la ville de Boston, capitale de l'État de Massachusset, d'où il s'étendit dans toutes les provinces. Les ministres anglais mirent alors en œuvre, pour arrêter le mouvement insurrec-

tionnel, la perfidie et la corruption, les armes habituelles de. la valetaille de cour; mais leurs manœuvres furent dévoilées. Ils se rejetèrent en désespoir de cause sur la force brutale, et envoyèrent des soldats pour mitrailler le peuple. Ces odieuses mesures excitèrent l'indignation générale; tous les Américains coururent aux armes, proclamèrent leur indépendance, et se formèrent en république sous le nom des treize États-Unis.

Le roi de la Grande-Bretagne, Georges III, déclara aussitôt ses anciens sujets rebelles et se prépara à leur faire une guerre d'extermination; ceux-ci, de leur côté, se mirent en devoir de résister à ses coupables entreprises, et formèrent pas traités d'alliance avec la France, l'Espagne et la Hollande, qui toutes trois étaient intéressées à seconder un mouvement qui portait une rude atteinte à la puissance maritime de l'Angleterre. Malgré cette quadruple alliance, la Grande-Bretagne triompha sur mer et battit la flotte combinée des alliés de la nouvelle république au fameux combat de la Guadeloupe. Toutefois la cause de l'indépendance ne fut point perdue; les revers des Américains sur mer se trouvèrent largement compensés par de brillantes victoires obtenues sur le continent par Washington, généralissime des troupes des États-Unis, aidé des corps de volontaires français qui étaient sous les ordres du jeune marquis de la Fayette. Enfin le siége d'York-Town décida du sort de l'Amérique, et l'affranchit pour toujours du joug de l'Angleterre. Lord Cornwallis, général en chef des armées de sa majesté britannique, signa une capitulation humiliante, et quitta cette terre généreuse avec les débris de ses hordes.

Georges III se trouvant forcé de renoncer à la guerre sur le continent, et redoutant de voir l'exemple de l'Amérique suivi par les autres colonies, se détermina à ouvrir des négociations avec les puissances belligérantes. En conséquence, les ambassadeurs des parties intéressées se réunirent à Versailles et posèrent les bases d'un traité de paix; il fut décidé entre les plénipotentiaires que sa majesté britannique reconnaîtrait l'indépendance des États-Unis, accorderait à la nouvelle république, comme délimitation des frontières, le vaste pays connu sous le nom de Western-Territory, et déclarerait les pêcheries de Terre-Neuve et la navigation du Mississipi en jouissance commune.

Il fut convenu dans un autre article du traité, que l'Angleterre restituerait à la France toutes les possessions qu'elle lui avait enlevées, ainsi que les bâtiments capturés soit en Amérique, soit dans les Indes orientales, et qu'elle ferait cession absolue des îles de Miquelon, de Saint-Pierre et de Tabago, dans la mer des Antilles; et sur la côte d'Afrique, du Sénégal, de la Gambie et du fort Saint-James, dont nos troupes s'étaient emparées; de plus, qu'elle admettrait les bâtiments français aux pêcheries de Terre-Neuve.

Les plénipotentiaires espagnols stipulèrent aussi des concessions avantageuses pour eux, entre autres la possession de Minorque, l'une des îles Baléares, et celle des Florides en Amérique. En outre, les Hollandais se firent reconnaître le droit de libre navigation dans toutes les mers des Indes, en échange de la ville de Négapatam et de son territoire situé sur les côtes de Coromandel, qu'ils se réservaient même de reprendre plus tard contre un équivalent.

On peut affirmer que depuis longtemps aucune guerre n'avait amené des résultats aussi importants et surtout aussi favorables à la France. Ce qui n'était pas moins admirable, c'est que toutes ces choses avaient été accomplies sans aggraver l'état des finances. Grâce à l'administration ferme et habile de Necker, le déficit, au lieu de s'accroître, se trouvait considérablement diminué, sans qu'aucun service en eût souffert; et pour arriver à ce résultat, le ministre avait simplement exigé quelques réformes à la cour. Il n'en fallait pas davantage pour lui susciter de grandes inimitiés. Aussi, dès qu'on put supposer qu'on n'avait plus besoin de lui, se vit-il le but des attaques les plus violentes de la part des courtisans. Marie-Antoinette elle-même, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir mis un frein à ses prodigalités, alla jusqu'à l'accuser de concussion, et exigea de Louis XVI qu'il fît rendre compte au ministre de son administration. Necker, exaspéré par tant d'injustice, fit ce qu'on lui demandait et prépara sa justification; seulement il ne se contenta pas de la présenter au roi, il voulut encore que la nation entière fût édifiée sur l'intégrité de sa gestion, et il donna une très-grande publicité à son compte-rendu. Il prouva qu'en entrant au ministère il avait trouvé un déficit annuel de trente-quatre millions sur les recettes; que pendant son exercice il avait fourni aux dépenses de la guerre d'Amérique, qu'il avait remonté la marine, qu'il avait versé entre les mains de la reine, quoiqu'elle l'accusât de parcimonie à son égard, des sommes considérables; qu'il avait payé plusieurs millions de dettes à Monsieur, au comte d'Artois et aux autres princes du sang; qu'il avait largement suffi aux exi-

gences de la cour, et qu'il avait acquitté les pensions énormes que sa majesté allouait à ses favoris; et qu'enfin, malgré toutes ces charges, il était parvenu à élever les recettes annuelles de dix millions au-dessus des dépenses ordinaires.

Ce compte rendu valut à Necker les éloges de toute la presse, des économistes, des philosophes, et l'estime de la nation. Toutefois le ministre comprit qu'il ne pourrait longtemps se maintenir à son poste, vu le nombre et l'importance de ses ennemis; et pour sortir de la position précaire où il se trouvait, il mit le roi dans la nécessité de se prononcer entre lui et ses adversaires, en demandant, comme marque publique de sa confiance, l'entrée du conseil privé. Louis XVI, guidé par sa femme, refusa la satisfaction réclamée, et offrit dérisoirement les entrées de la chambre. Necker envoya immédiatement sa démission.

Marie-Antoinette, au comble de ses vœux, présenta aussitôt, pour remplacer le ministre dans ses fonctions, un des membres du comité Polignac, Joly de Fleury, qui fut agréé de sa majesté. Le nouveau contrôleur général des finances était, en fait d'administration, d'une incapacité notoire; mais il avait aux yeux de la reine un immense mérite, celui d'une soumission aveugle à ses volontés et d'un dévouement absolu à la personne de la comtesse Jules, sa favorite. Celle-ci, loin de perdre de son empire, semblait chaque jour devenir de plus en plus nécessaire à Marie-Antoinette; il est vrai qu'elle n'avait pas compté exclusivement sur la puissance de ses charmes pour retenir la reine à son char, et qu'elle avait eu le bon esprit d'imiter la conduite de la Pompadour à l'égard de Louis XV, de se faire principal ministre de ses plaisirs et

sa pourvoyeuse d'amants et de maîtresses. Elle lui donna successivement les plus belles dames et les plus galants cavaliers de la cour; madame de Simiane, la petite Iners, la jeune Campan, le baron Bezenval, Bazin et l'abbé de Vermont; elle multiplia les courses nocturnes, les spectacles en loges privées, les petits voyages de Trianon, les jeux sur la fougère et les décampativos.

Malgré tous les soins que prenait madame de Polignac de distraire la reine, celle-ci conservait au fond du cœur un chagrin qui se trahissait jusque dans les jours de folles débauches et dont elle ne s'était encore ouverte à personne; c'était l'idée que la durée de sa puissance ne reposait que sur la vie de son mari, attendu qu'elle n'avait point de dauphin, et la croyance où elle était de ne pouvoir en obtenir. Enfin, dans un moment d'abandon, elle confia le sujet de ses craintes à son amie; celle-ci la consola du mieux qu'elle put; et pour sécher ses larmes, se mit immédiatement en quête d'étalons ou de faiseurs, nom pittoresque que l'on donnait à quelques vigoureux gardes du corps dont les grandes dames se servaient pour perpétuer leurs illustres maisons.

Les épreuves étaient d'autant plus difficiles pour Marie-Antoinette, que, par suite de ses débauches, elle se trouvait affectée d'un abaissement de l'utérus qui mettait obstacle à la conception; mais les expériences furent si multipliées et conduites avec tant d'habileté, qu'il en résulta une grossesse. Les choses allaient au mieux, sauf un petit inconvénient; c'est que le roi, depuis quelque temps, montrait de la froideur à la reine et vivait entièrement séparé d'elle. Le comte de Maurepas, qui était dans la confidence de la gros-

sesse, se chargea de négocier un raccommodement, et obtint de Louis XVI qu'il passât deux heures avec sa femme. Huit mois après cet événement, la France eut un dauphin, qui fut nommé Louis-François-Xavier.

Le vieux Maurepas ne put assister aux couches de la reine, étant retenu au lit par une grave maladie qui l'emporta le mois suivant. Louis XVI témoigna un grand chagrin de la perte du comte et lui fit faire des obsèques magnifiques. Toutefois il déclara qu'il n'aurait plus de principal ministre et qu'il gouvernerait par lui-même; ce qui signifiait que Marie-Antoinette voulait régner seule sous le nom de son mari. Sa majesté donna immédiatement le titre de chef du conseil des finances au comte de Vergennes, et remplaça Joly de Fleury par le marquis d'Ormesson, qui eut en même temps la signature des traités. Au bout de quelques mois elle enleva encore à ce dernier le contrôle général des finances, pour le donner à l'une des créatures du comte d'Artois, M. de Calonne, qui était le plus mauvais choix qu'on pût faire. Un instant le nouveau ministre imposa silence à la critique par ses déclarations fastueuses de réformes; mais sa conduite ne tarda pas à éclairer l'opinion publique. Du reste, lui-même sembla prendre à tâche de vouloir mériter la haine de la nation. Au lieu de s'occuper des intérêts du peuple, ainsi qu'il avait annoncé devoir le faire, il ne songea qu'à s'assurer la protection de la cour. Il gaspilla les trésors de l'état, les distribua aux grands seigneurs et aux courtisanes titrées qui entouraient la reine; et à l'exemple du surintendant Fouquet, l'un des ministres de Louis XIV, il s'en servit pour acheter toutes les beautés de la cour. Les mémoires du temps disent

même que la reine céda aux séductions de l'infâme Calonne; qu'elle lui vendit une nuit pour le château de Saint-Cloud et une autre pour celui de Rambouillet. Ce qu'il y a de positif, c'est que Marie-Antoinette et le contrôleur général des finances vivaient dans le meilleur accord. Sa majesté défendait en toutes occasions son protégé, et celui-ci, par réciprocité de bons procédés, ne refusait rien à sa souveraine, et ratifiait les pensions, gratifications ou inscriptions sur l'état qu'elle accordait à ses favoris ou à ses mignonnes.

Outre les sommes prodigieuses qu'il donnait à la reine, Calonne satisfaisait à toutes les exigences des princes, et soldait, indépendamment de leurs pensions, toutes les dettes qu'ils contractaient. Dans une seule année, on compte qu'il paya seulement pour le comte d'Artois dix-sept millions. La duchesse de Polignac avait également la haute main dans les finances, et ne se faisait point faute de puiser abondamment dans les coffres du contrôleur général, soit pour elle, soit pour ses parents, pour ses oncles, ses tantes, ses arrière-tantes, ses neveux, ses cousins, ses arrière-neveux, qui, tous, venaient s'abattre à la cour et assiéger ses antichambres. Dans le nombre se trouvaient des marquis, des comtes, des coiffeurs, des menuisiers, des confiseurs et même des porte-balles; il n'y avait pas à Paris de chevaliers d'industrie, de comtesses de lansquenet, d'escrocs ou de prostituées, qui ne prétendissent être attachés aux Polignac ou aux Grammont leurs alliés par quelque degré de parenté. Malgré leur grand nombre, tous étaient choyés, nourris, habillés aux frais du roi pendant leur séjour à Versailles et renvoyés avec des pensions ou des places lucratives; il n'y avait pas jusqu'à

de simples protégés de la duchesse qui ne fussent magnifiquement pourvus. Sa simple recommandation suffisait pour faire recevoir à la cour les personnages les plus abjects. Ce fut elle précisément qui présenta à la reine la trop célèbre Jeanne de Luz de Saint-Remy de Valois, plus connue sous le nom de comtesse de la Mothe, qui joua un rôle si important dans la fameuse affaire du collier.

Quelques auteurs ont prétendu à tort que cette femme s'était fait introduire auprès de Marie-Antoinette par madame de Misery, la première femme de chambre de sa majesté, sous prétexte de réclamer sa protection dans un procès. D'autres historiens veulent que ce soit le cardinal de Rohan, grand aumônier de France, qui ait été son introducteur. Toujours est-il que la comtesse de la Mothe fut reçue en audience particulière de la reine. Comme la dame était d'une beauté fort remarquable, Marie-Antoinette ne put se défendre d'un tendre sentiment; elle releva l'héritière des Valois, qui s'était agenouillée devant elle suivant l'usage, et lui donna un baiser de messaline. Ces deux femmes s'étaient comprises. La comtesse de la Mothe fut dès ce moment comptée au nombre des mignonnes de la reine et comblée de présents.

Monseigneur de Rohan, instruit de la nouvelle fortune de la dame de la Mothe, qui était de sa société intime, voulut mettre à profit cette liaison pour faire agréer ses hommages à Marie-Antoinette, qu'il poursuivait depuis longtemps de son ridicule amour. Jusqu'à cette époque sa majesté avait repoussé les vœux d'un céladon émérite, qui atteignait sa cinquante-troisième année et qui était usé par les débauches. Mais soit par caprice et pour plaire à la nouvelle fa-

vorite, soit par un de ces mystères du cœur humain que personne ne peut expliquer, soit par un secret désir de vengeance et pour mettre à exécution un plan machiavélique qu'elle aurait conçu pour punir le grand aumônier des indiscrétions qu'il avait commises à son sujet lors de son ambassade à Vienne, sa majesté parut écouter favorablement les déclarations amoureuses que lui faisait parvenir le prince par madame de la Mothe. Elle alla même plus loin, elle lui accorda plusieurs rendez-vous sans toutefois mettre le comble à ses vœux; puis, quand elle vit le prélat arrivé au point où elle le voulait, elle lui demanda, comme preuve de son amour, qu'il consentît à être le médiateur d'une négociation pour un magnifique collier de diamants d'une très-grande valeur, montés par les orfévres Bœhmer et Bossange, qu'elle désirait acheter à l'insu du roi.

Monseigneur de Rohan protesta de son aveugle soumission envers sa souveraine : dès le soir même il se rendit chez les lapidaires et leur proposa de traiter de leur collier pour le compte de sa majesté. Ceux-ci, qui n'avaient pas une grande confiance dans le cardinal, répondirent qu'ils ne consentiraient à se dessaisir d'une pièce aussi précieuse qu'avec la preuve écrite du consentement de la reine, attendu qu'elle avait plusieurs fois refusé d'en faire l'emplette quand ils avaient été admis à la lui présenter. Immédiatement le prélat fit parvenir la réponse des joailliers à Versailles. Le même messager rapporta au prince de Rohan un billet, dans lequel Marie-Antoinette donnait autorisation au grand aumônier de traiter pour elle avec Bœhmer et Bossange de l'achat du collier. Son éminence retourna chez les lapidaires et leur

présenta la lettre de la reine. Ceux-ci prirent connaissance du contenu, examinèrent l'écriture, la confrontèrent avec d'autres lettres de sa majesté, et quand ils se furent bien assurés que le billet était de sa main, ils ne firent plus difficulté de traiter avec le prince. Monseigneur de Rohan convint d'un prix d'achat de seize cent mille livres, souscrivit des effets pour semblable somme à des échéances successives, et reçut en échange le précieux écrin, qu'il envoya sur-le-champ à Versailles, par l'Esclaux, le messager secret de Marie-Antoinette.

Au lieu de reconnaître cette preuve de dévouement, comme elle l'avait fait espérer à l'imbécile cardinal, la reine affecta plus que jamais de prendre des airs de hauteur et de mépris; monseigneur de Rohan s'en offensa et parla des promesses qu'elle avait faites; sa majesté feignit de ne point comprendre les allusions du prince, et eut soin d'éviter toute explication. Enfin le terme des premiers payements arriva; on se présenta chez le grand aumônier pour toucher les effets échus; son éminence refusa de payer, sous prétexte que la reine ne lui avait fait tenir aucuns fonds; Bœhmer et Bossange se rendirent aussitôt à Versailles et demandèrent une audience à Marie-Antoinette. Celle-ci admit les deux marchands en sa présence, écouta leur réclamation, parut fort étonnée de tout ce qu'ils lui disaient, et finit par leur déclarer qu'elle était absolument étrangère à toute cette affaire.

Les joailliers, se voyant victimes d'une infâme escroquerie de la part de sa majesté ou du cardinal, s'adressèrent à Louis XVI, lui exposèrent les faits qui étaient à leur connaissance, et demandèrent justice des coupables. Le roi,

cédant à un premier mouvement d'indignation, résolut de faire expliquer le prélat et Marie-Antoinette en sa présence, pour découvrir lequel des deux était l'auteur ou l'instigateur de ce vol insigne.

On était au 15 août, jour de l'Assomption; le grand aumônier, revêtu de ses ornements pontificaux, attendait dans la grande galerie de Versailles les ordres du roi pour la messe, lorsqu'un huissier vint le prier de passer dans le cabinet particulier de sa majesté. Monseigneur de Rohan obéit, traversa la foule des courtisans et pénétra dans la chambre particulière de Louis XVI, où il trouva la reine. Alors eut lieu le colloque suivant entre les trois personnages: « Vous avez acheté un collier à Bœhmer et Bossange? dit » le roi en regardant sévèrement l'éminence. — Oui, sire, » répondit humblement le cardinal. — Et qu'en avez-vous » fait, monsieur? continua le roi. — Je l'ai fait remettre » à la reine. — Qui vous avait chargé de cette négociation? » — Sa majesté elle-même. — Vous mentez! s'écria Marie-» Antoinette; je ne vous ai pas adressé la parole depuis quatre » ans. » Le cardinal, tout interdit par cette violente apostrophe, n'osa rien répliquer, et tira seulement de son portefeuille le billet de la reine, portant autorisation de traiter en son nom avec les joailliers, et le présenta à Louis XVI. Marie-Antoinette ne perdit pas un seul instant sa présence d'esprit; et malgré cette preuve accablante, elle persista à dire qu'elle était étrangère à toute cette intrigue, et que le grand aumônier était un infâme faussaire et un calomniateur. Le faible monarque se rangea du parti de sa femme, fit arrêter le prélat et ordonna à son capitaine des gardes de le

conduire à la Bastille, sans même lui permettre de quitter ses habits pontificaux.

Le parlement reçut ordre d'instruire cette affaire; et aussitôt commença ce fameux procès qui eut un si grand retentissement en Europe sous le nom de l'affaire du collier de la reine. On mit en cause avec le cardinal de Rohan un célèbre aventurier, le comte de Cagliostro et sa femme, qui étaient soupçonnés de magie, et avec lesquels on prétendait qu'il entretenait des relations intimes. Mais dans les recherches que l'on fit dans tous leurs papiers ou dans leurs meubles, non plus que dans ceux du prince, on ne trouva rien qui pût faire supposer qu'ils eussent eu les pierreries en leur possession, ou qu'ils eussent écrit ni reçu aucune lettre relativement à cette affaire. L'instruction fit seulement connaître que le comte de la Mothe, le mari de cette intrigante que la reine avait daigné admettre dans son intimité, se trouvait en Angleterre depuis plusieurs mois et avait déjà trafiqué d'un certain nombre de diamants. Cette découverte fit supposer que la dame de la Mothe pouvait bien être la vraie coupable avec son mari, et l'ordre fut donné de l'arrêter, ainsi qu'une fille d'amour du Palais-Royal nommée Oliva, qu'on disait avoir joué un rôle dans toute cette intrigue.

Le résultat de ce procès fut que le cardinal de Rohan et le comte de Cagliostro furent déchargés de toutes poursuites et déclarés innocents; mais comme il fallait un coupable pour ne pas laisser planer sur la reine le soupçon d'un vol aussi odieux, on s'en prit à la comtesse de la Mothe: les juges déclarèrent que c'était elle qui avait écrit le billet remis au grand aumônier, quoique les Bœhmer et Bossange, après confron-

tation, eussent reconnu qu'il était réellement de la main de la reine; ils décidèrent également au sujet des mystérieux rendez-vous donnés au prince de Rohan dans les bosquets du petit Trianon, que son éminence avait été la dupe d'une impudente jonglerie de la dame de la Mothe, qui avait osé faire jouer le personnage de sa souveraine par la fille Oliva; ils décrétèrent encore que le collier avait été remis à la comtesse; quoique le cardinal, dans un de ses interrogatoires, eût avoué lui-même qu'il l'avait donné à l'Esclaux, l'homme de confiance de sa majesté. Enfin, par arrêt du parlement, la dame de la Mothe fut déclarée coupable, et comme telle condamnée à faire amende honorable, la corde au cou, à être marquée et fouettée publiquement, puis enfermée pour le reste de ses jours à la Salpêtrière. Cette sentence ne reçut que très-imparfaitement son exécution; on n'osa pas conduire la comtesse en place publique, de peur qu'elle ne fît des déclarations accablantes contre Marie-Antoinette. On lui fit subir son supplice dans la prison même, et encore usa-t-on de ruse pour la marquer : un matin, la femme du geôlier vint lui annoncer qu'un courrier arrivant de Londres la demandait, pour lui remettre des lettres de la plus haute importance. Elle se leva de son lit avec précipitation; mais avant qu'elle eût pu prendre ses vêtements, le bourreau entra, la saisit dans ses bras, lui enleva sa chemise; et quand elle fut entièrement nue, il appela ses deux aides, et lui appliqua un fer rouge sur le sein gauche : après quoi, tous trois la flagellèrent, puis la transportèrent à la Salpêtrière, où elle arriva expirante.

Dès que le comte de la Mothe eut connaissance des bar-

bares traitements qu'on avait infligés à sa femme, il fit insérer dans tous les journaux de Londres une lettre menaçante où il déclarait qu'il allait publier un mémoire terrible avec les preuves irrécusables de l'escroquerie exécutée par la reine de France, si sa femme n'était sur-le-champ remise en liberté. Sans doute la menace produisit son effet; car quelque temps après on apprit que madame de la Mothe s'était échappée de prison et s'était réfugiée en Angleterre auprès de son mari condamné par contumace. Le bruit courut même dans le public que la cour avait acheté leur silence et payé à beaux deniers comptants la remise de toutes les pièces qui pouvaient compromettre une auguste personne.

On prit toutes les mesures pour assoupir cette affaire; les registres du parlement qui renfermaient les interrogatoires subis par les prévenus à la Bastille, furent lacérés par ordre supérieur, et aujourd'hui on ne trouve dans les archives de la police de traces du procès du collier, qu'un simple ordre du roi, contresigné par le baron de Breteuil, daté de Saint-Cloud, du 5 septembre 1786, lequel indique que le ministre avait fait redemander au nom de sa majesté toutes les pièces concernant cette procédure.

Il résulta de ce mémorable procès, que la reine, qui était déjà l'objet de l'animadversion générale, devint plus que jamais en haine à la nation; une foule de pamphlets furent écrits contre elle, et dans plusieurs on alla jusqu'à l'accuser de conserver dans son écrin deux cent six diamants du magnifique collier des Bœhmer et Bossange. L'un des auteurs de ces libelles anonymes formula même l'accusation de la complicité de Marie-Antoinette dans un crime atroce dont

aurait été victime le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, qu'on prétendait avoir été empoisonné dans un dîner chez la duchesse de Polignac, pour le punir de s'être prononcé contre la reine dans cette affaire, et d'avoir conseillé à Louis XVI d'indemniser les joailliers du vol commis à leur préjudice. Mais aucune preuve certaine ne vint à l'appui d'une semblable assertion. On peut seulement blâmer Marie-Antoinette d'avoir montré une joie indécente d'un événement qui la débarrassait d'un homme d'état devenu incommode, et qui lui permettait de donner le département des affaires étrangères à l'une des créatures du comité Polignac.

De toutes les nations soumises au pouvoir autocratique, la nation française se trouvait alors la plus dédaigneusement opprimée, la plus entièrement avilie et la plus audacieusement spoliée; la reine, ou, pour mieux dire, la tourbe de courtisans qui l'entouraient, proclamait insolemment que la fortune publique constituait le patrimoine royal, et que la magnificence des souverains était le signe le plus évident de la prospérité des empires; et, d'après ces principes, les ministres établissaient que plus les impôts rapportaient à la couronne, plus les peuples possédaient de richesses.

Le contrôleur général des finances commençait cependant à tenir un autre langage : le trésor était vide, et Calonne était à bout de ressources pour le remplir; à force d'user d'expédients, il en était venu à comprendre la nécessité d'entrer dans la voie des réformes, de poser des limites au luxe de la cour, et de contraindre les corps privilégiés à participer aux charges de l'état. Bientôt même il osa déclarer à Louis XVI

que les finances étaient dans un désordre si déplorable, qu'une banqueroute était imminente s'il n'avait recours à une assemblée des notables. Le roi goûta la proposition de son ministre et convoqua la réunion des notables à Versailles, malgré la violente opposition de sa femme, des princes, des princesses et des grands seigneurs, qui redoutaient plus que toute chose au monde la publicité donnée à leurs dilapidations.

Sa majesté ouvrit les séances le 22 février 1787. L'assemblée comptait dans son sein sept princes du sang, trente-neuf pairs de France, dont trois ecclésiastiques, onze prélats, qui représentaient le clergé, trente-trois présidents ou procureurs généraux des parlements, quatre présidents ou procureurs généraux des chambres des comptes et de la cour des aides de Paris, douze membres du conseil royal, douze députés des pays d'états, dont cinq ecclésiastiques, vingt-cinq chefs municipaux des principales villes, le lieutenant de police de la capitale; le maréchal de Ségur, ministre de la guerre; le comte de la Luzerne, ministre de la marine; le comte de Breteuil, le comte de Montmorin, le garde des sceaux Huë de Miromesnil, et le contrôleur général.

Après le discours du roi, Calonne prit la parole et développa quelques-uns des projets dont il regardait l'adoption comme impérieusement réclamée par les circonstances, et qui pour la plupart étaient empruntés à Machault, à Turgot et à Necker, tels que la création des assemblées provinciales, l'établissement de l'impôt territorial sur tous les biens-fonds, la diminution des tailles en faveur des classes pauvres, la liberté du commerce des grains dans l'intérieur, et l'abolition de la corvée en nature. Des murmures désapprobateurs

accueillirent ces explications; l'assemblée, composée uniquement des ordres privilégiés, prit prétexte de l'immoralité du ministre pour repousser les améliorations qu'il indiquait, et qui portaient une grave atteinte à toutes les immunités. — Il sied bien à Calonne, le plus méprisable des hommes, disaient les membres de la noblesse, de se poser en défenseur du peuple, lui qui vient de renfermer la capitale dans un mur d'octroi, et d'élever des barrières pour accroître les bénéfices de la ferme générale, lui qui a créé les offices de payeurs de rentes, qui a rétabli la compagnie des Indes. — Il convient bien au contrôleur général, disaient les robins, de parler de réformes financières, lui qui a spolié la nation dans ses opérations de refonte des monnaies d'or, lui qui a encouragé toutes les fraudes administratives, qui a toléré les dépenses excessives de la cour, les prodigalités de la reine, et qui a consenti à des acquisitions ruineuses dans un moment où la nation était aux abois. Quelques-uns allaient jusqu'à affirmer qu'il était vendu au cabinet de Saint-James, et qu'à l'exemple de l'infâme Dubois, il se faisait payer une pension de Pitt, le ministre de Georges III. Calonne, abandonné de Monsieur et du comte d'Artois, qui semblaient avoir oublié les services qu'il leur avait rendus en payant leurs dettes, poursuivi avec acharnement par Marie-Antoinette, qui s'était déclarée son ennemie, ne tarda pas à recevoir sa démission du faible Louis XVI.

Monseigneur Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, fut désigné pour le remplacer avec le titre de chef du conseil des finances, ce qui amena un remaniement ministériel. Lamoignon fut institué garde des sceaux, et le comte

de Brienne, frère du prélat, fut élevé au département de la guerre; les autres ministres furent conservés.

Après le renvoi de Calonne, le calme reparut dans l'assemblée des notables; on parla de faire cesser le désordre des finances, et de combler le déficit énorme que le contrôleur général avait signalé et qui s'élevait à environ deux cent millions par an, au lieu de cent vingt-cinq millions annoncés par lui. Dans les dépenses, la maison du roi, celles de la reine et de la famille royale figuraient pour trente-cinq millions neuf cent soixante-seize mille francs, indépendamment de vingt-huit millions de pensions accordées aux courtisans, et de deux articles indiqués sous le titre de dépenses diverses, imprévues et extraordinaires, qui s'élevaient au chiffre de dix-sept millions cinq cent quarante-six mille francs, non compris les frais d'appointements, de gages, de rentes et d'indemnités qui venaient encore charger le trésor public. Les haras seuls de la reine absorbaient plus d'argent que tous les hôpitaux, maisons d'enfants trouvés, académies, bibliothèques et colléges réunis. L'assemblée décida que sa majesté serait invitée à faire des réductions sur sa maison, et ce fut tout; puis les notables se séparèrent.

Le nouveau garde des sceaux avait résumé toutes les discussions dans un discours de clôture où il disait : « Que tout » serait réparé sans secousse, sans bouleversement des for- » tunes et des positions, sans altération dans les principes du » gouvernement; et que l'univers entier admirerait une na- » tion qui offrait à son souverain de si prodigieuses ressour- » ces... » Ses prévisions furent déçues : le parlement consentit bien à enregistrer trois ordonnances assez populaires, les

mêmes qui avaient causé le renvoi de Calonne, et auxquelles son successeur se voyait contraint de recourir, savoir : la déclaration de la liberté du commerce des grains, la création d'assemblées provinciales et l'abolition de la corvée en une prestation en argent; mais ils refusèrent obstinément l'enregistrement de l'impôt du timbre, que Loménie de Brienne vint lui-même présenter. Un impôt du même genre avait occasionné en partie le soulèvement des colonies anglaises : les orateurs du parlement de Paris suivirent le bel exemple que leur avaient donné les publicistes américains, et tonnèrent contre les vices des monarchies absolues. Le peuple ne resta pas indifférent à la lutte engagée entre la magistrature et la cour; une multitude d'étudiants, de jeunes avocats, de clercs de procureurs, de bourgeois et d'artisans, vint chaque jour assister aux séances du parlement; les salles immenses et les galeries furent constamment encombrées d'une foule enthousiaste qui offrait des couronnes aux jeunes orateurs, et poursuivait de ses huées les vieux conseillers qui avaient parlé dans le sens de la cour. Le duc d'Orléans, le même prince qui s'était souillé de tant d'infamie sous le nom de duc de Chartres, et qui était devenu un objet de dégoût pour les Parisiens, apparut alors sur la scène politique, et se jeta dans le parti des mécontents pour reconquérir de la popularité.

Enfin, l'opposition, qui chaque jour devenait de plus en plus imposante, ne se contentant plus de censurer les actes des ministres, s'attaqua à la royauté elle-même. Pour la première fois depuis son origine, le parlement osa demander au chef de l'État qu'il justifiât la nécessité de l'établissement

de nouveaux impôts. Louis XVI refusa les communications qui lui étaient demandées. Alors, sur la proposition d'un de ses membres, le parlement fit une déclaration portant qu'il était incompétent pour vérifier les édits bursaux; qu'aux mandataires seuls de la nation appartenait le pouvoir d'accorder les subsides, et qu'en conséquence on devait demander une prompte convocation des États-Généraux. Ce mot d'États-Généraux retentit dans toute la France et produisit une sorte de commotion électrique; nobles, magistrats, ecclésiastiques, bourgeois, artisans, tous se rangèrent à l'avis du parlement de Paris, et demandèrent à grands cris une représentation nationale.

Mais au lieu de se rendre aux vœux des Français, Louis XVI se laissa guider par le comité Polignac, et entra imprudemment dans une série de mesures de rigueur qui devaient amener la ruine de la monarchie. D'abord il nomma Loménie de Brienne, déjà président du conseil des finances, son principal ministre; ensuite il manda le parlement à Versailles, pour assister à un lit de justice. La cour avait l'espoir d'intimider les conseillers par le spectacle de la majesté royale et par un déploiement inusité de troupes. Cette fois encore les sacriléges espérances du comité Polignac furent déçues. Les magistrats, qui se sentaient appuyés par la France entière, ne donnèrent aucune marque de frayeur; ils écoutèrent le discours du roi au milieu d'un silence solennel; et quand sa majesté eut fini de parler, le premier président prit la parole, protesta avec calme contre l'illégalité des formes despotiques, et annonça que le parlement refusait de donner son adhésion à aucune des mesures qui lui avaient été présentées.

Louis XVI, sans tenir compte de cette protestation, passa outre, et fit enregistrer, séance tenante, les différents édits repoussés par les magistrats.

Le lendemain, le parlement se réunit à Paris et déclara nulle et illégale la transcription faite sur ses registres. Sa majesté, pour punir les conseillers de leur opposition, les exila à Troyes, et prit la détermination de faire présenter les édits par ses deux frères à la chambre des comptes et à la cour des aides, afin de se passer du concours du parlement et pour rendre les impôts exécutifs. Cette démarche n'eut point le résultat que le roi en attendait, et ne servit au contraire qu'à empirer le mal, en mettant en relief le courage des magistrats et la lâcheté des princes de sa maison. Monseigneur le comte d'Artois, en entrant à Paris, avait été accueilli avec des huées et des sifflets, ce qui lui avait causé une grande terreur. Quand il fut arrivé aux abords du palais de justice et qu'il crut n'avoir plus rien à craindre de la colère du peuple, il donna ordre au chevalier de Crussol « de charger la canaille. » Les soldats obéirent, mirent le sabre à la main et chassèrent brutalement les citoyens devant eux; quelques femmes furent même blessées et foulées aux pieds des chevaux.

Le prince entra radieux et triomphant dans la chambre des comptes; mais à sa sortie sa forfanterie disparut entièrement : dans l'intervalle le peuple s'était armé de pierres et de bâtons, et paraissait disposé à lui faire un mauvais parti. Monseigneur le comte d'Artois, le digne rejeton de cette famille des Bourbons, où la lâcheté est proverbiale, éprouva un tel sentiment de frayeur à la vue de la multitude armée,

qu'il put à peine remonter à cheval, et que les soldats furent obligés de se grouper autour de lui pour le décider à quitter la place et à franchir l'espace qui le séparait du Pont-Neuf, où se trouvait le gros des troupes.

L'enregistrement des édits ne fut consenti ni par la chambre des comptes ni par la cour des aides; l'une et l'autre assemblée protestèrent courageusement contre les violences de la couronne, et proclamèrent l'urgence des États-Généraux. Le châtelet entra également dans la lutte, et députa à Versailles l'élite de ses membres pour demander au roi le rappel des magistrats exilés injustement. Les divers parlements du royaume payèrent de leur côté un large tribut à l'esprit de corps. Toutefois cette opposition des compagnies judiciaires ne fut pas de longue durée; les parlementaires, relégués dans la petite ville de Troyes, regrettèrent les plaisirs de la capitale, et parlèrent d'en venir à composition. Les vieux magistrats entrèrent en arrangement avec la cour à l'insu des jeunes conseillers, et obtinrent leur rappel à Paris, sous les conditions tacites de ne point donner suite à leur arrêté concernant les malversations du contrôleur des finances Calonne, ce que redoutait singulièrement la reine, et de consentir à la création d'emprunts graduels et successifs pour quatre cent quarante millions. Mais cette transaction étant demeurée secrète, le retour du parlement fut considéré comme une victoire remportée sur la cour, et fut célébrée par des réjouissances dans toutes les villes du royaume.

Ces manifestations étaient autant de symptômes qui annonçaient le moment où la monarchie décrépite allait enfin

disparaître pour faire place à un nouvel ordre de choses. Rien ne pouvait plus retarder la marche des affaires ni comprimer l'esprit révolutionnaire qui s'était emparé des masses. D'ailleurs le faible Louis XVI, gouverné par les misérables qui formaient la société intime de Marie-Antoinette, et qui composaient ce qu'on nommait le comité Polignac ou le comité autrichien, était tout à fait incapable de tenter le moindre effort pour sortir de la tutelle de la valetaille dorée qui dirigeait le char de l'État, et pour entrer franchement dans le mouvement.

D'autre part, son attention se trouvait absorbée par les affaires politiques extérieures, qui venaient encore ajouter au péril dont était menacée la royauté. Le calme profond dont les deux hémisphères avaient joui depuis le traité de Paris commençait à être vivement menacé par l'ambition de la Russie et par les intrigues de la cupide Angleterre. De nouvelles oscillations entre les puissances européennes annonçaient qu'il manquait une main assez vigoureuse pour maintenir l'équilibre.

Frédéric II venait de mourir, laissant pour héritier au trône de Prusse un de ses neveux, qui passait à juste titre pour l'un des princes les plus extravagants du monde entier. Marie-Thérèse était morte, et l'empereur d'Autriche Joseph II, son fils, commençait à tourner ses regards vers l'Orient, et annonçait l'intention de conquérir Constantinople. L'impératrice de Russie, Catherine II, quoique alliée à l'Autriche, convoitait également cette riche proie, et semblait n'attendre qu'une occasion pour s'élancer sur la Turquie.

Au milieu de tous ces conflits, l'Angleterre, fidèle à sa

politique machiavélique, poursuivait le but constant de son ambition, but qui est resté le même depuis des siècles, et qui suffit à lui seul pour faire prendre en haine par toutes les nations, non le peuple anglais, mais l'exécrable aristocratie qui le gouverne. Ce que voulaient les lords infâmes qui siégeaient à la chambre haute, et ce que veulent encore aujourd'hui leurs descendants, c'est l'abaissement des autres pays, c'est la ruine des nations étrangères, c'est l'esclavage pour l'Irlande, c'est la misère, c'est la faim pour les malheureux ouvriers anglais, et tout cela afin de pouvoir démoraliser le pauvre, afin de pouvoir abrutir les hommes, et perpétuer dans leur caste le monopole des richesses du monde entier.

Pitt était alors le représentant de l'oligarchie anglaise, espèce d'hydre aux mille têtes que le peuple devra trancher un jour, s'il veut voir le terme de ses malheurs; cet homme d'état, que l'égoïsme aristocratique allait rendre un véritable fléau pour l'Europe, préludait aux crimes politiques qui souillèrent sa vie par de perfides manœuvres; il suscitait partout des émeutes, des soulèvements, des révolutions; ne s'embarrassant ni de prodiguer l'or, ni de répandre le sang, se posant tour à tour comme le protecteur du despotisme et l'instigateur de l'anarchie; se déclarant tout à la fois et suivant les circonstances le défenseur de la superstition et le propagateur ardent de la philosophie; manquant aux devoirs de l'hospitalité, à ceux de l'amitié; se faisant une loi de n'avoir ni honneur, ni probité, ni conscience; calculant froidement ce que pouvait lui rapporter la chute d'un roi ou l'esclavage d'un peuple; accordant les mêmes récompenses pour

les actes du plus sublime dévouement et pour les plus lâches assassinats, suivant qu'ils avaient aidé à l'accomplissement de ses infâmes projets. De nos jours encore, cette tactique se nomme de l'habileté diplomatique, et rois, princes ou ministres, tous cherchent à l'envi les uns des autres à se surpasser dans cette lutte de perfidies et de scélératesses.

Pitt travailla d'abord au renversement de la république hollandaise, afin de contraindre les Provinces-Unies à conclure avec l'Angleterre un traité de commerce qui annihilât les avantages qui nous avaient été concédés; ensuite il s'efforça d'augmenter les troubles qui existaient en France, en flattant l'ambition du duc d'Orléans. Selon Montjoie, ce prince, qui déjà songeait à substituer sa dynastie à celle des Bourbons, donna tête baissée dans le piége qui lui était tendu, et devint l'un des agents les plus actifs de la politique anglaise, en croyant travailler pour ses propres intérêts. Il commença par organiser sa faction sur des bases régulières; il recruta des partisans dans tous les rangs de la société, et fit répandre des sommes prodigieuses dans la capitale pour augmenter sa popularité; ensuite il intrigua auprès des membres du parlement, réchauffa le zèle des uns, acheta le dévouement des autres, et prépara une opposition violente contre la cour.

Pour surcroît de malheur, il semblait que les ministres prissent eux-mêmes plaisir à pousser le faible Louis XVI à sa perte. Au lieu de lui conseiller de sages réformes, ils lui firent publier une ordonnance sur la formation d'un conseil de guerre, afin de gagner les officiers de l'armée à la cause royale; ils lui firent décréter l'institution d'un bureau de

consultation des finances et du commerce, pour se concilier les principales maisons industrielles et faciliter le succès des emprunts, dont la réalisation devenait de jour en jour plus urgente. En outre, Marie-Antoinette et les membres du comité Polignac ne cessaient de l'exciter à la violence, et de lui représenter qu'un coup d'état pouvait seul sauver la monarchie. L'infortuné Louis XVI céda à ces fatales suggestions, et décida, pour éviter toute protestation contre l'enregistrement des édits, qu'il les présenterait en séance royale et qu'il les ferait immatriculer en sa présence.

En conséquence, sa majesté annonça qu'elle tiendrait une séance royale; et au jour indiqué elle se rendit au parlement avec une escorte imposante, accompagnée des princes du sang et des pairs. Après le discours de la couronne, monseigneur le garde des sceaux s'approcha du trône en faisant trois profondes inclinations; la première avant de quitter sa place, la seconde après avoir fait quelques pas, et la troisième lorsqu'il fut parvenu au premier degré du trône; ensuite il se mit à deux genoux, conformément au cérémonial encore usité à cette époque, et reçut, dans cette posture dégradante, les ordres du roi. Après quoi il se releva et prononça un discours dont nous donnons les points les plus saillants.

« Au roi seul appartient la puissance souveraine dans le » royaume.

» Il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pou» voir suprême; et les peuples lui ont été légués par ses an» cêtres uniquement pour lui obéir.

» Il peut disposer à son gré de leurs biens et de leurs

» vies; leur imposer des lois, des charges et des impôts » selon son bon plaisir.

» Le pouvoir législatif réside exclusivement dans la per» sonne du monarque. En conséquence, vous aurez donc à » enregistrer immédiatement les édits que sa majesté m'or» donne de vous présenter, et qui portent création de divers » emprunts jusqu'à concurrence de quatre cent quarante » millions. »

Plusieurs conseillers, Duval d'Esprémenil, Robert de Saint-Vincent, Sabatier de Cabre et Fréteau, prirent la parole et s'élevèrent avec force contre les édits proposés. Comme la séance menaçait de devenir orageuse, Lamoignon s'approcha du roi, lui dit quelques mots à voix basse; puis, faisant signe de la main, imposa silence aux orateurs et annonça que la séance royale était transformée en lit de justice. L'enregistrement fut aussitôt prononcé sans vote.

Le duc d'Orléans réclama contre cet abus d'autorité, et dit au monarque : « Sire, je supplie votre majesté de per» mettre que je dépose dans le sein de la cour la déclaration » que je regarde cette transcription comme illégale. »

Louis XVI répliqua que l'enregistrement était régulier puisqu'il l'avait ordonné, et se retira ému, intimidé, et persuadé qu'on insultait à son autorité.

Avant de se séparer, l'assemblée arrêta ce qui suit : « La » cour, considérant l'illégalité des actes qui viennent d'être » accomplis en séance royale, déclare qu'elle n'entend » prendre aucune part à l'immatriculation faite sur ses re» gistres, de l'édit portant établissement d'emprunts graduels » et successifs. »

Le lendemain, Sabatier fut envoyé au mont Saint-Michel, Fréteau au château de Ham, et le duc d'Orléans fut exilé à sa résidence de Villers-Cotterets. Le jour suivant, Louis XVI manda à Versailles une députation du parlement, avec ordre de lui apporter la minute de la protestation. Il la déchira insolemment en présence des conseillers, et leur défendit d'en faire une seconde, sous peine de bannissement.

Quoique absent de la capitale, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans n'en continuait pas moins ses menées par les nombreux agents qu'il entretenait à Paris. Sa maison de plaisance de Villers-Cotterets était devenue le rendez-vous des hommes les plus corrompus de l'époque et un foyer de machinations infernales. On dit que souvent dans ses transports de fureur, il s'oubliait jusqu'à prononcer devant ses domestiques de terribles serments de vengeance contre Louis XVI et contre Marie-Antoinette; et qu'une fois même, au milieu d'une orgie, il recouvrit un mannequin du manteau royal, le perça de plusieurs coups de poignard, et s'écria : « Enfin, je suis roi! »

Les historiens expliquent cette haine implacable du duc d'Orléans pour Marie-Antoinette et son mari, les uns en la rejetant sur son ambition, les autres sur un dépit amoureux, et sur ce que la reine avait constamment refusé de répondre à sa passion; quelques autres encore l'attribuent aux mauvais procédés de la famille royale à son égard, et à la rupture du mariage qui avait été projeté entre sa fille aînée, mademoiselle Adélaïde, et le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois.

Le prince finit cependant par s'apaiser, du moins en ap-

parence, et chercha à se rapprocher de la cour, en protestant de son attachement inviolable aux personnes du roi et de la reine. Ses lettres, empreintes d'un caractère mielleux et hypocrite, en imposèrent au crédule Louis XVI et même à sa femme. On permit à d'Orléans de revenir d'abord au Raincy, ensuite dans la capitale, et bientôt après à Versailles, où il fut reçu en audience particulière par le roi. D'Esprémenil et Sabatier obtinrent également leur élargissement, et vinrent reprendre leur place au milieu de leurs collègues.

Les ministres essayèrent de négocier les emprunts, mais sans pouvoir parvenir à les réaliser, aucun capitaliste ne voulant confier ses fonds à une administration décriée; néanmoins Marie-Antoinette estima que monseigneur Loménie de Brienne et Lamoignon avaient bien mérité d'elle, et obtint de son mari, pour l'un l'archevêché de Sens et une riche abbaye, et pour l'autre le don d'une somme considérable, afin qu'il pût marier sa fille. Ces deux hommes redoublèrent alors d'efforts pour reconnaître dignement les distinctions flatteuses dont ils étaient l'objet, et se mirent à l'entière disposition de la reine pour faire réussir les plans machiavéliques ébauchés dans le comité autrichien, et dont les Polignac étaient les auteurs. Tous les grands seigneurs, frappés d'une sorte d'aveuglement, s'abusaient au point de croire qu'il leur serait permis de choisir entre les destinées révolutionnaires qui les dominaient, et de ne réaliser que les réformes dont ils n'auraient point personnellement à souffrir; ils se proposaient sérieusement d'abroger les parlements et de les remplacer par une institution de cours plénières. Mais avant d'agir, les ministres sentirent la nécessité de s'ap-

puyer sur la force matérielle : ils expédièrent des ordres pour que tous les militaires eussent à rejoindre immédiatement leurs drapeaux, et firent partir des officiers généraux, des intendants et des conseillers d'état pour les provinces, avec des paquets cachetés qu'ils devaient ouvrir à jour fixe, et qui renfermaient le sort que la cour réservait à la France. Une imprimerie, élevée par leurs soins à Versailles, travaillait jour et nuit à l'impression des nouvelles lois qui devaient resserrer les liens de l'esclavage. De toutes parts des troupes s'ébranlaient et s'approchaient de la capitale pour surveiller les mouvements de l'opposition et prêter main-forte à l'autorité.

Duval d'Esprémenil parvint heureusement à se procurer un exemplaire des circulaires ministérielles; il le porta au palais, le lut en pleine assemblée, et profitant de l'indignation générale qui s'était spontanément manifestée sur tous les bancs, il fit jurer aux magistrats « de se refuser à tout » projet qui émanerait des presses de Versailles, et de périr » plutôt que de souffrir leur exécution. » Les chambres se déclarèrent en permanence.

Brienne et Lamoignon, quoique intimidés par l'attitude du parlement et par la découverte de leurs machinations, voulurent encore essayer des voies de rigueur pour intimider leurs ennemis, et lancèrent des lettres de cachet contre Duval d'Esprémenil et contre un autre conseiller, Goislard de Montsabert, qui avait dénoncé les vexations commises dans la perception des vingtièmes. L'un et l'autre se réfugièrent au palais, où le parlement les mit sous la sauve-garde de la loi. A onze heures du soir, dans la nuit du 5 au 6 mai, des détachements de gardes françaises, précédés de leurs sapeurs

la hache sur l'épaule, investirent la grand'chambre; à minuit, Vincent d'Agoust, le chef des troupes, força l'entrée, et lut aux conseillers l'ordre suivant : « J'ordonne au sieur » d'Agoust de se rendre au palais à la tête de six compagnies » armées, d'en occuper toutes les avenues et d'arrêter au » sein de mon parlement les magistrats Duval et Goislard, » pour les remettre entre les mains des officiers de la prévôté » de l'hôtel. Signé Louis. »

Tous les conseillers se levèrent à la fois, et s'écrièrent « qu'ils étaient tous d'Esprémenil et Goislard. » La nuit entière se passa en altercations, en pourparlers inutiles; et le lendemain à onze heures, sur une dernière sommation, les deux proscrits se livrèrent d'eux-mêmes.

Deux jours après, le 8 mai, lorsque le scandale de cette violation à main armée du sanctuaire des lois retentissait encore dans la capitale, Louis XVI tint à Versailles le fameux lit de justice qui devait tout consommer, et où se trouvèrent les princes du sang, les pairs, les ministres et le parlement.

Indépendamment de plusieurs édits oppresseurs relatifs aux fonctions et à la compétence des tribunaux du royaume, sa majesté promulgua l'établissement de six tribunaux supérieurs intitulés Grands Bailliages, et d'une cour suprême sous le nom de Cour plénière.

Ces mesures exaspérèrent les esprits et excitèrent un mécontentement général dans les provinces : le parlement de Paris entama la lutte contre le roi; celui de Rennes suivit l'exemple, et opposa une telle résistance à l'exécution des ordonnances royales, que le comte de Thiars, gouverneur de la province, fut obligé de recourir à la force; et comme la bour-

geoisie menaçait de lui faire un mauvais parti, il se vit contraint de laisser aller les choses. Les membres du parlement de Grenoble se prononcèrent contre les ordonnances d'une manière plus énergique encore; et malgré un ordre d'exil lancé contre eux, ils refusèrent obstinément de quitter la salle des délibérations et ne cédèrent qu'à la force armée. A Bordeaux et à Toulouse la même opposition se manifesta dans l'ordre de la magistrature.

Partout on couvrit d'opprobre les noms de Brienne, de Lamoignon, et l'on voua à l'exécration publique le comte d'Artois, Marie-Antoinette et Louis XVI. Des libelles d'une extrême violence, répandus à profusion dans les provinces, vinrent mettre en lumière les iniquités de la famille royale et les turpitudes de Versailles.

Quant à la cour, elle continuait ses fêtes; Marie-Antoinette ne mettait aucun frein à ses prodigalités; les sommes qu'elle arrachait aux ministres ne suffisant plus au payement de ses dépenses, elle faisait souscrire à Louis XVI des bons de caisse à valoir sur les recettes futures. Un tel système n'était rien moins que capable d'apaiser les esprits et de réparer le désordre des finances. Cependant Brienne continuait à leurrer le roi de fallacieuses promesses, et lui annonçait comme imminente la fin de la crise. Pour arriver plus vite au résultat, l'inepte ministre imagina de publier deux nouveaux édits, l'un qui autorisait le gouvernement à payer en papier les deux cinquièmes de toutes les rentes, soit perpétuelles, soit viagères, au-dessus de douze cents livres; l'autre relatif à la caisse d'escompte, dont les valeurs étaient la principale ressource du trésor, et qu'il transforma en pa-

pier-monnaie d'un cours forcé. Ces deux opérations portèrent un coup mortel au crédit public. Des réclamations contre les nouveaux édits furent faites par la noblesse elle-même, et surtout par les prêtres, qui se montrèrent les plus ardents détracteurs de l'archevêque-ministre.

Loménie de Brienne ne put résister à cette explosion de haines, et fut contraint de donner sa démission. Il se retira à Rome, emportant avec lui pour plus de huit cent mille livres de bénéfices et de pensions. Ce prélat était rongé de dartres vives, de maladies vénériennes, et ne vivait que de laitage.

Marie-Antoinette, tout en subissant les lois de la nécessité et en consentant à l'éloignement de monseigneur l'archevêque, chercha à adoucir sa disgrâce en lui faisant obtenir le chapeau de cardinal. Voici le billet qu'elle lui écrivait à cette occasion : « Je vois avec douleur le départ de monsei- » gneur l'archevêque de Sens. L'abbé de Vermont est chargé » de lui dire combien sa retraite m'affecte. Trop prudent » pour dévoiler bien des choses, monseigneur l'archevêque » se retirera sans doute avec cette discrétion qui accompagne » l'homme qui n'est pas disgracié et qui tient encore tant à » la faveur. » En effet, sa majesté conserva monsieur de Brienne, frère du prélat, au département de la guerre, donna une place de dame d'honneur à sa nièce, et la coadjutorerie de Sens à son neveu.

Deux jours après, Lamoignon, le digne émule de l'archevêque, rendit les sceaux; et immédiatement les parlements, qui vaquaient depuis cinq ans, rentrèrent en fonctions.

Le renvoi des deux ministres qui avaient suivi si fidèlement le machiavélisme de la reine fit éclater la joie dans la

capitale. Une foule innombrable promena dans les rues un mannequin représentant Loménie de Brienne revêtu d'une robe épiscopale, dont une partie était de satin et l'autre de papier, en dérision de ses édits bursaux ; on le fit assister à un simulacre de jugement. Le hasard ayant voulu que pendant cette cérémonie burlesque un prêtre vînt à passer, la foule, pour compléter la scène, contraignit l'ecclésiastique de confesser le mannequin, lequel fut ensuite brûlé au milieu des applaudissements de la multitude. Le lendemain, le peuple voulut recommencer les mêmes scènes et juger Lamoignon; mais Dubois, commandant du guet, s'y opposa, prit le commandement des troupes, chargea les citoyens au sabre et à la baïonnette, et en fit un carnage affreux. Le peuple, qui d'abord avait cédé le terrain, exaspéré par la vue des morts et des blessés, revint sur ses pas, se jeta sur la troupe et la désarma. Des bandes nombreuses se disséminèrent alors dans les divers quartiers de la ville, incendièrent les corps de garde isolés, et vinrent à la nuit pour bivouaquer sur la place de Grève. Malheureusement la force armée avait prévenu les citoyens; de nombreux corps de troupes y avaient été embusqués; quand ils eurent débouché, on les mitrailla et on les força à rebrousser chemin. Pendant la nuit, les cadavres furent jetés à la Seine; au matin le calme régnait à Paris.

Ce ne fut pas pour longtemps; le surlendemain, de nouveaux rassemblements se formèrent sur la place Dauphine et se dirigèrent vers les hôtels des anciens ministres et vers la maison du commandant du guet pour y mettre le feu. Les troupes accoururent, chargèrent encore le peuple, et inon-

dèrent de sang la rue Saint-Dominique et la rue Meslay.

Sur la dénonciation des assassinats commis par les soldats, le parlement manda à sa barre le chef du guet. Dubois n'osant paraître lui-même, envoya son major pour justifier sa conduite et montrer qu'il n'avait agi que sur les ordres exprès du roi.

Mais ce n'était pas du sang seulement qu'il fallait à la cour; elle avait besoin d'or, elle en voulait à tout prix : et comme elle avait acquis la preuve qu'aucun des partisans de l'absolutisme n'était en état de trouver des ressources, elle se décida à rappeler Necker, le seul homme capable de relever le crédit public. Le banquier genevois consentit à reprendre le poste périlleux de contrôleur général, sous la condition que Louis XVI convoquerait l'assemblée des États-Généraux. Il n'y avait pas à balancer, le roi accepta, et publia une déclaration qui en fixait l'ouverture au mois de janvier 1789.

Le crédit public parut renaître presque aussitôt; les capitalistes se montrèrent dévoués à l'administrateur dont ils préconisaient les principes, et qui leur donnait l'exemple de généreux sacrifices, en couvrant de ses propres fonds le vide effrayant du trésor. Le peuple, qui regardait Necker en quelque sorte comme le gardien de ses intérêts, attendit sans impatience la révocation des arrêts du conseil qui avaient excité son indignation. La cour elle-même, qui voyait l'abondance reparaître et le trésor se remplir, encensa le ministre et lui prodigua les plus basses adulations. La monarchie pouvait encore être sauvée; mais les misérables conseillers de la reine, les Polignac et les membres du comité autrichien, qui dirigeaient si fatalement les affaires de la France depuis le commencement du règne, vinrent appor-

ter de nouvelles entraves à l'exécution des sages projets de Necker, et se préparèrent à annihiler l'action des États-Généraux par tous les moyens imaginables. D'abord on chercha à égarer l'opinion publique en excitant une polémique entre les différents corps du royaume et les sociétés savantes ; ensuite on demanda aux uns et aux autres des mémoires sur le meilleur mode de composition d'une assemblée, dans l'espoir que la divergence d'opinion ferait naître des disputes. L'espoir de la reine et de ses confidents fut entièrement déçu ; leurs manœuvres n'aboutirent qu'à faire éclore des ouvrages démocratiques, parmi lesquels se distinguèrent ceux de Mirabeau, de Turgot, de Thouret ; le Catéchisme du Tiers-état, par Antonnelle ; le Moniteur, journal périodique attribué à Condorcet, à Brissot et à Clavière.

Une foule de clubs politiques s'ouvrirent en même temps à Paris et dans les provinces, et partout on discuta sur la tenue de la grande assemblée nationale.

Marie-Antoinette, les princes et les courtisans voulaient que les États-Généraux fussent distribués en trois ordres, le clergé, la noblesse et le tiers-état ; que les représentants de ces différentes catégories fussent élus en nombre égal par les bailliages ; que les trois ordres votassent séparément et produisissent trois votes collectifs. Necker, qui reconnaissait combien un tel mode de délibération était favorable à l'action du despotisme et contraire à l'intérêt national, se prononça pour un système opposé, et demanda qu'on opinât par tête dans les États, et qu'on donnât une double représentation au tiers. La cour, n'osant pas se mettre en opposition ouverte avec le ministre, convoqua les notables pour

résoudre la question et déterminer le mode à suivre sur la composition des États, sur leur forme et sur le mode des élections.

Comme la majorité des notables était à la dévotion de Marie-Antoinette, la décision ne pouvait manquer d'être favorable à la cour : malgré les avis des publicistes les plus distingués, malgré les adresses des villes et des communes du royaume, malgré un arrêt de la magistrature de Paris, les notables rejetèrent le système de Necker, et forcèrent le parlement à enregistrer un édit qui réglait la grande question des États-Généraux, et faisait rétrograder la civilisation de deux siècles en remettant en vigueur les formes observées aux États de 1614, lors de la majorité de Louis XIII. La cour s'autorisa de cette délibération pour gêner les élections autant qu'il était en son pouvoir de le faire; elle fixa jusqu'au mode de réunion des électeurs des différents ordres dans chaque bailliage, ainsi que les règles à suivre pour la rédaction des cahiers qu'ils devaient confier à leurs représentants. Necker intervint dans la question et paralysa la mauvaise volonté de la coterie de Marie-Antoinette, en faisant décréter par le parlement que le nombre des députés serait fixé à mille, et que le tiers-état en aurait à lui seul autant que les deux ordres privilégiés.

La cour essaya alors de semer la discorde entre les diverses catégories de députés, et y réussit en partie, ainsi que le prouve une lettre de l'abbé Maury, l'un des plus fougueux royalistes, à l'abbé de Vermont, le confident de la reine. « Cela ne commence pas mal, écrivait-il; avant la réu-
» nion il y a déjà discussion entre les trois ordres. Il faut que

» tous les partisans de la déconvocation continuent à faire » naître de nouvelles difficultés en aigrissant les esprits par » de nouveaux sarcasmes. Quand le trouble sera bien établi, » le roi aura beau jeu pour défaire ce qu'il a été contraint de » faire à cause des exigences du trésor. « Entendez-vous, » dira-t-il aux députés, ou allez-vous-en. » Et comme on » trouve toujours des moyens de corruption pour empêcher » qu'on ne s'entende, il faudra bien qu'on se sépare. Notre » reine a raison de craindre que le tiers ne limite la puis- » sance royale; et nous ne saurions trop nous employer pour » fomenter un désordre qui puisse faire désirer la perma- » nence de l'ancien régime. Comme on ne pourra jamais dis- » soudre les États-Généraux qu'en prouvant leur inutilité, » faisons œuvre de discorde, ce sera le plus sûr moyen de » prouver leur insuffisance pour remédier aux maux du pays. »

Suivant les avis de ce prêtre, les agents du comité de la reine suscitèrent des troubles dans les provinces et organisèrent des bandes d'assassins. A Rennes, les nobles eurent l'audace de parcourir les rues, armés jusqu'aux dents, de frapper les citoyens, d'insulter les femmes, et de faire entendre des menaces de mort contre les députés du tiers-état. Heureusement la vaillante jeunesse de Rennes prit la défense de ses représentants et punit l'outrecuidance des hobereaux de la province. Trois cents hommes vinrent assiéger le cloître des cordeliers, qui servait de rendez-vous aux nobles et où ils se trouvaient au nombre de plus de six cents. Après quelques heures d'assaut, ils les forcèrent à capituler. On cite à cette occasion un trait de lâcheté insigne d'un noble breton, appelé Keratry. Ce misérable, fait prisonnier au commence-

ment de l'action, avait demandé à deux genoux qu'on lui fît grâce de la vie; après l'avoir obtenue, il s'était barricadé dans sa maison et avait tiré sur les citoyens à travers ses jalousies. A l'exemple de Rennes, le peuple des autres villes de la Bretagne prit les armes et se rendit tellement redoutable à la noblesse, que la cour dut renoncer à dominer dans cette province. Des essais de désordres furent tentés en Franche-Comté, mais sans succès; dans le Dauphiné et dans le Béarn, les nobles voulurent également former une confédération; une simple manifestation de la bourgeoisie suffit pour les mettre à la raison.

La cour, voyant que sa politique devenait impuissante pour produire le résultat qu'elle voulait obtenir, c'est-à-dire faire naître le désordre, afin d'avoir un motif pour assembler des troupes, eut recours à des manœuvres exécrables que Louis XV avait le premier mises en usage, et donna une nouvelle activité à l'accaparement des blés. De cette manière, la faim vint en aide au gouvernement et provoqua des émeutes terribles, où le sang coula en abondance. A Paris surtout, où le nombre des ouvriers était considérable, la misère parvint au comble et par suite le désordre; ce qui fournit à la cour un prétexte pour concentrer une armée dans les environs.

A toutes ces causes de dissensions vint s'en joindre une autre : la bourgeoisie commença à s'agiter pour se mettre au lieu et place des ordres privilégiés, qu'elle voyait menacés d'une chute prochaine, et manifesta des tendances ambitieuses. Bientôt même le haut commerce ne prit plus la peine de dissimuler son intention de supplanter la noblesse et le clergé dans la direction des affaires de l'état.

Il était extrêmement facile à la cour d'exploiter ces éléments de troubles, elle n'y manqua pas. Dans le district du faubourg Saint-Antoine, habité par un grand nombre de petits artisans, il s'était élevé des discussions pour la rédaction des cahiers, et il s'en était suivi une scission entre les petits fabricants et les notables du quartier. Les agents de l'autorité, profitant de ces dispositions, organisèrent des attroupements, semèrent de l'argent, distribuèrent du vin, et quand les têtes furent suffisamment échauffées, ils pérorèrent contre les bourgeois, et signalèrent entre autres un nommé Réveillon à la vindicte publique. Cette tactique réussit admirablement; la foule se porta sur la maison et sur la manufacture de papiers peints de Réveillon, en fit le pillage, les incendia ainsi que deux maisons voisines. Quand tout eut été consumé, on y envoya des troupes, qui mitraillèrent le peuple.

Une clameur universelle s'éleva dans toute la France pour flétrir le pouvoir; on accusa la cour d'être de connivence avec les fauteurs de troubles; on alla jusqu'à désigner la reine comme l'organisatrice des désordres. Les courtisans rejetèrent l'accusation sur le duc d'Orléans, mais sans pouvoir l'appuyer sur aucune preuve. Le prince avait pour le moment autre chose à faire que d'exciter une émeute de carrefour; il avait à s'occuper des moyens de se former un parti parlementaire et de capter la faveur populaire dans un but secret qu'il ne laissait point encore deviner. A cet effet il prodiguait ses trésors, contractait des dettes, engageait ses biens, et malgré son avarice sordide, qui est le vice héréditaire des d'Orléans, il répandait de tous côtés de fastueuses libéralités. Rien ne lui coûtait pour arriver à ses fins;

il entretenait des meneurs à sa solde dans tous les clubs de la capitale; il payait au poids de l'or des pamphlets contre la cour; il achetait à beaux deniers comptants les députés, et préparait ses batteries pour demeurer le maître du mouvement révolutionnaire.

Partout l'agitation était extrême; la France entière était dans l'attente de l'ouverture des États-Généraux; une sorte de fièvre politique s'était emparée de toutes les têtes; jamais en aucun temps les conversations intimes, les correspondances particulières sur les matières de gouvernement et de législation, n'avaient eu une semblable activité; jamais la presse n'avait produit autant d'écrits. On prétend que plusieurs se débitaient en l'espace de quelques jours à trente et quarante mille exemplaires. On cite particulièrement la brochure de Sieyès, dont il fut vendu cinquante mille exemplaires; elle portait le titre suivant : « 1° Qu'est-ce que le tiers-état? Tout.
» 2° Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien.
» 3° Que demande-t-il à devenir? Quelque chose. »

L'auteur concluait ainsi : « Il n'y a pas deux cent mille » privilégiés des deux ordres de la noblesse ou du clergé; il » y a vingt-cinq millions d'hommes du tiers-état. Jugez qui » doit gouverner! » Hélas! les temps ne sont point changés; aujourd'hui encore, après un demi-siècle de luttes sanglantes entreprises pour établir en France les droits imprescriptibles de la souveraineté du peuple, nous en sommes réduits à nous écrier : « Il n'y a pas deux cent mille électeurs » privilégiés; il y a trente-quatre millions d'hommes du tiers- » état. Qui donc doit gouverner? »

Mirabeau, repoussé par la noblesse, embrassait également

la cause du peuple, et prononçait ces paroles mémorables : « Dans tous les pays, dans tous les âges, les aristocrates ont » impitoyablement poursuivi les défenseurs de la liberté ; et » si, par je ne sais quelle combinaison de la fortune, il s'en » est élevé quelqu'un dans leur sein, c'est celui-là surtout » qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient d'inspirer la terreur » par le choix des victimes. Ainsi périt le dernier des Grac- » ques par la main des patriciens ; mais, atteint d'un coup » mortel, il lança la poussière vers le ciel, en attestant les » dieux vengeurs, et de cette poussière naquit Marius ; Ma- » rius, moins grand pour avoir exterminé les Cimbres, que » pour avoir abattu dans Rome l'aristocratie de la noblesse. »

Tels étaient les sentiments qui animaient tous les cœurs, qui exaltaient tous les esprits à l'approche de l'ouverture des États-Généraux. Enfin ce jour, si impatiemment attendu, arriva. Après différentes prorogations il avait été fixé pour le 4 mai. Une procession des trois ordres eut lieu pour aller entendre la messe du Saint-Esprit, momerie religieuse qui ouvrait alors toutes les grandes solennités. Le haut clergé et la noblesse se faisaient remarquer par la richesse de leurs costumes et le nombre de leurs décorations ; les membres du tiers-état, au contraire, étaient revêtus d'un simple costume noir, qui contrastait avec la magnificence des manteaux de leurs superbes collègues.

La population de Paris, qui s'était transportée en masse à Versailles, encombrait les rues, garnissait les balcons, les fenêtres, et avait envahi jusqu'aux toits pour voir la cérémonie. Sur le passage des mandataires du peuple, toutes les bouches criaient : « Vive le tiers ! » La noblesse fut,

au contraire, accueillie par un sombre et lugubre silence. Le duc d'Orléans, qui était dans les rangs et qui, par affectation, avait refusé de se placer à côté des princes du sang, fut seul salué par des acclamations. Le passage du clergé fut aussi silencieux que celui de la noblesse. Lorsque Louis XVI parut, quelques cris de « Vive le roi » se firent entendre. Pour la reine, ce fut bien différent; en plusieurs endroits on l'accueillit avec des murmures; en d'autres, avec des malédictions et des injures.

Le lendemain eut lieu la séance d'ouverture. On avait préparé et indiqué, sous le nom de salle des Trois ordres, la salle des Menus, qui était la plus vaste de celles qui existaient à Versailles en dehors du château. Elle offrait un emplacement suffisant pour contenir les douze cents députés et de nombreux spectateurs. Le roi prononça un discours préparé à l'avance, et dans lequel il n'était question ni des réformes à apporter dans l'administration de l'état ni des abus à supprimer. Il se bornait à demander aux députés les moyens de rétablir les finances et de raffermir le crédit public, c'est-à-dire de lui voter des subsides.

Dans la matinée suivante, le 6 mai, le tiers se rendit dans la salle des Menus, qui lui avait été réservée, pendant que le clergé et la noblesse se réunissaient séparément dans des salles particulières. On commença par délibérer sur une proposition tendant à envoyer aux deux ordres privilégiés une députation pour les inviter à se réunir aux communes dans le lieu des assemblées générales. Mais la cour avait décidé qu'il en serait autrement; en conséquence, le clergé décida, à une majorité de cent trente-trois voix contre cent

quatorze, que ses pouvoirs seraient vérifiés et légitimés dans son ordre; la noblesse, de son côté, adopta des conclusions identiques à la pluralité des suffrages. Ainsi, dès le second jour, le comité de Marie-Antoinette réussissait à faire éclater une scission sur le point le plus important, celui de la formation de l'assemblée. La cour ne s'en tint pas à ce premier acte de machiavélisme; elle prépara dans l'ombre certaines mesures qu'elle regardait comme décisives, et prit ses dispositions pour les appuyer au besoin par la force. Deux régiments nouveaux, celui de Royal-Cravate, de Bourgogne-Cavalerie, et un bataillon suisse, firent leur entrée à Paris; plusieurs autres reçurent également l'ordre de se mettre en marche pour se trouver à jour fixe à Versailles, dans le cas où il deviendrait nécessaire d'intimider les Etats-Généraux. On osa même attaquer la presse. Un arrêt émané du conseil royal ordonna la saisie du premier numéro d'un journal rédigé par Mirabeau, et fit défense qu'aucun écrit périodique fût publié à l'avenir sans autorisation spéciale. Ce fut à l'occasion de cette mesure que la Commune de Paris fit pour la première fois acte d'intervention dans les affaires générales de la nation. Les notables de cette ville, qui s'occupaient encore des élections et de la rédaction de leurs cahiers, interrompirent leurs travaux pour rendre un arrêt contradictoire à l'édit qui portait atteinte à la liberté publique, et pour réclamer contre l'acte arbitraire du conseil. Cette démonstration énergique fit comprendre à la cour qu'il pouvait devenir dangereux de se mettre en lutte trop ouverte avec les députés du tiers, et la détermina à suivre la tactique ténébreuse qu'elle avait adoptée dans le principe, à fomenter des dissensions entre les trois ordres.

Mais des négociations habilement conduites firent échouer ses tentatives criminelles ; le tiers décida le clergé, et ensuite la noblesse, à nommer des commissaires pour aviser aux mesures à prendre pour la réunion.

Monsieur, comte de Provence, monseigneur le comte d'Artois, la reine, le comité Polignac, le comte de Brézé et tous les laquais de la cour jetèrent les hauts cris, et arrachèrent au faible Louis XVI une ordonnance qui interdisait aux nobles de siéger avec les mandataires du peuple. Toutefois cette ordonnance fut révoquée sur les représentations des hommes sages du conseil, qui firent valoir l'urgence de ne plus nourrir les défiances, ni semer les tracasseries, ni organiser de petits complots, si l'on voulait enfin avoir des subsides.

Pour gagner du temps, on fit courir le bruit que le roi viendrait incessamment aux Etats-Généraux présenter le projet d'un emprunt préparé par le ministre Necker. Cette nouvelle fut très-mal accueillie. Les députés des communes déclarèrent qu'ils ne donneraient leur assentiment à aucune mesure de finances avant que les débats entre les ordres fussent terminés, et protestèrent avec force contre les dispositions hostiles du pouvoir.

L'un des membres apprit à l'assemblée que la capitale était remplie de soldats ; que les canons de la Bastille étaient braqués, que les artilleurs invalides demeuraient auprès de leurs pièces, prêts à y mettre le feu au premier signal ; que la bibliothèque du roi était encombrée de munitions de guerre, que tout annonçait que la royauté se disposait à s'armer du glaive pour frapper la liberté. Cette communication causa une sorte de frémissement dans l'assemblée, porta au

comble l'exaspération contre la cour, et fit sentir aux députés du tiers la nécessité de mettre un terme à leurs discussions intérieures pour résister à l'ennemi commun. Car, il faut le dire, des dissidences s'étaient déjà fait remarquer parmi les représentants du peuple; quelques-uns, comme Mirabeau et Sieyès, intriguaient sourdement pour le duc d'Orléans; quelques autres, et parmi eux on distinguait Robespierre, Thouret, Barnave, Grégoire, séduits par des idées abstraites de bien public, s'agitaient pour faire triompher leurs généreux systèmes politiques, sans s'inquiéter des difficultés que devait offrir leur application immédiate.

Habile à exploiter les mauvaises passions comme les plus admirables sentiments, le comité autrichien attisait le feu de la discorde entre les deux factions, et prenait en secret ses dispositions pour soutenir la lutte qui de jour en jour devenait plus imminente; il massait des forces autour de la capitale et de Versailles, et mettait de nombreux bataillons en mouvement pour former une armée; il donnait en même temps un nouveau degré d'activité aux accaparements de blé, pour affamer les populations; il organisa même des bandes de pillards pour dévaster les villes et les villages. Sur tous les points du royaume, dans les environs de Paris, dans la Brie, dans la Lorraine, en Normandie, en Bretagne, en Languedoc et en Provence, on fut infesté de ces brigands salariés.

Ce qu'il y avait de plus extraordinaire dans ces apparitions de bandes, c'est qu'on ne pouvait jamais les joindre; dès que les habitants d'une ville s'armaient pour les chasser, ils s'évanouissaient comme par enchantement et reparaissaient sur d'autres territoires. A Marseille seulement le peuple put

mettre la main sur quelques-uns de ces misérables; mais lorsqu'on voulut les juger, la cour, qui redoutait des aveux, fit intervenir le parlement d'Aix, qui évoqua l'affaire à son tribunal. Le gouverneur de la province appuya les magistrats, traita les Marseillais de rebelles pour avoir veillé à leurs propriétés, et fit marcher des troupes contre la ville. Aussitôt la jeunesse courut aux armes, s'organisa en bataillons, tira des canons des vaisseaux de guerre qui étaient dans le port, les braqua aux principales entrées, et se prépara à une vigoureuse résistance.

L'exemple de Marseille fut promptement suivi par les villes de Reims, de Caen, d'Orléans, de Nancy, de Rouen, et par une multitude d'autres villes qui s'organisèrent militairement pour résister à la terreur royaliste.

A Paris, malgré les décrets de Louis XVI contre la presse, les journaux, les pamphlets, les brochures se multipliaient à l'infini et se propageaient avec une merveilleuse rapidité dans les districts. L'exaltation politique était arrivée à un tel degré qu'on ne se contentait plus de s'entretenir des affaires publiques dans les assemblées, on courait en foule à une espèce de forum établi au centre du Palais-Royal, dans le jardin, sous une tente. C'était là qu'une nombreuse société de jeunes hommes, pour la plupart appartenant à la presse, venait délibérer publiquement sur les questions à l'ordre du jour; c'était dans cette réunion que se distribuaient les nouvelles, et qu'on discutait sur le mérite des députés; c'était là que se tenaient ces discours éloquents qui remuaient les masses et portaient à la connaissance d'un immense auditoire les machinations du comité autrichien.

Entraînés par l'exemple, les députés du tiers se déterminèrent enfin à faire acte d'énergie : ils envoyèrent une adresse au roi pour lui annoncer qu'ils s'étaient constitués en assemblée des Etats-Généraux ; qu'en conséquence ils avaient fait appel aux mandataires de la noblesse et du clergé, pour qu'ils eussent à se réunir à eux, et qu'ils allaient immédiatement procéder à la vérification des pouvoirs sans distinction d'ordres ; puis, cette opération terminée, qu'ils allaient commencer l'œuvre de la restauration nationale.

Quelques membres du clergé répondirent à l'appel des communes et vinrent remettre leurs pouvoirs pour la vérification ; ensuite on passa à la discussion pour décider le nom qu'il convenait de donner à l'assemblée. Sur la proposition de l'abbé Sieyès, on adopta celui d'Assemblée nationale.

La cour, effrayée de la vigueur que montrait le tiers, et redoutant de se voir débordée par l'opposition, voulut tenter un coup d'état ; elle se retira à Marly pour avoir le temps de mûrir son projet définitif, et décida la suspension des séances de l'assemblée, sous prétexte de disposer la salle des Menus pour une séance royale. Le 20 juin au matin, Bailly, doyen ou président provisoire, reçut l'avis du grand maître des cérémonies que la salle était fermée ; en même temps des hérauts d'armes l'annoncèrent au coin des rues à son de trompe ; néanmoins les députés, qui ignoraient ces mesures ou qui en étaient imparfaitement instruits, se présentèrent à la porte principale, et furent brutalement repoussés par les soldats. Vers les neuf heures, Bailly et les deux secrétaires vinrent également pour entrer dans la salle des États, et ne purent obtenir que les portes fussent ouvertes.



Le comte de Vertan, l'officier de garde, déclara qu'il était seulement autorisé à laisser entrer les dignitaires de la chambre pour prendre les papiers qu'ils jugeraient leur être nécessaires. Le président, les secrétaires et quelques représentants pénétrèrent dans la salle et virent que les bancs avaient déjà été enlevés, et que toutes les avenues étaient gardées par des soldats; alors ils se transportèrent rue du Vieux-Versailles, dans le local du jeu de paume, et déclarèrent la séance ouverte.

Bailly rendit compte des faits qui venaient de se passer, et proposa de mettre en délibération le parti qu'il convenait de prendre dans un moment aussi orageux. Sur la motion du représentant Mounier, les députés décrétèrent ce qui suit: « L'Assemblée nationale, considérant qu'appelée à fixer la » constitution du royaume, à opérer la régénération de l'ordre » public et à maintenir les vrais principes de la monarchie, » rien ne peut empêcher qu'elle continue ses délibérations » dans quelque lieu qu'elle soit forcée de s'établir, et qu'enfin » partout où ses membres sont réunis, là est l'Assemblée » nationale; arrête que les représentants prêteront et signe- » ront le serment solennel de ne jamais se séparer, et de se » rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jus- » qu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affer- » mie sur des fondements solides. » Et à l'instant tous, cédant à un noble enthousiasme, prêtèrent serment entre les mains du président, au milieu des acclamations des citoyens qui avaient pénétré dans la salle.

Cette démarche était plus que suffisante pour éclairer la cour, et lui faire comprendre que le moment était venu de

cesser toute résistance aux vœux d'une nation entière, qui était fatiguée des abus de l'ancien régime. Mais où a-t-on vu que les grands aient jamais cédé de leur plein gré la plus légère parcelle de leurs prétendus droits? La cour persista dans son projet de séance royale.

Au jour fixé pour la réunion des trois ordres par la proclamation du roi, toutes les rues se remplirent de la foule qui accourait de Versailles et de Paris. Dès le matin, de nombreuses patrouilles parcoururent les avenues et dispersèrent les groupes qui voulaient se former; de gros détachements de gardes françaises, de Suisses et de gardes de la prévôté entourèrent la salle; et indépendamment de ces troupes, qui formaient une masse de plus de cinq mille hommes, six régiments d'infanterie se tinrent dans les environs de la ville, prêts à marcher.

Ce sévère appareil remplissait les esprits d'épouvante; tous les visages étaient mornes. Une avanie d'étiquette attendait encore les députés des communes à la porte même de la salle. Le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, refusa de les introduire avant que la noblesse et le clergé eussent été placés; et pour se mettre à l'abri d'une pluie battante, ils furent obligés de se réfugier sous un hangar qu'on appelait la Maison de bois; enfin, Bailly obtint que les portes fussent ouvertes en menaçant de se retirer avec tous les membres du tiers.

Quelques instants après, Louis XVI entra dans la salle, environné des princes du sang, des ducs et pairs, des capitaines de ses gardes, et suivi d'une compagnie de gardes du corps. Il cassa comme inconstitutionnels et illégaux tous les

arrêtés et toutes les décisions du tiers-état; il déclara que l'ancienne distinction des trois ordres devait être conservée en son entier comme essentiellement liée à la constitution; que les députés devaient former trois chambres et délibérer séparément, sauf les cas où sa majesté jugerait nécessaire de réunir le clergé, la noblesse et le tiers, pour décider des questions d'une utilité générale. Il annonça qu'il voulait maintenir dans toute son intégrité les droits seigneuriaux, les propriétés féodales, les dîmes et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres. Il termina par une demande d'emprunts et d'impôts, ce qui était pour la cour le point capital. Le discours du roi finissait par une injonction aux députés d'avoir à se séparer aussitôt et d'attendre au lendemain matin pour reprendre les séances dans les chambres affectées à chaque ordre.

Après le départ de Louis XVI, le clergé, à l'exception de quelques curés, et la noblesse, obéirent et se retirèrent par la porte qui avait été ouverte pour la cour; les autres députés restèrent à leur place, étonnés; incertains, et semblant s'interroger les uns les autres pour savoir ce qu'ils devaient faire. Mirabeau se lève alors et s'écrie : Messieurs, quelle est
» cette insultante dictature? l'appareil des armes, la viola-
» tion du temple national, pour vous commander d'être heu-
» reux! Qui vous fait ce commandement? Votre mandataire!
» Qui vous donne des lois impérieuses? Votre mandataire!
» Lui qui doit les recevoir de nous, messieurs, qui sommes
» revêtus d'un sacerdoce politique et inviolable; de nous,
» enfin, de qui vingt-cinq millions d'hommes attendent un
» bonheur certain, parce qu'il doit être consenti, donné et

» reçu par tous. Mais la liberté de vos délibérations est en-
» chaînée; une force militaire environne les Etats! Où sont
» les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos portes? Je
» demande qu'en vous couvrant de la dignité de votre puis-
» sance législative, vous vous renfermiez dans la religion de
» votre serment; il ne nous permet de nous séparer qu'après
» avoir fait la constitution..... »

En ce moment, l'orateur fut interrompu par le marquis de Brézé, le grand maître des cérémonies, qui, d'une voix basse et mal assurée, venait intimer aux députés, de la part du roi, l'ordre de se séparer. « Que voulez-vous à l'assem-
» blée, cria Mirabeau, vous qui n'avez ni place dans cette en-
» ceinte ni droit de parler? Allez dire à votre maître que nous
» sommes ici par la volonté du peuple, et que nous n'en
» sortirons que par la force des baïonnettes. »

La véhémence de cette apostrophe foudroya l'insolent valet et électrisa l'assemblée. Les députés décrétèrent, séance tenante, le maintien de leurs précédents arrêtés et l'inviolabilité de leurs personnes, déclarant que tout particulier, toute corporation, cour ou commission, qui oserait, pendant ou après la session, poursuivre, rechercher, arrêter ou faire arrêter un député pour raison de ses avis, propositions, opinions émis aux Etats-Généraux, de même que tous ceux qui prêteraient leur ministère pour l'exécution de semblables attentats, de quelque part qu'ils fussent ordonnés, seraient considérés comme infâmes et traîtres envers la nation, coupables de crime capital et poursuivis comme tels.

Dans l'intervalle, M. de Brézé s'était dérobé avec précipitation, et était venu porter la réponse de Mirabeau au

comité autrichien, qui délibérait sous la présidence de Marie-Antoinette. Ce message inspira de violentes colères. Quelques courtisans proposèrent même d'en finir avec les représentants du peuple par un affreux attentat. Les plus sages firent observer qu'ils n'avaient pas assez de forces pour exécuter leur projet, et obtinrent qu'il fût ajourné. La reine persista toutefois à vouloir contraindre le tiers à interrompre la séance, et eut recours à des moyens si misérables, que la gravité seule des événements peut les garantir du ridicule et les élever au scandale. On avait construit pour la séance royale une sorte d'amphithéâtre pour y placer le roi et son cortége. Marie-Antoinette ordonna qu'on le fît démolir sur-le-champ, dans le puéril espoir de troubler par le bruit des marteaux et des scies, par l'embarras des échelles, par l'enlèvement des tapisseries et des panneaux, une délibération qu'elle ne pouvait empêcher par la force. Des ouvriers furent introduits et commencèrent leur bruyante besogne. Mais le calme de l'assemblée les frappa d'étonnement et d'admiration; tous, d'un commun accord, interrompirent leur travail et écoutèrent les orateurs dans un silence religieux.

Tel fut le résultat de cette séance extraordinaire sur laquelle avaient tant compté les infâmes conseillers de Louis XVI. Les nouvelles circulèrent rapidement de Versailles à Paris et accrurent l'agitation qui régnait dans la capitale. On ne saurait peindre le frissonnement qu'éprouva la grande ville à ces seuls mots : « Louis XVI a tout cassé. » « Il semble, dit une » brochure du temps, que la lave d'un volcan bouillonne sous » les pieds; qu'il ne faut qu'un signal pour faire éclater la » guerre civile. Gloire éternelle aux représentants de la na-

» tion; ils ont imprimé une tache indélébile au front du des-
» pote; ils ont bravé le glaive de sa soldatesque; ils ont été
» les dignes élus du peuple..... »

Ces mouvements de l'opinion publique agirent puissamment sur la cour et la portèrent à prendre des précautions extraordinaires contre une invasion des Parisiens. On mit des troupes, des canons et des avant-postes au pont de Sèvres, pour repousser les citoyens s'ils tentaient de venir prêter main-forte à l'Assemblée nationale. Néanmoins la terreur commença à gagner l'âme pusillanime des princes, et les décida à donner au roi le conseil de revenir sur ses précédentes déclarations et d'inviter les députés du clergé et de la noblesse à se réunir aux représentants du tiers-état.

Cette concession, que réclamait depuis si longtemps l'Assemblée nationale, se trouva ainsi arrachée par la force des événements quatre jours après avoir été formellement refusée par la cour. Du reste, on n'en sut aucun gré à Louis XVI. Les choses avaient marché; et la question qui occupait les esprits était celle du grand déploiement de troupes et de l'appareil militaire dont le gouvernement affectait de s'entourer. On se demandait dans quel but on agglomérait sur un même point des corps d'artillerie, cent pièces de canon, des masses de soldats étrangers, les régiments de Salis-Samade, Châteaux-Vieux, Diesback, Royal-Suisse, Royal-Allemand, Rœmer, Bercheny, Esterzay et une multitude de hussards autrichiens et de pandours, qui étaient campés, les uns au Champ-de-Mars, les autres à Saint-Denis. On s'inquiétait de voir Versailles cernée par des troupes, et les avenues du château garnies de canons pointés sur la salle des

États-Généraux. Une circonstance fortuite vint heureusement mettre un terme aux incertitudes et éclairer la nation sur les complots du comité autrichien. Le maréchal de Broglie perdit le brouillon d'une lettre qu'il adressait au prince de Condé, et dans laquelle ce misérable dévoilait les coupables projets de la cour. Cette lettre fut immédiatement imprimée et répandue dans la capitale; elle était ainsi conçue :

« Comme je l'avais prévu et dit une fois à votre altesse, » la plupart des députés du tiers deviennent des loups affa» més, qui n'ont en vue qu'une seule proie, la haute no» blesse. Ils sont d'autant plus hardis que leur grand nombre » les rassure, et que nous ne faisons rien de ce qu'il faudrait » pour les épouvanter et les décourager. Avec cinquante » mille soldats je me chargerais volontiers de dissiper tous » ces beaux esprits et cette foule d'imbéciles qui applau» dissent, écoutent et encouragent. Une salve de canons » chargés à mitraille et une vigoureuse fusillade auraient » bientôt fait raison de ces argumentateurs, et remis la puis» sance absolue qui s'éteint à la place de cet esprit républi» cain qui se forme. Aujourd'hui le mal est grand, mais il » ne faut point se désespérer; que tous les membres de notre » parti travaillent à diviser ces braillards et cherchent à » avancer le moment où nous pourrons agir. Toutefois, je » vous préviens que nous ne devons compter que sur les » troupes étrangères..... »

On était déjà informé à Versailles que les gardes-françaises casernés à Paris avaient établi parmi eux une société secrète, dans laquelle ils s'engageaient à n'exécuter

aucun des ordres qui leur seraient donnés s'ils étaient contraires aux intérêts de l'Assemblée nationale. Des arrestations avaient été opérées aussitôt dans ce régiment pour intimider les militaires, et onze jeunes soldats avaient été envoyés à l'Abbaye pour de là être transférés à Bicêtre. Mais la veille du jour fixé pour leur départ, ils trouvèrent le moyen de faire tenir une lettre aux jeunes gens qui se rassemblaient au Palais-Royal. Un d'eux ayant lu le message, monta sur une chaise, et s'adressant aux assistants :

« Messieurs, s'écria-t-il, les braves soldats qui ont épar-» gné à Versailles le sang de nos concitoyens sont détenus à » l'Abbaye; allons les délivrer! » Les cris « à l'Abbaye! à » l'Abbaye! » retentirent de toutes parts, et aussitôt deux cents jeunes gens, tous de la classe de la bourgeoisie et pleins d'ardeur, se dirigèrent du côté du faubourg Saint-Germain.

Cette petite troupe se grossit en route, d'abord de quelques ouvriers qui se munirent de barres de fer, ensuite d'une multitude de curieux; elle était de plus de quatre mille hommes en arrivant à la prison. Le premier guichet fut bientôt enfoncé; puis avec le jeu des maillets, des pinces et des haches, on brisa les portes intérieures : à huit heures les prisonniers étaient libres. Comme ils sortaient, des compagnies de dragons et hussards arrivèrent à bride abattue et le sabre à la main. Les citoyens se jetèrent au devant des chevaux, saisirent les rênes et forcèrent les cavaliers à remettre leurs armes dans les fourreaux. Cette expédition ne coûta pas une goutte de sang.

Les gardes-françaises n'étaient pas seuls à donner des exemples d'insubordination; une compagnie des gardes du

corps avait refusé de marcher contre les citoyens, et avait été cassée pour ce fait; des régiments qu'on avait eu l'imprudence de faire passer à Paris, s'étaient débandés et avaient été fraterniser au Palais-Royal avec les libérateurs des gardes-françaises. Parmi ceux qui étaient restés fidèles, beaucoup avaient déclaré qu'ils refuseraient de faire feu sur le peuple. La contagion des idées révolutionnaires envahissait jusqu'à l'armée : les soldats commençaient à se plaindre de l'usage aristocratique qui fermait au mérite et au courage la voie de l'avancement, pour réserver toutes les places aux nobles; ils faisaient entendre de violentes récriminations contre la rigueur du code militaire et l'infamie des punitions qui leur étaient infligées. Un garde-française osa même écrire à son colonel : « Vous traitez de braves gens comme » des esclaves; vous frappez des hommes qui sont vos frères, » vos égaux, lorsqu'ils refusent d'obéir aveuglément à vos » ordres iniques; vous voulez qu'un militaire ne soit ni fran» çais, ni citoyen, ni fils, ni père, ni époux; vous voulez » que ce soit un chien de guerre prêt à dévorer, à votre » signe, amis, parents, frères, femmes et enfants.... »

D'après ces dispositions, le comité secret de la reine jugea qu'il ne pouvait faire aucun fond sur les troupes françaises; alors il réunit en corps d'armée les régiments étrangers et les mit sous les ordres du maréchal de Broglie, dont la servilité et l'abnégation patriotique lui étaient parfaitement connues. Celui-ci se conduisit avec sa jactance ordinaire, dressa les plans des massacres qu'il voulait faire exécuter, et annonça avec fracas qu'avant huit jours, grâce à son énergie, a France serait rentrée dans l'obéissance.

Marie-Antoinette applaudissait aux forfanteries du maréchal, et le baron de Breteuil, l'âme damnée de la reine, disait, portes ouvertes : « Au surplus, s'il faut brûler Paris, » on brûlera Paris ; on décimera ses habitants. Aux grands » maux les grands remèdes ! D'ailleurs c'est le salut de la » royauté qui l'ordonne ; et périssent des millions d'hommes » plutôt que le trône des Bourbons. »

Avant de frapper le grand coup et de procéder au renvoi des députés du tiers-état, la cour voulut, par excès de prudence, enlever toute force aux Parisiens en les affamant. Par les ordres du comité autrichien, tous les blés qui existaient dans les halles furent évacués hors de la capitale, les arrivages furent arrêtés, et en peu de jours la disette se fit sentir. La misère devint si atroce, que les malheureux ouvriers en étaient réduits à assiéger les portes des boulangers et à attendre douze et quinze heures pour obtenir un peu de pain noirâtre, terreux, amer, qui donnait des inflammations à la gorge et causait des douleurs d'entrailles. « J'ai vu, dit le » rédacteur d'un journal royaliste, dans les dépôts, des mor- » ceaux de farine d'une couleur jaune, d'une odeur infecte, » et qui formait des masses tellement durcies, qu'il fallait » les frapper avec des haches pour en détacher des portions. » Moi-même, rebuté des difficultés que j'éprouvais à me » procurer du pain, je renonçai absolument à cette nourri- » ture. Ayant été obligé, au plus fort de la disette, de me » rendre à Versailles et d'y faire un séjour, je voulus exami- » ner le pain que l'on mangeait au château ; nulle part je ne » vis le pain de seigle, qui, suivant les ministres, était servi » à la famille royale ; j'aperçus, au contraire, que tout le

» monde, même les domestiques, y mangeait un pain exquis,
» de la plus belle et de la meilleure qualité.... »

Tout paraissant amené à point, la cour s'occupa de compléter ses préparatifs militaires à Paris et à Versailles; la forteresse de la Bastille fut pourvue d'approvisionnements de guerre de toute espèce et la garnison renforcée; quinze pièces de canon furent disposées dans les créneaux des tours qui regardaient la rue Saint-Antoine, les boulevards et les faubourgs, et douze fusils de rempart furent montés sur leurs affûts; en outre on fit entrer dans le château quatre cents biscaïens, quatorze coffrets de boulets sabotés, quinze mille cartouches et cent vingt barils de poudre; on prévit même le cas où les assaillants s'approcheraient trop près des remparts pour être atteints par le canon, et l'on versa sur les tours des charretées de pavés, de ferrements, de boulets et de vieilles poutres. Le marquis de Launay, gouverneur de la Bastille, n'avait négligé qu'une chose, celle des approvisionnements de bouche, tant il était persuadé que la première décharge d'artillerie ferait trembler la capitale et mettrait les rebelles à la raison. Quelques régiments étrangers devaient compléter la garnison de Versailles et arriver l'avant-veille du jour fixé par Louis XVI pour un nouveau lit de justice, où il était résolu à prononcer la dissolution des États-Généraux.

Déjà le comte d'Artois ne prenait plus la peine de cacher les coupables projets de la cour, et disait à son entourage: « Dans quelques jours nous serons débarrassés de ces polissons de députés, et plus tôt encore nous aurons chassé ce
» coquin de Necker. »

Ce fut en effet par le ministre des finances que l'on commença ; le 11 juillet, Necker reçut une lettre de cachet qui lui annonçait sa disgrâce et lui enjoignait de quitter mystérieusement Versailles et la France. Il obéit, monta aussitôt en voiture, et sans même faire prévenir madame de Staël, sa fille, il gagna les frontières de Flandre. Les ministres de Saint-Priest, de Montmorin, de la Luzerne, reçurent également l'ordre de quitter la cour et de remettre leurs portefeuilles aux hommes impopulaires qui avaient été désignés comme leurs successeurs par Marie-Antoinette. Le baron de Breteuil fut nommé président des finances; la Galaisière, contrôleur-général ; le maréchal de Broglie fut élevé au département de la guerre; M. de la Porte, à l'intendance, et Foulon à la marine. Quoique cette réaction eût été opérée dans le plus grand secret, le renvoi de Necker et de ses collègues ne tarda pas à être connu. Avant même que la nouvelle en fût parvenue à Paris, l'on s'attendait à quelque chose d'extraordinaire, à cause du passage inusité de troupes de fantassins, de cavaliers et d'artilleurs qui se dirigeaient sur Versailles, en traversant les rues de la capitale, ainsi que par les énormes placards affichés au coin des rues, où l'on enjoignait aux habitants, de par le roi, de rester dans leurs demeures, de ne point se rassembler sur les places, et de n'avoir aucune inquiétude de la présence des corps d'armée.

Malgré la défense de sa majesté, le Palais-Royal se remplit d'une foule de citoyens avides de connaître les motifs de ce grand mouvement militaire, et d'argumenter sur les raisons secrètes qui faisaient agir la cour. Une voix, dominant toutes les autres, fit entendre ces mots : « Necker est exilé ! » En un

instant la nouvelle circula d'un bout à l'autre du jardin; on entoura celui qui l'avait apportée, on l'accabla de questions, et comme l'émotion l'empêchait de parler, on supposa qu'il était agent provocateur; on l'accabla d'injures, et on se préparait à le jeter dans le bassin, lorsqu'un député du tiers fendit la foule et vint confirmer la vérité du renvoi du ministre. Au même instant, le canon du cadran solaire retentit et annonça l'heure de midi. On ne saurait rendre le sombre sentiment de terreur dont ce bruit pénétra toutes les âmes; chacun resta comme cloué à sa place; enfin un jeune homme, Camille Desmoulins, surmontant cette impression, s'élança sur une table, arracha une feuille d'arbre, la plaça à son chapeau, brandit une épée d'une main, montra de l'autre un pistolet, et poussa le cri terrible : « Aux armes! » Les assistants lui répondirent par le cri mille fois répété « Aux armes! » Tous, à son exemple, se parèrent de la cocarde qu'il avait improvisée, et se formèrent en comité délibérant. Ils décidèrent que les jeux, les spectacles seraient fermés, et les danses défendues en signe de deuil.

Des pelotons allèrent sur-le-champ transmettre cet ordre dans les théâtres et aux barrières; d'autres troupes, à la tête desquelles se mirent des créatures du duc d'Orléans, se dirigèrent vers un cabinet de figures de cire. On prit les bustes de Necker et du prince, on les couvrit de crêpes et on les porta en triomphe au milieu d'un concours prodigieux d'hommes armés de bâtons, d'épées, de pistolets et de haches. Le cortége défila par la rue Richelieu, le boulevard, par les rues Saint-Martin, Grenétat, Saint-Denis, la Ferronnerie, Saint-Honoré, et vint déboucher sur la place

Vendôme. Là, il rencontra un escadron de dragons qui le contraignit à rebrousser chemin et à laisser au pouvoir de la troupe le buste de Necker, qui avait été brisé dans le tumulte, le cadavre d'un garde-française sans armes qu'un officier avait transpercé d'un coup de sabre, et plusieurs personnes gravement blessées.

Vers le soir, dans le jardin des Tuileries, de nouveaux attroupements se formèrent, en grande partie composés de femmes et d'enfants qui revenaient des Champs-Élysées. Néanmoins le baron de Bezenval, commandant la force armée, qui faisait achever un mouvement de concentration de troupes sur la place Louis XV, eut fantaisie de repousser tout ce peuple, suivant l'excuse qu'il donna de son atroce conduite devant le Châtelet, et commanda au prince de Lambesc de charger à la tête de ses dragons. Ce jeune homme, l'un des amants de la reine, était cité pour ses mœurs féroces et dissolues; charmé d'avoir l'occasion de faire preuve de bravoure sur des gens désarmés, il s'avança fièrement à la tête du régiment de Royal-Allemand, que Marie-Antoinette appelait son invincible, il traversa au galop la foule qui remplissait les allées du jardin; et pour animer ses sbires, il sabra une malheureuse femme, un vieillard et de jeunes enfants.

De toutes parts on cria « au meurtre! » Au lieu de fuir, le peuple forma une barricade, lança sur les soldats, ou plutôt sur les assassins, des pierres, des chaises et tout ce qui tombait sous la main. Inquiet, tremblant sur le succès de sa criminelle agression, le prince de Lambesc s'empressa de former ses troupes en bataille et de se replier sur la place.

La population qui encombrait les Tuileries s'échappa aussitôt et courut dans tout Paris en appelant aux armes. On sonna le tocsin, on enfonça les boutiques d'armuriers, on força les portes de l'hôtel de ville; puis les citoyens, réunis aux gardes-françaises qui s'étaient échappés de leurs casernes, marchèrent sur un détachement de Royal-Allemand qui stationnait devant l'hôtel de Montmorency, sur le boulevard. Celui-ci, après avoir essuyé une décharge qui lui tua quelques hommes, se replia sur le gros des troupes réunies à la place Louis XV. Le peuple se prépara aussitôt à attaquer la place; mais le baron de Bezenval et le prince de Lambesc trouvèrent plùs prudent de céder le terrain.

Dans le même temps, les barrières de Paris étaient attaquées par les ouvriers et incendiées; de sorte que la capitale était comme entourée d'un cercle de feu qui ressortait sur le crépuscule qui commençait à paraître. La nuit qui succéda à cette journée fut encore plus agitée; les rues furent constamment sillonnées par des patrouilles bourgeoises, par des détachements de soldats du guet, de gardes-françaises. De temps en temps on poussait des cris d'alarme et on tirait des coups de fusil qui se mêlaient au bruit du tocsin et glaçaient les cœurs d'épouvante. L'incendie des barrières continuait à éclairer l'horizon de lueurs sinistres. Cependant, au milieu du désordre même, un pouvoir nouveau s'établissait. Les électeurs de la ville s'étaient constitués en corps municipal, avaient fait ouvrir les magasins d'armes qui se trouvaient à la commune, et avaient décrété l'organisation d'une milice parisienne sous le nom de garde nationale, composée de seize légions, sous les ordres d'un

commandant général, d'un commandant en second, d'un major général, et ayant chacune un état-major choisi par le comité permanent. Tel fut le premier acte d'autorité publique des électeurs. Le lendemain, par un second arrêté, ils décidèrent qu'une députation irait à Versailles demander à l'assemblée des représentants la confirmation de l'établissement de la troupe urbaine, la responsabilité des ministres et l'éloignement des troupes étrangères.

Pendant que les députés-électeurs se mettaient en devoir de remplir leur mandat et se rendaient à Versailles, le peuple continuait à parcourir les rues de la capitale, demandant du pain et des armes. Des groupes se portèrent au garde-meubles de la couronne et enlevèrent un canon d'argent et quelques armures de prix; d'autres groupes envahirent la maison des Lazaristes, qui étaient désignés comme accapareurs, forcèrent les portes des greniers et y trouvèrent des approvisionnements de farine, dont ils chargèrent cinquante-deux voitures, qui furent immédiatement conduites à la halle.

Sur toutes les places, dans les carrefours, dans les rues, la population montrait une agitation extraordinaire; de tous côtés on ouvrait des tranchées, on formait des barricades avec des tonneaux, on improvisait des corps de garde. Le tocsin retentissait toujours : des hommes passaient dans les quartiers, invitaient de la voix et à l'aide d'une sonnette les habitants à se rendre à leur district respectif; les églises et les couvents étaient devenus des lieux d'assemblées pour les districts. Les motionnaires du Palais-Royal ne désemparaient pas ni le jour ni la nuit; le jardin et les cafés étaient constamment remplis d'une foule avide de nouvelles. On y fit

courir les bruits qui avaient transpiré sur les projets de la cour; savoir, que dans la nuit du 14 au 15 juillet on devait procéder à l'arrestation des membres les plus influents de l'Assemblée nationale, ainsi qu'à celle d'un grand nombre des électeurs de Paris, et de tous les citoyens qui avaient marqué par leur patriotisme; qu'ensuite on devait faire entourer la capitale par des lignes militaires, bloquer les barrières et mettre la ville sous le coup des batteries de Montmartre, de Passy, et sous le feu de la Bastille. Cette découverte, que ne justifiaient que trop les divers renseignements obtenus dans les journées précédentes sur la conspiration du comité Polignac, portèrent l'exaspération du peuple à son comble. On fit circuler une liste de proscription où l'on promettait des récompenses à ceux qui apporteraient les têtes du comte d'Artois, du prince de Condé, du maréchal de Broglie, du baron de Bezenval, de Berthier, du baron de Breteuil, de Foulon, du prince de Lambesc et de plusieurs autres amants ou sicaires de Marie-Antoinette. On s'occupa surtout au Palais-Royal des moyens de se procurer des armes. Les ouvriers en fer furent employés à forger des piques, et en trente-six heures en fabriquèrent cinquante mille.

Un nouveau renfort vint au peuple : la cour, ne pouvant compter sur la fidélité des troupes qui étaient à Paris, avait fait parvenir au colonel des gardes-françaises l'ordre d'évacuer la capitale et de se rendre à Saint-Denis. Les soldats refusèrent d'obéir; les sous-officiers se joignirent à eux, et vinrent se mettre à la disposition de la commune. La ville acquit ainsi un régiment de trois mille hommes, des artilleurs et des canons.

Dans le moment même où ces militaires traversaient les boulevards, un corps de la milice nationale découvrait, au port Saint-Nicolas, un bateau chargé de cinq milliers de poudre. Les munitions furent aussitôt transportées à l'hôtel de ville et déposées dans une salle basse, à la garde de l'abbé Lefèvre, qui en fit la distribution. Cette affaire mit en évidence la trahison du prévôt Flesselles, qu'on soupçonnait déjà d'être de connivence avec la cour, et dont plus tard on acquit la preuve par la saisie de dépêches importantes.

On arrêta également un immense convoi de farines dirigé vers le Champ-de-Mars, où se trouvaient campés plusieurs régiments. La destination de ces approvisionnements fit supposer que des armes se trouvaient à l'Hôtel des Invalides, et l'on décida que l'on irait sommer le gouverneur de mettre ses magasins à la disposition du peuple. Mais comme il se faisait tard, on remit l'expédition au lendemain. La nuit se passa sans événement extraordinaire; seulement les rues étaient sillonnées comme la veille par des cohortes armées qui se succédaient d'heure en heure.

A Versailles se passaient des scènes bien différentes. Dès que les lâches conseillers de Louis XVI avaient eu connaissance des mouvements des Parisiens, ils avaient fait garnir de troupes et de canons les ponts de Sèvres et de Saint-Cloud, et avaient fait fermer les barrières pour intercepter toutes les communications. A l'intérieur, dans le château même, s'ouvrait une fête brillante; les princes, les princesses, Marie-Antoinette et son cortége de mignonnes, les épaules et la gorge nues, parées de fleurs, se promenaient au milieu des salles de banquet, distribuant l'or, les caresses et les exhor-

tations aux hordes de soldats qui se gorgeaient de viandes et de liqueurs, et qui dans leurs chants impies osaient proclamer l'asservissement de la France.

C'était dans la nuit suivante que la cour avait résolu d'agir; le comité Polignac avait décidé qu'au moment de l'attaque de Paris, les régiments de Royal-Allemand, Royal-Étranger et les hussards environneraient la salle des États, enlèveraient les députés patriotes, et en cas de résistance les égorgeraient. Telle était l'immoralité des courtisans, qu'ils préludaient par des chants brutaux et par des danses à cet horrible attentat. Ainsi le soleil du 14 juillet éclairait à la fois de ses premiers rayons les saturnales de Versailles et les massacres de Paris.

Dès l'aube, un peuple immense couvrait les quais, les boulevards, les rues, les places, attendant le signal pour recommencer la lutte et exécuter le projet de la veille. Parmi les combattants, les uns portaient des costumes d'anciens guerriers, des casques, des rondaches; les autres brandissaient des armes de sauvages; un citadin agitait la lance de Boucicaut, un autre portait fièrement le sabre de du Guesclin; des ouvriers, des femmes, des enfants se trouvaient armés de fusils, de mousquets, de pistolets et de poignards des siècles passés, qu'ils avaient trouvés dans le garde-meubles; ce qui présentait un spectacle bizarre et imposant. Tout à coup le cri, « Aux Invalides! » sortit du Palais-Royal et alla retentir jusqu'à la place de l'Hôtel de ville. Alors toute cette masse se mit en mouvement. L'expédition ne laissait pas que d'être très-périlleuse : on savait que trois régiments étaient campés au Champ-de-Mars; que le gouverneur de

l'Hôtel avait des canons, des munitions, un fort détachement du régiment d'artillerie de Toul à sa disposition avec ses pièces, et que la veille même la troupe se tenait en armes derrière les fossés. Mais un peuple qui combat pour la liberté mesure-t-il jamais le danger? La foule avançait toujours. Par un heureux hasard, il se trouva que la garnison, fatiguée de trois nuits de veille, s'était retirée dans ses quartiers; de sorte que les citoyens purent arriver jusqu'à la grille sans avoir eu un seul coup de feu à tirer. Le chef du détachement entra en pourparlers avec les sentinelles, fit appeler le gouverneur et le somma d'avoir à lui remettre son magasin d'armes. Comme celui-ci hésitait à répondre, des enfants escaladèrent les fossés, désarmèrent les sentinelles et ouvrirent les grilles; le peuple se précipita dans l'hôtel et enleva vingt-huit mille fusils et vingt pièces de canon.

Sur le côté opposé de Paris, une autre scène commençait; c'était l'attaque de la Bastille. Le marquis de Launay, commandant de cette forteresse, avait refusé brutalement à deux députations de livrer des armes; plus tard, une troisième députation s'étant présentée, il avait fait tirer sur elle. Enfin, M. Thuriot de la Rosière, député du district, étant parvenu à se faire admettre en sa présence, il avait répondu par des insolences aux sommations qui lui étaient faites de retirer le canon qui menaçait la ville; ce misérable osa faire plus encore, et joignit l'atrocité à l'impertinence : pendant les pourparlers, une troupe de jeunes gens sans armes était entrée dans la première cour, séparée de la forteresse par un fossé; lorsque Thuriot de la Rosière se présenta pour sortir, le pont-levis étant baissé, ces jeunes gens s'avancèrent, de-

mandant des fusils; alors de Launay commanda de relever la herse et de faire feu sur ces infortunés.

Au bruit de la fusillade de l'intérieur, le peuple devina qu'on assassinait ses parlementaires; un immense cri s'échappa de toutes les poitrines à la fois: « Vengeance! » et l'attaque de la Bastille commença. Trois fois les assaillants se ruèrent sous le feu terrible que vomissaient les tours de la forteresse, et trois fois ils furent contraints de battre en retraite, laissant un grand nombre de morts et de blessés sur la place; enfin, après cinq heures de combat, ils parvinrent à établir en face du pont-levis une batterie composée d'un mortier, de deux pièces de quatre et du canon d'argent enlevé au garde-meubles.

La garnison pensa alors à se rendre et cessa de tirer. Un officier suisse appela à travers un créneau et tendit un billet. Une planche fut jetée en travers du fossé; un huissier nommé Maillard s'élança sur ce pont vacillant et dangereux, prit l'écrit et le porta au commandant Hullin; celui-ci lut à haute voix : « Nous avons vingt milliers de poudre, disaient » les assiégés; nous ferons sauter tout le quartier si vous » n'acceptez la capitulation, avec garantie de la vie sauve » pour toute la garnison. — Foi d'officier, dit Hullin, nous » l'acceptons. — Et nous, nous la refusons! crièrent mille » voix parmi les assaillants; vengeance, vengeance pour nos » frères traîtreusement assassinés! » Malgré cette protestation, les ponts s'abaissèrent, et le peuple se précipita dans la Bastille. En un instant la foule remplit la double enceinte et les huit tours; les assiégés furent faits prisonniers; deux officiers et quelques invalides, qui tiraient encore sur les

vainqueurs, furent tués sur la place; le major de Losme subit le même sort; l'infâme de Launay fut traîné à la Grève et décapité en vue de l'hôtel de ville; sa tête fut placée au bout d'une pique. On trouva dans sa poche un billet signé Flesselles, qui contenait ces mots : « J'amuse les Parisiens » avec des cocardes et des promesses; tenez bon jusqu'au » soir, l'armée est en marche, et vous aurez du renfort. »

Cette lettre fut sur-le-champ portée à la Commune et lue au comité des électeurs assemblés en permanence. A cette lecture, le prévôt des marchands, interdit et tremblant, put à peine balbutier quelques mots pour sa défense : « Sortez, » monsieur de Flesselles, cria l'un des membres du comité; » vous êtes un traître; vous avez trahi la nation, la nation » vous abandonne. » A l'instant même ce misérable fut saisi par un robuste ouvrier, et entraîné hors de la salle : on le conduisait à une lanterne pour le pendre, lorsqu'il fut tué d'un coup de pistolet.

La nuit qui suivit cette mémorable journée fut extrêmement agitée; c'était celle indiquée pour l'exécution du complot de la cour; mais la prise de la Bastille avait singulièrement changé l'état des choses. Tous ces courtisans, qui, la veille encore, appelaient la grande insurrection nationale une émeute de brigands salariés, maintenant, consternés, anéantis, osaient à peine envisager l'abîme ouvert sous leurs pas. Marie-Antoinette, cette femme si audacieuse dans le succès, commençait à comprendre dans quel péril l'avaient jetée ses lâches complaisants, et se trouvait sans force pour conjurer le danger. De tous ces plats valets qu'elle avait élevés au pouvoir, de tous ces ducs, de tous ces princes qu'elle avait

gorgés d'or, pas un seul n'avait assez de courage pour venir apprendre à Louis XVI que le peuple, debout, triomphant, allait se trouver face à face avec la royauté avilie, dégradée, sans crédit, sans argent, sans ressources. On lui dit seulement que le comité avait décidé l'ajournement de ses projets contre les Etats-Généraux. Enfin, dans la soirée, le duc de la Rochefoucauld-Liancourt se détermina à pénétrer dans l'appartement de Louis XVI, qui était déjà couché et profondément endormi; il le réveilla, lui rendit compte des événements de la capitale, et lui conseilla, pour calmer l'agitation des esprits, de paraître le lendemain à l'Assemblée nationale, de rappeler Necker et d'éloigner les soldats étrangers.

Le 15, dès l'ouverture de la séance, plusieurs députés demandèrent que l'Assemblée nationale déclarât qu'elle allait immédiatement aviser aux moyens de rétablir le calme dans Paris, et s'occuper de rédiger une nouvelle adresse au roi pour lui demander le renvoi des troupes de la capitale et le libre arrivage des grains et des farines. Ce parti ayant été adopté à l'unanimité, vingt-quatre députés furent désignés pour se rendre sur-le-champ auprès de sa majesté. Mais au moment où ils allaient quitter la salle, le duc de Liancourt demanda la parole, et annonça qu'il était autorisé à dire que le roi, de son propre mouvement, s'était déterminé à venir au milieu des représentants. Quelques minutes après, Louis XVI parut en effet, sans gardes, accompagné de ses deux frères. Il s'avança dans la salle, et, debout, en face de l'assemblée, il prononça d'une voix émue ce discours : « Le » chef de la nation vient avec confiance au milieu de ses re- » présentants pour leur témoigner sa peine et les inviter à

» trouver le moyen d'apaiser les troubles. Je sais qu'on a » donné d'injustes préventions; je sais qu'on a osé publier » que vos personnes n'étaient point en sûreté. Serait-il donc » nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, » démentis d'avance par mon caractère connu? Eh bien! c'est » moi qui déclare ne faire qu'un avec mon peuple; c'est moi » qui me fie à vous! Aidez-moi dans cette circonstance à as- » surer le salut de l'état; je l'attends de l'Assemblée natio- » nale. Déjà j'ai ordonné aux troupes d'évacuer Paris et » Versailles. Je remets au président la lettre de rappel du » ministre Necker, et je vous invite à faire connaître mes » dispositions à la capitale. »

Quel changement de langage! la royauté s'avoue impuissante à faire le bien de la nation; et quelques jours avant, elle intimait du haut de son lit de justice des ordres hautains et menaçants. Dès ce moment Versailles fut dans l'ivresse, et le château dans la consternation et dans le deuil. Une terreur panique s'empara de toute la cour: le comte d'Artois et ses deux fils, les ducs d'Angoulême et de Berry; le prince de Condé, son fils le duc de Bourbon et son petit-fils le duc d'Enghien; le prince de Conti, l'exécrable famille des Polignac et plusieurs des grands seigneurs qui composaient le comité autrichien, quittèrent précipitamment la ville et gagnèrent la frontière, dans le double but de fuir la colère du peuple et de mendier au dehors, chez les rois ennemis, les moyens d'asservir de nouveau la France.

Louis XVI fut également sur le point de céder aux instances de sa femme et d'opérer une retraite sur les pays étrangers; mais l'amour de l'autorité, si puissant même sur

les plus faibles caractères, lui fit abandonner ce projet; il se persuada qu'il serait toujours libre d'en venir à cette mesure extrême si l'horizon s'assombrissait, et qu'en attendant il ne devait pas légèrement risquer sa couronne.

L'Assemblée nationale, chargée de faire connaître les promesses du roi, avait envoyé une députation de quatre-vingts représentants à Paris. On remarquait parmi eux les ducs d'Aiguillon et de la Rochefoucauld-Liancourt; Matthieu de Montmorency, l'un des plus ardents révolutionnaires de l'époque; le fameux évêque d'Autun, Talleyrand-Périgord, le marquis de la Fayette et Bailly.

A leur entrée dans Paris, les commissaires furent environnés par une troupe de bourgeois et de soldats armés, qui leur servirent de cortége d'honneur et les conduisirent à l'hôtel de ville, où siégeait le comité permanent. Arrivés sur la place de Grève, leurs regards furent frappés par le spectacle magique d'une foule qui faisait retentir les airs d'applaudissements et de cris de joie. Dans la salle des séances, ils trouvèrent un public si nombreux, si transporté d'ivresse, qu'ils purent à peine obtenir un moment de silence. Enfin le marquis de la Fayette étant monté sur une tribune improvisée, prit la parole et annonça que le roi était venu au milieu de l'Assemblée nationale sans pompe, sans appareil; qu'il avait confirmé l'établissement de la milice nationale et promis de faire renaître l'abondance dans la capitale.

Toujours magnanime et crédule dans ses triomphes, le peuple pardonna, ajouta foi aux promesses du monarque, et répondit par des cris de vive le roi! vive la nation! vivent

les députés! Au milieu de ces transports, le marquis de la Fayette fut proclamé commandant de la milice parisienne, le vicomte de Noailles major général; Bailly fut également élu par acclamation maire de la capitale. La nomination de ces trois députés annonçait le triomphe complet du parti populaire. Dès ce moment, la royauté descendait au troisième degré des puissances de l'état, c'est-à-dire se trouvait réduite à avoir moins d'autorité que l'Assemblée nationale et que la Commune de Paris.

Louis XVI voulut tenter un nouvel effort pour ressaisir le sceptre qui lui échappait: il fit annoncer, le 16, qu'il se rendrait dans sa bonne ville de Paris. En effet, le lendemain, il quitta Versailles, à huit heures du matin, accompagné d'une députation, et escorté par la milice bourgeoise, qui formait deux haies à droite et à gauche de la route. Aux portes de la capitale, il fut reçu par le corps municipal et par Bailly, et conduit en triomphe à l'hôtel de ville, où il prit la cocarde nationale aux acclamations de tous les assistants. Puis, cette cérémonie terminée, il retourna dans la même journée à Versailles.

On put croire un instant que l'apparition de sa majesté avait suffi pour faire cesser les désordres; mais le calme ne dura que peu de jours, et la capitale devint encore le théâtre de scènes terribles. S'il faut en croire les historiens du temps, les nouveaux soulèvements furent en grande partie le résultat des machinations de Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, qui depuis plusieurs années songeait à renverser la branche aînée des Bourbons et à s'asseoir sur le trône de France. Ce digne rejeton d'un valet d'écurie et d'une éhontée messaline

ne négligeait rien pour capter la faveur populaire : malgré son avarice sordide, il distribuait des monceaux d'or, il parcourait les rues à pied, vêtu comme le plus simple bourgeois, donnait des poignées de main, affectait de se faire nommer le prince citoyen, et prenait toutes les allures du patriote le plus exalté. Mais, dans l'ombre, il ourdissait une trame infernale, et méditait deux trahisons, l'une contre le roi, l'autre contre la nation. La dame de Genlis, une de ses anciennes maîtresses, qu'il avait investie de la charge de gouvernante de ses enfants, le secondait admirablement dans l'exécution de ses projets. Montjoie prétend qu'elle présidait le comité d'insurrection qui se tenait dans les appartements du Palais-Royal, et qu'elle soudoyait des orateurs chaque fois que d'Orléans jugeait utile à sa cause de porter le peuple à quelque extrémité.

Ces accusations ne sont pas les seules que l'histoire formule contre cette femme; il en est de plus graves; mais la prudence et une sage réserve nous obligent de les passer sous silence. Le même auteur, contemporain des faits qu'il raconte, attaque plus vigoureusement encore le duc d'Orléans; il rapporte une foule de meurtres et d'assassinats mystérieux exécutés par ce prince, pour se débarrasser d'ennemis trop clairvoyants ou de confidents indiscrets; il ajoute même qu'il était le fauteur des troubles qui ensanglantaient la France. Anquetil vient corroborer l'opinion de Montjoie dans le passage de son Histoire de France où il dit que Louis-Philippe a consacré la plus grande partie de ses biens, qui étaient immenses, et des subsides considérables qu'il recevait de l'Angleterre, pour entretenir des armées de brigands qui ra-

vageaient le royaume. Walkenaër affirme de son côté qu'au commencement de la révolution, le ministre Pitt obtint du parlement un subside de vingt-cinq millions de livres, dont il ne devait pas rendre compte, et qu'il prétend avoir été employés à soutenir la faction d'Orléans, parti étrange qui n'offrait aucune chance de liberté publique, qui ne promettait qu'un changement de dynastie au lieu d'un changement de gouvernement, et qui, en arrivant au pouvoir, laissait debout toutes les oppositions de l'hérédité reconnue, et assurait ainsi une longue suite de divisions, de discordes intérieures, sans autre but que le choix d'un maître infâme et l'asservissement de la France à l'Angleterre. L'abbé de Montgaillard, Laurentie et une foule d'autres écrivains s'accordent également à représenter Louis-Philippe comme l'agitateur de la France, comme l'instigateur le plus ardent des scènes tragiques du mouvement révolutionnaire.

Il paraît donc indubitable, d'après tous ces témoignages, que le prince s'efforçait de pousser la révolution dans tous les excès de l'anarchie, afin de rendre la liberté odieuse à la nation. Il demeure prouvé que ce misérable se fit le continuateur de la politique machiavélique de la cour, devint le chef des monopoleurs; que ses agents parcoururent la France, accaparèrent les grains, en firent des approvisionnements considérables, et à une époque déterminée les dirigèrent sur les ports de l'Océan, d'où ils furent embarqués pour les îles de Jersey et Guernesey, et déposés dans d'immenses magasins.

On ne tarda pas à s'apercevoir du manége des accapareurs, à cause de la recrudescence de la disette; mais personne ne

soupçonna le principal coupable; on rejeta sur la cour ces indignes manœuvres, et le peuple fit retomber toute sa colère sur les hommes notoirement désignés pour avoir spéculé sur la famine. Le ministre Foulon, et son gendre Berthier, intendant de Paris, furent les premiers qu'atteignit la justice populaire : l'un fut arrêté à Véry, près de Fontainebleau; l'autre à Compiègne, au moment où ils cherchaient à s'échapper de France. Foulon, ramené à Paris, comparut devant une commission extraordinaire réunie à l'hôtel de ville. Le général la Fayette essaya vainement de le sauver; au moment où il venait d'obtenir qu'on le conduirait à l'Abbaye, et qu'on retarderait la condamnation pour instruire l'affaire et découvrir ses complices, une bande, partie du Palais-Royal, fit irruption dans la salle, et l'un des hommes qui la composaient, se détachant du groupe, s'avança vers le bureau : « Vous moquez-vous ? s'écria-t-il en fixant la Fayette; qu'est-» il besoin de jugement pour pendre un scélérat jugé depuis » trente ans? » Puis, sur un signe énergique, quatre de ses compagnons se jetèrent sur Foulon, le traînèrent sur la place, et l'attachèrent à la fatale lanterne suspendue au coin de la rue de la Vannerie.

Ce drame était à peine terminé, qu'un autre commençait. Berthier franchissait la barrière et entrait dans Paris, escorté par une population innombrable qui s'était recrutée sur la route. On jetait dans sa voiture des morceaux de pain noir et dur, en lui criant : « Tiens, malheureux, le voilà ce » pain que tu nous faisais manger ! » On dressait devant lui des bannières chargées d'épithètes infamantes, ou sur lesquelles étaient tracées les phrases suivantes : « Il a volé la

» France. — Il a dévoré la substance du peuple. — Il a été » l'esclave des riches et le tyran des pauvres. — Il a bu le » sang de la veuve et de l'orphelin. — Il a trahi sa patrie. » A ces écriteaux menaçants vint s'en joindre un plus menaçant encore, la tête de Foulon, son beau-père, promenée sur une pique par la terrible bande du Palais-Royal. Il arriva au milieu de ce cortége à l'hôtel de ville, où immédiatement on lui fit subir un interrogatoire; puis l'ordre fut donné de le conduire à l'Abbaye. Mais dès qu'il eut descendu les degrés du perron, les mêmes hommes qui avaient pendu Foulon l'arrachèrent à son escorte et le traînèrent vers la rue de la Vannerie. Comme il leur résistait en désespéré, ils le tuèrent d'un coup de sabre.

Ces exécutions ne furent, au rapport de Montjoie et de Laurentie, que le prélude d'autres assassinats dirigés par une main mystérieuse, et qui venaient à point délivrer le duc d'Orléans de complices exigeants. Ils citent entre autres le meurtre d'un agent de change puissamment riche, nommé Pinet, qui eut un grand retentissement. D'après leur version, ce malheureux avait eu l'imprudence de confier au prince, contre un simple récépissé, son portefeuille, qui contenait pour quarante millions de valeurs, afin de le mettre à l'abri pendant les émeutes. Lorsque le danger fut passé, Pinet vint au Palais-Royal redemander le riche portefeuille. Le duc d'Orléans s'excusa de ne point le rendre sur ce qu'il l'avait mis en sûreté dans une de ses résidences. Il prit jour avec l'agent de change, et convint qu'il lui enverrait une de ses voitures pour le chercher.

Au jour fixé, Pinet sortit de Paris vers les cinq heures du

soir, muni de son récépissé, et monta dans une voiture qui l'attendait près du bois de Boulogne. Les chevaux l'entraînèrent vers la forêt du Vésinet; mais arrivé dans un lieu écarté, des hommes embusqués sautèrent aux brides, arrêtèrent la voiture, en firent descendre l'agent de change, et commandèrent au postillon de repartir au galop.

« Un instant après, dit Montjoie, un coup de pistolet re- » tentit dans la forêt, et Pinet tomba baigné dans son sang, » sa tête portant sur un tronçon d'arbre coupé à fleur de » terre. On le crut mort, on le fouilla, et l'on s'empara de » la reconnaissance, qui fut portée au duc d'Orléans. » Le lendemain, des cultivateurs se rendant au marché, trouvèrent l'infortuné respirant encore; ils le portèrent à une lieue de là dans une chaumière, et coururent chercher un médecin, qui lui prodigua les secours de l'art. Mais tous les soins furent inutiles; le blessé ne recouvra ses esprits que pendant quelques minutes, et ne put prononcer que ces paroles: « Le scélérat!... Mon portefeuille! mon portefeuille! » Puis il expira.

Comme plusieurs personnes avaient eu connaissance du dépôt, on s'empressa de réclamer le portefeuille au duc d'Orléans. Celui-ci nia effrontément qu'il eût jamais rien reçu, et renvoya les créanciers de Pinet. L'affaire avait été admirablement conduite; il ne restait aucune trace du vol ni de l'assassinat: cependant quarante millions avaient été dérobés, et quinze cents familles, qui avaient confié leurs fonds à l'agent de change, se trouvaient ruinées d'un seul coup.

« Beaucoup de gens, dit le ministre de la marine, Bertrand de Molleville, dans ses mémoires, mirent ce crime sur

le compte du prince; mais on manquait de preuves pour l'attaquer juridiquement. Pendant deux années on tenta tous les moyens possibles de s'en procurer. Enfin, quelques-uns des principaux créanciers découvrirent un valet de chambre congédié, qui était au service de d'Orléans à l'époque de la mort de Pinet. Ils s'adressèrent à cet homme, et lui offrirent de grandes récompenses s'il voulait leur procurer les renseignements dont ils avaient besoin. Après bien des négociations, ils conclurent leur marché et en obtinrent des confidences. Mais pour qu'elles pussent leur être utiles, il fallait qu'il consentît à déposer en justice, et il y répugnait infiniment, certain, disait-il, que son ancien maître le ferait assassiner ou empoisonner. On espérait cependant l'y déterminer à force d'argent, lorsque cet homme disparut tout à coup, ne laissant aucune trace de sa fuite. Les créanciers présumèrent qu'il avait vendu son silence au duc, et qu'il était sorti du royaume. Je fus instruit de ces détails dans les premiers jours de mars 1792, par les créanciers eux-mêmes, qui me demandèrent si, en ma qualité de ministre, je ne pourrais pas leur procurer les moyens de rechercher ce domestique en Angleterre et de l'y faire arrêter. Mais je quittai le ministère peu de jours après, ce qui m'empêcha de donner suite à cette affaire. »

Pendant que la plupart des membres du comité autrichien désertaient la France à la suite des princes, Necker faisait son entrée dans la capitale au milieu d'une foule enthousiaste, accourue sur son passage pour le proclamer le libérateur de la patrie. Il a écrit lui-même que ce jour avait été le plus beau de sa vie. Hélas! ce beau jour ne devait pas

avoir de lendemain. L'infâme duc d'Orléans, n'ayant pu amener le ministre à son parti, fit répandre d'odieuses calomnies contre le Genevois, et intrigua si bien, qu'après son départ pour Versailles, l'enthousiasme tomba et fit place à la défiance.

Dans la soirée, on alla jusqu'à accuser Necker de s'être vendu à la cour, et d'avoir promis à la reine de faire rétrograder le char révolutionnaire. On lui imputa à crime d'avoir demandé la grâce du baron de Bezenval, arrêté pour crime de lèse-nation, et d'avoir fait décréter une amnistie pour les misérables qui avaient spolié le peuple. Comme les électeurs de Paris remettaient le jour même leurs pouvoirs municipaux à une assemblée de cent vingt membres, composée de deux députés envoyés par chacun des soixante districts, d'Orléans profita de la circonstance pour aigrir les esprits des nouveaux représentants, et parvint à leur faire révoquer l'édit d'amnistie.

Ainsi, grâce aux menées du prince, une journée suffit pour enlever à Necker sa popularité et le mettre au même rang dans l'opinion que les ministres Montmorin, Saint-Priest, la Luzerne, qui avaient été rappelés avec lui. Du reste, la cour avait composé son nouveau ministère d'hommes qui étaient en exécration au parti de la démocratie; Champion de Cicé et le Franc de Pompignan, l'un archevêque de Bordeaux et l'autre de Vienne, venaient d'être investis, le premier de la charge de garde des sceaux, le second de la feuille des bénéfices; M. de la Tour du Pin-Paulin avait été élevé au département de la guerre, et le maréchal de Beauvau introduit au conseil.

Du reste, le caractère de ces personnages, dont le mauvais vouloir pour tout ce qui était réformes ou améliorations se faisait sentir en toutes occasions, justifiait complètement la haine du peuple.

Des bruits sinistres commencèrent de nouveau à circuler sur les projets de la cour contre la liberté, et firent ouvrir les yeux sur de sourdes machinations. On se porta à l'arsenal de Chantilly, où l'on trouva un grand nombre d'armes, de munitions, et vingt-sept pièces de canon. A l'Ile-Adam, château du prince de Condé, on saisit également dix-sept bouches à feu, de la poudre et des boulets, ce qui corrobora les preuves de l'existence d'un complot.

La terreur qui agitait la capitale ne tarda pas à gagner les provinces et à faire insurger les populations. A Rennes, à Saint-Malo, à Grenoble, à Lyon, à Bordeaux, à Dijon, à Strasbourg, à Verdun, à Rouen, au Havre et dans toutes les villes importantes, les citoyens s'organisèrent en milices nationales, et s'apprêtèrent à opposer une vigoureuse résistance aux tentatives d'invasion étrangère et de réaction royaliste; en moins de quinze jours, trois millions d'hommes se trouvèrent sous les armes. De sorte que cette fois encore les menées de la cour tournèrent contre ses partisans et n'aboutirent qu'à faire connaître au peuple la force dont il pouvait disposer pour secouer le joug des misérables prêtres et des nobles insolents qui le pressuraient depuis tant de siècles, qui le tenaient cadenassé à la glèbe, qui le surchargeaient de tailles, de corvées, de dîmes, d'impôts, de capitations, et qui, non contents de lui voler jusqu'à sa dernière obole, de lui arracher jusqu'à son dernier lambeau, lui pre-

naient encore ses filles et ses femmes pour les lui rendre flétries, déshonorées.

Le moment du réveil des populations agricoles était venu, et, il faut le dire, le réveil fut terrible : dans le Dauphiné, dans le Mâconnais, dans le Beaujolais; dans la Lorraine, dans le Berry, dans presque toutes les provinces enfin, il se forma une nouvelle Jacquerie dirigée contre les châteaux. Partout les demeures féodales furent incendiées. Sans doute ces excès étaient de graves atteintes portées à l'un des plus admirables principes des nations civilisées, le respect dû à la propriété; mais si l'on met en parallèle la conduite du peuple et les crimes de la noblesse, on trouvera la justification des soulèvements, peut-être même trouvera-t-on que la destruction de ces repaires de brigands était un acte d'une haute justice. Nulle part les citoyens ne furent les provocateurs; ils ne firent que châtier l'outrecuidance des seigneurs. Ainsi, dans un village de Normandie, on incendia l'habitation d'un noble qui, en vertu de prétendus droits féodaux, avait imaginé de confisquer l'unique fontaine de la commune et de la clore de murs, afin de rançonner les cultivateurs. A Quincy, près Vesoul, un certain comte de Memmay, d'un naturel féroce, avait voulu se donner un divertissement de son goût, et avait fait sauter une mine dans une fête de village, précisément à l'endroit où la population se trouvait agglomérée, afin qu'il y eût plus de victimes. Cette barbarie, ourdie par la noirceur la plus abominable, avait exaspéré le pays contre les châteaux, et amené une levée de boucliers. Ailleurs, les nobles se plaisaient à lâcher leurs limiers sur les pauvres qui venaient implorer leur charité. A

Senozan et à Terrier, les suzerains faisaient mieux, ils les chassaient à coups de fusil chargés de gros plomb; dans le Mâconnais, un seigneur faisait tout simplement pendre aux créneaux de ses tours les malheureux surpris en délits de chasse ou de maraude.

Ces collisions sanglantes des provinces déterminèrent la fameuse séance du 4 août, dans laquelle l'Assemblée décréta l'abolition de tous les priviléges et promulgua les articles suivants : Abolition de la qualité de serf et de la main-morte, sous quelque dénomination qu'elle existe. — Faculté de rembourser les droits seigneuriaux. — Abolition des juridictions seigneuriales. — Suppression du droit exclusif de chasses, de colombiers, de garennes. — Taxe en argent, représentative de la dîme; rachat possible de toutes les dîmes, de quelque espèce que ce soit. — Abolition de tous les priviléges et immunités pécuniaires. — Égalité des impôts pour tous les citoyens, à compter de l'année 1789, suivant ce qui sera réglé par les assemblées provinciales. — Admission de tous les citoyens aux emplois civils et militaires. — Déclaration de l'établissement prochain d'une justice gratuite et de la suppression de la vénalité des offices. — Abandon du privilége particulier des villes et des provinces. — Suppression du droit de déport et vacat, des annates, de la pluralité des bénéfices. — Destruction des pensions obtenues sans titres. —Réformation des jurandes. — Une médaille sera frappée pour éterniser la mémoire de ce jour.

Jusque-là il n'avait été nullement question de la royauté; un des membres prit la parole et demanda que l'Assemblée voulût bien se souvenir du monarque sous le règne duquel

s'accomplissait une aussi magnifique révolution, et proposa de proclamer Louis XVI le restaurateur de la liberté française. Cette motion fut immédiatement mise aux voix et adoptée aux acclamations des députés et de tous ceux qui assistaient à la séance.

Il semblait que la révolution était enfin consommée, qu'il ne restait plus à l'Assemblée qu'à formuler un contrat social analogue aux constitutions de l'Angleterre et des États-Unis; mais le fatal entêtement de Louis XVI ou plutôt des conseillers qui l'entouraient, vint renverser les espérances des hommes sages et remit toutes choses en question. Sa majesté refusa d'adhérer aux décisions de l'Assemblée nationale, et écrivit à l'évêque d'Arles: « Cet enthousiasme populaire qui » s'est emparé de tous les ordres de l'état ne fait que glisser » sur mon âme. Je ne donnerai point ma sanction à des dé» crets qui attaquent le trône et l'autel; je ne consentirai ja» mais à poser moi-même des limites à ma puissance, à dé» pouiller ma noblesse et mon clergé de leurs priviléges, car » il n'y aurait plus en France ni monarchie ni monarque. »

En conséquence, la cour s'occupa de nouveau d'entraver la marche du char révolutionnaire, et songea encore une fois à dissoudre l'Assemblée nationale. Marie-Antoinette entra elle-même en relations directes avec plusieurs des députés influents, et mit si habilement en jeu tous les genres de séduction, qu'elle gagna à sa cause ceux-là qui s'étaient montrés le plus hostiles à la royauté, Mirabeau, le général la Fayette et Bailly. Le commandant de la garde nationale et le maire de Paris opérèrent d'abord le désarmement des citoyens pauvres, ne laissant des fusils qu'aux bourgeois;

refoulèrent à Montmartre plus de dix-sept mille ouvriers sans ouvrage, sous prétexte qu'ils n'étaient point originaires de Paris; doublèrent les postes et établirent des batteries aux barrières, les canons chargés à mitraille, afin de réprimer toute tentative d'insurrection. Malgré ces manœuvres du parti royaliste, les idées libérales faisaient chaque jour d'immenses progrès; et quoique le roi n'eût pas donné son adhésion aux décrets rendus par les députés dans la séance du 4 août, le peuple avait pris au sérieux la suppression des priviléges. Déjà l'Assemblée nationale s'était déclarée Assemblée constituante et avait commencé d'importantes réformes. Elle avait supprimé les ordres militaires, les livrées, les armoiries; elle avait décrété la liberté de la presse et des cultes; elle avait ouvert la discussion sur les droits de l'homme, et avait même déjà abordé la fameuse question sur les attributions de la puissance royale.

Dès l'ouverture des débats, les partisans de la sanction absolue vinrent s'asseoir à la droite du président, et tous les antagonistes à gauche, pour indiquer leur divergence d'opinions. Cette question était en effet fondamentale pour la constitution. Si le veto était rejeté, il demeurait évident que le monarque n'était plus libre de refuser les décrets de la Constituante, par conséquent la monarchie n'existait plus que de nom, et la France, au lieu d'obéir à un roi, allait être gouvernée par un président de république, chargé de faire exécuter la volonté nationale; au contraire, s'il était adopté, le principe de la souveraineté du peuple se trouvait anéanti. Le club du Palais-Royal, habitué à donner le ton aux réunions politiques de la capitale, ne resta pas inactif dans ces

circonstances, et décida qu'une députation imposante, prise dans ses membres, se rendrait auprès des représentants pour leur annoncer qu'il existait parmi eux une ligue nombreuse salariée par Marie-Antoinette et décidée à faire passer l'infâme veto, que le peuple connaissait les traîtres, et que s'ils ne renonçaient à leur projet liberticide, quinze mille hommes viendraient leur demander compte de leur conduite.

Le marquis Saint-Hurugues, chargé de porter cette motion, réunit environ quinze cents jeunes gens, et vers les dix heures du soir se disposa à partir pour Versailles. Mais les agents secrets de la municipalité avaient déjà fait leur rapport sur cette manifestation à l'hôtel de ville, et la Fayette avait renforcé les postes, barré les rues par des grenadiers et du canon, et fermé les routes par de la cavalerie. Les motionnaires, qui étaient sans armes, furent repoussés facilement et obligés de rester à Paris. Néanmoins leurs réclamations parvinrent à la Constituante et lui imprimèrent une crainte salutaire. Les députés n'osèrent pas résoudre la question en faveur de la monarchie, et prirent un terme moyen, qui fut de décréter le veto suspensif.

Des bruits d'une nature plus grave vinrent encore augmenter l'agitation populaire : il s'agissait de la découverte d'une nouvelle conspiration royaliste. Un journaliste républicain, Loustalot, la signala dans un article virulent, où il disait : « La persistance des grands seigneurs émigrés et leurs » voyages de cour en cour ont pour objet de former une » confédération entre plusieurs princes pour venir, à la tête » des troupes étrangères, fondre sur la France et rétablir » l'ancien ordre de choses. Ce projet plaira à tous les des-

» potes, à tous les aristocrates de l'univers ; et la confédé-
» ration rencontrera d'autant moins d'obstacles, que les
» rois doivent sacrifier toutes leurs animosités à l'intérêt
» de tenir les peuples dans l'asservissement. L'empereur
» d'Autriche fait la paix avec le sultan pour soutenir le
» parti de Marie-Antoinette, dont il est l'âme invisible. Le
» roi de Prusse fait avancer sur les frontières de France
» et de l'empire une armée de cinquante mille hommes,
» qui seront suivis de six mille Hessois et de quelques autres
» troupes des Cercles. Le roi de Sardaigne, qui ne peut
» guère refuser des secours au comte d'Artois, son gendre,
» se prépare à marcher contre nous, ainsi que les Bour-
» bons d'Espagne. Pendant que cinquante mille Espagnols
» nous attaqueront au midi, les Prussiens entreront par le
» nord de la France ; l'Alsace sera contenue par l'empereur
» d'Autriche à la tête de toutes ses forces ; le Dauphiné
» et les provinces voisines seront occupées par vingt-cinq
» mille Italiens, et Paris sera tenu en respect par l'armée
» que le château organise..... »

On ne fut pas longtemps à reconnaître l'exactitude des informations du journaliste, par l'usage immédiat que Louis XVI fit du veto suspensif contre les décrets rendus dans la nuit du 4 août et par l'appel d'un corps de troupes réglées à Versailles. Enfin M. de Saint-Priest, le ministre de Paris, ne prit plus la peine de cacher les ordres qu'il avait reçus relativement à des dispositions militaires contre la capitale, et combina ses mouvements avec ceux des troupes répandues à Senlis, à Compiègne et à Nogent.

La bourgeoisie, qui pendant quelques instants avait paru

se rapprocher de la cour, conçut alors de nouvelles inquiétudes sur les libertés publiques, et parla de marcher sur Versailles, de tripler les gardes, et de mettre des canons en batterie; les districts se remuèrent, et le Palais-Royal se remplit de motionnaires et d'agitateurs. Ce mouvement était justifié par l'attitude de plus en plus hostile du pouvoir; indépendamment du régiment de Flandre, que le ministère avait appelé à Versailles pour renforcer la garnison, il avait multiplié les congés de semestre; et de tous les officiers royalistes il avait formé un corps de volontaires de plus de quinze cents hommes; en outre il avait doublé les cadres des gardes. Ensuite, sous prétexte de fêter les nouveaux venus, la reine avait engagé les gardes du corps à donner un repas aux officiers des autres régiments, et avait même offert la salle de spectacle du château pour cette réunion. Le jour du gala, les officiers du régiment de Flandre, des dragons de Montmorency, des gardes-suisses, des cent-suisses, de la prévôté, de la maréchaussée, l'état-major et quelques officiers choisis de la garde nationale de Versailles, invités par les gardes du corps, se rassemblèrent dans le grand salon d'Hercule, d'où ils furent conduits, au bruit des fanfares d'une musique militaire, dans la salle de l'opéra. Le premier service se passa convenablement; au second service, on porta les santés du roi, de la reine, du jeune dauphin et de la famille royale. La santé de la nation, proposée par un garde national inexpérimenté, fut rejetée expressément par les autres officiers. A l'entremets, on introduisit de nouveaux convives; les grenadiers de Flandre, les Suisses et les chasseurs des Trois-Evêchés, qui avaient déjà fait de fré-

quentes libations. Enfin, au dessert, la cour arriva pour honorer de sa présence cette fête, qui commençait à dégénérer en saturnale; les dames se répandirent dans les loges; Marie-Antoinette descendit dans la salle du banquet et fit le tour des tables en tenant le jeune dauphin dans ses bras. La soldatesque accueillit la reine avec des applaudissements frénétiques et de bruyantes exclamations; tous les officiers, l'épée nue à la main, firent le serment de vivre et de mourir pour le roi.

Après le départ de la cour, l'orgie continua, les vins circulèrent dans les coupes et portèrent au dernier degré l'exaltation de ces furieux; ils ne s'en tinrent pas aux blasphèmes contre la nation, ils osèrent fouler aux pieds les couleurs nationales, et remplacer leurs cocardes tricolores par des cocardes blanches ou noires.

« Faut-il voir dans ces bacchanales une conspiration?
» s'écrie Montgaillard; oui, à la cour de France; car c'est
» assez dans les habitudes de notre noblesse d'organiser des
» complots contre la liberté du peuple, au milieu des chants,
» des concerts d'instruments, des danses et des banquets; et
» ne se rappelle-t-on pas que de semblables fêtes couvraient
» les préparatifs de la Saint-Barthélemi ? »

En effet, le lendemain de ces saturnales, l'aristocratie marchait tête levée au château; les nobles dames attachées à la reine distribuaient ouvertement des cocardes aux soldats; les bretteurs et les maîtres d'armes des régiments couraient les rues et insultaient les citoyens qui portaient les couleurs de la nation.

Le parti royaliste était dans l'enivrement du succès qu'il

obtenait à Versailles, et de la tournure que prenaient les affaires à Paris. Grâce aux machinations de Bailly et de la Fayette, le comité des subsistances continuait à affamer la capitale, le comité militaire à désarmer le peuple, et le comité de police à intimider les citoyens par des arrestations continuelles.

Heureusement les patriotes veillaient; et les districts, avertis à temps des projets liberticides de la cour, purent prendre des dispositions pour résister aux ennemis de la cause publique. Camille Desmoulins, dans son journal des Révolutions de France et de Brabant, nous trace un tableau de Paris à ce moment, qui donne une idée exacte de la situation des choses, et fait pressentir les journées mémorables des 5 et 6 octobre. « La femme du roi, dit l'historien, avait été trop contente du repas fraternel du jeudi pour qu'il ne fût pas renouvelé. Le samedi, les officiers de la garnison rendirent leur dîner aux gardes du corps. Dans ce banquet, les mêmes scènes de scandale se renouvelèrent avec des circonstances aggravantes. Tout ce qu'il y avait de patriotes à Versailles en fut indigné; plusieurs partirent pour porter ces nouvelles à Paris. Le jour même, samedi soir, tout Paris s'émeut. Le lendemain, dimanche 4 octobre, on prend les armes, on se répand dans les rues à la chasse des cocardes d'une seule couleur. On tient conseil au Palais-Royal, au faubourg Saint-Antoine, à la tête des ponts, sur les quais; il s'établit des conférences à la porte des cafés, entre les bourgeois qui sont dans l'intérieur et les ouvriers attroupés au dehors. On observe que la hardiesse des aristocrates s'accroît à vue d'œil, que madame Villepatour et

d'autres femmes de Marie-Antoinette distribuent dans l'Œil-de-bœuf d'énormes cocardes blanches. On observe qu'il n'y a pas un moment à perdre, que le bateau qui apportait les farines de Corbeil, matin et soir, n'arrive plus que tous les deux jours : voudrait-on nous attaquer dans un moment où on nous aurait tenus à jeun pendant quarante-huit heures? On observe que les parlements donnent encore des signes de vie; que Toulouse brûle des brochures; que Rouen décrète des patriotes absous par l'Assemblée nationale; que Paris enregistre des édits. On observe qu'il se tient des conciliabules dans les hôtels des aristocrates; qu'il existe des racoleurs, et qu'on s'enrôle ailleurs que dans les districts, et clandestinement. On observe qu'on a vu dans la capitale, ainsi qu'à Versailles, un uniforme sinistre, uniforme vert à parements rouges; qu'on équipe un nouveau corps de troupes comme surnumérariat indéfini des gardes du corps; qu'il existe un projet de faire enclouer tous les canons dont se sont emparés les Parisiens. La fable aide au soulèvement général aussi bien que la vérité et la terreur. On conte que des mains invisibles marquent quantité de maisons des patriotes en rouge et en noir; que quinze mille uniformes ont été commandés à un tailleur, quarante mille fusils à un arquebusier; on se dit qu'un meunier a reçu un billet de caisse pour ne pas moudre, avec promesse de lui en faire passer un bon nombre, s'il voulait demeurer les bras croisés dans son moulin..... »

D'après cet aperçu, il était facile de prévoir que la plus légère commotion suffirait, comme il arrive souvent dans les émeutes populaires, pour faire éclater une insurrection for-

midable. Or, elle eut lieu le jour suivant, et voici de quelle manière. Une jeune fille, partie des halles ou du quartier Saint-Eustache, pénétra dans un corps de garde, s'empara d'un tambour, et parcourut les rues en battant de la caisse, et en poussant les cris « Du pain! du pain! » Plusieurs femmes s'attroupèrent autour d'elle et lui formèrent un cortége qui, grossissant à chaque pas, se répandit comme un torrent dans la ville et vint déboucher à la Grève.

Le major général Gouvion, qui avait sous ses ordres la milice payée, voulut employer la force pour dissiper le rassemblement, et fit avancer des troupes. Ces infortunées, exaspérées par la brutalité des soldats, et réduites au désespoir par l'excès du besoin, ne consultèrent que leur courage, se précipitèrent sur la garde à cheval, la poussèrent jusqu'à la rue du Mouton, et revinrent ensuite pour attaquer les portes de l'hôtel de ville; mais, dans l'intervalle, un bataillon d'infanterie avait pris position sur le perron pour leur en disputer l'entrée. Elles s'arrêtèrent un instant devant cette haie de baïonnettes; puis, s'animant les unes les autres, elles recommencèrent la lutte, et firent pleuvoir une grêle de pierres sur les militaires. Ceux-ci ne se sentant point assez forts pour résister à la multitude, se replièrent et leur ouvrirent le passage. Alors toutes les femmes se précipitèrent en foule dans les salles, demandant avec des imprécations du pain et des armes, et s'écriant que si les hommes n'avaient pas assez de courage pour se venger des aristocrates, elles allaient leur donner l'exemple, et se rendre à Versailles pour demander du pain à l'Assemblée nationale, au roi, à ses ministres; et joignant l'action à la menace, elles se mirent

immédiatement en devoir de forcer le magasin d'armes.

Les hommes répondirent enfin à ce courageux appel, pénétrèrent dans l'hôtel de ville, armés de leviers, de haches, de piques et de marteaux, brisèrent les portes, s'emparèrent de sept à huit cents fusils, de plusieurs faisceaux d'armes et de deux pièces de canon.

Quelle digue opposer à des légions de femmes exaltées par le besoin, par la colère et par le désir de la vengeance? Toutes voulaient saccager l'hôtel de ville, et partir pour Versailles, afin de se faire rendre compte de tout ce qui avait été décrété par les députés. Maillard, l'un des héros de la Bastille, résolut de se mettre à la tête du mouvement pour le diriger et écarter les dangers qui menaçaient la tranquillité. Il harangua les femmes et leur offrit de les conduire à Versailles. Elles applaudirent à son discours, l'acceptèrent pour leur capitaine, et se mirent aussitôt en marche vers les Champs-Élysées, où elles se réunirent au nombre de sept à huit mille. La plupart étaient chargées de rubans de toutes couleurs, et armées de bâtons, de fourches, de lances, de fusils, de pistolets; d'autres dirigeaient l'artillerie et suivaient le gros de la troupe, montées sur les canons ou sur les chevaux qu'elles y avaient attelés. Elles s'ébranlèrent enfin, précédées de huit ou dix tambours, accompagnées d'un détachement d'hommes armés, et suivies d'une compagnie de volontaires de la Bastille, qui formait l'arrière-garde.

Depuis plusieurs heures le tocsin et la générale avaient mis la capitale en mouvement; les bourgeois se rendaient à leurs districts, les gardes nationales à leurs places d'armes; les compagnies du centre marchaient en bataille à la place

de Grève ; tout faisait présager une explosion. Une grande partie des représentants de la commune était retournée à l'hôtel de ville ; les comités étaient en activité. Le général la Fayette était à celui de la police, dictant pour l'Assemblée constituante et pour le roi des dépêches relatives à l'insurrection du matin, et fort indécis sur la conduite qu'il devait tenir. Une députation des grenadiers vint mettre fin à ses hésitations ; l'un d'eux prit la parole et lui dit : « Général, nous venons de la part des six compagnies de grena- » diers vous déclarer que nous répugnons à vous croire » traître à la patrie ; mais nous sommes persuadés que le » gouvernement nous trahit, et nous voulons que tout ceci » finisse. Nous ne pouvons tourner nos baïonnettes contre » des femmes et des enfants qui nous demandent du pain. » Si Louis XVI est incapable de faire le bonheur de la na- » tion, qu'il dépose la couronne ! Jusque-là, nous devons » remplir notre devoir ; le peuple est malheureux ; la source » du mal est à Versailles ; il faut aller chercher le roi. »

Le marquis de la Fayette, vivement ému par cette singulière allocution, s'empressa de descendre sur la place, harangua les grenadiers et leur rappela le serment qui les liait à la nation, à la loi et au roi ; mais il ne fut pas écouté, et sa voix se perdit au milieu des cris sans cesse renouvelés : « A » Versailles ! à Versailles ! » Alors il chercha à temporiser, monta à cheval, et annonça qu'il était prêt à partir dès que la Commune en aurait délibéré. A chaque instant l'effervescence augmentait avec une rapidité effrayante : les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau lançaient des essaims d'hommes armés de piques, de broches, de haches et de

bâtons ferrés; des compagnies de districts arrivaient précipitamment de tous côtés avec du canon; des clameurs sinistres se mêlaient aux premiers cris et se prolongeaient avec un horrible retentissement. La délibération ne se terminait point, et la position de la Fayette devenait de plus en plus alarmante. Il voulut monter à la Ville, une compagnie lui barra le passage. « Morbleu! général, crièrent les grenadiers » du centre, si vous désertez nos rangs, nous ne répondons » plus de vous. » Déjà on frémissait d'impatience et de courroux. Enfin une lettre fut apportée à la Fayette; c'était une décision de la municipalité qui enjoignait au commandant de partir avec l'armée, et nommait pour l'accompagner quatre commissaires. Le général pâlit, promena un regard douloureux sur les nombreux bataillons qui l'investissaient, et donna l'ordre du départ. Un cri de joie universelle répondit à ce commandement et fit retentir les airs.

Cette marche à travers la ville fut un véritable triomphe; les battements de mains, les bravos, les applaudissements d'allégresse accompagnaient les vengeurs de la nation, un transport martial saisissait toutes les âmes; mais dès qu'on eut cessé de voir flotter les étendards et d'entendre le bruit des tambours, une sombre tristesse succéda dans la capitale aux éclats bruyants de la joie.

Pendant que la Fayette se mettait en route avec la garde nationale, Maillard entrait à Versailles avec sa troupe. Sur les trois heures il déboucha par l'avenue de Paris, et se dirigea vers l'Assemblée nationale. Arrivé à la porte de la salle, il fit faire halte, commanda aux Parisiennes d'attendre son retour, et parut à la barre, suivi de quinze d'entre elles et

d'un adjudant. Il fit un tableau déchirant de la misère du peuple, et obtint des députés qu'ils désigneraient sur l'heure une commission chargée de porter au roi les plaintes de la capitale. Dans l'intervalle, on battait la générale, la municipalité de la ville s'assemblait, les gardes du corps montaient à cheval et se formaient en escadron sur la place d'armes, le dos tourné contre la grille du château, et la droite appuyée à l'ancienne caserne des gardes françaises; en même temps étaient venus se déployer à leur droite, jusqu'aux écuries du roi, les dragons et les soldats du régiment de Flandre; les gardes suisses s'étaient portés un peu au-dessous dans la première cour du château, tous avec leurs armes chargées et des munitions dans les gibernes.

Le président Mounier et six représentants, qui avaient été choisis par l'Assemblée pour former la députation, sortirent de la salle et se dirigèrent vers le château, à pied, malgré une forte pluie. Une foule d'habitants de Versailles bordait de chaque côté l'avenue; la troupe de Maillard suivait en silence, rangée derrière les députés, et s'avançait avec le plus grand ordre, lorsqu'il prit aux gardes du corps la fantaisie de troubler la marche du cortége en simulant des charges et en affectant de faire caracoler leurs chevaux tout près des représentants pour faire rejaillir de la boue sur leurs vêtements. Les Parisiennes voulurent garantir la députation et l'enveloppèrent. Le duc de Guiche, qui commandait les sbires du roi, se mit aussitôt à la tête des soldats, s'élança sur le groupe, sabre nu et au galop, et culbuta plusieurs femmes sur le pavé. « On sent bien, dit Mounier dans son exposé » justificatif, quel excès de rage durent éprouver ces infor-

» tunées, qui pensaient qu'avec nous elles avaient le droit » d'être respectées. » Néanmoins elles se continrent, se reformèrent autour de la députation, et l'accompagnèrent jusqu'aux grilles du château.

Guignard de Saint-Priest, ministre de la maison du roi, s'avança au-devant des femmes qui allaient à l'Œil-de-bœuf, et leur demanda brutalement ce qu'elles voulaient. « Du » pain! du pain! » crièrent-elles avec énergie. « Quand vous » n'aviez qu'un maître, répliqua le misérable courtisan, » vous n'en manquiez pas; à présent que vous en avez douze » cents, voyez où vous en êtes! » Des cris d'indignation et des menaces terribles accueillirent ces affreuses paroles et glacèrent le ministre d'épouvante. Il n'osa pas refuser plus longtemps l'entrée du château aux représentants du peuple, et donna l'ordre aux gardes d'ouvrir les grilles. Le président Mounier fit entrer avec lui douze des femmes qui l'avaient suivi, et en présenta cinq à Louis XVI pour qu'elles pussent faire entendre elles-mêmes les doléances de leurs compagnes. Le roi feignit de les écouter avec attention, déplora le malheur des circonstances, promit d'employer ses efforts à réparer les fautes de l'administration, et les congédia avec des paroles mielleuses et hypocrites.

Elles sortirent immédiatement du château et vinrent rapporter à la foule le résultat de leur conférence et l'invitation qu'elles avaient reçue de retourner dans la capitale, sous la promesse formelle que des convois de blé leur seraient très-promptement expédiés. Ces assurances vagues et incertaines furent loin de satisfaire de malheureuses femmes exténuées par la faim et harassées de fatigue. Elles crièrent à la tra-

hison, et envoyèrent une seconde députation pour signifier au monarque qu'elles n'avaient aucune confiance en sa parole, et qu'elles voulaient un ordre signé de sa main pour faire venir immédiatement les farines que la cour tenait en réserve à Salis et à Lagny, et pour lever tous les obstacles qui s'opposaient à l'approvisionnement de Paris.

L'ordre fut délivré et remis aux obstinées Parisiennes, qui retournèrent auprès de leurs compagnes et le leur présentèrent. Un peloton de jeunes ouvrières, conduit par un soldat de la garde nationale, nommé Brunout, s'avança aussitôt pour les entourer et les escorter avec honneur. Au moment où cette petite troupe défilait devant le château, le duc de Guiche et ses gardes du corps s'élancèrent sabre en main comme ils l'avaient déjà fait, culbutèrent les femmes et les mirent en déroute. Brunout, se trouvant séparé de sa troupe, chercha son salut dans la fuite. Mais avant qu'il eût pu gagner le corps de garde de la milice, qui était tout proche, un lieutenant, nommé Savonnières, et deux autres officiers, étaient descendus de cheval, lui avaient barré le chemin et le poursuivaient pour l'égorger. Ce malheureux, se voyant assailli par trois ennemis à la fois, tira son sabre pour parer les coups qu'on lui portait, et se réfugia, toujours en se défendant, dans une baraque adossée à une muraille. Enfin, il était près de succomber, lorsqu'un coup de fusil, tiré par un soldat de la milice de Versailles, cassa le bras au lieutenant Savonnières et sauva Brunout.

Ce premier acte d'hostilité redoubla l'animosité des deux partis. Des gardes nationaux adressèrent de vifs reproches aux sbires de la cour; ceux-ci y répondirent par des coups

de mousquet, qui tuèrent plusieurs femmes et en blessèrent d'autres mortellement. Le combat ne tarda pas à s'engager; on répondit au feu des gardes. Les volontaires de la Bastille accoururent avec trois canons, servis par des braves du faubourg Antoine, et les braquèrent sur les égorgeurs. Au moment de mettre le feu aux pièces, mille voix crièrent « d'arrêter, qu'il n'était pas temps encore. » Ainsi la générosité du peuple sauva les satellites du roi d'un massacre général. Quelques minutes après on apprit que les dragons arrivaient pour se mêler à la lutte. Les Parisiennes se détachèrent aussitôt, pénétrèrent au milieu des rangs des soldats, les enlacèrent dans leurs embrassements, leur racontèrent les actes de lâche cruauté des gardes du corps, et firent tomber les armes de leurs mains.

La cour, informée de ce qui se passait et désespérant de faire naître une collision générale entre le peuple et ses troupes, se résigna à faire replier les dragons en dedans des grilles; puis elle songea à s'assurer les moyens d'exécuter un projet de fuite, et envoya des voitures à la porte de l'orangerie pour voir si le passage était libre. Mais le détachement de la milice qui occupait ce poste refusa de les laisser sortir. Les piqueurs insistèrent et firent mine de vouloir forcer le passage. Alors le commandant Burup de Baleine envoya un renfort, fit refermer les portes, et contraignit les domestiques du roi à rentrer les équipages dans les écuries.

La nuit arrivait et les appréhensions redoublaient, car, indépendamment des six à huit mille femmes qui sillonnaient les rues de Versailles en demandant du pain, une troupe

d'hommes armés, les mêmes qui avaient servi d'escorte aux Parisiennes, restaient postés devant l'Assemblée nationale, et annonçaient l'intention de forcer le château si on refusait de leur donner des vivres. Ces malheureux, la plupart couverts de vêtements déchirés, souillés de boue ou noircis par la poudre, harassés de fatigue et mourants de faim, présentaient un spectacle à la fois effrayant et digne de pitié.

Tel était le trouble qui s'était emparé des esprits, que personne ne songeait à conjurer le danger; la municipalité elle-même ne savait prendre aucune décision. Enfin, M. Lecointre, lieutenant-colonel des volontaires de Versailles, prit le parti, en l'absence des généraux qui avaient lâchement abandonné leur poste, de faire acte d'autorité; il vint suivi d'un aide de camp et d'un aide-major vers les Parisiens, fit arrêter ses officiers aux gardes avancées, et s'approcha seul jusqu'à la bouche des canons.

« Vos frères de Versailles, dit-il à haute voix, étonnés de » vous voir dans cet équipage, m'envoient demander quel » sujet vous amène dans leur cité et ce que vous désirez. » Un cri général répondit: « Du pain et la cessation de la fa- » mine dans la capitale! — Nous subviendrons à vos plus » pressants besoins, répliqua Lecointre; mais jurez-moi que » vous ne quitterez pas votre poste. » La promesse lui en ayant été faite, il ajouta: « Combien êtes-vous? — Six cents! » — Autant de livres de pain vous suffisent-elles? — Oui! » Aussitôt il courut à la municipalité pour obtenir cette livraison. Les conseillers objectèrent que la distribution serait difficile, refusèrent le pain, et consentirent seulement à faire le sacrifice de deux tonnes de riz. Ils signifièrent leur arrêté

à la députation qui accompagnait le lieutenant-colonel, et chargèrent celui-ci de retourner auprès de la troupe pour lui demander si elle désirait qu'on délivrât le riz cru ou cuit.

Lecointre se trouvant obligé de se rendre sur la place d'armes, envoya à sa place son aide de camp, qui s'acquitta avec beaucoup de difficulté de la mission délicate qu'il avait à remplir, et revint annoncer que les Parisiens acceptaient le riz cuit; mais, pendant cette courte absence, la municipalité s'était dissoute, et avait laissé un ordre conçu en ces termes: « L'assemblée municipale se retire, et laisse le sieur Le- » cointre maître de faire tout ce qu'il jugera convenable pour » la tranquillité de Versailles. »

Du reste, nulle part il n'y avait vestige de riz ni d'aucune espèce de vivres. L'aide de camp quitta les députés qui l'avaient suivi, en les assurant qu'il allait rejoindre son commandant, et qu'il s'occuperait avec lui des moyens de procurer du pain à la troupe parisienne. Mais celle-ci, qui était fatiguée d'attendre, voyant qu'on ne tenait pas les promesses qui lui avaient été faites, se crut dégagée du serment qu'elle avait prêté de rester campée dans l'avenue de Paris, et se répandit dans la ville pour se mettre à la recherche de vivres. Dans l'intervalle arriva une dépêche de la Fayette qui annonçait que le calme était rétabli dans la capitale, et qu'il marchait à Versailles pour sauver la famille royale.

Cette nouvelle dissipa les alarmes du château; la cour se flatta d'apaiser la colère du peuple en ordonnant une retraite simulée des troupes. Le traître d'Estaing parut alors pour la première fois au corps de garde national, pour faire exécuter le même mouvement à la milice citoyenne. Plusieurs

compagnies obéirent; d'autres, et parmi ces dernières la division Lecointre, voyant que les gardes du corps demeuraient sur la place d'armes, refusèrent de partir avant qu'ils eussent défilé. Ceux-ci se mirent en marche, et prirent le chemin de leur hôtel en longeant l'esplanade; mais comme la plupart étaient gorgés de liqueurs et fanatisés de royalisme, en se retirant ils tirèrent leurs sabres et en firent un terrible usage sur des malheureux que l'obscurité ne permettait pas de distinguer; puis, au moment où leur dernier escadron passait devant les volontaires de Versailles, ils déchargèrent leurs pistolets presque à bout portant sur les miliciens. Un grenadier, nommé Monneret, eut son chapeau percé; un autre, nommé Lourdel, eut la poitrine labourée par une balle; un troisième, le jeune Briand, eut la joue effleurée. Les volontaires qui se trouvaient en ce moment sur l'esplanade répondirent à cette attaque par quelques coups de feu. Deux escadrons de gardes du corps revinrent aussitôt sur leurs pas, firent une nouvelle décharge de leurs mousquetons, et se replièrent sur le château, au lieu de gagner leur hôtel.

Le peuple était bouillant de colère; la milice, qui venait de courir les plus grands dangers, paraissait exaspérée, et demandait à grands cris des munitions pour se mesurer avec les satellites de la cour. Une députation vint immédiatement réclamer de la poudre à un certain de la Toulinières, commandant d'artillerie, chargé du dépôt des munitions; et comme il refusait d'obtempérer aux ordres des miliciens, un sous-lieutenant, nommé Bury, lui mit le canon de son pistolet sur la poitrine, et le força de lui délivrer une demi-tonne de poudre et un demi-baril de balles.

On se hâta de charger les fusils et de braquer les canons, pour répondre aux gardes du corps, que l'on s'attendait à voir reparaître; mais ceux-ci, instruits de la distribution des balles et de la poudre, jugèrent plus prudent de se former en bataille derrière les grilles, partie sur la terrasse, partie dans la cour des ministres.

Un seul garde était tombé au pouvoir du peuple, ainsi que son cheval, qui avait reçu un coup de feu; l'homme fut conduit à la caserne des ex-gardes françaises et renvoyé sain et sauf; quant au cheval, il fut rôti et mangé, tant la faim était pressante.

La nouvelle qui se répandit de l'arrivée d'une armée parisienne vint faire diversion à ces scènes; le peuple quitta même l'esplanade et se réfugia dans le corps de garde et à l'Assemblée nationale, pour se mettre à l'abri de la pluie, qui continuait à tomber par torrents. Les galeries de la chambre des représentants offrirent bientôt le coup d'œil étrange d'une foule de piques et de bâtons ferrés, et de spectateurs hâves, décharnés, qui, oubliant leurs propres souffrances, se bornaient à faire prier l'Assemblée par l'organe de Maillard, leur orateur, d'accélérer les travaux de la constitution, et de passer outre malgré le veto du roi, s'il persistait à refuser sa sanction.

Sur les onze heures, le président Mounier parut dans la salle et donna lecture de l'acceptation de Louis XVI; elle était ainsi conçue : « J'accepte purement et simplement les » articles de la constitution, et la déclaration des droits de » l'homme, que l'Assemblée nationale m'a présentée. Signé » Louis. » Des applaudissements frénétiques répondirent à

cette communication ; toutefois les acclamations se trouvèrent mêlées de murmures d'un grand nombre de gens qui se plaignaient de n'avoir pris aucun aliment depuis vingt-quatre heures. Le président envoya chercher du pain dans toutes les boulangeries de Versailles, fit distribuer du vin, des cervelas, et la salle des États-Généraux se trouva transformée en salle de banquet.

Informée de cette circonstance, la cour voulut en profiter pour renouveler sa tentative d'évasion ; cinq voitures attelées de six et huit chevaux vigoureux, et escortées de cavaliers déguisés, se présentèrent à la grille du Dragon ; la sentinelle étonnée appela le commandant du poste et fit sortir la garde, qui se plaça devant les piqueurs. Ceux-ci insistèrent pour passer, annonçant que la reine était dans son carrosse et qu'elle voulait aller au Petit-Trianon. L'officier tint bon, objecta que dans les moments de troubles où l'on se trouvait, sa majesté courrait des dangers en sortant du château, et fit ramener les voitures aux écuries. D'un autre côté, on saisit un fourgon chargé de malles ; enfin, vers le milieu de la nuit, on arrêta un palefrenier du lâche d'Estaing, conduisant cinq chevaux tout bridés et sellés, qu'il avoua tenir depuis le soir dans le parc par ordre de son maître. Si à ces diverses circonstances on ajoute que les chasseurs de Lorraine, qui tenaient garnison à Rambouillet, avaient été prévenus depuis plusieurs jours de se tenir prêts à marcher, et qu'ils passèrent cette nuit sous les armes, on demeurera convaincu que le comité de Marie-Antoinette avait bien positivement formé le projet de déterminer le roi à une fuite, et de l'entraîner dans une guerre civile, si vivement

désirée par les sangsues de la cour, et regardée par la noblesse comme le dernier retranchement du despotisme et de l'aristocratie. A onze heures et demie du soir, le château n'avait pas encore perdu tout espoir de réussir dans ses coupables tentatives; les gardes du corps avaient reçu ordre de se ranger en bataille avec les Suisses, et de se tenir prêts à entamer le combat avec la milice nationale, afin de dégager le point choisi pour la retraite. Mais le bruit des tambours et les feux qui servaient de signaux à l'armée parisienne vinrent leur apprendre qu'il n'était plus possible de mettre leurs projets à exécution. L'avant-garde, commandée par le duc d'Aumont, se déploya sur la place d'armes; elle fut suivie de près par le corps d'armée, qui était sous les ordres de la Fayette.

Le général se rendit à l'Assemblée nationale et ensuite auprès de Louis XVI, avec qui il eut un entretien particulier. A la suite de cette conférence, le roi parut tout à fait rassuré; il fit même prévenir le président Mounier d'avoir à se rendre au château, et le chargea de dire aux députés, « qu'il n'avait point eu l'intention de partir, que jamais il ne » consentirait à s'éloigner de l'Assemblée nationale, qu'il » avait toute confiance dans la milice bourgeoise, et qu'il » allait la charger de la garde de sa personne. » En effet, il donna ordre à la Fayette de faire occuper par les Parisiens les postes extérieurs, et de réserver seulement les postes de l'intérieur du palais aux gardes du corps, aux Suisses et aux cent-suisses. Lorsque ces dispositions eurent été prises, les divers détachements de l'armée se retirèrent dans les églises et dans d'autres édifices publics pour y passer le reste de la

nuit. Les députés se séparèrent également pour prendre quelque repos, vers quatre heures du matin, quand ils virent que le calme était rétabli. Cette tranquillité dura jusqu'au jour. Sur les six heures, le peuple commença à se répandre dans les rues : le hasard voulut qu'un groupe de citoyens aperçut à l'une des fenêtres de l'aile droite du château un garde du corps qui avait une cocarde blanche; on lui cria de prendre les couleurs nationales; le garde, au lieu d'obéir, répondit par des injures; les citoyens ripostèrent sur le même ton; alors ce misérable arma son fusil, et sans autre provocation il mit en joue un de ses interlocuteurs et le tua roide d'une balle dans la poitrine. La victime était un jeune homme de dix-huit ans, fils d'un sellier de Paris, soldat dans la garde nationale. Cet acte de froide barbarie exaspéra les assistants; tous, cédant à leur indignation, s'élancèrent sur la grille, en forcèrent l'entrée, pénétrèrent dans l'intérieur du château, s'emparèrent d'un garde qu'ils crurent reconnaître pour le coupable, le traînèrent dans la cour de marbre et lui tranchèrent la tête. Hélas! ils ne devaient pas s'arrêter à cet acte de justice; plusieurs d'entre eux qui avaient été sabrés la veille voulurent tirer vengeance du sang répandu, et poursuivirent les gardes dans les galeries, sur les escaliers et jusque dans les appartements de la reine, où ils en tuèrent encore deux. Arrivés à la porte du cabinet du roi, ils trouvèrent un huissier qui leur ordonna de respecter la chambre de sa majesté et de sortir; ils obéirent.

La Fayette accourait en ce moment, suivi de quelques compagnies de grenadiers de la milice parisienne; il harangua les citoyens et parvint facilement à rétablir la tran-

quillité dans le château. Comme au dehors les clameurs continuaient à se faire entendre, les gardes du corps se montrèrent aux fenêtres avec d'énormes cocardes tricolores; et le roi parut sur le balcon, seul d'abord, puis avec la reine et le dauphin. Alors le peuple cria: « Le roi à Paris! Vive la » nation! Le roi à Paris! — Vous me demandez à Paris: » j'irai; mais avec ma femme et mes enfants. » De nouvelles acclamations accueillirent ces paroles, et pour la première fois on cria: « Vive la reine! »

A une heure de l'après-midi Louis XVI se mit en route, escorté par le régiment de Flandre, par les gardes du corps, les dragons, les cent-suisses et par la garde nationale. La marche fut lente comme celle de la foule qui formait le cortége et qu'une pluie battante ne put dissiper; aucun spectacle n'affligea les yeux de la multitude des curieux, car la bande d'hommes qui portait sur des piques les têtes des gardes tués le matin, était arrivée sur le midi aux barrières de Paris, où elle avait été contrainte de se dissiper et de déposer ses horribles trophées. A six heures du soir le gros du cortége entra dans la capitale et accompagna le roi à l'hôtel de ville. La marche était fermée par plusieurs files de voitures de grains. Louis XVI et Marie-Antoinette furent complimentés officiellement par les orateurs de la commune, ensuite reconduits aux Tuileries.

Les événements des journées des 5 et 6 octobre apportèrent de notables changements dans la situation des partis; celui de la résistance, c'est-à-dire toute la cour et la portion de l'Assemblée nationale qui se rattachait à la reine, fut frappé de terreur; le parti de la démocratie regarda la

bataille comme gagnée et entonna des chants de triomphe.

Camille Desmoulins écrivait dans son journal des Révolutions de France et de Brabant : « .... Victoire! la halle » regorge de sacs, la caisse nationale se remplit; les moulins tournent; Paris a échappé à la banqueroute, à la famine, à la dépopulation qui le menaçait; les patriotes ont » vaincu, la calotte est par terre, l'aristocratie expire et les » traîtres sont en fuite. »

Cependant tous les symptômes d'agitation n'avaient point disparu; on continuait à former des attroupements au coin des rues; on accusait ouvertement les ministres d'avoir approuvé et secondé les machinations de la cour, et on parlait sérieusement de les mettre en accusation. Necker surtout était devenu l'objet d'une haine universelle; sa popularité avait entièrement disparu; il était désigné dans tous les journaux comme un traître, un félon gagné à l'aristocratie. Marat flagellait tous les ministres indistinctement, et s'écriait dans son langage énergique :

« Quoi! c'est pour assurer la créance des financiers, » pour soudoyer les pensionnaires du prince, des ambassadeurs inutiles, des gouverneurs, des commandants, des » femmes galantes, des chevaliers d'industrie, des escrocs » titrés, des académiciens ignorants et fainéants, des sophistes, des saltimbanques, des histrions, des baladins, » des ex-ministres ineptes, des exempts de police, des espions, et cette brillante tourbe des créatures du maître, » qui forment la chaîne des instruments de la tyrannie, que » de pauvres artisans, de pauvres ouvriers, de pauvres manœuvres, qui ne gagneront jamais rien ni aux marchés

» ministériels ni aux révolutions, achèveront de donner leurs » dépouilles! Quoi! c'est pour payer les friponneries des » nobles, le brigandage des traitants, pour conserver la for- » tune de leurs ennemis, de leurs déprédateurs, de leurs ty- » rans, que vingt-cinq millions d'hommes se réduiront à la » mendicité!..... Quoi! c'est pour maintenir un aigrefin, un » Necker au premier poste de l'état, que toute une nation se » condamnera à la misère, à la famine, à l'esclavage! Mais, » homme petit et vain, vos lauriers sont flétris, ils ne rever- » diront plus. Vous ignorez donc combien il est insensé » de vouloir allier la faveur populaire à celle de la cour? On » brave quelquefois la puissance des rois, jamais le mépris » d'une nation! Arrière! votre règne est fini..... »

Quelques journalistes stipendiés par la reine cherchèrent à égarer l'opinion, en présentant les événements des 5 et 6 octobre sous les plus odieuses couleurs; les uns rejetèrent la cause des désordres sur le gouvernement britannique, les autres en accusèrent la faction d'Orléans; on alla jusqu'à dire que le prince avait eu le projet de faire périr la famille royale dans cette grande émeute, pour s'emparer de la couronne; qu'il avait été lui-même à Versailles avec un de ses séides nommé Nicolas Coupe-Tête, qui était précisément l'un de ceux qui avaient tranché la tête des gardes du corps dans la matinée du 6, et qui les avaient promenées en triomphe au bout d'une pique. Ce qu'il y a de positif, c'est que Louis-Philippe se trouvait entouré d'une coterie d'hommes infâmes qui travaillaient à pousser le peuple à l'anarchie et qui poursuivaient secrètement les projets d'accaparement des blés. Quoi qu'il en soit de la vérité des accusations qui pesaient

sur d'Orléans, toujours est-il que Louis XVI y ajouta quelque créance, puisqu'elles le décidèrent à l'exiler à Londres.

Lorsque l'effervescence fut un peu calmée, la cour reprit ses projets de réaction royaliste, de fuite et d'invasion étrangère; n'osant point encore sortir de Paris, elle voulut au moins tirer parti de sa position, et chercha à détourner les soupçons. Louis XVI écrivit au président de l'Assemblée nationale qu'il s'était décidé à établir sa résidence dans la capitale, et qu'il invitait les députés à y transférer le siége des séances, et à nommer des commissaires pour choisir un local convenable. Les représentants se rendirent aux désirs du monarque, et vinrent s'établir à l'archevêché de Paris le 19 octobre; quelques jours après, ils occupèrent le manége des Tuileries.

Si la cour intriguait pour faire revivre l'ancien ordre de choses, il est juste de dire que le peuple ne négligeait rien pour assurer le triomphe de la liberté: partout les gardes nationales se formaient en fédération pour faire respecter les décisions de la Constituante, pour assurer la libre circulation des blés, favoriser leur transport, prendre en sauvegarde tout ce qui était relatif aux subsistances, ainsi que l'approvisionnement de la capitale et des autres villes de la France. La lutte était ouverte entre le despotisme et la démocratie; les nobles, les prêtres et les militaires tenaient des conciliabules et conspiraient; les citoyens, de leur côté, formaient un comité de recherches, et une contre-police pour surprendre les secrets de leurs ennemis. Ce fut ainsi qu'on découvrit les fils d'une conjuration dans laquelle se trouvait Monsieur, frère du roi, et qui avait pour but d'enlever

Louis XVI et la famille royale, de les conduire à Péronne, de soustraire les sceaux de l'état, et de faire assassiner les chefs les plus influents de l'Assemblée. Douze mille Suisses, douze mille Allemands, et un nombre considérable d'engagés volontaires, devaient aider à l'exécution de ce coup de main. Le marquis de Favras était l'âme de l'intrigue : ce vil agent fut arrêté, jugé par une commission, condamné à faire amende honorable et à être pendu en place de Grève, ce qui fut exécuté. Le comte de Provence vint se justifier devant les représentants de la Commune de toute participation à ce complot, et jura sur son honneur qu'il n'avait en rien trempé dans cette affaire. Plus tard, on trouva la preuve irrécusable de la culpabilité du prince, dans une lettre qui fut saisie dans les papiers d'un sieur Durand de Maillane : elle était adressée à Favras et datée du 1er novembre 1789. Monsieur lui écrivait : « Je ne sais à quoi vous employez votre temps et » l'argent que je vous envoie. Lé mal empire; l'Assemblée » nationale détache tous les jours quelque chose du pouvoir » royal; que restera-t-il si vous différez? Je vous l'ai dit et » écrit souvent, ce ne sera point avec des libelles, des tri- » bunes payées, quelques malheureux groupes soudoyés, » que l'on parviendra à écarter les hommes d'action qui ont » excité l'insurrection parmi le peuple. Il faut que dans » l'émeute excitée par vous on corrige les mutins de ma- » nière à n'y plus revenir. Ce plan a en outre l'avantage » d'intimider la nouvelle cour et de décider l'enlèvement » du roi. Une fois à Metz ou à Péronne, il faudra bien que » mon frère se résigne. Tout ce qu'on veut est pour son » bien. S'il aime la nation, il sera enchanté de la voir bien

» gouvernée. Renvoyez au bas de cette lettre un récépissé de » deux cent mille livres. »

On prétendit à cette époque que la reine n'était point étrangère à cette intrigue; et ce qui contribua à maintenir cette croyance, fut qu'elle accorda une pension à la veuve de Favras, et qu'elle fit enlever du greffe du Châtelet les pièces principales du procès. Mais le mauvais succès de ces tentatives la convainquit qu'elle n'avait aucun compte à faire sur les courtisans qui l'entouraient, et la détermina à chercher des alliés dans les rangs de ceux qui s'étaient montrés ses ennemis. Elle s'adressa à Mirabeau, qui déjà avait vendu, en plusieurs circonstances, son concours aux ministres, et lui donna un rendez-vous mystérieux dans une cave des Tuileries. Marie-Antoinette posa les conditions de son marché avec le tribun, suivant ce qu'elle dit elle-même dans une lettre adressée au marquis de Bombelles : « J'ai donné au comte de Mirabeau » une première somme de deux cent mille écus; je me suis » engagée à lui payer une pension de cinquante mille livres » par mois et à l'élever au ministère; ensuite je lui ai livré » mes mains à baiser, faveur qu'il a reçue avec des transports » de joie tellement inexprimables, que ce gentilhomme, qui » jusqu'alors m'avait paru un démon déchaîné par l'enfer, » me sembla un ange descendu du ciel pour sauver la fa- » mille royale. »

En échange des faveurs de la reine, Mirabeau travailla sourdement pour la cour; il fit décréter la loi martiale contre les attroupements de citoyens; il émit l'opinion que dans une assemblée législative le pouvoir exécutif devait avoir la plus grande influence, et employa tous ses efforts pour faire ad-

mettre les ministres du roi dans l'Assemblée nationale, avec voix consultative. Cette motion parut tellement extraordinaire qu'elle fit ouvrir les yeux aux députés sur les causes de sa défection, et acheva de le déconsidérer. L'Assemblée constituante passa outre malgré les continuelles déclamations de Mirabeau, et poursuivit le cours de ses travaux; elle décréta la vente des biens ecclésiastiques au profit de la nation; elle changea la division territoriale de la France, abolit les vœux monastiques, le droit d'aînesse, les lettres de cachet et les gabelles; elle s'occupa également d'élaborer un plan de finances, et nomma une commission pour chercher les moyens de mettre un terme aux embarras du trésor. Elle exigea même que les ministres donnassent aux membres du comité des pensions communication du livre rouge, où s'inscrivaient les sommes délivrées sous le bon plaisir du roi ou sous celui de la reine. Ce registre n'était pas le seul qui servît à la comptabilité des dépenses mystérieuses, des dons inconsidérés et des récompenses accordées à la prostitution, mais les autres livres avaient été lacérés; un entre autres sur lequel étaient inscrites les ordonnances du comptant, sorte de dépenses qu'on aurait eu le plus de honte à produire, et qui s'étaient élevées dans les années le moins chargées à la somme de quatre-vingt-deux millions, et dans certaines jusqu'à cent quarante-cinq millions!

Doit-on s'étonner de la détresse du trésor public sous le règne de Louis XVI? Faut-il être surpris qu'un cri général se soit élevé en France contre la cour, lorsqu'on voyait les richesses de la nation livrées aux courtisans corrompus, aux messalines éhontées qui formaient la société de la reine et

qui continuaient les désordres, les bassesses et les turpitudes de l'administration du crapuleux Louis XV?

Sa majesté, forcée de consentir à l'examen du livre rouge par les membres du comité des finances, fit sceller les feuillets qui donnaient le détail des sommes englouties par son aïeul dans l'infâme Parc-aux-Cerfs, et demanda que le secret fût respecté. Les députés se conformèrent aux désirs du monarque, et se contentèrent de faire le dépouillement des dépenses qui s'y trouvaient relatées depuis son avénement à la couronne. Ce travail fut ensuite imprimé et distribué à tous les membres de l'Assemblée nationale. Monsieur, comte de Provence, était porté pour une somme de 13,824,000 livres comme supplément à son revenu, pour trois années. Monseigneur le comte d'Artois figurait pour 22,550,000 livres reçues pendant la même période, indépendamment d'un million de rentes viagères payées à sa décharge, de ses pensions, de ses domaines, de ses apanages et de ses propriétés particulières, qui lui rapportaient d'énormes revenus. Le duc de Polignac, le mari de la favorite de la reine, était noté pour un don de 1,200,000 livres, en récompense de ses services; et un sergent, nommé Jean-René Hamèle, du régiment de Flandre, pour 44 livres 4 sous, pour le récompenser de ce que par sa valeur il avait contribué à la prise de Dunderstadt!! Outre l'ordonnance au porteur de 1,200,000 livres, le duc figurait pour une pension de 120,000 livres, et sa famille pour 700.000. De plus, il lui était concédé un droit sur tout le poisson de mer qui se consommait à Bordeaux et dans toute la Guyenne, la donation des alluvions de la Garonne, qui permettait aux Polignac de dé-

pouiller selon leur bon plaisir les propriétaires riverains du fleuve. Les Noailles, les Choiseul, les Guiche y étaient gratifiés de sommes considérables : l'incestueuse duchesse de Grammont était portée pour une pension de 150,000 livres, en récompense de prétendus services politiques; la princesse de Vaudemont pour une pension de 100,000 livres, « en consi- » dération des services de son frère le prince de Lambesc, » l'un des amants de la reine; madame de Lamballe pour 100,000 livres de gratification annuelle en plus de son traitement, qui était de 400,000 livres; M. de Champcenetz pour 25,000 livres par quartier. Des gratifications de 200,000, de 300,000 livres étaient accordées à un Sartine, ancien lieutenant de police, à un Saint-Priest, à un Civrac, à un Ségur et à d'autres encore. La du Barry y figurait pour une somme de 5,000,000 à titre d'indemnité et en échange de 1,200,000 livres de contrats à quatre pour cent; son mari pour une pension de 80,000 livres, et son beau-frère le comte Jean du Barry pour une autre pension de 150,000 livres; en outre, cette prostituée recevait 300,000 livres par quartier, ou 100,000 livres par mois, ou 3,300 livres par jour pour son entretien. Autour d'elle se trouvaient groupés les Richelieu, les Fronsac, les Bertin, les Maupeou, les d'Aumont, les Bonnac, les Brézé, les d'Aligre. Le duc de Coigny, l'un des amants de Marie-Antoinette, était doté de 100,000 livres pour l'aider à soutenir son rang à la cour; de 100,000 livres pour la même considération; de 200,000 livres pour la charge d'écuyer du roi; de 200,000 livres en indemnité pour la suppression de cette charge; de 300,000 livres à la recommandation de la reine, et de 100,000 livres en considération de ses services, en to-

talité de 1,000,000 de livres par an. Le beau Dillon, l'un de ses rivaux, était porté pour 160,000 livres, en considération de ses services secrets; le comte de Vaudreuil, pour de pareils services, avait reçu, en moins de huit ans, 2,885,000 livres, indépendamment de 300,000 livres de traitement annuel pour sa charge de grand fauconnier de France; le comte de Fersen, général danois, un autre des amants de sa majesté, figurait pour une pension de 150,000 livres; Campan, simple valet de chambre et secrétaire intime de la reine, figurait pour une pension de 45,000 livres; les onze maréchaux de France, dont deux Noailles, pour 1,100,000 qu'ils se partageaient annuellement; Beaumarchais y était porté pour une somme de 1,000,000, à la recommandation de la reine, « en récompense des intrigues galantes dont il s'était » fait le courtier, et des services rendus en traitant à Londres » pour la suppression de pamphlets et particulièrement pour » les mémoires qui avaient trait à l'affaire du collier. »

Un seul chapitre indiquait une dépense de 58,825,000 livres, sans autre désignation que celle-ci : Pour service connu seulement de sa majesté....... On y voyait encore figurer l'opulent d'Aligre, premier président de Paris, renommé par son avarice sordide, pour des gratifications de 100,000 écus et pour une pension de 90,000 livres; un baron de Bezenval y était porté pour 200,000 livres de gratification et 60,000 livres de pension; un prince de Condé, pour des pots-de-vin de 600,000 livres et des dons de 300,000 livres. Les frères du roi, en outre des sommes dont nous avons déjà parlé, y figuraient, savoir : Le comte de Provence pour une rente annuelle de 3,700,000 livres, et une autre somme de

800,000 livres destinée au payement de l'entretien de ses écuries; le comte d'Artois pour 4,500,000 livres.

Il semblait réellement que ces voleurs titrés se crussent revenus au temps où Mazarin disait : « La France est comme » un bon âne, plus on le charge mieux il marche; » et où le surintendant Bullion écrivait à Louis XIII : « Sire, vos » peuples sont trop heureux, ils n'en sont pas encore réduits » à manger de l'herbe. »

L'Assemblée nationale poursuivit avec persévérance le cours de ses travaux, et rendit différents décrets d'une utilité incontestable sur l'uniformité des poids et des mesures, sur l'organisation de la municipalité, et particulièrement sur l'abolition de la noblesse. Elle défendit de prendre les titres de prince, duc, comte, marquis, vicomte, vidame, baron, chevalier, messire, écuyer, et toute autre dénomination de rang ou de caste. Ainsi tous les nobles durent se résigner à reprendre leurs noms de famille et à faire l'abandon de leurs dénominations fastueuses; les Montmorency ne furent plus désignés que par le nom de Bouchard que portaient leurs ancêtres; les d'Uzès devinrent Battet; les Richelieu, Vignerot; les Béthune, Beton; les Villeroy, Neuville; les la Rochefoucault, Vert; les Luynes, Cadnet; les Saint-Priest, Guignard; les Coigny, Franquetot; les Sémonville, Huguet; les Breteuil, Tonnelier; les Vaudreuil, Rigaud; les Caraman, Riquet; les la Fayette, Mottié; les Mirabeau, Riquetti. Toutes les désignations féodales, tous les noms usurpés ou gagnés par de sales services, furent anéantis.

Malgré les progrès de la démocratie, la cour était loin de désespérer du salut de la royauté; elle comptait sur Mira-

beau et sur la Fayette pour arrêter la marche de la révolution et faire peu à peu rétrograder les esprits. Vain espoir! chaque jour enlevait à l'un et à l'autre de ces grands meneurs quelque parcelle de leur popularité et les rendait impuissants à soutenir le trône vermoulu des Capets.

Une cérémonie imposante, la fête de la fédération, qui avait été annoncée pour célébrer le jour anniversaire de la prise de la Bastille, vint encore resserrer les liens de la fraternité et accroître la haine pour le despotisme. Cette fête devait avoir lieu au Champ-de-Mars; mais comme l'état du terrain offrait de graves inconvénients pour la disposition des estrades, la Commune de Paris dut faire un appel aux travailleurs volontaires de toutes classes, de toutes professions et de tous les âges, pour aider à former des tertres autour de cette vaste enceinte. Plus de cent mille citoyens répondirent à l'appel des magistrats, et pendant deux semaines remuèrent, transportèrent, tassèrent les terres au son des instruments de musique et au bruit de cent orchestres qui animaient les scènes et égayaient le travail. Dans ces fonctions de manœuvres, les Parisiens apportaient une telle effusion de fraternité, un enthousiasme si ardent pour la liberté, qu'on se sentait transporté d'admiration pour ce peuple bon, laborieux et frugal. Il y avait dans ces processions de districts conduits à la pelle et à la pioche par leurs municipalités provisoires, dans cette multitude d'hommes qui faisaient eux-mêmes et admirablement la police de l'atelier, une foi sociale capable d'enfanter des miracles sous la direction d'un pouvoir qui l'aurait partagée. Mais pour la royauté, la fête de la fédération était comme une nouvelle insulte, en

ce qu'elle rappelait le souvenir d'une de ses plus éclatantes défaites. Néanmoins Louis XVI dut y assister avec toute sa cour.

Dans ce jour solennel du 14 juillet 1790, le Champ-de-Mars présenta l'un des plus imposants spectacles que jamais l'œil des hommes ait pu contempler. Au milieu d'une galerie disposée devant l'École militaire s'élevait un riche pavillon surmonté de drapeaux blancs, qui couvrait le trône sur lequel était assis le monarque; à sa droite, sur la même estrade, se trouvait le fauteuil occupé par le président de l'Assemblée constituante; dans le fond du pavillon, sur une tribune réservée, se tenaient la reine, le dauphin et les princesses. En avant de la galerie, sur un vaste amphithéâtre, étaient disposés des gradins occupés par les députés et les corps constitués invités à la cérémonie; enfin, sur l'esplanade se déployaient les lignes des confédérés, au nombre de onze mille hommes, pour les armées de mer et de terre, et de dix-huit mille pour les gardes nationales. Trois cent mille spectateurs formaient un épais rideau autour de cette vaste enceinte. Dans l'intérieur, on avait dressé l'autel de la patrie; deux cents prêtres, revêtus d'aubes blanches que serraient de larges ceintures tricolores, garnissaient les degrés de l'autel et assistaient l'un des plus illustres prélats patriotes de l'époque, l'évêque d'Autun, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, qui célébra l'office divin. Après la messe, les fédérés défilèrent devant l'autel, et prêtèrent le serment civique. Ensuite Louis XVI se leva, et du haut de son trône prononça la formule suivante : « Moi, roi des Français, je jure à la » nation d'employer tout le pouvoir qu'elle m'a délégué à » maintenir la constitution et à faire exécuter les lois.

Les mêmes fêtes de la fédération furent répétées dans les provinces et excitèrent dans le peuple et dans l'armée un enthousiasme incroyable ; les agents de l'autorité prirent enfin quelque inquiétude de ces manifestations, et s'occupèrent des moyens de les étouffer. Le ministre de la guerre, de la Tour du Pin, ne songea rien moins qu'à faire décimer les régiments suspects, en se servant des soldats suisses ou allemands, et provoqua en sous-main des rébellions dans plusieurs corps pour avoir occasion de sévir. A Nancy, il eut un succès complet ; par ses ordres, le marquis de Bouillé, cousin de la Fayette et gouverneur de la province, vint investir, à la tête de troupes dévouées, trois régiments de la garnison suspectés de patriotisme. Cet infâme, non content de faire verser le sang de braves soldats dont tout le tort était de se rappeler qu'ils étaient des hommes et non point des machines, tourna sa fureur contre les habitants et en fit un massacre effroyable. Plus de trois mille citoyens furent égorgés par les farouches satellites du gouverneur, et parmi les victimes, huit cents femmes, dont plusieurs enceintes, et de toutes jeunes filles que ces monstres avaient préalablement violées.

Quand ces terribles exécutions furent terminées, le marquis de Bouillé rendit compte de sa campagne dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous apprendre que j'ai heu» reusement rempli vos intentions en ce qui concernait les » trois régiments travaillés par les démocrates ; le Mestre» de-camp est en fuite, celui du Roi est caserné et repen» tant, celui de Château-Vieux est presque exterminé, plu» sieurs milliers de patriotes sont tués, le club des Amis » de la Constitution incendié ; enfin, je n'ai perdu que

» trois cents hommes, et le calme est parfaitement rétabli. »

Aussitôt que la nouvelle de ces massacres fut connue à la cour, Louis XVI envoya à l'Assemblée nationale une lettre que nous rapportons textuellement : « J'ai chargé M. de la » Tour du Pin de vous informer des événements qui ont » rétabli l'ordre dans la ville de Nancy; nous le devons à la » noble conduite et à la fermeté du marquis de Bouillé. J'es- » père que désormais on ne verra plus aucun régiment se » montrer indocile à la discipline militaire. »

Les Parisiens furent loin de partager les sentiments du monarque au sujet des boucheries de Nancy; à la première rumeur des atrocités qui s'étaient commises dans cette malheureuse cité, une émeute de quarante mille hommes assiégea l'Assemblée nationale et vint demander le renvoi des ministres qui avaient autorisé les massacres; une autre bande de quatre à cinq mille individus se porta à l'hôtel de la guerre pour s'emparer de la personne du ministre; mais celui-ci s'était prudemment enfui à Saint-Cloud, et avait laissé une garde nombreuse et des canons pour défendre le ministère. Le lendemain, les mêmes hommes se rassemblèrent aux Tuileries et renouvelèrent les cris : « A bas les ministres! » Cette démonstration hostile de la population contre l'autorité, décida Necker à donner sa démission et à partir furtivement dans la nuit. Sa retraite entraîna celle des autres ministres, à l'exception de Montmorin, qui resta au département des affaires étrangères. Duportail fut élevé à la guerre, Fleurieu à la marine, et Duport-Dutertre à la charge de garde des sceaux; l'Assemblée nationale s'empara de la direction des finances. Quand l'effervescence des citoyens fut calmée, la

Constituante reprit ses délibérations relativement aux affaires de Nancy; et comme la majorité des représentants, dirigée par Mirabeau, était vendue à la cour, elle décida qu'il serait adressé des remercîments au général Bouillé sur sa conduite. La Commune alla plus loin encore : à l'instigation de Bailly, elle fit une cérémonie funèbre au Champ-de-Mars, en l'honneur des séides de la tyrannie qui avaient été tués dans la mêlée. La Fayette prononça également l'éloge de l'exécrable Bouillé, et voulut lui faire voter des remercîments par les gardes nationales qui étaient sous ses ordres. Vingt-huit bataillons sur soixante refusèrent d'adhérer à cet acte d'infamie; deux surtout se distinguèrent par des arrêtés très-énergiques; les trente-deux autres se couvrirent de honte en répondant aux vues du général. Cette disposition d'une partie de la bourgeoisie de Paris à suivre l'impulsion des chefs, inspira aux meneurs l'idée de donner au roi une maison militaire composée de six mille gardes nationaux du centre, la plupart gens tarés.

Ce projet excita de violentes oppositions dans la partie saine de la Constituante et dans le peuple; vainement la cour organisa une sorte de ligue de spadassins qu'elle déchaîna sur les députés les plus hostiles à sa politique; l'opinion publique fit explosion et empêcha l'exécution de ses coupables manœuvres. Louis XVI se rejeta alors du côté des étrangers, et pressa les armements qu'il faisait solliciter depuis longtemps. Voici la lettre qu'il envoya au roi de Prusse Frédéric-Guillaume, que nous trouvons dans un ouvrage intitulé « Mémoires d'un homme d'État, » et qui jamais n'a été démentie : « Je viens de m'adresser à l'empereur d'Allema-

» gne, à l'impératrice de Russie, aux rois d'Espagne et de » Suède; je leur présente l'idée d'un congrès des principales » puissances de l'Europe, appuyé d'une force armée, comme » la meilleure mesure pour arrêter ici les factieux, pour » donner le moyen de rétablir un ordre de choses plus dé- » sirable, et empêcher que le mal qui nous travaille puisse » gagner les autres états. J'espère que votre majesté ap- » prouvera mes idées et qu'elle me gardera le secret le plus » absolu sur la démarche que je fais auprès d'elle, parce que » les circonstances où je me trouve m'obligent à la plus » grande réserve....... »

Les puissances étrangères accueillirent favorablement la demande du roi; toutefois elles signifièrent au baron de Breteuil, qui était chargé des négociations au nom de sa majesté, qu'elles ne déclareraient la guerre à la France que sous la condition expresse que Louis XVI se mettrait à la tête des armées coalisées. Cette décision des souverains détermina la cour à prendre définitivement des mesures pour assurer sa fuite hors du royaume; mais la chose n'était plus aussi facile, à cause de la surveillance active qu'exerçaient les districts sur le château. On chercha d'abord à occuper les esprits en faisant élever Mirabeau à la présidence de la chambre des représentants; ensuite on essaya d'intimider les patriotes en opérant de mystérieuses arrestations, et en les traduisant devant les bureaux de la ville sous les plus frivoles prétextes; enfin on organisa des bandes de nobles qui prirent le nom de chevaliers du poignard, et qui n'osant pas attaquer au grand jour les écrivains démocrates, les assassinèrent le soir au coin des rues.

Lorsqu'on jugea le moment favorable, on fit partir Mes-

dames, tantes du roi, pour l'Italie, avec un passe-port délivré par la Constituante et contresigné par le monarque; puis on organisa une émeute pour donner le change aux patriotes qui veillaient constamment sur les Tuileries et pour les attirer sur un autre point de Paris. Dans la journée qui avait été fixée pour la fuite de la famille royale, des agents de police firent circuler la nouvelle que l'on devait transporter au milieu de la nuit, dans le donjon de Vincennes, des poudres et des munitions. Des cohortes de mouchards se répandirent dans les rues du faubourg Saint-Antoine, propagèrent les bruits de prétendues conspirations royalistes, ameutèrent les ouvriers et les excitèrent à se porter sur Vincennes. Bientôt l'exaspération devint extrême, et toute la population se mit en route pour démolir l'affreux donjon, cette seconde bastille du despotisme. Pendant que l'émeute franchissait les barrières de la capitale, une autre comédie se passait dans l'intérieur des Tuileries; un certain marquis de Court, ancien lieutenant de roi à Salins, se faisait arrêter dans la chambre du dauphin, armé d'un stylet-baïonnette; et sous prétexte de mettre en sûreté la famille royale, on faisait évacuer le jardin et l'on garnissait les avenues de troupes dévouées à la cause. C'était le signal dont la cour était convenue avec les chevaliers du poignard, pour leur indiquer le moment où ils devaient s'introduire dans le château; car ces misérables, qui étaient au nombre de plus de sept cents, avaient leur rôle dans cette affaire : ils devaient simplement égorger les postes de l'intérieur du palais occupés par la milice bourgeoise. D'autre part, le général la Fayette rassembla la garde nationale et se dirigea du côté de Vin-

cennes, pour faire une utile diversion et rendre d'autant plus facile l'évasion du roi. La vigilance des citoyens fit échouer ce complot si bien ourdi, si laborieusement combiné; les sentinelles, étonnées de voir une multitude de gens bizarrement accoutrés pénétrer dans le palais, en conçurent des soupçons, et avertirent les chefs de postes de ce qui se passait. Ceux-ci donnèrent à leur tour l'alarme au dehors, demandèrent des renforts, et quand ils furent en nombre suffisant, ils cernèrent les issues du château, firent des perquisitions dans les appartements, arrêtèrent trente des plus mutins, et chassèrent la foule des conjurés à coups de crosse. Cette conspiration avortée n'eut d'autre résultat que de rendre la surveillance plus active autour des Tuileries, et de faire décréter l'armement des places frontières, et l'organisation d'une armée révolutionnaire.

Un autre coup bien plus terrible allait frapper la cour: Mirabeau se mourait. Cet homme extraordinaire, assemblage de vertus et de vices, de grandeur et de bassesse, s'éteignit dans sa quarante-deuxième année, au moment où son concours devenait de plus en plus nécessaire à la monarchie. Les royalistes ne manquèrent pas de répandre le bruit que Mirabeau avait été empoisonné par le club des Jacobins, et plusieurs journaux se firent les échos de cette calomnie. Mais une pièce irrécusable, le procès-verbal d'autopsie fait par le savant docteur Cabanis, en présence des médecins Petit et Vicq-d'Azyr, de plusieurs chirurgiens et représentants, dément complétement cette assertion. Il demeura prouvé par l'inspection des intestins et du cœur que depuis longtemps sa robuste constitution avait été minée par des excès de

toute nature, par des travaux prodigieux, par l'usage constant de préparations aphrodisiaques; enfin qu'il avait été emporté par un dernier excès de débauche. Sa mort fut l'objet d'un deuil général. Le peuple oublia ses trahisons pour se souvenir des services qu'il avait rendus à la cause de la liberté; les haines semblèrent amorties sur sa cendre; toutes les opinions se réunirent pour célébrer ses funérailles. L'Assemblée nationale lui décerna à l'unanimité et par acclamations des honneurs extraordinaires. Il fut décrété que ses restes seraient déposés dans l'église Sainte-Geneviève, qui reçut dès lors la dénomination de Panthéon, et fut destinée à conserver les dépouilles mortelles des citoyens illustres qui avaient bien mérité de la patrie.

La cour, privée de son intrépide défenseur, désespéra de dominer la position, et songea à réaliser ses projets de fuite, mais en prenant de telles précautions qu'un nouvel échec devînt impossible. Voici la ruse machiavélique dont on se servit. Le roi, à un jour déterminé, envoya prévenir l'Assemblée nationale qu'il désirait se rendre à Saint-Cloud pour faire ses pâques, et sans plus de mystère il ordonna les apprêts de son départ et monta avec sa famille dans sa voiture. L'annonce de cette retraite à Saint-Cloud se répandit rapidement dans Paris; les gardes nationaux accoururent aux Tuileries, arrêtèrent le carrosse royal, et forcèrent Louis XVI, Marie-Antoinette et leurs enfants à rentrer dans les appartements. C'était précisément ce qu'on désirait. L'empressement de la milice à s'opposer au départ du monarque eut pour effet de convaincre les patriotes qu'ils pouvaient compter sur elle pour réprimer toute tentative d'éva-

sion et les rendit moins vigilants. La Fayette eut même soin, afin d'augmenter leur confiance, de doubler les postes autour du château et aux barrières de Paris. Une semblable mesure, bien loin de nuire à ses projets, en assurait l'exécution, attendu qu'elle écartait les soupçons, et lui permettait au besoin de remplacer les gardes nationaux par des agents de police déguisés. Enfin, toutes les dispositions ayant été prises, Louis XVI adressa des instructions confidentielles au marquis de Bouillé, l'ordonnateur des massacres de Nancy, pour l'informer qu'il partirait dans le milieu de la nuit du 19 au 20 juin, et qu'il eût à envoyer à sa rencontre des escortes pour assurer sa fuite jusqu'à Montmédy, place frontière de la Lorraine.

De quelque mystère qu'on cherchât à couvrir les préparatifs de départ de la famille royale, on ne put toutefois empêcher qu'il n'en transpirât quelque chose. Plusieurs patriotes firent part au président du comité des recherches, au maire de Paris et au commandant de la garde nationale, des indices qu'ils avaient d'un nouveau plan d'évasion; mais comme tous les trois étaient vendus à la cour et faisaient partie du complot, ils affectèrent de ne point ajouter foi aux dénonciations, et refusèrent de permettre aucune investigation. Marat, Fréron, Camille Desmoulins, donnèrent vainement de la publicité aux révélations des patriotes; vainement ils annoncèrent dans leurs feuilles que la cour se préparait à consommer un attentat d'autant plus odieux, qu'il allait remettre tout en question au moment où l'Assemblée nationale touchait au terme de ses grands travaux, et allait clore ses séances par la promulgation de la nouvelle constitution.

Bailly et la Fayette continuèrent à repousser les avertissements, et accusèrent les journalistes de provoquer au désordre. Néanmoins la cour n'osa pas se mettre en route au jour fixé, et retarda son départ de vingt-quatre heures. Ce fut dans la nuit du 21 au 22, à une heure du matin, que Louis XVI opéra sa fuite avec la reine, le dauphin, sa jeune fille, madame Élisabeth sa sœur, et madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, tous réunis dans une voiture de forme extraordinaire. Derrière suivait une seconde voiture où se trouvaient les femmes de service. Cet équipage, qui n'employait pas moins de onze chevaux, tant pour les voitures que pour les deux courriers, sortit de la capitale par une des barrières que l'on avait eu soin de confier à des affidés, et s'avança sur la route dans une douce sécurité. Au lieu de se soustraire aux regards curieux, déjà trop attirés par l'énorme berline, Louis XVI, voulant jouir de tous les agréments que présentait un voyage dans une belle saison, descendit de voiture, monta les collines à pied, et aux relais se montra souvent aux portières. A Étoges, il s'arrêta deux heures pour des réparations à son carrosse. Il traversa Châlons à quatre heures et demie et se laissa voir; des royalistes le reconnurent. A la poste suivante, au pont de Sommerveille, il resta jusqu'après sept heures pour attendre la première escorte que devait lui envoyer le général Bouillé, et qui avait déjà rebroussé chemin, dans la supposition que l'affaire était manquée, et pour ne pas éveiller des soupçons en prolongeant un séjour que rien ne motivait.

A Sainte-Menehould, il eut l'imprudence de demander la route au maître de poste Drouet, qui le reconnut immédia-

tement. Celui-ci n'osa pas donner l'alarme sur l'heure; il laissa partir les voitures et se dirigea par un chemin de traverse sur Varennes, dont elles avaient pris la route. A onze heures du soir, le cortége déboucha à Varennes; Drouet l'avait devancé et s'était entendu avec le maître de poste du lieu. L'éveil avait été donné, les officiers municipaux étaient sur pied, les gardes nationaux en armes, et le tocsin sonnait à toutes volées pour appeler les populations. Louis XVI fut arrêté, conduit dans la maison commune et constitué prisonnier avec toute sa famille. Le lendemain, on fit reprendre au cortége le chemin de Paris. En route, il fut rejoint par trois députés, Barnave, Latour-Maubourg et Péthion, qui avaient été envoyés à la rencontre du roi par l'Assemblée nationale à la nouvelle de l'arrestation.

« Notre marche a été lente, dit Barnave dans son rap- » port à la Constituante, à cause de l'affluence des citoyens » qui se pressaient sur notre passage; mais je dois dire que » la conduite des populations a été admirable; aucun cri me- » naçant ne s'est fait entendre, aucune parole outrageante » n'a frappé nos oreilles..... » Ce rapport a détruit les assertions mensongères des détracteurs du peuple, qui prétendent que Louis XVI fut abreuvé d'insultes, et mérite d'autant plus de créance qu'il émane d'un homme qui avait subi l'influence des charmes de Marie-Antoinette. En effet, dans le court trajet de Varennes à Paris, Barnave avait conçu une violente passion pour l'Autrichienne, et de républicain fougueux était devenu ardent défenseur de la royauté.

Le cortége entra à Paris le 25, à sept heures du soir, accompagné par une foule immense qui gardait le plus profond

silence; Louis XVI et la reine furent réinstallés dans leurs appartements des Tuileries, et mis en état d'arrestation provisoire sous la surveillance de la milice parisienne.

Au milieu de ces événements, la Constituante avait prononcé la suspension des fonctions exécutives et législatives du roi, jusqu'à délibération définitive sur l'inviolabilité de la personne du monarque, et avait publié le décret suivant: « Si Louis Capet rétracte son serment à la constitution, s'il » se met à la tête d'une armée et qu'il la conduise contre la » nation; s'il ne s'oppose pas à toute entreprise de cette es- » pèce commencée en son nom, il sera censé avoir abdiqué, » redeviendra simple citoyen, et sera poursuivi selon les » formes ordinaires pour tous les délits postérieurs à son » abdication. L'effet du décret qui suspend l'exercice des » fonctions du pouvoir exécutif entre les mains du roi sub- » sistera jusqu'au moment où la constitution étant achevée, » l'acte constitutionnel aura été présenté au roi. »

Comme la constitution projetée était dans les intérêts de la bourgeoisie et lui donnait toute influence dans l'état, le décret rendu par les députés obtint son approbation; mais en revanche il fut vigoureusement combattu par la presse démocratique, par les clubs des Cordeliers et des Jacobins, et par la faction de Louis-Philippe d'Orléans.

Le peuple, qui redoutait avec raison de voir se resserrer les chaînes de l'esclavage sous une monarchie constitutionnelle, s'éleva contre le décret, et se porta en masse au Champ-de-Mars pour signer une pétition déposée sur l'autel de la patrie, tendant à obtenir de l'Assemblée nationale que Louis XVI fût déclaré traître à la nation et déchu de la royauté.

Bailly et la Fayette, effrayés de cette manifestation, se hâtèrent de l'arrêter en amenant une collision entre les citoyens et la force armée. Ils profitèrent du rapprochement qui venait de s'opérer entre la cour et la milice bourgeoise, se dirigèrent sur le Champ-de-Mars, à la tête de nombreux bataillons, où ils avaient répandu des aegnts de police déguisés en militaires; puis, arrivés devant les attroupements, ils publièrent la loi martiale. Au lieu de se retirer, le peuple couvrit de huées le commandant général et fit retentir les airs des cris : « A bas le drapeau rouge! à bas les baïonnettes! » La Fayette ordonna alors aux troupes de faire feu!!!....... Ensuite il commanda une charge à la baïonnette et déblaya l'esplanade et les glacis.

« Deux mille cadavres d'hommes, de femmes, de vieil-» lards ou d'enfants furent relevés pendant la nuit, » dit Saint-Just dans un rapport qu'il fit plus tard à la Convention.

La majorité de l'Assemblée nationale, qui était gagnée à la cour et qui depuis la mort de Mirabeau suivait l'impulsion de Barnave, approuva la conduite sanguinaire du commandant de la garde nationale, et rendit plusieurs décrets contre les journalistes et contre les clubs qui avaient pris la défense des victimes. Elle continua ensuite ses travaux, et le 13 septembre de cette même année 1791, elle présenta son projet de constitution à la sanction royale. Louis XVI n'hésita pas à donner son adhésion à l'acte constitutionnel, et le lendemain il vint en personne dans l'Assemblée, accompagné de tous ses ministres, prêter serment à la constitution en ces termes :

« Je viens consacrer ici solennellement l'acceptation que

» j'ai donnée à l'acte constitutionnel. En conséquence, je » jure d'être fidèle à la nation et à la loi; d'employer tout le » pouvoir qui m'est délégué à maintenir la constitution dé- » crétée par les représentants du peuple et à faire exécuter » les lois. »

Mais dans le moment même où le monarque s'engageait, sous la religion du serment, à maintenir au dedans et à défendre au dehors les droits de la nation, il intriguait auprès des souverains de l'Europe, réunis à Pilnitz, dans le but de former une coalition contre la France, et appelait de tous ses vœux l'invasion. Le comte de Provence et le comte d'Artois étaient chargés des négociations. Nous donnons le texte d'une de leurs lettres pour bien faire comprendre que Louis XVI, que les écrivains royalistes persistent à nous représenter comme étranger aux intrigues de ses frères, était, au contraire, fort bien instruit de leurs machinations. Cette missive, trouvée dans la fameuse armoire de fer, avec tant d'autres pièces importantes, était datée de Schœnbornlust, près de Coblentz.

« Nous nous empressons d'apprendre à votre majesté, » écrivaient-ils, que les puissances dont elle a réclamé les » secours sont déterminées à employer leurs forces pour » comprimer les révolutionnaires de France; que l'empe- » reur d'Allemagne et le roi de Prusse, le sage Léopold et » le digne successeur du grand Frédéric, viennent d'en con- » tracter l'engagement, et que les autres cours sont dans les » mêmes dispositions.

» Sire, les intentions des souverains qui vous prêteront » l'appui irrésistible de leurs armes sont droites et pures;

» elles n'envahiront la France que pour la remettre sous le » joug de l'antique monarchie. Leur but est de faire triom- » pher la partie saine de la nation et d'abattre ou d'exter- » miner la partie délirante. Bientôt, nous osons l'affirmer, » les Français, las de prodiguer leurs biens et leur sang, de » voir leurs cités et leurs champs couverts de cadavres et de » ruines, renonceront à défendre une liberté toujours fatale » aux peuples. Bientôt Paris, cette ville impie, accablée par » des armées puissantes, verra tous ses démagogues expirer » dans les tortures et dans les plus affreux supplices..... »

Louis XVI, toujours prompt à s'abuser, regarda la cause de l'absolutisme comme sauvée, puisque les rois prenaient sa défense, et s'endormit dans une douce sécurité. Marie-Antoinette partagea les espérances de son mari; mais au lieu de se tenir dans le repos, elle renoua de nouvelles intrigues, afin de donner plus de force au mouvement réactionnaire.

Enfin la Constituante termina ses sessions le 30 septembre, après vingt-huit mois d'existence, et après avoir rendu dans un si court intervalle deux mille cinq cents décrets, lois ou arrêtés. Cette assemblée fermait ses travaux sous de tristes auspices : à Paris, la cherté croissante du pain excitait de sourdes rumeurs; dans les provinces, la circulation des grains était de nouveau entravée; partout existait une inquiétude et un malaise qui semblaient les avant-coureurs de la guerre civile. La cour, loin de s'appliquer à calmer les esprits, chercha au contraire à accroître les désordres pour amener une rupture entre les partis qui commençaient à se former, et qui se divisaient en républicains purs, en girondins, en constitutionnels, en orléanistes, en monarchistes et en absolutistes.

Un des ministres de Louis XVI, Bertrand de Molleville, s'est chargé lui-même dans ses mémoires de nous apprendre quels moyens on employait de son temps pour faire naître des collisions entre les citoyens et pour assurer le vote des projets qu'il importait à la couronne de faire passer. Comme cette tactique odieuse fut mise en œuvre sous la Constituante et sous la Législative; nous rapportons le passage des mémoires du ministre pour servir à l'intelligence des faits. Ce sera un grave sujet de réflexions et peut-être de rapprochements avec les turpitudes de nos gouvernants du jour.

Bertrand de Molleville s'étend fort complaisamment sur les ignobles fonctions dont il avait été investi pendant son ministère de la marine. « Le roi, dit-il, me confia le soin de diriger un établissement secret de surveillance et d'observation, monté originairement par Alexandre de Lameth et conduit depuis par Delessart. Il consistait en une troupe d'agents subalternes de police, qui devaient assister régulièrement aux séances des assemblées municipales à celles des clubs, suivre les groupes du Palais-Royal, des Tuileries, éclairer les cafés principaux et les cabarets des faubourgs. Parmi eux, les plus intelligents étaient chargés de réfuter les motions incendiaires ou d'en faire d'autres suivant la politique à l'ordre du jour. Ces mêmes hommes étaient également employés pendant la nuit à afficher des placards royalistes ou constitutionnels, selon les circonstances.

« Il existait un autre établissement du même genre pour agir sur l'assemblée des représentants de la nation. Les chefs recevaient directement leurs instructions de la cour et étaient seuls dans le secret. Ils recevaient 50 livres par jour de trai-

tement ou 18,000 livres par an; les sous-chefs, choisis par les premiers, n'avaient que 25 livres; les adjudants étaient nommés par les chefs ou les sous-chefs; ils ne se connaissaient pas entre eux, et avaient pour mission de recruter chaque jour vingt-cinq bandits et de les conduire à l'Assemblée; ils recevaient 10 livres pour eux et 50 sous pour chacun de leurs hommes. On formait ainsi des cohortes de trois à quatre cents mouchards qui envahissaient les tribunes de l'Assemblée nationale, et à commandement applaudissaient, huaient, criaient, pour appuyer les motions ou pour les combattre. Dans certains cas, lorsqu'il y avait par trop de résistance, ils devaient lever le bâton, comme pour frapper les députés qui étaient le plus rapprochés d'eux, en criant que l'Assemblée nationale était composée d'un tas de gueux qu'il fallait assommer. »

Hélas! de nos jours, de pareils scandales se sont renouvelés; des députés ont été insultés, menacés par des agents de police mêlés aux gardes nationaux et revêtus de l'uniforme de la milice bourgeoise. Ce qui démontre que les traditions de l'absolutisme se sont conservées pures et intactes dans la monarchie constitutionnelle.

« Comme les moyens ordinaires, ajoute Bertrand de Molleville, étaient insuffisants pour arrêter les progrès des révolutionnaires, il fallut songer à créer de nouvelles brigades. J'établis dans une maison du Carrousel, en face des Tuileries, sous le nom de Club français ou national, une réunion qui devait servir de point de ralliement aux officiers et aux soldats stipendiés de la garde nationale, aux royalistes qui se trouvaient à Paris et aux embaucheurs d'ouvriers. Les

membres de cette troupe étaient destinés à jouer différents rôles : les uns se mêlaient à la milice bourgeoise, sous prétexte d'aider au maintien de l'ordre, et en réalité pour amener des collisions; les autres servaient en quelque sorte de boucs émissaires, et au risque d'attraper des horions, ils devaient provoquer la garde parisienne dans les émeutes. Ces derniers étaient affublés de bonnets rouges et armés de piques fournies par le club.

» Le roi me félicita sur le plan de ces compagnies, et autorisa les dépenses qu'elles nécessitaient et qui se montaient à quatre ou cinq mille livres par jour, y compris les faux-frais et les rafraîchissements, qu'il fallait fournir au club à très-bas prix pour y attirer un plus grand nombre de soldats. Les piques et les bonnets rouges coûtèrent environ cent mille livres, et cet établissement fut monté complétement en quatre jours. Presque à la même époque j'en formai un autre du même genre et également utile, quoique moins apparent. Il consistait dans une troupe de bandits intrépides et sûrs, tirés des galères et commandés par un nommé Lieutaut, qui avait joué un des principaux rôles dans une insurrection contre-révolutionnaire à Marseille. Le service de cet agent et de ses bandes était dirigé et payé par M. de Monceil. Ces hommes servaient à organiser des émeutes, à porter l'effervescence à son plus haut point d'exaltation, au besoin, à commettre des meurtres et des atrocités pour soulever l'indignation des bourgeois, et les amener à faire usage de leurs armes contre le peuple. D'autres agents étaient préposés à la distribution de pamphlets qui empruntaient les couleurs patriotiques pour faire prendre en haine le parti révolutionnaire, en exagérant

ses principes et en effrayant les citoyens sur le partage des biens. Les mêmes individus étaient chargés de placarder pendant la nuit sur les affiches patriotiques de fausses affiches, qui avaient les mêmes titres, le même format, la même couleur de papier et le même style que les véritables, afin d'attirer mieux les lecteurs dans les piéges que leur tendait la cour. Un grand nombre d'écrivains étaient attachés à la rédaction de ces journaux-affiches, ainsi qu'à celle de plusieurs feuilles périodiques. »

Telles étaient les mesures infâmes au moyen desquelles Louis XVI espérait arrêter l'élan révolutionnaire de la nation. Mais dans le court intervalle qui s'était écoulé entre la promulgation de la constitution et la clôture de l'Assemblée nationale, les colléges électoraux s'étaient rassemblés et avaient nommé des députés pour continuer l'œuvre de la régénération sociale de la France. Le 1er octobre, les nouveaux mandataires du peuple entrèrent immédiatement en séance et prirent le nom d'Assemblée législative. Ils étaient au nombre de sept cent quarante-cinq membres, dont près de quatre cents étaient de simples avocats. On remarquait au premier rang, Danton, Robespierre, Billaud-Varennes, Bazire, Carnot, Brissot, Gensonné, Vergniaud, Isnard et quelques autres membres des clubs des Feuillants et des Jacobins, qui devaient bientôt changer les destinées de la France.

L'ouverture de la Législative eut lieu avec une solennité extraordinaire; l'acte de la constitution fut porté à la séance, par une députation de vieillards, comme un objet sacré; tous les députés, le président Pastoret en tête, firent le serment

de défendre cet évangile politique au prix de leur vie. Le 7 octobre, le roi vint renouveler le serment qu'il avait déjà prêté de gouverner selon les lois; et le 14 il adressa une proclamation aux nobles qui avaient émigré, pour les convaincre de sa parfaite adhésion à l'acte constitutionnel, et les engager à s'y rallier. Mais en secret il prit ses mesures pour que les partisans de l'absolutisme continuassent à sortir du royaume, dans l'espoir que l'absence des riches laissant les pauvres sans travail et sans pain, amènerait un changement inévitable.

Bientôt les émigrations devinrent si considérables, que l'Assemblée législative se détermina, pour y mettre un terme, à rendre le décret suivant : « Les Français rassemblés au delà » des frontières sont, dès ce moment, déclarés suspects de » conjuration contre la patrie. Tout fonctionnaire absent du » royaume sans cause légitime sera déchu de sa place; tout » officier militaire qui abandonnera son drapeau sans congé » ou démission acceptée sera réputé coupable de désertion » et puni comme tel; tout Français qui, hors du royaume ou » sur le territoire, embauchera des individus pour accroître » les rassemblements de Worms et de Coblentz, sera puni » de mort..... »

Cette loi contrariant les secrètes sympathies de Louis XVI, sa majesté usa du privilége que lui donnait la constitution, et refusa sa sanction. Le mois suivant, le roi donna une nouvelle preuve de ses sentiments en opposant encore son veto au décret de l'Assemblée législative relatif aux prêtres non assermentés. Heureusement la découverte d'une lettre, adressée par un receveur général des finances, nommé Varnier, au receveur particulier du département de la Côte-d'Or, jeta

un grand jour sur les machinations de la cour et provoqua des mesures énergiques contre les émigrants. La missive fut lue en pleine assemblée par le représentant Bazire; elle était ainsi conçue:

« Vous pouvez continuer à mettre la même adresse pour le passage de nos employés chez les émigrants; je vous recommande seulement de n'en point faire partir de mariés; ceux-là écriraient à leurs femmes et pourraient faire éventer la mèche. Votre dernier détachement de soixante-trois est arrivé à Coblentz, on en est fort content; ce sont des hommes vigoureux et faits à la fatigue. Ne négligez rien pour faire passer ceux de Dijon et des directions voisines; donnez pour prétexte de leur départ le besoin de renforts aux frontières pour la contrebande; et comme il leur faut un appât, dites-leur qu'on fait de très-bonnes prises et que les fermiers-généraux n'en retiennent rien. La rigueur de la saison et la misère les décideront à passer dans l'armée royaliste. On est très-satisfait de M. Tardy, il enrôle des bandes considérables sans argent. On m'a affirmé que si les princes parvenaient à réunir un corps de vingt-cinq mille hommes, ils entreraient immédiatement en France, et conduiraient les gardes nationales des frontières tambour battant et l'épée dans les reins jusqu'à Paris. Quant à l'Assemblée législative, elle est déjà en grand discrédit, et nous avons tout lieu de croire qu'elle n'attendra pas l'armée royale pour se dissoudre..... »

Les députés, indignés, votèrent, séance tenante, la formation d'une haute cour nationale pour la répression des crimes d'embauchage, et établirent un comité de surveillance. Quelques jours après, Monsieur comte de Provence,

le comte d'Artois, l'ex-ministre des finances Calonne, le vicomte de Mirabeau et plusieurs nobles émigrés furent décrétés d'accusation.

Cette fois Louis XVI n'osa pas entrer en lutte avec l'Assemblée législative, à cause de l'état d'exaspération des esprits; il feignit au contraire de céder à un mouvement d'indignation, se rendit le lendemain à la séance, proposa de déclarer la guerre aux princes qui donnaient asile aux émigrés, et de charger des préparatifs de la campagne le ministre Narbonne, conjointement avec le général la Fayette. Les conseillers de la couronne avaient eu soin, pour faire appuyer cette motion, de garnir toutes les tribunes d'escouades de mouchards; aussi le discours du roi fut-il accueilli par des applaudissements frénétiques. Un grand nombre de députés tomba dans le piége et se rangea de l'avis du monarque. Le peuple, travaillé au dehors par les entrepreneurs d'émeutes et les écrivains stipendiés, demanda également la guerre à grands cris.

Billaud-Varennes et Robespierre avaient seuls pénétré les intentions machiavéliques de la cour; ils les dénoncèrent à la tribune, et cherchèrent à démasquer les traîtres qui poussaient la France dans une guerre européenne au moment où l'on savait les places fortes dégarnies de canons et ouvertes à l'ennemi; au moment où le matériel et le personnel de l'armée réclamaient une nouvelle recomposition, où les gardes nationales étaient sans équipement, où la marine était entièrement désorganisée, où la Vendée était en pleine insurrection et les provinces voisines travaillées par les contre-révolutionnaires.

Leur voix ne fut pas écoutée, la cour l'emporta, et le ministre Narbonne obtint l'autorisation de se rendre sur les frontières pour veiller aux approvisionnements et aux réparations des places fortes, ou plutôt pour les démanteler et enlever toutes leurs munitions, pendant que l'Assemblée législative se disposait à lancer son manifeste de guerre. D'autre part, des agents secrets envoyés auprès de Léopold II, frère puîné de Marie-Antoinette, empereur d'Allemagne, se réunirent au comte d'Artois, qui était alors à Vienne, et le décidèrent à publier une déclaration en faveur de Louis XVI. La lutte était imminente, et la France allait se trouver envahie par les armées étrangères, lorsque heureusement la Providence prit sous sa protection le grand peuple et déjoua les complots des tyrans en frappant d'une mort soudaine Léopold II. Cet événement déconcerta le parti absolutiste, réveilla l'ardeur des patriotes, et amena des divisions dans les conseils intimes du roi. Par suite de ces querelles, Narbonne et Cahier de Gerville furent contraints de donner leur démission, et le ministre des affaires étrangères Delessart fut mis en accusation par les chefs du parti girondin, Brissot, Isnard, Vergniaud, Guadet et autres, qui se vengeaient ainsi de ce qu'il avait refusé d'acheter leurs votes six mille livres par mois.

Louis XVI voyant son ministère désorganisé et sa personne constamment en butte aux dénonciations des girondins, imagina, pour émousser leur malveillance et pour éloigner leurs soupçons, de montrer une extrême déférence à leurs volontés, et de choisir ses conseillers dans leurs rangs. Il nomma aux affaires étrangères le général Dumourier, l'une des créa-

tures de Louis-Philippe d'Orléans, et acheta son concours moyennant une somme de 6,000,000 de livres; il donna le portefeuille de l'intérieur à Roland de la Plâtrière, celui de la guerre à Pierre de Grave, la marine à Lacoste, la justice à Duranthon, et les finances à Étienne Clavière.

En mettant les meneurs du parti girondin à la tête des affaires, la cour fit preuve d'une grande habileté; car elle les obligea de cette manière à devenir à leur insu les instruments de sa politique. La guerre fut déclarée au roi de Bohême et de Hongrie, fils de Léopold II, qui deux mois plus tard fut proclamé empereur d'Allemagne sous le nom de François II. La France mit aussitôt trois armées en campagne, et les envoya aux frontières; l'armée d'Alsace reçut pour chef Luckner, un étranger qui dans la guerre de sept ans s'était battu contre la France; l'armée de la Moselle fut placée sous le commandement de la Fayette, et celle de la Sambre sous les ordres de l'inepte Rochambeau. La direction générale des opérations militaires demeura confiée à Dumourier et au comité secret de la reine.

Dès que le champ fut libre pour la trahison, Marie-Antoinette et ses infâmes conseillers envoyèrent au duc de Brunswick, généralissime des armées ennemies, les plans de la campagne et le mirent à même de faire avorter toutes nos entreprises; de plus ces misérables, pour accélérer la ruine de la France, combinèrent des embuscades avec les Autrichiens, et y firent conduire nos soldats par leurs propres officiers. Ainsi le général Théobald Dillon, parent du beau Dillon, l'amant de la reine, fit exterminer par les Autrichiens un corps de plusieurs milliers d'hommes dont il avait le com-

mandement; ce traître reçut la juste punition de son infamie; les soldats qui avaient échappé au massacre le pendirent à leur entrée à Lille. Une autre division de l'armée de Rochambeau faillit également devenir victime d'une semblable machination; mais grâce à la valeur du chef, qui cette fois n'était pas dans le complot, elle put opérer sa retraite.

Les échecs multipliés de nos troupes éveillèrent enfin les soupçons; de toutes parts on cria à la trahison, et la voix du peuple signala les coupables. L'Assemblée législative s'émut à son tour, se déclara en permanence; et d'après les dénonciations qui furent faites dans son sein, elle enleva au roi sa garde soldée et la remplaça par la milice bourgeoise.

D'autre part, les ministres girondins, furieux d'avoir été pris pour dupes, firent cause commune avec l'opposition, et chargèrent leur collègue Servan, qui avait remplacé Pierre de Grave à la guerre, de solliciter de l'Assemblée législative, à l'occasion du prochain anniversaire de la prise de la Bastille, un décret qui autorisât le renouvellement du serment de fédération de toutes les gardes nationales du royaume, et la formation d'un camp de patriotes sous les murs de Paris. Louis XVI, dont l'audace avait grandi tout à coup depuis les dernières victoires des étrangers, refusa de sanctionner ce décret, retira le portefeuille aux auteurs de la proposition, et nomma de nouveaux ministres.

Toutes les sections de Paris protestèrent immédiatement contre l'usage que la couronne faisait du veto, et nommèrent des commissaires pour venir présenter à l'Assemblée législative et au roi une pétition concernant les mesures rejetées. Préalablement les sectionnaires s'adressèrent au conseil général de la

commune pour obtenir l'autorisation de planter un arbre de la liberté sur la terrasse des Feuillants, en mémoire de la séance du Jeu de paume. La municipalité en référa aussitôt au directoire du département; celui-ci rejeta la demande et déclara qu'il emploierait la force armée pour empêcher tout rassemblement, si l'on tentait de passer outre à sa défense. Vaines menaces ! En dépit du mauvais vouloir des suppôts de la tyrannie, le 20 juin, dès cinq heures du matin, les ouvriers des faubourgs, les gardes nationales, les femmes, les enfants, se réunirent sur les places publiques. L'alarme se répandit au château; les fougueux royalistes parlèrent d'envoyer des troupes contre les rassemblements, et de faire écharper les sans-culottes avant qu'ils eussent le temps de s'armer. Mais la nouvelle de l'approche des volontaires de la Bastille fit bien vite disparaître ces velléités de courage. Les citoyens se formèrent en bataillons, et descendirent lentement des faubourgs, pour se réunir à la place des Feuillants, devant la principale entrée de l'Assemblée législative. Vers les deux heures, le cortége se trouvait composé d'un nombre prodigieux d'hommes, de femmes, d'enfants, quelques-uns armés, et la plupart vêtus de leurs habits de fêtes et parés de rubans.

Une députation fut alors envoyée par le peuple auprès de l'Assemblée pour lui porter un tribut d'hommages, et en même temps pour demander l'autorisation de présenter une pétition, et d'être admis à l'honneur de défiler devant elle.

Les deux choses ayant été accordées, la députation fut introduite à la barre, et fit entendre, par l'organe de son orateur Huguenin, une exposition claire et succincte de ses griefs contre la royauté, ainsi que des remèdes à apporter

pour cicatriser les plaies de la patrie. Ensuite les sections, conduites par Santerre et Saint-Hurugue, entrèrent dans la salle, défilèrent aux acclamations des tribunes, sortirent par la porte du manége qui conduisait au passage des Feuillants, et se dirigèrent du côté des Tuileries. Des ordres de la cour firent aussitôt fermer les grilles et les autres entrées du jardin. Un bataillon de la garde nationale vint occuper les avenues avec trois canons chargés à mitraille et dirigés sur le peuple. Il y eut alors un moment d'hésitation; mais l'affluence augmentant toujours, les personnes qui se trouvaient en tête de la colonne et qui étaient pressées au point d'étouffer, firent des efforts surnaturels, rompirent la grille, s'élancèrent sur la terrasse et envahirent le jardin. Aucun garde n'osa heureusement mettre le feu aux pièces.

Cette multitude inoffensive se reforma immédiatement en peloton, défila en bon ordre sous les fenêtres du château, gagna la place du Carrousel et vint se présenter à la porte royale, les membres de la députation en tête. Un canonnier, placé dans l'intérieur, leva la bascule qui retenait les deux battants et laissa le passage libre. En quelques instants le grand escalier du château fut inondé d'hommes, de femmes et d'enfants, qui se répandirent dans les appartements, demandant le roi à grands cris.

Louis XVI, tremblant, éperdu, ne sachant de quel côté fuir et voyant son palais envahi, se décida, sur les représentations de trois de ses ministres qui se trouvaient au château, à donner au peuple la satisfaction qu'il demandait et à permettre aux sections de défiler devant lui. Il se rendit dans la pièce appelée l'Œil-de-bœuf, se retrancha dans l'embra-

sure d'une fenêtre, monta sur une banquette, fit placer devant lui les ministres Beaulieu, Lajard et Terrier, cinq ou six autres courtisans et quatre grenadiers de la garde nationale, ensuite il donna l'ordre d'ouvrir. Vingt à trente hommes s'élancèrent aussitôt dans l'appartement. Le boucher Legendre, qui était l'un des premiers, lut d'une voix tonnante la pétition du peuple. Le monarque répondit en balbutiant : « Je ferai ce que la constitution et les décrets » m'ordonnent de faire. »

La foule s'écoula, non sans donner des marques de son mépris pour le monarque et des sentiments de haine que lui inspirait la vue de ce château où les rois avaient organisé tant de massacres. Du reste, aucune menace ne fut adressée directement à Louis XVI. Un citoyen le somma seulement de placer sur sa tête un bonnet rouge qu'il tendit à un officier de la municipalité et que celui-ci présenta au roi. Comme dans ce moment il eût été dangereux de repousser cet emblème, sa majesté obéit.

Sur les six heures, Péthion, maire de Paris, accourut au château, accompagné de plusieurs officiers municipaux, harangua les citoyens, et parvint promptement à rétablir le calme. Par ses ordres, des gardes nationaux firent doucement refluer le peuple d'un côté, et de l'autre accélérèrent l'écoulement, de sorte qu'à huit heures les appartements étaient entièrement libres. Dans ce mouvement de retraite, quelques groupes envahirent la chambre du conseil, où se trouvaient la reine, Madame Élisabeth, le prince royal et la jeune Marie-Thérèse-Charlotte sa fille. Pendant tout le temps que la foule défila devant la reine, celle-ci demeura debout,

appuyée sur un jeune colonel du régiment de Vintimille, nommé Poissonnier-Despérières, qui tenait le dauphin dans ses bras. Il ne se passa aucun incident digne de remarque. A dix heures, le château, les cours, les jardins furent évacués. On n'eut à déplorer aucun malheur. Grâce au zèle de la municipalité et à l'admirable conduite des canonniers, pas un seul citoyen ne fut tué ni même blessé au milieu de cette grande fermentation.

Dès le lendemain, les royalistes cherchèrent à exploiter les événements au profit d'une réaction, et dans leur aveuglement ils osèrent rêver le rétablissement d'une monarchie absolue appuyée sur la force brutale. Marie-Antoinette se jeta avec ardeur dans cette nouvelle voie, et détermina Louis XVI à envoyer des instructions secrètes à la Fayette sur cet objet. Le général quitta immédiatement son armée, vint à Paris, comparut à la barre de l'Assemblée législative, chercha à intimider les représentants, et annonça que ses troupes étaient indignées des violences commises dans la journée du 20 juin, et qu'elles réclamaient par son organe la punition des auteurs des troubles.

Plusieurs députés prirent la parole, flétrirent en termes énergiques la conduite du général, et le contraignirent à se remettre en route pour rejoindre son armée. La Fayette, par cette démarche inconsidérée, acheva de perdre le peu de popularité qui lui restait. Le jour même de son départ on brisa son buste, qui avait été placé à la Commune, et on le brûla en effigie devant le Palais-Royal.

Louis XVI essaya encore de lutter, et destitua Péthion, maire de Paris, et Manuel, procureur général de la ville,

pour les punir de ce qu'ils avaient autorisé la fête de la fédération; mais l'Assemblée législative intervint, annula l'acte royal, et décréta que, nonobstant le veto, la cérémonie aurait lieu au Champ-de-Mars.

La cause de cette opiniâtreté du monarque à persévérer dans sa résistance aux volontés du peuple, provenait de ce qu'il avait été instruit de l'invasion imminente de la France par les armées étrangères et de ce qu'il regardait le triomphe du despotisme comme assuré. Ses vœux sacriléges furent déçus. En vain il amoncela les obstacles, il multiplia les trahisons; en vain il essaya d'augmenter la confusion, et provoqua la démission de ses ministres, pour laisser la France sans organisation au moment où des armées formidables menaçaient les frontières, le patriotisme des citoyens suffit à tout. Au premier appel de l'Assemblée législative, des milliers de volontaires vinrent se ranger sous les drapeaux.

On atteignit au milieu de ces événements le 14 juillet, troisième anniversaire de la prise de la Bastille. La fête du renouvellement du serment fédératif eut lieu avec une pompe extraordinaire; les six légions de Paris, les fédérés des départements, la gendarmerie à pied et à cheval, les régiments de cavalerie, les troupes de ligne, les membres de l'Assemblée législative et tous les corps constitués se réunirent au Champ-de-Mars et prêtèrent le serment décrété aux cris de « Vive la nation! vive la liberté! » Louis XVI vint également renouveler sur l'autel de la patrie le serment de rester fidèle à la constitution, dans l'espoir que les citoyens répondraient par des cris de « Vive le roi! » mais pas une voix ne fit entendre ce cri d'esclave.

Neuf jours après, le 25 juillet, le duc de Brunswick, généralissime des armées combinées de l'empereur d'Autriche et du roi de Prusse, lança de son quartier général de Coblentz son fameux manifeste de guerre, où se trouvaient entre autres choses ces étonnantes paroles :

« Les gardes nationaux et autres habitants de la France » qui oseront se défendre contre nos soldats seront punis » sur-le-champ suivant les rigueurs du droit de la guerre..... » La ville de Paris sera tenue de se soumettre sans délai au » roi très-chrétien..... En outre, nous déclarons que si les » Tuileries sont forcées, s'il est fait la moindre violence, le » moindre outrage à leurs majestés le roi, la reine ou à » quelque membre de la famille royale, nous en tirerons une » vengeance à jamais mémorable, en bombardant la capitale » et en livrant les révoltés aux plus terribles supplices..... Si, » au contraire, les Français se soumettent immédiatement à » l'empereur et au roi de Prusse, les souverains promettent » d'employer leurs bons offices auprès de Louis XVI pour » obtenir le pardon des erreurs d'une nation coupable..... »

Ce manifeste fut connu dans la capitale le 28, ce qui surprit étrangement, vu la distance de Coblentz à Paris, et fit supposer que la cour avait eu connaissance des démarches des ennemis et se plaisait à propager les mauvaises nouvelles pour intimider les esprits. Mais l'effet fut tout autre qu'on l'avait attendu ; la trahison du roi exaspéra les citoyens ; les quarante-huit sections de Paris s'établirent en permanence et s'occupèrent de rédiger une pétition à l'Assemblée législative pour demander la déchéance de Louis XVI. Une députation des volontaires marseillais les prévint dans l'accom-

plissement de ce devoir, et dans la séance du 2 août réclama l'abolition de la royauté. Le lendemain, Péthion parut également à la barre de l'Assemblée, et au nom de la Commune formula un acte d'accusation contre le monarque.

La majorité de l'Assemblée législative et les meneurs du parti girondin vendus à la cour se montrèrent opposés à cette mesure, et cherchèrent à la faire avorter : afin de décourager les patriotes, ils rendirent même un verdict d'acquittement dans l'affaire du général la Fayette, et refusèrent de le décréter d'accusation pour sa conduite à l'armée et ses intelligences avec les ennemis de la cause publique. Heureusement ils échouèrent dans leur criminel projet : le comité révolutionnaire, sans s'arrêter à aucune considération de danger personnel, dénonça la défection des représentants. Les sections déclarèrent les autorités constituées supprimées, nommèrent des commissaires pris dans leur sein, et décidèrent que tous se réuniraient à la Commune et aviseraient aux moyens prompts de sauver la patrie. Cette délibération était prise dans la nuit du 9 au 10 août.

Aux premières lueurs du jour le tocsin fut mis en branle; de toutes parts des rassemblements se formèrent; l'insurrection descendit des faubourgs et s'avança menaçante vers les Tuileries. Cependant le château restait calme et impassible, tant il comptait sur ses moyens de défense pour triompher de ce qu'il appelait une émeute de brigands. Bien plus, Louis XVI, Marie-Antoinette et la valetaille qui les entourait exprimèrent hautement le vœu d'une lutte impie entre les soldats et le peuple, afin d'assurer d'un seul coup le triomphe de la royauté. Il est vrai que leurs mesures

avaient été admirablement prises. Indépendamment de sept à huit mille agents de police disséminés dans les divers quartiers de Paris, qui devaient à un signal donné tomber sur le derrière des colonnes, le commandant général Mandat avait fait occuper les postes des Tuileries par seize détachements de gardes nationales, qui formaient un effectif de quatorze cents hommes; en outre, le régiment des gardes suisses avait été placé dans l'intérieur du château avec douze pièces d'artillerie. La gendarmerie à cheval était sur pied en totalité; cent hommes gardaient le quai d'Orsay, au bas du pont Royal; six cents autres occupaient la colonnade du Louvre; cent soixante étaient renfermés dans le Palais-Royal; le reste se trouvait dispersé aux embranchements des rues qui aboutissaient au Carrousel.

La gendarmerie à pied était consignée et prête à donner. Plusieurs bataillons dévoués avaient été postés à l'hôtel de ville. Le commandant avait l'ordre de laisser passer la colonne du faubourg Saint-Antoine par l'arcade Saint-Jean, et de la charger en queue pendant que d'autres troupes l'attaqueraient de front. Le bataillon de Henri IV, réuni au Pont-Neuf, devait opérer une manœuvre semblable. La gendarmerie du Louvre avait ordre de laisser avancer sur le quai la colonne du faubourg Saint-Marceau et de la couper lorsqu'elle se trouverait suffisamment engagée; alors, à l'aide d'un à droite et d'un à gauche, elle devait les pousser, partie sous le feu d'une batterie établie au pont Neuf, partie vers le quai du Louvre, dont les guichets avaient été laissés ouverts pour donner passage aux fuyards, afin qu'on pût les bloquer dans un espace resserré et les exterminer sans danger jus-

qu'au dernier. D'autres bataillons de volontaires royalistes devaient également appuyer ce mouvement, et balayer les rues Saint-Honoré, de Rohan et les Champs-Élysées.

Comme on le voit, la cour avait fait ses dispositions de bataille avec un soin tout particulier; et on ne saurait dire ce qu'il serait advenu de la liberté de la France si les défenseurs de la royauté eussent eu le moindre courage. Mais au moment d'agir, les nobles qui étaient à la tête des différents corps eurent peur, et la monarchie fut perdue. La mort du commandant général Mandat contribua surtout à les démoraliser. Cet officier, qui était reconnu pour l'organisateur de tous les plans militaires de la cour, avait été mandé à la barre de la Commune, interrogé, jugé et décrété d'arrestation. Provisoirement on l'avait déposé dans une salle, d'où il était parvenu à s'échapper; mais il ne put arriver jusqu'aux Tuileries; le hasard le fit tomber dans un groupe d'insurgés; il fut reconnu et on en fit prompte justice.

Sur les six heures et demie le rassemblement du faubourg Saint-Antoine franchit sans obstacle l'arcade Saint-Jean, et quand il fut passé, le commandant des troupes stationnées à l'hôtel de ville n'osa pas exécuter les ordres sanguinaires qu'il avait reçus. Les sections du faubourg Saint-Marceau franchirent également le Pont-Neuf, ayant les Marseillais en tête, sans éprouver la moindre résistance. Le bataillon de Henri IV, qui devait les charger en queue, s'était débandé à leur approche; la gendarmerie, qui devait les prendre en flanc, avait déclaré qu'elle ne brûlerait pas une amorce contre les citoyens; et ses officiers avaient été contraints de conduire au Palais-Royal, de peur qu'elle ne se joignît

aux insurgés. Le peuple arriva sans combattre jusqu'à l'enceinte même des Tuileries, et bientôt vingt-cinq mille citoyens armés se trouvèrent rangés devant le château.

En voyant cette multitude de piques, de fusils et d'épées étinceler au soleil, Louis XVI se troubla; mais sur les remontrances de la reine il reprit une apparence de fermeté, descendit dans le jardin, passa en revue les troupes rangées dans les cours en ordre de bataille, et leur adressa une allocution belliqueuse; puis il remonta dans ses appartements, où sa couardise naturelle ne tarda pas à reprendre le dessus; enfin il se décida à quitter le palais avec la reine, ses enfants, Madame Élisabeth, et à se rendre à l'Assemblée législative pour se mettre sous la sauvegarde de la loi, sans s'inquiéter autrement des personnes qu'il laissait derrière lui, et sans changer les ordres hostiles donnés à ses satellites.

D'un autre côté, les commissaires des sections s'étaient rendus à la Commune, et en avaient pris possession en se déclarant autorité révolutionnaire. Il était alors neuf heures et demie. Presque au même instant les exécutions sanglantes commençaient aux Tuileries. La section des Feuillants faisait fusiller trois misérables qui étaient mêlés à une patrouille de mouchards et qu'on avait reconnus sous leurs déguisements; c'était un abbé nommé Bougon, l'ex-garde du corps Vigier et le journaliste Suleau, tous trois vendus à la cour. Quelques moments après l'action générale s'engagea. Les Marseillais, qui s'étaient avancés les premiers dans le château pour parlementer avec les Suisses, reçurent une décharge presque à bout portant et furent obligés de se replier en désordre. Les sections du faubourg Saint-Antoine répondi-

rent au feu de leurs ennemis par une fusillade serrée et bien nourrie; mais l'avantage resta aux Suisses, qui étaient à couvert. Le Carrousel fut déblayé ainsi que le jardin; cinq pièces de canon furent enlevées aux insurgés; et pendant quelques minutes les royalistes se trouvèrent maîtres du champ de bataille. Ensuite la fortune tourna : les canonniers des faubourgs firent des merveilles; ils placèrent des pièces en batterie aux angles de la rue de l'Échelle et de la porte des Orties, tirèrent à boulets sur les bâtiments qui fermaient les cours, sur l'emplacement occupé aujourd'hui par la grande grille, et parvinrent à les incendier. Une colonne pénétra en même temps dans le jardin par le pont Royal. Les Suisses, menacés de deux côtés à la fois, se replièrent alors sur le grand escalier et firent un feu terrible; mais rien ne put arrêter les Parisiens; les satellites du roi furent débusqués de leur position, poursuivis de chambre en chambre et exterminés par leurs redoutables adversaires. Une centaine de Suisses parvinrent cependant à gagner l'Assemblée législative au milieu d'une grêle de balles et échappèrent au massacre. Les chevaliers du poignard purent également se sauver par un défilé qui conduisait à l'extrémité de la galerie du Louvre, dont on avait oublié de s'emparer. A une heure le peuple se trouva entièrement maître du champ de bataille; mais, hélas! la victoire lui avait coûté cher; trois mille victimes avaient succombé! Ainsi, pour un roi, trois mille citoyens étaient morts; trois mille familles étaient plongées dans le deuil!!!...

Au milieu de ce grand orage, l'Assemblée législative avait été sublime; dès le premier coup de canon, elle avait rendu par acclamations le décret de déchéance du monarque, en sa

présence même, puis elle avait continué ses délibérations avec calme et dignité. Quant à Louis XVI, il faisait une légère collation avec sa famille, dans la loge du logographe, placée à côté du président, pendant qu'on s'égorgeait au dehors, et ne laissait apercevoir aucune altération sur sa figure apathique.

Le peuple fut aussi grand après la victoire que pendant le combat; aucun des objets précieux qui se trouvaient dans le château ne fut égaré; l'or, les diamants, les riches habits, les sacs d'argent, furent religieusement portés à l'Assemblée législative. Il était beau de voir ces hommes, quand tout fut terminé, sortir de cette somptueuse demeure, les poches renversées, les vestes déboutonnées, et s'écriant : « Nous » sommes tous d'honnêtes gens; nous avons pris les armes, » non pour voler, mais pour conquérir la liberté! » A genoux, bourgeoisie rapace et égoïste, à genoux, noblesse cupide et insolente, devant la probité de l'homme du peuple!

Vers deux heures et demie du matin, la famille déchue, qui n'avait point quitté l'Assemblée nationale, fut conduite dans l'appartement de l'architecte des Feuillants, où on lui permit de se faire servir, suivant l'ancienne étiquette, par des nobles. Au 13 août, on transféra Louis XVI, Marie-Antoinette, leurs enfants et Madame Élisabeth à la tour du Temple, où ils furent constitués prisonniers.

Ensuite on s'occupa de la vérification des papiers, des correspondances et des pièces saisies aux Tuileries dans la journée du 10 août. Bon nombre de traîtres, qui de cette manière allaient se trouver démasqués, n'attendirent pas que le travail des commissaires fût achevé, et se sau-

vèrent à l'étranger. La Fayette, qui était très-gravement compromis, essaya de faire révolter son armée et de l'entraîner sur Paris; mais les soldats ayant répondu à ses harangues par les cris de vive la nation, vive la liberté, il se décida à gagner la frontière avec son état-major. Il fut remplacé dans son commandement par Dumourier, créature du duc d'Orléans, qui à son tour devait trahir la France.

A ce moment la patrie courait les plus grands dangers; car, indépendamment des troubles intérieurs qui agitaient Paris et les provinces, les frontières se trouvaient menacées par les armées coalisées de l'Empire et de la Prusse; plusieurs villes étaient déjà tombées au pouvoir de l'ennemi, et les hordes des despotes prenaient la route de la capitale. Mais aux accents de la Marseillaise, cet hymne sublime de Rouget de Lisle, la France entière se leva comme un seul homme, les provinces envoyèrent des bataillons, et des armées s'organisèrent sous les murs de Paris.

Cependant les royalistes n'étaient pas encore découragés; ils osaient prédire la ruine de la patrie, le triomphe des ennemis; les misérables espéraient que les nouvelles recrues, mal armées, à peine vêtues, ne tiendraient pas devant des troupes aguerries et bien disciplinées. Dans leurs conciliabules, ils organisaient de détestables complots, et ne se proposaient rien moins que de se porter aux prisons, aussitôt après le départ des patriotes, de délivrer les prêtres et les aristocrates, de forcer ensuite le Temple, d'enlever la famille royale et de rétablir l'ancien ordre de choses. Heureusement des indiscrétions et la forfanterie de quelques-uns des conjurés donnèrent l'éveil aux Parisiens. On était

au 2 septembre : des groupes nombreux, répandus sur tous les points de la ville, s'entretenaient de la conspiration, et blâmaient les magistrats de la lenteur qu'ils apportaient à rendre leurs jugements contre les ennemis de la cause publique. Le hasard voulut que ce jour il y eût des prisonniers à transférer de l'hôtel de ville à l'Abbaye ; dans le trajet, un de ces forcénés se mit à vociférer des cris de « vive le roi ! » vive l'Autriche ! vivent les étrangers nos libérateurs ! » Un des fédérés qui escortaient les voitures essaya de lui imposer silence ; le royaliste répondit en lui assénant un coup de canne sur la tête. La foule qui suivait, indignée de cet acte de brutalité, fit pleuvoir une grêle de pierres sur les prisonniers et commença à les frapper. Quand les victimes furent arrivées à l'Abbaye, elle se rua sur les vingt et un royalistes que renfermaient les voitures. Trois seulement furent sauvés par le comité de la section des Quatre-Nations ; l'un d'eux était l'abbé Sicard, le vertueux instituteur des sourds muets.

Tout Paris fut en rumeur et dans une fermentation extrême par cet événement ; chacun exagéra le péril ; on discuta, on s'échauffa, et les esprits se trouvèrent bientôt prêts à subir les impressions violentes que les circonstances commandaient. A deux heures après-midi, la commune fit la proclamation suivante : « Aux armes, citoyens, aux armes ! l'ennemi est à » nos portes !!! En présence des dangers pressants de la pa- » trie et des trahisons dont nous sommes menacés, le conseil » général arrête : que les barrières seront à l'instant fermées ; » que les citoyens se tiendront prêts à marcher au premier » signal ; que le canon d'alarme sera tiré à l'instant, que la » générale sera battue dans toutes les rues, que les membres

» du conseil général se rendront sur-le-champ dans leurs » sections respectives, pour peindre avec énergie à leurs » concitoyens le péril de la liberté, les conjurations des aris- » tocrates, et pour leur déclarer que nous sommes décidés à » nous ensevelir sous les ruines de la patrie, plutôt que de » souffrir le retour de l'esclavage. »

En même temps que cette proclamation était affichée sur les murailles, le canon tirait, les cloches des églises étaient lancées à toutes volées, les tambours battaient la générale. On peut juger de la confusion qui devait régner dans la capitale, et des sentiments qui agitaient tous ces hommes courant à leurs sections sous l'impression de terreur des armées étrangères et des conspirateurs royalistes. Aussi les terribles résolutions qui furent adoptées dans les sections se ressentirent-elles de cette disposition des esprits.

La section Poissonnière arrêta : « Que pour prévenir l'exécution des affreux complots des prêtres et des suspects enfermés dans les prisons de Paris, tous seraient jugés à l'instant et mis en liberté ou exécutés, selon qu'ils seraient déclarés innocents ou criminels. » La section du Luxembourg décida également qu'il fallait purger les prisons avant de marcher contre les Autrichiens; celles des Postes et des Thermes prirent une décision analogue. En conséquence, des bandes armées se portèrent à l'Abbaye, improvisèrent un jury sous la présidence de Maillard, et procédèrent au jugement des prévenus. Tous les prisonniers qui n'étaient ni Suisses ni gardes du roi furent appelés à tour de rôle, interrogés, et selon qu'ils étaient déclarés innocents ou coupables, ils furent mis en liberté ou livrés aux exécuteurs

qui attendaient dans la cour, armés de piques et de sabres. Aux Carmes, à Saint-Firmin, au cloître des Bernardins, à la Salpêtrière, à la Conciergerie, au Châtelet et à la Force, les mêmes scènes se renouvelèrent. Quant aux femmes renfermées à la Petite-Force, elles furent toutes mises en liberté, à l'exception de la princesse de Lamballe, qui fut transférée à la Grande-Force. On a prétendu que le duc d'Orléans n'était point resté étranger aux massacres qui épouvantèrent la capitale, ni à l'organisation des bandes qui envahirent les prisons. Plusieurs historiens, entre autres Maton de la Varenne, Montjoie et Laurentie, assurent même que Louis-Philippe fut l'instigateur de la mort de la princesse de Lamballe, et qu'il chargea trois de ses créatures, l'Italien Rotondo, Grison dit la Force, et un terrassier nommé Gonor, d'exécuter ses terribles volontés. Ils donnent pour motifs de la haine que le prince portait à son infortunée belle-sœur, un violent dépit amoureux, la colère qu'il ressentait de se voir méprisé, et le désir de s'affranchir d'un douaire de cent mille écus qu'il lui payait annuellement sur la fortune de sa femme. Leurs assertions nous paraissent d'autant plus dignes de créance, que déjà nous avons pu voir que ce monstre ne reculait point devant un assassinat pour se libérer d'une dette ou pour recueillir un héritage. Quoi qu'il en soit, la princesse de Lamballe fut traînée devant le tribunal qui siégeait à la Grande-Force, jugée, condamnée et décapitée. Les mêmes émissaires qui avaient accompli cette grande iniquité placèrent la tête sur une pique et se dirigèrent vers le Palais-Royal, où se trouvait Louis-Philippe, dînant avec plusieurs Anglais et sa maîtresse en titre, madame de Buffon.

Arrivés devant la place, ils s'arrêtèrent et élevèrent leur trophée jusqu'à l'une des fenêtres du salon; le duc d'Orléans parut à la croisée, contempla froidement cette sanglante image, s'inclina comme pour remercier les assassins, et retourna vers ses convives.

Maton de la Varenne, écrivain royaliste, a donné une liste alphabétique, transcrite presque entièrement sur les registres d'écrou, des prisonniers mis à mort aux Carmes, à Saint-Firmin, à l'Abbaye, à la Force, à la Conciergerie, au Châtelet, à Bicêtre, à la Salpêtrière et aux Bernardins; cette liste élève à mille quatre-vingt-neuf le nombre des victimes, encore y comprend-il deux cent quatorze voleurs ou assassins détenus au Châtelet.

A la suite de ces terribles événements, les électeurs furent convoqués pour nommer de nouveaux représentants et former une Convention nationale: Louis-Philippe, qui songeait plus que jamais à faire tourner à son profit les crimes publics, essaya de dominer la position et de faire entrer ses partisans dans la nouvelle assemblée. Pour s'assurer des suffrages et augmenter sa popularité, il commença par changer son nom d'Orléans en celui d'Égalité; ensuite, comme quelques républicains repoussaient sa candidature, en prétextant sa parenté avec la famille royale, il vint solennellement déclarer au club des jacobins qu'il était le fils du cocher Lefranc et non un Bourbon. Du reste, on doit convenir que ses assertions n'étaient que trop justifiées par l'infamie de sa mère. Son fils aîné, le duc de Chartres, qui se trouvait à l'armée de Dumourier, prit le nom de général Egalité; toute la famille d'Orléans le porta de même.

Le 21 septembre, l'Assemblée législative tint sa dernière séance, et céda la place à la Convention nationale, qui vint siéger dans une des salles des Tuileries. Trois cent soixante et onze députés étaient présents, et Péthion présidait. Sur la proposition de Collot-d'Herbois, l'Assemblée commença ses travaux en décrétant à l'unanimité que la royauté était abolie en France, et que la République était proclamée.

Deux mois après, le 20 novembre, eut lieu la découverte de la fameuse armoire de fer, par suite des révélations du serrurier Gamain, qui seul en possédait le secret. Cette armoire était pratiquée dans le mur, fermée par une porte de fer et placée derrière un panneau qui la dérobait à tous les yeux. Elle renfermait plusieurs liasses de papiers, de lettres et de mémoires, qui témoignaient d'une manière irrécusable de la complicité de Louis XVI dans les machinations de la cour, de ses coupables efforts pour allumer la guerre civile, pour attirer les ennemis en France, et de sa participation aux massacres des patriotes à Nancy, à Nîmes, à Avignon, à Montauban, à la Chapelle, à Courtray, à Carpentras, ainsi que dans les mitraillades de la Bastille, de Versailles, du Champ de la Fédération, et de la funeste journée du 10 août.

En conséquence, Louis XVI fut décrété d'accusation capitale, et une commission fut nommée pour procéder à des investigations sur les délits qui lui étaient imputés. Néanmoins toutes les formes de la justice furent religieusement observées à son égard. On lui permit de se faire assister par un conseil composé d'hommes de son choix, et on procéda dans le cours du procès avec une minutieuse lenteur qui témoignait de la haute impartialité de ses juges. Après qua-

rante-cinq jours de débats, la Convention se déclara suffisamment éclairée sur les cinquante-sept chefs d'accusation qui étaient posés, et passa au scrutin sur les questions suivantes. La première était : « Louis Capet est-il coupable de » conspiration contre la liberté de la nation et d'attentat con- » tre la sûreté générale de l'état? » Il fut répondu, oui, à la presque unanimité. Vergniaud, qui occupait alors le fauteuil de la présidence, proclama, au nom du peuple français, Louis Capet coupable; puis il posa la question suivante : « Le jugement des représentants de la nation sera-t-il soumis » à la ratification du peuple? » Elle fut résolue négativement, à la majorité de quatre cent vingt-trois contre deux cent quatre-vingt-un. Enfin, la question solennelle du châtiment fut posée en ces termes : « Quelle peine sera infligée à » Louis XVI pour le punir de ses crimes? » Trois cent trente-quatre votants se prononcèrent pour la détention, les fers ou la mort différée; trois cent quatre-vingt-sept pour la mort immédiate, vingt-huit députés étaient absents; en conséquence, le président déclara que la peine votée contre Louis Capet était la mort.

Pendant ce terrible procès, on remarqua que Louis-Philippe Égalité était de ceux qui se montraient le plus acharnés contre Louis XVI : il ne se contenta pas de voter la mort, il ajouta l'infamie à la férocité; et ce misérable, qui, sinon par conscience, au moins par pudeur, eût dû se récuser dans un procès où se trouvait en cause son plus proche parent, osa du haut de la tribune prononcer ces paroles : « Uniquement occupé de mon devoir, convaincu que tous » ceux qui ont attenté ou qui attenteraient par la suite à la

» souveraineté du peuple méritent la mort, je vote pour la » mort! » Louis-Philippe espérait par cet excès d'atrocité gagner la faveur populaire et se frayer un chemin au trône; mais sa brutale ambition l'aveugla; ce cri de sang n'excita qu'un sentiment de dégoût; plusieurs députés se levèrent spontanément en détournant la tête, et faisant avec les mains un mouvement comme pour le repousser, ils s'écrièrent : « Oh! l'horreur! oh! le monstre! »

Le décret de mort avait été rendu dans la nuit du 17 au 18 janvier; les journées du 18 et du 19 furent employées à des discussions relatives au sursis demandé par Louis XVI. Le dépouillement des votes constata que sur six cent quatre-vingt-dix députés présents, trois cent dix étaient pour le sursis, et trois cent quatre-vingts contre. En conséquence, la Convention décréta qu'il serait fait notification à Louis Capet de sa résolution dans la matinée du 20, et que l'exécution aurait lieu dans les vingt-quatre heures.

Ce grand acte de justice s'accomplit le 21 janvier 1793, en présence d'un concours innombrable de peuple. Voici en quels termes les commissaires nommés par le Conseil exécutif dressèrent le procès-verbal des derniers instants de Louis XVI.

« A dix heures et quart précises du matin le cortége, dirigé » par Santerre, commandant général, est arrivé dans la rue » et place de la Révolution, conduisant Louis dans une » voiture à quatre roues et approchant de l'échafaud dressé » dans ladite place, entre le piédestal de la statue du ci-de- » vant Louis XV et l'avenue des Champs-Élysées. A dix » heures vingt minutes, Louis, arrivé auprès de l'échafaud,

» est descendu de la voiture ; à dix heures vingt-deux mi-
» nutes il est monté sur l'échafaud ; l'exécution a été aussitôt
» consommée, et la tête montrée au peuple, aux cris de Vive
» la République! vive la nation! »

Le cadavre fut transporté immédiatement par un détachement de gendarmerie au cimetière de la Madeleine, situé rue d'Anjou Saint-Honoré, déposé dans une bière et descendu dans la fosse, qui fut recouverte à l'instant.

Ainsi se termina ce drame sanglant, dans lequel Dieu permit qu'un roi, le moins coupable des princes de sa race, vînt apporter sa tête en holocauste pour expier les cruautés de Louis XI et de Charles IX, l'insolent despotisme de Louis XIV et les turpitudes de Louis XV.

Mais, hélas! si admirable que fût cette victoire sur la royauté, elle ne put affermir la souveraineté du peuple ; une nouvelle caste, la bourgeoisie, chercha à se rendre maîtresse du terrain et entrava la marche de la révolution. Bientôt la Convention, travaillée par des meneurs, et déjà scindée en deux factions, celle des girondins et celle des jacobins, devint le théâtre de scènes violentes ; une foule d'hommes corrompus et avides transformèrent l'Assemblée nationale en une sorte d'arène, et poussèrent la France dans les abîmes de l'anarchie. En outre, l'exécrable Louis-Philippe, impatient de recueillir l'héritage du sang, chercha à accroître les désordres et fit jouer tous les ressorts de l'intrigue et de la corruption pour paralyser l'action des jacobins et pour s'assurer les moyens de placer la couronne sur sa tête. D'autre part, les rois coalisés s'apprêtaient à envahir le territoire de la jeune république, et à attaquer toutes les frontières à la fois.

La France allait avoir sur les bras les armées prussienne, autrichienne, allemande, anglaise, hollandaise, portugaise, sicilienne, napolitaine et sarde, n'ayant à opposer à ce débordement de hordes ennemies que six cent mille combattants, mal armés, à peine vêtus, et commandés par des généraux traîtres à la patrie. Parmi ces derniers figurait en première ligne Dumourier, généralissime de l'armée du Nord, qui ourdissait avec le duc de Chartres, fils aîné d'Égalité, un complot contre les libertés de la nation. Lui-même a pris soin, dans un ouvrage qu'il publia plus tard, de se faire un titre de gloire de sa trahison, et d'expliquer les plans qu'il avait formés. « Je voulais, dit-il dans ses mémoires justificatifs, utiliser les troupes de la République pour m'emparer de la Hollande, qui était dégarnie de soldats. Une fois maître du pays, j'aurais donné une constitution aux Provinces-Unies et à la Belgique; j'aurais écarté les commissaires de la Convention; je me serais assuré des possessions hollandaises dans l'Inde; j'aurais renforcé les garnisons, j'aurais décidé les Anglais à la neutralité, les Autrichiens à une suspension d'armes; ensuite j'aurais marché sur Paris pour écraser les jacobins et mettre le duc de Chartres sur le trône de France. » Ce qu'il ne dit pas, et ce qui cependant fut dénoncé à la Convention par un de ses complices, c'est que pour rallier les royalistes à son parti, il avait décidé que le jeune prince épouserait la fille de Louis XVI. En exécution de ce plan, il commença par occuper Breda, Klurdert, Gertruydenberg; puis il assiégea Willemstadt, bloqua Berg-op-Zoom et Steenbergen, et vint établir son quartier général à Roowaert. Jusque-là tout lui avait réussi; mais

l'approche des armées coalisées de la Prusse, de l'Autriche et du Hanovre l'obligea à se porter sur la Meuse et à livrer la bataille de Neerwinden, qu'il perdit par son impéritie. Cette défaite le contraignit à renoncer à ses espérances de protectorat de la république Batave, et lui fit modifier ses plans. Il se décida à entrer en pourparlers avec le général ennemi, le prince de Saxe-Cobourg, pour aviser aux moyens d'anéantir le gouvernement républicain.

Il fut convenu entre eux que Dumourier évacuerait la Belgique et repasserait les frontières, afin de laisser les Autrichiens maîtres du pays; et qu'en retour, le prince de Saxe-Cobourg appuierait de toutes ses forces le mouvement qu'il projetait sur Paris. L'armée française opéra en effet sa retraite et vint camper dans les environs de Saint-Amand, ville frontière de la Belgique.

Louis-Philippe Égalité reçut aussitôt avis des nouvelles dispositions prises par ses agents; et comme il ne soupçonnait pas que les conjurés eussent d'autre but que sa propre élévation, il s'efforça de les seconder en excitant des troubles dans Paris et dans les départements. Mais il ne put empêcher que des bruits ne circulassent sur la trahison de Dumourier, et que la Convention ne décrétât que le général serait traduit à sa barre pour donner des explications sur sa conduite, et qu'une commission serait envoyée à l'armée du Nord pour lui signifier l'ordre de l'Assemblée.

Les représentants Lamarque, Quinette, Camus, Bancal, Carnot aîné, et le ministre de la guerre Beurnonville, choisis pour remplir cette mission, se rendirent au camp de Saint-Amand et vinrent intimer au général, au nom de la Conven-

tion, l'ordre de remettre entre leurs mains le commandement et de rendre son épée. Dumourier leva le masque, fit arrêter les commissaires par une compagnie de hussards, et les envoya sous escorte au quartier général des Autrichiens; après quoi il publia un manifeste virulent contre la République, et répandit des proclamations et des ordres du jour dans l'armée, pour exciter les soldats à la révolte. Mais ceux-ci restèrent fidèles à la nation, répondirent aux harangues par les cris « A bas le traître! » et se mirent en mesure de l'arrêter. Dumourier s'échappa alors de son quartier général et passa à l'ennemi avec les généraux Valence, Égalité, fils aîné d'Orléans, les deux Thouvenot, le commissaire ordonnateur Soliva, plusieurs officiers nobles et les hussards de Berchigny, qui formaient sa garde particulière.

Cette fuite, cette conspiration avortée, dont on eut les preuves écrites dans une correspondance saisie sur l'un des agents de Dumourier, nommé Lécuyer, et dans les papiers de Quentin, son secrétaire, firent ouvrir les yeux sur les machinations des d'Orléans, et déterminèrent la Convention à mettre les fugitifs hors la loi comme traîtres à la patrie, et à décréter que tous les Bourbons qui se trouvaient sur le territoire de la République seraient arrêtés et gardés en otages pour répondre de la vie des représentants du peuple livrés aux Autrichiens. Par un autre décret il fut décidé que les membres de la famille déchue, à l'exception des prisonniers du Temple, seraient dirigés sur Marseille. En conséquence, Louis-Philippe Égalité, son troisième fils Beaujolais, le prince de Conti, et la duchesse de Bourbon, sœur de d'Orléans, furent extraits de l'Abbaye, où ils avaient été déposés,

et conduits à leur destination ; la duchesse d'Orléans, qui était malade, obtint seule l'autorisation de rester dans sa résidence de Vernon; le jeune Montpensier, second fils d'Égalité, fut arrêté à l'armée de Biron et envoyé sous bonne escorte dans les prisons de Marseille.

Malgré l'absence du chef, la faction orléaniste continua ses coupables manœuvres pour s'emparer du pouvoir, et excita au sein de la Convention, entre les girondins et les républicains qui siégeaient à l'extrémité gauche et qu'on appelait les montagnards, des disputes acharnées, dont on n'avait pas eu d'exemples dans les fastes parlementaires. La chose était d'autant plus facile, qu'il existait entre les deux partis des opinions nettement tranchées : celui de la Montagne, qui comptait dans ses rangs les hommes véritablement réformateurs, poursuivait l'abolition entière de tous les priviléges, et cherchait à assurer la prédominance du peuple sur les castes; celui de la Gironde, qui se composait des représentants de la bourgeoisie, prétendait avoir assez fait en renversant la royauté absolue, et cherchait à enrayer le char révolutionnaire et à accaparer le pouvoir à son profit. Entre ces deux factions, dont l'une voulait marcher encore et l'autre s'arrêter, la lutte devait être terrible. La Montagne l'emporta d'abord sur la Gironde : elle fit décréter l'installation d'un tribunal criminel extraordinaire chargé de connaître de toutes les entreprises contre-révolutionnaires, de tous les attentats contre la liberté, l'égalité, l'unité et l'indivisibilité de la République, la sûreté intérieure et extérieure de l'état, et de tous les complots tendant à rétablir la royauté, ou toute autre autorité attentatoire à la

souveraineté du peuple, que les accusés fussent fonctionnaires civils ou militaires, ou simples citoyens. Elle fit adopter une loi pour l'établissement d'un comité de salut public composé de neuf membres, dont les attributions consistaient à surveiller et à diriger l'action du pouvoir exécutif; en outre, elle obtint que des commissaires pris dans la Convention seraient envoyés pour éclairer la conduite des généraux des armées du Nord et des Ardennes, de la Moselle, du Rhin, des Alpes, des Pyrénées-Orientales, des Pyrénées-Occidentales, des côtes de la Rochelle, des côtes de la Manche, de l'Ouest, afin de prévenir de nouvelles trahisons.

La Gironde n'ayant pu empêcher l'adoption de ces mesures, qui tendaient à consolider de plus en plus le pouvoir de la démocratie, chercha à discréditer ses adversaires dans l'opinion publique; elle répandit les plus noires calomnies sur les principaux montagnards, et accusa Robespierre, Saint-Just et Marat d'aspirer à la tyrannie; elle enleva même, quoiqu'à une faible majorité, un décret d'arrestation contre ce dernier. Cette victoire insignifiante fut promptement suivie d'un nouveau revers; le tribunal révolutionnaire prononça un verdict d'acquittement, et Marat fut ramené en triomphe à la Convention, au milieu de ses accusateurs consternés.

Néanmoins les girondins ne perdirent pas courage; ils renouvelèrent leurs déclamations contre les prétendus anarchistes, effrayèrent les représentants sur les tendances ultra-républicaines de la Commune de Paris, dont les membres étaient partisans de la Montagne, et arrachèrent à la pusillanimité un décret qui autorisait la création d'une commission extraordinaire de douze membres pour examiner les ar-

rêtés pris par la Commune depuis un mois. Cette commission, qui était composée de girondins, commença par ordonner l'arrestation des magistrats reconnus pour leur dévouement à la République; ensuite elle marcha ouvertement à un coup d'état. Fort heureusement les Parisiens s'émurent du danger que courait la patrie, et par leur énergie déjouèrent la conspiration girondine. Les sections nommèrent, comme au 10 août, des députés pour remplacer l'ancienne Commune, conservèrent le maire Pache, zélé démocrate, investirent Henriot du commandement de la force armée, et décidèrent que les citoyens se rendraient en masse à la Convention pour lui présenter une pétition concluant à l'abolition de la commission des douze et à la mise en accusation des complices de Dumourier et des partisans de la famille des d'Orléans.

Pendant quatre jours entiers, trente ou quarante mille hommes demeurèrent en permanence devant les Tuileries, attendant que la Convention eût statué sur la pétition. Le résultat ne pouvait être douteux : en présence d'une semblable manifestation, l'assemblée supprima la commission des douze, décréta d'accusation dix de ses membres, ainsi que vingt-deux girondins et les ministres Clavières et Lebrun.

Cet acte de vigueur entraîna la désorganisation du parti de la Gironde; les journaux qu'il stipendiait cessèrent immédiatement de paraître; et les députés qui partageaient leurs principes se hâtèrent de quitter Paris et de se réfugier dans les départements. Quelques-uns, furieux de n'avoir pu triompher de la Montagne, essayèrent de se venger, en suscitant la guerre civile dans les provinces, en se réunissant aux chouans de la Vendée, en faisant révolter les grandes

villes contre les autorités instituées par la capitale, en ouvrant les places fortes aux étrangers. D'autres, non contents d'appeler sur leur patrie tous les désastres de l'anarchie, cherchèrent à exciter le fanatisme contre les chefs de la Montagne. Ils y réussirent : une jeune fille de Caen, Marie-Anne-Charlotte Corday, exaltée par les discours furibonds des girondins réfugiés dans cette ville, et brûlant du désir insensé de faire passer son nom à la postérité, forma le projet de tuer Marat. Elle se rendit à Paris, acheta un couteau à gaîne au Palais-Égalité, ci-devant Palais-Royal, et porta une lettre chez le montagnard. N'ayant pu être admise auprès de Marat, qui alors était très-souffrant, elle se retira. Le soir, elle revint vers les sept heures et fut introduite; le représentant était dans un bain; elle lui donna un papier sur lequel étaient écrits des noms, l'entretint de prétendues conspirations, et profitant du moment où il prenait des notes, elle le frappa avec son couteau si violemment, que la lame pénétra jusqu'au cœur.

Avant d'expirer, la victime put encore appeler au secours: on accourut à ses cris, et Charlotte Corday fut arrêtée. Deux jours après elle fut décapitée. Le corps de Marat fut exposé à la vénération du peuple, et ses obsèques célébrées avec une pompe extraordinaire. Un prolétaire de la section de la République prononça sur sa tombe un discours qui peint admirablement les sentiments qu'inspira ce triste événement: « Il est mort l'ami du peuple!... il est mort assassiné!... » Ne prononçons point son éloge sur ses restes inanimés; » son éloge se trouve dans sa conduite, dans ses écrits, dans » sa plaie sanglante, dans sa mort.... Notre consternation,

» nos larmes, notre douleur, les honneurs que nous rendons » à sa mémoire, voilà le plus éloquent, le plus sublime de » tous les éloges. Citoyennes, jetez des fleurs sur le corps » pâle de Marat; il fut notre ami, il fut l'ami du peuple, » c'est pour nous qu'il a vécu, c'est pour nous qu'il est » mort; couvrez de fleurs la tombe de Marat..... »

Nous ajouterons, pour compléter ce qui a trait à cet homme remarquable, qu'à la levée des scellés on ne trouva dans toute sa maison qu'un assignat de vingt-cinq sous.

La mort de Marat n'ébranla en rien le civisme des montagnards; elle leur fit sentir au contraire plus vivement que par le passé la nécessité de sévir contre les ennemis de la cause publique, et de hâter leurs travaux. Ils se mirent à l'œuvre avec courage, terminèrent la fameuse constitution de 93, et s'empressèrent de la soumettre à la sanction du peuple. A cette occasion, Paris donna une fête nationale, dont le célèbre peintre David fut l'organisateur, et dans laquelle on brûla les attributs du despotisme et de l'aristocratie, un trône, un sceptre, une couronne, des blasons, des manteaux de cour, des armoiries, des bonnets d'évêque, des chasubles, et tous les oripeaux dont se drapent les prêtres et les nobles pour imposer au vulgaire. En contraste, l'acte constitutionnel de la République fut déposé dans une arche sacrée sur l'autel de la patrie, avec le recensement et les votes du peuple français, aux acclamations de cinq cent mille spectateurs, au bruit des salves d'artillerie; puis les quatre-vingt-sept commissaires des départements s'approchèrent tour à tour de l'autel, défilèrent devant le président de la Convention, et remirent entre ses mains les lances dont ils

étaient porteurs, et dont il forma un seul faisceau, comme symbole de l'unité et de l'indivisibilité de la République.

Le lendemain de cette fête, la Convention se mit en devoir d'accomplir les grandes choses que réclamait le salut de la patrie. Le tribunal révolutionnaire fut réorganisé, des précautions extraordinaires furent prises contre les royalistes, contre les partisans de la Gironde, et généralement contre tous les aristocrates qui fomentaient des troubles dans les départements ou qui entretenaient des relations avec les ennemis du dehors.

Ensuite on procéda au jugement de Marie-Antoinette. La reine fut convaincue, sur des pièces authentiques et revêtues de sa signature, d'avoir conspiré contre la France, d'avoir dilapidé les finances de l'état de concert avec les deux frères de Louis XVI; d'avoir fait servir les sueurs du pauvre à payer les agents de ses intrigues criminelles, ou les objets de ses honteuses amours; d'avoir secondé les manœuvres des accapareurs pour affamer Paris; d'avoir organisé des conciliabules pour aviser, avec ses détestables favoris, aux moyens d'exterminer le peuple; d'avoir fait passer aux puissances ennemies les plans de campagne des armées françaises pour faciliter l'invasion du territoire; enfin d'avoir abusé du fatal ascendant qu'elle exerçait sur l'esprit de Louis XVI, pour lui faire adopter des mesures qui avaient pour but d'anéantir la liberté et de replacer la France sous le joug de l'absolutisme. En conséquence, elle fut condamnée à la peine capitale et exécutée sur la place de la Révolution le 25 vendémiaire an II de la République, 16 octobre 1793.

Vingt-huit jours après, les députés girondins qui avaient

été décrétés d'accusation portèrent leurs têtes coupables sur l'échafaud. Le duc d'Orléans vint à son tour répondre de ses conjurations contre la liberté, devant la justice du peuple. Acquitté à Marseille par des jurés vendus, il fut transféré à Paris, mis de nouveau en jugement, et condamné à mort. Admirable Providence! l'exécrable Louis-Philippe reçut enfin la juste punition des forfaits de sa vie!

Malgré la vigueur que déployait la Convention, les trahisons continuèrent à se propager dans les départements, par suite des intrigues du ministre anglais Pitt et des agents du prince de Saxe-Cobourg, le chef de cette famille des Cobourg qui plus tard devait fournir tant d'étalons princiers aux monarchies de l'Europe. La ville de Lille était travaillée par des émissaires du cabinet de Saint-James; Douai, Valenciennes, Lorient, Bayonne, étaient également envahies par des bandes de misérables qui ne songeaient rien moins qu'à les réduire en cendres; Lyon, égarée par les suggestions des émigrés, se déclarait en révolte ouverte; Marseille ouvrait son port aux vaisseaux anglais, et Toulon se livrait aux ennemis de la patrie. Le comité de salut public se trouva alors obligé de sévir contre les généraux Custine et Houchard, convaincus de connivence avec les étrangers, et les fit décapiter; ensuite il travailla à épurer les rangs supérieurs de la hiérarchie militaire, et destitua bon nombre d'officiers nobles qui encombraient les états-majors.

Cette épuration terminée, la discipline militaire se rétablit dans les armées. Carnot, l'un des plus habiles tacticiens qu'ait jamais eus la France, dressa aussitôt des plans de campagne qu'il fit adopter par le comité de salut public, et organisa

en quelque sorte la victoire. Toulon fut attaquée par le général Dugommier et reprise aux Anglais. Dans ce siége mémorable, un jeune commandant d'artillerie se distingua d'une manière toute particulière et contribua puissamment au succès de nos armes; cet intrépide guerrier se nommait Napoléon Bonaparte! D'autre part, Lyon fut réduite, la Vendée pacifiée, les villes du Nord et du Midi purgées des agents qui cherchaient à fomenter des désordres; les lignes de Wissembourg et de Lauterbourg furent reconquises, et les hordes des despotes chassées par les armées républicaines.

Pour rompre entièrement avec le passé, la France avait aboli jusqu'aux anciennes indications des années, des mois et des jours, avait créé un autre calendrier, en prenant pour commencement de l'ère nouvelle le 22 septembre 1793, jour où la Convention avait décrété la déchéance de la royauté et proclamé la République.

Le peuple triomphait, les rois étaient vaincus et humiliés, la cause sacrée de la liberté resplendissait à l'horizon; hélas! son règne ne devait pas être de longue durée. L'infâme Pitt soudoya des traîtres, versa des millions entre les mains d'hommes abominables, et parvint à jeter la France dans un désordre effroyable. Plusieurs partis se formèrent au sein même de la Montagne et s'entre-déchirèrent. Les hébertistes, qui avaient à leur tête le rédacteur du journal le Père Duchesne, fameux par son cynisme, voulurent s'emparer du pouvoir, essayèrent de soulever la Commune contre le comité de salut public, et firent mettre le club des Cordeliers en insurrection contre la Convention. Cette audacieuse tentative leur valut d'être décrétés d'arrestation, traduits devant le tribunal

révolutionnaire, jugés comme conspirateurs et condamnés à mort. Les dantonistes cherchèrent à leur tour à dominer la faction des républicains purs pour accaparer à leur profit les places et les honneurs; mais leurs machinations ne tardèrent pas à être découvertes. A la suite d'un rapport remarquable de Saint-Just, membre du comité de salut public, ils furent arrêtés et envoyés devant le tribunal inflexible de la nation. Après avoir abattu la faction des dantonistes, le comité de salut public put hardiment diriger le mouvement révolutionnaire dans un sens national; il proscrivit le hideux matérialisme, fit célébrer des fêtes en l'honneur de l'Être suprême, et essaya d'arrêter l'effusion du sang.

Robespierre, l'un des membres les plus influents du comité, osa même se prononcer contre les exécutions qui avaient lieu sur divers points de la France, et dans un discours aux Jacobins, s'écria : « Il est temps de laisser en repos la hache de » la justice publique; tout bon patriote doit prémunir ses » concitoyens contre les piéges qui leur sont tendus, et cher- » cher à éteindre la nouvelle torche de discorde qu'on vou- » drait allumer dans la Convention. Ce qu'on voit tous les » jours, ce qu'on ne peut se cacher, c'est qu'une faction » d'hommes corrompus veut avilir, veut anéantir la Conven- » tion par un système de terreur; c'est à cette tourbe d'in- » trigants qu'il faut déclarer la guerre..... »

Ces paroles retentirent comme un tocsin d'alarme dans l'âme des hommes qui occupaient les plus importantes fonctions du gouvernement, et qui s'étaient fait du pouvoir le piédestal de fortunes scandaleuses. Devant le danger commun tous se réunirent et se préparèrent à lutter contre l'au-

stère républicain. La faction ennemie se recruta dans les clubs, dans les comités et jusque dans la Convention; bientôt elle se trouva assez forte pour organiser une majorité dans l'Assemblée nationale et faire décréter d'arrestation Robespierre et ses amis.

Le 9 thermidor, 27 juillet 1794, avait été fixé par les conjurés pour exécuter ce coup d'état. Saint-Just, l'un des membres du comité de salut public et entièrement dévoué à Robespierre, se présenta à la tribune pour faire un rapport sur la situation des partis qui déchiraient le sein de la République. Son discours fut vivement attaqué par Billaud-Varennes. Robespierre voulut répondre aux attaques dont il était l'objet, et s'élança à la tribune. Des cris « A bas le tyran! » à bas le dictateur! » couvrirent sa voix. Aussitôt Fréron, Billaud-Varennes et Tallien se levèrent, l'accusèrent d'aspirer au despotisme, de vouloir mutiler la Convention, et demandèrent son arrestation. Il essaya encore de se faire entendre au milieu du tumulte; Collot-d'Herbois, qui présidait l'assemblée, refusa obstinément de lui accorder la parole, et ne cessa d'agiter la sonnette. Alors, par un effort désespéré, il lui cria : « .... Pour la dernière fois, prési- » dent d'assassins, je te demande la parole....... » Le bruit continuant, il fut contraint de s'arrêter. Tallien, pour accroître l'exaspération, tira un poignard, et désignant du doigt Robespierre : « Voilà, s'écria-t-il, le poignard de Bru- » tus, dont je suis armé pour frapper le dictateur! » Des applaudissements frénétiques, partis des bancs des conjurés, couvrirent cette apostrophe; les cris « A bas le tyran! point » de dictateur! » retentirent avec une nouvelle violence.

Enfin, à huit heures du soir, Vadier fit porter le décret d'accusation et d'arrestation, qui fut rendu commun à Robespierre jeune, à Saint-Just, à Lebas et à Couthon. On fit venir secrètement plusieurs voitures de place; on y enferma les prisonniers, et on les conduisit dans différentes maisons de détention.

A peine étaient-ils incarcérés, que des commissaires du conseil général vinrent les mettre en liberté. Robespierre se défendit longtemps pour les accompagner, déclarant qu'il voulait, à l'exemple de Marat, comparaître devant le tribunal révolutionnaire; enfin il céda et se rendit à la Commune, où il trouva son frère et les autres députés proscrits avec lui. Le conseil général s'occupa à l'instant même de prendre des arrêtés énergiques contre la Convention. Robespierre hésita devant une collision à main armée; il discuta sur l'illégalité d'une lutte entre les autorités de la Ville et l'Assemblée nationale. Son opposition à toute mesure violente entraîna des lenteurs dans l'exécution des arrêtés de la Commune, et sa cause fut perdue. La Convention agit au contraire avec une activité et une audace remarquable; elle lança un décret de proscription sur tous les fonctionnaires municipaux, et nomma une commission pour diriger la force armée et faire respecter ses volontés.

Le hasard servit à souhait les contre-révolutionnaires; il se trouva que Henriot, commandant de la garde nationale, était ivre ce jour-là et hors d'état de donner des ordres à ses officiers; de sorte que la milice bourgeoise n'ayant point d'instructions, se rangea du côté de ceux qui l'appelèrent les premiers, et marcha contre la Commune au lieu d'in-

vestir la Convention. Arrivés sur la place de Grève, les commissaires conventionnels publièrent le décret de mise hors la loi contre Robespierre et ses partisans. La foule qui garnissait la place, intimidée par ce déploiement de forces, s'écoula immédiatement. Alors l'un des commissaires, Léonard Bourdon, monta à l'hôtel de ville escorté d'un piquet de soldats, et pénétra dans la salle du conseil où siégeaient les membres du tribunal révolutionnaire. Un gendarme, nommé Merda, fonça sur Robespierre aîné et le renversa d'un coup de pistolet tiré à bout portant dans la mâchoire. Robespierre jeune voyant son frère gisant, assassiné, sauta par la fenêtre et se brisa les membres sur le pavé; Lebas se tira un coup de pistolet dans le cœur; Couthon et Saint-Just demeurèrent impassibles dans leurs fauteuils.

Là ne devaient pas s'arrêter les infamies des conjurés; leur ennemi respirait encore, et ils voulaient rendre son agonie effroyable. Robespierre fut garrotté sur une planche, emporté aux Tuileries et déposé dans l'antichambre du comité de salut public; depuis une heure et demie du matin jusqu'à cinq, c'est-à-dire pendant trois heures et demie, on le laissa sans secours; on se contenta d'appuyer sa tête mutilée sur une boîte de sapin, et d'étancher le sang qui sortait de sa plaie béante avec des lambeaux de papier. Plusieurs conventionnels, honte à jamais sur eux! osèrent l'insulter, lui crachèrent au visage, le frappèrent, et excitèrent des commis de bureau à le piquer avec leurs canifs. A cinq heures seulement un chirurgien fut appelé pour le panser.

Dans la journée il fut transporté devant le tribunal révolutionnaire, dont les membres étaient sous une impression de

terreur indicible; il fut condamné à mort ainsi que ses amis, sur le réquisitoire de l'accusateur public Fouquier-Tinville.

Parmi les ennemis de Robespierre qui suivaient la charrette, et qui l'accablaient d'injures et d'imprécations, se fit remarquer Carrier, l'infâme ordonnateur des noyades de Nantes. Mais lui et ceux qui partageaient sa destinée montrèrent une impassibilité parfaite. Lorsqu'il eut monté les degrés de l'échafaud, le bourreau lui arracha violemment l'appareil qui couvrait ses blessures, et le livra quelque temps pâle, défiguré, aux regards du peuple, qui contempla pour la dernière fois celui qui avait mérité le nom d'incorruptible. Vingt et un de ses partisans furent décapités avec lui.

Après leur victoire sur Robespierre, les Fréron, les Tallien, les Fouché, les Collot-d'Herbois, les Billaud-Varennes, les Carrier et tous ceux qui formaient le parti thermidorien, s'emparèrent du pouvoir et songèrent à tirer parti de leur position au détriment de la chose publique. Ils abolirent la loi du maximum, qui fixait le prix que ne devaient point dépasser les denrées de première nécessité, et qui était une garantie contre la disette; ils renouvelèrent les scandales des derniers règnes au sujet des accaparements de blé, et se firent entrepreneurs de famine.

Paris se trouva réduit à une telle détresse, que le pain et la viande furent vendus nominativement chez les boulangers et les bouchers, chaque citoyen n'ayant droit d'acheter que trois onces de pain et deux onces de viande par jour.

Un tel état de choses ne pouvait durer longtemps sans exciter des rumeurs : les républicains adressèrent des pétitions à la Convention pour réclamer contre les accapareurs; les

thermidoriens décrétèrent les patriotes d'arrestation et les plongèrent dans les prisons. Des femmes de différentes sections se présentèrent à la barre de l'Assemblée et demandèrent du pain ; on leur répondit en les menaçant de les faire expulser par la force armée. Les ouvriers des faubourgs se montrèrent à leur tour et vinrent entourer le Palais-National au nombre de plus de vingt mille. Cette fois les thermidoriens eurent peur, ils admirent les députations, écoutèrent leurs griefs, feignirent d'y compatir, et, par de perfides promesses, obtinrent que le rassemblement se disperserait. Mais, dès que le danger eut disparu, ils reprirent de l'audace, mirent en accusation les députés républicains qui soutenaient les réclamations des classes pauvres, décrétèrent Paris en état de siége, et placèrent la force armée sous le commandement de Pichegru, de Barras, l'auteur de la proposition, et de Merlin de Thionville.

Ces mesures extrêmes étaient gratuitement odieuses, car le peuple ne s'était nullement mis en insurrection ; il était seulement venu exposer ses plaintes. Les choses demeurèrent dans la même position un mois entier ; enfin les Parisiens comprirent qu'il valait mieux périr en combattant que mourir d'inanition, et ils se révoltèrent. En cela, ils obéirent à ce principe immuable qui est placé au fond de tous les cœurs, « que pour un peuple opprimé, l'insurrection est le plus sacré » des droits et le plus saint des devoirs. » La disette était arrivée à un tel degré, que le girondin Mercier, dans ses Annales patriotiques du 30 floréal, disait : « Il serait diffi- » cile de trouver sur le globe un peuple aussi malheureux » que celui de Paris. Nous avons reçu hier deux onces de

» pain par personne; cette ration a été diminuée aujour-
» d'hui, ce qui a jeté de nouvelles alarmes dans l'esprit des
» prolétaires. On murmure plus haut qu'à l'ordinaire; toutes
» nos rues retentissent des plaintes et des gémissements des
» malheureux qui sont tiraillés par la faim..... »

Dans la matinée du 1er prairial an III, 20 mai 1795, les sections publièrent l'arrêté suivant : « Le peuple, considé-
» rant que le gouvernement le fait mourir inhumainement
» de faim; que ses promesses sont trompeuses et menson-
» gères; que chaque citoyen se trouve réduit à envier le sort
» de ceux que la famine entasse journellement dans les tom-
» beaux; considérant que le gouvernement est usurpateur,
» injuste, tyrannique; qu'il fait incarcérer arbitrairement,
» transférer de cachot en cachot, de commune en commune,
» et massacrer dans les prisons ceux qui ont assez de cou-
» rage et de vertu pour réclamer du pain et les droits com-
» muns; considérant qu'un gouvernement aussi atroce ne
» peut exister qu'autant qu'on a la faiblesse et la lâcheté de
» le craindre; arrête : Qu'aujourd'hui, sans plus tarder, les
» citoyens et les citoyennes de Paris se porteront en masse
» à la Convention nationale pour lui demander du pain, la
» constitution démocratique de 1793 qu'elle veut abolir, la
» mise en liberté des patriotes détenus pour avoir émis leur
» opinion avec courage et franchise; enfin, la convocation
» des assemblées primaires, pour nommer les représentants
» d'une nouvelle Assemblée législative. »

Aussitôt les ouvriers descendirent des faubourgs par milliers et se dirigèrent vers les Tuileries; arrivés devant la Convention, ils firent halte et envoyèrent des femmes pour

occuper les tribunes publiques. Les thermidoriens essayèrent encore d'apaiser l'exaspération par des paroles mielleuses et de fausses promesses, ainsi qu'ils avaient déjà fait; mais voyant l'inutilité de leurs exhortations, ils voulurent user des moyens d'intimidation, et ordonnèrent à un général de brigade d'escalader les tribunes avec sa troupe, renforcée de mouchards armés de fouets de poste, et de chasser les femmes hors de la salle. Aux cris de détresse que poussèrent ces infortunées, les citoyens du dehors accoururent pour leur prêter secours, et trouvant les portes fermées, ils les brisèrent à coups de hache. Une lutte s'engagea entre eux et les gendarmes qui gardaient les avenues : d'abord refoulés par les baïonnettes, ils revinrent de nouveau à la charge, firent plier la troupe et envahirent la Convention. Les représentants effrayés se rejetèrent dans les bancs supérieurs ; le président Boissy-d'Anglas se couvrit et déclara la séance suspendue. Le tumulte était au comble; les cris « du pain! du pain! la constitution de 93! » faisaient retentir les voûtes et se mêlaient au cliquetis des armes et aux gémissements des blessés.

Un député, Féraud, voulut s'élancer à la tribune; un homme du peuple l'arrêta par ses vêtements et lui ordonna de rester à sa place; un officier se jeta entre eux et asséna au citoyen un violent coup dans la poitrine; celui-ci, exaspéré par cette brutale agression, tira un coup de pistolet qui au lieu d'atteindre l'officier vint frapper Féraud.

Au dehors, le tocsin sonnait à toutes volées, les tambours battaient la générale dans les rues, le jardin des Tuileries se remplissait de gardes nationaux et d'artilleurs dévoués à la Convention. Plusieurs détachements, secondés par les gre-

nadiers de la gendarmerie, essayèrent de pénétrer dans l'Assemblée, mais chacune de leurs tentatives fut vigoureusement repoussée. Enfin les représentants se décidèrent à se rendre aux vœux du peuple et à délibérer sur la pétition; Boissy-d'Anglas quitta le fauteuil et céda la présidence à Vernier. L'un des députés de la Montagne prit la parole, proposa l'élargissement des patriotes détenus et la convocation des sections de Paris et leur permanence; Garnier de Saintes demanda qu'il fût défendu de vendre deux espèces de pain, l'une pour les riches, l'autre pour les pauvres, et que l'on mît en réquisition les farines qui se trouvaient chez les pâtissiers; Goujon réclama le renouvellement des comités du gouvernement; Bourbotte appuya cette motion et demanda l'arrestation des journaux stipendiés qui empoisonnaient l'esprit public. Une voix cria du milieu de la foule: « Nous demandons l'abolition de la peine de mort. « Bourbotte déclara qu'il appuyait la proposition, pour donner une preuve que la Montagne n'était point composée de terroristes. Duquesnois demanda que le comité de sûreté générale fût cassé et remplacé à l'instant par quatre membres de la Convention formant une commission extraordinaire. Ces mesures ayant été adoptées, le peuple commença à évacuer les tribunes; il était près de minuit. Tout à coup un mouvement extraordinaire se fit sentir; trois colonnes de gardes nationaux débouchèrent à la fois dans l'assemblée, les baïonnettes au bout des fusils, et les tambours battant la charge. En un instant la salle fut envahie et les citoyens expulsés. Les hermidoriens, restés maîtres du champ de bataille, reprirent leurs places aux cris de « A bas les jacobins! » et

continuèrent les délibérations. Ils déclarèrent nuls et non avenus les arrêtés qu'ils venaient de prendre solennellement en présence du peuple, et décrétèrent d'arrestation les députés qui s'étaient prononcés pour les insurgés; ensuite ils levèrent la séance.

Cependant la lutte n'était pas terminée: dès le matin, des groupes de citoyens se portèrent à l'hôtel de ville et nommèrent une assemblée gouvernante. Les comités, vendus aux thermidoriens, envoyèrent aussitôt des bataillons, qui dégagèrent la place et forcèrent la nouvelle Commune à se dissoudre; ils ne furent pas aussi heureux dans leurs tentatives sur les faubourgs. Les braves sections de Saint-Antoine, de Popincourt et de Montreuil les chargèrent avec impétuosité et les ramenèrent jusque sur la place du Carrousel. Les insurgés, au lieu de poursuivre leur victoire, suspendirent l'attaque pour entrer en pourparlers avec les thermidoriens; ils se laissèrent encore leurrer par de fausses promesses., et consentirent à retourner dans leurs quartiers, sur l'assurance formelle que la Convention allait immédiatement s'occuper de pourvoir à leur subsistance et, sous quelques jours, décréter la constitution de 1793.

Mais dans la même nuit, des détachements de hussards, de chasseurs et de dragons entrèrent à Paris; vingt mille gardes nationaux, choisis dans les sections d'aristocrates, furent armés, organisés et rassemblés sans tambours; et à sept heures du matin, le 23 prairial, toutes ces hordes se mirent en mouvement pour tomber à l'improviste sur les faubourgs et en exterminer les habitants. A l'approche d'une armée contre laquelle toute résistance devenait inutile, la section

de Popincourt remit ses canons, les autres l'imitèrent, et l'insurrection fut étouffée.

Les thermidoriens complétèrent leur victoire par un coup d'état. Sous prétexte de dispenser les citoyens indigents de monter la garde, ils renouvelèrent l'organisation des gardes nationales dans toute l'étendue du territoire de la République, et établirent en principe, « que la force, destinée à » maintenir la sûreté des propriétés et des personnes, devait » être exclusivement entre les mains de ceux qui avaient » un intérêt général inséparable de leur intérêt individuel » pour maintenir l'ordre. » Ensuite ils en vinrent aux grandes mesures : ils décrétèrent les sections en permanence pour activer le désarmement des prolétaires ; ils entassèrent dix mille patriotes dans les prisons, dressèrent des listes de proscription, nommèrent des commissions militaires, et envoyèrent au supplice tout ce qui restait dans la Convention d'hommes purs et généreux, de républicains démocrates, sincèrement dévoués à leur patrie.

Ces cruautés devinrent le prélude d'atrocités plus grandes encore. Les thermidoriens ne se contentèrent pas d'ensanglanter la capitale, ils organisèrent des massacres dans les départements. A Lyon, à Tarascon, à Avignon, à Marseille, à Aix, à Toulon, les patriotes furent arrachés des cachots où leurs ennemis les avaient entassés et impitoyablement égorgés. A Tarascon, entre autres, ils remplirent et vidèrent quatre fois les prisons. Puis, fatigués de tuer, ils régularisèrent les vols et les spoliations : ils firent décréter par la Convention la mise en vente des biens nationaux, leur adjudication à ceux qui en acquitteraient le sixième en assignats

et qui prendraient des engagements pour le surplus; enfin, quand ils se furent enrichis par ces odieuses manœuvres, ils songèrent à consolider leurs fortunes, en se ralliant aux royalistes et en préparant une restauration. Mais la chose présentait de graves difficultés, attendu qu'ils n'avaient plus de roi sous la main; le jeune dauphin ayant été mystérieusement enlevé du Temple, au dire des uns, ou, suivant d'autres, ayant succombé le 24 prairial an III aux suites d'une maladie scrofuleuse dont il était attaqué depuis ses premières années, et que l'on attribuait à de honteuses habitudes d'onanisme. Ils se rejetèrent sur le comte de Provence, qui, depuis la nouvelle de la mort de son neveu, avait pris le titre de roi de France et le nom de Louis XVIII, et entrèrent en négociations avec lui. Cependant, ayant reconnu que le retour de ce prince était impossible à cause des répulsions qu'il excitait dans le sein même de la Convention, où siégeaient un grand nombre de ceux qui avaient voté contre Louis XVI, ils durent se résigner à attendre tout des événements, et se contenter de miner sourdement l'édifice social. Ils provoquèrent d'abord la dissolution des sociétés patriotiques; ensuite ils firent adopter une nouvelle constitution, qui ne reconnaissait aucuns droits politiques aux prolétaires et réservait toute puissance aux riches, comme premier acheminement au despotisme de la bourgeoisie : en outre, pour s'assurer la prépondérance dans l'administration, ils décrétèrent que les deux tiers des membres de la Convention feraient partie des deux chambres législatives nouvellement instituées, qui devaient siéger, l'une aux Tuileries, sous le nom de conseil des Anciens, l'autre

dans la salle du manége, sous celui de conseil des Cinq-Cents.

Dès les premiers jours de réunion des assemblées primaires convoquées pour nommer le dernier tiers des députés, il se manifesta dans les quartiers opulents une vive fermentation. Les royalistes, qui se voyaient soutenus par les thermidoriens, se prononcèrent contre les républicains purs, et demandèrent leur expulsion de la Convention, ainsi que leur mise en jugement. Quand ils eurent obtenu l'une et l'autre chose, ils s'enhardirent au point de se tourner contre leurs alliés. Ceux-ci se rapprochèrent alors du peuple pour conjurer le danger qui les menaçait, et réorganisèrent une société des jacobins. De son côté, la faction monarchiste travailla à augmenter le nombre de ses partisans; elle sema l'or dans les sections, se recruta de tous les intrigants qui pullulent dans la capitale, des anciennes bandes de mouchards organisées par Bertrand-de Molleville, des ex-gardes du corps et des chevaliers du poignard qui avaient figuré dans la journée du 10 août. Le Palais-Royal devint le foyer de l'insurrection. La section Lepelletier, qui s'était de tout temps fait distinguer par son attachement à la famille des Bourbons, se déclara autorité révolutionnaire, fit prendre les armes aux bataillons de la garde nationale dont les opinions lui étaient connues, et se disposa à attaquer la Convention. Les représentants se hâtèrent, pour prévenir leurs adversaires, de faire un appel à l'armée, et commandèrent au général Menou de marcher sur les sections et de les dissoudre. Mais celui-ci, soit incapacité, soit trahison, engagea imprudemment ses troupes dans les rues qui avoisinaient le couvent des Filles Saint-Thomas, et fut contraint, après une légère escarmouche, de

se retirer et de signer une espèce de capitulation avec le comité royaliste. Ce premier succès détermina les insurgés à brusquer l'attaque qu'ils méditaient; dans la même nuit, ils se formèrent en bataillons autour du château des Tuileries, et tinrent la Convention en quelque sorte bloquée dans le lieu même de ses séances. La position était tellement critique, que plusieurs députés émettaient déjà la motion de dissoudre l'Assemblée, ou de la transférer sur les hauteurs de Montmartre; mais les républicains parurent, et la Convention triompha. Par ordre du comité de salut public, des armes furent distribuées à ces hommes de dévouement qui n'avaient jamais fait défaut à la patrie, aux braves ouvriers des faubourgs. Barras fut nommé général en chef de l'armée de l'intérieur. On plaça sous son commandement les compagnies de volontaires qui avaient pris le nom de bataillons de patriotes de 89, ainsi qu'un corps de sept mille hommes du camp de Paris, et on lui enjoignit de prendre tous les moyens pour écraser les factieux.

Bonaparte, qui se trouvait alors dans la capitale, et qui déjà avait obtenu le grade de général de brigade, vint offrir ses services à Barras. Celui-ci eut le bon esprit de le nommer commandant en second, et de lui laisser la direction des mesures à prendre pour comprimer les royalistes. Le jeune général jugea du premier coup d'œil qu'il ne devait faire usage que d'artillerie avec des adversaires supérieurs en nombre et parfaitement armés; il disposa en conséquence plusieurs batteries au Pont-Tournant, à la tête du pont Louis XV, à celle du pont Royal, au Carrousel et à l'embranchement des rues qui aboutissaient aux Tuileries.

Au matin, la fusillade s'engagea : les artilleurs, suivant les instructions qu'ils avaient reçues, pointèrent leurs pièces sur les insurgés, foudroyèrent les rues Saint-Florentin, Saint-Nicaise, Saint-Honoré, de l'Échelle, de Rohan, et en moins de deux heures déblayèrent les abords du Palais-National. On compte qu'il périt dans cette meurtrière journée du 13 vendémiaire onze à douze cents personnes. Le lendemain, Bonaparte fut présenté à la Convention comme le sauveur de la patrie, et nommé par acclamations général en chef de l'armée de l'intérieur.

Quant aux républicains qui avaient si bravement pris la défense des représentants, ils furent encore une fois joués par les thermidoriens. Sous prétexte d'enlever aux conspirateurs les moyens de nuire à la tranquillité, on ordonna un désarmement général, et on enleva aux patriotes les fusils qu'on leur avait confiés.

Le 4 brumaire an IV, 26 octobre 1795, la Convention tint sa dernière session, et se forma en corps électoral pour nommer une partie des députés qui devaient siéger aux nouvelles chambres, et que les assemblées primaires n'avaient point élus. Le nombre des membres était fixé à deux cent cinquante pour le conseil des Anciens et à cinq cents pour l'autre conseil, ainsi que l'indiquait son nom; un tiers des membres devait être renouvelé chaque année à tour de rôle.

Dès que les conseils législatifs furent constitués, ils nommèrent les cinq membres qui devaient être chargés du pouvoir exécutif; Barras, Rewbell, la Réveillère-Lépaux, Letourneur et Carnot, choisis par leurs collègues, s'établirent au Luxembourg le 18 brumaire an IV, 10 novembre 1795,

et commencèrentc e gouvernement déplorable qu'on nomme le Directoire.

Au moment où ils prenaient l'administration de la République, il ne restait presque plus en France d'hommes énergiques; les uns avaient péri dans les tourmentes civiles ou sur les premiers champs de bataille; les autres s'étaient réfugiés aux armées. La nation, affaiblie par les convulsions passées, semblait être tombée dans un sommeil léthargique; les citoyens laissaient les destinées de l'état à la merci des passions et des intérêts particuliers; les grandes masses, fatiguées d'agir dans les révolutions du pouvoir, paraissaient décidées à ne plus entrer dans les débats politiques. Ainsi les directeurs n'avaient réellement à redouter que l'opposition des royalistes et des privilégiés obscurs, que la Constituante avait frappés lors de la suppression des dîmes, des droits seigneuriaux, des jurandes, et de toutes les charges de robe et de finances qui alimentaient la portion la plus riche, la plus influente et la plus égoïste de la nation. Ils jugèrent donc inutile d'imiter les thermidoriens, de se faire de l'échafaud un moyen de gouvernement, et se contentèrent, pour dominer une telle classe d'hommes, d'employer la fourberie, la délation et les mesures ignobles de police. A cet effet, ils organisèrent des légions de limiers de tous rangs et de toutes professions; ils semèrent la discorde dans les partis, les excitèrent les uns contre les autres; forgèrent des conspirations imaginaires, et établirent enfin le système d'espionnage qui aujourd'hui encore régit la France, système auquel nous avons dû notre démoralisation politique, l'oubli des vertus nationales et la honte de notre soumission au despotisme.

Néanmoins nous devons reconnaître que le Directoire fit des choses bonnes et utiles; il ordonna entre autres la fermeture de la Bourse, ce temple du vol légal, et poursuivit activement les agioteurs qui ruinaient le crédit public; il termina également les négociations avec l'Autriche pour l'échange de la jeune fille de Louis XVI contre les députés Quinette, Bancal, Lamarque, Camus et le ministre Beurnonville, livrés par le traître Dumourier, ainsi que Drouet, Maret et Sémonville, qui avaient été arrêtés par les impériaux au mépris du droit des gens.

Le nouvel ordre de choses, malgré les précautions extraordinaires dont il s'entourait, vit plusieurs fois son existence menacée par les royalistes et par les républicains. Il dompta les premiers en faisant fermer les clubs qu'ils avaient établis sous le nom de Société de Noailles. Quant aux seconds, il fut contraint d'employer les moyens extrêmes pour les soumettre. Les démocrates purs échappés aux proscriptions des thermidoriens et des monarchistes s'étaient réunis en aggrégation et avaient formé le club des Panthéonistes, placé sous la présidence du journaliste Babœuf, créateur d'une nouvelle théorie politique. Leur but était de préparer un mouvement insurrectionnel, d'anéantir la constitution de l'an III, non pour substituer un gouvernement à un autre, puisqu'ils avaient expérimenté que sous une monarchie comme sous une république les riches accaparaient le pouvoir et opprimaient les prolétaires, mais pour changer entièrement l'organisation sociale, et établir en principe que la propriété individuelle étant l'unique cause de l'esclavage des hommes, on devait fonder les sociétés sur

une communauté de biens, de travaux et de jouissances. Le Directoire, effrayé du progrès que le babouvisme faisait dans les masses, prit le parti d'ordonner la dissolution de la société. Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur, se trouva chargé de faire exécuter le décret, et vint lui-même procéder à la fermeture de la salle.

Cette persécution, loin d'abattre le courage des patriotes, servit au contraire à accroître leur audace, en leur démontrant l'urgence de donner une nouvelle impulsion à leurs doctrines pour en accélérer la réalisation. Ils instituèrent d'abord un comité de salut public, composé des citoyens Antonelli, Buonarotti, Sylvain Maréchal et Babœuf; ensuite ils créèrent un conseil des douze, qui avait mission de propager leurs idées parmi les soldats, dans la milice nationale et surtout parmi les classes ouvrières; enfin, quand ils jugèrent le moment favorable, ils dressèrent un acte insurrectionnel, et se préparèrent à donner le signal de la nouvelle révolution. Malheureusement des traîtres s'étaient glissés dans leurs rangs. Le ministre de la police fut instruit de ce qui se passait; les chefs des conjurés furent arrêtés, transférés à Vendôme, jugés par la haute cour nationale qui siégeait dans cette ville, et condamnés à mort. Babœuf, pour éviter l'échafaud, se poignarda dans sa prison.

Si le Directoire parvenait fatalement à étouffer tout esprit national, à dominer les classes aisées de la société, à annihiler l'impulsion que la Montagne avait imprimée aux masses, il n'en était pas de même à l'égard de l'armée, qui avait conservé dans toute leur pureté les idées républicaines. Il faut dire aussi qu'une des causes déterminantes de cette

situation exceptionnelle de l'armée était dans la direction tout à la fois prudente et énergique de Carnot, qui avait été chargé par ses collègues des mouvements militaires et de la conduite des troupes. Ce fut lui qui conçut et mit à exécution cet admirable plan de guerre, qui consistait à envahir le territoire ennemi en Italie et en Allemagne, pour contraindre les rois coalisés à s'éloigner de nos frontières, et pour soulager les finances de la République en entretenant les troupes sur les provinces conquises. Il choisit pour le seconder dans ses projets des généraux actifs, entreprenants, pleins d'ardeur, et qui avaient leur réputation à faire: Jourdan fut envoyé à l'armée de Sambre-et-Meuse; Moreau à celle de Rhin-et-Moselle, en remplacement de Pichegru, dont on soupçonnait déjà les liaisons avec les émigrés; le commandement en chef de l'armée d'Italie fut donné au général Bonaparte, qui atteignait alors sa vingt-septième année, et qui venait d'épouser Joséphine Tascher de la Pagerie, veuve du vicomte de Beauharnais.

Le jeune général se hâta d'accourir à Nice, où se trouvait l'arrière-garde de son armée, qui attendait dans le dénûment le plus absolu des secours d'argent et des renforts. L'effectif de ses troupes était de quarante-deux mille soldats, et il avait devant lui l'armée autrichienne forte de quarante mille hommes, et celle des Austro-Sardes qui en comptait vingt-deux mille. Bonaparte commença par faire payer aux troupes la solde arriérée afin de rétablir la confiance; ensuite il s'élança en avant, culbuta les ennemis, remporta les victoires de Montenotte, de Millesimo, de Dego, de Mondovi, de Castiglione et d'autres encore; força le roi de Sardaigne

à capituler, lui fit céder à la France la Savoie, Nice, Tende; contraignit le roi de Modène à poser les armes; le souverain pontife à faire sa soumission; s'empara des villes de Crémone, de Milan, de Mantoue; battit trois généraux en chef, Beaulieu, le feld-maréchal Wurmser et l'archiduc Charles; et amena l'empereur d'Autriche à demander la paix. Cette campagne d'Italie ne fut qu'une suite de victoires aussi brillantes que fécondes en résultats. Bonaparte exerça naturellement une grande influence dans les traités: comme il avait été l'âme de la guerre, il devint l'âme de la pacification et régla les destinées de l'Italie; il créa la République Cisalpine, qui comprenait les villes de Milan, Modène, Ferrare, Bologne et de la Romagne; il changea le gouvernement oligarchique de Gênes, remplaça son ancienne dénomination de République de Gênes par celle de République Ligurienne, et l'installa sur des bases démocratiques. Pour résumer les exploits du héros et de son armée, nous transcrirons l'inscription placée sur un drapeau que les deux Conseils décernèrent aux troupes d'Italie. — Cent cinquante mille prisonniers. — Cent soixante-dix drapeaux enlevés aux ennemis. — Cinq cent cinquante pièces de siége. — Six cents pièces de campagne. — Cinq équipages de pont. — Neuf vaisseaux de 64 canons. — Douze frégates de 32. — Douze corvettes, dix-huit galères. — Armistice avec le roi de Sardaigne. — Convention avec Gênes. — Armistice avec le roi de Modène, le roi de Naples, le pape. — Préliminaires de Léoben. — Donné la liberté aux peuples de Bologne, de Ferrare, Modène, Massa Carrara, de la Romagne, de la Lombardie, aux peuples du département de Corcyre, de la mer

Égée, d'Ithaque. — Envoyé à Paris les chefs-d'œuvre de Michel-Ange, du Guerchin, du Titien, de Paul Véronèse, du Corrège, d'Albane, des Carrache, de Raphaël, de Léonard de Vinci, etc., etc.....

Si la France était triomphante au dehors, grâce au courage des républicains qui composaient ses armées, par compensation elle était languissante au dedans et déchirée par des factions. Aux bandes de chouans domptées par le général Hoche avaient succédé les compagnies de Jésus et du Soleil, les compagnies de chauffeurs, toutes composées de paysans fanatiques et commandées par des prêtres, par des nobles ou par des jésuites. N'osant plus affronter les troupes républicaines, les royalistes s'étaient faits voleurs et assassins; ils n'attaquaient plus au grand jour, ils se glissaient la nuit dans les habitations occupées par les acquéreurs des biens d'émigrés, tuaient les domestiques, garrottaient les maîtres et leur brûlaient les pieds jusqu'à ce que la douleur les eût contraints de découvrir l'endroit où se trouvait leur argent. L'influence monarchiste avait fait de tels progrès, que dans les Conseils les députés démocrates ne pouvaient élever la voix contre les auteurs de ces atrocités sans exciter les clameurs forcenées des partisans de la famille déchue. Bientôt même les contre-révolutionnaires se trouvèrent assez puissants pour faire entrer au directoire, en remplacement de Letourneur, un monarchiste nommé Barthélemy.

Le nouveau Directeur se rallia à Pichegru, qui était à Paris, réorganisa le club de Clichy, enrôla cinq ou six mille émigrés rentrés en France, et marcha tête levée à une réaction royaliste.

Un grand nombre de conventionnels de l'ancienne faction des girondins vinrent grossir les rangs des conjurés, ainsi que plusieurs journalistes stipendiés par l'Angleterre; Barras lui-même songea à entrer dans le complot, et fit proposer au comte de Provence son concours, moyennant le payement d'une somme de douze millions, l'assurance du pardon pour son vote régicide et la conservation de ses anciens titres féodaux. Mais soit que les garanties offertes par le prince ne lui eussent pas paru satisfaisantes, soit qu'il eût été effrayé des menaces du général Bonaparte, qui avait écrit d'Italie au Directoire qu'à la première nouvelle d'une contre-révolution il marcherait sur Paris, Barras rompit les négociations commencées, et s'occupa des moyens de faire tourner à son profit la conspiration, en lui donnant des proportions gigantesques et en enveloppant dans la proscription son collègue Carnot, dont la sévère probité était un obstacle continuel à ses déprédations. Il s'entendit à cet effet avec Rewbell et la Réveillère-Lépaux, et prit immédiatement ses dispositions pour assurer le coup d'état qu'il méditait.

Le 18 fructidor de l'an V, 4 septembre 1797, à trois heures du matin, le canon donna le signal; les troupes qui avaient été mises sous le commandement d'Augereau vinrent occuper le jardin des Tuileries, les ponts, les quais, et interceptèrent toute communication entre les deux rives de la Seine. Au point du jour les Conseils furent investis; la commission des inspecteurs du Conseil des Cinq-Cents et de celui des Anciens furent arrêtées, ainsi que Pichegru et le directeur Barthélemy : Carnot, que l'infâme Barras avait résolu d'envelopper dans l'affaire, parvint à s'échapper. Ensuite le

triumvirat Rewbell, la Réveillère-Lépaux et Barras, profita de la terreur qu'il inspirait aux députés, fit nommer une commission extraordinaire pour juger ceux qu'il avait fait arrêter. Cinquante-trois représentants de l'un et de l'autre Conseil, les deux directeurs Barthélemy et Carnot; plusieurs personnes, les unes coupables, les autres innocentes, et quelques journalistes, furent condamnés à la déportation. Barras parvint ainsi à éloigner les hommes dont les vertus le gênaient, et qui, à l'exemple de Carnot, ne voulaient point transiger avec leur conscience.

Ce coup d'état terminé, le parti triomphant s'occupa d'affermir son autorité : pour se rallier les royalistes, il commença par faire mettre en liberté les duchesses d'Orléans, de Bourbon, et le prince de Conti; il les fit conduire hors du territoire, et leur alloua une pension de 100,000 livres pour la duchesse d'Orléans, et une de 50,000 pour la duchesse de Bourbon et le prince de Conti; puis le Directoire chercha à se rattacher les anciens girondins en faisant nommer deux membres de cette faction, Merlin de Douai et Neufchâteau, en remplacement des directeurs révoqués. Quant aux chefs de l'armée dont il redoutait l'ambition, il suivit à leur égard une politique toute différente : au lieu de témoigner de la reconnaissance aux généraux qui l'avaient aidé soit de leur concours actif, soit de leur concours moral, il chercha à les arrêter dans leur carrière militaire.

En cela, Barras et ses collègues commirent une faute énorme; car il était souverainement impolitique d'affronter l'opinion de la France et de condamner à l'inaction des hommes qui s'étaient couverts de gloire et qui avaient rendu

d'éminents services à la patrie. Moreau fut réformé, quoiqu'il eût dénoncé Pichegru et contribué à éclairer le gouvernement sur le plan de la conjuration; Bernadotte fut jeté malgré lui dans la carrière diplomatique, et un peu plus tard le vainqueur de l'Italie fut envoyé en Égypte, dans le secret espoir que sa fortune échouerait sur ces plages lointaines.

Bonaparte, après la paix de Campo-Formio conclue avec François II, était revenu à Paris, apportant lui-même le traité en vertu duquel l'empereur d'Allemagne abandonnait à la République ses droits sur les Pays-Bas, et consentait à la cession de tout le littoral de la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'au confluent de la Nèthe, ainsi qu'à l'occupation de la ville de Mayence. Le jeune général avait été accueilli avec un enthousiasme extraordinaire: les populations s'étaient portées à sa rencontre; il avait été applaudi dans les spectacles, loué à la tribune, recherché par les membres les plus influents des Conseils; on avait frappé des médailles en son honneur, on lui avait offert des banquets, on l'avait reçu à l'Institut en remplacement de Carnot. C'était plus qu'il n'en fallait pour offusquer cinq magistrats sans renommée, sans mérite, sans popularité; le Directoire lui enleva le commandement en chef de l'armée d'Italie, nomma Berthier pour le remplacer et le laissa sans emploi, sous prétexte de le réserver pour une expédition contre l'Angleterre. Mais comme les préparatifs d'une descente sur les côtes de la Grande-Bretagne traînaient en longueur, les directeurs se déterminèrent à éloigner de Paris un rival dangereux pour leur ambition, et organisèrent une expédition contre l'Égypte.

Trente-six mille hommes furent placés sous le comman-

dement de Bonaparte, ainsi que les généraux Kléber, Caffarelli, Reynier, Desaix, Lannes, Dumas, Murat, Davoust, Andréossy, Belliard, Menou, Zayonscheck, Dammartin et Berthier, qui avait été rappelé d'Italie.

L'escadre, qui était sous les ordres de l'amiral Brueys, appareilla le 24 prairial an VI, 12 juin 1798. Bonaparte enleva d'abord l'île de Malte, qui capitula presque sans résistance; et dix-neuf jours après avoir quitté les côtes de France il débarqua en Égypte. Dès le lendemain, il s'empara de la ville d'Alexandrie; Rosette éprouva bientôt le même sort; enfin il gagna la célèbre bataille des Pyramides, et fit son entrée dans la ville du Caire, capitale de l'Égypte. Alors, se croyant arrivé au terme de ses travaux, il songea à retourner en France et à se rapprocher du théâtre où il prévoyait qu'il devait jouer le premier rôle; mais le désastre d'Aboukir, en le privant du secours de la flotte, le contraignit à retarder l'exécution de ses projets et à demeurer en Orient.

Cette funeste bataille navale ouvrit la série de revers qui accablèrent la République. Les Anglais, exaltés par la victoire qu'ils avaient remportée, reprirent de l'audace, et organisèrent une coalition plus formidable qu'aucune de celles qui s'étaient levées contre la France. La Grande-Bretagne, la Russie, la Turquie, le Portugal, le royaume de Naples, l'Autriche, mirent sur pied des armées considérables et les placèrent sous le commandement de l'archiduc Charles et de Suwarow, qui passaient pour les plus habiles parmi les généraux ennemis. La France avait, du côté du Nord, pour résister à ces masses bien organisées et bien équipées trois corps d'armée qui s'élevaient en totalité à soixante et quel-

ques mille hommes, et du côté du Midi, cent seize mille soldats dispersés au milieu de populations fanatiques, toujours prêtes à s'insurger, et répandus dans les états romains, en Toscane et en Piémont. En outre, la plupart des troupes étaient dans un état pitoyable; l'artillerie se trouvait presque dépourvue de munitions, la cavalerie mal montée. Mais ce qu'il y avait de plus déplorable, c'était le désordre qui régnait dans le gouvernement, par suite de l'impéritie et de l'imprévoyance du Directoire. Les institutions étaient bouleversées, les lois perverties, les finances épuisées, les coffres de la trésorerie à sec, et l'arriéré était incalculable; l'insurrection royaliste relevait la tête dans la Vendée; l'immoralité la plus grossière, affichée par les directeurs eux-mêmes, avait dépravé les mœurs; enfin la France était descendue au dernier degré de l'abjection politique et morale.

Au milieu de désastres sans nombre, de défaites, de trahisons, on atteignit l'époque du renouvellement du tiers des députés. Les élections se ressentirent du mécontentement général et firent entrer un grand nombre de républicains démocrates dans les deux Conseils. Dès ce moment, il se manifesta une opposition violente contre le Directoire. Chaque jour la tribune retentit de dénonciations contre les agents concussionnaires; contre Rewbell, qui venait tout nouvellement d'être remplacé dans son poste de directeur par Sieyès; contre l'ex-ministre Talleyrand de Périgord, le même qui, évêque d'Autun, avait célébré la messe du 14 juillet 1790, lors de la fête de la fédération, prêtre renégat, diplomate cauteleux, ambitieux, égoïste, spoliateur; contre Rapinat, commissaire infidèle de la République en Suisse, et contre

plusieurs autres fonctionnaires décriés pour le scandale de leurs vols. Enfin le Corps législatif en vint à demander hautement l'exclusion du Directoire de Merlin et de la Réveillère-Lépaux. Tous deux prévinrent la déchéance qui allait les frapper en donnant leur démission; ils furent remplacés par Roger-Ducos et par le général Moulins.

Cet événement, connu dans les fastes de la République sous le nom de Journée du 30 prairial, donna une nouvelle impulsion aux esprits, et aida la France à réparer ses pertes et à reprendre l'offensive sur tous les points. Pour un instant les républicains démocrates triomphèrent aux Cinq-Cents, ou plutôt il y eut dans ce Conseil une unanimité, commandée par l'indignation ou par la nécessité, pour l'adoption de mesures tendant à restreindre l'influence du Directoire, et à lui enlever la disposition des fonds de l'état. On s'occupa de préparer des lois pour assurer la liberté politique, soit dans les élections, soit dans les chambres; on se proposa de limiter le droit de guerre et de conquête, d'organiser la liberté politique, de déterminer les conditions de la mise en état de siége, de mettre un terme au despotisme du sabre sur lequel s'appuyaient les gouvernants, de rendre aux citoyens la faculté de se former en sociétés politiques, et de rappeler les patriotes dans les fonctions publiques.

Mais ces tendances d'une réaction républicaine entièrement radicale ne tardèrent pas à épouvanter les ambitieux, qui ne s'étaient rangés dans l'opposition que pour s'en faire un marchepied et s'élever au pouvoir. Plusieurs, et Lucien Bonaparte à leur tête, se prononcèrent contre les réactionnaires, déclarèrent ouvertement dans les Conseils qu'ils

s'opposeraient de tout leur pouvoir à ceux qui voudraient dépasser la ligne constitutionnelle, retourner au régime de la Montagne, et demandèrent que tous les députés renouvelassent l'engagement de ne porter aucune atteinte à la constitution de l'an III. Cependant, au moment où Lucien s'engageait par serment à maintenir l'acte constitutionnel, il méditait un changement politique avec Sieyès. Déjà même les deux conjurés avaient écrit au général Bonaparte pour presser son retour en France, afin d'avoir sous la main un homme d'exécution.

Bonaparte se rendit à leurs désirs, remit le commandement de l'armée d'Égypte à Kléber, et s'embarqua à la fin d'août, emmenant avec lui Berthier, Murat, Lannes, Andréossy et quelques autres de ses lieutenants les plus dévoués à sa fortune. Le 6 octobre il débarquait à Fréjus, ayant échappé aux croisières anglaises. Immédiatement après il partit en poste pour Paris. Son brusque retour étonna bien des gens : plusieurs ne laissèrent pas que de l'interpréter d'une manière très-défavorable pour le général, jusqu'à l'appeler désertion ; mais la masse de la nation, fatiguée du despotisme directorial, l'accueillit avec enthousiasme.

Lucien et Sieyès marchaient à leur but ; Roger-Ducos s'était attaché au directeur son collègue comme un satellite à sa planète ; un grand nombre de membres du Conseil des Anciens, quelques-uns des Cinq-Cents, l'infâme Fouché de Nantes, le fourbe Talleyrand, tous deux prêtres défroqués, Réal, Regnault de Saint-Jean d'Angely, et une foule d'intrigants politiques, s'étaient ralliés à leur parti. De l'autre côté se trouvaient les directeurs Gohier et Moulins, la majorité du

Conseil des Cinq-Cents et tous les républicains. Barras gardait une lâche neutralité. Dans les deux factions on cherchait à attirer Bonaparte. L'adroit général feignit d'hésiter dans le parti qu'il devait prendre: il assista aux réunions des conjurés et des républicains pour connaître leurs moyens d'attaque et de défense; il flatta les uns et les autres sans toutefois rien promettre; enfin il s'étudia à les tromper tous pour les faire concourir à sa propre élévation.

Quand les conjurés se crurent assez forts ils engagèrent la lutte. Sieyès demanda la démission de Bernadotte, ministre de la guerre, dont les principes démocratiques, l'énergie et les talents pouvaient compromettre le succès de l'entreprise. Celui-ci refusa d'obéir. Le directeur passa outre et donna le portefeuille à Dubois-Crancé. Aussitôt le Conseil des Cinq-Cents entra en fermentation; les directeurs Gohier et Moulins s'agitèrent, mais sans oser prendre aucune détermination. Barras affecta de ne point se montrer.

Les conjurés, enhardis par la faiblesse de leurs adversaires, brusquèrent alors le coup d'état qu'ils méditaient; ils se réunirent chez Lemercier, président du Conseil des Anciens, et arrêtèrent qu'ils feraient usage du droit que la Constitution laissait exclusivement aux Anciens de changer la résidence du Corps législatif, pour isoler les députés de la capitale. La commission des inspecteurs prépara les lettres de convocation dans la soirée. Le lendemain, 18 brumaire an VIII, 9 novembre 1799, à cinq heures du matin, la même commission se réunit, envoya les lettres au domicile des membres du Conseil, en ayant soin de ne pas en adresser à ceux que l'on soupçonnait de républicanisme.

Les représentants, surpris de cette convocation extraordinaire, se hâtèrent d'accourir aux Tuileries. Au fur et à mesure de leur arrivée, ceux qui étaient dans le secret venaient les instruire de la prétendue découverte d'une conspiration anarchiste, et de l'urgence de prévenir l'exécution du complot des Jacobins par un acte de vigueur. Quand ils furent réunis au nombre de cent cinquante membres, formant la majorité nécessaire pour délibérer, Lemercier ouvrit la séance. Le Conseil, abusé par les déclamations du président de la commission des inspecteurs, décréta que le Corps législatif serait transféré à Saint-Cloud et que les deux chambres y siégeraient dans les deux ailes du palais, le lendemain 19 brumaire, à midi; il interdit aux députés toute continuation de fonctions et de délibérations avant ce temps; il chargea le général Bonaparte de l'exécution de ce décret, l'autorisa à prendre toutes les mesures nécessaires pour la sûreté de la représentation nationale, et mit sous ses ordres les troupes de ligne, la garde nationale sédentaire, et la garde du Corps législatif. Aussitôt que Bonaparte se vit investi du commandement général des troupes, il appela auprès de sa personne les officiers supérieurs qu'il voulait employer, ainsi que ceux dont il croyait devoir paralyser l'action; ensuite il monta à cheval, se rendit au Conseil des Anciens, prêta le serment d'obéissance aux décrets de l'assemblée : après quoi, il déféra les commandements, régla la marche des troupes, et rédigea ses proclamations avec son chef d'état-major Berthier, qui expédiait les ordres comme s'il eût été déjà ministre de la guerre. En quelques heures l'enceinte de la représentation nationale fut envahie par les

soldats; toutes les barrières furent fermées et gardées par des corps de troupes, les départs des courriers furent suspendus, et Paris se trouva comme en état de siége.

Cependant Gohier et Moulins, les deux directeurs républicains, étaient restés à leur poste, et paraissaient disposés à résister énergiquement aux conjurés; malheureusement, ils délibérèrent au lieu d'agir, et commirent la faute de faire appeler Barras pour former la majorité et donner un caractère légal à leurs délibérations. Celui-ci, qui s'était laissé circonvenir par Talleyrand et Bruix, venait de donner sa démission et s'était retiré à Gros-Bois.

Par cette défection, la journée du 18 se trouva décidée en faveur des conjurés. Néanmoins, des réunions de patriotes se prolongèrent jusque dans la nuit pour aviser aux moyens de sauver la liberté; mais aucun projet n'ayant présenté des garanties suffisantes de succès, les Pères de la patrie furent contraints de se séparer sans avoir rien déterminé.

Le 19 au matin les députés républicains se rendirent à Saint-Cloud, où déjà stationnait une force imposante commandée par le général Serrurier; ils traversèrent lentement les lignes de soldats et se dirigèrent vers les salles qui avaient été disposées pour les séances. A une heure, Bonaparte arriva avec son état-major, visita les troupes, et eut plusieurs entrevues secrètes avec les conjurés qui faisaient partie de l'un et de l'autre Conseil, qui tous deux étaient en séance. A quatre heures il se présenta aux Anciens pour expliquer sa conduite. Son discours, au lieu de rallier tous les suffrages, comme il s'y était attendu, excita de violents murmures. Un républicain se leva de son siége et le somma de s'expliquer

sur les motifs de sa rébellion envers la Constitution. Cette apostrophe hardie, l'attitude sévère et digne des représentants, lui causèrent un trouble, une émotion qu'il ne put maîtriser; il balbutia, répondit par quelques phrases incohérentes, protesta de son dévouement à la chose publique, et sortit en disant: « Qui m'aime me suive! »

Au Conseil des Cinq-Cents l'orage grondait avec plus de violence encore. Delbrel faisait entendre à la tribune ces paroles énergiques:

« Représentants du peuple, de grands dangers menacent » la République; et ceux qui veulent la détruire sont » ceux-mêmes qui, sous prétexte de la sauver, ont tiré le » glaive contre vous. En vain ces hypocrites conspirateurs » pensent vous intimider en déployant autour de cette en- » ceinte l'appareil formidable de la force. Non, les dé- » fenseurs de la patrie ne consentiront jamais à tourner » leurs armes contre ses représentants. Cependant, si d'in- » fâmes conjurés parvenaient à égarer le courage des sol- » dats, nous saurions mourir à notre poste en défendant les » libertés publiques contre les tyrans, contre les dictateurs » qui veulent l'opprimer. Nous voulons la Constitution ou » la mort! Les baïonnettes ne nous effrayent pas : nous » sommes libres ici. Je demande donc que tous les membres » du Conseil renouvellent à l'instant le serment de maintenir » la Constitution de l'an III. »

L'assemblée se leva en masse, en criant: « Point de dic- » tature! A bas les dictateurs! Vive la Constitution! » Ensuite chaque représentant, nominativement appelé, vint à la tribune jurer fidélité à la République. Le président lui-

même, Lucien Bonaparte, quitta le fauteuil et prononça la formule solennelle. Un seul député, Bergoeing, s'affranchit de l'engagement commun et donna sa démission. L'exaltation était parvenue au plus haut degré.

Ce fut en ce moment que parut Bonaparte, escorté par un peloton de grenadiers. Il s'avança seul et découvert, et fit signe de la main qu'il désirait parler à l'assemblée. Mais à la vue des soldats, l'indignation générale fit explosion, et des clameurs tumultueuses s'élevèrent de tous les points de la salle : « Quoi! des baïonnettes, des sabres, des hommes « armés ici, dans le sanctuaire de la représentation natio- » nale! Hors la loi le dictateur! A bas le traître! Mourons à » notre poste! Vive la République et la Constitution! Hors » la loi le dictateur! A bas le nouveau Cromwell! » Un député, le républicain Bigonnet, s'élança de son banc, et saisissant Bonaparte par le collet, cria d'une voix tonnante: « Que fais-tu, téméraire? Tu violes le sanctuaire des lois; » retire-toi! » En un instant le général fut entouré, pressé, menacé par la foule des représentants, et contraint de rejoindre ses soldats.

Après son départ, Lucien essaya de prendre la défense de son frère; sa voix fut couverte par les imprécations de l'assemblée. Un député cria : « Aujourd'hui Bonaparte a terni sa gloire! » Un autre : « Bonaparte s'est conduit en roi! » Un autre : « Je le voue à l'opprobre des républicains! » Un autre : « Je demande qu'il soit traduit à la barre pour rendre compte de sa conduite! » Un autre : « Aux voix la mise hors la loi du général Bonaparte! » Cette dernière motion se trouvant appuyée par la presque unanimité des représen-

tants, on somma le président de la mettre aux voix. Lucien voulut encore justifier la conduite de son frère; il fut interrompu dès les premières paroles par les cris redoublés : « Hors la loi! » il crut la partie perdue; et tomba suffoqué par ses larmes. Au même instant un peloton de grenadiers du Corps législatif entra l'arme au bras dans la salle, fendit la foule, pénétra jusqu'à Lucien, l'enleva hors de l'assemblée, et le ramena auprès de Bonaparte.

Celui-ci était pâle, morne, et encore tout ému de la scène où il avait joué un si triste rôle : à la vue de son frère il reprit courage, réunit en conseil les principaux conjurés; et d'après leur avis se détermina à emporter la journée par tous les moyens, par la ruse, par la violence, et même par d'atroces calomnies, en trompant les soldats, en signalant les républicains comme des brigands et des assassins soldés par l'Angleterre. Lucien, couvert de la toge et du manteau des mandataires du peuple, s'élança à cheval au milieu des troupes, et leur adressa cette harangue, qui fut imprimée sur-le-champ et répandue avec profusion :

« Citoyens soldats, moi, le président du Conseil des Cinq-Cents, je vous déclare que l'immense majorité des représentants est dans ce moment sous la terreur de quelques jacobins à stylets, qui assiégent la tribune, présentent la mort à leurs collègues, et enlèvent par leurs menaces les délibérations les plus affreuses.

» Je vous déclare que ces audacieux brigands se sont mis en révolte contre le Conseil des Anciens, et ont osé parler de mettre hors la loi le général chargé d'assurer l'exécution des décrets, comme si nous étions encore au temps de leur règne,

où ces mots « hors la loi » faisaient tomber les têtes les plus chères à la patrie.

» Je vous déclare que ces furieux se sont mis eux-mêmes hors la loi par leurs attentats contre la liberté du Conseil. Au nom du peuple français, qui depuis tant d'années est le jouet de ces misérables enfants de la terreur, je confie aux guerriers le soin de sauver la majorité de leurs représentants, afin que, délivrée des stylets par les baïonnettes, elle puisse délibérer sur le sort de la République.

» Généraux, et vous, soldats, vous ne reconnaîtrez pour législateurs que les députés qui vont se rendre auprès de moi! Quant à ceux qui resteraient dans l'Orangerie, que la force les expulse!..... Ces brigands ne sont plus les représentants du peuple, ce sont les représentants du poignard! »

Bonaparte, dans sa harangue, reproduisit les mêmes menaces, les mêmes ordres, les mêmes calomnies. Le général Serrurier parcourut à son tour les rangs des soldats, en répétant : « Camarades, le Conseil des Cinq-Cents a voulu assassiner notre général. » Les soldats, abusés par cet odieux mensonge, répondirent par les cris de « Vive Bonaparte! » Quelques agents de police, déguisés en ouvriers, mêlèrent leurs acclamations à celles des troupes, et ajoutèrent : « A » bas les Jacobins! A bas les 93! »

A ces clameurs succédèrent le roulement des tambours, le bruit des armes, le pas de charge..... L'ordre était donné de faire évacuer la salle des Cinq-Cents. Des grenadiers envahirent le temple des lois, l'arme au bras; le général Leclerc était à leur tête. Les représentants se placèrent avec calme sur leurs siéges. Le commandant éleva la voix et les

invita à se retirer. Ils conservèrent la même attitude. Un officier reprit : « Grenadiers, en avant! Tambours, la charge! » Les soldats obéirent, mais avec hésitation, avec lenteur, et pénétrèrent dans toute la longueur de la salle en présentant la baïonnette. Les députés, au lieu de fuir, demeurèrent à leur place, attendirent les grenadiers, découvrant leur poitrine et faisant retentir les voûtes des cris de « Vive la République! Mourons pour la liberté! » Enfin une partie des représentants fut poussée hors de la salle; ceux qui voulaient mourir sur leurs bancs furent emportés par les soldats, sans autre violence, sans injure, tellement la conduite des législateurs les avait frappés d'admiration.

Il était cinq heures et demie quand la salle fut totalement évacuée et fermée. Après la défaite des républicains, les conjurés s'occupèrent de donner à leurs actes une apparence de légalité, et de faire approuver leur conduite par les débris de cette même assemblée qu'ils avaient violemment expulsée. Lucien parvint à réunir dans l'orangerie de Saint-Cloud une trentaine de députés, forma un simulacre de représentation nationale, et fit rendre les décrets suivants :

« Le Conseil des Cinq-Cents, considérant que le général Bonaparte, les généraux et l'armée sous ses ordres ont sauvé la République, déclare qu'ils ont bien mérité de la patrie.

» En outre, considérant la situation de la France, déclare l'urgence et prend les résolutions suivantes :

» Il n'y a plus de Directoire. Une commission consulaire exécutive, composée des citoyens Sieyès, Roger-Ducos, ex-directeurs, et Bonaparte, sera chargée de la plénitude du

pouvoir. Les trois membres de cette commission porteront le nom de Consuls de la République française. »

» Ils seront chargés spécialement d'organiser l'ordre dans toutes les parties de l'administration, et de rétablir la tranquillité intérieure.

» Le Corps Législatif est ajourné, et pendant sa vacance, deux commissions tirées de son sein statueront, avec la proposition formelle et nécessaire de la commission consulaire, sur toutes les mesures de police, de législation et de finances. Elles seront en outre chargées de préparer les changements à apporter aux dispositions organiques de la Constitution, dont l'expérience a fait sentir les graves inconvénients. »

Au Conseil des Anciens la loi fut également votée sans opposition, la plupart des membres présents étant vendus aux conjurés et les républicains ayant été éliminés.

Ainsi fut accomplie la révolution du 18 brumaire; ainsi s'exécuta le passage de la Constitution de l'an III au Consulat.

Sans doute la manière dont Bonaparte consul usa du pouvoir dans l'intérêt de la France et pour les progrès de la démocratie, contribue puissamment à le faire absoudre de la violation flagrante des lois du pays dont il se rendit coupable; mais l'histoire, inflexible dans ses jugements, austère dans ses principes, doit flétrir au nom de la morale publique les impostures et les calomnies dont firent usage contre les républicains ceux qui se proclamèrent les libérateurs de la patrie, quand le succès eut couronné leurs efforts.

DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

PIE VII,

259e PAPE.

FRANÇOIS II,	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,
empereur d'Allemagne,	NAPOLÉON Ier,
devenu	empereur des Français.
FRANÇOIS Ier,	LOUIS XVIII,
empereur d'Autriche.	roi de France.

Conclave à Venise. — Bonaparte, consul, fait élire pape, sous le nom de Pie VII, le moine Chiaramonti. — Origine du nouveau pontife. — Ses doctrines républicaines. — Il déclare le premier consul fils aîné de l'Église. — Il donne le même titre au comte de Provence. — Fourberie du saint-père. — Concordat de 1801. — Pie VII rétablit les jésuites en Russie. — Réaction catholique en France. — Organisation des siéges épiscopaux. — Publication des articles organiques. — Le pape proteste contre cette addition au concordat. — Division entre les prélats français. — Changements politiques survenus en France. — Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier. — Pie VII reçoit l'ordre de venir à Paris pour le sacrer. — Lâche obséquiosité du saint-père envers Bonaparte. — Le pape veut canoniser un des parents de l'empereur. — Prétentions ridicules du souverain pontife. — Rupture entre l'autel et le trône. — Retour de Pie VII à Rome. — Il devient l'ennemi le plus acharné de Napoléon. — Lettres de l'empereur à sa Sainteté. — Les Français occupent militairement la ville apostolique. — Pie VII est dépouillé de sa souveraineté temporelle. — Le pape excommunie l'empereur. — Sa Sainteté est conduite prisonnière à Savone. — Les cardinaux rouges

et les cardinaux noirs. — Concile national. — Concessions du saint-père. — Bref pontifical. — Pie VII est conduit en France. — Il signe un nouveau concordat à Fontainebleau. — Rétractation du pape. — Sa Sainteté rejette le concordat qu'elle avait accordé en vertu de son pouvoir infaillible, et déclare qu'elle a agi sous l'inspiration de l'esprit des ténèbres. — Napoléon renvoie le pontife en Italie. — Bulle du rétablissement solennel des jésuites dans toute l'Europe. — Chute de l'empereur. — Retour des Bourbons en France. — Pie VII envoie complimenter Louis XVIII. — Accord provisoire pour l'Église gallicane. — Persécutions religieuses. — Mort du pontife.

Le dix-neuvième siècle s'ouvrait pour les peuples sous les plus favorables auspices; les rois, qui pendant un si grand nombre d'années avaient dominé les nations par la terreur, tremblaient à leur tour sur leurs trônes chancelants; les prêtres, qui depuis quatorze siècles avaient régné despotiquement sur les consciences pour le malheur de l'humanité, étaient réduits à conspirer dans l'ombre; la papauté, cette fatale et monstrueuse institution, qui avait été la cause de tant de calamités, de tant de désastres, de tant de persécutions, se trouvait, lors de la mort de Pie VI, à la veille d'être complétement anéantie. Mais les hommes n'étaient point suffisamment rassasiés de superstitions, et le triomphe de la liberté fut encore différé !

Bonaparte, consul, qui déjà songeait à couvrir son front du diadème de Charlemagne, et prévoyait le moment où il

aurait besoin d'un nouveau Léon III pour le sacrer, rassembla les pierres éparses de la Babel pontificale que la République venait de raser, et la réédifia de nouveau. Vingt jours après son avénement au pouvoir, trente-cinq cardinaux se réunirent à Venise pour faire cesser la vacance du saint-siége et donner un chef à l'Église.

Chaque puissance, selon l'usage, intrigua pour faire nommer une de ses créatures, et chercha à s'assurer les voix; la France l'emporta, soit qu'elle fût plus habilement servie ou qu'elle payât plus généreusement les votes; après cent quatre jours de discussions et de luttes, elle fit reporter la majorité sur le cardinal Barnabé-Louis Chiaramonti, qui fut proclamé pape le 14 mars 1800, sous le nom de Pie VII.

Le nouveau pontife n'était âgé que de cinquante-huit ans; il était de Césène, et fils du comte Scipion Chiaramonti et de la comtesse Ghini. Ses parents l'avaient fait entrer fort jeune dans l'ordre des bénédictins; plus tard, Pie VI, qui était allié à sa famille, l'avait successivement élevé à la dignité d'abbé, d'évêque de Tivoli, puis d'Imola, et enfin de cardinal. Dans ces différentes positions, il avait fait preuve d'une extrême flexibilité d'opinions; ainsi, après s'être montré partisan outré de l'absolutisme, il avait tout à coup tourné aux idées libérales, et à l'occasion de l'enclavement de son diocèse dans la République Cisalpine, il avait prononcé une superbe homélie où il prouvait, en s'appuyant sur les textes des Écritures, que pour être bon chrétien il fallait être démocrate. L'habile cardinal avait prévu qu'en affectant des sentiments républicains il s'assurerait la protection de la France et préparerait son élévation au trône pontifical.

Devenu pape, Chiaramonti poursuivit la politique cauteleuse qui lui avait valu la tiare; il épuisa toutes les formes adulatrices pour remercier le consul Bonaparte de l'appui qu'il lui avait prêté; il le proclama l'élu du ciel, le juste par excellence. Comme on doit le supposer, toutes ces lâches flatteries avaient un but intéressé; c'était d'obtenir l'intervention de la France, pour contraindre l'empereur d'Allemagne à lui permettre de quitter Venise, et à renoncer à son projet d'établissement du siége papal à Vienne.

Le premier consul accueillit favorablement ces réclamations, et notifia à François II qu'il eût à ne point mettre obstacle au départ de Pie VII. Sa Sainteté s'embarqua, gagna Pesaro, et s'achemina vers Rome. Les Français n'occupaient déjà plus la ville apostolique et avaient été remplacés par les Napolitains : le pape jugea alors qu'il était de bonne politique de se ménager des protecteurs dans tous les partis, et pour faire sa cour aux Bourbons de Naples, il se hâta d'instruire officiellement de son exaltation le comte de Provence, en lui donnant le titre de roi de France et de fils aîné de l'Église. Puis, sur la nouvelle que le premier consul avait franchi les Alpes et envahissait l'Italie pour la seconde fois à la tête d'une armée formidable, il écrivit à Bonaparte, lui donna également le titre de prince très-chrétien, de fils aîné de l'Église, et ouvrit les premières négociations relatives au fameux concordat qui fut définitivement conclu l'année suivante, le 15 juillet 1801.

Par cette convention, Pie VII transférait au chef du gouvernement français les droits et prérogatives dont avaient joui les anciens rois près le saint-siége; il autorisait même

les prêtres à prêter serment de fidélité à Bonaparte, sans s'inquiéter autrement du droit divin de la dynastie déchue. Le pape se réserva seulement l'institution canonique des évêques, afin de pouvoir paralyser en France l'action du culte, selon ses intérêts. Le premier consul eut la faiblesse d'accéder à cette clause, soit qu'il n'en prévît pas toutes les conséquences, soit qu'il voulût, à force de condescendance, s'assurer du dévouement de Pie VII pour ses desseins ultérieurs.

Il est vrai que, par compensation, sa Sainteté mit le clergé français aux pieds du conquérant, et imposa aux prêtres l'obligation de révéler au gouvernement toutes les conjurations dont la connaissance viendrait jusqu'à eux, c'est-à-dire d'envelopper les royalistes dans un vaste réseau, et de faire servir la religion à une sorte d'espionnage sacré.

Le concordat était à peine signé, que Pie VII entrait ouvertement dans une voie de réaction catholique, rétablissait en Russie la compagnie de Jésus, et faisait affluer les bons Pères en France, sous la dénomination d'adorateurs du sacré cœur et de sociétaires de la foi. Bientôt les couvents reparurent, les maisons professes se rouvrirent, et de tous ces repaires s'élancèrent des milliers de fanatiques, chargés d'abrutir les peuples et de les asservir.

Sa Sainteté avait été trop vite en besogne; la masse de la nation s'effraya des tentatives du clergé, et se prononça si énergiquement contre le retour aux superstitions catholiques, que le gouvernement consulaire fut obligé de différer jusqu'au 15 avril 1802 la publication du concordat conclu avec le saint-siége.

Bonaparte ayant eu le temps dans l'intervalle de disposer

les esprits à la soumission, le pape put s'occuper de la réorganisation du haut clergé en France.

Sur cent trente-cinq siéges épiscopaux qui existaient avant la révolution, cinquante-quatre étaient vacants par suite de la mort des titulaires ou de leur renonciation, et beaucoup d'autres par suite de l'absence volontaire des pasteurs, qui avaient refusé de prêter le serment civique et avaient émigré.

Dans les pays conquis de l'Allemagne, de la Flandre et de la Savoie, sur vingt-quatre diocèses, dix se trouvaient également libres par des motifs analogues. Le souverain pontife adressa une bulle aux évêques constitutionnels et aux prélats non assermentés, pour qu'ils donnassent leur démission et consentissent à une nouvelle élection, dans l'intérêt de l'Église. Les pasteurs assermentés obéirent et déposèrent leurs pouvoirs entre les mains des consuls; il n'en fut pas de même des évêques rebelles, qui avaient fui à l'étranger et qui se regardaient comme des martyrs; ils refusèrent d'adhérer aux mesures commandées par la cour de Rome, et qualifièrent la bulle pontificale de violente et d'irrégulière. Pie VII passa outre, déclara toutes les anciennes Églises supprimées, et promulgua le décret qui autorisait la nouvelle division du territoire de la République en dix archevêchés et cinquante-neuf évêchés. Ensuite il envoya à Paris le cardinal Caprara, son légat à latere, avec les pouvoirs les plus étendus, pour régler concurremment avec le ministre des cultes Portalis tout ce qui avait rapport à la religion.

Son éminence, dès le lendemain de son arrivée, eut une audience du premier consul; aussitôt après, elle se mit en devoir de délivrer les bulles d'institution canonique aux pré-

lats désignés par Bonaparte. Les choses se passèrent très-convenablement : l'exercice du culte catholique fut rétabli solennellement en France ; et le légat, en signe de satisfaction, publia un jubilé extraordinaire pour que les fidèles pussent racheter le pardon de leurs fautes. Un bien petit nombre consentit à encourager le trafic des indulgences, la majorité de la nation resta indifférente; quelques hommes énergiques et sincèrement dévoués à leur pays osèrent même blâmer la conduite du premier consul; le général Lannes, entre autres, dit à cette occasion : « Bonaparte se trempe dans » l'eau bénite, l'eau bénite le noiera. »

Il ne tarda pas en effet à reconnaître la faute capitale qu'il avait faite en se mettant sous la dépendance de la cour de Rome; le concordat était à peine promulgué, qu'il chercha à regagner pied à pied l'autorité dont il venait de se dépouiller si mal à propos, en publiant des articles organiques qui n'étaient autres que les quatre propositions du clergé français et les maximes de l'Église gallicane contenues dans la pragmatique-sanction. Ces articles rendaient indispensables l'autorisation du gouvernement pour la publication des bulles, brefs et rescrits de Rome, comme aussi pour l'exercice légitime du pouvoir des nonces, légats et autres envoyés du saint-siége; ils autorisaient les recours au conseil d'état en cas d'abus de pouvoir du pape, rendaient vaine toute exemption de la juridiction de l'ordinaire, et prescrivaient l'enseignement des quatre célèbres articles de 1682. Sa Sainteté s'irrita de voir le premier consul mettre des obstacles à ses projets de domination absolue, réclama contre les articles organiques comme hostiles à la religion et

contraires aux doctrines de l'Église, et fomenta secrètement des divisions dans le clergé français. Trente-six évêques, à son instigation, formulèrent une protestation contre les mesures prises par le gouvernement relativement à la diminution de l'ancien nombre d'évêchés; ils s'élevèrent avec force contre l'asservissement du pouvoir spirituel à l'autorité civile, contre les articles organiques; ils flétrirent du nom d'apostats les prélats qui les acceptaient et les déclarèrent excommuniés; ils attaquèrent même les bulles apostoliques et firent un manifeste en faveur des droits de Louis XVIII au trône, droits, disaient-ils, qu'il ne tenait que de Dieu, et qui imposaient aux Français, en vertu de la loi religieuse, des devoirs dont rien ne pouvait les dégager. Ces réclamations, appelées canoniques, avaient pour but d'infirmer le serment de fidélité au gouvernement établi, de soulever un schisme dans l'Église, et de faire revivre les anciennes prétentions des papes sur la France; mais l'hypocrite Chiaramonti avait affaire à un homme plus habile que lui, et il devait succomber dans la lutte.

Bonaparte, qui depuis le 18 brumaire s'était fait nommer successivement premier consul, consul à vie, et enfin empereur, au lieu de lui adresser des récriminations sur la conduite des évêques, le fit simplement prévenir par le cardinal Fesch, son oncle, ambassadeur de France à Rome, qu'il désirait que sa Sainteté se mît immédiatement en route pour Paris, et qu'elle vînt le sacrer dans sa capitale. Le pape, n'osant point résister aux volontés du nouveau césar, assembla le consistoire, fit part aux cardinaux de la résolution qu'il avait prise de passer les Alpes, nomma Gonzalvi pour le



Napoleon le-Grand Empereur

remplacer au gouvernement politique de Rome, et quitta la ville apostolique le 2 novembre. A Turin, il trouva plusieurs personnages envoyés par Napoléon pour augmenter son cortége et rendre sa marche plus imposante. Le 26, il arriva à Fontainebleau, où l'attendait l'empereur. Il y demeura quelques jours pour se reposer, et en repartit le 28 avec Napoléon pour faire son entrée dans Paris. Les évêques récalcitrants imitèrent la conduite du pape et firent leur soumission.

Au jour marqué pour la cérémonie du sacre, Pie VII se rendit à l'église Notre-Dame, revêtu d'une chape étincelante de pierreries, la tiare en tête, escorté d'un clergé nombreux, et précédé, selon l'usage romain, d'un officier qui portait la pantoufle sacrée sur un coussin, ce qui excita l'hilarité des Parisiens et nuisit beaucoup à la gravité du cortége; il avait à ses côtés deux cardinaux-diacres assistants, le cardinal Braschi, neveu de Pie VI, et le cardinal de Bagane; un peu en avant, étaient le cardinal-évêque Antonelli et le cardinal-diacre de l'Évangile Caselli. Sa Sainteté fut conduite à l'un des trônes qui avaient été élevés dans l'intérieur de la nef, pour attendre l'empereur. Dès que sa majesté fut entrée, la cérémonie commença. Napoléon se plaça à genoux avec l'impératrice pour recevoir l'onction sacrée; puis il se leva, et, sans attendre que Pie VII le couronnât; il lui enleva le diadème des mains, le posa sur sa tête, et couronna ensuite Joséphine.

Le lendemain de cette grande solennité, Chiaramonti, qui nourrissait le secret espoir de faire servir sa condescendance aux intérêts du saint-siége, réclama l'abolition des articles organiques. Napoléon ne se montra nullement disposé

à sacrifier à sa reconnaissance les droits de sa couronne, et refusa d'obtempérer à ses désirs. Pie VII ne se rebuta pas, il revint à la charge; et, pour emporter l'affaire, mit en œuvre un moyen qu'il regardait comme infaillible. Il proposa à l'empereur de canoniser un pauvre hère nommé frère Bonaventure Bonaparte, mort dans un couvent depuis près de cent ans. Au grand étonnement de sa Sainteté, Napoléon, loin de paraître touché de l'honneur insigne qu'elle désirait faire à sa famille, se récria sur le ridicule qui allait tomber sur lui, et déclara qu'il s'opposait de toutes ses forces à ce qu'on fît un saint du moine Bonaventure. Ce second refus indisposa gravement le pape contre son hôte; mais il n'osa rien témoigner de ses secrets sentiments; au contraire il affecta de lui prodiguer plus que par le passé des témoignages d'amitié; et, sur la simple proposition de Portalis, ministre des cultes, il accorda le chapeau de cardinal à Cambacérès ainsi qu'à du Bellòy; puis il érigea Ratisbonne en métropole de toute l'Allemagne. Il est vrai que le ministre lui avait promis en échange de faire droit à des réclamations qu'il avait formulées dans un mémoire, et qui étaient au nombre de onze principales: « l'abolition du divorce, incompatible avec le principe de l'indissolubilité du mariage enseigné par l'Église; l'inspection absolue des évêques sur les mœurs et sur la conduite des clercs placés sous leur dépendance; les moyens pour le clergé catholique d'exister avec décence et de se perpétuer dans l'intérêt de la caste sacerdotale; le renouvellement des anciennes lois sur la célébration des dimanches et des fêtes; l'exclusion de l'éducation publique de tous les prêtres ou religieux mariés; la soumission

du clergé français aux jugements du saint-siége; la restauration des établissements et des congrégations religieuses que la révolution avait abolis; des allocations pour les Lazaristes, pour le séminaire des Missions étrangères et pour celui du Saint-Esprit; enfin, l'équivalent en numéraire de l'abbaye de Clairac, donnée au saint-siége par le renégat Henri IV, lors de sa dernière abjuration.

Plusieurs de ces choses furent immédiatement accordées à sa Sainteté; d'autres furent renvoyées à des temps plus éloignés. Ces premières concessions engagèrent le pape à faire un nouveau mémoire sur les affaires politiques de l'Italie. Dans cette pièce singulière, Pie VII revendiquait la qualité d'administrateur du patrimoine de saint Pierre, réclamait la possession des domaines apostoliques annexés au territoire de l'empire français ou à celui de la république italienne; et pour exciter la générosité du conquérant il lui prodiguait toutes les formules de la plus lâche adulation. Napoléon resta insensible à cet excès de dégradation; il ne daigna pas même répondre à Chiaramonti, et se contenta de lui faire dire par son ministre, qu'il ne consentirait jamais, pour augmenter les états d'un prêtre ambitieux, à démembrer son empire, encore moins à diminuer le territoire d'un peuple qui s'était donné à lui. Et sans plus s'inquiéter de Pie VII, il partit de Paris, franchit les Alpes, et alla se faire couronner roi d'Italie à Milan.

Bien que désappointé dans ses prétentions, Chiaramonti ne voulut pas quitter la France sans laisser sur le sol des traces de son passage. A sa voix des cohortes de jésuites sortirent de dessous terre, se formèrent en société sous le nom de

Pères de la foi, et se répandirent dans toutes les provinces. Ensuite sa Sainteté reprit la route de ses états. Mais en s'éloignant de la capitale, Pie VII emportait une haine profonde, implacable, une haine de prêtre, contre l'empereur. Il en donna des preuves le jour même de son arrivée à Rome, en frappant d'anathème les maximes de l'Église gallicane, par la confirmation de la bulle « Auctorem fidei, » et en s'associant à la politique du cabinet de Saint-James.

Napoléon répondit aux bulles pontificales par des décrets impériaux et en démembrant pièce à pièce les états romains. Sa Sainteté, exaspérée, somma le fils aîné de l'Église de déclarer s'il avait l'intention de la dépouiller de toutes ses provinces. L'empereur lui fit dire par son ambassadeur, qu'il avait connaissance des menées de la cour pontificale, et qu'il ne respecterait les domaines de saint Pierre qu'à la condition que Pie VII écarterait les Anglais de ses ports et donnerait son adhésion au blocus continental. Le pape, qu'une semblable mesure contrariait infiniment, et qui, cependant, n'osait pas entrer en lutte ouverte avec la France, objecta que la religion lui faisait un devoir de garder la neutralité, et de ne point fermer ses états aux étrangers.

Pour clore toute discussion, Napoléon mit des garnisons dans les ports d'Ancône et de Civita-Vecchia, et donna à son frère Joseph, avec le royaume de Naples, les principautés de Bénévent et de Pontecorvo qui y étaient enclavées; ensuite il fit prévenir le pontife qu'il voulait que lui-même procédât au couronnement du nouveau roi des Deux-Siciles. Chiaramonti refusa encore d'adhérer aux volontés de l'empereur, en prétextant de vains scrupules de conscience. Mais les vé-

ritables motifs de sa conduite étaient dans le refus qu'avait fait Joseph de recevoir la couronne de Naples en qualité de vassal du saint-siége, et dans l'espérance qu'avait le pape de voir son ennemi écrasé par les armées coalisées de l'Angleterre, de la Russie et de l'Autriche. La fameuse bataille d'Austerlitz, gagnée par les Français, vint détruire ses illusions. Il chercha alors à regagner les bonnes grâces de Napoléon, et lui adressa de cauteleuses félicitations sur sa nouvelle victoire. L'empereur répondit au souverain pontife : « Que s'il ne voulait point s'exposer à un rude châtiment, il devait marcher dans une ligne droite, éviter le dédale de la politique, et ne pas se lier avec les puissances hérétiques, qui étaient incapables de le protéger. »

« Toute l'Italie, ajoutait Napoléon dans une autre lettre sur le même objet, sera soumise à ma loi; mais je ne toucherai en rien à l'indépendance du saint-siége. Je lui ferai même recouvrer les dépenses que lui occasionneront les mouvements de mon armée, à la condition que votre Sainteté aura pour moi dans le temporel les mêmes égards que je lui porte dans le spirituel, et qu'elle cessera des ménagements inutiles envers des hérétiques ennemis de l'Église, et envers des puissances qui ne peuvent lui faire aucun bien. Vous êtes le souverain de Rome; mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis doivent être les vôtres. Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, qu'aucun Anglais, Russe, Suédois, réside à Rome ou dans vos états, ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. J'aurai toujours pour votre Sainteté la déférence filiale que je lui ai montrée dans toutes les circonstances; en

retour, vous vous souviendrez que je suis comptable envers Dieu du bonheur des peuples.

» Comment puis-je, sans gémir, voir la religion compromise par les lenteurs de la cour de Rome, par de misérables prétentions! Ils en répondront devant Dieu, ceux qui mettent tant de zèle à protéger des mariages protestants, et veulent m'obliger à unir les membres de ma famille avec des hérétiques; ils en répondront devant Dieu, ceux qui retardent l'expédition des bulles de mes évêques, et qui livrent mes diocèses à l'anarchie. Il faut six mois pour que les prélats puissent entrer en exercice, et cela pourrait être arrangé en huit jours.

» Quant aux affaires d'Italie, j'ai tout fait pour les évêques; j'ai consolidé les intérêts de l'Église; je n'ai touché en rien au spirituel, ni à Milan, ni à Naples, ni dans aucune des villes où s'est étendu mon pouvoir. Je ne refuse pas d'accepter le concours d'hommes doués d'un vrai zèle pour la religion, et de m'entendre avec eux; mais puisque Dieu m'a commis au maintien de la religion, j'agirai sans la cour de Rome, si elle reste dans une coupable inaction. Si votre Sainteté suivait les conseils que je lui ai donnés à Paris, la religion de l'Allemagne serait organisée, et non dans le mauvais état où elle est. Dans ce pays et en Italie, tout se serait fait de concert avec le saint-siége et convenablement. Mais je ne puis laisser languir un an ce qui doit se faire en quinze jours. Ce n'est pas en dormant que j'ai porté si haut l'état du clergé, la publicité du culte, et réorganisé la religion en France, de telle sorte qu'il n'est pas de pays où elle fasse tant de bien, où elle soit plus respectée et où elle jouisse de plus de considération.

Ceux qui vous tiennent un autre langage vous trompent et seront la cause de grands malheurs..... »

Au lieu d'écouter la voix de la raison et de donner satisfaction à l'empereur sur les justes griefs qu'il lui signalait, le pontife entra dans un accès de rage à la réception de cette lettre; il assembla immédiatement le consistoire et annonça aux cardinaux qu'il allait engager une lutte terrible avec la France, et qu'il ne la suspendrait qu'après avoir foulé aux pieds « le basilic. »

Napoléon, pour toute réponse, envoya des troupes qui occupèrent militairement la ville de Rome, puis il incorpora dans ses régiments les soldats du pape, s'empara de la direction des postes et des imprimeries, fit enlever les cardinaux étrangers, malgré les protestations du sacré collége, et les fit conduire hors des états de l'Église. Sa Sainteté, de plus en plus exaspérée, envoya un bref comminatoire à l'empereur pour le menacer des foudres pontificales, s'il ne s'empressait de rappeler ses troupes et d'implorer le pardon de sa conduite passée. Napoléon punit l'outrecuidance de Pie VII en annexant au royaume d'Italie les plus belles provinces de l'Église, la marche d'Ancône, les duchés d'Urbino, de Macerata et de Camerino.

Cet acte de vigueur imposa au pape; pendant quelques mois la cour de Rome n'osa faire aucune manifestation hostile à la France; mais bientôt, sur la nouvelle des embarras qu'éprouvait Napoléon dans sa guerre d'Espagne, la vieille audace de Pie VII reparut, et les brigues se renouèrent plus vivaces qu'auparavant entre le cabinet de Saint-James, le cabinet de Vienne et celui du palais Quirinal. Par

suite de ces intrigues, la guerre se ralluma en Allemagne.

Napoléon s'élança plus rapide que l'éclair pour châtier ses ennemis, remporta sur les troupes autrichiennes les victoires d'Abensberg, de Landshut, d'Eckmühl, et fit son entrée dans Vienne le 13 mai 1809. Le 17, il rendit son fameux décret qui déclarait les états du pape réunis à l'empire français.

Aussitôt que cette mesure fut connue à Rome, le saint-père entra dans un paroxysme de fureur inouïe; il vociféra les imprécations les plus horribles contre l'empereur, contre la France, contre les Italiens, contre les Anglais, contre toutes les nations chrétiennes amies ou ennemies qui l'avaient secondé dans ses guerres, ou qui n'avaient pas su le vaincre dans les combats. Quand il eut exhalé sa colère par des menaces impuissantes, il songea à réveiller le fanatisme des populations, et fulmina une bulle d'excommunication contre Napoléon. Son attente fut encore trompée, les Italiens restèrent indifférents; sa manifestation n'aboutit qu'à montrer à l'Europe dans quel discrédit étaient tombés les foudres du Vatican, si terribles dans les mains de Grégoire VII. Indépendamment de la honte que le pape recueillit de cette démarche, il eut la mortification de se voir arraché de son palais et conduit en exil dans la ville de Savone.

Peu de jours après, il apprit que Napoléon, vainqueur des Autrichiens à Wagram, venait de signer un traité avec François Ier à Schœnbrunn, et avait imposé pour première condition à la paix, son mariage avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille aînée de l'empereur. Cette nouvelle enlevait à Pie VII ses dernières espérances; néanmoins il ne se rendit pas encore. Armé du concordat de 1801, qui lui concédait

PL. X



le droit de conférer l'épiscopat en France, il continua la guerre contre Napoléon. Celui-ci comprit alors l'énormité de la faute qu'il avait faite en reconnaissant d'une manière solennelle l'intervention du pape comme nécessaire à la nomination des évêques; mais il était trop tard, le vainqueur des rois fut contraint d'obéir en quelque sorte à un vieillard fanatique, et de laisser vacants plusieurs siéges épiscopaux pour lesquels Pie VII refusait de donner sa sanction.

Il en résulta de graves divisions entre les hauts dignitaires du clergé, et notamment parmi les cardinaux. Ainsi, lors de la célébration du mariage de Napoléon avec Marie-Louise, treize membres du sacré collége, sur vingt-six qui étaient à Paris, ne se présentèrent point à la cérémonie, sous prétexte que le saint-père n'avait pas autorisé le divorce de l'empereur et de Joséphine, et en réalité pour faire leur cour à Pie VII, le seul dispensateur des grâces et des bénéfices.

Pour terminer cette lutte ridicule, Napoléon se décida à faire signifier au pontife la déclaration suivante par l'entremise d'un de ses préfets : « D'après les ordres de sa majesté » impériale et royale, Napoléon, empereur des Français, » roi d'Italie, protecteur de la confédération, etc., nous » sommes chargé de notifier au pape Pie VII, que défense » lui est faite de communiquer avec aucune Église de France » ni aucun sujet de l'empereur, sous peine de désobéissance » de sa part et de la leur; l'avertissant qu'il cesse d'être l'or- » gane de l'Église catholique, et que sa majesté s'occupe de » le faire déposer. »

En effet, Napoléon songeait sérieusement à assembler un concile national pour juger le pape, abolir le concordat de

1801, et établir d'une manière dogmatique les droits des métropolitains relativement à l'institution des évêques. Sa Sainteté, ramenée à la modération par l'imminence du péril, offrit alors de faire des concessions, consentit à entrer en négociations avec les envoyés français, et fit rédiger une note dans laquelle elle offrait de constituer canoniquement les évêques nommés par Napoléon; d'étendre le concordat français à la Toscane, à Parme et à Plaisance; de faire insérer dans un acte particulier une clause qui rendrait légitime l'installation des évêques par le métropolitain ou par le plus ancien prélat de la province.

Ces concessions n'ayant pas satisfait l'empereur, les évêques reçurent l'ordre de se former en concile le 17 juin 1811. Plusieurs réunions préparatoires eurent lieu avant la séance solennelle; et ce qui surprit étrangement Napoléon, une opposition violente s'y manifesta contre ses édits. Il ignorait qu'il est dans les habitudes du clergé, dans son esprit de domination, de tourner contre ses protecteurs l'autorité qu'ils ont eu l'imprudence de lui donner. S'apercevant donc que la majorité des évêques était imbue des maximes ultramontaines, il fit cesser le concile dès la première session, et arrêter les évêques de Tours, de Gand et de Tournay, qui s'étaient déclarés ouvertement les agents de Pie VII. Ce procédé rendit plus docile une nouvelle réunion de prélats qui eut lieu au palais de l'archevêché de Paris, le 5 août suivant; les Pères y décidèrent la question relative à l'institution épiscopale suivant les désirs de l'empereur. On supposa que sa Sainteté allait s'élever contre les principes de l'Église gallicane; il n'en fut rien: Pie VII dé-

clara que l'opinion des prélats était conforme à la sienne; il joignit à son bref des instructions concernant la manière dont les évêques devaient se conduire en conférant l'institution du métropolitain, et donna de grands éloges aux Pères sur la sagesse dont ils avaient fait preuve dans une affaire aussi délicate. Il fit plus encore, il adressa une lettre particulière à Napoléon, le nomma son très-cher fils empereur et roi, lui prodigua les épithètes les plus louangeuses, les plus serviles, et termina en le suppliant de ne point s'opposer à une réconciliation. Toutefois il évita de se prononcer sur les causes qui motivaient sa disgrâce, et particulièrement sur l'extension que Napoléon voulait donner au concordat en l'appliquant aux provinces de l'empire français, à Rome elle-même, aux états annexés au royaume d'Italie, à la Hollande, à Hambourg et aux provinces rhénanes.

Le rusé pontife avait calculé qu'une démarche semblable ne compromettrait en rien sa position, et forcerait son ennemi à lui rendre la liberté : ses espérances furent déçues; l'empereur ne répondit même pas à ses lettres, et renvoya les évêques dans leurs diocèses respectifs, sans prendre la peine de clore le concile.

Napoléon avait alors de plus graves sujets d'appréhensions qu'un pape à soumettre; il avait à s'occuper d'immenses préparatifs de guerre et de son gigantesque projet d'invasion de la Russie. Mais avant de commencer cette brillante et désastreuse campagne, il envoya l'ordre à la cour de Turin de transférer le saint-père en France. Sa Sainteté ne fit aucune protestation, se mit en route avec une escorte, et arriva le 20 juin 1812 à Fontainebleau, qui avait été fixée pour sa

résidence. On permit aux princes de l'Église qui habitaient Paris, et qu'on nommait les cardinaux rouges, de venir lui faire leur cour; les cardinaux noirs, ainsi nommés parce qu'ils avaient été privés de la pourpre par l'empereur, pour avoir refusé d'assister à son mariage avec Marie-Louise, furent seuls écartés.

Après la malheureuse retraite de Moscou, Napoléon revint en France et s'occupa immédiatement de reprendre les négociations avec le pape; il se rendit à Fontainebleau et posa les bases d'un nouveau concordat, qui fut accepté par sa Sainteté. Les principales dispositions étaient : « Que Pie VII exercerait les fonctions spirituelles en France et en Italie, comme ses prédécesseurs; que les ambassadeurs et autres envoyés près le saint-siége seraient considérés comme membres du corps diplomatique; que les domaines pontificaux non encore aliénés demeureraient la propriété du pape et seraient administrés par ses agents; qu'il lui serait alloué pour les domaines aliénés un revenu de deux millions de francs; que l'empereur aurait six mois pour nommer aux siéges vacants; que les métropolitains prendraient les informations nécessaires pour constater le mérite du sujet élu; que le pape l'instituerait dans les six mois qui suivraient la notification; que dans le cas contraire le droit d'investiture serait acquis au métropolitain ou au plus ancien évêque de la province; que la propagande, la pénitencerie, les archives, seraient établies dans le lieu où séjournerait le pape; que celui-ci renoncerait à la souveraineté de Rome et consentirait à transférer le saint-siége en France. » Les deux parties contractantes signèrent solennellement le traité le 25 janvier

1813. Des fêtes célébrèrent cet heureux événement, et Pie VII embrassa Napoléon, quoiqu'il ne fût pas encore relevé de son excommunication. Cet accord fut de courte durée : les cardinaux ministres ayant été rendus à la liberté et ayant obtenu la permission de se rapprocher du pape, les intrigues recommencèrent. Pacca et Gonzalvi effrayèrent le pontife sur les conséquences du concordat qu'il avait signé, et le déterminèrent à prendre une résolution extrême, à protester contre ses propres actes, à révoquer ce qu'il avait accordé, à donner au monde chrétien le scandale d'un pape démentant son infaillibilité !

Sa Sainteté écrivit donc à l'empereur, le 24 mars, c'est-à-dire deux mois après la signature du concordat, pour lui faire connaître sa nouvelle détermination : « C'est l'esprit » des ténèbres, c'est Satan qui m'a soufflé tous les articles » de ce concordat !.... Le plus amer repentir, les plus grands » remords, déchirent mon âme, qui n'a plus ni paix ni trêve; » je me rétracte, comme Pascal II rétracta les promesses qu'il » avait faites à Henri V, empereur d'Allemagne; et je pro- » teste que je n'accepterai aucun traité aussi longtemps que » je ne serai pas rétabli dans tous mes droits spirituels et » temporels..... »

Napoléon, irrité de la mauvaise foi insigne du pape, passa outre à cette déclaration, et rendit un décret pour maintenir le concordat. Cette mesure aurait, sans nul doute, amené de grands désordres dans l'Église et produit un schisme, si les événements politiques n'avaient détourné l'attention générale des affaires ecclésiastiques.

Pour la cinquième fois les souverains étrangers, soudoyés

par l'or de l'Angleterre, avaient formé une nouvelle coalition et se préparaient à envahir la France. Des hordes de Russes, d'Autrichiens, d'Anglais, de Prussiens, de Suédois, de Hollandais, de Danois, d'Espagnols, de Napolitains, de Portugais, s'étaient réunies pour écraser la grande nation, et formaient plusieurs armées dont le total s'élevait à plus de onze cent mille hommes. Napoléon, sentant la nécessité de ne point laisser dans le cœur de l'empire un foyer de discordes et ne pouvant vaincre l'obstination du pape, autorisa son retour à Rome.

Sa Sainteté était à peine arrivée dans ses états que de grands changements avaient eu lieu en France. Napoléon avait succombé; les Bourbons étaient rentrés à la suite des fourgons des armées étrangères, et Louis XVIII trônait aux Tuileries! Pie VII se hâta d'écrire au nouveau roi pour le complimenter sur son heureux avénement. Après quoi il sévit contre les patriotes romains qui s'étaient prononcés pour les Français; il condamna les uns au bannissement, les autres aux galères, plusieurs à la peine de mort. Les prêtres fanatiques songèrent également à fêter à leur manière le retour du saint-père; ils prêchèrent une croisade contre les républicains, distribuèrent des poignards bénits pour égorger les hérétiques, et dans leur exaltation furibonde ils désignèrent les Israélites à la vindicte publique, et osèrent demander au pape l'autorisation de « manger du juif rôti! » L'intervention des ambassadeurs des puissances fut nécessaire pour empêcher ces cannibales d'exécuter leur horrible projet. Les Israélites sauvèrent leur vie, mais non leurs fortunes. Sa Sainteté confisqua leurs biens, les surchargea d'impôts,

et les relégua comme un troupeau d'animaux immondes dans un quartier séparé appelé Ghetto.

Pie VII s'occupa ensuite de l'acte que les séides du despotisme regardaient comme le plus important, la restauration de l'odieuse société de Jésus. Il publia à cet effet, le jour de l'octave de la fête de saint Ignace de Loyola, la bulle suivante : « Le monde catholique demande d'une voix unanime le rétablissement des jésuites; il reconnaît les fruits abondants que ces apôtres ont produits dans toutes les contrées....... La dispersion même des pierres du sanctuaire dans ces dernières époques de calamités, l'anéantissement de la discipline des ordres religieux, la gloire de la religion catholique, exigent que nous nous rendions aux vœux de tous les peuples en réorganisant cette milice sacrée. Nous nous croirions coupable devant Dieu d'un grand délit, si dans les immenses dangers de la république chrétienne nous négligions des secours que nous accorde la spéciale providence du Christ; et si, placé dans la barque de saint Pierre, agitée et assaillie par de continuelles tempêtes, nous refusions d'employer des rameurs vigoureux et expérimentés, s'offrant d'eux-mêmes pour rompre les flots d'une mer qui menace à chaque instant la papauté du naufrage et de la mort..... Déterminé par des motifs si puissants, nous avons décrété, de science certaine, en vertu de la plénitude de la puissance apostolique, et à valoir à perpétuité, que toutes les concessions, priviléges, facultés et droits accordés aux jésuites de l'empire de Russie et du royaume des Deux-Siciles s'étendront désormais à ceux de nos états ecclésiastiques et également à tous ceux des autres royaumes..... »

Cette bulle fut immédiatement expédiée en France avec les cierges de la Chandeleur que sa Sainteté envoyait à la famille royale; mais dans l'intervalle il s'était passé de singuliers événements. Napoléon avait quitté l'île d'Elbe, assignée par les alliés pour sa résidence; il était débarqué sur les côtes de France et avait reconquis son trône. Les Bourbons s'étaient enfuis honteusement de Paris et s'étaient dirigés vers la ville de Gand. Le souverain pontife éprouva une frayeur extrême en apprenant ce retour inespéré de la fortune de Napoléon; ne se croyant plus en sûreté à Rome, il s'empressa d'en sortir avec sa cour et gagna la cité de Gênes. Là, sa Sainteté reçut une lettre de l'empereur, modèle de sagesse et de clémence.

« Très-saint père, écrivait Napoléon, vous avez appris dans le cours du mois dernier mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant vous être connue; ils sont l'ouvrage d'une puissance irrésistible, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connaît ses droits et ses devoirs. La dynastie que les baïonnettes étrangères avaient imposée au peuple français n'était plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses besoins, ni à ses mœurs; le peuple a dû se séparer d'eux. Sa voix appelait un libérateur, je suis accouru. Du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de la capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité! Le rétablissement du trône impérial était nécessaire au bonheur des Français;

ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile à l'affermissement de l'Europe.

» Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations; les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès; une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre. Après avoir présenté au monde le spectacle de grands combats, il sera plus doux de ne connaître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples. La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux; jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations. Si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments paternels de votre béatitude, le calme est assuré pour longtemps; et la justice, assise aux confins des divers états, suffira seule pour en garder les frontières. »

Tels étaient les sentiments sublimes qui animaient la grande âme de Napoléon, mais qu'étaient loin de partager les rois alliés. Aussi la guerre recommença-t-elle plus terrible que jamais. L'Angleterre fit des efforts désespérés, soudoya de ses deniers toutes les armées ennemies, ouvrit ses trésors à toutes les trahisons, et jeta encore un million d'hommes sur le territoire français. La bataille de Waterloo vint mettre fin à cette lutte; Napoléon, abattu, non par la fortune, mais par la trahison de ses généraux, abdiqua la couronne et se livra aux Anglais; magnanime imprudence, qu'il paya de sa liberté, de sa vie! Les misérables! au mépris du droit des

gens, osèrent le retenir captif, le conduire sur un rocher au milieu des mers, sous un climat mortel, pour le torturer, pour l'assassiner!

A la première nouvelle des revers qu'avaient éprouvés les armes de l'empereur, sa Sainteté était retournée triomphante dans Rome : dès qu'elle fut installée au palais Quirinal, elle nomma des ambassadeurs pour venir complimenter Louis XVIII sur son nouveau retour en France. Le cardinal légat, Hercule Gonzalvi, et le sculpteur Canova, furent chargés de cette mission : ils devaient en même temps présenter aux souverains alliés des brefs pour obtenir l'entière restitution des provinces dont le pape avait été dépouillé, ainsi que les tableaux, statues et objets d'art enlevés au musée de Rome; ils devaient en outre solliciter le rappel des jésuites en France. Toutes ces choses furent accordées au souverain pontife. Bientôt les provinces se trouvèrent envahies par des essaims de noirs disciples d'Ignace de Loyola; à Bordeaux, à Sainte-Anne, à Forcalquier, à Montmorin, des colléges s'ouvrirent sous la direction des bons Pères; un peu plus tard, leur nombre s'accrut encore de tous ceux qui furent chassés de la Russie par Alexandre, et qui vinrent s'abattre à Dôle, à Laval, à Vitry, à Avignon et particulièrement à Paris.

Pie VII, satisfait de la soumission de Louis XVIII, supposa qu'il pouvait pousser plus loin ses empiétements, et lui fit présenter un concordat calqué sur celui de Léon X avec François Ier, c'est-à-dire qui faisait rétrograder la France de trois siècles. Le roi le signa, mais ne voulut pas le rendre obligatoire à son clergé, soit qu'il se souciât peu de se mettre sous les pieds d'un père spirituel qui l'avait traité si

longtemps en fils cadet, soit qu'il redoutât le refus de sanction de la Chambre législative, où n'était pas éteint tout amour du bien public.

Sa Sainteté, de plus en plus encouragée par le succès de ses démarches à pousser en avant, intrigua activement au congrès de Vienne, se fit mettre en possession des trois provinces des marches d'Ancône, de Macerata et de Zermo, des duchés de Camerino, de Bénévent et de Ponte-Corvo, ainsi que des provinces de la Romagne, de Bologne et de Ferrare, connues sous le nom des trois légations, et réclama encore quelques villes de cette dernière légation, situées au delà du Pô, ainsi que la ville d'Avignon et le comtat Venaissin.

Déjà la fatale influence de la cour de Rome s'étendait sur les différents royaumes de l'Europe : le sénat de la Savoie avait ressuscité d'anciennes lois atroces et rétabli les peines afflictives et infamantes des siècles barbares contre les blasphémateurs; la Bavière avait signé un concordat avec le pape; l'empereur avait agi de même à l'égard du royaume de Pologne; le roi des Deux-Siciles, Ferdinand VII, s'était vu forcé d'accorder des compensations au saint-siége pour la suppression du honteux tribut de la haquenée; les princes protestants de l'Allemagne eux-mêmes se trouvaient vigoureusement pressés, sollicités, menacés, pour permettre l'entrée de leurs états aux jésuites ; de toutes parts, enfin, s'annonçait la restauration du papisme. Heureusement les princes catholiques et protestants des états de la Confédération germanique s'émurent des progrès de la cour de Rome. Pour éviter toute collision, ils arrêtèrent entre eux le principe de la liberté illimitée des cultes, et proposèrent au pontife un

concordat établi sur ces bases: Pie VII refusa d'y adhérer, sous prétexte qu'un semblable traité compromettrait sa puissance temporelle et spirituelle ; ils passèrent outre malgré ses censures. Le saint-père marcha alors tête levée dans la voie des réactions : il se rallia aux rois de la sainte alliance, déclara une guerre terrible aux idées libérales, fulmina des excommunications contre les démocrates de France, les illuminés d'Allemagne, les radicaux d'Angleterre, et les carbonari d'Italie ; il poursuivit à outrance les écrivains indépendants, et poussa la lâcheté jusqu'à persécuter un vénérable vieillard, le vertueux Llorente, l'auteur de l'Histoire de l'Inquisition en Espagne, qui s'était réfugié à Paris. A l'instigation de monsignor Macchi, nonce apostolique, le ministre de la police fit intimer à ce vieillard octogénaire, déjà fort souffrant, l'ordre de quitter la France dans un délai de quelques jours, quoiqu'on fût au milieu de l'hiver. Llorente obéit, se mit en route, et mourut avant d'avoir atteint la frontière.

Dieu frappa à son tour le persécuteur. Le 6 juillet, Pie VII fit une chute dans sa chambre et se cassa le col du fémur ; tous les secours de la science furent impuissants pour sa guérison, et le 20 avril 1825 il expira dans la quatre-vingt-unième année de son âge, après avoir régné vingt-trois ans cinq mois six jours. On célébra ses funérailles avec la pompe accoutumée, et l'on déposa son cercueil, suivant l'usage, dans le sarcophage où le pontife mort attend le pontife vivant.

LÉON XII,

260e PAPE.

FRANÇOIS Ier, empereur d'Autriche.

LOUIS XVIII, CHARLES X, rois de France.

Factions de l'inclusive et de l'exclusive dans le conclave. — Annibal della Genga est proclamé pape, sous le nom de Léon XII. — Son histoire avant son exaltation. — Il excite le roi d'Espagne à des mesures violentes contre les Cortès. —Lettre pastorale de l'archevêque de Toulouse. — Résistance en France aux progrès de l'ultramontanisme. — Maladie du saint-père. — Léon XII proclame l'ouverture d'un jubilé universel. — Églises d'Allemagne, de Suisse, d'Angleterre et d'Irlande. — Encyclique du pape. — Les jésuites obtiennent le privilége exclusif de l'enseignement dans les états de l'Église. — Mort de Louis XVIII. — Avénement de Charles X au trône de France. — Ouverture de la porte Sainte. — Spéculations du pontife sur les indulgences. — Fanatisme des missionnaires jésuites en France. — Richesses considérables extorquées par le pape pendant le jubilé de 1825. — Présents de sa Sainteté à la famille royale. — Les jésuites font poursuivre la presse libérale. — Dernier auto-da-fé célébré en Espagne. — Fourberies des prêtres en France; miracle de la croix de Migné. — Tentatives des jésuites pour s'emparer de l'enseignement en France. — Lutte entre les disciples d'Ignace de Loyola et l'Université. — Ordonnances contre la société de Jésus. — Catholiques d'Angleterre et d'Irlande. — Mort de Léon XII.

« Nous croyons utile, à une époque où tout fait présager la ruine imminente de la papauté, de faire connaître les usages qui régissent le sacré collége, et de transmettre à la postérité les règlements qui sont établis pour l'élection des chefs de

l'Église, avant qu'ils soient tombés dans l'oubli. Les cardinaux sont divisés en trois classes; la première comprend six cardinaux appelés suburbicaires, ce sont les prélats de Sabine, de Frascati, de Porto et Sainte-Rufine, de Veletri, de Palestrine et d'Albano; la deuxième compte cinquante cardinaux-prêtres, parmi lesquels se trouvent des évêques des différentes nations catholiques; la troisième est composée de quatorze cardinaux-diacres; mais ce nombre de soixante-dix princes de l'Église n'est jamais rempli; le plus ordinairement le sacré collége réunit cinquante-cinq à soixante membres. Le pape, pour être élu, doit obtenir les deux tiers des voix plus une. A l'ouverture du conclave, les cardinaux se partagent en deux sections qu'on nomme l'inclusive et l'exclusive; la première, composée principalement des Italiens, qui sont toujours en majorité, a pour but de réunir le groupe d'électeurs nécessaire pour la nomination, afin de choisir le pape dans son sein; l'exclusive est formée par les prélats étrangers et par ceux qui n'ont pas encore pu vendre leur voix; par opposition, elle tend à organiser une minorité pour empêcher l'élection. En outre, la France, l'Espagne et l'Autriche exercent un droit d'exclusion, c'est-à-dire peuvent éliminer un candidat qui a réuni la majorité, s'il ne leur est pas agréable; mais ce droit ayant été exercé une seule fois par chaque puissance, elles sont obligées d'accepter le choix qui est fait ensuite.

Seize jours après la mort de Pie VII, cinquante cardinaux entrèrent en conclave pour lui donner un successeur. Les brigues, qui avaient été fort animées avant la réunion du sacré collége, continuèrent encore pendant vingt-six jours.

Enfin le cardinal Annibal della Genga l'emporta sur ses compétiteurs, et fut proclamé pape le 28 septembre 1823, sous le nom de Léon XII. L'élection avait porté sur un prélat âgé seulement de soixante-trois ans, ce qui semblait être une dérogation aux habitudes des cardinaux, qui élèvent ordinairement de préférence au saint-siége des titulaires courbés par l'âge et penchés vers la tombe; mais Annibal rachetait ce défaut par une santé languissante et des infirmités précoces, fruits des débauches de sa jeunesse, qui faisaient prévoir qu'il ne garderait pas longtemps le dépôt qui lui était confié.

Le nouveau pontife était né dans le diocèse de Fabriano; son père se nommait Hilaire, comte della Genga, et sa mère, Louise Periberti. Dès sa jeunesse, ses parents lui avaient fait embrasser l'état ecclésiastique, où il n'avait pas tardé à s'élever aux plus hautes dignités par suite de ses intrigues avec des courtisanes romaines, et de ses liaisons avec les bâtards de l'incestueux Pie VI. Il avait obtenu de ce pape le titre d'archevêque de Tyr et la nonciature de Cologne. Sous Pie VII, il avait été accrédité comme nonce extraordinaire près la diète de Ratisbonne pour défendre les intérêts de la cour de Rome; et envoyé plus tard auprès de Napoléon, afin de mettre le puissant empereur des Français dans les intérêts du pape. Dans cette dernière mission, le prélat s'était fait distinguer par sa bassesse et sa lâcheté; à tout propos, il accablait Napoléon des louanges les plus outrées; le nommait le héros impérial, le nouveau Charlemagne, le régénérateur du monde; il le proclamait le plus fort entre les grands, le plus glorieux entre les puissants, le prédestiné de Dieu de toute éternité..... Ce qui ne l'empêcha pas, lors-

que la fortune eut tourné, quand Napoléon eut été contraint de céder le trône aux Bourbons, de se présenter à la cour de Louis XVIII avec la qualité de nonce extraordinaire, et de le féliciter de ce que le Dieu des armées l'avait conduit comme par la main sur le trône de ses ancêtres, pour mettre un terme aux tribulations de l'Église catholique, cette sainte épouse du Christ, laquelle n'avait point cessé de se lamenter sur les maux causés par l'usurpateur.

De retour en Italie, Annibal fut promu au cardinalat, et obtint en outre la charge de vicaire général de sa Sainteté. Il était déjà archiprêtre de Sainte-Marie-Majeure, préfet des congrégations de la résidence des évêques, de l'immunité ecclésiastique et du spirituel du collége et du séminaire romain, et cumulait d'énormes bénéfices. Il avait acquis une très-grande influence sur l'esprit de Pie VII, et avait contribué puissamment à faire rendre les règlements qui remettaient en vigueur les pratiques barbares abolies pendant le séjour des Français, l'estrapade, le chevalet et les odieuses tortures usitées par la sainte inquisition.

Tels étaient les antécédents de ce prêtre fanatique. Devenu pape, Annibal della Genga voulut achever l'œuvre commencée par son prédécesseur, anéantir la liberté et faire rétrograder la civilisation jusqu'aux siècles de barbarie. Il adressa des félicitations au roi d'Espagne, Ferdinand VII, prince fourbe, lâche et parjure, relativement à sa réinstallation, et à Louis XVIII, sur les secours qu'il avait prêtés à ce monarque, en hommes et en argent, pour faire triompher le despotisme. Ensuite il essaya d'étendre son influence sur la France, et excita le cardinal Clermont-Tonnerre, archevêque

de Toulouse, qui se trouvait à Rome, à rédiger pour son troupeau une Lettre pastorale qui devait servir de ballon d'essai, et mettre sa Sainteté à même de juger de l'état des esprits. Le prélat réclamait dans sa lettre des modifications législatives pour que les lois du royaume fussent en harmonie avec celles de l'Église, c'est-à-dire concourussent à l'asservissement et à l'abrutissement de la nation; il demandait la réhabilitation des fêtes solennelles ou chômages catholiques; le rétablissement d'un grand nombre d'ordres religieux de cette milice monacale qui pendant des siècles avait pesé sur la nation, dévoré la substance des peuples et corrompu les mœurs; il réclamait encore l'indépendance des ministres de la religion, c'est-à-dire qu'on rendît aux prêtres les riches domaines qu'ils avaient extorqués aux âmes faibles et dont la République les avait dépouillés; enfin il exprimait le vœu de voir la suppression des lois organiques.

Toute la France s'émut à l'apparition de cette Lettre pastorale : les écrivains de l'opposition la signalèrent comme attentatoire aux libertés constitutionnelles consacrées par la Charte, et firent entendre un langage si énergique, que Louis XVIII se vit contraint de rendre une ordonnance royale qui déclarait cette lettre abusive, et la supprimait comme contraire aux lois du royaume, aux prérogatives et à l'indépendance de la couronne.

Sur ces entrefaites, Léon XII tomba malade, et si gravement, que les cardinaux eurent un instant l'espérance de le voir succomber; mais il se rétablit, et après quelques mois de convalescence il put reprendre le cours de ses travaux apostoliques. Un de ses premiers soins fut de promulguer

la bulle « Quod hoc ineunte sæculo, » qui annonçait pour l'année 1825 l'ouverture d'un jubilé universel, afin de ranimer le commerce des dispenses, des indulgences, des bénédictions et des absolutions, fort discrédité depuis la révolution française. Il songea également à faire prédominer son influence dans les pays protestants, tantôt en s'alliant avec les peuples contre les souverains, tantôt en faisant cause commune avec ces derniers suivant les intérêts de sa politique; il réussit de cette manière à faire naître de graves collisions dans les cantons de Berne, de Genève, de Vaud, dans plusieurs états de l'Allemagne, dans le Hanovre et en Irlande. Ensuite il attaqua l'école philosophique et libérale, dont les progrès ne laissaient pas que d'être fort inquiétants pour le saint-siége, et la dénonça à la vindicte des nations dans une lettre encyclique. Sa Sainteté s'exprimait en ces termes :

« Il est une secte, mes frères, qui, s'arrogeant à tort le » nom de philosophie, a ranimé de leurs cendres les pha- » langes dispersées des erreurs. Cette secte, couverte au » dehors des apparences flatteuses de la piété et de la libé- » ralité, professe le tolérantisme ou plutôt l'indifférence, et » l'étend non-seulement aux affaires civiles, mais même à » celles de la religion, en enseignant que Dieu a donné à tout » homme une entière liberté; de sorte que chacun peut, sans » danger pour son salut, embrasser et adopter la secte ou » l'opinion qui lui sourit suivant son jugement privé....... » Cette doctrine, quoique séduisante et sensée en apparence, » est absurde au fond; et je ne saurais trop vous prémunir » contre l'impiété de ces hommes en délire.......

» Que dirais-je encore? L'iniquité des ennemis du saint-

» siége s'est tellement accrue, que, outre le déluge de livres » pernicieux dont ils inondent l'Europe, elle va jusqu'au » point de faire tourner au détriment de la religion les saintes » Écritures. Une société, vulgairement appelée biblique, se » répand audacieusement par toute la terre; et au mépris » des traditions des saints Pères, contrairement au célèbre » décret du concile de Trente, qui défend de vulgariser les » saintes Écritures, elle publie des traductions dans tous les » idiomes des peuples de la terre. Plusieurs de nos prédé- » cesseurs ont fait des lois pour détourner ce fléau; et nous » aussi, pour nous acquitter de notre devoir apostolique, » nous engageons les pasteurs à éloigner avec soin leurs trou- » peaux de ces pâturages mortels..... Que Dieu se lève! qu'il » réprime, qu'il confonde, qu'il anéantisse cette licence ef- » frénée de parler, d'écrire et de publier des écrits! »

Sa Sainteté voulut se créer des auxiliaires puissants dans la lutte qu'elle entreprenait, et songea naturellement aux jésuites. Elle combla les bons Pères d'honneurs et de richesses pour les attacher davantage à sa cause; elle céda et assigna à perpétuité à la compagnie et à son général Louis Fortis, le collége romain avec l'église de Saint-Ignace, plusieurs couvents, l'oratoire dit du Père Caravita, le musée, la bibliothèque, l'observatoire et tout ce qui en dépendait; elle les investit en outre du privilége exclusif d'enseignement, et publia une constitution relative aux moyens de diriger l'éducation dans les états ecclésiastiques.

Une fois entré dans la voie des réformes, le fanatique Léon XII ne s'en tint pas à ces premiers règlements; il fit des édits sur les choses les plus simples, sur les costumes, sur

les ameublements, sur les équipages, sur les spectacles, sur les bals; bientôt Rome prit un aspect morne et funèbre, comme au temps du farouche Pie V, de sanguinaire mémoire; les fastidieuses cérémonies du culte remplacèrent les plaisirs les plus innocents; des espions sacrés circulèrent nuit et jour dans la ville des Césars pour surprendre les délinquants, pour surveiller les familles. La censure pontificale s'étendit jusque sur la toilette des femmes; des peines sévères furent portées contre toutes les dames romaines qui s'habillaient avec élégance, et qui laissaient deviner sous la gaze leurs formes nobles et gracieuses. Le saint-père alla plus loin encore, il remonta à la source du délit de coquetterie, et défendit aux couturières, aux lingères et aux marchandes de modes, sous menace d'excommunication, de faire des robes décolletées.

Pendant que Léon XII, à Rome, remplissait son rôle de pape, Louis XVIII terminait son règne et laissait le trône de France au comte d'Artois, son frère, débauché émérite devenu cafard, dévot renforcé et affilié aux jésuites; le nouveau souverain prit le nom de Charles X.

Trois mois après cet événement s'ouvrit le jubilé: Léon XII, suivant l'usage, se rendit la veille de Noël au portique de l'église de Saint-Pierre, en grande cérémonie, couvert d'un manteau d'argent, emblème de la riche moisson qu'il comptait faire, il frappa trois fois au chambranle de la porte, qui tomba en dedans, et laissa le passage libre aux dévots imbéciles qui désiraient apporter leurs offrandes.

Quoiqu'on ne fût plus aux beaux temps de l'Église, où la publication d'un jubilé faisait affluer à Rome tant de richesses

que les caves du Vatican ne pouvaient les contenir, néanmoins le pape eut lieu d'être satisfait ; les jésuites surent admirablement exploiter la superstition des catholiques : ils organisèrent des missions, parcoururent les villes, les villages, les plus petits bourgs, plantèrent des croix, firent des prêches en plein vent, fanatisèrent les populations et extorquèrent partout l'argent des fidèles. Indépendamment de ces moyens extraordinaires, Léon XII avait eu l'idée, afin de grossir ses trésors, de remettre en vigueur les taxes de la chancellerie apostolique pour le rachat des crimes, ce qui lui avait encore réussi fort heureusement. On l'avait entendu dire, à l'occasion de cette mesure, aux cardinaux qui lui faisaient des observations sur le danger de donner de justes prétextes aux ennemis du papisme de déclamer contre les abus : « Bah ! » ne craignez rien, nous mettrons tous les écrivains à la rai» son ; je fais aujourd'hui de l'argent avec la religion, pour » faire demain de la religion avec de l'argent. »

En effet, il employa généreusement une somme assez considérable à l'acquisition d'une épée et d'une toque garnie de pierreries qu'il envoya au stupide duc d'Angoulême, fils aîné de Charles X ; il y joignit pour la dauphine le manteau d'argent avec lequel il avait ouvert la porte sainte, ainsi que de magnifiques médailles, et pour Madame, veuve du duc de Berry, second fils du roi, deux camées en agate, représentant le Sauveur et saint Pierre, et deux reliquaires renfermant l'un du bois de la crèche où le Christ était né, l'autre un morceau de la pierre du tombeau du chef des apôtres : ces deux derniers objets trouvèrent bon nombre d'incrédules à la cour de France. Le prince et les princesses

n'en furent pas moins flattés des présents de sa Sainteté, et en échange, ils lui promirent de seconder Charles X de tout leur pouvoir dans la guerre qu'il avait déclarée à la presse. Cependant ils ne purent procéder que lentement, à cause de la répulsion universelle qu'excitait l'ultramontanisme, et surtout à cause des institutions du pays.

Mais en Espagne, les choses marchèrent plus vite; les prêtres n'étant point gênés comme en France par des lois constitutionnelles, se jetèrent avec une sorte de fureur dans la voie des réactions catholiques; l'affreuse inquisition, qui avait été rétablie depuis le retour du fanatique Ferdinand VII, entassa des milliers de victimes dans ses prisons. Les jésuites firent plus encore : à Valence, ils célébrèrent un auto-da-fé et firent brûler un malheureux juif condamné comme hérétique et relaps, avec toute la pompe usitée dans les beaux siècles de Ferdinand le Catholique et de Philippe V, sous les terribles inquisiteurs Torquemada et don Diègue Sarmiento de Valladarès. Cette atroce exécution eut lieu au commencement de l'année 1826. Léon XII, honte sur lui! gratifia des indulgences plénières d'un jubilé spécial ceux qui avaient coopéré ou simplement assisté au supplice de l'israélite, et déclara dans sa bulle que la présence des catholiques à un auto-da-fé équivalait à cent stations dans cent églises diverses!!

Sa Sainteté ne pouvant agir de la même manière en Allemagne ni en France, et imposer silence aux incrédules par la terreur, fut obligée d'avoir recours à d'autres moyens : elle ordonna aux disciples d'Ignace de Loyola de faire des miracles. Un prince fanatique qui avait embrassé l'état ecclésiastique, nommé Hohenlohe, fut chargé d'opérer des guérisons dans

les différents cercles de la confédération germanique et s'en acquitta à merveille. En France, où il était à craindre qu'on ne fît des investigations trop rigoureuses sur les malades, les jésuites agirent différemment; ils choisirent pour théâtre de leurs fourberies un petit bourg appelé Migné, du diocèse de Poitiers, habité par de pauvres paysans; et un soir, à la suite d'exercices religieux, le 17 décembre 1826, ils firent apparaître dans les airs une croix phénoménale. Personne ne se trouvant là pour démasquer l'imposture, tous les assistants furent convaincus de l'existence du prodige et crièrent au miracle. Le clergé fit grand bruit de cette affaire et en profita pour étendre son influence morale. Le pape, de son côté, ne manqua pas de témoigner le vif intérêt qu'il prenait au miracle, et envoya pour l'humble église de Migné une croix d'or contenant un morceau de la vraie croix.

Dès ce moment les bons Pères se crurent tout permis; ils entrèrent en lutte ouverte avec l'Université et cherchèrent à s'emparer exclusivement de l'éducation de la jeunesse. L'Université se défendit, adressa d'énergiques remontrances aux députés, et fit enlever le ministère de l'instruction publique au comte Frayssinous, évêque d'Hermopolis, qui était secrètement affilié à la congrégation. Le nouveau ministre, grand maître de l'Université, s'occupa immédiatement de purger l'enseignement primaire de ces jésuites mitigés connus sous le nom de frères de l'école chrétienne; ensuite il rédigea un rapport au roi pour mettre un terme aux envahissements des disciples d'Ignace de Loyola, et assurer dans toutes les écoles ecclésiastiques secondaires l'exécution des lois du royaume.

Charles X, forcé de faire une concession à l'opinion publique, autorisa la formation d'une commission afin de décider les mesures à prendre pour faire concorder l'enseignement clérical avec la législation politique et les maximes du droit public français. Cette commission accéda à une sorte de transaction, et accorda plusieurs points à l'Université pour obtenir en faveur des jésuites qu'un certain nombre de colléges fussent affranchis de la surveillance du gouvernement. Heureusement la chambre des députés refusa de ratifier cet arrangement, et décida que tous les colléges tenus par les bons Pères seraient soumis au régime universitaire, notamment ceux de Billom, d'Aix, de Bordeaux, de Dôle, de Forcalquier, de Montmorillon, de Saint-Anne d'Auray et de Saint-Acheul; en outre, que nul ne pourrait être chargé à l'avenir, soit de la direction, soit de l'enseignement dans une maison d'éducation dépendante de l'Université, ou même dans les écoles secondaires ecclésiastiques, qu'il n'eût préalablement déclaré par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation religieuse.

Léon XII s'empressa d'écrire aux disciples d'Ignace de Loyola pour les consoler de l'échec qu'ils avaient éprouvé; en même temps il adressa de vertes remontrances à Charles X sur sa faiblesse, et lui enjoignit de tenter un coup d'état pour la défense de l'autel.

Le saint-père n'eut pas le bonheur de voir ses vœux exaucés; peu de temps après, il tomba gravement malade, et rendit le dernier soupir le 10 février 1829, vers la dixième heure du matin.

PIE VIII,

261e PAPE.

FRANÇOIS Ier,
empereur
d'Autriche.

CHARLES X,
roi de France.
LOUIS PHILIPPE Ier,
roi des Français.

Élection de Pie VIII. — Histoire du cardinal Castiglioni avant son élévation au trône de l'Apôtre. — Lettre synodale de sa Sainteté. — Révolte des habitants d'Imola. — Émancipation des catholiques d'Irlande et d'Angleterre. — O'Connell, premier catholique admis dans la chambre des communes. — Il demande l'abolition de l'union et un parlement séparé pour sa patrie. — Pie VIII reconnaît l'usurpateur don Miguel comme légitime souverain du Portugal. — Blasphémateurs mis à la torture par l'inquisition d'Espagne. — Pragmatique sanction des princes protestants d'Allemagne. — La camarilla à la cour de Charles X. — Révolution française. — Déchéance et fuite de Charles X. — Le duc d'Orléans se fait proclamer roi des Français sous le nom de Louis-Philippe Ier. — Sa Sainteté refuse de reconnaître le nouveau roi. — Intrigues et négociations à ce sujet. — Mort de Pie VIII.

Après quarante-neuf jours de vacance du saint-siége et trente-six jours de luttes et d'intrigues dans le conclave, les cardinaux réunirent leurs suffrages sur François-Xavier Castiglioni, qui fut proclamé pape sous le nom de Pie VIII.

Le nouveau chef de l'Église se trouvait dans sa soixante-huitième année; il était né à Cingoli, petite ville située près

d'Osimo, dans les états de l'Église, le 20 novembre 1761. Ses parents, qui avaient remarqué en lui, dès ses plus jeunes années, un caractère souple, rampant, joint à beaucoup d'astuce, s'étaient empressés de l'éloigner d'eux et de l'envoyer à Rome pour en faire un prêtre. Cette aversion que Castiglioni inspirait à sa famille devint la cause de sa haute fortune. Entré dans la carrière ecclésiastique, il y fit un chemin rapide; dès l'année 1800, il fut nommé par Pie VII évêque de Monte-Alto, petite ville de la marche d'Ancône; en 1808, il obtint le chapeau et l'évêché de Césène; en 1821, il passa dans l'ordre des cardinaux-évêques et devint titulaire du siége suburbicaire de Frascati; enfin il fut nommé grand pénitencier et préfet de la congrégation de l'index.

Devenu souverain pontife, Castiglioni tint à honneur de montrer qu'il serait le continuateur de la politique de ses prédécesseurs, et qu'il poursuivrait l'œuvre impie de l'asservissement des peuples. Voici l'épître circulaire qu'il adressa aux évêques de la chrétienté, pour leur faire part de ses détestables intentions, et les exciter à lui prêter assistance:

« Il est de votre devoir, vénérables frères, de tourner tous » vos soins vers les sociétés secrètes d'hommes factieux, de » farouches républicains, ennemis déclarés de Dieu et des » rois, qui s'appliquent tout entiers à désoler l'Église, à » perdre les états, à troubler l'univers, et qui, en brisant le » frein de la foi véritable et de l'obéissance passive aux » princes, ouvrent le chemin à tous les crimes. Pour nous, » nous travaillerons de tout notre pouvoir à ce que l'Église » et la chose publique ne souffrent point des attentats de ces » sectes mystérieuses, qui, en vertu de serments ténébreux,

» s'efforcent de précipiter dans l'abîme la religion et les em-
» pires. Mais ce ne sont pas les seuls dangers auxquels sont
» exposés l'autel et le trône : les enfants du siècle sapent ces
» deux institutions divines par d'autres moyens, qui pour
» être moins violents n'en sont que plus dangereux ; nous
» voulons parler de ces innombrables erreurs que répand la
» presse, de ces doctrines mensongères et perverses qui at-
» taquent la foi catholique, non plus en secret et dans l'ombre,
» mais hautement et avec audace. Nous le disons en pleu-
» rant : oui, des lions se sont jetés sur Israël en rugissant ;
» oui, ils se sont réunis contre Dieu, contre son Christ et
» contre ses ministres ; oui, les impies se sont écriés : — « Dé-
» truisez l'Église ! détruisez-la jusqu'aux fondements ! » c'est
» là que tendent les manœuvres ténébreuses des sophistes
» de ce siècle, de ces philosophes qui prétendent que la re-
» ligion catholique n'est qu'un tissu de mensonges absurdes,
» de superstitions ridicules, inventés par des prêtres cor-
» rompus, cupides et imposteurs, pour abrutir les nations. Il
» faut, vénérables frères, poursuivre ces dangereux sophistes ;
» il faut dénoncer leurs ouvrages aux tribunaux ; il faut livrer
» leurs personnes aux inquisiteurs et les rappeler par des
» tortures aux sentiments de la vraie foi de l'épouse du
» Christ !..... »

Les exhortations de sa Sainteté éveillèrent le zèle des prélats italiens et donnèrent un nouvel aliment à la guerre contre les libéraux. Le cardinal Justiniani, évêque d'Imola, se distingua entre autres par un déploiement de rigueurs inouïes, au point que la population dut intervenir et s'insurger pour mettre un terme à ses atrocités.

D'autres événements produits par des causes bien différentes, mais qui étaient également favorables à l'extension du saint-siége, se passaient dans les états de la Grande-Bretagne; les catholiques irlandais avaient contraint Georges IV à déclarer leur émancipation politique, à les rendre habiles à siéger et à voter dans les deux chambres, et à exercer toutes les fonctions civiles et militaires, sous la seule condition de prestation d'un serment dont voici la teneur : « Je déclare que je professe la religion catholique romaine; je promets sincèrement que je serai fidèle à sa majesté Georges IV, et que je le défendrai de tout mon pouvoir contre toutes conspirations et attentats quelconques qui pourraient être dirigés contre sa personne, sa couronne ou sa dignité, et je ferai tous mes efforts pour découvrir et faire connaître à sa majesté, ses héritiers et successeurs, toutes trahisons et conspirations qui pourraient être formées contre lui ou contre eux. Je promets sincèrement de maintenir et de défendre de tout mon pouvoir la succession à la couronne, laquelle succession, aux termes de la loi intitulée : « Acte qui limite la couronne et qui assure mieux la liberté des sujets, est et demeure limitée à la princesse Sophie, électrice du Hanovre, et à ses héritiers protestants. » J'abjure toute obéissance et toute fidélité envers toute autre personne qui réclamerait ou qui prétendrait avoir des droits à la couronne de ce royaume. Je déclare en outre que la doctrine qui dit que les princes excommuniés ou dégradés par le pape ou toute autre autorité de l'Église de Rome, peuvent être déposés ou assassinés par leurs sujets, n'est point un article de ma foi; que je l'abjure, que je la repousse et que j'y renonce; et je ne crois pas

que le pape de Rome ou tout autre prince, prélat, personne, état ou potentat étranger, ait ou doive avoir aucune juridiction, puissance, supériorité ou prééminence temporelle ou civile, directe ou indirecte, dans l'intérieur de ce royaume. Je jure que je défendrai de tout mon pouvoir l'établissement de la propriété tel qu'il existe d'après les lois de ce royaume, et je désavoue et abjure solennellement toute intention de renverser l'établissement actuel de l'Église réformée. Je jure solennellement que jamais je n'emploierai aucun des priviléges auxquels j'ai ou je puis avoir des droits pour troubler ou affaiblir la religion protestante, ou le gouvernement protestant de ce royaume, et, en présence de Dieu, je proteste dans toute la sincérité de mon âme, que j'entends cette déclaration suivant le sens apparent et ordinaire, et que je jure d'être fidèle à toutes les parties de ce serment, sans évasions, équivoques ou réserves mentales quelconques. »

Le bill d'émancipation eut pour résultat immédiat de faire nommer membre du parlement le célèbre Daniel O'Connell, l'un des plus ardents défenseurs de la nationalité irlandaise, qui plus tard devait devenir si fameux sous le nom de grand agitateur. Sept jours après son entrée à la chambre des communes, O'Connell réclama, au nom de sa patrie opprimée, ce qu'il demande encore aujourd'hui, le rappel de l'union et un parlement séparé, avec cette différence toutefois, qu'à cette époque sa voix éloquente excitait à peine les superbes dédains des tories, tandis qu'aujourd'hui elle fait trembler les membres de l'oligarchie anglaise jusqu'au fond de leurs somptueux palais.

Une usurpation venait également d'avoir lieu en Portugal.

Don Miguel le sanguinaire, frère de don Pedro, empereur du Brésil, s'était emparé du trône de sa jeune nièce dona Maria, et avait établi dans le pays un système de terreur inouïe, jusqu'à bannir dans l'espace de quelques mois quarante mille citoyens, jusqu'à faire emprisonner vingt-huit mille Portugais, jusqu'à faire torturer, décapiter ou empoisonner onze cent vingt-cinq victimes!! Il faut dire que là encore la fatale influence des Anglais se faisait sentir cruellement, car le prince, en asseyant son trône sur un charnier, suivait les conseils que lui avait donnés à Londres Wellington, l'ami de tous les infâmes, le conseiller de toutes les trahisons, l'auteur de cette grande lâcheté dont jamais l'Angleterre ne se lavera, la captivité de Napoléon, le promoteur de toutes les iniquités dont s'était rendu coupable le gouvernement britannique dans ses dernières luttes avec la France, enfin le digne successeur de Pitt, le plus abominable des membres de cette aristocratie anglaise si féconde en hommes égoïstes, corrompus et atroces.

Sa Sainteté, charmée des tendances absolutistes de don Miguel, s'empressa de le reconnaître comme souverain légitime du Portugal, et lui envoya un nonce apostolique pour renouer des relations diplomatiques avec la cour de Lisbonne. La cour de Madrid donnait aussi de grands sujets de satisfaction au souverain pontife. Le farouche Ferdinand VII, plongé dans le bigotisme le plus outré, resserrait de jour en jour davantage les chaînes des peuples, rétablissait les lois les plus absurdes, les plus odieuses, donnait au clergé une prépondérance incroyable, ressuscitait les anciennes ordonnances contre les blasphémateurs, contre les sacriléges, et

remplissait les prisons de l'inquisition et les bagnes d'infortunés suspectés de tolérantisme.

L'Allemagne seule causait de vives inquiétudes à Pie VIII. Les princes de la confédération germanique venaient de publier un édit qui n'était autre qu'une pragmatique-sanction en trente-neuf articles, renfermant ces principales dispositions : 1° Tous les actes de l'autorité spirituelle seront soumis au pouvoir temporel, tant les actes de l'autorité locale que ceux du souverain pontife, soit nouveaux, soit anciens. 2° Les communications avec Rome, dans l'ordre spirituel, seront réglées par le pouvoir civil. 3° Les conciles provinciaux ne pourront être tenus qu'avec l'autorisation du pouvoir civil et en présence de ses commissaires. 4° Les appels au pape, dans les causes ecclésiastiques, de quelque genre qu'elles soient, seront prohibés. 5° L'état déterminera les conditions du choix des évêques, interviendra dans le choix du doyen, déterminera leur autorité, et règlera leurs attributions ainsi que celles des chapitres. 6° Il déterminera également la durée des études théologiques, concourra aux examens que les candidats devront subir, ainsi qu'à ceux des ecclésiastiques qui désireront être promus à une cure ou à une autre prébende. 7° L'exercice de l'autorité ecclésiastique sera subordonné aux décisions du pouvoir civil par la disposition relative aux appels comme d'abus d'autorité.......

Le pontife déclara que l'exécution de ces articles était incompatible avec l'existence des Églises catholiques d'Allemagne, et il adressa un bref à l'archevêque de Fribourg, ainsi qu'aux prélats de Mayence, de Rottembourg, de Limbourg et de Fulde, pour les exhorter à résister aux grands

ducs de Hesse et de Bade, à l'électeur de Hesse-Cassel, au duc de Nassau et au roi de Wurtemberg, signataires de cet édit « de scandale forgé par les ennemis de l'Église catho-» lique. » — « Rappelez-vous, leur disait-il, que la sainte » épouse du Christ est libre d'institution divine, et n'est sou-» mise à aucune puissance terrestre. Poursuivez donc sans » relâche ses ennemis de toute la force de vos paroles, et » soulevez contre eux les flots irrésistibles de la colère des » populations....... »

Ces exhortations paternelles n'eurent aucune influence contre l'édit des princes protestants; au contraire elles rendirent plus violente l'opposition contre l'Église catholique. En France, l'esprit philosophique faisait également de rapides progrès, malgré les efforts des ultramontains, malgré la résistance du souverain, malgré les persécutions de la camarilla, espèce de conseil secret composé de Louis Lambruschini, nonce de sa Sainteté; de monseigneur de Quélen, archevêque de Paris; du prince de Polignac et des chefs des jésuites de Montrouge, qui dirigeaient les actions de Charles X. Ces misérables, voyant l'inutilité de leurs manœuvres impies pour arrêter l'élan de la nation, voulurent tenter un coup d'état : ils élaborèrent un plan d'attaque contre la liberté, et firent rendre à l'imbécile monarque les fameuses ordonnances de 1830, qui abolissaient la liberté de la presse, changeaient la loi d'élection, et déclaraient la chambre dissoute avant même qu'elle eût été réunie, toutes choses qui violaient la charte du royaume.

Une révolution sublime s'accomplit; en trois jours, le peuple de Paris reconquit la liberté de la France, terrassa

trois générations de rois. Hélas! ce triomphe devait être de courte durée; dix jours après, deux cent dix-neuf représentants de la bourgeoisie reconstruisirent une royauté, et nommèrent le duc d'Orléans roi des Français. Le nouveau monarque prit le nom de Louis-Philippe Ier.

Dès qu'il se vit installé sur le trône, le prince songea à se rallier le clergé, et fit appeler l'archevêque de Paris pour le déterminer à prendre l'initiative dans la prestation du serment de fidélité à la nouvelle dynastie. Le prélat répondit mal aux avances qui lui étaient faites, et déclara qu'il n'autoriserait officiellement, ni par son exemple ni par son silence, aucun prêtre à prononcer les prières publiques pour Louis-Philippe, avant que l'ordre lui en eût été donné par le souverain pontife; il consentit seulement à envoyer un exprès à Pie VIII pour connaître sa décision. Le négociateur de cette étrange affaire était porteur d'une lettre particulière et secrète de la reine des Français, et d'une missive de l'archevêque.

Sa Sainteté, après avoir pris connaissance du contenu des dépêches qui lui étaient adressées, fit plusieurs questions au diplomate, lui demanda, entre autres choses, si l'on pouvait espérer que le nouveau gouvernement ne dégénérerait pas en démocratie; et sur la réponse de celui-ci, que telles n'étaient pas les intentions de Louis-Philippe, le pape ajouta que cette assurance lui donnait quelque tranquillité, mais qu'il ne pouvait reconnaître le roi des barricades avant d'avoir pris l'avis des autres souverains de l'Europe. L'envoyé, peu satisfait de cette réponse, essaya d'enlever l'affaire par l'intimidation, et annonça au saint-père qu'en cas de refus, son

gouvernement pourrait se résoudre à séparer l'Église gallicane de l'Église romaine, et à nommer patriarche le célèbre évêque Grégoire, entièrement opposé à l'ultramontanisme. Pie VIII répliqua sans s'émouvoir : « Il est écrit qu'il y aura » des schismes et des hérésies, et que les peuples se déchire» ront pour des querelles religieuses ! »

Le diplomate français ne pouvant vaincre l'obstination du pape, se rejeta sur les cardinaux, ne négligea aucun des moyens pour les gagner à sa cour, et agit avec tant d'habileté, que le souverain pontife, circonvenu par tous les princes de l'Église, se décida à reconnaître le nouveau roi des Français.

Cet acte fut l'un des derniers événements qui signalèrent le règne de Pie VIII : depuis plusieurs mois sa Sainteté éprouvait une roideur dans les articulations qui lui rendait tout mouvement pénible et douloureux; le 17 novembre, le jour précisément où éclata la révolution de Pologne, sa maladie prit un caractère de gravité qui fit prévoir sa fin prochaine. En effet, le 30 du même mois, le vieux pape s'éteignit, après un règne d'un an et huit mois.

Ses dépouilles mortelles furent exposées dans la chapelle Pauline du palais Quirinal; ses entrailles furent renfermées, suivant l'usage, dans une urne et portées à l'église de Saints-Vincent-et-Anastase. Après la cérémonie de l'exposition, le corps fut porté à la chapelle Sixtine du Vatican; de là, dans la basilique de Saint-Pierre, derrière la grille de la chapelle du Saint-Sacrement, pour que les fidèles pussent s'en approcher et lui baiser les pieds; et enfin dans le catafalque situé au-dessus du chœur, d'où il ne doit être enlevé que pour céder la place à son successeur!

GRÉGOIRE XVI,

FRANÇOIS Ier,	262e PAPE,	LOUIS-PHILIPPE Ier,
FERDINAND Ier,	ACTUELLEMENT RÉGNANT.	roi
empereur d'Autriche.		des Français.

La tâche que nous nous étions imposée de dévoiler les crimes et les turpitudes des pontifes romains, depuis les premiers temps de l'Église jusqu'à nos jours, est actuellement remplie; nous laisserons à d'autres historiens le soin de raconter à la postérité l'élévation scandaleuse du cardinal Capellari au trône de l'Église, les brigues, les luttes, les marchés auxquels donna lieu son élection, et qui prolongèrent la vacance du saint-siége pendant soixante-quatre jours. Il ne nous reste qu'à constater l'état de la cour pontificale sous le règne de Grégoire XVI.

Hélas! aujourd'hui comme dans les siècles passés, Rome est demeurée la sentine des vices, un foyer de corruption; le palais Quirinal, la demeure actuelle des papes, n'a rien à envier au Vatican des Borgia; la tiare est toujours l'emblème de l'orgueil, de la luxure, de l'avarice; les princes de l'Église sont encore les plus infâmes des hommes; les prêtres sont toujours animés de ce même esprit fanatique qui, pendant près de deux mille ans, les a rendus le fléau du genre humain; enfin les jésuites sont, comme autrefois, ambitieux, corrupteurs, insatiables, audacieux, ennemis de toute liberté, et forment la corporation la plus immorale, la plus dangereuse, la plus exécrable qui existe dans tout l'univers.

Grégoire XVI, le digne protecteur de cette milice sacrée, s'est déclaré le champion du despotisme, s'est fait le lâche serviteur des rois, jusqu'au jour où il pourra leur écraser la tête. Grâce à lui, la maison de Dieu est devenue une caverne de voleurs, l'Église a judaïsé, a enseigné la consécration des droits de races, de priviléges et de naissance, au lieu de prêcher cette doctrine toute d'amour, de charité et de dévouement que Jésus était venu annoncer aux hommes; elle a sanctifié le principe monstrueux de l'obéissance passive des peuples aux volontés des souverains; elle a placé parmi les articles de foi le dogme sacrilége qui condamne éternellement les prolétaires à fertiliser la glèbe de leurs sueurs, et à s'imposer les plus dures privations pour gorger de richesses les sardanapales couronnés qui pèsent sur l'humanité.

Quant aux débordements intérieurs du palais Quirinal, nous les passerons sous silence; d'autres écrivains dévoileront, quand le moment sera venu, les mystères de la vie intime du pape, l'origine de l'étonnante fortune de Cajetanino, premier camérier, autrefois le barbier du cardinal Capellari; ils expliqueront l'excessive tendresse de sa Sainteté pour la belle Cajetanina et pour ses sept enfants, ils diront les causes qui ont fait donner à celle-ci un appartement au palais Quirinal, au même étage et de plain pied avec celui du pape. Nous nous contenterons d'indiquer qu'à Rome d'étranges bruits circulent à ce sujet; qu'on désigne ouvertement Grégoire XVI comme le père des enfants de la Cajetanina; qu'on attribue à des accès de jalousie l'exil déguisé d'un cardinal nommé à la légation de Ravenne; qu'on raconte dans les cercles de la ville une anecdote relative à une jeune

nourrice de Tivoli, remarquablement belle, attachée à la famille du camérier, et qui avait un instant attiré les regards de sa Sainteté; qu'on blâme publiquement l'intempérance du souverain pontife; qu'on l'accuse de vivre en épicurien, de s'enivrer chaque soir avec du vin d'Orvieto, qu'il corrige, dit-il, avec du champagne pour en diminuer la force.

Mais ce qu'il nous importe surtout de faire connaître, c'est l'espèce de croisade religieuse entamée par la cour de Rome contre le nouvel ordre d'idées; c'est le redoublement d'audace du clergé ultramontain; c'est l'appel brutal que le pape vient de faire à la force pour étouffer les germes de la liberté dans le cœur des peuples de l'Italie; c'est l'exécrable bulle rendue par Grégoire XVI contre les Israélites.

« Tous les Juifs, dit sa Sainteté dans l'édit que nous signa- » lons, qui résident à Ancône et à Sinigaglia, ne pourront » plus recevoir de nourrices catholiques ni engager des » chrétiens à leur service, sous peine d'être punis confor- » mément aux décrets pontificaux. Tous les Israélites devront » vendre dans un délai de trois mois leurs biens meubles » et immeubles, sinon ils seront vendus à l'encan. Aucun » d'eux ne pourra résider dans une ville sans l'autorisation » du gouvernement; en cas de contravention, ils seront ren- » voyés dans leurs ghettos respectifs. Aucun Israélite ne » pourra coucher hors du ghetto, ni engager un chrétien à » coucher dans cette enceinte réprouvée; ni entretenir des » relations amicales avec les fidèles, ni faire le commerce » d'ornements sacrés ou de livres d'aucune espèce, sous » peine de cent écus d'amende et de sept années d'empri- » sonnement. Les Israélites en enterrant leurs morts ne

» devront faire aucune cérémonie, et ils ne pourront point » se servir de flambeaux, sous peine de confiscation. Ceux » qui violeraient nos édits encourront les peines de la sainte » inquisition. La présente mesure sera communiquée au » ghetto pour être publiée dans la synagogue.

» Chancellerie de la sainte inquisition, 24 juin 1843.

» Fra VINCENZO SALMA, inquisiteur général. »

Il n'est pas inutile d'expliquer le motif pour lequel sa Sainteté ne parle dans sa bulle que des Juifs d'Ancône et de Sinigaglia, c'est que dans toutes les villes des états de l'Église ces odieuses mesures sont rigoureusement exécutées; tandis que dans la légation d'Ancône, depuis l'occupation récente des Français en 1832, elles avaient été abolies par le général Cubières et par son successeur le général Gazan, qui surent l'un et l'autre en cette occasion représenter dignement la France et employer au triomphe des idées de progrès l'autorité temporaire dont ils se trouvaient investis dans ces contrées.

Comme on le voit, il est dans la destinée de la papauté de se traîner dans une ornière fangeuse et sanglante, de persévérer dans sa lutte contre le mouvement révolutionnaire, dans l'enseignement de ses détestables doctrines, dans ses attaques furibondes contre la civilisation, jusqu'à ce qu'elle ait été broyée sous les roues du char de la liberté!

A l'œuvre donc, philosophes, écrivains, publicistes, vous tous, les amis des peuples, les défenseurs des prolétaires; à l'œuvre! que la guerre recommence contre la papauté, mais une guerre terrible, implacable; et que votre cri de ralliement soit celui qu'avaient adopté les Pères de la philosophie du dix-huitième siècle : ÉCRASONS L'INFAME !!

HISTOIRE POLITIQUE

DU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE.

CONSULAT. — EMPIRE. — RESTAURATION. — RÉVOLUTION DE 1830.

Organisation du gouvernement consulaire. — Lettre de Bonaparte, premier consul, à Georges III, roi de la Grande-Bretagne. — Réponse du cabinet de Saint-James. — Proclamation de Bonaparte au peuple français. — Guerre contre l'Autriche. — Conspiration anglaise et royaliste. — Machine infernale. — Institutions civiques. — Traité de Lunéville. — Georges III ouvre des négociations avec le premier consul. — Paix d'Amiens. — Bonaparte se fait nommer consul à vie. — L'Angleterre déclare de nouveau la guerre à la France. — Préparatifs extraordinaires des deux puissances. — Découverte d'une nouvelle conspiration. — Mort du duc d'Enghien. — Bonaparte est proclamé empereur des Français sous le nom de Napoléon Ier. — Il adresse une nouvelle lettre à Georges III pour la pacification du monde. — Réponse du ministère britannique. — Troisième coalition contre la France. — Victoires et conquêtes des armées françaises. — Paix de Presbourg. — Mort de William Pitt. — Napoléon essaye de restaurer les vieilles monarchies en Europe, et distribue des couronnes à ses frères et à ses généraux. — Quatrième coalition contre la France. — Guerre avec la Prusse, la Russie et l'Angleterre. — Décret du blocus continental. — Entrevue du czar Alexandre Ier et de Napoléon sur

le Niémen. — Traité de Tilsit. — Abolition du tribunat en France. — Ambition dynastique de Napoléon. — Guerre criminelle contre l'Espagne. — Nouvelle guerre contre l'Autriche. — Divorce de Napoléon et de Joséphine. — Mariage de l'empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise, fille de François Ier, empereur d'Autriche. — Naissance du roi de Rome. — Campagne de Russie. — Retraite désastreuse de Moscou. — Cinquième coalition contre la France; invasion du territoire par les alliés. — Déchéance de Napoléon. — Retour des Bourbons; Louis XVIII, appuyé par les baïonnettes étrangères, monte sur le trône de France. — Il est contraint de donner une charte constitutionnelle. — Retour de l'île d'Elbe; les cent jours. — Seconde invasion. — Bataille de Waterloo. — Abdication de l'empereur. — Lâche trahison de l'Angleterre; Napoléon est retenu prisonnier au mépris du droit des gens et conduit à Sainte-Hélène. — Pacte sacrilége entre les rois; la Sainte-alliance. — Terreur royaliste. — Les cours prévôtales et les hautes cours de justice. — État de la France. — Assassinat du duc de Berry. — Loi sur les élections. — Mort de Napoléon. — Promenade militaire du duc d'Angoulême en Espagne. — Rétablissement de la censure. — Vie intérieure de Louis XVIII; sa gloutonnerie et ses débauches. — Mort du roi. — Avénement de Charles X au trône de France. — Le milliard des émigrés. — Lutte entre le parti libéral et la camarilla. — Licenciement de la garde nationale de Paris. — Ministère Polignac. — Fameuse adresse des deux cent vingt et un contre les tendances du pouvoir. — Charles X dissout la chambre des députés. — Expédition d'Alger. — Ordonnances contre la liberté de la presse. — Glorieuse révolution de juillet. — Charles X, le mitrailleur, est honteusement chassé de France. — Le duc d'Orléans occupe

le trône en vertu du vote de deux cent dix-neuf députés, et prend le nom de Louis-Philippe I[er], roi des Français !

Les premières années du dix-neuvième siècle offrent sans contredit les plus belles pages de notre histoire; et quel que soit le jugement que prononceront les générations futures sur le coup d'état du 18 brumaire, il n'en restera pas moins avéré que l'avénement de Bonaparte au pouvoir ouvrit pour la France une ère de prospérité, imprima aux esprits une impulsion extraordinaire qui enfanta des prodiges dans les sciences, dans les arts, dans l'industrie, dans le commerce, dans l'agriculture, et conquit au peuple français la première place parmi les nations.

Bonaparte, investi de la plus haute dignité de la République, songea immédiatement à faire décréter par les deux commissions des Cinq-Cents et des Anciens une nouvelle constitution, pour s'assurer le temps et les moyens de réaliser les grandes choses que son génie avait conçues. Cet acte organique, connu sous le nom de constitution de l'an VIII, fut proclamé le 24 décembre 1799. Il établissait le gouvernement consulaire en France, et reconstruisait tout l'édifice social sur de nouvelles bases; il créait un Sénat conservateur composé de quatre-vingts membres inamovibles et à vie, pour choisir dans les listes de candidats qui étaient présentés par les assemblées communales, départementales et nationales, les législateurs, les tribuns, les consuls, les juges et généralement les premiers fonctionnaires de l'Etat; il instituait un Tribunat composé de cent membres

qui devaient être renouvelés par cinquième tous les ans, pour discuter les projets de lois, en voter l'adoption ou le rejet; enfin il installait un Corps législatif composé de trois cents membres, renouvelés également par cinquième tous les ans, pour statuer sur toutes les lois. Il confiait le pouvoir exécutif à trois consuls nommés pour dix ans, chacun d'eux élu individuellement avec la qualité distincte de premier, second, troisième consul, et ayant des fonctions et des attributions particulières. Sous la direction des consuls se trouvait un conseil d'état chargé de rédiger les projets de lois, les règlements d'administration, et de résoudre les difficultés qui pouvaient s'élever en matière administrative. Le premier consul avait le droit de promulguer les lois, de nommer et de révoquer à volonté les membres du conseil d'état, les ministres, les ambassadeurs, les agents diplomatiques, les officiers de l'armée de terre et de mer, les membres des administrations et les commissaires du gouvernement. Les deux autres consuls avaient seulement voix délibérative. Bonaparte fut nommé premier consul pour dix ans, Cambacérès second consul pour le même temps, et Lebrun pour cinq ans, par une disposition spéciale; ces deux derniers remplaçaient les consuls provisoires, Sieyès et Roger-Ducos.

Immédiatement après la promulgation de la constitution, le Sénat vint siéger au Luxembourg, le Corps législatif au palais Bourbon, le Tribunat dans les appartements du Palais-Royal, et les consuls aux Tuileries. Ainsi tous les pouvoirs se trouvèrent concentrés dans les mains d'un seul homme, d'un président temporaire de la République, auquel on avait adjoint pour la forme deux consuls nominaux avec simple

voix consultative. Vainement les républicains avaient fait leurs efforts pour limiter ou balancer les fonctions de cette magistrature suprême : Bonaparte, à qui elle était dévolue, avait insisté dans les commissions pour qu'elle fût dotée de tous les attributs de la royauté, et avait fait prédominer sa volonté. Du reste, le premier usage qu'il fit de sa puissance lui attira les suffrages universels : au lieu de pousser la France à la guerre, ainsi que le commandait peut-être l'intérêt de son ambition, il entreprit d'arrêter l'effusion du sang, de faire taire les querelles intestines; il rappela les émigrés, les proscrits de toutes les opinions; puis il écrivit au roi de la Grande-Bretagne pour lui demander la paix. Sa lettre était ainsi conçue : « Sire, appelé par le vœu de la nation française à occuper la première magistrature de la République, je crois convenable, en entrant en charge, d'en faire directement part à votre majesté. La guerre, qui depuis huit ans ravage les quatre parties du monde, doit-elle être éternelle? N'est-il donc aucun moyen de s'entendre? Comment les deux nations les plus éclairées de l'Europe, puissantes et fortes, peuvent-elles sacrifier à des idées de vaine grandeur le bien du commerce, la prospérité intérieure, le bonheur des familles? Comment ne sentent-elles pas que la paix est le premier des besoins comme la première des gloires! Ces sentiments ne peuvent pas être étrangers au cœur de votre majesté, qui gouverne une nation libre, et qui doit désirer de la rendre heureuse. Votre majesté ne verra dans cette ouverture que mon désir sincère de contribuer efficacement à la pacification générale par une démarche prompte, toute de confiance, et dégagée de ces formes qui, nécessaires peut-

être pour déguiser la dépendance des états faibles, ne décèlent dans les états forts que le désir mutuel de se tromper. La France, l'Angleterre, par l'abus de leurs forces, peuvent longtemps encore, pour le malheur de tous les peuples, en retarder l'épuisement; mais, j'ose le dire, le sort de toutes les nations civilisées est attaché à la fin d'une guerre qui embrase le monde entier. » A ces nobles propositions, le roi anglais répondit, par l'organe de son ministère, qu'il n'accéderait point à la paix avant que la France fût rentrée dans les anciennes limites de son territoire, et eût consenti à se replacer sous la domination des Bourbons.

Le premier consul s'empressa de porter à la connaissance de l'Europe la réponse de Georges III, pour mettre les nations à même d'apprécier la conduite des deux gouvernements; et la fit suivre de la proclamation suivante : « Français, les premiers vœux, les premières démarches de votre gouvernement ont été pour la paix : le ministère anglais la repousse. Le roi de la Grande-Bretagne a dévoilé le secret de son horrible politique; la perfide Albion veut déchirer la France, détruire sa marine et ses ports, l'effacer du tableau de l'Europe, où l'abaisser au rang des puissances secondaires; elle veut diviser toutes les nations du continent pour s'emparer du commerce du monde entier et s'enrichir des dépouilles des peuples. Rien ne lui coûte pour arriver à ce but; elle répand l'or à pleines mains, elle prodigue les promesses et multiplie les intrigues. Mais ni l'or, ni les promesses, ni les intrigues de l'Angleterre n'enchaîneront à ses vues les puissances du continent; elles ont entendu le vœu de la France, elles connaissent la modération des principes qui

la dirigent; elles écoutent la voix de l'humanité et la voix plus puissante encore de leur intérêt. Si les rois balancent, le gouvernement, qui n'a pas craint d'offrir et de solliciter la paix, se souviendra que c'est à vous de la commander. Pour la commander, il faut de l'argent, du fer et des soldats. Que tous s'empressent de payer le tribut qu'ils doivent à la défense commune! Que les jeunes citoyens se lèvent! Ce n'est plus pour des factions, pour le choix des tyrans qu'ils vont s'armer, c'est pour la garantie de ce qu'ils ont de plus cher; c'est pour l'honneur de la France; c'est pour les intérêts sacrés de l'humanité; c'est pour le triomphe de la démocratie. A l'aspect de la nation entière réunie dans les mêmes intérêts et dans les mêmes vœux, n'en doutez pas, Français, vous n'aurez plus d'ennemis sur le continent! Que si quelque puissance encore veut tenter le sort des combats et refuse la paix, le premier consul se mettra à la tête des guerriers qu'il a plus d'une fois conduits à la victoire, et les ramènera sur ces champs de bataille encore pleins du souvenir de leurs récents exploits; mais il jure de ne combattre que pour la France et pour le repos du monde. »

Ces paroles sublimes excitèrent le plus grand enthousiasme; une vaillante jeunesse répondit à son appel et accourut sous les drapeaux pour combattre la coalition des rois. Bonaparte prit aussitôt le commandement des troupes, franchit les cimes du mont Saint-Bernard, tomba sur les armées autrichiennes, les culbuta à Montebello, les atteignit encore dans la plaine de Marengo, où il remporta l'une des plus grandes victoires qui ait illustré les armes de la France. Cette dernière journée valut au premier consul la conquête

du Piémont et de la Lombardie. Après avoir pris ses dispositions pour s'assurer la possession de ces pays, Bonaparte revint à Paris; il n'avait fait qu'une absence de deux mois. D'autre part, l'armée d'Allemagne, qu'il avait placée sous les ordres du général Moreau, battait l'archiduc Jean à Hohenlinden, passait l'Inn, envahissait les états héréditaires d'Autriche, occupait Salzbourg, culbutait les impériaux dans la Traun, s'emparait des forteresses de Lintz, de Steyer, venait camper à deux journées de Vienne, et forçait l'empereur François II à demander la paix.

On célébra ces événements en France par une fête nationale, qui eut lieu le jour anniversaire de la prise de la Bastille, qui tombait cette année le 25 thermidor. Il y eut, à cette occasion, présentation solennelle des drapeaux enlevés à l'ennemi, jeux olympiques et réjouissances publiques. Le premier consul réunit dans un banquet les principales autorités de la République, et porta le toast suivant: « A la chute de » la Bastille et au peuple français notre souverain! »

Plusieurs des principaux partisans des Bourbons s'étaient jusqu'alors flattés de rencontrer dans Bonaparte un Monck, qui n'attendait que le moment favorable pour ouvrir la France à la famille déchue, ainsi qu'avait fait le général anglais pour les Stuarts; mais cette manifestation des sentiments du premier consul leur enleva ce fol espoir; dès ce moment ils résolurent sa perte. Aidés par l'or de l'Anglais, ils organisèrent une contre-police, soudoyèrent des traîtres dans les bureaux de la police et dans ceux du trésor, préparèrent des mouvements dans les départements, et formèrent un complot contre la vie de Bonaparte.

Le 3 nivôse an IX, 24 décembre 1800, à huit heures du soir, au moment où le premier consul traversait la rue Saint-Nicaise, et se rendait à l'Opéra, dans sa voiture, avec les généraux Lannes, Berthier et Lauriston, pour assister à la première représentation de l'oratorio d'Haydn, une machine infernale fit explosion, tua sept personnes, en blessa plus ou moins grièvement vingt-cinq autres, et couvrit tous les abords de débris. Quelques secondes de retard, et c'en était fait de Bonaparte. Les conjurés avaient parfaitement combiné leur plan, calculé les distances et l'instant précis où la voiture devait passer près de la charrette où se trouvait la fatale machine. La seule chose qu'ils n'avaient pu prévoir, était que ce jour-là le cocher serait ivre et lancerait ses chevaux plus vivement que de coutume. Cette circonstance préserva le premier consul de la mort; les glaces seules de sa voiture furent brisées. Il ordonna au cocher de continuer sa route, parut à l'Opéra, et se montra sur le devant de sa loge pour rassurer les esprits, qui étaient en grande rumeur, par suite de la nouvelle de l'attentat qui déjà était connue.

Après quelques instants donnés à cette démonstration publique de tranquillité, il accourut aux Tuileries, où se pressaient les personnages les plus influents de l'époque. Là, il s'abandonna à toute la fougue de son caractère et s'emporta contre les républicains, qu'il croyait les auteurs du complot; mais il ne tarda pas à revenir de ses injustes préventions. On découvrit les coupables, qui étaient deux émissaires de la chouannerie et du cabinet de Saint-James, François Carbon et Saint-Régent, qui tous deux furent décapités.

Cette conspiration n'eut d'autre résultat que d'accroître la

popularité de Bonaparte, et de faire éclater au grand jour l'amour que les Français portaient à l'homme extraordinaire qui dirigeait leurs destinées, qui fécondait le pays de son génie et travaillait à sa prospérité, en ouvrant de tous côtés des routes et des canaux, en donnant des encouragements aux arts, aux sciences, à l'industrie, au commerce, en organisant l'école polytechnique pour former des officiers distingués dans les armes spéciales, des établissements d'utilité générale, une caisse d'amortissement pour opérer le rachat de la dette publique, une banque de France pour faciliter les transactions des négociants, et tant d'autres admirables fondations, la gloire de la France.

Les royalistes espéraient avancer l'époque du retour des Bourbons en s'attaquant au premier consul, et ils n'avaient fait que rendre plus impossible une restauration en France.

Bonaparte s'occupa immédiatement de resserrer les liens d'amitié qui unissaient la République aux États-Unis d'Amérique, et d'entamer des négociations avec la Russie, la Suède, le Danemarck, la Prusse et l'empire d'Allemagne, pour isoler l'Angleterre et mettre à exécution le gigantesque projet qu'il méditait du blocus continental. Il signa en outre un traité de paix avec le Portugal, un autre avec l'Espagne, et rassembla des forces considérables pour en finir d'un seul coup avec la Grande-Bretagne. Le vieux Georges III eut peur pour sa couronne, renvoya son ministre Pitt, qui s'opposait opiniâtrément à toute espèce de conciliation, le remplaça par Addington, et ouvrit avec la République des négociations qui amenèrent la paix d'Amiens.

Ce traité, qui après dix années d'une lutte acharnée contre

toute l'Europe, rendait à la France ses possessions coloniales et lui reconnaissait l'intégralité des provinces qu'elle avait conquises sur le continent, fit le plus grand honneur au premier consul. On peut dire qu'il se trouvait alors à l'apogée de sa gloire; il était devenu l'idole de la France, l'objet de la vénération des autres peuples; ses grandes actions, ses magnifiques travaux lui avaient fait pardonner même par les républicains l'origine de son autorité : malheureusement il voulut être plus grand encore, et il se perdit. Il ne se contenta pas d'occuper la plus haute magistrature de la République, il demanda au Sénat qu'elle lui fût conférée pour toute sa vie. Ce corps ayant décliné sa compétence pour un acte qui violait la constitution, il fit un appel au peuple et posa cette question : « Bonaparte sera-t-il consul à vie? » Trois millions d'électeurs votèrent pour l'affirmative. En conséquence, les sénateurs s'empressèrent de le reconnaître en cette nouvelle qualité; et pour se faire pardonner leur réserve, ils renchérirent sur le vœu des citoyens et lui accordèrent le droit de désigner son successeur.

On est réellement surpris de l'extrême facilité avec laquelle Bonaparte consommait ses usurpations; la France, naguère si terrible dans ses exigences républicaines, si ombrageuse, si méfiante, si redoutable les armes à la main, se trouvait sans force, sans énergie pour résister à un homme qui lui enlevait une à une toutes ses libertés. Pour expliquer ce singulier changement dans les idées, on serait tenté d'attribuer à Bonaparte un ascendant surnaturel, une sorte de pouvoir occulte, qu'il aurait exercé sur les esprits; mais le prestige disparaît en partie, si l'on considère que le caractère natio-

nal fut pour beaucoup dans ce brusque revirement; si l'on songe qu'en France, chaque citoyen est habitué à tirer sa gloire individuelle de la gloire de son nom national, s'identifie avec la patrie, au point que tout ce qui est propre à son pays lui devient en quelque sorte personnel; qu'enfin le sentiment national est plus qu'une doctrine, qu'il s'est implanté jusque dans les dernières couches du sol. Sans doute les Français aiment la liberté; mais, avant tout, ils aiment celle de la patrie, celle qui résulte d'une supériorité nationale que rien ne peut gêner dans son développement; ils veulent l'égalité, mais c'est pour que tous aient droit aux mêmes devoirs sociaux; ils veulent la fraternité, c'est-à-dire le dévouement libre du fort au faible. On comprend alors que celui qui se présentait comme la personnification de cette grande unité, comme l'expression vivante du sentiment national, devait être accepté. La France crut Bonaparte aussi loyal, aussi désintéressé qu'il aurait pu l'être; elle se donna tout entière à lui, elle se fia à son honneur, à son patriotisme, et se livra avec une abnégation sublime.

Qui ne sait, hélas! que le pouvoir suprême corrompt les plus nobles caractères! Le héros du peuple devait en faire la fatale expérience. Cependant, au milieu de l'enivrement des grandeurs, au milieu de toutes les pompes des cours, jamais Bonaparte n'oublia la France; il la dota d'institutions et d'établissements qui augmentèrent sa prospérité et la rendirent la reine des nations. Il fonda l'institution de la légion d'honneur, publia le Code civil, qui est devenu le modèle des codes des autres peuples; il organisa l'institut national en quatre classes, celle des sciences, celle de la langue et la

littérature, celle de l'histoire et de la littérature ancienne, et celle des beaux-arts ; il créa l'école spéciale militaire de Fontainebleau, et l'école spéciale des arts et métiers de Compiègne; il agrandit encore le territoire de la République des départements du Pô, de la Doire, de Marengo, de la Sezia, de la Stura et du Tanaro.

Les cabinets étrangers ne voyaient qu'avec un dépit mêlé d'exaspération l'ascendant prodigieux que la République et son jeune chef prenaient de jour en jour dans les affaires de l'Europe; celui de Saint-James surtout ne pouvait se résoudre à contempler le spectacle de la grandeur et de la prospérité croissante d'un peuple qu'il avait voulu anéantir, et cherchait constamment par ses écrivains à soulever des inimitiés contre la France, et à raviver les vieilles querelles éteintes. Enfin, le 8 mars 1803, le gouvernement britannique déclara de nouveau la guerre à la République; préalablement il fit saisir tous les bâtiments français qui étaient dans les ports de l'Angleterre, déclara les équipages prisonniers de guerre, et confisqua les marchandises, contre toute espèce d'équité. Par représailles, Bonaparte fit envahir par l'armée d'Italie les états de Ferdinand IV, roi de Naples, l'allié de George III, et envoya le général Mortier dans le Hanovre pour occuper le pays, lever des impositions et s'emparer des canons que renfermaient les places fortes; ce qui fut rigoureusement exécuté. Ensuite il s'occupa de grands préparatifs de guerre; il forma une armée d'observation divisée en six corps, ayant son centre appuyé sur les rivages qui faisaient face à la Manche, et ses deux ailes en Hollande et à Bayonne, c'est-à-dire embrassant un espace de près de

quatre cents lieues de côtes; il activa les travaux de constructions dans tous les ports; visita par lui-même les arsenaux du littoral de l'Océan, et commanda l'armement d'un nombre considérable de chaloupes canonnières pour mettre à exécution son gigantesque projet de descente en Angleterre.

De son côté, notre vieille ennemie n'était point restée inactive; elle avait mis le temps à profit; le nombre de ses vaisseaux de ligne, frégates et bricks armés, avait été porté à cinq cent onze; elle avait en outre réuni une flottille de six cent quatre-vingts petits navires; ses équipages montaient à cent vingt-trois mille marins. L'armée de terre, dans les trois royaumes, avait été également renforcée et s'élevait à cinq cent quatre-vingt-quatre mille hommes. De plus, elle avait élevé des redoutes sur toutes les côtes, et avait barré l'embouchure de la Tamise et celle de l'Humber avec des vaisseaux rasés, hérissés d'artillerie. Et enfin, pour les cas de débarquement, des mines avaient été préparées pour faire sauter les ponts, pour détruire les routes; et il avait été enjoint aux habitants de fuir dans l'intérieur des terres et de mettre le feu à leurs maisons pour ne rien laisser debout derrière eux.

L'Angleterre ne s'en tint pas à ces moyens de défense; Pitt, qui venait d'être rappelé au ministère, eut encore recours à la trahison, et songea à faire assassiner le premier consul pour en finir plus vite avec la France. Une conspiration s'organisa sous les auspices du cabinet anglais; le général Pichegru, le fameux Georges Cadoudal, chef de chouans, et plusieurs nobles émigrés, devinrent les chefs du complot; du Rhin à la Tamise, les conjurés s'entendirent; et pendant que Georges débarquait sur la falaise de Béville et se dirigeait

secrètement sur Paris, Pichegru s'y rendait d'un autre côté avec les Polignac, les Rivière, les Lajolais et quelques autres misérables. Sur la frontière rhénane, le duc d'Enghien, fils du prince de Condé, réunissait d'autres complices et se préparait à entrer en France pour gagner la capitale et prendre la direction des assassins. Mais la Providence déjoua les criminels desseins des royalistes; Bonaparte, poussé par une inspiration divine, ordonna la mise en jugement de cinq espions qui avaient été arrêtés dans les journées précédentes et qui se trouvèrent être du complot. L'un d'eux, nommé Querelle, condamné à mort, demanda à faire des révélations pour racheter sa vie, et mit le gouvernement sur les traces des conjurés. Pichegru fut arrêté ainsi que Cadoudal, quelques autres de leurs affidés, et même Moreau, qui avait eu plusieurs entrevues avec eux. Pichegru se pendit dans sa prison, Moreau fut banni du territoire de la République; Georges Cadoudal, qui était doué d'une énergie sauvage, dédaigna de sauver sa vie par un mensonge; il avoua qu'il était venu à Paris du consentement des princes français et du ministère anglais pour tuer le premier consul et rétablir les Bourbons, mais qu'il ne devait agir qu'après l'arrivée d'un prince de cette famille dans la capitale. Du reste, il ne nomma et ne compromit personne. Néanmoins la dernière circonstance de ses aveux éveilla l'attention de Bonaparte et le décida à faire vérifier la situation de tous les Bourbons. Le comte de Provence et le duc d'Angoulême étaient à Varsovie; le comte d'Artois, les ducs de Berry et d'Orléans, les princes de Condé et de Bourbon, à Londres, et le duc d'Enghien à Ettenheim, à une marche du Rhin. Le premier

consul comprit que c'était de ce prince dont Georges avait voulu parler, comme du chef mystérieux dont il attendait l'arrivée, et résolut de le faire enlever.

L'exécution fut confiée aux généraux Ordoner et Caulaincourt, et consommée dans la nuit du 23 au 24 ventôse an XII, 15 au 16 mars 1803; le prince fut immédiatement dirigé sur Paris, déposé à Vincennes, jugé par une commission militaire, convaincu d'avoir porté les armes contre la République; d'avoir offert ses services au gouvernement anglais, d'avoir reçu et accrédité près de lui des agents britanniques; de leur avoir procuré des moyens de pratiquer des intelligences en France, et d'avoir conspiré avec eux contre la sûreté de l'Etat; de s'être mis à la tête d'un rassemblement d'émigrés et de bandits soldés par l'Angleterre, qui était réuni dans les pays de Fribourg et de Bade; d'avoir pratiqué dans la place de Strasbourg des intelligences tendantes à faire soulever les départements circonvoisins; enfin, d'être l'un des fauteurs et complices de la conspiration tramée par les Anglais contre la vie du premier consul; en conséquence il fut condamné à mort et fusillé dans les fossés du château de Vincennes.

Ayant échoué dans sa tentative homicide, le cabinet de Londres voulut au moins tirer parti des circonstances pour soulever l'Europe contre la France; il soudoya les ministres des cours étrangères, répandit des millions, et obtint que chaque puissance fît une démonstration au sujet de la mort du duc d'Enghien. Le czar Alexandre, empereur de toutes les Russies, prit le deuil, et envoya une note à la diète de Ratisbonne, accusant le premier consul d'avoir transgressé et violé le droit des nations, en faisant enlever sur le terri-



LES GRAVURES DE L'HISTOIRE DES PAPES

sont provisoirement

distribuées aux abonnés avec le dernier volume de l'ouvrage.

DANS UN ALBUM SPÉCIAL.

SACRE DE L'EMPEREUR NAPOLÉON.

Tome X Page 445

Nous donnons à la fin de l'ouvrage un classement général pour les gravures

toire germanique un prince de la maison de Bourbon. Le roi de Suède formula une note exprimant des griefs analogues; l'empereur d'Allemagne n'osa pas se prononcer, mais il ordonna d'immenses préparatifs de guerre qui indiquaient suffisamment ses intentions ultérieures.

Cette levée de boucliers et les proportions gigantesques sous lesquelles la guerre apparaissait à Bonaparte, lui firent comprendre plus que jamais la nécessité d'anéantir une puissance qui était assez riche pour tenir à sa solde les ministres et les rois du continent; mais sentant également les difficultés d'exécuter son projet de descente en Angleterre dans le moment où il allait avoir toute l'Europe sur les bras, il changea de tactique, prépara les plans du fameux blocus continental, et résolut d'employer ses armées pour forcer les rois à entrer dans ses desseins et pour les contraindre à fermer leurs ports aux Anglais, afin d'enlever à la Grande-Bretagne tous les marchés de l'Europe et tarir d'un seul coup la source de ses richesses. Avant de commencer la lutte, il songea à réaliser le dernier rêve de son ambition; il se fit proclamer empereur par un sénatus-consulte, le 20 floréal an XII, 18 mai 1804, sous le nom de Napoléon I[er]; et comme si ce n'eût pas été assez d'une couronne impériale pour son front, il voulut y joindre une couronne royale, et se fit offrir celle d'Italie par la République italienne.

Pitt, exaspéré de voir le résultat qu'avaient eu ses machinations pour la fortune de son ennemi, fit immédiatement signer un traité d'alliance offensive et défensive à Saint-Pétersbourg, entre la Russie, l'Angleterre, la Suède, le royaume de Naples et François II, empereur d'Allemagne,

qui venait d'ajouter à ses titres celui d'empereur héréditaire d'Autriche, et qui avait pris le nom de François Ier. Cette coalition était la troisième que les Anglais organisaient contre la France depuis le renversement de la famille des Bourbons. Napoléon avait fait ses dispositions dans la prévision d'une guerre européenne, et se tenait prêt à tout événement. Néanmoins il ne voulut pas entamer les hostilités ni assumer sur sa tête les conséquences d'une collision qui devait être terrible; il chercha au contraire à ramener le gouvernement britannique à des sentiments pacifiques, et adressa au roi Georges III la lettre suivante :

« Monsieur mon frère, appelé au trône par la Providence et par les suffrages du Sénat, du peuple et de l'armée, mon premier sentiment est un vœu de paix. La France et l'Angleterre usent leur prospérité; elles peuvent lutter des siècles. Mais leurs gouvernements remplissent-ils bien leurs devoirs? Et tant de sang versé inutilement et sans la perspective d'aucun but, ne les accuse-t-il pas dans leur propre conscience? Je n'attache pas de déshonneur à faire le premier pas; j'ai assez prouvé au monde que je ne redoute aucune chance de la guerre; elle ne m'offre d'ailleurs rien que je doive redouter. La paix est le vœu de mon cœur; mais la guerre n'a jamais été contraire à ma gloire..... »

Le roi d'Angleterre se contenta d'envoyer à Napoléon une simple note, dans laquelle il le nommait dédaigneusement chef du gouvernement français, et où il le prévenait qu'il lui ferait une guerre à outrance parce qu'il était le représentant de la révolution française.

Napoléon leva immédiatement le camp de Boulogne : en

moins d'un mois il eut transporté du littoral de la Manche sur les bords du Rhin cent cinquante mille hommes, ainsi qu'un matériel considérable et quatre cents pièces de canon ; ce qui dérangea singulièrement les plans des alliés, qui avaient compté avoir le temps de concentrer leurs forces en Suisse, et pouvoir envahir la France par l'Alsace et la Franche-Comté avant que l'empereur eût mis en mouvement ses armées. Déjà même les Autrichiens étaient en ligne au nombre de deux cent vingt mille combattants, savoir : en Bavière, sous le commandement de l'archiduc Ferdinand et de Mack, quatre-vingt-cinq mille; dans le Tyrol, sous l'archiduc Jean, trente-cinq mille; en Italie, sous l'archiduc Charles, cent mille. Les Russes, au nombre de cent vingt-cinq mille, s'avançaient à marches forcées, ainsi que les contingents suédois et anglais pour faire leur jonction.

Le roi de Prusse activait également la réunion de ses troupes pour entrer dans la coalition. Mais le mouvement militaire de Napoléon déconcerta tous les plans stratégiques des ennemis. Les armées autrichiennes qui occupaient la Bavière furent chassées; les villes d'Augsbourg et d'Ulm, dont elles s'étaient emparées, furent reprises; le général Mack fut contraint de mettre bas les armes avec son corps, qui était de trente-six mille hommes, et de livrer quarante drapeaux et soixante pièces de canon ; enfin un corps d'armée de dix mille Autrichiens, commandé par l'archiduc Ferdinand, fut également obligé de se rendre. D'autre part, Masséna, l'un des nouveaux maréchaux de France que l'empereur avait créés lors de son couronnement et l'un des plus habiles tacticiens de l'époque, manœuvrait en Italie avec une armée de

cinquante mille hommes, harcelait l'archiduc Charles et l'empêchait de se porter à la rencontre de Napoléon. Ney, le brave des braves, de son côté tenait l'archiduc Jean en haleine, le chassait du Tyrol et bloquait la ville de Trieste.

Napoléon se trouvant ainsi secondé par ses lieutenants, put mettre ses premières victoires à profit. Il poussa en avant, culbuta un corps de Russes qui essayait de couvrir Vienne, s'empara de la capitale de l'empire d'Autriche et établit son quartier général à Schœnbrunn; ensuite il marcha à la rencontre de la grande armée russe, qui était commandée par le czar en personne, et livra la célèbre bataille d'Austerlitz, l'une des plus belles victoires que présentent les annales de l'histoire moderne. L'action, engagée au lever du soleil, se prolongea jusqu'à la nuit; les Russes perdirent trente-cinq mille hommes, cent cinquante pièces de canon; deux colonnes de quatre mille soldats chacune mirent bas les armes, quarante drapeaux furent pris, et les souverains d'Autriche et de Russie ne parvinrent qu'à grand'peine à se sauver.

L'empereur François Ier se rendit au bivouac de Napoléon quatre jours après cette affaire mémorable, et demanda humblement la paix. Un traité fut signé le 26 décembre, entre la France et l'Autriche, dans la ville de Presbourg. Par cet accord, il fut décidé que les anciens états de Venise, la Dalmatie et l'Albanie seraient annexés au royaume d'Italie; que la principauté d'Eichstadt, une partie du territoire de Passau, le Tyrol et la ville d'Augsbourg, seraient abandonnés à l'électeur de Bavière, qui prenait le titre de roi; que l'électeur de Wurtemberg aurait également le titre de roi; que les possessions autrichiennes de la Souabe, le

Burgaw et l'Ortenau seraient adjugés, partie à ces deux princes, partie à l'électeur de Bade; qu'enfin l'indépendance des Républiques batave et helvétique serait solennellement reconnue.

De son côté, la Prusse se hâta de renouveler son alliance avec l'empereur; et pour faire oublier ses manifestations hostiles, elle consentit à céder à la France les pays d'Anspach et de Bareuth, Clèves, Neufchâtel, sous la condition que Napoléon lui permettrait d'enlever à l'Angleterre l'électorat de Hanovre. Quant au royaume de Naples, l'empereur annonça à l'Europe que Ferdinand IV et sa dynastie avaient cessé de régner. Il chargea son frère Joseph Bonaparte d'exécuter ses volontés avec Masséna, qui dirigeait les opérations militaires. Mais si la fortune lui paraissait favorable dans toutes ses expéditions sur terre, par contraste elle semblait prendre plaisir à lui faire essuyer d'effroyables désastres sur mer. Le combat naval de Trafalgar, où périt le farouche Nelson, porta un coup terrible à la marine française et espagnole, et affaiblit la honte des défaites qu'avaient essuyées les Anglais dans les guerres sur le continent.

Sur ces entrefaites mourut l'implacable ennemi de la France, celui qui pendant vingt-trois ans avait pesé sur l'Europe, celui qui avait appelé sur son propre pays toutes sortes de calamités, l'exécrable William Pitt, le représentant de cette race de voleurs saxons qui opprime l'Angleterre, qui tient l'Irlande en esclavage, et pressure l'univers entier à la honte de l'humanité! La mort de Pitt fit arriver au ministère son célèbre antagoniste Fox, qui ouvrit aussitôt des négociations avec la France; mais il ne put les mener à bonne fin; huit mois

après il expira. Les tories reparurent au pouvoir, rompirent les pourparlers, et se préparèrent de nouveau à la guerre.

Au milieu de ces événements, Napoléon achevait d'étouffer en France tout sentiment républicain, et s'efforçait de pousser la nation dans une nouvelle voie qui devait lui être si funeste. L'élu du peuple, oubliant son origine, cherchait à reconstruire la vieille monarchie française, ressuscitait les anciennes dignités de la cour de Louis XIV, et s'entourait d'une armée de laquais comme aux beaux temps de l'absolutisme. Il nommait le cardinal Fesch, son oncle, grand aumônier; Talleyrand, son chambellan; Duroc, grand maréchal du palais; Caulaincourt, grand écuyer; Berthier, grand veneur; Ségur, grand maître des cérémonies; il créait dix-huit maréchaux de l'empire; il couvrait ses courtisans de cordons, de titres, et montait une nouvelle noblesse de canon, qui devait s'en aller en fumée.

A la même époque, il nommait le prince Eugène de Beauharnais son fils adoptif, l'instituait son successeur à la couronne d'Italie, lui faisait épouser la fille du nouveau roi de Bavière, et l'investissait de la charge de vice-roi d'Italie; il adoptait également Stéphanie Beauharnais, nièce de l'impératrice, et la mariait au prince électoral de Bade; il instituait son beau-frère Joachim Murat, déjà grand amiral de France, grand-duc de Berg et de Clèves; il plaçait la couronne de Naples sur le front de Joseph Bonaparte, son frère aîné; gratifiait sa sœur, la princesse Pauline Borghèse, du duché de Guastalla; créait son frère Louis, qui était déjà en possession du titre de grand connétable de France, roi de Hollande; donnait à Berthier la principauté de Neufchâtel; à



Talleyrand, celle de Bénévent ; à Bernadotte, celle de Ponte-Corvo, et à d'autres encore, des duchés, des comtés, des baronies. Il réédifiait en outre le système fédéral en Allemagne, faisait décréter dans la célèbre diète de Ratisbonne, par quatorze princes électeurs, leur séparation absolue et perpétuelle du corps germanique et leur réunion à la confédération du Rhin, sous son protectorat, et contraignait François II à abdiquer ses droits et priviléges comme empereur d'Allemagne. Ainsi, partout il rétablissait le régime féodal, auquel la France avait fait la guerre depuis plus de sept siècles, et que la révolution avait voulu effacer à jamais. Enfin, comme si ce n'eût point encore été assez, pour le malheur des peuples et pour sa propre ruine, il réimplanta sur le sol de l'Empire les domaines nobles et héréditaires de mâle en mâle, par ordre de primogéniture, et institua des majorats.

Ces créations, qui anéantissaient complétement le système de balance européenne, et mettaient en évidence l'ambition démesurée de Napoléon, jetèrent l'alarme parmi toutes les puissances. L'Angleterre, qui travaillait déjà à soulever une nouvelle coalition, exploita habilement les craintes des rois de l'Europe, et les ameuta contre l'empereur. La Prusse entra la première dans la lice et déclara la guerre à la France. Napoléon quitta aussitôt Saint-Cloud, prit le commandement de son armée et marcha contre l'ennemi : il débuta par les engagements de Schlertz, de Saalfeld, où les Prussiens perdirent bon nombre de combattants ; ensuite il atteignit le prince Hohenlohe dans les plaines d'Iéna, et mit en déroute son armée, qui était composée de soixante-dix mille hommes. Le même jour, à six lieues de distance, le maréchal Da-

voust, avec trente-deux mille Français, battait complétement soixante mille Prussiens commandés par le duc de Brunswick, qui lui-même trouva la mort sur le champ de bataille. Un mois après, toutes les provinces prussiennes situées en deçà de la Vistule étaient conquises. Napoléon offrit alors un armistice à Frédéric-Guillaume III. Celui-ci refusa fièrement tout arrangement, comptant d'une part sur l'empereur de Russie, Alexandre Ier, qui accourait à son secours avec une armée formidable, de l'autre sur le cabinet de Londres, qui lui avait donné l'assurance que l'Autriche était prête, à son premier signal, à attaquer les derrières de l'armée française; que l'Espagne, lassée de l'alliance avec l'Empire, n'attendait qu'un ordre pour entrer dans les rangs de la coalition; et que l'Allemagne tout entière allait se lever pour écraser Napoléon. Mais ces deux appuis lui manquèrent bientôt: l'empereur, dans un décret daté de Berlin, déclara les Iles Britanniques en état de blocus, interdit tout commerce, toute correspondance avec elles, et défendit l'entrée des ports de tous les pays alliés à leurs vaisseaux. Ensuite il marcha à la rencontre des Russes, occupa Varsovie, fit capituler Torgau, passa la Vistule, battit ses ennemis à Czarnovo, et livra la sanglante bataille d'Eylau, où quatre-vingt mille hommes des meilleures troupes de l'autocrate furent taillés en pièces par soixante mille Français. Enfin, il enleva Dantzick et gagna la bataille de Friedland, qui amena le traité de Tilsitt, dont les bases furent arrêtées par Alexandre Ier, par le roi de Prusse et par Napoléon dans une entrevue qu'ils eurent sur le Niémen.

A la suite de ce traité de paix, l'empereur revint en Franee.



Joachim Murat, Roi de Naples.



Son retour, il faut le dire, fut signalé par un acte qui affligea profondément les hommes dévoués à la cause sacrée de la patrie, l'abolition du Tribunat, la dernière institution démocratique qui rappelait les glorieuses conquêtes de la révolution. Puis il donna une constitution au royaume de Westphalie, disposa de cette couronne pour son frère Jérôme, et s'apprêta à porter la guerre en Espagne et en Portugal pour faire passer ces deux pays sous sa domination.

Une armée de soixante-quinze mille hommes traversa l'Espagne au pas de course, envahit le Portugal et arriva si inopinément sous les murs de Lisbonne, que la famille royale eut à peine le temps de s'embarquer pour Rio-Janeiro, afin de ne pas tomber au pouvoir des troupes françaises. La conquête du Portugal terminée, Napoléon tourna ses vues sur l'Espagne, qui était violemment agitée par les querelles intestines de Charles IV et de son fils le prince des Asturies, depuis Ferdinand VII; il s'empara des villes frontières, introduisit des forces considérables dans la péninsule, contraignit les deux princes à abdiquer, et plaça leur couronne sur la tête de son frère Joseph, déjà roi de Naples. Moins de deux mois après, il disposa de ce dernier royaume en faveur de son beau-frère Murat, qu'il déclara roi sous le nom de Joachim-Napoléon.

Mais tous ces arrangements de famille ne convinrent nullement aux Espagnols; une junte suprême s'installa à Séville, lança une déclaration de guerre contre la France et commença cette lutte héroïque, sublime, dont les conséquences furent si désastreuses pour l'empereur, et qui contribuèrent puissamment à sa chute.

Comme on devait s'y attendre, l'Angleterre ne manqua pas de paraître sur le théâtre de la guerre pour soutenir l'insurrection; elle fournit aux Espagnols de l'or, des fusils, des canons ; elle leur donna des officiers et renforça leurs troupes de trente-cinq mille hommes. Napoléon jugea alors qu'il ne fallait rien moins que sa présence pour asseoir son frère sur son nouveau trône, et il s'occupa aussitôt de conclure des alliances avec les souverains du Nord, pour avoir toutes ses troupes à sa disposition. Quand il supposa qu'il n'avait plus rien à craindre du roi de Prusse, ni des empereurs de Russie et d'Autriche, d'après les assurances formelles qu'il en avait reçues personnellement ou par l'intermédiaire de ses ambassadeurs, il retira ses troupes de Prusse et des provinces rhénanes qu'elles occupaient, et les dirigea vers les Pyrénées. Lui-même vint se mettre à leur tête, marcha sur Barcelone, battit les Espagnols à Viana et à Bilbao, continua son mouvement dans la direction de Madrid, remporta deux victoires sanglantes, celles de Burgos et d'Espinosa, mit en déroute l'armée de Castaños et de Palafox, enleva le défilé de Samo-Sierra, qui passait pour imprenable, et arriva devant la capitale, qui s'empressa de capituler. Le jour même de la reddition de Madrid, l'empereur décréta l'inquisition abolie dans toutes les Espagnes. Ensuite il s'élança à la poursuite des Anglais pour leur couper le chemin de la Corogne et les empêcher de se rembarquer. Mais au moment où il atteignait leur arrière-garde, il reçut des dépêches de Paris , qui lui annonçaient que l'Autriche, soudoyée par le cabinet de Saint-James, se préparait encore une fois à entrer en campagne; il revint à Madrid, laissant à l'un de ses lieu-

tenants le soin de donner la chasse aux Anglais; installa son frère Joseph sur le trône d'Espagne, et reprit la route de la France, où sa présence devenait plus nécessaire que jamais. En effet, la guerre avec l'Autriche présentait de graves dangers; Napoléon commençait à douter des bonnes dispositions du roi de Prusse à son égard; il savait que l'empereur Alexandre ne se dispensait que par pudeur de se joindre à ses ennemis; il n'ignorait pas que l'Angleterre avait rassemblé une armée de cent mille hommes qu'elle pouvait jeter à l'improviste sur un point donné pour opérer des diversions subites; et qu'enfin le cabinet de Vienne avait organisé cinq cent seize mille hommes, divisés en trois corps d'armée prêts à agir isolément ou d'ensemble, suivant sa propre tactique; qu'en outre, François Ier avait fait travailler l'esprit public en Allemagne par des écrits calomniateurs, pour exciter contre la France le sentiment de la nationalité.

Dès qu'il fut de retour à Paris, l'empereur commanda de nouvelles levées, et réunit sous les drapeaux cent soixante-seize mille hommes avec lesquels il résolut de frapper un de ces coups terribles qui avaient tant de fois étonné l'Europe. Le 12 avril 1809, ayant appris par le télégraphe que les Autrichiens avaient passé l'Inn et chassé le roi de Bavière de ses états, il partit de sa capitale et vint prendre le commandement de ses troupes; le 19 avril, il atteignit l'ennemi, remporta successivement six victoires en six jours, ramena le roi de Bavière triomphant dans Munich, contraignit les Autrichiens à évacuer les lieux dont ils s'étaient emparés, et après un mois de combats, fit capituler Vienne. Néanmoins la guerre n'était pas terminée, et il dut encore gagner

la bataille de Wagram pour se trouver maître une troisième fois des destinées de la maison de Lorraine. François Ier, vaincu, humilié, envoya humblement demander une suspension d'armes, afin d'ouvrir des négociations pour la paix. Napoléon eut la faiblesse d'oublier ses justes griefs contre l'Autriche, et d'accéder à un traité de paix dont l'une des clauses secrètes était son mariage avec une fille de l'empereur, l'archiduchesse Marie-Louise.

Il revint ensuite à Paris, et convoqua auprès de lui tous les rois et les princes de sa famille pour leur faire connaître la résolution qu'il avait prise de se séparer de l'impératrice, sa bien-aimée épouse, et de contracter une nouvelle union pour obtenir des enfants.

Le lendemain de cette communication, un sénatus-consulte fit connaître à la France que le divorce de l'empereur et de Joséphine était prononcé, ce qui répandit la consternation dans le peuple, qui s'était habitué à aimer l'impératrice et qui la regardait comme le bon ange de l'empereur. Deux mois après, le mariage de Napoléon avec l'archiduchesse Marie-Louise fut célébré à Vienne, le 14 mars 1810; le 15, la nouvelle impératrice se mit en route pour la France; elle arriva le 27 à Compiègne, où son illustre époux avait été la recevoir; le 2 avril elle fit son entrée dans la capitale, entourée de toute la pompe des cours; le jour même eut lieu la cérémonie religieuse de leur union, dans une chapelle du Louvre magnifiquement décorée pour cette solennité. Un an après, le 20 mars 1811, Marie-Louise combla les vœux de l'empereur, et mit au monde un fils, qui fut Napoléon-François-Charles-Joseph, roi de Rome.



L'Impératrice Joséphine et la Reine Hortense.



Dans l'intervalle, deux événements fort importants, et dont les conséquences devaient se faire sentir plus tard, venaient d'avoir lieu. Le républicain Bernadotte avait été proclamé prince royal de Suède par la diète de ce pays, et désigné pour succéder au roi Charles XIII après sa mort. D'autre part, le roi Napoléon-Louis Bonaparte avait abdiqué la couronne de Hollande, pour ne point se trouver en lutte avec son frère, et pour ne point assumer sur sa tête la responsabilité des désastres dont son royaume se trouvait menacé par suite des débats de la France et de l'Angleterre. Il en était résulté que Napoléon avait réuni la Hollande à l'empire.

Les rois de l'Europe ne virent pas avec indifférence l'extension prodigieuse que prenait la France. Alexandre, dont l'orgueil avait déjà été tant de fois humilié et qui n'attendait qu'une occasion pour venger ses défaites, protesta le premier contre les envahissements de l'empereur, et annonça qu'il allait faire de grands armements, non pour attaquer, mais pour se défendre. L'année entière se passa en négociations, soit de la France, soit de la Russie, soit de la Prusse, qui se trouvant placée entre les deux terribles adversaires, craignait d'être écrasée dans le choc et s'efforçait d'éviter une rupture, soit enfin de la Suède, qui désirant s'approprier la Norwège, offrait à l'empereur son alliance en échange de l'abandon de ce pays et d'un subside. Napoléon exigea que le roi de Prusse cessât son rôle de médiateur et prît parti dans la lutte. Frédéric-Guillaume, qui redoutait encore plus l'empereur que l'autocrate de toutes les Russies, se rangea de son côté. Le roi de Suède, qui n'avait pu obtenir ses deux demandes, se déclara au contraire contre lui et signa un

traité avec la Russie. Comme toujours, les Anglais se rallièrent aux puissances ennemies de la France, fournirent des subsides, payèrent les armées, et se tinrent à l'écart, semblables à ces oiseaux de proie qui sont prêts à fondre sur le champ de bataille après la victoire, pour se repaître de l'odeur du sang et dévorer les cadavres.

La lutte cependant n'était pas encore ouverte; aucun des ennemis n'osait donner le signal des combats; enfin, en réponse à une note insolente qu'Alexandre envoya à la cour des Tuileries, et dans laquelle l'autocrate réclamait l'évacuation de la Prusse, du duché de Varsovie et l'abandon de Dantzick, Napoléon publia une déclaration formelle de guerre. Il réunit aussitôt les nouvelles levées qu'un sénatus-consulte avait mises à sa disposition, s'achemina vers les frontières russes, à la tête de l'armée la plus formidable, la plus magnifique qu'eût jamais organisée aucun conquérant. L'ensemble des forces françaises ou alliées s'élevait à plus de cinq cent mille hommes et se composait de corps de presque toutes les nations de l'Europe; en outre, l'armée traînait après elle douze cents pièces de canon, trois mille voitures d'artillerie, quatre mille voitures d'administration, sans compter les fourgons pour les fourrages, les équipages des officiers; on faisait monter le matériel à vingt mille voitures et à deux cent mille chevaux. Mais, de tous ces hommes pleins de vie, qui marchaient à la suite du géant de la guerre, bien peu devaient revoir la patrie; le froid, plus encore que le fer des ennemis, devait faire tomber ces légions invincibles qui avaient campé dans toutes les capitales de l'Europe; et la France allait avoir à enregistrer dans

ses annales le plus grand des désastres que jamais eussent éprouvés ses armes.

Parti de Paris le 9 mai 1812, l'empereur traversa rapidement Metz, Mayence et Francfort, entra le 17 à Dresde, en repartit le 11 juin, passa le Niémen et arriva le 27 sous les murs de Wilna. Les généraux russes, suivant les ordres qu'ils avaient reçus d'Alexandre, opérèrent leur retraite, reculant sans cesse pour éviter toute affaire décisive, se contentant de harceler les Français, de dévaster le pays, d'incendier les villes, et de placer des déserts entre eux et leur ennemi. L'empereur poussa toujours en avant, atteignit l'armée de l'autocrate près de la Moskowa, remporta le 7 septembre la célèbre bataille qui a pris le nom de cette petite rivière, sur les bords de laquelle elle fut livrée, et put continuer sa route jusqu'à Moscou. Le 14 septembre il fit son entrée dans l'ancienne capitale des czars, et s'installa au Kremlin.

Le but de la campagne semblait atteint; tout faisait présager qu'Alexandre viendrait s'humilier aux pieds du vainqueur; et Napoléon se réjouissait de pouvoir terminer les hostilités : vain espoir! un attentat, en dehors de toutes les prévisions humaines, allait d'un seul coup anéantir tous les avantages de ses victoires. Alexandre, ce despote moitié tigre et moitié homme, avait donné l'ordre au gouverneur de Moscou d'incendier la ville; et le sauvage Rostopchin, en se retirant, avait laissé le soin de cette terrible exécution à une tourbe de voleurs et d'assassins. Dans la journée du 15, quelques incendies partiels éclatèrent sur différents points; on les attribua à l'imprudence des soldats et on n'y fit aucune

attention; mais le 16 l'embrasement devint général; des torrents de flammes, poussés par un vent violent, se répandirent dans les rues, enveloppèrent la ville entière et l'engloutirent dans un océan de feu.

Napoléon, privé du point d'appui sur lequel il avait établi ses principales combinaisons, se décida immédiatement à opérer sa retraite sur les frontières de la Lithuanie. Déjà il était trop tard; les colonnes françaises atteignaient à peine Smolensk, qu'un vent glacial s'abattait sur l'armée comme l'ange exterminateur, faisait sentir les rudes atteintes de l'hiver, si terrible dans ces contrées, et tuait les chevaux et les hommes par milliers. Hélas! lorsque l'empereur repassa le Niémen, il n'avait plus avec lui que trente mille soldats!!! Arrivé à Smorogny, il remit le commandement en chef au roi de Naples, et reprit la route de Paris, voyageant en traîneau, sous le nom du duc de Vicence.

Pendant son absence, une tentative hardie avait failli lui ravir l'empire. Un prisonnier d'état, le général Mallet, déjà compromis pour une conspiration républicaine et qui se trouvait consigné dans une maison de santé, sans autre ressource que son audace et son génie, avait conçu le projet de renverser le pouvoir colossal devant lequel l'Europe entière tremblait, et avait été au moment de réussir. Napoléon, de retour à Paris, se fit rendre compte de ce qui s'était passé, et gourmanda vertement les chefs du gouvernement de la faiblesse qu'ils avaient montrée en cette circonstance. Ensuite il s'occupa des moyens de reconstituer une armée pour résister aux rois de l'Europe, qui préparaient une nouvelle coalition. Le Corps Législatif lui vint en aide et vota, pour

l'exercice de 1813, un budget de onze cent cinquante millions. Le Sénat ordonna une première levée de cinq cent mille conscrits, et mit à la disposition du ministre de la guerre une seconde levée de cent quatre-vingt mille hommes pour augmenter l'armée active. Indépendamment de ces recrues, un décret impérial enjoignit à tous les Français, de vingt ans à soixante, de se former en cohortes nationales pour la défense des villes.

De leur côté, les Russes et les Anglais pressaient les armements de leurs alliés, intriguaient auprès des cours étrangères, et répandaient l'or à pleines mains pour acheter des défections. Déjà Alexandre avait eu avec Bernadotte plusieurs entrevues, et l'avait entraîné par des promesses perfides à prendre les armes contre la France. Le roi de Prusse, cédant aux suggestions du cabinet de Londres et à ses ressentiments personnels, faisait également des levées de soldats et organisait son armée; l'empereur d'Autriche, sous prétexte d'offrir sa médiation, travaillait contre les intérêts de Napoléon; le roi de Danemarck se déclarait pour la neutralité; les villes hanséatiques commençaient à s'agiter; l'Allemagne se prononçait contre l'occupation française; enfin l'Espagne continuait la lutte contre les généraux de l'empire. Étrange situation! Cette levée de boucliers était encore la guerre des rois contre la révolution, la continuation de cette lutte terrible entre les deux principes de la démocratie et du despotisme, comme en 1792.

L'empereur, impatient de punir ses alliés parjures et de tirer vengeance des trahisons, quitta Saint-Cloud le 15 avril 1813 et se dirigea sur Leipsick, qui avait été évacuée par les

Français. La campagne s'ouvrit sous les plus favorables auspices; il remporta les victoires de Lutzen, de Bautzen, de Wurtchen, de Gorlitz, et contraignit Alexandre et le roi de Prusse à demander un armistice. Pendant la suspension des hostilités, Napoléon apprit que son frère Joseph avait quitté Madrid et s'était retiré devant l'armée anglo-espagnole commandée par le duc de Wellington. Cette nouvelle enhardit les ennemis de la France et affaiblit considérablement les conséquences morales des dernières victoires. D'autre part, les souverains alliés fondaient de grandes espérances sur deux généraux, traîtres à la patrie, qu'ils avaient attirés dans leurs rangs, Bernadotte et Moreau. Ces différentes causes les déterminèrent à dénoncer la fin de l'armistice le 11 août, et décidèrent l'empereur d'Autriche à envoyer sa déclaration de guerre à la France.

Le temps des revers était venu. Après quelques combats glorieux, entre autres celui de la défense de Dresde, où Moreau perdit la vie, l'armée française, entourée par un cercle d'ennemis, fut contrainte de battre en retraite devant deux cent mille Russes, Prussiens, Autrichiens, commandés par l'empereur de Russie, le roi de Prusse et le prince de Schwartzenberg, et renforcés par deux autres armées, l'une de cent mille hommes sous les ordres de Blücher et Sacken, l'autre de cent dix mille.

Napoléon se rejeta sur le Rhin et se dirigea vers Leipsick. Les alliés l'y suivirent et parvinrent à lui barrer le passage. L'armée française se trouvait réduite à cent soixante-quinze mille combattants; les ennemis avaient à lui opposer une masse de trois cent trente mille soldats. Un engagement étant

devenu inévitable, malgré l'infériorité numérique de ses troupes, l'empereur n'hésita pas à livrer la fameuse bataille de Leipsick, qui commença le 17 octobre et dura trois jours entiers. Les deux premières journées la victoire resta fidèle aux aigles françaises; mais le manque de provisions de guerre et la trahison de l'armée saxonne et de la cavalerie wurtembergeoise, qui passèrent à l'ennemi, forcèrent Napoléon à donner l'ordre de la retraite pour le lendemain, afin de gagner un dépôt pour réapprovisionner l'armée : on avait tiré plus de deux cent vingt mille coups de canon, et il ne restait plus de munitions que pour entretenir le feu pendant deux heures.

Dans la nuit du 19, tous les parcs, les bagages, toute l'artillerie, la cavalerie, la garde et les deux tiers de l'armée effectuèrent leur mouvement, de sorte qu'à la pointe du jour il ne resta plus que l'arrière-garde, sous les ordres de Macdonald, Reynier, Lauriston et du prince Poniatowski. A ce moment, l'ennemi s'étant aperçu des dispositions des Français, lança des masses de cavalerie et d'infanterie pour couper la retraite, qui s'opérait par le grand pont de l'Elster. L'arrière-garde fit bonne contenance et défendit pied à pied le terrain; mais un épouvantable incident vint mettre le comble aux malheurs de cette journée. Le sapeur auquel avait été confié le soin de faire sauter le pont après que les dernières colonnes auraient entièrement défilé, trompé par la plus funeste des méprises, en voyant tirer sur les Français du haut des boulevards et des remparts, supposa que les ennemis occupaient Leipsick et arrivaient sur le fleuve, et mit le feu aux fougasses. Le grand pont ayant sauté, quatre corps

d'armée, qui se trouvaient encore au delà de l'Elster avec deux cents pièces de canon, furent écrasés par les hordes russes et prussiennes. Ces trois journées coûtèrent à la France plus de soixante mille braves tués ou prisonniers; la perte de la coalition ne fut pas moindre de quatre-vingt mille hommes.

Napoléon, après avoir payé un juste tribut de regrets aux victimes de la bataille de Leipsick, et particulièrement au brave Poniatowski, qui avait péri dans le fleuve en cherchant à le traverser avec son cheval, continua sa marche sur Erfurth. De là il se dirigea vers le Rhin et passa sur le ventre de soixante mille Autrichiens ou Bavarois qui cherchaient à fermer sa retraite. Le 1er novembre il arriva à Francfort, le 2 il entra à Mayence, s'occupa d'établir les débris de son armée sur les rives du Rhin : le 9 il était à Saint-Cloud.

Les rois alliés songèrent à profiter des avantages qu'ils devaient à des circonstances fortuites et en dehors de toutes les prévisions du génie; ils s'acheminèrent à leur tour vers le Rhin, et développèrent sur les frontières de France des masses qui formaient un ensemble de plus de onze cent mille hommes.

Le projet des despotes ou plutôt celui de l'Angleterre, notre implacable ennemie, était d'envahir la terre sacrée de la liberté; et pour arriver à son but, la perfide Albion avait soudoyé les rois de toute l'Europe, prodigué les caresses, les menaces; avait jeté des milliards en curée aux barbares du Nord. Cependant les rois hésitaient encore; la présence de leurs innombrables cohortes ne suffisait pas pour les rassurer; ils se rappelaient comment la France, en 93, s'était levée pour repousser l'invasion étrangère, et ils redoutaient

de s'engager sur la terre des braves. Enfin, sur les assurances formelles données par le cabinet de Saint-James, que des mesures étaient prises pour arrêter l'élan national, et que plusieurs chefs du gouvernement français s'étaient vendus, ils se décidèrent à pousser en avant. Les hordes étrangères effectuèrent simultanément leurs mouvements, et passèrent le Rhin en Suisse, en Allemagne et dans les Pays-Bas, pendant que Wellington attaquait le midi de la France avec une armée anglaise forte de cent vingt mille hommes. Napoléon n'avait à opposer à ce déluge de barbares que soixante mille soldats d'infanterie et douze mille de cavalerie; cependant il soutint la lutte et commença la fameuse campagne de 1814, l'une des plus brillantes qu'il eût jamais faites. Peut-être, malgré la prodigieuse disproportion de ses forces, eût-il fini par triompher de ses ennemis, si la trahison n'était venue en aide aux alliés; mais l'or de la Grande-Bretagne avait préparé l'asservissement de la France; Fouché, Talleyrand, Marmont et quelques autres infâmes, gorgés de richesses par l'empereur, avaient vendu leur patrie!

Après deux mois de marches, de contre-marches, de combats et de victoires, les ennemis pénétrèrent au cœur de l'empire, et Paris capitula!!

Enfin les despotes étaient vengés, l'Angleterre triomphait; le grand peuple était abattu. Paris, la reine du monde, la métropole de l'intelligence, le grand laboratoire de l'esprit humain, était au pouvoir de la barbarie; les rois avaient vaincu Napoléon! il ne restait plus au héros qu'à suivre sa destinée, qu'à céder aux événements; il abdiqua et envoya aux rois coalisés cet acte mémorable: « Les puissances alliées

ayant proclamé que l'empereur Napoléon était le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur déclare qu'il renonce, pour lui et ses héritiers, au trône de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de sa vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France. » Après quoi il songea à quitter Fontainebleau et à se retirer à l'île d'Elbe, qui lui était assignée par la coalition pour sa résidence. Le 20 avril, jour fixé pour le départ, il réunit les débris de la garde impériale qui étaient restés fidèles à sa fortune, et leur adressa cette touchante allocution : « Officiers, sous-officiers et soldats de la vieille garde, je vous fais mes adieux. Depuis vingt ans que je vous commande, je vous ai toujours trouvés sur le chemin de la gloire. Les puissances alliées ont soulevé toute l'Europe contre moi; une partie de l'armée a trahi ses devoirs, et la France a cédé à des intérêts particuliers.

» Avec vous et les braves qui me sont restés fidèles, j'aurais pu entretenir la guerre civile pendant trois ans; mais la France eût été malheureuse, ce qui était contraire au but que je m'étais proposé. Je devais donc sacrifier mon intérêt personnel à son bonheur; ce que j'ai fait.....

» Soyez fidèles au nouveau souverain; n'abandonnez pas cette chère patrie trop longtemps malheureuse! Ne plaignez point mon sort : je serai toujours heureux quand je saurai que vous l'êtes.....

» Je ne puis vous embrasser tous, mais j'embrasserai votre général.... » Il serra le général Petit dans ses bras, ensuite il continua : « Qu'on m'apporte l'aigle !... » et pressant le drapeau contre son cœur, il l'embrassa avec effusion... « Cher

aigle, que ces baisers retentissent dans le cœur de tous les braves!

» Adieu, mes enfants! adieu mes braves! entourez-moi encore une fois. »

Tous ceux qui étaient présents fondirent en larmes; l'empereur, non moins ému, s'arracha à cette scène déchirante, s'élança dans sa voiture et donna l'ordre du départ. Le 27 avril il arriva à Fréjus, et le lendemain il s'embarqua pour l'île d'Elbe. Dans le même temps, l'impératrice Marie-Louise et le jeune roi de Rome étaient dirigés sur la capitale de l'Autriche, d'après la décision des rois alliés.

Le jour même où Napoléon mouillait dans la rade de Porto-Ferrajo, le chef de la famille des Bourbons, qui avait pris le nom de Louis XVIII, fit son entrée dans Paris, escorté par les baïonnettes étrangères, entouré par une tourbe de lâches émigrés, de misérables courtisans et des princes de son odieuse race; il vint s'asseoir sur le trône des Capets, qu'il avait acheté aux étrangers, moyennant un traité honteux, le plus humiliant, le plus désastreux qu'ait jamais subi la France, et par lequel il consentait au démembrement du grand empire qu'avait conquis l'épée de Napoléon. En outre, pour calmer les défiances de la bourgeoisie, devenue une puissance dans l'Etat, il avait sacrifié les droits du peuple et donné des garanties à la nouvelle classe privilégiée, dans une charte constitutionnelle.

Mais à peine fut-il installé aux Tuileries, qu'il chercha à reprendre les allures d'un roi de l'ancien régime : il combla de faveurs et de dignités les laquais qui l'avaient suivi dans son exil et les infâmes qui avaient combattu dans les rangs

ennemis; il partagea entre ses créatures cinq cent millions qui étaient dans le trésor impérial du domaine extraordinaire; il rendit aux princes de sa maison les biens que la République avait justement confisqués, comme provenant d'extorsions, de vols, de dilapidations; il se fit allouer une somme de trente millions pour solder les dettes contractées pendant son exil, et une liste civile annuelle de trente-trois millions pour lui et sa famille; il livra les postes les plus éminents aux incapacités les plus notoires; enfin il nomma son frère, le comte d'Artois, colonel général des Suisses; le prince de Condé, colonel général de l'infanterie de ligne; le duc d'Angoulême, colonel général des cuirassiers et des dragons; le duc de Berry, colonel général des chasseurs et des chevau-légers-lanciers; Louis-Philippe d'Orléans, colonel général des hussards; le duc de Bourbon, colonel général de l'infanterie légère.

A toutes ces mesures impopulaires prises par Louis XVIII vinrent se joindre différentes causes qui contribuèrent à irriter profondément la nation contre lui, entre autres la promulgation d'une ordonnance qui prescrivait le chômage des fêtes de l'Église, le rétablissement des processions publiques, la suppression des écoles militaires, la restauration des colléges des jésuites, la célébration d'une fête funèbre en l'honneur de l'assassin Georges Cadoudal, l'anoblissement de la famille de ce chouan, et la translation de vieux ossements corrodés qu'on fit passer pour les restes de Louis XVI et de Marie-Antoinette.

Pendant que ces choses avaient lieu en France, les rois de l'Europe, réunis à Vienne dans un congrès, agitaient les

questions de divisions de territoire, disposaient des peuples comme de troupeaux de bétail, et préparaient secrètement un projet d'enlèvement de Napoléon de l'île d'Elbe et sa déportation dans une île nommée Sainte-Hélène, située sous les tropiques et éloignée de tous les continents.

L'empereur fut heureusement informé de ce qui se tramait contre lui dans le conseil des rois, et il put prendre une de ces grandes résolutions qui étonnent par leur hardiesse et changent souvent la destinée des empires. Sans avoir communiqué à personne les projets qu'il avait médités, le 26 février 1815, il fit donner l'ordre à sa garde et aux officiers de sa suite de se tenir prêts à partir; quatre cents hommes de la vieille garde, deux cents fantassins, cent chevau-légers polonais et un bataillon des flanqueurs s'embarquèrent sur cinq petits navires; puis il monta lui-même sur le brick de guerre l'Inconstant, accompagné des généraux Bertrand et Drouot, et fit appareiller aussitôt pour les côtes de France.

Quatre jours après il entra dans le golfe Juan et débarqua sur la place de Cannes. Il se dirigea aussitôt sur Grasse, dont toute la population accourut à sa rencontre; le 4 mars il arriva à Digne, où il s'occupa de faire imprimer les magnifiques proclamations au peuple et à l'armée qu'il avait dictées dans la traversée. De là il continua sa route à travers le Dauphiné, et fit son entrée dans Grenoble. Après s'être reposé deux jours, il quitta cette ville et arriva le 10 mars à Lyon, au moment où le comte d'Artois, qui s'était porté à sa rencontre pour le combattre, fuyait honteusement, ayant pour toute escorte un gendarme. Napoléon reçut les autorités,

s'entretint familièrement avec les députés des différents corps des besoins de la France, censura les fautes des Bourbons, avoua noblement les siennes propres, et développa la nouvelle marche qu'il se proposait de suivre.

« J'ai été entraîné, dit-il, par les événements dans une fausse route; mais, instruit par l'expérience, j'ai abjuré cet amour de la gloire, si naturel aux Français!..... Je me suis trompé en croyant que le siècle était venu de rendre la France le chef-lieu d'un grand empire; j'ai renoncé pour toujours à cette haute entreprise; nous avons assez de gloire, il faut nous reposer..... En mettant le pied sur le sol de notre chère patrie, j'ai fait le vœu de la rendre libre et heureuse; je ne lui apporte que des bienfaits..... Je ne veux point, comme Louis XVIII, vous octroyer une Charte révocable; je veux vous donner une Constitution inviolable, et qu'elle soit l'ouvrage du peuple..... Je vois que les idées libérales ont reconquis le terrain que j'avais fait gagner au pouvoir. Je ne chercherai point à le reprendre; il ne faut jamais lutter contre la volonté d'une nation. Les Français seront contents de moi. Je sens qu'il y a du plaisir et de la gloire à rendre un peuple heureux. Je donnerai des garanties à la France..... Je ne lui avais point épargné la gloire, je ne lui épargnerai point la liberté..... »

Il donna immédiatement un commencement d'exécution à ses promesses en publiant plusieurs décrets impériaux qui abolissaient la noblesse, supprimaient les titres féodaux, remettaient en vigueur les lois des grandes assemblées nationales, et assignaient une convocation extraordinaire des députés de la nation, sous le nom de Champ de Mai.

L'empereur quitta Lyon le 13, prit la route de la Bourgogne, et s'achemina triomphalement vers Paris, escorté par les citoyens qui se pressaient en foule autour de lui. Quant aux Bourbons, ce brusque retour les frappa d'une sorte de vertige; vainement ils cherchèrent à déguiser leurs appréhensions, et affectèrent de traiter d'aventurier le grand homme que le peuple accueillait avec enthousiasme; les rangs de leurs défenseurs s'éclaircirent de jour en jour; bientôt ils furent contraints de gagner la frontière et de se réfugier à Gand avec les couards et les misérables qui avaient trahi la cause sacrée de la patrie. Le jour de la fugue de Louis XVIII, l'empereur arriva à Fontainebleau à quatre heures du matin; il en repartit dans la journée pour se rendre à Paris, où il fit son entrée vers la fin du jour. Le lendemain il passa la revue des troupes, et immédiatement après il s'occupa des mesures à prendre pour réorganiser une armée capable de résister aux rois alliés.

Déjà tous les despotes s'étaient émus; déjà ils avaient mis Napoléon au ban des nations, et avaient décidé qu'une coalition plus formidable que la première serait reconstituée pour le renverser du trône qu'il avait si miraculeusement relevé.

Pour arrêter ce déluge de barbares qui menaçait d'envahir la France, l'empereur comprit qu'il n'avait d'autre parti à prendre que celui d'attaquer séparément chacun de ses ennemis, et il agit en conséquence. Il déroba avec soin les mouvements de ses divisions, rassembla vers un même point cent vingt mille hommes et trois cents bouches à feu, entra à leur tête en Belgique, et manœuvra de manière à séparer les deux armées prussienne et anglaise. Son plan eut

même un commencement de succès. Blücher, qui commandait l'armée prussienne, fut attaqué isolément et mis en déroute avec une perte de vingt-cinq mille hommes. Mais cet avantage partiel n'eut aucun résultat; un traître, qui la veille de la bataille avait passé à l'ennemi, le général Bourmont, chef d'état-major, avait vendu aux Anglais le secret des opérations de l'empereur. Cette circonstance rendit inutiles ses savantes combinaisons.

L'empereur eut encore deux journées brillantes pendant lesquelles il tint en échec, avec cent vingt mille hommes, deux armées fortes de plus de deux cent trente mille soldats, et de six cents bouches à feu; enfin la troisième journée éclaira l'épouvantable catastrophe de Waterloo!

Napoléon, vaincu par la fortune, se retira derrière la Sambre, prit ses dispositions pour rallier les débris des troupes, et se mit en route pour Paris, où il arriva le 20 juin, à neuf heures du soir. De nouveaux malheurs l'y attendaient. La chambre des représentants, dans la séance du 21, sur la motion de Lanjuinais et de la Fayette, décréta que l'empereur serait supplié d'abdiquer la couronne. Il obéit, et dicta à Lucien, son frère, une déclaration au peuple français, où il annonçait qu'il abdiquait en faveur de son fils, le jeune roi de Rome. Immédiatement après, les chambres organisèrent un gouvernement provisoire; ce qui était d'autant plus urgent que la guerre se rapprochait de Paris. Les Anglo-Prussiens ne voulant point partager avec leurs alliés la gloire d'imposer la paix à la France, s'avançaient à marches forcées sur la capitale sans attendre les armées russes, autrichiennes et allemandes, qui s'étaient ébran-

lées et avaient déjà atteint les frontières. On prétend que l'infâme Wellington et son allié Blücher, espèce de soldat grossier, avaient formé l'un et l'autre le projet d'enlever l'empereur pour le pendre, et de faire le sac de Paris. Projet sacrilége, vœux impies qu'ils ne purent réaliser, grâce à l'énergique attitude des Français.

L'heure des grandes calamités était venue : Napoléon, ne pouvant plus servir la cause de la patrie, donna ses ordres pour son départ, quitta la Malmaison le 29 juin et se dirigea vers Rochefort, où il arriva le 3 juillet avec l'intention de s'embarquer pour les États-Unis d'Amérique. Mais il ne put mettre son projet à exécution, les Anglais ayant déjà établi une croisière devant le port, afin d'empêcher la sortie de tout bâtiment français ou neutre. Il demeura quelques jours au mouillage, et fit demander au capitaine du Bellérophon, le chef de la croisière, s'il avait ordre de s'opposer à son passage. Celui-ci évita de faire aucune réponse, et annonça qu'il allait en référer à l'amiral. Après six jours d'attente, l'empereur s'impatienta, et par une de ces résolutions héroïques que comprennent seules les grandes âmes, il choisit solennellement pour son hôte le peuple anglais, et vint à bord du Bellérophon. Hélas! il s'était livré, non au généreux peuple anglais, mais à l'aristocratie, aux lâches suppôts de Wellington, aux lords félons, ses ennemis implacables. Les misérables, les infâmes, au mépris des droits des gens, osèrent le déclarer prisonnier de guerre et décréter un arrêt de déportation, que le climat de l'île de Sainte-Hélène était chargé de commuer en sentence de mort!!!

Le jour même où cette grande iniquité s'accomplissait,

Louis XVIII rentrait dans sa bonne ville de Paris, à la suite des fourgons des armées étrangères, comme dans la première invasion, accompagné de courtisanes titrées, de nobles émigrés, de lâches et de traîtres qui s'étaient attachés à sa fortune. Le premier acte politique du nouveau roi fut de se former un ministère; ensuite il déclara les chambres dissoutes, révoqua les officiers publics nommés pendant la période qui s'était écoulée depuis le retour de Napoléon, qu'on nomma la période des cent-jours; licencia l'armée, et prit ses mesures pour bâillonner le grand peuple. Après quoi, les proscriptions commencèrent : le maréchal Brune fut assassiné à Avignon; le colonel Labédoyère fut jugé, condamné et fusillé dans la plaine de Grenelle; le général Mouton Duvernet fut également fusillé à Lyon, les généraux Bertrand, Drouot, Cambronne et Lavalette furent condamnés à mort; trente-huit autres officiers supérieurs ou fonctionnaires de l'empire furent bannis ou emprisonnés.

Dans le midi de la France, les fureurs des royalistes étaient poussées plus loin encore; des bandes d'assassins organisées militairement et dirigées par un pouvoir occulte, exécutèrent en plein jour des meurtres atroces contre des militaires désarmés, des protestants inoffensifs, des femmes, des vieillards, des enfants!

Telle était la situation des choses, lorsque les empereurs de Russie et d'Autriche, et le roi de Prusse, proclamèrent le fameux traité dit la Sainte-Alliance, dans lequel ces despotes annonçaient insolemment qu'ils s'arrogeaient le droit de haute juridiction sur les autres états, et qu'ils se donnaient une garantie mutuelle contre les peuples pour mieux les op-

primer. Louis XVIII adhéra à cette ligue sacrilége. Il s'occupa ensuite de remplir les honteuses conditions qu'il avait acceptées pour remonter sur le trône, et qui étaient au nombre de cinq principales : 1° la cession de plusieurs places fortes et d'une portion de territoire; 2° la démolition des fortifications d'Huningue; 3° le payement d'une indemnité de 800 millions; 4° la restitution du département du Mont-Blanc au roi de Sardaigne; 5° l'occupation pendant sept ans des frontières par une armée de cent cinquante mille hommes aux frais de la France. Ces divers arrangements terminés, les empereurs d'Autriche et de Russie remirent à Louis XVIII l'acte par lequel Marie-Louise, l'indigne épouse du grand Napoléon, déclarait renoncer, pour elle et pour son fils, aux titres d'impératrice et d'empereur de France, et accepter en dédommagement le duché de Parme.

Presque le même jour, Joachim Murat, qui avait été expulsé de son royaume de Naples par la coalition, débarquait au Pizzo, était pris, jugé et fusillé par exprès commandement de Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles.

A Paris, le maréchal Ney, le héros de la bataille de la Moscowa, celui que les soldats français avaient surnommé le brave des braves, comparaissait devant la chambre des pairs, transformée en haute cour de justice, pour s'entendre condamner à mort, comme coupable de haute trahison, à cause de son dévouement à l'empereur. L'infortuné Ney fut fusillé dans l'avenue de l'Observatoire par des royalistes et des nobles déguisés en vétérans!! Après l'illustre maréchal, vint le tour de ses compagnons d'armes; la France, déjà si opprimée, vit surgir de tous côtés des échafauds que ne lais-

sèrent pas chômer un seul instant les fameuses cours prévôtales de la restauration.

Indépendamment de ces sanglantes exécutions, le gouvernement de Louis XVIII, qui semblait avoir pris à tâche de vouloir soulever contre lui l'exécration du peuple, désorganisa l'Institut, licencia les élèves de l'école Polytechnique, enleva aux écrivains et aux savants de l'empire les places qu'ils avaient acquises à l'Académie par de glorieux travaux, priva de leurs titres et dignités les maréchaux de France qu'il soupçonnait hostiles aux Bourbons, gaspilla deux cent trente-trois millions pour récompenser les services des émigrés, porta le budget à onze cent millions, et continua à fournir pendant trois années à l'armée d'occupation deux cent mille rations par jour, et à lui compter cinquante millions annuellement pour frais d'équipements, qui étaient confectionnés en Angleterre. Enfin, les rois de la Sainte-Alliance, satisfaits de l'état d'abjection où ils avaient amené la France, décidèrent au congrès d'Aix-la-Chapelle, malgré les supplications et les notes secrètes des ultra-royalistes, qu'ils abandonneraient le territoire français.

Les soldats étrangers avaient à peine franchi les frontières, que la bourgeoisie, jusque-là comprimée par la terreur des baïonnettes, commença à manifester des tendances libérales dans les élections des nouveaux députés. Dès ce moment il y eut deux partis à la chambre, celui des ultra et celui des libéraux, et la lutte fut entamée. La bourgeoisie voulait entrer sérieusement dans l'exercice des droits que lui garantissait la Charte, et réclamait la liberté de la presse, un jury indépendant, l'administration municipale dotée d'attribu-

tions effectives, la garde nationale constitutionnellement organisée, la réforme des codes existants, la publication du code rural et du code militaire, la fixation des véritables principes du gouvernement représentatif, l'adoption de mesures propres à arrêter les progrès de l'invasion des jésuites dans l'enseignement et dans la direction de l'Etat, toutes choses que combattaient les royalistes. Ceux-ci furent d'abord les plus forts; grâce aux places, aux dîners, aux honneurs, ils gagnèrent à leur cause tous les députés qui occupaient cette partie de la salle qu'on appelle le ventre, et en formèrent une majorité compacte, qui aida le gouvernement dans ses projets liberticides.

Sur ces entrefaites, le duc de Berry fut frappé d'un coup de poignard par un ouvrier nommé Louvel, et expira. Ce prince, sur lequel reposaient toutes les espérances de perpétuation de la race royale, ne laissait qu'une fille inhabile à succéder au trône. Sa veuve se déclara enceinte, et sept mois après elle accoucha d'un enfant mâle, qui fut nommé duc de Bordeaux. Les ultra en acquirent une audace nouvelle, poursuivirent plus vigoureusement que par le passé leurs criminels desseins, changèrent le système d'élection, et se préparèrent à enlever à la nation toutes les libertés que lui garantissait la Charte. Quelques jeunes gens des écoles de droit et de médecine essayèrent de protester contre les tendances du pouvoir, et formèrent des rassemblements. Les ministres en firent prompte et sévère justice, et lancèrent sur eux des bandes d'agents de police et de soldats, qu'ils nommaient dérisoirement « les chiens de guerre de la royauté. »

Un autre événement vint encore contribuer à exalter la

confiance des royalistes dans la réussite de leurs plans, la mort de Napoléon. Le prisonnier de Sainte-Hélène, le héros du peuple, le destructeur des rois, avait enfin terminé sa miraculeuse existence, le 5 mai 1821, à six heures moins onze minutes; il était mort sur un rocher, après six ans de la plus dure captivité, victime des lâches tortures qu'avait exercées sur lui un misérable nommé Hudson Lowe, son geôlier, le plus vil et le plus odieux sbire qu'il fût possible de trouver, et pour tout dire, un infâme, bien digne de représenter l'aristocratie anglaise dans cette œuvre exécrable.

Cependant les libéraux n'avaient pas perdu toute espérance de renverser leurs ennemis. Ne pouvant continuer la lutte au grand jour, ils conspirèrent dans l'ombre, formèrent des sociétés secrètes, et couvrirent la France de ventes de carbonari. Louis XVIII s'émut de cette opposition occulte, qui prenait de jour en jour un accroissement plus formidable, et fit appel à la force brutale pour rompre l'association de la charbonnerie. Les échafauds s'élevèrent et de nobles têtes tombèrent. Pommier, Raoulx, Bories, furent sacrifiés aux terreurs du despote, et léguèrent en mourant à leurs frères le soin de leur vengeance. Le lieutenant-colonel Caron à Strasbourg, le général Berton à Poitiers, furent fusillés pour expier le même crime. Enhardi par ces nouveaux succès, le parti royaliste entra en pleine contre-révolution, et annonça son projet de mettre au néant l'acte constitutif du royaume. Malgré le texte formel de la Charte, il fit rendre des lois hostiles à la presse, poursuivit à outrance les citoyens qui exprimaient leur opinion avec indépendance, et viola même le sanctuaire de la législature en faisant expulser de

la chambre des députés, par un gendarme noble nommé vicomte Foucault, le courageux Manuel, député de la Vendée. Ensuite, malgré l'opposition énergique de la nation, il entraîna la France dans une guerre d'intervention en Espagne, pour replacer sur le trône le lâche Ferdinand VII, que les cortès avaient déclaré déchu de la couronne. Cette guerre ou plutôt cette promenade militaire, confiée à l'inepte duc d'Angoulême, coûta au pays quatre cent millions, tant pour les frais de l'armée d'invasion que pour séduire et corrompre les chefs des troupes espagnoles; elle aboutit à faire triompher le parti absolutiste dans la péninsule.

Louis XVIII, de plus en plus entraîné par le succès de ses tentatives contre les libertés publiques, voulut aller encore plus loin; il remplit la chambre des pairs de jésuites, d'évêques, d'archevêques, d'émigrés; et comme à la chambre des députés le parti libéral comptait près d'un tiers des voix, il la déclara dissoute, convoqua les colléges électoraux, fit travailler les électeurs, et obtint une chambre composée aux trois quarts de ces députés appelés ventrus, qui sont dans toutes les époques aux ordres des gouvernements qui les soudoient; puis, sa majesté fit décréter la septennalité des chambres, ce qui était une grave infraction à la Charte, et enfin signa l'ordonnance du rétablissement de la censure.

Un mois après, le 16 septembre 1824, Louis XVIII mourut. Ce monarque, l'un des plus nuls qui se soient assis sur le trône de France, ne s'était fait distinguer dans le cours de son règne que par son excessive personnalité, par ses honteux débordements avec les femmes, quoiqu'il fût impuissant, et par sa gloutonnerie, dont il serait difficile de

se faire une idée et qui lui avait valu le surnom de Ventru. Aussi avait-il atteint un degré d'obésité tellement monstrueux, qu'il ne pouvait plus faire usage de ses jambes, et que depuis plusieurs années il était obligé de se faire traîner dans un fauteuil mécanique pour se transporter dans ses appartements.

Dès que Louis XVIII eut fermé les yeux, la porte de la chambre mortuaire s'ouvrit, et un laquais cria : « Le roi est » mort! Vive le roi! » C'était un des usages de cette vieille monarchie qu'on voulait rétablir; c'était le signal de la prise de possession du trône par monseigneur le comte d'Artois, devenu Charles X.

Le premier acte d'autorité du nouveau monarque surprit étrangement les esprits. Sa majesté, dont toute la France connaissait le caractère sombre et fanatique, décréta l'abolition de la censure. Il est vrai que bientôt on reconnut le motif qui avait dicté cette mesure. Charles X avait voulu acquérir quelque peu de popularité pour se faire allouer des subsides. Par cette tactique il obtint des chambres deux millions et demi pour faire transporter le cadavre de Louis XVIII le Ventru au charnier royal de Saint-Denis, et plus tard trois autres millions et demi pour les frais de la cérémonie de son sacre, indépendamment de vingt-cinq millions de liste civile pour lui, et de huit autres millions pour les princes et les princesses du sang royal, et en outre des dix-sept millions du domaine privé; ensuite, pour rassurer les rois de la Sainte-Alliance sur cette apparence de zèle révolutionnaire, il fit rendre une loi qui permettait, en vertu d'une simple ordonnance, d'établir des commu-

nautés religieuses en France. Il fit également adopter la loi exécrable dite loi du sacrilége, qui au dix-neuvième siècle ressuscitait l'inquisition dans toute sa barbare intolérance; il spolia la nation en lui arrachant un milliard qu'il donna en pâture aux émigrés, aux princes du sang, à tous les misérables qui, pendant vingt années, avaient traîné leur honteuse nullité dans les pays étrangers ou qui avaient porté les armes contre la patrie; enfin il présenta la loi sur le droit d'aînesse et sur le droit de substitution, qui devait servir de base à la reconstruction du régime féodal. C'était aller trop vite en besogne. La bourgeoisie, alarmée des tendances aristocratiques du parti de la cour, entra dans la lice et donna une impulsion extraordinaire aux esprits. Les pairs eux-mêmes subirent l'influence de l'opinion publique et rejetèrent la loi sur le droit d'aînesse. Le peuple protesta à sa manière et forma des rassemblements : dans toutes les grandes villes, à Paris, à Rouen, à Brest, à Lyon, à Toulouse, à Bordeaux, à Marseille, on fit entendre les cris : « A bas la » noblesse! A bas les jésuites!! A bas le roi!!! »

On était en plein jubilé. Le pouvoir fit marcher contre les citoyens ceux qu'il nommait « ses chiens de guerre; » mais ni les sbires, ni les soldats, ni la milice bourgeoise ne voulurent faire usage de leurs armes contre le peuple; bien plus, la garde nationale de Paris, à la suite d'une revue générale au Champ-de-Mars, osa elle-même proférer les cris de : « A » bas les ministres! A bas la camarilla!! » Le roi, exaspéré par cette démonstration, apostropha ceux qui défilaient devant lui avec ce ton insolent qui lui était habituel pour leur imposer silence, et dit : « Je suis venu ici pour recevoir des

» hommages et non des leçons. » Les cris n'en devinrent que plus violents et plus obstinés, et Charles X dut se retirer la rage dans le cœur et furieux de n'avoir pu faire respecter sa dignité royale. De retour dans son palais, il fit rédiger une ordonnance de licenciement de la garde nationale de Paris, qui le lendemain fut publiée dans le Moniteur, signée du roi et contresignée par le ministre de l'intérieur.

Le parti de la camarilla triomphait; il ne lui restait qu'à changer la chambre des députés, qui possédait encore à son avis trop d'hommes indépendants, et à renforcer la chambre des pairs de ses créatures. Pour arriver plus sûrement à son but, Charles X promulgua l'ordonnance de dissolution de la chambre des députés, le 5 novembre, et convoqua les colléges électoraux pour le 17 du même mois, afin de ne pas laisser aux libéraux le temps de se concerter et de faire avorter les mesures qu'il avait prises pour travailler la matière électorale. Le même jour, il fit paraître une autre ordonnance qui élevait à la dignité de pairs de France soixante-seize députés sortants, ou militaires, ou archevêques, les plus dévoués et les plus incarnés au ministère. Cependant les élections furent orageuses. Malgré la tactique déloyale des suppôts de l'absolutisme, le parti libéral remporta la victoire et se trouva représenté à la chambre des députés par une majorité hostile aux jésuites. Le ministère fut contraint de se retirer. Charles X, exaspéré par cet échec, voulut en punir la France, et choisit pour ses ministres des hommes plus impopulaires que les premiers, un Polignac, un la Bourdonnaye, un Montbel, un Chabrol, un Courvoisier et le traître Bourmont, qui tous avaient présidé aux grandes ca-

lamités de la France, et avaient inscrit sur leur bannière ces trois époques fatales comme symbole de leurs principes : « Coblentz, Waterloo, Restauration de 1815! » c'est-à-dire lâcheté, trahison, infamie!

La lutte était décidément déclarée entre les libéraux d'une part, et de l'autre la royauté, le parti prêtre et la camarilla : lors de l'ouverture des sessions, à la séance royale, Charles X déclara dans son discours de la couronne, que s'il lui était suscité des embarras, il les renverserait en faisant appel aux baïonnettes de ses soldats. En réponse à cette menace, la Chambre vota, à la majorité de deux cent vingt et une voix contre cent quatre-vingt-une, l'adresse, où l'on remarquait ces mémorables paroles :...... « La Charte a fait du » concours permanent des vues politiques de votre gouver- » nement avec le vœu de votre peuple, la condition indis- » pensable de la marche régulière des affaires publiques. » Sire, notre loyauté, notre dévouement nous condamnent » à vous dire que ce concours n'existe pas.... » Cette fameuse adresse fut portée au roi par une députation des membres de l'assemblée. Charles X en écouta la lecture jusqu'au dernier paragraphe. Quand l'orateur eut terminé, il fit cette réponse d'une voix dure et sèche : « Vos représentations ne changeront rien à mes volontés; mes résolutions sont immuables; retirez-vous; mes ministres vous feront connaître mes intentions. » Comme il était facile de le prévoir, la cour se décida à dissoudre la chambre des députés; provisoirement elle prorogea la session de 1830 au 1er septembre de cette année, afin d'avoir le temps de prendre ses dispositions pour assurer l'exécution des coups d'état qu'elle

méditait. Elle voulut également essayer d'éblouir la nation par le prestige de la gloire, ainsi qu'avait fait Napoléon, pour mieux garrotter le peuple, et annonça qu'elle allait porter la guerre en Algérie et punir le dey de l'outrage qu'il avait fait à la nation, en donnant un coup d'éventail à l'ambassadeur français. Le général Bourmont eut le commandement de l'expédition ; des forces imposantes furent placées sous ses ordres, et il partit pour attaquer le repaire des pirates avec une flotte de sept mille marins, une armée de trente-sept mille hommes de troupes de terre, et une artillerie formidable. Le dey fut obligé de capituler.

La nouvelle de la reddition d'Alger excita parmi les séides de la royauté des transports de joie incroyables; ils crurent que le moment était venu d'en finir avec le parti libéral, et décidèrent Charles X à lancer les ordonnances suivantes. La première portait :

Art. 1er. La liberté de la presse périodique est suspendue.

Art. 2. Nul journal ou écrit périodique, ou semi-périodique, établi ou à établir, sans distinction des matières qui y seront traitées, ne pourra paraître soit à Paris, soit dans les départements, qu'en vertu de l'autorisation qu'en auront obtenue de nous, séparément les auteurs et l'imprimeur. Cette autorisation devra être renouvelée tous les trois mois. Elle pourra être révoquée.

Art. 3. L'autorisation pourra être provisoirement accordée ou retirée, par les préfets, aux journaux et ouvrages périodiques ou semi-périodiques publiés ou à publier dans les départements.

Art. 4. Les journaux et écrits publiés en contravention à



Le Dey d'Alger.



l'article 2 seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public et sous scellés, ou mis hors de service.

Art. 5. Nul écrit au-dessous de vingt feuilles ne pourra paraître qu'avec l'autorisation de notre ministre de l'intérieur à Paris, et des préfets dans les départements. Tout écrit de vingt feuilles qui ne constituera pas un même corps d'ouvrage sera également soumis à l'autorisation. Les écrits publiés sans autorisation seront immédiatement saisis. Les presses et caractères qui auront servi à leur impression seront placés dans un dépôt public ou mis hors de service.

Art. 6. Les mémoires sur procès et les mémoires des sociétés savantes ou littéraires sont soumis à l'autorisation préalable, s'ils traitent en tout ou en partie de matières politiques, cas auquel les mesures prescrites par l'article 5 leur seront applicables.

Art. 7. Toutes dispositions contraires aux présentes resteront sans effet........

Cette ordonnance contre la presse était signée par Charles X et contresignée par ses sept ministres, dont nous donnons les noms pour les vouer à l'exécration de la postérité : Polignac, Chantelauze, d'Haussez, Peyronnet, Montbel, Guernon-Ranville et Capelle.

La deuxième ordonnance, qui était également revêtue, ainsi que les autres, de la signature de ces misérables, avait trait à la dissolution de la chambre des députés.

La troisième ordonnance établissait les bases d'un système électoral en violation ouverte avec l'esprit de la charte, en divisant les électeurs en colléges d'arrondissement et colléges

de département. Enfin la quatrième fixait l'époque de la convocation des colléges et celle des Chambres.

Le 26 juillet 1830, les ordonnances furent placardées sur les murs de la capitale. La bourgeoisie atterrée ferma ses ateliers, ses magasins, ses manufactures, et jeta sur la place des milliers d'ouvriers. Le lendemain 27, quelques hommes énergiques du parti libéral se firent chefs d'insurrection, se placèrent à la tête de bandes d'étudiants, et parcoururent les boulevards et les quais aux cris de vive la charte! à bas les ministres! à bas le roi! Les feuilles de l'opposition entrèrent franchement en lutte avec le pouvoir, parurent sans autorisation, et répandirent en grand nombre des exemplaires d'une protestation des journalistes. L'émeute prit alors des proportions effrayantes. Le 28, au matin, le drapeau tricolore flotta au-dessus des barricades, et la population entière se trouva sous les armes, prête à combattre les séides du tyran et l'infâme Marmont, duc de Raguse, le même qui en 1814 avait trahi l'empereur, livré la capitale aux étrangers, et qui avait été jugé digne de remplir une mission de bourreau et de mitrailler les Parisiens. Bientôt la fusillade s'engagea sur tous les points à la fois, et la grande ville fut transformée en un immense champ de bataille. Dans la journée du 29, le combat continua avec acharnement du côté des troupes, avec le plus sublime héroïsme du côté des citoyens; enfin, le 30 juillet, la monarchie fut vaincue, et le peuple campa dans le palais des rois!

Pendant que les Français s'entr'égorgeaient à Paris, le stupide Charles X s'occupait de chasser aux cerfs, refusait obstinément de révoquer les ordonnances, et traitait de fac-

tieux les citoyens qui s'étaient révoltés pour la défense de leurs libertés. Le réveil arriva. Charles X se décida à signer de nouvelles ordonnances qui annulaient les anciennes; il consentit à rétablir la garde nationale, à renvoyer ses ministres; il désavoua même ses actes passés, offrit de donner toute satisfaction à la bourgeoisie; il se fit humble et rampant pour obtenir l'aumône de sa couronne. Mais il était trop tard; le peuple refusa, et la royauté fut contrainte de prendre la route de l'exil.

Cette révolution sublime, qui tient du prodige, et dont les annales des nations n'offrent aucun exemple, fit passer la couronne sur la tête de Louis-Philippe d'Orléans. Deux cent dix-neuf députés décrétèrent la déchéance de la branche aînée des Bourbons, et déférèrent la royauté au duc d'Orléans, sous le nom de Louis-Philippe Ier, roi des Français!

. . . .

. . . .

Devons-nous maintenant nous écrier, comme les anciens Romains à la suite d'une victoire éclatante : Citoyens, montons au Capitole, et allons rendre grâce aux dieux!..... ou bien devons-nous dire, comme nos pères à l'approche d'une grande calamité : DIEU SAUVE LA FRANCE!.......... L'histoire prononcera!!

FIN DU DIXIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DU DIXIÈME VOLUME

DE

L'HISTOIRE DES PAPES.

FIN DE LA TABLE DU DIXIÈME VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES PAPES.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
62	Pélage Ier.	559	II	1
63	Jean III.	572	II	13
64	Benoît Ier.	577	II	15
65	Pélage II.	590	II	17
66	Grégoire Ier.	604	II	25

VIIe SIÈCLE.

67	Sabinien.	605	II	89
68	Boniface III.	606	II	93
69	Boniface IV.	610	II	95
70	Déodat Ier.	617	II	97
71	Boniface V.	625	II	99
72	Honorius Ier.	638	II	103
73	Severin.	640	II	109
74	Jean IV.	641	II	113
75	Théodore.	649	II	117
76	Martin Ier.	655	II	127
77	Eugène Ier.	658	II	153
78	Vitalien.	672	II	157
79	Déodat II.	676	II	165
80	Domnus Ier.	678	II	167
81	Agathon.	681	II	171
82	Léon II.	685	II	183
83	Benoît II.	685	II	187
84	Jean V.	686	II	191
85	Conon.	687	II	193
86	Sergius Ier.	701	II	197

VIIIe SIÈCLE.

87	Jean VI.	705	II	247
88	Jean VII.	707	II	251
89	Sisinnius.	708	II	253
90	Constantin Ier.	715	II	255
91	Grégoire II.	731	II	263
92	Grégoire III.	741	II	277
93	Zacharie.	752	II	293
94	Étienne II.	752	II	309
95	Étienne III.	757	II	311
96	Paul Ier.	767	II	327
97	Constantin II.	769	II	333
98	Étienne IV.	772	II	339
99	Adrien Ier.	795	II	349
100	Léon III.	816	II	373

IXe SIÈCLE.

101	Étienne V.	817	II	419
102	Pascal Ier.	824	II	423
103	Eugène II.	827	II	431
104	Valentin.	827	II	441
105	Grégoire IV.	844	III	1
106	Sergius II.	847	III	9
107	Léon IV.	853	III	19
	Papesse Jeanne.	855	III	27
108	Benoît III.	858	III	51
109	Nicolas Ier.	867	III	59
110	Adrien II.	872	III	113
111	Jean VIII.	882	III	151
112	Martin II.	884	III	177
113	Adrien III.	885	III	179
114	Étienne VI.	891	III	183
115	Formose Ier.	896	III	193
116	Boniface VI.	896	III	201
117	Étienne VII.	897	III	203
118	Romain Ier.	898	III	231
119	Théodore II.	898	III	233
120	Jean IX.	900	III	235

Xe SIÈCLE.

121	Benoît IV.	903	III	245
122	Léon V.	903	III	249
123	Christophe Ier.	904	III	251
124	Sergius III.	910	III	253
125	Anastase III.	912	III	259
126	Landon.	912	III	263
127	Jean X.	928	III	265
128	Léon VI.	928	III	271
129	Étienne VIII.	931	III	273
130	Jean XI.	936	III	275
131	Léon VII.	939	III	279
132	Étienne IX.	943	III	283
133	Martin III.	946	III	285
134	Agapet II.	956	III	287
135	Jean XII.	964	III	289
136	Léon VIII.	965	III	305
137	Benoît V.	965	III	313
138	Jean XIII.	972	III	319
139	Benoît VI.	973	III	333
140	Boniface VII.	974	III	335
141	Domnus II.	974	III	337
142	Benoît VII.	985	III	343
143	Jean XIV.	985	III	347
144	Jean XV.	996	III	351
145	Grégoire V.	999	III	369
	Jean XVI, anti-pape.	997	III	371

XIe SIÈCLE.

146	Sylvestre II.	1003	III	399

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
147	Jean XVII.	1004	III	413
148	Jean XVIII.	1009	III	415
149	Sergius IV.	1012	III	417
150	Benoît VIII.	1024	III	419
151	Jean XIX.	1033	III	429
152	Benoît IX.	1044	IV	1
	Sylvestre III, antipape.	1044	IV	7
	Jean XX, antipape.	1044	IV	9
153	Grégoire VI.	1046	IV	11
154	Clément II.	1047	IV	13
155	Damase II.	1048	IV	19
156	Léon IX.	1054	IV	21
157	Victor II.	1056	IV	73
158	Etienne X.	1058	IV	81
159	Benoît X.	1058	IV	87
160	Nicolas II.	1061	IV	91
161	Alexandre II.	1073	IV	101
	Honorius II, antipape.	1066	IV	105
162	Grégoire VII.	1085	IV	127
163	Victor III.	1087	IV	181
164	Urbain II.	1099	IV	187

XIIe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
165	Pascal II.	1118	IV	245
166	Gélase II.	1119	IV	291
	Grégoire VIII, antipape.	1122	IV	297
167	Calixte II.	1124	IV	303
168	Honorius II.	1130	IV	325
169	Innocent II.	1143	IV	337
	Anaclet II, antipape.	1137	IV	337
170	Célestin II.	1144	IV	359
171	Lucius II.	1145	IV	361
172	Eugène III.	1153	IV	367
173	Anastase IV.	1154	IV	391
174	Adrien IV.	1159	IV	395
175	Alexandre III.	1181	IV	417
	Victor IV, antipape.	1164	IV	417
	Pascal III, antipape.	1168	IV	433
	Calixte III, antipape.	1176	IV	445
	Innocent III, antipape.	1779	IV	454
176	Lucius III.	1185	V	1
177	Urbain III.	1187	V	13
178	Grégoire VIII.	1187	V	17
179	Clément III.	1191	V	19
180	Célestin III.	1198	V	27

XIIIe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
181	Innocent III.	1216	V	57
182	Honorius III.	1227	V	85
183	Grégoire IX.	1241	V	95
184	Célestin IV.	1241	V	113
185	Innocent IV.	1254	V	115
186	Alexandre IV.	1261	V	135
187	Urbain IV.	1264	V	145
188	Clément IV.	1268	V	153
189	Grégoire X.	1276	V	160
190	Innocent V.	1276	V	179
191	Adrien V.	1276	V	181
192	Jean XXI.	1277	V	183
193	Nicolas III.	1280	V	187
194	Martin IV.	1285	V	195
195	Honorius IV.	1287	V	205
196	Nicolas IV.	1292	V	211
197	Célestin V.	1296	V	223
198	Boniface VIII.	1303	V	233

XIVe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
199	Benoît XI.	1304	V	289
200	Clément V.	1314	V	293
201	Jean XXII.	1334	V	315
	Nicolas V, antipape.	1333	V	333
202	Benoît XII.	1342	V	351
203	Clément VI.	1352	V	365
204	Innocent VI.	1362	V	395
205	Urbain V.	1370	V	409
206	Grégoire XI.	1378	V	419
207	Urbain VI.	1389	VI	1
	Clément VII (pape à Avignon).	1394	VI	1
208	Boniface IX.	1404	VI	29
	Benoît XIII (pape à Avignon).	1424	VI	39

XVe SIÈCLE.

Ordre.		Mort.	Tome.	Pag.
209	Innocent VII.	1406	VI	103
210	Grégoire XII.	1417	VI	111
211	Alexandre V.	1410	VI	125
212	Jean XXIII.	1420	VI	135
213	Martin V.	1431	VI	173

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES EMPEREURS ROMAINS.

Avènement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
305	Maximien Galère.	311	I	256
306	Constantin.	337	I	256
306	Aurélius Maxence.	312	I	256
308	Licinius.	323	I	258
337	Constantin le Jeune.	341	I	360
337	Constance.	361	I	260
337	Constant.	350	I	260
	Magnence, Nepotianus, Veteranion, Sylvanus, } tyrans.			
361	Julien l'Apostat.	363	I	262
363	Jovien.	364	I	264
364	Valentinien (en Occident).	375	I	265
364	Valens (en Orient).	378	I	265
367	Procope, tyran.			
367	Gratien (en Occident).	383	I	265
375	Valentinien II (en Occident).	391	I	266
379	Théodose (en Orient).	395	I	265

Ve SIÈCLE.

Avènement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
395	Honorius.	423	I	371
425	Valentinien III.	455	I	374
455	Maximus.	455	I	374
455	Avitus.	456	I	374
457	Majorianus.	460	I	374
461	Libus Severus.	464	I	374
467	Anthemius.	472	I	374
472	Olybrius.	473	I	374
473	Glycerius.	474	I	374
473	Julius Nepos.	475	I	374
475	Augustule.	476	I	374

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES EMPEREURS D'ORIENT.

Ve SIÈCLE.

Avènement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
395	Arcadius.	408	I	371
408	Théodose II.	450	I	372
450	Marcien.	456	I	373
457	Léon le Grand.	474	I	374
474	Léon le jeune.	474	I	375
474	Zénon.	491	I	376
491	Anastase.	518	I	379

VIe SIÈCLE.

518	Justin Ier.	527	II	64
527	Justinien Ier.	565	II	66
565	Justin II.	578	II	69
578	Tibère II.	582	II	70
582	Maurice.	602	II	71

VIIe SIÈCLE.

602	Phocas.	610	II	226
610	Héraclius.	641	II	228
641	Constantin III.	641	II	229
641	Héracléonas.	642	II	230
642	Constant II.	668	II	230
668	Constantin IV.	685	II	232
685	Justinien II.	695	II	233
695	Léonce.	698	II	235

VIIIe SIÈCLE.

Avènement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
698	Tibère Apsimare.	705	II	390
705	Justinien II (rétabli).	710	II	391
711	Philippique Bardanès.	713	II	392
713	Anastase II.	716	II	393
716	Théodose III.	717	II	394
717	Léon III.	741	II	394
741	Constantin V.	775	II	395
775	Léon IV.	780	II	396
780	Constantin VI.	797	II	397
797	Irène.	802	II	398

IXe SIÈCLE.

802	Nicéphore Ier.	811	III	208
811	Staurace.	811	III	209
811	Michel Ier Curopalate.	813	III	209
813	Léon V.	820	III	209
820	Michel II.	829	III	212
829	Théophile.	842	III	213
842	Michel III.	867	III	214
867	Basile Ier.	886	III	215
886	Léon VI.	911	III	216

Xe SIÈCLE.

911	Alexandre.	912	III	384
912	Constantin VII.	959	III	385
920	Romain Ier.	944	III	385
959	Romain II.	963	III	386
963	Nicéphore II.	968	III	387
968	Jean Ier Zimiscès.	976	III	389

XIe SIÈCLE.

976	Basile II.	1025	IV	218
976	Constantin VIII.	1025	IV	218
1028	Romain III Argyropule.	1034	IV	220
1034	Michel IV.	1041	IV	222

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1041	Michel V.	1042	IV	223
1043	Constantin IX.	1054	IV	224
1054	Théodora.	1056	IV	225
1056	Michel VI.	1057	IV	225
1057	Isaac Ier Comnène.	1059	IV	225
1059	Constantin X.	1067	IV	227
1067	Michel VII.	1068	IV	227
1067	Andronic.	1068	IV	227
1067	Constantin XI.	1068	IV	227
1068	Romain IV.	1074	IV	228
1071	Michel VII, seul empereur.	1078	IV	229
1078	Nicéphore III.	1081	IV	231
1081	Alexis Ier, Comnène.	1118	IV	231

XIIe SIÈCLE.

1118	Jean II.	1143	V	37
1143	Manuel I.	1180	V	38
1180	Alexis II.	1183	V	41
1183	Andronic I.	1185	V	43
1185	Isaac II.	1195	V	46
1195	Alexis III.	1203	V	47

XIIIe SIÈCLE.

1203	Alexis IV.	1204	V	263
1204	Nicolas Canabé.	1204	V	264
1204	Alexis Murzuphle.	1204	V	264

EMPIRE LATIN A CONSTANTINOPLE.

1204	Baudoin I.	1206	V	265
1206	Henri.	1216	V	267
1216	Pierre de Courtenay.	1220	V	267
1220	Robert.	1228	V	268
1228	Jean de Brienne.	1237		
1237	Baudoin II.	1261		

EMPIRE GREC A NICÉE.

1205	Théodore Lascaris.	1222	V	266
1222	Jean Ducas Vatace.	1255	V	268
1255	Théodore Lascaris II.	1259	V	269
1260	Michel Paléologue.	1261	V	271

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE GREC A CONSTANTINOPLE.

1261	Michel Paléologue.	1282	V	272

XIVe SIÈCLE.

1282	Andronic II, Paléologue.	1328	VI	61
1328	Andronic III.	1341	VI	64
1341	Jean Paléologue.	1391	VI	64
1347	Jean Cantacuzène.	1355	VI	67
1355	Matthieu Cantacuzène.	1356	VI	67

XVe SIÈCLE.

1391	Manuel II, Paléologue.	1425	VI	372
1425	Jean VI, Paléologue.	1448	VI	375
1448	Constantin XII, Dracocès.	1453	VI	76

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES EMPEREURS D'OCCIDENT ET D'ALLEMAGNE.

XVIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1493	Maximilien.	1519	VIII	4
1519	Charles-Quint.	1556	VIII	11
1558	Ferdinand Ier.	1564	VIII	20
1564	Maximilien II.	1576	VIII	20
1576	Rodolphe II.	1612	VIII	21

XVIIe SIÈCLE.

1612	Mathias.	1619	IX	4
1619	Ferdinand II.	1637	IX	8
1637	Ferdinand III.	1657	IX	17
1658	Léopold Ier.	1705	IX	22

XVIIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1705	Joseph Ier.	1711	X	5
1711	Charles VI.	1740	X	6
1742	Charles VII.	1745	X	9
1745	François Ier.	1765	X	11
1765	Joseph II.	1790	X	11
1790	Léopold II.	1792	X	14
1792	François II (fin de l'empire d'Allemagne).	1806	X	16

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES ROIS DE FRANCE.

PREMIÈRE RACE.

LES MÉROVINGIENS.

Ve SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
418	Pharamond (existence douteuse).	428	I	380
428	Clodion le Chevelu (chef des Franks).	449	I	380
449	Mérovée, *id.*	456	I	381
456	Childéric, *id.*	481	I	382
481	Clovis Ier, premier roi frank chrétien.	511	I	382

VIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
511	Thierry (à Metz).	534	II	73
511	Clodomir (à Orléans).	534	II	73
511	Childebert (à Paris).	558	II	73
511	Clotaire (à Soissons).	561	II	73
534	Théodebert (à Metz).	548	II	74
548	Théodebald, *id.*	555	II	74
561	Caribert (à Paris).	567	II	77
561	Gontran (à Orléans).	593	II	77
561	Sigebert (à Reims).	575	II	77
561	Chilpéric (à Soissons).	584	II	77
575	Childebert II (à Metz).	596	II	81

VIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
584	Clotaire II (à Soissons).	628	II	237
596	Thierry II (à Orléans).	613	II	237
596	Théodebert II (à Metz).	612	II	237
628	Dagobert (à Metz).	638	II	239
628	Caribert II (en Aquitaine).	631	II	239
638	Sigebert II (en Austrasie).	656	II	241
638	Clovis II (en Neustrie).	656	II	241
656	Clotaire III (en Neustrie).	670	II	243
660	Childéric II (en Austrasie).	673	II	244
670	Thierry III (en Neustrie).	691	II	244
674	Dagobert II (en Austrasie).	679	II	244
691	Clovis III (en Neustrie).	695	II	246
695	Childebert III (en Neustrie).	711	II	246

VIIIe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
711	Dagobert III (en Neustrie).	715	II	399
715	Chilpéric II (en Neustrie).	720	II	401
717	Clotaire IV (en Austrasie).	714	II	401
720	Thierry IV (en Austrasie).	737	II	401
742	Childéric III (en Austrasie).	750	II	405

DEUXIÈME RACE.

LES CARLOVINGIENS.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
752	Pépin le Bref.	768	II	404
768	Charlemagne.	814	II	408

IXe SIÈCLE.

Avénement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
814	Louis le Débonnaire.	840	III	217
840	Charles le Chauve.	877	III	222
877	Louis II le Bègue.	879	III	225
879	Louis III.	882	III	226
879	Carloman.	884	III	226
884	Charles le Gros.	888	III	226
888	Eudes, usurpateur.	898	III	228

Xe SIÈCLE.

Avènement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
898	Charles III le Simple.	929	III	391
923	Raoul, usurpateur.	936	III	393
936	Louis IV d'Outre-mer.	954	III	393
954	Lothaire.	986	III	396
986	Louis V le Fainéant.	987	III	395

TROISIÈME RACE.

LES CAPÉTIENS.

987	Hugues Capet.	996	III	396

XIe SIÈCLE.

996	Robert.	1031	IV	234
1031	Henri Ier.	1060	IV	[illegible]
1060	Philippe Ier.	1108	IV	[illegible]

XIIe SIÈCLE.

1108	Louis VI le Gros.	1137	V	49
1168	Louis VII le Jeune.	1137	V	51
1180	Philippe II, Auguste.	1223	V	54

XIIIe SIÈCLE.

1223	Louis VIII.	1226	V	274
1226	Louis IX, dit le Fanatique.	1270	V	274
1270	Philippe III le Hardi.	1285	V	282
1285	Philippe IV le Bel.	1314	V	384

XIVe SIÈCLE.

1314	Louis X le Hutin.	1316	VI	70
1316	Philippe V le Long.	1322	VI	74
1316	Jean Ier (n'a vécu que 4 jours).			
1322	Charles IV le Bel.	1328	VI	76
1328	Philippe VI, de Valois.	1350	VI	78
1350	Jean II.	1364	VI	81
1364	Charles V, dit le Cruel.	1380	VI	85
1380	Charles VI.	1422	VI	87

XVe SIÈCLE.

Avènement.		Fin du règne.	Tome.	Pag.
1422	Charles VII.	1461	VI	382
1461	Louis XI, dit l'Hypocrite.	1483	VI	397
1483	Charles VIII.	1498	VI	[illegible]
1498	Louis XII.	1515	VI	429

XVIe SIÈCLE.

1515	François Ier.	1547	VIII	24
1547	Henri II.	1559	VIII	[illegible]
1559	François II.	1560	VIII	64
1560	Charles IX le Massacreur.	1574	VIII	74
1574	Henri III, dit le roi des Mignons.	1589	VIII	110
1589	Henri IV le Renégat.	1610	VIII	126

XVIIe SIÈCLE.

1610	Louis XIII, dit l'Impuissant.	1643.	IX	41
1643	Louis XIV.	1715	IX	[illegible]

XVIIIe SIÈCLE.

1715	Louis XV le Crapuleux.	1774	X	116
1774	Louis XVI, dit le Faible.	1793	X	138
	Louis XVII (n'a pas régné).			
1793	RÉPUBLIQUE.	1804	X	321

XIXe SIÈCLE.

QUATRIÈME RACE.

1804	Napoléon Ier, empereur.	1814	X	443

RÉTABLISSEMENT DES CAPÉTIENS.

1814	Louis XVIII, dit le Ventru.	1824	X	465
1824	Charles X le Mitrailleur.	1830	X	478
1830	Louis-Philippe Ier (encore régnant en 1843).		X	485

